



# *Victoriaville*

*De forêt vierge... à ville*

*1837-1890*

*Tome II*

*Période de 1870 à 1890*

*Il a été tiré de cet ouvrage formant édition originale :*

*60 exemplaires numérotés.*

*EXEMPLAIRE NO \_\_\_\_\_*

*Ouvrage de référence publié pour :*

*Les bibliothèques, archives, sociétés d'histoire et chercheurs.*

*Denis Saint-Pierre*

*Victoriaville*

*De forêt vierge... à ville*

*1837-1890*

*Tome II*

*Période de 1870 à 1890*

*Document de recherches historiques*

*2008*

### ***Sujet de l'ouvrage***

*Ce document de recherches historiques regroupe, chronologiquement, des informations contenues dans des documents authentiques afin de reconstituer les étapes de la transformation du territoire de Victoriaville qui est passé de forêt vierge à ville, entre 1837 et 1890. On voit comment la mise en service du nouveau chemin de fer et de la gare a été à la base de multiples transactions foncières conduisant à la naissance de la ville de Victoriaville.*

***Cet ouvrage est publié uniquement comme livre de référence à des fins personnelles ou publiques non commerciales, pour les bibliothèques, archives, sociétés d'histoire et chercheurs. Il a pour but de faire connaître et de localiser, dans le temps et sur le territoire, certains évènements qui ont conduit à la création de la ville de Victoriaville. De plus, le fait de répertorier pour chaque année toutes les transactions immobilières permet à une personne de localiser précisément la propriété occupée par un ancêtre, entre 1837 et 1890.***

*En raison de la quantité importante d'informations disponibles, ce document de recherches historiques est divisé en deux tomes : le tome I porte sur la période de 1837-1869 alors que le tome II porte sur la période de 1870-1890.*

### ***Remerciements pour collaboration à ce document :***

***Anita Houle Laroche  
Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville  
Marie-Thérèse Verville  
Gaëtan Morin***

*ISBN 2-9808359-3-5*

*Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008*

*Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2008*

## ***Note de l'auteur : un autre monde...***



*Au moment où ces lignes sont écrites, nous sommes en 2007 à l'ère de l'automobile, l'avion, la navette spatiale, le cellulaire avec ou sans caméra, la radio, la télévision et l'internet sans oublier toutes les autres commodités que nous prenons pour acquises depuis de nombreuses années comme l'électricité, le téléphone, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les routes pavées, les trottoirs de béton, etc.*

*Pour bien saisir les conditions de vie de nos ancêtres de l'époque 1837-1890, il ne faut pas oublier que toutes les commodités précédemment mentionnées n'existaient pas. Pour eux, pas d'automobile, pas d'avion, pas de navette spatiale, pas de radio, pas de télévision, pas de cinéma, pas d'internet, pas d'électricité, pas de téléphone, pas de réseaux d'aqueduc et d'égouts, pas de routes pavées, pas de trottoirs de béton, etc.*

*Comme moyen de transport avant 1854, il n'y avait que trois alternatives : à pied, à cheval ou en voiture tirée par un ou des chevaux. Après 1854, le transport par train est venu s'ajouter aux autres moyens déjà existants. En 1869, selon le journal L'Union des Cantons de l'Est du 1er avril, Thomas Baril ajoute un nouveau moyen de transport dans la région : le vélocipède (cycle mû grâce à des pédales fixées sur le moyeu de la rue avant, ancêtre de la bicyclette)*

### ***C'était vraiment un autre monde.***

*Ce n'est que vers 1895 que nos ancêtres de la région ont commencé à profiter des services municipaux et des moyens de communications et de transport que nous connaissons aujourd'hui. Sans aucune hésitation, nous devons rendre hommage à ces gens pour leur courage et leur détermination et pour avoir réussi à bâtir une ville avec si peu de moyens.*

*Lorsque l'on fait des recherches pour connaître le passé de notre région, ces recherches ne sont jamais terminées. Continuellement, on retrouve de nouveaux éléments intéressants et précieux. C'est ainsi qu'à la suite de la publication du tome 1 portant sur la période 1837-1869, il a été possible de retrouver et consulter de nouveaux documents qui jettent un éclairage sur certains éléments contenus dans ce dernier volume.*

*Dernièrement, il a été possible d'obtenir une copie numérisée de la majorité des exemplaires du journal L'Union des Cantons de l'Est publié entre la date du début du journal, le 14 décembre 1866, et le 28 décembre 1899. Les informations, contenues dans ce journal et dans d'autres documents publiés, permettent d'ajouter des éléments nouveaux ou des précisions au contenu du tome 1 de la période 1837-1869.*

*Pour cette raison, avant d'écrire sur la période 1870-1890, il est intéressant de revoir certaines parties de la période 1837-1869 en y ajoutant des informations retrouvées dans les nouveaux documents obtenus.*

## Retour sur la période 1837-1869

### L'année 1860

#### L'incorporation ratée du village de Victoriaville en 1860

Nous avons vu dans le tome 1 que le 19 mai 1860 le gouverneur général, au nom de Sa Majesté, a donné la « Sanction royale » à l'acte intitulé : « Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska ». Nous avons également vu que cet acte « n'a pas été suivi de l'effet prévu en raison d'un vote contraire d'une faible majorité de l'assemblée convoquée en vertu d'icelui ». Dans notre esprit et mentalité de 2007, il nous semble qu'un Acte d'incorporation d'une municipalité doit être rejeté par une population avant et non après avoir reçu la Sanction royale.

Récemment, il a été possible d'obtenir une copie de l'Acte d'incorporation du village de Victoriaville sanctionné par le gouverneur général le 19 mai 1860. Comme il est possible de constater à la lecture de l'article 4, l'Acte d'incorporation prévoit qu'à l'occasion d'une assemblée convoquée, si dix ou plus des électeurs présents, ayant droit de vote, demandent par écrit un poll pour décider si l'incorporation aura lieu, un vote doit avoir lieu et les personnes présentes peuvent rejeter l'incorporation. C'est donc en vertu de cet article que l'incorporation du village de Victoriaville a été rejetée en 1860 et qu'il a été nécessaire de reprendre tout le processus d'incorporation du village en 1861.

426

Cap. 77. Incorporation de Victoriaville.

23 VICT.

## CAP. LXXVII.

Acte pour incorporer le village de Victoriaville, dans le comté d'Arthabaska.

[Sanctionné le 19 Mai, 1860.]

Préambule.

CONSIDÉRANT que la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, est divisée de telle manière en deux parties par le village d'Arthabaskaville,—et que le village à la station du Grand Tronc de chemin de fer, situé dans la plus petite de ces parties, a depuis peu tellement augmenté et promet d'augmenter encore tellement à raison de la construction du chemin de fer d'embranchement des Trois-Rivières et Arthabaska,—et que les chemins et ponts dans cette partie de la dite paroisse sont si importants et en même temps si éloignés de ceux de l'autre partie de la dite paroisse,—qu'il devient expédient que la partie de la dite paroisse située au nord-ouest du dit village d'Arthabaskaville, et dans laquelle se trouve la dite station, soit séparée du reste de la dite paroisse, et forme une municipalité de village; et considérant qu'un grand nombre d'habitants intéressés ont, par pétition, demandé la passation d'un acte à cet effet; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

Description de village de Victoriaville. 1. Depuis et après le jour où l'élection ci-dessous prescrite aura eu lieu, toute la partie de la paroisse St. Christophe d'Arthabaska, dans le comté d'Arthabaska, située au nord-ouest d'une ligne tirée à travers la dite paroisse, entre les sixième et septième lots des divers rangs du township d'Arthabaska compris dans la dite paroisse, sera, pour toutes les fins du présent acte seulement, détachée de la paroisse St. Christophe d'Arthabaska; et les habitants d'icelle seront et sont par le présent constitués en corporation ou corps politique sous le nom de "la corporation du village de Victoriaville," pour toutes les fins municipales à toutes intentions que ce soit, comme si l'érection de tel village eût à tel jour eu lieu en la manière ordinaire aux termes de l'acte des municipalités et des chemins du Bas Canada de 1855, et des actes qui l'amendent.

Incorporation. Nom. 2. Il sera du devoir du plus ancien juge de paix, résidant dans la dite paroisse, ou à son défaut, alors de tout autre juge de paix, aussitôt que possible, après la passation du présent acte, de fixer un endroit dans les limites du dit village futur, ainsi qu'une heure et un jour, dans les trois semaines qui suivront la publication de son avis à cet effet, pour tenir la première élection d'un conseil municipal pour le dit village, et d'en donner avis public régulier en la manière et forme que par la loi avis doit être donné pour une élection municipale, tenue en la manière ordinaire, et d'y présider, avec tous les pouvoirs et devoirs assignés par les dits actes, à la personne présidant toute telle élection.

3. Lorsque le juge de paix, qui aura ainsi convoqué une assemblée, en sera absent, tout autre juge de paix alors présent, ou, à défaut d'un juge de paix, toute personne choisie dans l'assemblée par la majorité des électeurs présents, présidera avec tous les pouvoirs et les devoirs susdits.

4. A cette assemblée, avant l'élection susdite, si dix ou plus des électeurs présents, ayant droit de vote, demandent par écrit un poll pour décider si l'incorporation, en vertu des dispositions du présent acte, aura lieu, la personne présidant inscriera ou fera inscrire les votes des électeurs présents touchant la dite question dans un livre de poll tenu à cet effet, et, s'il n'y a pas une majorité de ces votes inscrits dans l'affirmative, il ne sera pas procédé à telle élection; mais, s'il y en a, il sera procédé à cette première élection municipale; et, si c'est nécessaire, l'assemblée pourra être ajournée de jour en jour, jusqu'à ce que telle élection ait eu lieu avec ou sans un poll.

5. Rien de contenu au présent, ou qui pourra être autorisé ou fait, en vertu du présent acte, ne libérera aucune terre dans le village érigé par le présent, ni aucune personne, d'aucune obligation, qui peut s'y rattacher, en vertu des dits actes, soit à raison de quelque cotisation ou amende, ou autrement.

6. Le présent sera réputé acte public.

Acte public.

## L'année 1867

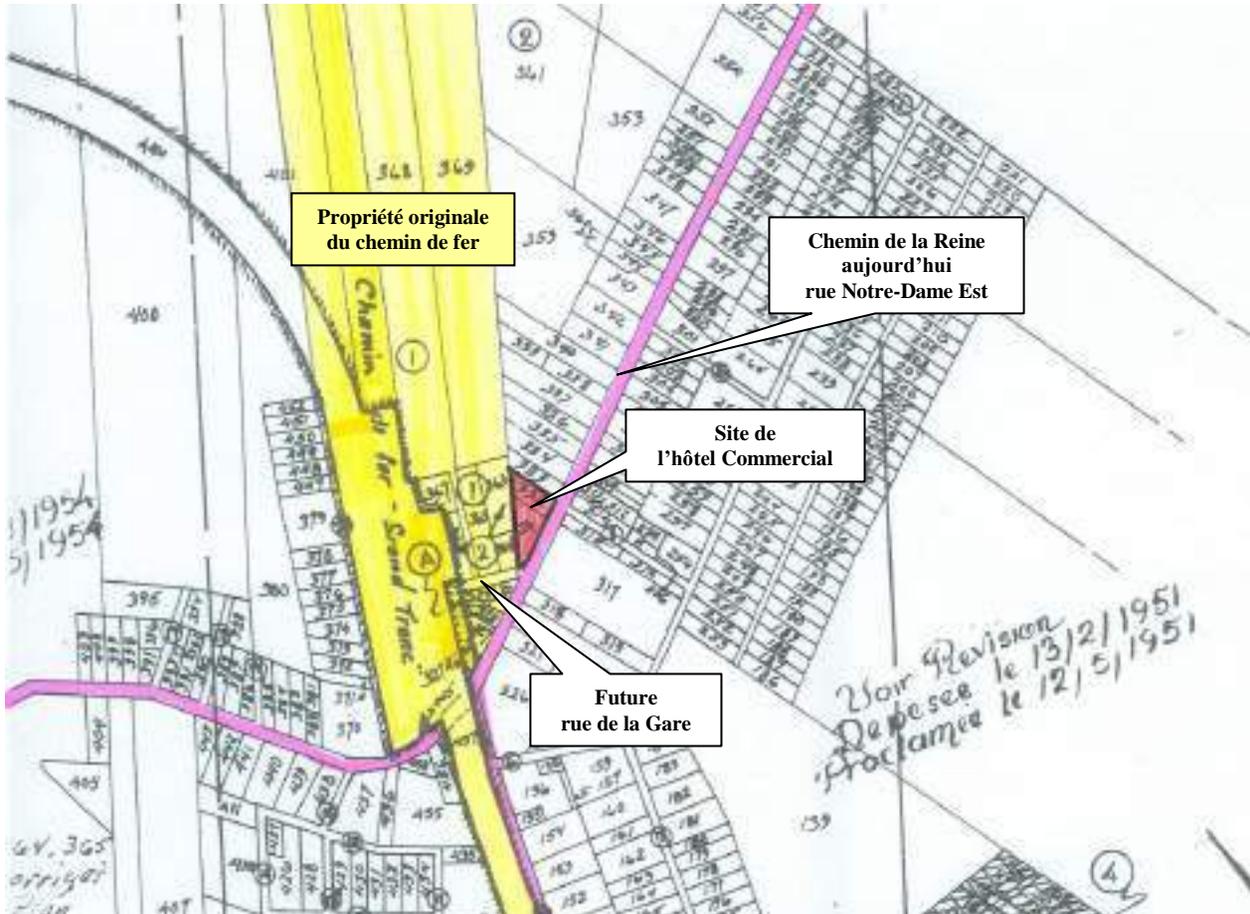
### L'hôtel Commercial

Comme nous l'avons vu dans le volume précédent, « The Grand Tronc Gazetteer » publié en 1867, mentionne la présence de trois hôtels au village de Victoriaville : l'hôtel « Prince of Wales » dont la localisation exacte dans les limites du village est bien connue; l'hôtel Foisy qui est localisé sur le site actuel de l'Hôtel de Ville de Victoriaville et l'hôtel Commercial dont on ne connaît pas la localisation exacte sinon qu'il est situé près de la gare et le long de la propriété de la compagnie de chemin de fer.

Une annonce, datée du 10 janvier 1867 et parue dans le journal *L'Union des Cantons de l'Est*, nous permet de localiser l'endroit exact où est construit l'hôtel Commercial. L'annonce mentionne qu'A. Fortin offre sa propriété en vente laquelle est située « en face de l'hôtel Commercial ». Or l'emplacement offert en vente par Abraham Fortin (aujourd'hui, les 73-77, rue Notre-Dame Est) a été acquis par Désiré Olivier Bourbeau le 28 novembre 1867 et cet emplacement fait partie de la propriété sur laquelle Désiré Olivier Bourbeau a construit sa résidence et son magasin.



L'emplacement situé en face de la propriété Abraham Fortin, où est localisé l'hôtel Commercial, a été acquis par Marie Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, le 1er mai 1860. Marie Reine Lavigne possède sur cet emplacement une maison en brique de 2 étages, une maison en bois et une autre petite maison en bois. Elzéar Hamel, hôtelier, occupe la maison en brique 2 étages. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 50-52, 56-62 et 66-72, rue Notre-Dame Est.



## Émigration vers les États-Unis

Dans les années 1860, plusieurs citoyens des Cantons de l'Est quittent pour émigrer aux États-Unis au grand désespoir des dirigeants civils et ecclésiastiques.

Ce phénomène est également présent dans la région et au village de Victoriaville. En effet, la lecture de différents contrats de vente de propriété à cette époque nous confirme cette situation. Dans plusieurs contrats, on identifie le vendeur comme « un ancien résidant de Victoriaville qui demeure maintenant aux États-Unis ».

Dès le début de sa parution en 1867, le journal *L'Union des Cantons de l'Est* publie plusieurs articles contre l'émigration vers les États-Unis en faisant ressortir les problèmes et les difficultés que chacun pourrait rencontrer en s'expatriant dans ce pays et en vantant les possibilités et les perspectives d'avenir qui s'offrent dans la région de Victoriaville. L'article ci-contre publié dans l'édition du 2 mai 1867 est un exemple de cette campagne de promotion mise de l'avant par ce journal.

Cet article nous confirme que les deux industries majeures du village de Victoriaville en 1867 sont le moulin à scie et la manufacture de tanin. Le moulin à scie, le long de la rivière Nicolet, est alors la propriété de James Tibbitts, marchand de Québec, et la manufacture de tanin, connue sous le nom de « Miller's Extract of Bark Association », s'est implantée à Victoriaville en 1866. Cet article nous confirme également la présence des mines de cuivre et d'antimoine dans les cantons d'Ham, lesquelles utilisent la gare de Victoriaville comme point de départ pour la livraison de leur produit.

En jetant un regard autour de nous dans les Cantons de l'Est, n'y a-t-il donc pas comme aux États-Unis des moyens de gagner de l'argent? Les Américains ont-ils donc seuls le monopole du commerce et de l'industrie? Allez à Victoriaville, vous y verrez un superbe moulin à scie, une manufacture de tanin qui a versé dans le comté d'Arthabaska plus de \$20,000 depuis qu'elle est en opération, l'automne dernier. Faites quelques milles et vous trouverez dans Balstrède les moulins de M. Wood et sa tannerie qui livre au commerce tous les jours, plus de deux mille livres de cuir, et qui donne naissance à un petit village qui enchante les passants. Rendez-vous à trois milles plus bas que la chapelle de St. Valère, et vous verrez les moulins de M. Prémontaine que l'on s'occupe à construire dans ce moment, et qui attireront tout à l'heure une grande quantité de grain du Haut-Canada. Si vous voulez vous diriger dans l'Ouest, vous verrez les mines de cuivre et d'antimoine de St. Paul et de Ham, les carrières d'ardoises de Shipton et de Kingsley, les mines d'Acton-Vale dont on veut recommencer l'exploitation dans quelques semaines.

## L'année 1868

### Élection de janvier 1868 au village de Victoriaville

Le journal, *L'Union des Cantons de l'Est* du 22 janvier 1868, nous donne les résultats de l'élection tenue au village de Victoriaville le 12 janvier. Pour le maire Louis Foisy, en poste depuis l'incorporation du village en 1861, il s'agit d'un renouvellement de mandat.

À une assemblée tenue le 12 du courant à Victoriaville, ont été élus conseillers pour cette municipalité les Messieurs suivants :

L. Foisy Zoël Perrault Antoine Hamel Edouard Côté Louis Leblanc Romuald Turigny et Joseph R. Balland.

À une autre assemblée tenue le 20 L. Foisy a été élu, maire à l'unanimité.

## Les mines de la région

Nous avons vu au tome 1 qu'en 1864, deux compagnies ont été formées pour exploiter des mines

### Les mines des Cantons de l'Est.

Si l'on en croit les témoignages de personnes qui se disent bien renseignées, les Cantons de l'Est renfermeraient des mines assez abondantes de cuivre, d'antimoine, d'or et d'argent. Déjà les faits ont prouvé que leurs avancées ne manquaient de vraisemblance et de fondement. Pendant plusieurs années les mines d'Aspen ont donné au commerce une quantité considérable de cuivre de la meilleure qualité; et si l'on n'a cessé de les exploiter ce n'est pas à la pauvreté du terrain qu'il faut en demander la cause, mais à la dépression que l'argent américain a subie depuis la fin de la guerre civile qui a désolée pendant quatre années la terre classique de la liberté, au point que les États du Sud de cette vaste république qui respirent autrefois l'indépendance, ne présentent aujourd'hui à l'œil du voyageur étendu que l'aspect de la pauvreté la plus révoltante.

Pendant plusieurs années de même on a fait d'innombrables travaux dans le canton de Chester où le cuivre apparaît en quantité suffisante pour faire réaliser des profits considérables aux capitalistes qui voudraient l'exploiter. Mais, parce que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets; pour les raisons que nous venons d'exposer, les travaux ont été interrompus, et l'on attend des circonstances favorables qui permettent de les recommencer avec avantage.

Aujourd'hui l'on espère que bientôt l'âge d'or aura reparu. L'argent de nos voisins commençant à être en valeur, les hommes de progrès intellectuel semblent croire les mines du nord toujours fécondes, et déjà nous apprenons que des acheteurs de mines commencent à circuler dans nos cantons pour chercher fortune. Ils réussiraient certainement si les dorures que nous avons vu être si rares. Comme nous l'avons dit le canton de Chester possède plusieurs mines de cuivre qui ont déjà donné les résultats les plus satisfaisants.

Le canton de Ham Sud possède sept ou

d'or, de cuivre et d'antimoine dans le district d'Arthabaska. Un des instigateurs de ces compagnies minières est Willis Russell de Québec qui devint également propriétaire, entre 1872 et 1881, du moulin à scie localisé au village de Victoriaville et connu sous le nom de « The Arthabaska Lumber Company ».

Un article, paru dans le journal L'Union des Cantons de l'Est du 29 janvier 1868, montre l'intérêt qu'ont la population et les investisseurs pour ces mines de notre région.

Cet article fait mention de la présence de mines de cuivre dans le canton de Chester et de mines de cuivre et d'antimoine dans le canton d'Ham Sud.

Jusqu'à maintenant, il a été possible de localiser les mines d'antimoine dans le canton d'Ham Sud, soit dans le secteur du lac Nicolet, mais nous n'avons pas localisé les mines de cuivre exploitées dans le canton de Chester.

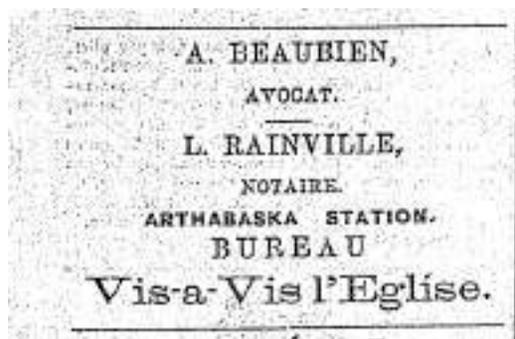
Comme mentionnée dans le volume précédent, la présence de ces mines dans la région apporte une activité économique intéressante au village de Victoriaville.

cuivre, l'antimoine le plus pur et le plus beau on a des connaissances. Le fait seul que Monsieur Russell a vendu, il y a quelques mois, une mine de ce dernier métal pour la somme de \$25000, démontre assez bien que nous sommes dans le vrai. Toute la fortune de la Compagnie Américaine qui a fait cette importante acquisition se résume des succès qu'elle obtient, et des profits considérables qu'elle réalise. On sait que l'antimoine entre dans un très-grand nombre de compositions, et rend au commerce d'importants services. Nous faisons connaître ce métal dans une note, que nous reproduisons plus bas. (a)

### L'arrivée des premiers professionnels à Victoriaville

Avant l'arrivée du chemin de fer, toute l'activité commerciale, juridique, politique, culturelle et professionnelle est localisée dans cette partie de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska appelée à devenir le village d'Arthabaskaville et par la suite la ville d'Arthabaska.

La présence du Palais de Justice et du Bureau d'enregistrement (aujourd'hui, Bureau de la publicité des droits) au village d'Arthabaskaville fait en sorte que les avocats, notaires et médecins installent leur bureau d'exercice de leur profession à cet endroit.



Graduellement, quelques professionnels viennent s'installer au village de Victoriaville. Les premiers arrivés sont Louis Rainville, notaire, Aimé Beaubien, avocat et C. Ouellet, médecin.

Louis Rainville arrive à Victoriaville en juillet 1866 et acquiert sa première propriété au village de Victoriaville, le 17 mai 1867, laquelle est située sur le côté sud-est du chemin de la Reine (**aujourd'hui, les 129-137, rue Notre-Dame Est**).

Aimé Beaubien acquiert sa première propriété au village de Victoriaville, le 15 juillet 1868, laquelle est située à l'ouest de l'église de la paroisse de Sainte-Victoire.



Le médecin C. Ouellet occupe un logement dans la maison du maire Louis Foisy au village de Victoriaville.

### Une industrie menacée de fermeture au village de Victoriaville

En 1868, le village de Victoriaville compte deux industries qui jouent un rôle important dans l'économie locale : le moulin à scie et la manufacture d'extraction de jus d'écorce de pruche (Miller's Extract of Bark Association). Au début de 1868, cette dernière est menacée de fermeture faute d'obtenir la matière première nécessaire à ses opérations.

En effet, le gouvernement songe à interdire l'enlèvement de l'écorce de pruche employée pour la fabrication d'un liquide destiné à l'usage des tanneries. La Miller's Extract of Bark Association fabrique justement ce liquide à partir de l'écorce de pruche que lui fournit les colons de la région.

L'argument du gouvernement est à l'effet qu'en enlevant l'écorce du bois de pruche on détruit des forêts alors que les opposants mentionnent que, d'une part le bois de pruche est très peu recherché par les constructeurs et ne peut être utilisé que comme combustible et d'autre part, il s'agit d'une source de revenus importante pour les colons.

*Le journal L'Union des Cantons de l'Est du 19 février 1868 rapporte que le député du comté de Drummond et Arthabaska, Edward John Hemming<sup>1</sup>, s'oppose fermement à cette mesure du gouvernement et le journal profite de l'occasion pour faire un plaidoyer en faveur de cette pratique à l'avantage des industries et des colons qui les alimentent en écorce de pruche.*

### M. HEMMING

Nous sommes heureux d'avoir à signaler à nos lecteurs, la part très active prise en Chambre par le député de Drummond et Arthabaska, dans une discussion soulevée à propos de la destruction de certains bois de nos forêts par l'enlèvement de l'écorce employée pour la fabrication d'un liquide destiné à l'usage des tanneries. M. Hemming s'est fortement opposé à ce que le gouvernement prit aucune mesure pour enlever aux colons, le droit de ce prévaloir de ce genre d'industrie qui commença à devenir pour un grand nombre de nos nouveaux établissements, d'une rémunération avantageuse, et a fait remarquer combien serait regrettable toute mesure qui tendrait en aucune manière à le ruiner.

À bien considérer la chose, il devient apparent que le député de Drummond a raison. Nous avons déjà fait voir le grand besoin que nous éprouvons de manufactures, qui donneraient les moyens d'existence au peuple, et nous avons aussi démontré, que ce besoin était si évident, que l'opinion de tous les partis était sur ce, là même partout. Or si l'existence de manufactures est si désirable pour nous, si le besoin que nous en éprouvons est d'une évidence si palpable, nous ne voyons pas pourquoi l'on voudrait étouffer le progrès qui se fait dans ce sens, par ce qu'il a plutôt rapport à un genre d'industrie qu'à un autre.

Il est de fait avéré que l'exploitation du tan n'est à dire de l'écorce de pruche, dans les localités où des manufactures pour en extraire l'essence y sont établies, est rémunérative, coûte peu de labeur; il est la cause d'une activité qui tourne à l'avantage de tous, et qui produit les plus beaux résultats.

Si nous considérons maintenant qu'il n'est que très peu de colons qui ne puissent mettre à profit, sans autre événement, et ces intérêts agricoles, l'écorce d'un arbre qui pour lui est improductif sous tout autre rapport, en coupant le bois même, qui n'est que très rarement employé à d'autre usage que pour le chauffage, nous comprendrons facilement qu'il serait tout à fait injuste de fermer les sources d'un progrès manufacturier comme celui là.

D'ailleurs ne suffit-il pas de la seule considération que cette exploitation donne l'avantage à l'homme pauvre de gagner son pain et l'empêcher d'émigrer, pour que l'on soit prêt à lui donner toute l'extension et l'encouragement possibles? sinon à quoi sert de débattre sans cesse contre l'émigration? À quoi sert de vouloir retenir le travailleur au pays, si l'on n'a pas d'ouvrage à lui donner pour qu'il puisse vivre et se procurer du pain?

Il faut être conséquent avec ces principes, il faut admettre que toute entreprise qui a pour but d'utiliser les ressources naturelles du pays, de rendre productives de bénéfices, les choses généralement considérées comme de peu de valeur, et non commerciales, mérito d'être secondées et protégées, et non pas d'être étouffées à son début au grand détriment de la cause manufacturière, et surtout de celle de l'émigration.

La pruche, on en convient, est un bois très peu recherché des constructeurs de charniers qui n'exploitent le plus souvent que le pin, et ne peut guère être utilisée que comme combustible, et par l'emploi de l'écorce pour les fins ci-dessus. Les forêts qui peuvent causer le colton en ce privant nos forêts ne peuvent donc être des plus considérables et ne peuvent créer une raison valable au gouvernement de mettre le pied sur la gorge du mouvement industriel en question. Aussi avons nous mis en de croire qu'au lieu d'en agir ainsi, il conviendrait de protéger les véritables intérêts du pays, l'insistance que cette question peut avoir dans ses résultats sur les causes de l'émigration, et que toutes réflexions faites, il agira de la manière la plus conforme aux vœux des peuples des Cantons de l'Est, et des autres cantons intéressés dans la question.

<sup>1</sup> Edward John Hemming a été député du comté de Drummond et Arthabaska de 1867 à 1871

Un comité de la Chambre des communes est choisi et nommé aux fins de s'enquérir et faire rapport sur les meilleurs moyens d'empêcher la destruction de la pruche par l'enlèvement de l'écorce destinée à la fabrication du tannin. Le député du comté de Drummond et Arthabaska, Edward John Hemming, donne de nombreuses réponses aux questions posées par le comité présidé par le député de Compton et ministre de l'Agriculture, John Henry Pope. Le comité vient à la conclusion qu'il n'y a pas lieu d'interdire l'utilisation de l'écorce de pruche ou de taxer les manufactures de fabrication de tannin. Les manufacturiers et les colons peuvent se reposer avec confiance et ne rien craindre de ce côté-là<sup>2</sup>. La compagnie Miller's Extract of Bark Association peut donc continuer ses opérations au village de Victoriaville.

### Projet d'omnibus entre Victoriaville et Arthabaskaville

Dès 1868, il est question d'instaurer un service de transport entre les villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville. Le journal *L'Union des Cantons de l'Est* du 8 avril 1868 informe la population de ce projet.

UNE AMÉLIORATION.

On parle d'établir entre les deux villages de Victoriaville et Arthabaskaville une ligne régulière d'omnibus qui ferait le trajet entre ces deux localités deux ou trois fois le jour. On dit même qu'un charretier de Québec serait déjà en correspondance à ce sujet avec les intéressés, et que le prix du voyage serait fixé à 15 sous. Ce serait sans doute une grande amélioration.

### Un nouvel hôtel au village de Victoriaville : le Farmer's Hotel

Une annonce parue dans l'édition du 3 juin 1868 nous apprend l'ouverture d'un nouvel hôtel au village de Victoriaville, soit le *Farmer's Hotel*, exploité par Joseph Beaudoin. Il s'agit de l'hôtel Foisy que Louis Foisy a loué audit Joseph Beaudoin<sup>3</sup>.

Le vendredi 10 juillet 1868, l'hôtel Farmer a failli devenir la proie des flammes. « On avait quelques semaines auparavant, mis des sapins dans les coins de la salle à diner, comme c'est la coutume pour donner un bon air à l'appartement. Ces sapins étaient alors très sec et comme une petite fille passait auprès avec une chandelle (il faut se rappeler qu'il n'y avait pas d'électricité à l'époque) le feu se communiqua à l'un deux et un instant après il était tout embrasé. Aux cris que jeta l'enfant, on accourut et l'on réussit à mettre l'arbre dehors, mais non sans avoir communiqué le feu à un sofa et avoir noirci les tapisseries de la salle »<sup>4</sup>.

**Farmer's Hotel**  
PRÈS DE LA STATION D'ARTHABASKA  
Tenu par  
**M. J. BEAUDOIN.**

LES VOYAGEURS ne pourront trouver nulle part ailleurs dans Arthabaska, un HOTEL, mieux tenu, et plus confortable, sous tous les rapports que le FARMER'S HOTEL. Il est situé tout près de la Station. Les passagers à bord des chars ainsi que tous les autres voyageurs, y trouveront à toutes les heures du jour et de la nuit une excellente table bien servie, de bonnes chambres et de bons lits pour se reposer.

- 27 mai, 1868.

<sup>2</sup> *L'Union des Cantons de l'Est* du 13 mai 1868

<sup>3</sup> *L'Union des Cantons de l'Est* du 22 avril 1869

<sup>4</sup> *L'Union des Cantons de l'Est* du 15 juillet 1868

**Doit-on taxer les aubergistes pour favoriser la tempérance?<sup>5</sup>**

À cette époque, pour exploiter un hôtel avec vente de boissons alcooliques, il est nécessaire d'obtenir deux documents : un certificat approuvé par la municipalité autorisant l'émission d'une licence à cet effet et une licence émise par le Percepteur du revenu de l'intérieur pour le district d'Arthabaska.

Les droits de la province pour les licences d'hôteliers sont payables au Percepteur du revenu de l'intérieur pour le district d'Arthabaska (en 1868, le notaire Théophile Côté) à partir du 1er mai de chaque année. En 1868, les droits pour les aubergistes du village de Victoriaville sont de 39 \$ en sus de toutes les taxes municipales. Si la municipalité veut imposer ou modifier une taxe déjà existante, elle doit adopter un règlement à cet effet et le signifier, avant le deuxième mercredi de mars, au Percepteur du revenu de l'intérieur pour le district d'Arthabaska.

À la séance du conseil municipal du village de Victoriaville du 6 avril 1868, des villageois demandent aux membres du conseil d'ajouter, à la taxe de 25 \$ que les aubergistes ont à payer à la municipalité pour leur licence, une autre taxe de 100 \$, dans le but de limiter le nombre d'auberges et de favoriser ainsi la tempérance. Tous les conseillers présents à l'assemblée adoptent une résolution à cet effet malgré les représentations du maire Louis Foisy qui ne partage pas le point de vue des conseillers.

La résolution adoptée se lit comme suit : « Deux certificats signés par un certain nombre d'électeurs municipaux sont présentés, l'un en faveur de Joseph Beaudoin, l'autre en faveur d'Édouard Chevalier, pour être soumis à la considération du conseil et être approuvés, dans le but de tenir deux maisons d'entretien public dans les limites de la municipalité, pour y détailler des liqueurs spiritueuses. Monsieur Perrault propose, secondé par monsieur Leblanc que ces deux certificats ne soient approuvés par le conseil qu'à la condition que les deux personnes en faveur desquelles ils sont signés, veuillent bien payer chacune la somme de vingt-cinq louis courant à la Corporation pour faire partie des fonds d'icelle. Adopté. »

En faisant adopter cette nouvelle taxe aux aubergistes, les citoyens et les conseillers considèrent favoriser ainsi la tempérance au village, car autrement, si les aubergistes ne doivent pas être plus taxés que les marchands et les autres, il est évident que ce serait là un moyen infaillible de propager et de favoriser l'intempérance « puisque tout amateur pourrait moyennant quelques piastres tenir cantine à chaque coin de rue, à chaque embranchement de chemin et cela impunément. N'est-il pas plus sage de faire payer cher les certificats pour licence d'auberge afin de restreindre et de limiter le trop grand nombre de ces maisons? »

Ce que les conseillers et les citoyens du village de Victoriaville, demandant cette nouvelle taxe, ne savent pas c'est qu'à la réunion d'avril, le conseil a adopté une résolution et non un règlement, et ce, après le deuxième mercredi de mars; donc, le Percepteur du revenu de l'intérieur pour le district d'Arthabaska ne doit pas en tenir compte dans l'octroi des licences aux aubergistes. S'agit-il là d'un tour de passe-passe de la part du maire Louis Foisy pour faire prévaloir son point de vue?

---

<sup>5</sup> L'Union des Cantons de l'Est des 20 mai, 27 mai, 17 juin et 24 juin 1868

C'est ainsi que dès le lundi 4 mai 1868, les aubergistes de Victoriaville se rendent au bureau du Percepteur du revenu de l'intérieur pour le district d'Arthabaska et se voient octroyer leur licence d'aubergiste sans avoir à payer la taxe additionnelle municipale de 100 \$.

### Les auberges au village de Victoriaville en 1868

En 1868, le village de Victoriaville compte 3 hôtels : l'hôtel Commercial d'Elzéar Hamel, le Prince of Wales d'Édouard Chevalier, l'hôtel Farmer de Joseph Beaudoin (anciennement l'hôtel Foisy). Il est important de remarquer qu'au 30 juin 1868, seulement deux hôteliers ont obtenu le renouvellement de leur licence d'aubergiste.

### Le maire Foisy au centre d'une polémique

Même si les aubergistes ont obtenu leur licence, le débat entourant cette nouvelle taxe de 100 \$ que les conseillers et une partie de la population auraient voulu leur imposer n'est pas pour autant clos. Par l'entremise du journal *L'Union des Cantons de l'Est*, une polémique prend de l'ampleur entre un citoyen s'identifiant sous le pseudonyme de QUIDAM et le maire Foisy. Il est important de reproduire ces échanges entre QUIDAM et le maire Foisy, car c'est probablement là le point de départ d'une campagne d'opposition au maire Foisy qui se terminera par sa défaite à l'élection de janvier 1870.



**Avis Public.**

Licences octroyées par T. Côté, Percepteur du Revenu de l'intérieur pour le District d'Arthabaska durant le quartier finissant le 30 juin dernier.

AUBERGIES.		
Pierre Roy	Burkeville	1 Mai 1868.
Léon L. Derais	Arthabaska	2 " "
Elzéar Hamel	Victoriaville	3 " "
Jos. Beaudoin	"	4 " "
Jos. Prince	Plessisville	5 " "
George Beaucclair	Arthabaska	12 " "
Gilchrist & Co.	Plessisville	13 " "
George Belleville St. Germain	"	28 " "

Sta. Victoire 11 Mai 1868.

M. le Rédacteur,

Permettez moi d'adresser un mot de condoléances aux braves citoyens de Drummondville.

A eux je leur dirai : " ne vous affligez point trop dans votre malheur, car vous avez des compagnons d'infortune. Votre conseil municipal vous a joué un beau tour, il est vrai, mais le nôtre, celui de Sta. Victoire nous a joué aussi. "

Il est peut être à votre connaissance M. le Rédacteur, que dans le cours du mois d'avril dernier, notre conseil a passé un règlement imposant une taxe de \$100, à celui qui prendrait licence pour tenir auberge, sans préjudice à la somme exigible par la loi des statuts en pareil cas. Lorsque ce règlement a été passé, tous les conseillers présents étaient d'accord; puis-je vous dire que M. le maire ne partageait point leur opinion et pour cause : son affection pour les treute-sous. Toutefois le règlement a passé, et va sans dire, on se croyait bien certain de l'affaire.

Mais qui l'aurait cru ? Nos braves conseillers n'auraient bien dû le savoir d'avance. Le règlement en question n'a pas été signalé au percepteur du revenu tel qu'exigé par la loi et il qui la faute ? Le percepteur ignorant l'existence de ce règlement, accorde des licences pour le prix ordinaire et on a rien à lui dire. Encore une fois à qui la faute si cette omission a eu lieu et si la corporation se trouve en fin de compte mieux de \$100 par licence ?...

A la séance qui devait avoir lieu le 4 Mai à 4 h. P. M. le maire étant absent ainsi que deux de ses conseillers favoris, le conseil comme il avait été prévu par ce premier, n'a pu siéger parce que les conseillers en quorum ne pourraient élire un maire pro tempore aucun d'eux ne sachant signer.

Ce que voyant MM. les aubergistes, (M. le maire à leur suite pour les inspirer au besoin) se sont présentés au percepteur du revenu du district, le soir même de la séance (ils mettaient tous les moments à profit comme on le voit) et ont obtenu leur licence pour la somme ordinaire au lieu d'avoir à payer suivant le règlement, une somme de \$100 additionnelle, et cela à la grande indignation de tous les bons et braves citoyens de Sta. Victoire !

Maintenant, M. le maire n'a-t-il bien agi en s'absentant ainsi le soir même, de la séance demandant à ses électeurs le droit de supposer que son absence avait été précédée dans le but de faire manquer la séance ? n'est-il encore bien agi en faisant dire à certains conseillers de ne pas assister à cette séance parce que rien d'important ne s'y ferait lorsque le contraire est prouvé ?

Ne public du lieu à juger, au public de dire jusqu'à quel point M. le maire en agissant ainsi a voulu le bien et l'avancement moral de ses compatriotes électeurs de la paroisse !!

Ainsi je dis aux amis de Drummondville : courage, nous sommes joués comme vous et aussi mal servis.

Je dois dire avant de terminer à la louange de certains conseillers, que je ne voudrais pas inculper dans l'affaire ci-dessus, qu'ils ont agi comme ils devaient agir au grand contentement de la paroisse. Quand aux messieurs qui ont pris leurs licences je n'ai rien à dire, c'était leur intérêt et ils en ont profité, voilà tout !

Avec considération,

Votre etc.

QUIDAM.

## CORRESPONDANCE.

Stn. Victoire 15 juin 1868.

M. le Rédacteur,

Votre journal du 20 Mai dernier contenait une correspondance signée *Quidam*, dans laquelle je suis vulgairement attaqué.

Mon intention n'est pas ici de répondre aux insinuations malveillantes lancées contre moi par votre correspondant, j'attendrai pour cela que ce M. Quidam veuille bien nous montrer son visage, et nous donner son vrai nom ; car il est toujours bon de savoir à quelle espèce de gens on a affaire. Je sollicite seulement de vous M. le rédacteur, puisque ma conduite comme maire est portée devant le public, l'avantage de pouvoir l'expliquer.

Je dirai donc, puis que votre correspondant veut me faire un crime d'avoir voté contre la résolution imposant une taxe de \$100 sur tout certificat d'auberges, que j'ai en effet voté contre cette résolution, de même que je le ferais encore si l'occasion se présentait, parce qu'à mes yeux cette taxe n'est pas autre chose qu'une extorsion. A mon avis le pouvoir de taxer qu'ont les municipalités, ne doit pas être une arme d'injustice, mais doit être exercé avec discernement et surtout avec équité. Toutes les classes de la société dans la municipalité doivent être assujetties à la taxe également ; en agir autrement serait de la part du conseil une flagrante injustice.

Dans le village de Victoriaville, aussi bien que dans toutes les campagnes du Bas-Canada, il n'y a guère que la propriété foncière et les aubergistes qui supportent le fardeau de la taxe municipale. Ici, il est vrai, les marchands sont aussi redevables d'une contribution, mais si insignifiante que ce n'est pas la peine d'en parler, soit : quatre piastres annuellement.

Les corps de métier, les professions, l'industrie ne sont pas plus taxés que si ces choses n'existaient pas dans la municipalité. Or pourquoi taxer les uns et ne pas taxer les autres ?

Maintenant il a été question dans notre conseil d'ajouter encore à la taxe de \$25, que les aubergistes ont à payer à la municipalité pour leur licences, une autre taxe de \$100. Dois-je dire que la chose m'a paru et me paraît encore une criante injustice ! tellement que je n'hésite pas à dire que le conseil n'a pas le droit de commettre de semblables exactions au détriment seul d'une classe de la municipalité. Je demande donc en justice pour les aubergistes, de n'être pas taxés plus que les marchands et les autres.

Si votre correspondant n'avait pas été au par le désir coûte que coûte de me dire de malveillantes paroles, assurément ce n'est pas moi qu'il aurait blâmé, mais bien ceux qui ont proposé la résolution, qui l'ont appuyée de leur vote, et ceux qui en dehors du conseil lui ont consacré toute leur influence. Mais qu'attendre de lui ; ne va-t-il pas jusqu'à me reprocher de n'avoir pas assisté à une séance du conseil. Je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet : que celui qui est sans péché se jette la première pierre. Quand votre correspondant m'aura cité un seul maire ou autre membre d'un conseil municipal qui pendant la durée de son mandat n'aura pas manqué à une seule séance, je m'avancerai coupable.

Il est évident d'ailleurs, que votre correspondant ne connaît rien des affaires dont il parle. La preuve, c'est qu'il appelle "règlement" ce qui n'est qu'une simple résolution. Il reproche aussi aux officiers du conseil et à moi en particulier, de n'avoir pas signifié cette résolution au percepteur du revenu. Vous voyez quelle ignorance des affaires ; aussi une correspondance subséquente qui a paru sur votre journal a fait bonne justice de cette absurde prétention.

Au reste, votre correspondant n'est pas le seul dans la municipalité qui ait pris des vessies pour des lanternes, en d'autres termes qui ait eu voir un règlement dans la résolution dont il s'agit. On en a vu d'autres occupant dans la paroisse un rang considérable, user de toute leur influence

au profit de ce qu'ils appelaient un règlement ; on les a entendus dire aux conseillers, dire aux électeurs : vous avez passé un règlement, il faut maintenant ce règlement !

J'aime à croire que si celui que s'est permis de parler ainsi avait pris la peine d'examiner les archives du conseil et de consulter la loi ; il n'aurait pas donné aux conseillers et aux électeurs un avis aussi pernicieux. Car il aurait vu que cette résolution ayant été adoptée par le conseil malgré mes représentations après le second mercredi de Mars, était nulle. Que serait il arrivé maintenant si les conseillers mettant à exécution cette recommandation, eussent fait signifier la résolution au percepteur du revenu et que celui-ci eût par suite refusé aux aubergistes de leur octroyer des licences ?

Incontestablement ceux-ci auraient intenté à la Municipalité un procès qui aurait coûté au moins \$300. Qui aurait payé cette somme ? Est-ce M. le docteur de conseils, ou bien le correspondant *Quidam* ? Ce sont généralement ceux qui donnent le plus de conseils qui payent le moins.

Je n'accuse pas l'honnêteté de ceux qui disent aux conseillers : vous avez passé un règlement ah ! bien il faut le maintenir ce règlement, je les reconnais pour des gens très intelligents, très instruits dans tout ce qui regarde leurs fonctions, qui s'écoquettent très bien mais ce que l'on est en droit de leur reprocher, c'est de ne pas connaître la loi municipale et de vouloir conduire les affaires municipales. Je me permets aujourd'hui de les inviter très respectueusement à réfléchir un peu sur leur conduite, à se convenir qu'ils ont voulu pousser la municipalité dans une fautive voie, et que leurs conseils s'ils eussent été exécutés lui auraient mis sur les bras une quantité énorme de frais.

L. FOIST, Maire  
de la Corporation du Village  
Victoriaville

## CORRESPONDANCE.

Ste. Victoire, 22 Juin 1808.

M. le Rédacteur,

Après un langoureux travail de près d'un mois, voilà donc que la montagne, dans la personne de notre docte Maire, enfante une souris. Pourtant des millions disaient: M. le Maire ne répondra pas à Quidam, car il ne peut trouver personne pour donner une forme à ses idées. Aussi c'était une tâche assez ardue... Et dans son désespoir il laissait échapper de sa poitrine bouillonnante, de profonds soupirs et tomber de ses lèvres ce mot si charmant dont il use d'ordinaire pour se consoler de ses mécomptes: C'est *oublié*!... Mais enfin il trouve un scribe quelconque qui, attendri à l'aspect d'une si grande douleur, lui fournit sa plume et son orthographe et il signe avec emphase cette tardive production, ce chef-d'œuvre littéraire.

En vérité, cette épître est par elle-même si assommante, renferme de telles incongruités, un tel ramassis de choses disparates, qu'il faut se faire une "résolution" pour ne pas la laisser mourir dans le silence du mépris.

Mais comme M. le Maire ne cesse, depuis la réception de la gazette, de s'exalter sur ce qu'il appelle sa belle et longue correspondance, ce sera charité de lui ouvrir les yeux sur ses erreurs et de lui montrer combien ridicules sont ses prétentions.

Il se plaint en commençant d'avoir été vulgairement attaqué... S'il en eût été ainsi, rien de plus légitime. Quidam ayant affaire à un homme qui, sous les dehors du savoir-vivre, cache néanmoins des sentiments très vulgaires, de l'aveu de la majorité de ses concitoyens. Il y a une mesure en toute chose, et si l'on doit tenir compte des lieux, des circonstances et des temps, l'on doit aussi tenir compte des personnes. Voilà pourquoi M. le Maire aura pu être attaqué vulgairement. Quoi qu'il en soit, cette vulgarité ne s'est bien trouvée que dans son estimée. Pour tout autre que lui, la correspondance était convenable et bien méritée.

M. le Maire attend, dit-il pour répondre à mes insinuations que je lui "montre mon visage et lui dise mon vrai nom".

Evidemment, M. le Maire à l'espoir de trouver dans ma personne quelques grands défauts afin de me mettre en évidence aux

yeux du public et de faire oublier par là, ses propres maux. Mais je m'en abstiens: dès encore aujourd'hui, mon nom est si humble, si peu important, que je le lui laisse encore à désirer. Toutefois pour rassurer M. le Maire dans ses doutes, je ne permettrai de lui dire qu'il a "affaire à des gens", à un homme qui a le front exempt de toute tache, et qu'il ne blesserait pas son honneur en lui répondant de quelque manière que ce soit.

Il a voté, dit-il contre la résolution imposant une taxe de cent piastres sur tout certificat d'auberges. Néanmoins il a signé ce jour-là les procès de l'assemblée. Puisque dans sa pensée, le conseil voulait imposer une taxe injuste, n'aurait-il pas dû, plutôt que de la sanctionner par sa signature, résigner sa charge de Maire? Si son honneur en était lésé; alors loin de souffrir un pareil affront, n'eût-il pas mieux valu pour lui remettre son mandat? ce que les trois quarts et demi des permissions de Ste. Victoire ont souvent applaudi.

Lorsque M. le maire a fait une feste il a

coutume de se servir d'un argument qui devient banal par la répétition qu'il en fait. Si j'ai des torts, dit-il, que celui qui n'en a jamais en une jette la première pierre. Il est bien vrai que cette parole se trouve dans l'Ecriture, et qu'elle a été dite pour sauver une pauvre pécheresse de sa poursuite de ses ennemis. Mais on ne voit pas que son adultère ait été justifié pour cela. Le Sauveur lui a pardonné; voilà tout. Sa faute était réelle; de même qu'aujourd'hui notre maire ne laisse pas d'avoir ses torts qui ne sauraient être justifiés par le mauvais emploi qu'il fait des paroles de l'Evangile.

Et au lieu de se disculper devant le public des accusations portées contre lui, n'est-il pas évident qu'il s'est fourvoyé d'avantage en énonçant publiquement des principes aussi erronés que contraire à la morale?

En effet que veut dire M. le maire par cette phrase si imprudente qu'on remarque dans son écrit, savoir;

"Que les aubergistes ne doivent pas être plus taxés que les marchands et les autres." N'est-il pas évident que ce serait à un moyen infailible de propager et de favoriser l'intempérance? puisque tout

amateur pourrait moyennant quelques piastres tenir cantine à chaque coin de rue à chaque embranchement de chemin et cela impunément? N'était-il pas plus sage comme le voulait le conseil de faire payer cher les certificats pour licence d'auberge afin de restreindre et de limiter le trop grand nombre de ces maisons?

D'ailleurs notre conseil en projetant cette mesure, ne faisait qu'imiter notre gouvernement qui impose une forte taxe sur les spiritueux comme étant un objet de commerce plus funeste qu'utile à la société et dont on doit plutôt réprimer l'abus que le favoriser.

Comment qualifier la conduite du maire qui par un tour de passe passe digne de lui, c'est-à-dire en faisant dire à certain conseiller de ne pas venir au conseil le 4 mai parceque, disait-il, rien d'important ne s'y passerait, fait manquer cette séance si importante, puis qu'alors devaient être signés et taxés par le conseil, les certificats de Mrs. les aubergistes. Mais au lieu de rougir de cette basse machination (qui lui a valu toute fois la jolie aubaine de \$100.) il vient avec un cynisme révoltant chercher à ridiculiser celui qui, comme gardien de la morale publique, avait dans cette circonstance un droit à exercer, un devoir à remplir envers la corporation.

Vous paraîsez mépriser ceux qui vous donnent de sages conseils, M. le maire. Vous avez tort; il serait beaucoup mieux pour vous de les suivre que de les "excuser" (en style Foisy) et que de vous fier exclusivement à votre grande connaissance de la loi municipale, et à votre habileté de discerner "les vessies des lanternes." Ne savez vous donc pas qu'il n'y a de si sot ignorant qu'il ne s'imagine tout savoir? Croyez m'en; ce serait pour vous un marché d'or que d'échanger toute votre fatuité, votre prétendue science pour un peu de sens commun; alors vous resteriez dans votre sphère, vous n'auriez plus à redouter "sur vos bras, une quantité déaruse de frais." (sic) et votre cerveau n'aurait pas à craindre le sort de la goussille du bon Lafontaine.

C'est là l'avis aussi désintéressé que gratis de votre ami;

QUIDAM.

### La tourbe comme carburant de locomotive de chemin de fer

Nous avons vu au tome 1, que James Hodges possède d'immenses tourbières dans le township de Bulstrode. En fait, il a acheté 94 lots formant une superficie de 19 300 acres. La tourbe est utilisée comme source d'énergie : après séchage, elle est brûlée pour produire de la chaleur. La compagnie de chemin de fer, la « Grand Trunk Railway Company » a expérimenté l'utilisation de la tourbe comme carburant de locomotives. Le journal L'Union des Cantons de l'Est du 19 août 1868 nous apprend que depuis déjà trois années, le Grand Tronc n'emploie pas d'autre combustible sur l'embranchement Victoriaville-Doucets Landing (Sainte-Angèle).

## L'année 1869

### Un tronçon de chemin de fer mal aimé

Le tronçon de chemin de fer de Victoriaville en direction de Trois-Rivières semble être mal aimé des usagers et aussi de la compagnie. Après l'ouverture d'un premier tronçon le 12 octobre 1861, l'ensemble du tronçon du village de Victoriaville à Doucets Landing (Sainte-Angèle) est ouvert à la circulation le 20 décembre 1864. Les usagers ne l'aiment pas parce qu'il est lent et peu fiable et la compagnie le déteste parce qu'il est difficile d'opération particulièrement en hiver pendant ou à la suite des tempêtes de neige.

Dès 1867, des rumeurs circulent au village de Victoriaville voulant que la compagnie de chemin de fer songe à fermer définitivement ce tronçon entre le village et Doucets Landing.

Le journal L'Union des Cantons de l'Est du 4 mars 1869 nous apprend que pour une première fois le tronçon est fermé temporairement en raison d'une trop grande quantité de neige. Cette décision de la compagnie de chemin de fer fait resurgir l'appréhension que cet embranchement soit définitivement fermé au grand dam des gens qui ne veulent pas le voir disparaître même s'il le critique fréquemment.

Heureusement, le journal du 8 avril 1869 annonce la reprise du service de chemin de fer entre Victoriaville et Doucets Landing.

be. Dans nos cantons de l'Est, nous trouvons des tourbières d'une superficie très grande. On sait que depuis bientôt trois ans le Grand Tronc n'emploie pas d'autre combustible sur l'embranchement des Trois-Rivières et Arthabaska, et cela, avec une grande économie sur les dépenses ordinaires du chauffage par le bois. Un

### L'embranchement nord du Grand-Tronc.

Nous apprenons que la Compagnie du Grand-Tronc a arrêté le service sur l'embranchement des Trois-Rivières, d'ici au 1<sup>er</sup> Avril prochain. Les malles seront transportées d'Arthabaska à Trois-Rivières, et de Trois-Rivières à Arthabaska par des voitures ordinaires. Nous apprenons aussi que M<sup>rs</sup>. Laroche et Fostigoy, de Ste. Victoire, sont chargés de cette besogne.

Il est certain que cette suspension de service, sur une ligne très importante, causée par une trop grande quantité de neige, va faire beaucoup de tort aux affaires.

Mais ce n'est pas là le pire. On nous dit que c'est là un achèvement vers la cessation complète du service, et qu'au premier avril, la compagnie ne le reprendra pas. S'il en était ainsi, ce serait très regrettable; en attendant nous dirons que nous n'en savons rien.

Au reste, nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.



*Photo : Alexander Henderson, vers 1870, Musée McCord d'histoire canadienne, archives photographiques Notman, MP-0000.1452.96*

*Sur la photographie ci-haut, une équipe tente de dégager une locomotive du Grand Tronc durant l'hiver 1870. On voit, à droite de la photo, des hommes avec des pelles. On raconte qu'à l'occasion, lorsque le train est dans l'impossibilité d'avancer à cause de la neige, des pelles sont prêtées aux voyageurs et il leur est demandé d'aider à déblayer la voie ferrée.*

### **Nouvelle polémique impliquant le maire Louis Foisy**

*En mars 1869, une nouvelle polémique s'engage entre le maire Louis Foisy et l'ancien secrétaire-trésorier du village de Victoriaville, le notaire Louis Rainville. Ce dernier est le premier notaire à venir s'établir au village de Victoriaville, en juillet 1866. Le 17 mai 1867, quelques mois après son arrivée, il fait l'acquisition de sa première propriété située sur le chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est). Le notaire Louis Rainville épouse Victoria Bourbeau, la sœur de Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph Octave Bourbeau.*

*À son arrivée au village de Victoriaville, Louis Rainville est nommé secrétaire-trésorier de la municipalité. Il remplace à ce poste Jean Baptiste Edge. Il semble bien que le notaire Rainville, comme secrétaire de la municipalité, entend jouer son rôle conformément aux exigences de la loi et pas nécessairement selon les désirs du maire Foisy. C'est ainsi qu'après l'aventure de la taxe de 100 \$ à être imposée aux aubergistes, le maire Foisy, non satisfait du rôle joué par le secrétaire à cette occasion, ne renouvelle pas son mandat comme secrétaire-trésorier, échu le 1er janvier 1869 et le remplace par Isidore Deslauriers. C'est alors qu'éclate une nouvelle polémique, cette fois entre le maire Louis Foisy et le notaire Louis Rainville.*

## CORRESPONDANCE.

Ste. Victoire 8 Mars 1869.

M. le Rédacteur,

Vous m'obligerez en publiant la présente, et comme je ne suis pas fort en littérature permettez-moi de me servir du style ordinaire des hommes de loi.

Considérant que la pratique comme Notaire dans Ste. Victoire d'Arthabaska paye beaucoup mieux que celle du *balcan* de St. J... dont vous parlez il y a quelque temps, je prends la liberté d'inviter un confrère pour partager ma clientèle et mes revenus qui menacent ma santé et mon salut éternel par l'abus que je pourrais en faire. Je vous donnerais bien l'état de ces revenus, mais je crains de faire naître dans le cœur de mes voisins, une ambition et une jalousie qui me feraient perdre leur amitié : il suffit de vous dire qu'au bout d'une semaine, je fais comme votre *balcan* au bout de son année, je me perds dans les zéros.

M. le Maire de ma paroisse est homme charitable qu'il est, a cru devoir me soulager et me venir en aide dans une position aussi critique. Le fait est que la chose lui appartient, c'est lui qui m'a introduit à Ste. Victoire, et je crois avoir appris de lui que pour peu que l'on sache manier sa conscience, on y fait de l'argent beaucoup plus vite qu'en Californie, à tourner la *manicelle d'un orgue de barbarie*. M. le Maire donc en son nom et au nom de ses nombreux amis qu'il n'a pas cru devoir consulter à cette occasion, envoyait dernièrement une requête à un de mes confrères, le priant de venir pratiquer à Ste. Victoire tant et si longtemps que je ne serai pas assez bien pour faire seul la besogne, et qu'il plaira à M. le Maire de lui accorder ses faveurs. La requête ne dit pas à quelles conditions le nouveau notaire pourra pratiquer dans Ste. Victoire, mais je suis prié de la part d'un ami intime de M. le Maire, de les lui faire connaître ; les voici :

1o. Louer la maison de M. le Maire à raison de \$5,00 par mois, payables rigoureusement à l'expiration de chaque mois à peine de nullité du bail. Pour connaître les commodités de ce logement et l'économie qu'on peut y faire sur le bois de chauffage, s'adresser au Dr. Onellet à L'Arveir, ou à tous autres qui ont déjà eu le privilège de louer cette maison.

2o. Lorsque le nouveau notaire sera Secrétaire-Trésorier de la paroisse, ce qui peut arriver sans miracle, il devra, à raison de £10 par année, travailler de toutes ses forces aux intérêts de la corporation, excepté lorsqu'ils seront en conflit avec ceux de M. le Maire, ce qui arrive une fois l'un, au temps où les aubergistes ont besoin de licences; car voyez-vous, M. le Maire est propriétaire d'une auberge, et dans ce temps-là gare à celui qui ne travaille pas pour sa licence.

Cette dernière condition est de rigueur. A défaut de son accomplissement M. le Maire demandera un troisième Notaire pour soulager les fatigues des deux premiers. Il est facile de s'y soumettre, la conscience peut en souffrir, mais ça n'arrive qu'une fois par année, ce ne doit pas être un péché mortel.

Si jamais on me nomme Secrétaire-Trésorier de ma paroisse, je vous assure que je me conduirai mieux que par le passé envers M. le Maire; je n'irai pas *distraindre les conseillers* quand il voudra leur faire passer des résolutions qui peuvent lui amener un profit net de \$100 et une perte d'autant à la Corporation. Je me garderai bien d'avertir le conseil que le temps de passer des règlements pour prohiber la vente des boissons enivrantes ou les permettre, moyennant une somme d'argent comme on pourrait dire cent piastres, est limité au deuxième mercredi de mars; on ne donnant pas ces *instructions* aux conseillers, quand même ils me les demanderaient, je gagnerai les faveurs de M. le Maire, je lui fournirai un moyen indirect de louer son hôtel \$100 de plus, et aux bons paroissiens de Ste. Victoire, l'avantage d'entendre à distance les chants *religieux* que les habitués de l'hôtel font raisonner tous les dimanches dans son enceinte *vénérable*.

Je posséderais encore la *confiance* de M. le Maire, si, par mon indiscretion à *instruire* les conseillers l'an dernier, je n'avais empêché ses derniers de se prendre au filet que M. le Maire leur avait tendu à grands frais. Je regrette bien toutes ces fuites, mais je désespère du pardon, je crains même de passer aux yeux de M. le Maire pour un pécheur endurci. Je me console néanmoins par l'espérance qu'il va réussir à me faire venir un confrère qui m'aidera à expédier les durs travaux de ma clientèle et m'empêchera d'en abuser.

Veillez M. le Rédacteur, permettre à M. le Maire toutes réponses et répliques.

L. RAINVILLE N. P.

Ste. Victoire, 16 mars 1969.

M. le Rédacteur,

Dans votre numéro du onze mars cou-  
rant, j'ai eu le plaisir d'y lire une corres-  
pondance signée "L. Rainville," N. P. et  
dans laquelle ce monsieur veut bien s'oc-  
cuper de moi.

À la fin de cette correspondance, le bon  
notaire, avec une politesse dont je lui sais  
gré, vous prie de me permettre toutes ré-  
ponses et répliques.

Je souligne ces mots : *réponses et répli-  
ques* parce que votre correspondant nous  
avertit qu'il se sert du style ordinaire des  
hommes de loi. La littérature des hommes  
de loi est fort respectable sans doute, mais  
M. Rainville qui ne suit pas s'en servir,  
aurait dû employer la littérature des hom-  
mes de bonne foi : ça lui aurait mieux  
réussi.

Je ne veux pas parler n-n plus, des re-  
ceus qui menacent la santé du digne No-  
taire. Il a eu le soin de nous dire qu'il  
n'est pas littéraire, mais il aurait dû nous  
avertir qu'il n'était pas fort non plus sur  
le sens des mots de sa langue. Mais, M.  
Rainville est non seulement un littéraire  
d'un fort calibre, non seulement un gram-  
mairien de première force, il est encore lo-  
gicien prodigieux. Voyez.

Il dit : "considérant que la pratique  
comme notaire dans Ste. Victoire d'Arthur-  
baska paye beaucoup mieux que celle de  
beau de St. J....." Est vous parlez il y  
a quelque temps etc. etc. il suffit de  
vous dire qu'au bout de mon année, je me  
perds dans les zéros."

Il n'y a donc que des zéros dans l'étude  
de M. le notaire Rainville ? L'œuvre humaine  
que je le plains.....

Avec votre permission, M. le Rédac-  
teur, je veux dire un mot à votre corres-  
pondant.

M. le notaire, vous dites, à part d'autres  
ineffabilités : "que c'est moi qui vous ai in-  
troduit dans cette localité." Je nie cela  
complètement, mon cher, c'est vous, Notai-  
re, qui vous êtes introduit vous-même.

Vous dites aussi : "je crois avoir appris  
de lui que pour peu que l'on suche manier  
sa conscience, on y fuit de l'argent beau-  
coup plus vite qu'en Californie, à tourner  
la manivelle d'un orgue de barbarie."

Vous avez donc la conscience malléable  
puisque vous apprenez si vite et si facile-  
ment le mal, O ! brave homme.

Quant à l'orgue de barbarie, dont vous  
prétendez que je tournais la manivelle en  
Californie, je vous assure que j'aurais gagné  
beaucoup plus d'argent, si j'avais eu à mes  
côtés un homme de votre rare espèce, M. le  
Notaire.

Parlons maintenant de la fameuse requê-  
te que vous m'accusez d'avoir adressée à  
un de vos confrères, pour lui demander de  
venir s'établir à Ste. Victoire. Jamais, au  
grand jamais, je n'ai fait une requête à cet  
effet. Aussi, M. le Notaire, je parlerai avec  
vous, une somme de \$400, quo cela est  
faux. De grâce, pariez, je vous promets des  
émotions.

Vous dites de plus : "Si jamais on me  
nomme secrétaire-trésorier, je vous assure  
que je me conduirai mieux que par le pas-  
sé envers M. le Maire, je n'irai pas instrui-  
re les conseillers quand il voudra leur faire  
passer des résolutions qui peuvent lui amè-  
ner un profit net de \$100, et une perte  
d'autant à la Corporation."

Ne jurez de rien, mon cher Notaire,  
vous ferez plus que cela, allez. Par exem-  
ple, vous ferez passer un règlement un  
mois plus tard que ne le veut la loi. Vous  
me comprenez, n'est-ce pas ? Si non, dites  
le moi, je vous en apprendrai plus long, et  
je vous promets encore des émotions.  
Vous dites aussi : "Je lui fournirai (au  
Maire), un moyen indirect de louer son  
hôtel \$100.00 de plus, et aux bons paroissiens  
de Ste. Victoire, l'avantage d'enten-  
dre à distance les chants religieux, que les  
habités de l'hôtel font raisonner tous les  
dimanches dans son enceinte vénérable."  
Vous oubliez, mon bon Notaire, de dire  
que vous êtes le chef-d'orchestre de ces  
chantres de chants religieux. Vous ou-  
bliez aussi que l'enceinte de cet hôtel n'est  
vénérable, que depuis que vous en faites  
raisonner les murs du son de votre voix  
agréable, et des clapissements de votre  
cornet à piston mélodieux.

Maintenant, mon très cher Notaire,  
mon admirable ci-devant Secrétaire-Tréso-  
rier, laissez moi vous donner un tout petit  
bout de conseil. Restez Notaire tant que  
vous le pourrez, cela sera mieux pour  
vous : cela sera mieux aussi, pour la mu-  
nicipalité dont j'ai l'honneur d'être le mai-  
re. Avant votre apparition dans ces para-  
ges, les choses allaient à merveille, je vous

l'assurance. Depuis... Ah ! il ne faut pas être médisant, je me tais là-dessus. Cependant, permettez-moi de vous dire, qu'il serait beaucoup plus avantageux pour vous de pratiquer votre noble profession, plutôt que de vous lancer dans le journalisme, pour lequel vous n'avez décidément point de vocation,

Je ne sais pas trop pourquoi vous avez écrit une telle correspondance. Est-ce pour me perdre aux yeux des mes concitoyens ? Pauvre homme ! ne travaillez donc pas en vain. Je demeure ici depuis seize ans, j'ai eu l'honneur d'être Maire de la Municipalité de St. Christophe durant quatre ans, et durant sept ans au es, j'ai été Maire de la Municipalité de Victoriaville. C'est assez longtemps, je pense, M. le Notaire, pour être connu, et connu comme un bon et honnête citoyen. Et c'est vous, vous qui n'êtes ici que depuis

un peu plus de deux ans, c'est vous qui voulez ternir une réputation de seize années de travail et de sacrifices ! N'est-ce donc ! j'ai honte pour vous, — je vous prends en pitié et vous pardonne.

Allez pleurer à l'ombre des feuilles du "Parfait Notaire," la place perdue de Secrétaire-Trésorier, mais de grâce n'éclaboussez pas les passants de vos larmes de crocodile.

Je compatis avec vous, soyez en sûr — vous avez toutes mes sympathies.

Courage, mon ami, plutôt que d'éparpiller vos plaintes aux quatre vents du ciel, prenez votre cornet à piston, et réjouissez les alentours par les doux accords que vous savez. La musique, on le dit, console les hommes malheureux.

Louis Foisy,

Maire de la Municipalité de Ste. Victoire. }

*Il est intéressant et important de reproduire cette correspondance parue dans le journal L'Union des Cantons de l'Est, car non seulement elle nous met au fait de certains événements qui se déroulent dans la municipalité, mais par la même occasion, elle nous donne des informations précieuses sur des personnages qui ont marqué le développement de Victoriaville et ce, de la bouche même de ces personnages.*

*C'est ainsi que le notaire Louis Rainville nous apprend :*

- *Qu'il est arrivé à Victoriaville en juillet 1866*
- *Qu'il a occupé le poste de secrétaire-trésorier du village de Victoriaville du 19 juillet 1866 au 1er janvier 1869*

*De son côté, Louis Foisy nous apprend :*

- *Qu'il est arrivé dans la région il y a 16 ans, soit en 1853*
- *Qu'il a occupé le poste de maire de Saint-Christophe pendant quatre années*
- *Qu'en mars 1869, il a fait sept années comme maire du village de Victoriaville (et, par conséquent, il terminera sa huitième année en mai 1869)*

*Il est intéressant de remarquer que, dans un cas, Louis Foisy signe comme maire de la « Municipalité de Ste-Victoire » alors qu'il est maire du village de Victoriaville et que dans la correspondance de 1868, il signe comme maire de la Corporation du village de Victoriaville. De même, dans la publicité contenue dans le journal, des avocats du village d'Arthabaskaville s'identifient comme étant de « St. Christophe ». Est-ce qu'à l'époque, la population s'identifiait davantage à la paroisse religieuse plutôt qu'à l'entité municipale?*

Ste. Victoire, 30 mars 1869.

M. le Rédacteur,

Le sujet que je traite n'est pas intéressant pour tous vos lecteurs, aussi j'espère en finir avec le présent article que vous voudrez bien publier.

Décidément, M. le Maire de Ste. Victoire ne vivra pas vieux, l'esprit qui déjà est en ébullition dans son cerveau, pourrait avant longtemps y faire explosion et le tuer subitement.

L'an dernier il répondit à M<sup>re</sup>. *Quidam* au bout d'un mois de travail, cette année il me répond au bout de quinze jours, c'est un peu mieux, mais ce n'est toutefois qu'avec les services d'un écrivain que sa production a pu éclore.

Dans sa correspondance M. le Maire se fait professeur de morale, de grammaire et de logique. J'aurais dû suivant lui me servir de la littérature des hommes de bonne foi, c'est-à-dire que j'aurais dû imiter son exemple: j'aurais occasion de faire connaître la bonne foi de ce Monsieur et nous

verrons s'il fait bon de s'en servir.

Pour un professeur de hautes sciences, M. le Maire débute mal, on remarque un mensonge au commencement de ses leçons; je n'ai pas dit "au bout de mon année je me perds dans les zéros, mais bien, "au bout d'une semaine"

Je répète que c'est vous, M. Foisy qui m'avez introduit dans cette localité, non pas pour l'honneur que j'en ai retiré, car j'en aurais eu beaucoup plus à m'introduire moi-même, mais pour constater votre *bonne foi* dans les négations. N'est-il pas vrai que le 19 Juillet 1866, lorsque je n'étais ici qu'en passant, par votre aide je fus nommé Secrétaire-Trésorier de la Corporation? N'appellez vous pas cela une introduction? J'attends votre réponse.

Quant à la requête, j'admets que M. Foisy ne l'a pas faite lui-même, je le suis incapable, non seulement de faire une requête, mais d'écrire deux lignes de français sur un sujet quelconque. Je maintiens qu'il a pris part au mouvement forcé par une couple de personnes à peu près comme lui, dans le but d'envoyer telle demande ou requête. J'accepterai votre pari M. Foisy, à condition que vous vous mettiez en gage vous même, n'ayant que des zéros dans mon étude je ne puis parier \$400.

Je n'ai pas dit que M. Foisy a tourné la manivelle en Californie, mais il paraît que le bonnet lui fait, aussi s'en est-il coiffé malgré lui. Pendant qu'il cherchait fortune avec son orgue de Barbarie, j'aurais volontiers consenti à grossir sa caisse par ma présence, mais à la condition que son écrivain y eût joué son rôle. Ce savant scribe est d'une espèce encore plus rare que M. le Professeur et moi; à nous trois, nous aurions formé une caravane comme il n'en est jamais paru en Californie, et nous aurions fait de l'argent beaucoup plus vite qu'à Ste. Victoire, à spéculer sur le prix des licences d'auberge.

M. le Maire n'a pas eu devoir analyser cette partie de ma correspondance qui parle d'un profit de \$100. Le bonnet lui faisait si bien qu'il l'a pris sans marchander. Il a donc deux bonnets maintenant, un pour le jour, l'autre pour la nuit; il pourra à l'avenir voyager la nuit sans danger, il n'aura à craindre que le chauve-souris mais il a les habitudes de cet oiseau nocturne, il vivra en paix avec lui.

M. Foisy dit que je ferai passer des réglemens etc. Je tiens à apprendre tout ce qu'il sait à-dessus, qu'il me dise surtout, dans quel statut il voit que le Secrétaire d'un conseil peut ou doit faire passer des réglemens; j'attends une réponse.

Quant aux *chants religieux* dont j'ai déjà parlé, je n'en dirai pas grand chose ici, seulement Mr. le Maire aurait dû comprendre le sens des mots soulignés, lui qui connaît si bien sa langue; j'entendais par les mots soulignés, les orges dont l'hôtel de Mr. le Maire est le théâtre quotidien depuis deux ans, au grand scandale des bons paroissiens de Ste. Victoire. Ce bon et honnête citoyen a-t-il pris des moyens pour arrêter ces désordres, ne devait-il pas comme magistrat et officier les réprimer?

Après s'être fait professeur de Morale, maître d'Écrite et Logicien *merveilleux*, Mr. le Maire se fait *pasteur*: c'est ici qu'il excelle, on peut s'y tromper; la nature le favorise, il est toujours vêtu de noir, boutoné du haut en bas; son regard est doux, sa bouche souriante; son beau front annonçait une candeur parfaite si on y découvrait pas une petite tache qu'il a essayé mais en vain à faire disparaître, heureusement qu'elle n'est pas visible pour tout le monde, cela lui permet de se transformer complètement. Couvert d'une peau de brebis, Mr. Foisy veut bien me donner des

conseils " Restez notaire dit-il, tant que  
 " vous le pourrez, cela sera mieux pour  
 " vous [il a oublié de dire " et pour moi "]  
 " cela sera mieux aussi pour la municipa-  
 " lité dont j'ai l'honneur d'être le Maire.  
 " Avant votre apparition dans ces parages,  
 " les choses allaient à merveille je vous  
 " l'assure. Depuis..... Ah ! il ne faut pas  
 " être médisant je me tais là dessus "

C'est ici que sa *bonne foi* se montre dans  
 tout son éclat. Il ne veut pas médire, mais  
 qu'il est donc dévot, ce bon et honnête ci-  
 toyen. Depuis mon arrivée ici, il faut sa-  
 voir ce que j'ai fait. Je me risque à mar-  
 chander le bonnet, vos lecteurs diront s'il  
 me va, ou bien si Mr. le Maire ne l'a pas  
 mis là pour lui-même.

Veuillez lire ce qui suit.

" Mr. Rainville a commencé à agir com-  
 me Secrétaire Trésorier de votre conseil  
 " le 19 Juillet 1866.

" Les affaires de la Corporation étaient  
 " alors TRÈS ENBROUILLÉES et les livres  
 " et les registres dans une condition *déplo-  
 rable*. Il fallait une grande somme d'ac-  
 " tivité, de patience et de labeur pour re-  
 " trouver la centaine dans ce *pêlemêle* et  
 " pour établir le montant des crédits de la  
 " Corporation et ensuite le chiffre et la na-  
 " ture de ses obligations et responsabilités.

" Mr. Rainville s'est appliqué à sa tâche  
 " avec une ardeur et une habileté dignes de  
 " tout éloge et dont la Corporation doit  
 " lui être reconnaissante. Car à l'heure  
 " qu'il est les affaires sont tirées au clair  
 " et la Corporation peut connaître, par  
 " l'examen des livres, jusqu'au dernier cen-  
 " tin, l'état de ses affaires."

" Extrait certifié correcte, du rapport  
 " de Wilfred Laurier Kenyer avocat, au-  
 " diteur pour la révision des Comptes de  
 " L. Rainville écr. Sec. Trés. de la Mun.  
 " de Victoriaville depuis son entrée en  
 " charge au 16 décembre 1867."

Victoriaville 27 mars 1869.

ISID. DESLAURIERS  
 S.-T. C. M. V. V.

" Extrait de l'acte de décharge par  
 " Louis Foisy écr. Maire pour et au nom  
 " de la Corporation du Village de Victo-  
 " riaville à L. Rainville écr. Sec. Trés. de  
 " la Corporation en date du 4 mars 1869  
 " passé devant Mre. T. Côté Notaire.

" A comparu Louis Foisy écr. Lequel  
 " reconnaît que Louis Rainville écr. Sec.-  
 " Trés. de la dite Corporation a bien et  
 " fidèlement rempli en tout temps les fonc-  
 " tions et devoirs de la charge de Secré-  
 " taire-Trésorier à laquelle il a été nommé

" et a rendu compte et a payé et remis à  
 " la dite Corporation, toutes sommes de  
 " deniers, pour lesquelles il, le dit Rainvil-  
 " le en sa qualité de Secrétaire-Trésorier a été  
 " comptable envers icelle."

Certifié correcte :

T. COTÉ N. P.

Arthabakville 29 Mars 1869.

Dans cet acte de décharge, M. Foisy  
 déclare que j'ai bien rempli mon devoir  
 en tout temps pendant que j'ai été Secré-  
 taire-Trésorier, et par sa correspondance il  
 veut faire voir que les affaires ne vont mal  
 que depuis mon arrivée ici ; c'est le temps  
 pour lui de dire " *J'ai honte.* "

Quant à ma place de Secrétaire-Trésorier,  
 c'est une perte pécuniaire de \$5.00  
 par mois, elle est très facile à réparer.  
 D'ailleurs, une preuve que je n'y tenais  
 pas fort, c'est que le temps de mon engage-  
 ment expirait le premier Janvier dernier  
 et que j'étais absent dans le temps. Je  
 n'avais fait aucune soumission pour être  
 réengagé : A la première séance de Jan-  
 vier, je n'étais pas de retour, de sorte que  
 le conseil, pressé par une certaine coterie  
 dont M. Foisy peut donner les détails, me  
 nomma un remplaçant avec un salaire de  
 £10 par année, sous prétexte qu'il ména-  
 geait £6 et qu'il n'était pas certain que  
 j'accepterais la place pour un salaire aussi  
 bas. Mr. Foisy qui prétend que je massa-  
 cre les intérêts de la corporation, n'a pas  
 cru parler en ma faveur devant le conseil.  
 Il avait donné son opinion dans l'ombre à  
 son habitude.

Je peux dire sans crainte que si je n'a-  
 vais pas mis au jour les machinations et  
 les ruses de Mr. Foisy, comme homme  
 public, tendant à compromettre les intérêts  
 de la municipalité dont il devrait être le  
 protecteur, il m'aurait supporté comme il  
 l'a fait avant que j'aie eu l'honneur de  
 faire connaître sa vie publique.

Maintenant, amusons nous un peu M.  
 le Rédacteur, il ne faut pas être toujours  
 sérieux: Lisons l'éloge que M. Foisy se  
 fait lui-même, il y a de quoi rire ; la voi-  
 ci : " *Je demeure ici depuis seize ans, j'ai  
 " eu l'honneur d'être Maire de la Municipa-  
 " lité de St. Christophe durant quatre  
 " ans et durant sept ans aussi j'ai été  
 " Maire de la Municipalité de Victoria-  
 " ville. C'est avec longtemps je pense  
 " pour être connu, et connu comme un bon  
 " et honnête citoyen.* "

Mais il a oublié de dire : qu'il a été Sacristain, marguillier, président des syndics, etc. etc. etc.

Que pendant l'existence de son ministère de sept ans, les affaires de la corporation de Victoriaville, ont été si merveilleusement administrées, qu'elles sont devenues à la fin *très embrouillées*.

Qu'il a été si heureux dans le choix d'un Secrétaire, que ce dernier après quatre ou cinq ans de service n'a remis ses livres et registres dans une condition déplorable.

Qu'il a chargé à titre de frais de voyage, dépenses et de sacrifices £8.5.6 en 1863 étant Maire, pour aller chercher le montant emprunté par la corporation, du gouvernement, pour les *colons pauvres*.

Que les \$3000 empruntés par la corporation sur le fonds d'emprunt municipal pendant l'existence de son ministère de sept ans, ont été placés, si bien, que la corporation n'a aucune garantie hypothécaire, pas même un billet promissoire contre les emprunteurs pour en effectuer le recouvrement.

Que sous son ministère, la corporation a institué un procès contre Louis Richard éer, sur un procès verbal nul, qui a été perdu en Cour inférieure et en appel, et dont les frais ont dépassé \$600 ; que c'est sur les instances de M. Foisy que la corporation est allée en appel dans cette affaire, malgré que votre humble serviteur l'avait avortie qu'elle succomberait certainement. La question était simple, pas un avis avait été publié. Le procès verbal mentionnait une route et aucune réclamation n'avait été faite dans les quinze jours.

Que sous son ministère, comme Président des Syndics de la paroisse, une taxe de \$4200 fut prélevée en 1865 pour la construction d'une chapelle et sacristie dans la dite paroisse, lesquelles bâtisses ne pourront être terminées qu'en poursuivant le représentant de l'entrepreneur qui refuse de le faire.

Que des hommes compétents ont déclaré que sous quatre ou cinq ans, il faudra de grandes réparations à ces bâtisses pour paiement desquelles une nouvelle taxe sera nécessaire.

Qu'en récompense de ses sacrifices, les habitants de la localité lui ont présenté en avril 1867 une décharge de pelottes de terre, après lui avoir fait endurer pendant deux heures les supplices du calvaire.

Qu'enfin il a doté la paroisse d'une cantine fameuse pour les orgies, les batailles, les hurlements, les massacres et les scandales de toutes sortes dont elle est le théâtre quotidien.

On dit que M. Foisy se retire de la vie publique au printemps, pour se renfermer derrière son comptoir de caissier ; nous serions bien ingrats si nous ne lui offrons pas en remerciement, pour ses seize années de travail et de sacrifices, un orgue de Barbarie en bronze, surmonté d'une manivelle en or massif.

L. RAINVILLE N. P.

### Le feu détruit la « Miller Extract of Bark Association » de Victoriaville <sup>6</sup>

Dans la nuit du mardi 8 juin 1869, un incendie a complètement détruit la manufacture de tanin « The Miller Extract of Bark Association » installée au village de Victoriaville depuis 1866.

Cette industrie, propriété de gens d'affaires de la région de Boston, avait nécessité un investissement de près de 80 000 \$ et constituait, avec le moulin à scie, une des deux industries installées au village de Victoriaville. Une trentaine de pères de famille perdent ainsi leur emploi.

La manufacture de tanin de Miller & Cie., érigée à Victoriaville, est devenue, mardi dans la nuit, la proie des flammes. Le tout est maintenant un amas de cendres et de débris. On ignore la cause du feu, mais suivant toutes probabilités cet incendie est venu de l'imprudence de quelques fumeurs qui auraient déposés leurs pipes entre des caves où le feu a origié.

Nous ne connaissons pas encore le montant des pertes ; on dit que la manufacture était assurée pour \$8,000.

Cet accident met sur le pavé une trentaine de familles qui tiraient leur subsistance en travaillant à cet établissement.

<sup>6</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 10 juin 1869

Tenant compte que le moulin à scie, à l'exception des bûcherons qui œuvrent dans les bois, compte environ soixante employés et que la Miller Extract of Bark Association comptait une trentaine de famille, on constate que cet incendie a fait perdre au village de Victoriaville, environ 1/3 de ses emplois industriels.

**La « Miller Extract of Bark Association », par rapport à l'occupation actuelle, était localisée entre les rues Gamache et Poitras, de la rivière Nicolet jusqu'au 77 rue Gamache.**

### L'hôtel Morisson

Le journal L'Union des Cantons de l'Est du 22 juillet 1869 nous apprend que William Morisson a loué l'hôtel jusqu'à maintenant exploité par Joseph Beaudoin sous le nom de Farmer's Hotel.

Le 27 mai 1868, Joseph Beaudoin avait loué de Louis Foisy, l'hôtel que ce dernier exploitait et, jusqu'alors, connu sous le nom d'hôtel Foisy.

L'hôtel Morisson est situé dans une bâtisse de Louis Foisy située sur un emplacement localisé le long du chemin de Bulstrode et voisin du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété de l'Hôtel-de-Ville, au 1 rue Notre-Dame Ouest.**



### L'hôtel Victoria

Une publicité parue dans le journal L'Union des Cantons de l'Est du 2 septembre 1869, nous apprend que William Morisson a décidé de donner le nom d'« Hôtel Victoria » à l'ancien hôtel Foisy (1861-1868) devenu, par la suite, le Farmer's Hotel (1868-1869) avec Joseph Beaudoin et, avec William Morisson, l'hôtel Morisson (1869) et maintenant l'hôtel Victoria (1869- ).



### Le notaire Louis Rainville nommé à nouveau secrétaire-trésorier de la municipalité<sup>7</sup>

À l'occasion d'une réunion du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le samedi 18 septembre 1869, le notaire Louis Rainville est « replacé » au poste de secrétaire-trésorier, poste qu'il avait occupé du 19 juillet 1866 au 1er janvier 1869.

— Nous apprenons que M. Rainville a été réélu au poste de Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Ste. Victoire, à une séance du Conseil tenue samedi dernier,

<sup>7</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 23 septembre 1869

## Chapitre 11

# Victoriaville 1870-1881

## *L'époque des Bourbeau*

*Jusqu'à maintenant, l'histoire du village de Victoriaville nous montre que chaque décennie est marquée par le rôle important joué par un personnage pour favoriser la mise en place d'un nouveau village.*

*Dans les années 1850, plus particulièrement de 1857 à 1861, c'est Archibald Campbell, notaire de Québec, qui joue un rôle important et déterminant dans le développement du village de Victoriaville.*

*Pendant les années 1860-1870, c'est Louis Foisy qui devient l'élément moteur du développement et qui permet au nouveau village de s'organiser pour répondre aux besoins des villageois qui sont de plus en plus nombreux à s'installer à Victoriaville.*

*Au cours des années 1870-1881, ce sont les deux frères Bourbeau, Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph-Octave Bourbeau qui jouent un rôle de premier plan pour le développement du village de Victoriaville. En plus d'être d'importants marchands, ils s'impliquent dans le domaine politique, au niveau municipal et au niveau fédéral (dans le cas de Désiré-Olivier Bourbeau) et ils sont de grands propriétaires fonciers.*

*Les frères Bourbeau s'installent sur le chemin de la Reine au village de Victoriaville (aujourd'hui, la rue Notre-Dame Est) au milieu des années 1860. Dès leur arrivée, les deux frères organisent et dirigent un commerce et s'engagent dans les activités du nouveau village.*

## **Désiré-Olivier Bourbeau (1834-1900)**

*Désiré-Olivier Bourbeau est né à Saint-Pierre-les-Becquets le 21 septembre 1834, et est le fils de Lazare Bourbeau et d'Edesse Gauvreau. Il étudie chez les Frères des Écoles Chrétiennes aux Trois-Rivières. Après avoir été instituteur à Saint-Pierre-les-Becquets, il est commis dans un magasin à Québec, de 1850 à 1856. En 1856, une crise économique sévissant dans la ville de Québec oblige le propriétaire à fermer son magasin. C'est alors que Désiré-Olivier se joint à son frère, Joseph-Octave, pour exploiter un magasin à Stanfold (aujourd'hui Princeville), puis un second à St-Norbert, dans les Bois-Francs. En 1858, ils sont malheureusement ruinés par la faillite d'une compagnie américaine avec laquelle ils font affaire<sup>1</sup>. Les deux frères retournent sur la terre paternelle. Désiré-Olivier Bourbeau y demeure quelques années et, en 1863, il rejoint son frère Joseph-Octave Bourbeau qui exploite un magasin au village de Victoriaville depuis 1862.*

---

<sup>1</sup> Biographie de Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927) par Édouard Bourbeau

Le 25 mai 1865, Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph-Octave Bourbeau s'installent définitivement au village de Victoriaville en faisant l'acquisition, de William Darling Campbell, d'une propriété avec magasin sur le côté sud du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 39, rue Notre-Dame Ouest.**

### Mariage de Désiré-Olivier Bourbeau

Le 12 février 1866, Désiré-Olivier Bourbeau épouse Marie Délina Belzémire Bouchard, fille de Narcisse Bouchard et de Marie-Rosalie Hébert, dans la paroisse de Ste-Victoire de Victoriaville. Belzémire Bouchard est né à Québec le 6 mars 1847. Son père, Narcisse Bouchard, marchand de Québec, a commencé à investir au village de Victoriaville en 1865 en faisant l'acquisition de grandes propriétés foncières.

Des recherches effectuées par Denise Bourbeau-Marcoux et une information fournie par le journal L'Union des Cantons de l'Est du 16 septembre 1868 permettent d'établir que le couple Désiré-Olivier Bourbeau et Belzémire Bouchard a eu 16 enfants :

1-Rosalie **Irma**, née le 7 décembre 1866  
 2-Auguste 1867-1945  
 3-Joseph Jonney 1868 décédé à 4 mois  
 4-Lucienne 1869-1906  
 5-Rosaire 1870-1956  
 6-Louis Alphonse Oscar 1871-1873  
 7-Victoria Lilia 1873 décédée à 7 mois  
 8-Louis **Lucien** 1875-1937

9-Alfred **Raoul** 1876-1935  
 10-Marguerite Augustine 1878-1886  
 11-Antonio Rodolphe Désiré 1879-1881  
 12-Zéphirin Rodolphe **Antonio** 1881-1966  
 13-**Désiré Zéphirin** Félix 1884-1968  
 14-Juliette **Graziella** 1885-1970  
 15-Antoinette **Alexandrine** 1887-1956  
 16-Alphonse **Roméo** 1890-1951

### Localisation de la résidence de Désiré-Olivier Bourbeau et Belzémire Bouchard

La résidence du couple Bourbeau-Bouchard est localisée sur le côté sud du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est), en face de la rue de la Gare. Cet emplacement a été cédé à Belzémire Bouchard par son père, Narcisse Bouchard, le 24 septembre 1866.

La photographie ci-contre nous montre la résidence du couple Bourbeau-Bouchard, en 1959 alors qu'elle est occupée par Graziella Bourbeau. En 1972, cette résidence est localisée au 69, rue Notre-Dame Est. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété localisée au 71, rue Notre-Dame Est.**



1959 - Maison Bourbeau  
 Photo : Fonds d'archives Bédard / Bourret



*Collection Denise Bourbeau-Marcoux*

***Désiré-Olivier Bourbeau et Belzémire Bouchard après la naissance de leur premier enfant, Rosalie Irma née le 7 décembre 1866 (devenue Sœur St-André des Ursulines de Québec)***

### **Désiré-Olivier Bourbeau : le marchand**

Lorsque Désiré-Olivier Bourbeau s'établit définitivement sur le chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) au village de Victoriaville, en 1865, il ouvre un commerce de marchand général avec son frère Joseph-Octave Bourbeau.

Peu après son arrivée, Désiré-Olivier Bourbeau épouse Belzémire Bouchard, la fille de Narcisse Bouchard, un marchand de Québec qui a commencé à investir à Victoriaville quelques années auparavant. L'alliance de Désiré-Olivier Bourbeau avec la famille Bouchard et en particulier avec son nouveau beau-frère, Alfred Bouchard, fait en sorte que ces deux familles devinrent des propriétaires fonciers importants au cœur du nouveau village de Victoriaville. Au mois de mai 1866, trois mois après son mariage avec Belzémire Bouchard, Désiré-Olivier Bourbeau vend à son frère Joseph Octave, sa demie indivise du magasin général qu'ils opèrent ensemble.

Le 29 septembre 1866, Narcisse Bouchard cède à sa fille Belzémire Bouchard, épouse de Désiré-Olivier Bourbeau, un emplacement sur le côté sud-est du chemin de la Reine, voisin du magasin de Joseph-Octave Bourbeau. Désiré-Olivier Bourbeau s'associe à son beau-frère, Alfred Bouchard, pour former la société « Bourbeau & Bouchard »<sup>2</sup> et exploiter un magasin général sur cet emplacement.

Quelques années plus tard, soit dans les années 1871 et subséquentes, il opère seul avec son épouse ce commerce de marchandises sèches, de quincailleries et de provisions.



### **Désiré-Olivier Bourbeau : le maire**

En janvier 1870, comme le veut la loi, le maire Louis Foisy donne les avis préliminaires pour convoquer une assemblée des électeurs pour le choix d'un nouveau conseil municipal au village de Victoriaville. Aux termes de l'avis, cette assemblée doit avoir lieu les lundi 10 janvier et mardi 11 janvier 1870, dans une des maisons du maire sortant Louis Foisy. Ce dernier, en tant que maire en fonction, agit comme président d'élection. À cette élection, il y a quatorze candidats soit Désiré-Olivier Bourbeau et six candidats, Louis Foisy et six autres candidats.

Le second jour de votation, soit le mardi 11 janvier 1870 vers onze heures, le président d'élection, Louis Foisy, met fin à la votation prétextant qu'il n'a plus le contrôle de la situation. Au moment de l'arrêt de la votation, le livre de poll constate une majorité de dix votes en faveur de Désiré-Olivier Bourbeau, Zoël Perrault, Obert Beaudet, Louis Marchand, Charles Rochette, Édouard Côté et Pétrus Houle. Comme suite à l'annulation du vote, le gouvernement confirme, par voie officielle quelques semaines plus tard, que ces personnes sont nommées conseillers du village de Victoriaville. À la première réunion des nouveaux conseillers, Désiré-Olivier Bourbeau est élu le nouveau maire du village de Victoriaville.

<sup>2</sup> Voir bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol B-8, no 5025

### Désiré-Olivier Bourbeau : le député fédéral

Désiré-Olivier Bourbeau est député fédéral, pour la circonscription de Drummond-Arthabaska, de 1877 à 1887. Il siège au caucus du parti conservateur du 27 octobre 1877 au 15 janvier 1887.

Il est élu pour la première fois à l'élection partielle, dans la circonscription de Drummond-Arthabaska, du 27 octobre 1877 alors qu'il défait le candidat libéral Wilfrid Laurier par 22 voix. Il est réélu à l'élection générale du 17 septembre 1878 alors qu'il défait L. Rainville par 162 voix de majorité. Enfin, il est réélu à l'élection générale du 20 juin 1882 alors qu'il défait L. J. Cannon par 610 voix de majorité. Il ne se représente pas à l'élection générale du 22 février 1887 alors que le candidat libéral, Joseph Lavergne, est élu par acclamation.



BOURBEAU, Désiré-Olivier  
Collection : William James Topley  
© Du domaine public

Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA 02811

La Bibliothèque du Parlement nous donne l'historique des circonscriptions électorales fédérales depuis 1867. Nous pouvons ainsi obtenir les résultats des élections auxquelles Désiré-Olivier Bourbeau participe :

Légit	Date	Candidat	Profession	Vote	Parti	Élu
<b>Élection partielle : Nomination de M. Laurier au poste de ministre du Revenu intérieur, 8-10-1877</b>						
	1877/10/27	BOURBEAU, Désiré-Olivier	marchand	1 902	Cons.	✓
		LAURIER, Wilfrid	avocat	1 880	Lib.	
<b>S.C. 1878, c.3</b>						
Les limites n'ont pas été changées.						
<b>S.C. 1882, c.3</b>						
Les limites n'ont pas été changées.						
	1878/09/17	BOURBEAU, Désiré-Olivier	marchand	2 143	Cons.	✓
4		RAINVILLE, L.		1 981	Inconnu	
<b>S.C. 1882, c.3</b>						
Les limites n'ont pas été changées.						
	1882/06/20	BOURBEAU, D.O.	marchand	2 421	Cons.	✓
5		CANNON, L.J.		1 811	Inconnu	

### Désiré-Olivier Bourbeau défait Wilfrid Laurier en 1877

À l'élection partielle de 1877 dans Drummond-Arthabaska, le conservateur Désiré-Olivier Bourbeau défait le libéral Wilfrid Laurier, ce jeune avocat et politicien talentueux qui est en pleine marche ascendante.

*Wilfrid Laurier a d'abord été élu au provincial, dans le comté Drummond-Arthabaska, à l'élection générale de 1871. Il a défait le candidat conservateur Edward John Hemming par 750 votes de majorité. Dès ses débuts, il est considéré un grand orateur et il impressionne le monde politique de Québec.*

*En 1873, le parti libéral fédéral sollicite Wilfrid Laurier pour qu'il soit candidat à l'élection générale du 22 janvier 1874. Il accepte et, après avoir quitté son poste de député du comté provincial de Drummond-Arthabaska, il est élu député du comté fédéral de Drummond-Arthabaska. Comme suite à cette élection, pour la première fois depuis 1867, le parti libéral forme le gouvernement avec 133 députés contre 73 pour le parti conservateur.*

*Le 8 octobre 1877, comme suite à la démission de Joseph Cauchon, Wilfrid Laurier est assermenté ministre du Revenu de l'Intérieur. En conséquence, le nouveau ministre doit retourner devant les électeurs de la circonscription électorale de Drummond-Arthabaska pour se faire élire à nouveau. Généralement, il s'agit d'une simple formalité puisque, dans bien des cas, les parties politiques adverses ne présentent pas de candidats. L'élection partielle dans le comté de Drummond-Arthabaska est fixée au 27 octobre 1877.*

*Les libéraux sont à leur premier mandat comme gouvernement et « les circonstances n'étaient pas favorables au parti libéral depuis qu'il était au pouvoir. Une crise financière exerçait des ravages terribles dans toutes les classes de la société; les maisons de commerce les plus solides culbutaient, les usines fermaient leurs portes, des milliers d'ouvriers étaient sans travail, sans pain. Dans la province de Québec, on continuait à soulever contre les libéraux les sentiments religieux de la population en les comparant aux libéraux de France, en les accusant de professer le libéralisme catholique condamné par l'Église »<sup>3</sup>.*

*Les conservateurs, voulant profiter de tous ces éléments de faiblesse contre le parti libéral et tenter de reprendre le pouvoir à la prochaine élection générale, résolurent d'essayer leurs forces contre Wilfrid Laurier. Les conservateurs lui offrent un combat impitoyable en envahissant le comté de Drummond-Arthabaska d'orateurs, d'agents électoraux, de brochures et de journaux. Le soir du 27 octobre 1877, Wilfrid Laurier est vaincu et Désiré-Olivier Bourbeau est élu député du comté fédéral de Drummond-Arthabaska avec 22 votes de majorité.*

*L'historien Jacques Lacoursière raconte ainsi l'élection entre Wilfrid Laurier et Désiré Olivier Bourbeau<sup>4</sup> :*

*« La mise en nomination se déroule à Arthabaskaville, le 20 octobre. Le parti conservateur présente comme candidat Désiré Olivier Bourbeau, cultivateur, industriel et commerçant.*

*Malgré les demandes des évêques, la campagne est teintée par les questions de religion et de libéralisme. Les partisans de Bourbeau se promènent avec une copie d'une lettre du curé de Sainte-Victoire d'Arthabaska, Joseph Napoléon Héroux, disant :*

<sup>3</sup> LAURIER (SA VIE – SES ŒUVRES) – Laurent-Olivier David – page 22

<sup>4</sup> Histoire populaire du Québec – De 1841 à 1896 – Jacques Lacoursière – pages 313-314-315

*Je soussigné certifie avec beaucoup de plaisir que M. Désiré Bourbeau demeure dans la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska et qu'il pratique d'une manière édifiante la religion catholique; qu'il a été maire, marguillier et secrétaire des écoles et qu'il a rempli ses devoirs à la satisfaction des habitants de la paroisse. Il a d'abord été cultivateur et, bien qu'il soit intéressé aujourd'hui dans différentes branches du commerce, il est encore propriétaire de plusieurs fermes qu'il exploite avec profit. Le gouvernement, voyant l'influence dont il jouissait dans cette paroisse et reconnaissant son mérite, l'a nommé juge de paix, il y a déjà plusieurs années. M. Bourbeau est un candidat digne de la plus grande confiance, vu qu'il a souvent fait preuve de talent et de désintéressement dans les affaires publiques, qu'il s'est montré dévoué aux intérêts de la religion et qu'il a fait preuve de patriotisme dans plusieurs circonstances.*

*Une autre lettre, anonyme celle-là, et signée du pseudonyme « Un prêtre d'Arthabaska », dénonce le parti libéral et son candidat : « Les évêques, dans leurs lettres pastorales, et les prêtres dans leurs sermons, ne peuvent désigner les personnes ou les partis. C'est à l'intelligence du peuple de distinguer, par les paroles et les actes d'un homme, s'il est libéral ou non. Je n'hésite pas à dire qu'à ce point de vue les paroles et les actes de M. Laurier sont ceux d'un libéral dangereux. »*

*L'argent coule à flots dans la circonscription électorale. Le parti conservateur y délègue l'industriel Louis-Adélarde Senécal dont les goussets sont bien remplis. La votation a lieu le samedi 27 octobre et Laurier subit la défaite par 29 voix.*

*Dans un télégramme au premier ministre Mackenzie, le candidat défait ne cache pas sa déception :*

*Cette élection a été la plus odieuse qui ait eu lieu depuis longtemps en cette province. Les passions les plus viles y furent déchaînées, et ce que je craignais le plus a fini par se produire, la corruption. Les trois paroisses les plus importantes du comté de Drummond, Saint-Guillaume, Sainte-Germaine et Saint-Bonaventure, ont été soudoyées. Je comptais sur 150 voix de majorité en ces trois endroits, et la veille de l'élection le succès paraissait assuré; mais mon vieil ami M. Senécal s'amena dans la nuit de vendredi à samedi, accompagné de deux autres entrepreneurs en construction de chemins de fer et tous trois se mirent à acheter les électeurs comme dans le bon vieux temps. »*

*La défaite de Wilfrid Laurier à l'élection partielle de 1877 dans la circonscription de Drummond-Arthabaska semble être essentiellement une défaite du parti libéral due au rejet de ses politiques par la population et à l'influence du clergé qui est un redoutable adversaire pour le parti libéral. Le parti conservateur, et Désiré-Olivier Bourbeau dans la circonscription de Drummond-Arthabaska, offrent une alternative qui, dans le fond, est souhaité par le clergé et que la population est prête à accepter, soit par conviction politique ou tout simplement par soumission à l'Église.*

*La défaite cinglante du gouvernement libéral à l'élection générale de 1878, les libéraux ont alors perdu 64 sièges, indique bien que la défaite de Laurier en 1877 était également le présage de cette défaite du gouvernement libéral, en 1878.*

Élection partielle de 1877 dans Drummond-Arthabaska annulée

Comme suite aux résultats de l'élection partielle du 27 octobre 1877 dans le comté de Drummond-Arthabaska, des pétitionnaires, électeurs qualifiés, ayant à leur tête Thomas Baril, contestent cette élection sous prétexte de corruption et manœuvres frauduleuses tant de la part de Désiré-Olivier Bourbeau que de ses agents et partisans. L'élection est contestée devant la Cour supérieure du district d'Arthabaska.

Il semble bien que l'arrivée massive d'orateurs et d'agents électoraux conservateurs venant de l'extérieur du comté d'une part et le désir des conservateurs de défaire Wilfrid Laurier pour se positionner en vue de la prochaine élection d'autre part, aient favorisé les actes de corruption et les manœuvres frauduleuses.

Le 27 juillet 1878, Désiré-Olivier Bourbeau produit à la Cour un document signé par lui-même par lequel il « admet que certains actes de corruption ont été commis en sa faveur, **mais hors sa connaissance et sans son consentement**, et consent à ce que ladite élection soit annulée ».

Le 7 août 1878, le juge Marc-Aurèle Plamondon de la Cour supérieure déclare « ladite élection nulle et de nul effet, annulée ». Le jugement est présenté devant la Chambre des Communes le 14 février 1879. L'entrée dans le journal de la Chambre des Communes du jugement est reproduite ci-dessous :

M. l'Orateur met devant la Chambre,—  
Le jugement, en date du 7 août 1878, de l'honorable juge Plamondon, l'un des juges choisis pour la décision d'affaires de pétitions d'élection, en conformité de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 1874, dans l'affaire de la pétition d'élection pour le district électoral de Drummond et Arthabaska, lequel est lu comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE DRUMMOND ET ARTHABASKA.

PUISSANCE DU CANADA, }  
Province de Québec }  
District d'Arthabaska. }

Dans la Cour Supérieure.

L'ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, 1874.

THOMAS BARIL et autres.

Pétitionnaires.

vs.

ZÉPHIRIN DÉSIRÉ alias OLIVIER DÉSIRÉ BOURBEAU.

Défendeur.

Le vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent soixante et dix-huit.

PRÉSENT :

L'HONORABLE M. A. PLAMONDON, J.C.S.

Le défendeur a été, le vingt-sept octobre mil huit cent soixante et dix-sept déclaré élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Drummond et Arthabaska.

Les pétitionnaires, électeurs qualifiés, ont contesté cette élection sous prétexte de corruption et manœuvres frauduleuses tant de la part du défendeur que de ses agents et partisans.

Après contestation liée sur la pétition, le défendeur a, savoir ; le vingt-sept de juillet courant, produit au dossier un document écrit, signé par lui-même et dûment attesté, dans et par lequel document le défendeur admet que certains actes de corruption ont été commis en sa faveur, mais hors sa connaissance et sans son consentement, et consent à ce que sa dite élection soit annulée avec dépens.

Les pétitionnaires ont produit une acceptation par écrit de cette confession de jugement et leur consentement à ce que jugement soit rendu en conséquence.

C'est pourquoi les parties ayant été entendues, la procédure au dossier examinée, et vu l'admission de faits produits par le défendeur comme susdit.

Considérant qu'à la dite élection tenue le vingt-sept octobre mil huit cent soixante dix-sept, dans et pour le district électoral de *Drummond* et *Arthabaska*, le dit défendeur *Zéphirin Désiré* alias *Olivier Désiré Bourbeau* et l'honorable *Wilfrid Laurier* étant respectivement candidats à la dite élection, lui le dit défendeur a été déclaré élu comme représentant et membre du dit district électoral de *Drummond* et *Arthabaska* à la Chambre des Communes du Canada.

Considérant que par la dite admission de faits produits au dossier par le défendeur comme susdit, il est établi que la dite élection est entachée de certains actes de corruption, manœuvres frauduleuses, commis et pratiqués illégalement et dans un but illegal, en faveur du défendeur, par ses agents et partisans, mais hors sa connaissance et sans son consentement ; nous, juge de la Cour Supérieure, siégeant en vertu de l'acte du Parlement du Canada, intitulé : " *Acte des élections fédérales contestées de 1874*," déclarons par les présentes la dite élection nulle et de nul effet, annulée avec dépens contre le dit défendeur.

M. A. PLAMONDON,  
J. C. S.

Vraie copie,

CHS. C. BERNIER,  
Député greffier de la cour des Elections.

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans les journaux de cette Chambre.

*Comme le mentionne le jugement rendu le 7 août 1878, autant les pétitionnaires dirigés par Thomas Baril que le juge Marc-Aurèle Plamondon acceptent le fait que les actes de corruption et les manœuvres frauduleuses ont été commis hors de la connaissance et sans le consentement de Désiré-Olivier Bourbeau.*

*Comme suite à une élection générale tenue le 17 septembre 1878, Désiré-Olivier Bourbeau est réélu député du comté fédéral de Drummond-Arthabaska.*

*Dans les faits, Désiré-Olivier Bourbeau a donc été député du comté fédéral de Drummond-Arthabaska du 27 octobre 1877 au 7 août 1878, date de l'annulation de l'élection et du 17 septembre 1878 au 15 janvier 1887, date où la Chambre a été dissoute en vue de l'élection du 22 février 1887.*

### Désiré-Olivier Bourbeau : le candidat au provincial

À l'élection provinciale tenue le 17 juin 1890, Désiré-Olivier Bourbeau tente de se faire élire comme député du nouveau comté d'Arthabaska qui est formé d'une partie de l'ancien comté de Drummond-Arthabaska. Il se présente comme candidat conservateur contre le libéral Joseph-Éna Girouard qui est député du comté provincial Drummond-Arthabaska depuis 1886. Désiré-Olivier Bourbeau est défait par 348 votes de majorité.

Les archives de l'Assemblée nationale du Québec nous donnent les résultats de cette élection :

ARTHABASKA				
(Formée d'une partie de Drummond-Arthabaska)				
Année	Nom	Allégeance	Votes	Majorité
1890	GIROUARD, Joseph-Éna	Libéral	1 784	348
	BOURBEAU, Désiré-Olivier	Conservateur	1 436	

### Désiré-Olivier Bourbeau : l'homme d'affaires

Désiré-Olivier Bourbeau n'a pas seulement été un marchand et un politicien, il est également un homme d'affaires qui s'engage dans plusieurs domaines.

Désiré-Olivier Bourbeau s'implique grandement dans les activités de la Société d'industrie laitière de la province de Québec et occupe, pendant plusieurs années, le poste de président du Syndicat de beurreries et fromageries du comté d'Arthabaska. Dès 1882, il collabore activement à l'établissement de fromageries. Il est propriétaire d'une crèmerie et fromagerie localisée à l'arrière des propriétés situées du côté nord-ouest du chemin de la Reine (**aujourd'hui, l'arrière des propriétés au 66 et au 82, rue Notre-Dame Est**). Cette crèmerie et fromagerie est exploitée à cet endroit, de 1897 à 1909, sous la responsabilité d'un nommé Jolibois comme fabricant.

Désiré-Olivier Bourbeau est également un des fondateurs du journal « L'Écho des Bois-Francs » dont il en devint l'unique propriétaire peu de temps après les débuts. Ce journal est publié du 2 juin 1894 jusqu'en 1917, d'abord à Arthabaska et ensuite à Victoriaville de 1909 à 1917. Ce journal représente les intérêts des colons<sup>5</sup>. Lorsque le journal et l'imprimerie de l'Écho des Bois-Francs déménagent à Victoriaville, ils s'installent dans l'ancienne bâtisse de la crèmerie et fromagerie. Auguste Bourbeau, fils de Désiré-Olivier Bourbeau, devint rédacteur et propriétaire du journal.

En 1894, Désiré-Olivier Bourbeau est le président fondateur de « La Manufacture de meubles de Victoriaville » qui devint « The Victoriaville Furniture Company ». Avec les Paul Tourigny, J. Éna Auger, Cyrias Thibeault, J. Zéphirin Auger, H. H. Guay, Joseph Octave Bourbeau, Léon Maheu et J. N. Poirier, il lance cette compagnie de meubles qui sera en activité pendant près de 100 ans à Victoriaville.

<sup>5</sup> Les Journeaux du Québec 1764-1964 par André Beaulieu et Jean Hamelin



Famille Désiré-Olivier Bourbeau

Désiré-Olivier Bourbeau est également un important investisseur immobilier dans le village de Victoriaville et principalement au cœur du village. C'est ainsi que sur le chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est), à l'est de la rue de la Gare, il possède des terrains qu'il construit et loue les bâtisses à des fins commerciales. À titre d'exemple, à l'origine, il est propriétaire de la bâtisse louée à la Banque Jacques Cartier, devenue la Banque de Québec et par la suite la Banque Provinciale.

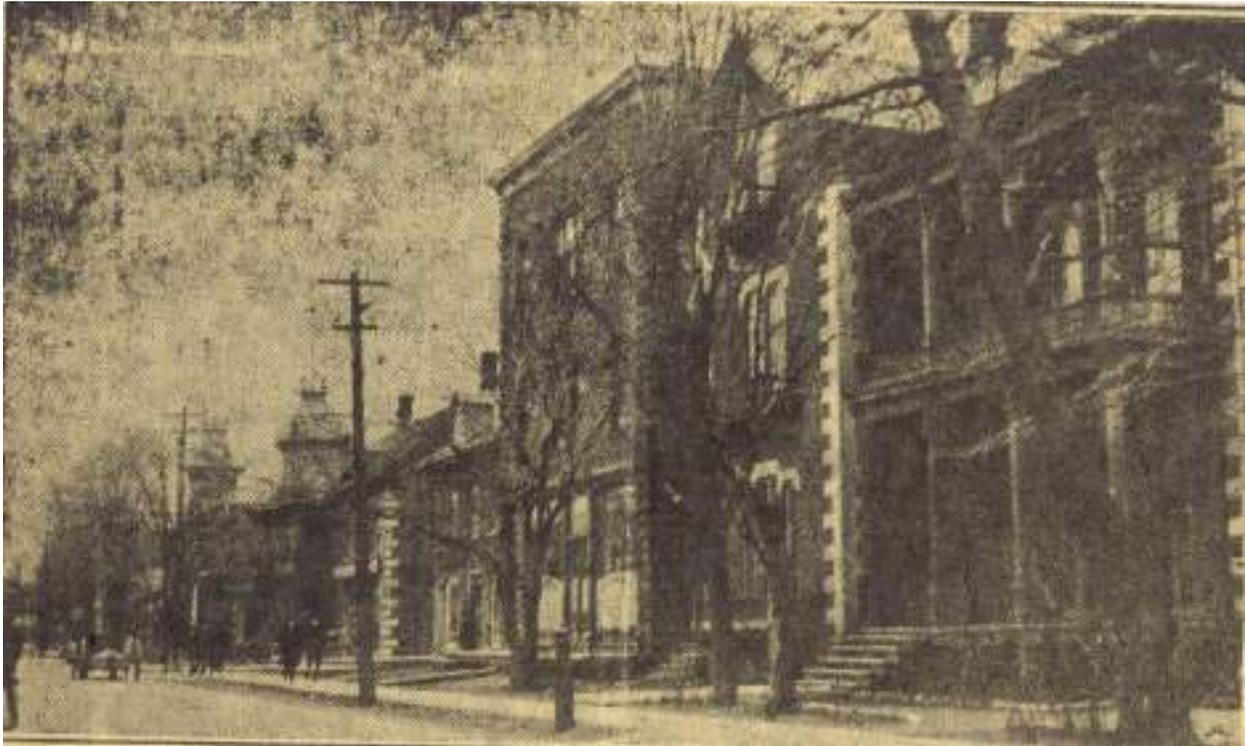
### **Belzémire Bouchard : la femme d'affaires**

En 2003, à l'occasion de son centenaire d'association, la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs, donne la liste de « ces hommes et **cette femme** » qui figurent sur la demande d'association de 1903. Une seule femme, dame Désiré-Olivier Bourbeau (Belzémire Bouchard) figure sur la liste de ces gens d'affaires qui avaient une grande ascendance sur les activités sociales et publiques de la ville de Victoriaville.

Belzémire Bouchard est une femme d'affaires. En plus de diriger un commerce avec son époux Désiré-Olivier Bourbeau, au décès de ce dernier survenu en 1900, elle continue à construire et louer des bâtisses commerciales sur les terrains, localisés au cœur de la ville de Victoriaville, qu'elle possède par héritage. Ci-dessous, quatre des propriétés de dame Bouchard-Bourbeau sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame à l'est de la rue de la Gare.



*Dame Bouchard-Bourbeau possède également des propriétés sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame. La photographie ci-dessous nous montre ses propriétés à l'ouest de ce qui est aujourd'hui la rue Saint-Dominique.*



*Collection Simone Hamel*

*Les trois bâtisses à droite de la photographie sont la propriété de madame Désiré-Olivier Bourbeau. La bâtisse à droite est la résidence de madame Bouchard-Bourbeau et la bâtisse voisine à trois étages existe encore aujourd'hui au 75, rue Notre-Dame Est. Madame Belzémire Bouchard-Bourbeau possède également d'autres propriétés sur la rue Notre-Dame et dans les alentours.*

### **Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire**

*Désiré-Olivier Bourbeau décède à Victoriaville le 21 décembre 1900 à l'âge de 66 ans et 3 mois. Marie Belzémire (Belsema) Bouchard décède à Victoriaville le 21 mars 1935 à l'âge de 88 ans et 14 jours.*

*Désiré-Olivier Bourbeau, son épouse, les trois enfants décédés en bas âge ainsi que plusieurs membres de cette famille sont inhumés au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire localisé sur la rue Notre-Dame Ouest.*

*La photographie, ci-contre, de Belzémire Bouchard est de la collection d'André Bourbeau, petit-fils de Rosaire Bourbeau.*



*Souvenez-vous dans vos prières de l'Âme de  
Marie Belzémire Bouchard*

*Pour réaliser le rôle important joué par Désiré-Olivier Bourbeau à Victoriaville, dans la région et au niveau national, il est utile de reproduire les différents écrits et gestes posés à la suite de son décès.*

**Feu D.-O. Bourbeau, Ex-M. P.<sup>6</sup>**

*« Les funérailles de M. D.-O. Bourbeau ont eu lieu lundi. Une foule considérable de citoyens venus de toutes les parties des Cantons de l'Est, sont allés rendre un dernier hommage à cet homme qui a été si longtemps l'exemple frappant du vrai patriote.*

*Sa mort annoncée dans les journaux de nos grandes villes avait déjà provoqué beaucoup de sympathies peu ordinaires et les tributs d'éloges qui arrivaient à chaque instant étaient bien de nature à faire comprendre la renommée enviable dont jouissait cet homme digne en tout point. C'était un flot de regrets, une explosion de sentiments qui indiquaient le deuil profond que laisse une perte aussi grande.*

*M. Bourbeau avait été mêlé à tant d'évènements remarquables et différents, et le succès a toujours si bien secondé ses efforts, qu'une confiance générale s'attachait depuis longtemps à tout ce dont il s'occupait.*

*Le commerce, la politique, les industries, l'agriculture, ont tour à tour fait l'objet de ses travaux, et dans chacune de ces branches, les succès sont encore assez palpables pour donner une opinion de la justesse de ses vues et de l'énergie qu'il lui a fallu déployer pour mener à si bonne fin chacune de ses entreprises.*

*Les débuts de sa vie furent bien modestes. Fils d'un brave cultivateur de St-Pierre-les-Becquets, il avait grandi au foyer paternel sous l'œil vigilant de bons parents. Ses goûts cependant et ses ambitions se portaient ailleurs que dans l'agriculture qui, il est juste de le dire, n'avait pas le même attrait que de nos jours. Sur ses instances, ses parents firent le sacrifice de l'envoyer au collège de Trois-Rivières. Il y passa quelques années et revint au toit paternel pour y reprendre la direction de la maison, après la mort de son père. Il enseigna quelques années à une école des environs et un jour, il décide de se rendre à Québec pour se livrer au commerce. Il entra chez MM. Behan Bros. et y demeura quelques années. M. Bourbeau se faisait remarquer par sa conduite exemplaire et par ses aptitudes pour le commerce.*

*Il fut quelques années chez MM. Behan Bros. et vint se fixer à Stanfold. C'est cet endroit qui a été témoin de ses premiers succès dans le commerce. N'ayant que très peu de ressources comme ceux qui commencent avec leur seul talent, il travailla beaucoup pour amasser un petit pécule. Quelque temps après, il crut que Victoriaville offrirait plus d'avantages pour son avenir. Il s'y rendit, et c'est ici qu'il se fit cette position enviable qui fait l'admiration du public en général.*

*M. Bourbeau ne borna pas son commerce à la localité de Victoriaville, il se livra au commerce du bois et nous pouvons dire que c'est cette branche qui l'a le plus favorisé. Le commerce de bois le mettait en relation avec tous les cultivateurs du comté d'Arthabaska. Ses manières affables, la*

---

<sup>6</sup> L'Écho des Bois-Francis du 29 décembre 1900

*facilité avec laquelle il faisait affaire avec les cultivateurs, lui attirèrent bientôt un courant de sympathie qui alla toujours en augmentant et il devint l'homme du peuple.*

*En 1877, au moment où le gouvernement Mackenzie était dans toute sa force après les élections générales de 1873, il s'agissait de faire élire un ministre. Et ce ministre était M. Laurier, domicilié à Arthabaskaville. Le comté était alors libéral, ayant subi le souffle de Dorion, l'enfant terrible. En plus, M. Laurier avait été élu déjà dans ce comté. En sorte que les conservateurs n'étaient en lieu de trop présumer de leurs forces. Nous laisser élire M. Laurier par acclamation, ou lui opposer un homme ordinaire, c'était la mort du parti conservateur dont les chefs voulaient inaugurer une politique nouvelle, la politique protectionniste. Sir John Macdonald, qui se connaissait bien en homme, consulta les amis du comté d'Arthabaska, et ne tarda pas à se convaincre que le seul homme qui pouvait désarçonner M. Laurier et le parti libéral dans le comté d'Arthabaska, c'était M. D.-O. Bourbeau. Les amis firent donc des instances auprès de M. Bourbeau pour l'engager à se porter candidat de la politique protectionniste. Aussitôt décidé, M. Bourbeau se jeta avec ardeur dans la lutte, et avec une espérance que plusieurs qualifiaient d'extravagante. Mais M. Bourbeau connaissait son monde et il ne tarda pas d'attirer à lui tous les cultivateurs du comté d'Arthabaska. Le comté de Drummond était un peu moins favorable à M. Bourbeau, il était moins connu de ce côté.*

*La lutte était chaude, si terrible même qu'elle a été surnommée « la lutte des géants ». Le parti libéral avait déployé toutes ses forces vives, et rien n'était épargné pour faire triompher M. Laurier. Contre cette détermination du parti libéral, M. Bourbeau avait aussi pour l'assister, Chapleau, Thibault, Bergeron, Tarte; mais il y avait mieux que tout cela : le courant était avec M. Bourbeau et l'on sait ce qu'il faut de travail pour remonter tel courant. C'est le peuple qui parle, qui veut. On ne peut alors élever de digue assez haute pour arrêter cette force puissante. Que peut-on contre le sentiment du peuple lorsqu'il veut se prononcer? Que voulez-vous faire quand dans chaque chaumière, les enfants prononcent avec respect le nom d'un homme? C'est que le père et la mère en ont parlé; que celui dont on s'occupe à la veillée, est celui qui sortira vainqueur de la bataille. Le dénouement fut tel que prévu : le peuple fit entendre sa voix; M. Bourbeau triompha de toutes les entraves placées sur son chemin; la politique de la protection, grâce à M. Bourbeau devenait la politique des destinées de notre pays : M. Bourbeau était l'homme du jour dans tout le Canada.*

*Cette victoire suffit pour faire passer un homme à la postérité. M. Laurier a souvent parlé de cette défaite magistrale, et on l'a entendu en maintes circonstances répéter : « Bourbeau est le seul homme qui ait pu me désarçonner aussi bien ». M. Bourbeau a été réélu aux élections générales l'année suivante, 1878, et aussi en 1882. En 1886, il abandonna la politique fédérale, par cause de maladie. En 1890, aux élections générales provinciales, il fut défait.*

*Depuis ce temps, M. Bourbeau, tout en faisant son commerce, s'est occupé d'agriculture sur une grande échelle. Il a établi un des premiers syndicats de fromagerie de la province. Il a fait beaucoup de bien à la classe agricole en donnant des conférences dans toutes les paroisses de son comté, et en contribuant comme directeur de la société d'industrie laitière pour la province.*

*Dans sa ville, il a fondé la grande manufacture de meubles de Victoriaville, dont il était le président. Il avait des intérêts dans plusieurs institutions financières. Il a été aviseur de la*

*Banque Jacques-Cartier, et commissaire censeur de la Banque Provinciale du Canada. Il était directeur de la Cie d'assurance Richmond, Drummond et Yamaska, président de la commission scolaire. Sa mort cause un deuil que nous pourrions appeler national, vu qu'il était mêlé au mouvement général des affaires.*

*Victoriaville en particulier perd en lui un de ses principaux citoyens, et celui qui a su, depuis plusieurs années entretenir la bonne harmonie dans toutes les entreprises. »*

### **Témoignage d'un ami**

*Dans l'édition du 29 décembre 1900 du journal l'Écho des Bois-Francs, un ami a tenu à rendre hommage à Désiré-Olivier Bourbeau. Voici des extraits de son témoignage :*

*« Lundi dernier, veille de Noël, Victoriaville, ou plutôt le comté d'Arthabaska, faisait au regretté monsieur Désiré-Olivier Bourbeau, de magnifiques funérailles. Une foule énorme et sympathique était accourue de toutes parts (plus de mille personnes) pour rendre les derniers devoirs à l'éminent citoyen qui a si puissamment contribué au développement de Victoriaville, comme centre industriel et manufacturier.*

*Monsieur Bourbeau, dans le cours d'une existence tout particulièrement vouée au commerce, a toujours su conserver sa réputation d'homme intègre. Il était véritablement le « vir probus<sup>7</sup> » chanté par le poète latin. L'habileté qu'il déployait dans toutes les affaires qu'il avait à transiger, sa loyauté, l'aménité de son caractère faisaient de tous ceux qui l'approchaient des amis.*

*Il s'occupa beaucoup de la classe agricole, donnant l'exemple de l'énergie et du progrès soit par des conférences toujours bien goûtées, soit par des essais de culture perfectionnée ou des expériences souvent heureuses.*

*L'industrie laitière, cette nouvelle richesse du pays, lui est en partie redevable des progrès accomplis dans ce comté. Il s'y livra avec bonheur et donna un exemple qui fut suivi par bien d'autres.*

*Il était de plus l'âme dirigeante d'une des industries dont s'honore le plus Victoriaville, la manufacture de meubles qu'il a eu le temps, espérons-le, d'asseoir sur des bases solides. D'ailleurs, il laisse dans la personne de M. Paul Tourigny et M. Achille Gagnon, des successeurs dignes de lui.*

*Esprit toujours en éveil, ami constant et dévoué du progrès, partout où le portaient son énergie et son intelligence le succès était assuré en autant qu'il soit dans les prévisions humaines.*

*Des hommes de cette trempe et de ce caractère sont rares, et lorsqu'ils disparaissent, lorsque la mort impitoyable les enlève à un âge où ils pourraient être encore utiles à la société et à la patrie, on demeure un instant stupéfié, mais il nous reste une double consolation, d'abord celle de voir toutes les lèvres ne s'ouvrir que pour le regret et pour l'éloge et ensuite, la conviction*

---

<sup>7</sup> Un moyen concis pour dire qu'un homme est honnête, bon, fiable et intègre

*qu'il va revivre dans les œuvres qu'il a créées et dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu et aimé. »*

### **Condoléances de la Ville de Victoriaville**

*Comme suite au décès et aux funérailles de Désiré-Olivier Bourbeau, une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Victoriaville est convoquée le 25 décembre 1900 pour rendre hommage au défunt. Voici le compte-rendu de la réunion du conseil :*



Le Conseil de Ville du début du siècle: MM. Éna Auger, Paul Tourigny, Jos Dusseault, Octave Gaudet, Georges Létourneau, David Désilets et J. Thomas Buteau.

*Extrait de « Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs »*

#### ***Les membres de conseil municipal de Victoriaville présents à la réunion du 25 décembre 1900***

*« Session spéciale du conseil municipal de la ville de Victoriaville, convoquée par son Honneur le maire, Paul Tourigny, M. P. P. et tenue au lieu ordinaire, dans l'Hôtel de Ville, mardi, le vingt-cinquième jour du mois de décembre mil neuf cent, à sept heures après-midi, à laquelle sont présents Son Honneur, le maire, et MM. Les conseillers, Joseph Éna Auger, Georges Létourneau, Octave Gaudet, Thomas Buteau, Joseph Dusseault et David Désilets, formant quorum, sous la présidence de Son Honneur, le maire. M. le maire explique le but de l'assemblée. M. Joseph N. Poirier agit comme secrétaire.*

*M. Désilets propose, secondé par M. Dussault : Que les conseillers ont appris avec regret, le décès de M. D.-O. Bourbeau, marchand de cette ville et ci-devant un des membres de la Chambre des Communes du Canada;*

*M. Auger, secondé par M. Létourneau : Que M. D.-O. Bourbeau, qui était un homme de génie, a puissamment contribué au progrès et à la prospérité de cette ville;*

*M. Gaudet, secondé par M. Buteau : Que le décès de Mr D.-O. Bourbeau, cause un deuil général et un vide difficile, pour ne pas dire impossible, à remplir dans cette ville;*

*M. Létourneau, secondé par M. Désilets : Que le conseil se faisant l'interprète de tous les citoyens, sans exception, prie la famille de l'illustre défunt d'agréer l'expression de leur profonde sympathie;*

*M. Auger, secondé par M. Buteau : Que copie des présentes soit adressée à l'Écho des Bois-Francis, à l'Union des Cantons de l'Est et autres journaux.*

*(Signé) Paul Tourigny, maire  
(Signé) J. N. Poirier, secrétaire»*

### **Condoléances de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska**

*Comme suite au décès de Désiré-Olivier Bourbeau, une séance spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Ste-Victoire d'Arthabaska est convoquée le 24 décembre 1900. Voici le compte-rendu de la réunion du conseil :*

*« Session spéciale du conseil municipal de la paroisse de Ste Victoire d'Arthabaska, convoquée par Joseph N. Poirier, secrétaire-trésorier, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi, le vingt quatrième jour du mois de décembre, mil neuf cent, à neuf heures avant-midi, à laquelle sont présent : Son Honneur le maire, Honoré Demers et MM. les conseillers Aimé Métivier, Léon Desharnais, Joseph Laurent, Thomas Labbé, Flavien Garant et Octave Labbé, formant quorum, sous la présidence du maire. Le secrétaire explique le but de l'assemblée.*

*M. Métivier propose, secondé par M. Desharnais : Que les conseillers ont appris avec peine, le décès de M. Désiré-Olivier Bourbeau, ex-M. P., marchand de Victoriaville;*

*M. Laurent, secondé par M. Thomas Labbé : Que M. Bourbeau a beaucoup contribué, par son exemple et sa parole, à promouvoir la cause de l'agriculture dans la paroisse de Ste-Victoire;*

*M. Desharnais, secondé par M. Métivier : Que comme témoignage de respect, pour la mémoire du regretté défunt, les conseillers assistent en corps à ses funérailles;*

*M. Garant, secondé par M. Octave Labbé : Que le conseil désire présenter ses condoléances à la famille éplorée;*

*M. Octave Labbé, secondé par M. Laurent : Que copie des présentes soit transmise à l'Écho des Bois-Francis, à l'Union des Cantons de l'Est et autres journaux.*

*(Signé) H. Demers, maire  
(Signé) J. N. Poirier, secrétaire-trésorier »*

**Condoléances du Syndicat de beurreries et fromageries du comté d'Arthabaska**

*Comme suite au décès de Désiré-Olivier Bourbeau, une assemblée du Syndicat de beurreries et fromageries du comté d'Arthabaska est convoquée le 24 décembre 1900. Voici le compte-rendu de la réunion du conseil :*

*« Assemblée du syndicat de beurreries et fromageries du comté d'Arthabaska, convoquée par M. Johnny L. Blanchette, agriculteur et propriétaire d'une beurrerie-fromagerie à St-Valère de Bulstrode, en sa qualité de président du syndicat et tenue à l'Hôtel de Ville de Victoriaville, lundi, le 24 décembre 1900, à laquelle sont présents MM. Germain St-Pierre et Alphonse Després de Victoriaville; Calixte Dion, de Stanfold; J. E. Beauchemin de Tingwick; Dolphis Vigneau et Adolphe St-Laurent de St Valère de Bulstrode; Eugène Pellerin, de St-Christophe et Eugène Michel, de St-Albert de Warwick.*

*Le président Blanchette prend le fauteuil : Joseph N. Poirier est prié d'agir comme secrétaire.*

*M. Dion secondé par M. Beauchemin, propose : Que les membres du syndicat ont appris, avec peine, le décès de M. D.-O. Bourbeau ex-M. P., de Victoriaville et premier président de ce syndicat;*

*M. Vignau, secondé par M. Michel : Que M. Bourbeau qui a été membre de la société d'industrie laitière de la province de Québec et propriétaire d'une beurrerie-fromagerie à Victoriaville, a puissamment contribué à promouvoir la cause de l'industrie laitière dans la province de Québec et dans le comté d'Arthabaska, en particulier;*

*M. Pellerin, secondé par M. St-Laurent : Que le syndicat désire présenter à la famille D.-O. Bourbeau, ses sincères condoléances;*

*M. St-Pierre, secondé par M. Després : Que copie des présentes résolutions soit adressée à l'Écho des Bois Francs, l'Union des Cantons de l'Est et au journal d'Agriculture.*

*(Signé) J. L. Blanchette, président*

*(Signé) J. N. Poirier, secrétaire»*

**Condoléances de la Commission scolaire**

*« À une séance de la commission scolaire, dont feu D.-O. Bourbeau a été président depuis une quinzaine d'années, il a été résolu sur proposition de MM. J. Z. Auger, Arthur Poitras, S. X. Martel, Cyrias Thibault, que les membres de la commission scolaire ont appris avec douleur la mort de leur regretté président; que des condoléances soient présentées à la famille, que ces condoléances soient envoyées aux journaux pour publication.*



*Monument funéraire de Désiré-Olivier Bourbeau au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire à Victoriaville.*

## Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927)

Une biographie de Joseph-Octave Bourbeau rédigée par son fils Édouard Bourbeau et reproduite, en abrégé, dans une édition de 1976 de « L'Ancêtre », de la Société de généalogie de Québec, nous permet de connaître davantage cet homme qui s'est établi au village de Victoriaville et qui a joué un rôle important dans le développement de cette localité.

« Joseph-Octave Bourbeau est né à Saint-Pierre-les-Becquets, le 21 juillet 1836 et est le fils de Lazare Bourbeau et d'Edesse Gauvreau. Comme il n'y a pas alors d'école à cet endroit, Joseph-Octave doit se contenter, dans ses premières années, d'un mois de classe par année, donné par un maître ambulant qui enseigne de paroisse en paroisse. Ce n'est que quelques années plus tard qu'une école est ouverte, et le jeune étudiant a comme maître son propre frère Désiré-Olivier Bourbeau.

À l'âge de treize ans, le jeune Joseph-Octave trouve un emploi comme commis chez un marchand de Gentilly, où il passe quelques années. Cette expérience développe chez lui le goût du commerce, et il va bientôt rejoindre son frère Désiré-Olivier dans un magasin de Québec.

Une crise économique sévissant dans la ville de Québec en 1856, le propriétaire décide de fermer son magasin. C'est alors que Désiré-Olivier et Joseph-Octave décident d'aller ouvrir un magasin à Stanfold, aujourd'hui Princeville, puis un second à Saint-Norbert, dans les Bois-Francs. Deux ans plus tard, soit en 1858, ils sont malheureusement ruinés par la faillite d'une compagnie américaine avec laquelle ils font affaire. Leur père étant mort cette année-là, les deux frères jugent à propos, en attendant mieux, de retourner à Saint-Pierre, leur paroisse natale, pour y cultiver la terre paternelle. »<sup>8</sup>

L'année suivante, en 1859, Joseph-Octave Bourbeau quitte sa paroisse natale pour se rendre à Grass Valley en Californie pour tenter de faire fortune dans ce pays lointain où de grandes découvertes d'or ont été faites. À cet endroit, il est d'abord commerçant et par la suite il tient un restaurant. Au bout de trois ans, il décide de revenir au pays natal pour y passer l'hiver. Au printemps de 1862, il ouvre un commerce au village de Victoriaville. Il obtient beaucoup de succès et il invite son frère Désiré-Olivier à venir s'associer avec lui.



A la douce mémoire  
de  
**J. OCTAVE BOURBEAU**  
décédé à Victoriaville le 24 Juin 1927  
à l'âge de 90 ans et 11 mois.

Collection André Bourbeau, petit-fils de Rosaire Bourbeau

<sup>8</sup> Biographie de Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927) par Édouard Bourbeau

Le 25 mai 1865, Joseph-Octave et Désiré-Olivier Bourbeau s'installent définitivement au village de Victoriaville en faisant l'acquisition, de William Darling Campbell, d'une propriété avec magasin sur le côté sud du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 39, rue Notre-Dame Est.**

### Mariage de Joseph-Octave Bourbeau

Le 10 septembre 1867, Joseph-Octave Bourbeau épouse Alphonsine Richard, fille de Louis-Eusèbe Richard, marchand de Stanfold, et d'Hermine LePrince. Alphonsine Richard est née à Stanfold (maintenant Princeville) le 25 juillet 1848. Il a 31 ans et elle en a 19.

Le couple s'est rencontré à l'occasion d'une cérémonie de bénédiction des cloches à la nouvelle paroisse de Sainte-Victoire du village de Victoriaville. Après la bénédiction, il y a un grand banquet au cours duquel Joseph-Octave accompagne la jeune Alphonsine Richard.

Le couple Joseph-Octave Bourbeau et Alphonsine Richard a 19 enfants, dont 6 décèdent en bas âge.



Collection Denise Bourbeau-Marcoux

Les recherches effectuées par Denise Bourbeau-Marcoux et les informations inscrites sur le monument funéraire de Joseph-Octave Bourbeau, au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville, nous permettent de connaître les enfants de ce couple :

- 1-Hermine 1868-1877
- 2-J. Octave Louis **Richard** 1869-1962
- 3-J. Désiré Philippe **Gustave** 1870-1929
- 4-Octave Henri 1871
- 5-Jean Charles **Émile** 1872
- 6-Antoinette Aline **Yvonne** 1873-1929
- 7-Anne Delphine **Éva** 1875-1951
- 8-**Lucille** Asélia 1876-1906
- 9-J. Émery Raphaël 1877-1878
- 10-Louis Charles **Émile** 1879-1953

- 11-Anne Alice **Hermine** 1880
- 12-**Eugénie** Laure Ernestine 1881-1884
- 13-Luciana **Robertine** 1882-1901
- 14-Berthe **Hermine** 1883-1956
- 15-Justine Estelle **Béatrix** 1885-1973
- 16-Eugénie Héloïse 1886-1976
- 17-Philippe Aurèle **Édouard** 1887-1949
- 18-**Irène** Lélia 1888 – religieuse Sœurs Franciscaines en Irlande et Angleterre
- 19-Joséphine Juliette **Cécile** 1890

**Localisation de la résidence de Joseph-Octave Bourbeau et Alphonsine Richard**

*La résidence du couple Bourbeau-Richard est localisée sur le côté sud du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est).*

*La photographie ci-dessous nous montre le magasin et la résidence du couple Bourbeau-Richard. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé au 39-49, rue Notre-Dame Est.*



Extrait de « Victoriaville 1913 »

**Joseph-Octave Bourbeau : le marchand**

*Comme nous l'avons vu précédemment, Joseph-Octave Bourbeau arrive au village de Victoriaville, au printemps de 1862. Il ouvre un commerce qui devient très prospère dû aux activités dans les environs qui donnent beaucoup de travail aux gens. Devant un tel succès, il invite son frère Désiré-Olivier à venir s'associer avec lui. Les deux frères opèrent un commerce ensemble jusqu'en mai 1866 alors que Joseph-Octave achète les actions de Désiré-Olivier dans le magasin et delà, opère seul le magasin.*

*Joseph-Octave Bourbeau dirige ce commerce pendant plusieurs années jusqu'au jour où il cède le commerce à ses fils, Émile et Édouard, et à Henri Poirier. Le commerce se spécialise dans « les nouveautés, les hardes faites, les merceries, chapeaux, chaussures, etc. ».*

### **Joseph-Octave Bourbeau : le maire**

*Joseph-Octave Bourbeau est maire du village de Victoriaville de 1875 à 1881. Puisque les procès-verbaux du conseil municipal, à partir du 1er mars 1875, ont été conservés et peuvent être consultés, nous verrons dans les prochaines pages, sur une base annuelle, les principales réalisations de l'administration Bourbeau durant ces années. Il quitte volontairement les postes de conseiller et maire du village de Victoriaville en janvier 1881.*

*Joseph-Octave Bourbeau sait se rendre utile à ses concitoyens en remplissant plusieurs autres charges publiques, telles que commissaire d'école, marguillier, etc.*

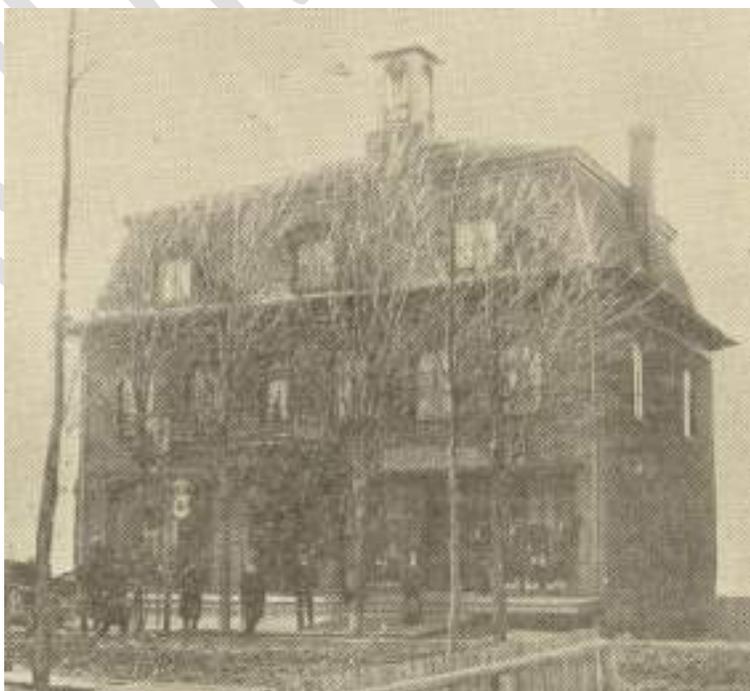
### **Joseph-Octave Bourbeau : l'homme impliqué socialement**

*En 1878, Joseph-Octave Bourbeau s'implique activement pour l'établissement d'un couvent pour jeunes filles, au village. Le 23 mai 1878, il acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite d'Horace Alphonse Pacaud, une maison en brique qui deviendra le berceau du premier couvent pour jeunes filles du village de Victoriaville, dirigé par les religieuses de « La Congrégation de Notre-Dame ». Par la suite, la même bâtisse deviendra également le berceau de la première grande maison d'enseignement pour jeunes garçons du village de Victoriaville, soit l'Académie.*

*Le 15 juillet 1878, un comité formé pour l'établissement d'un couvent approuve une proposition à être présentée aux religieuses de « La Congrégation de Notre-Dame » en vue de l'établissement d'un couvent pour jeunes filles au village de Victoriaville. Les religieuses acceptent la proposition le 9 août 1878. Les religieuses s'installent dans la maison en brique que vient d'acquérir Joseph-Octave Bourbeau.*

*L'ouverture des classes se fait le 16 septembre 1878 avec l'inscription de 106 élèves.*

*Le 30 juin 1879, Joseph Octave Bourbeau cède à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire la propriété occupée par le couvent des religieuses en précisant que « la jouissance de l'immeuble appartient aux religieuses dont la communauté à nom «La Congrégation de Notre-Dame» aussi longtemps qu'elles demeurent dans la paroisse de Sainte-Victoire et à la charge pour elle de tenir une école pour les filles comme le font ordinairement les sœurs dans les paroisses ».<sup>9</sup>*



<sup>9</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14751

*Par la suite, la Fabrique paie la somme de 2 500 \$ pour faire l'acquisition de la bâtisse. Cette somme est le produit d'une souscription volontaire des citoyens du village de Victoriaville. La photographie de la page précédente (extrait de Victoriaville et les alentours... 1910), nous montre cette bâtisse qui sert de premier couvent des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.*

*En 1882, pour répondre aux besoins d'une population grandissante, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame construisent un nouveau couvent. Le 8 août 1882, ce sont les adieux à la vieille maison et le 12, la bénédiction du nouveau couvent construit le long de ce qui est aujourd'hui la rue Notre-Dame Ouest, voisin de l'église de Sainte-Victoire.<sup>10</sup>*

*Le 17 février 1885, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame qui avaient acquis de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire le site du premier couvent, cèdent cette propriété aux Commissaires d'écoles de la municipalité du village de Victoriaville.*

*Le 1er septembre 1887, à l'instigation de l'abbé Tessier et comme suite à une demande faite par la Commission scolaire au supérieur provincial des Frères du Sacré-Cœur, ces derniers ouvrent quatre classes aménagées à cet effet, dans cet ancien couvent. Entre 1885 et 1887, cette bâtisse aurait servi comme hôtel de ville puisque « l'enseignement se donna pour cette première année, dans la grande salle située au troisième étage de l'ancien Hôtel de Ville ».<sup>11</sup>*

*Ce local est provisoire, la Commission devant se hâter de construire une école sur un vaste terrain dont elle a déjà fait l'acquisition. Cette bâtisse, qui avait été le berceau du premier couvent pour jeunes filles, devenait le berceau de la première grande école d'enseignement pour jeunes garçons.*

*En 1891, comme la Commission scolaire n'a pas donné suite au projet de construction d'une nouvelle école pour garçons, les Frères du Sacré-Cœur abandonnent l'enseignement à cet endroit. De 1891 à 1898, l'école est dirigée par monsieur Genest-Labarre.*

*En 1899, comme suite à l'ouverture de l'Académie St-Louis-de-Gonzague, l'ancien couvent est cédé à Arthur Poitras et transformé en résidence et magasin. Cette bâtisse a occupé le décor du centre-ville de Victoriaville pendant plus de 100 années.*

***Cet emplacement est aujourd'hui occupé par le 130, rue Notre-Dame Est.***



*Ville de Victoriaville, fonds Victoriaville 1861-1993*

<sup>10</sup> Centenaire de Victoriaville – Couvent Sainte-Victoire – Sœur Saint-Lambert, c.n.d., supérieur

<sup>11</sup> Histoire du Collège de Victoriaville – Tome 1 – Frère Jules Martel, s.c. – page 72

### **Joseph-Octave Bourbeau : l'homme d'affaires**

*En plus de son rôle de marchand, de maire et d'homme impliqué socialement, Joseph-Octave Bourbeau est un homme d'affaires qui participe à la formation de compagnies appelées à assurer ou participer au développement économique de la région.*

*En 1894, il est un des fondateurs de « La Manufacture de meubles de Victoriaville » qui devint « The Victoriaville Furniture Company » et qui a été en activité pendant près de 100 ans à Victoriaville. Il souscrivit aussi du capital dans plusieurs industries locales, lesquelles contribuent beaucoup au progrès de Victoriaville.*

*Il est également l'un des fondateurs du journal « L'Union des Cantons de l'Est », premier journal de la région, fondé au village d'Arthabaskaville en 1866.*

### **Joseph-Octave Bourbeau : grand propriétaire foncier**

*Joseph-Octave Bourbeau et son épouse, Alphonsine Richard, sont propriétaires de grandes superficies de terrain au cœur du village de Victoriaville. Ils possèdent également de grandes terres aux extrémités et aux alentours du village.*



*La photographie ci-dessus nous montre des propriétés de Joseph-Octave Bourbeau sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) vers 1916.*

À l'extrême droite de la photographie, nous voyons le magasin « Old Chum Cigars » et la maison en retrait de la rue, que Paul Thibault a loués de Joseph-Octave Bourbeau. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 33, rue Notre-Dame Est.**

Voisin et à l'est du magasin et de la maison loués par Paul Thibault, nous avons le commerce et la maison de Joseph-Octave Bourbeau. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 39-49, rue Notre-Dame Est.**

Voisin et à l'est du commerce et de la maison de Joseph-Octave Bourbeau, nous avons l'édifice à trois étages de la Banque Molson. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par la Banque de Montréal au 51, rue Notre-Dame Est.**

Enfin, le boisé voisin et à l'est de la Banque Molson, et la maison que l'on entrevoit à l'arrière du boisé correspondent à la résidence de Belzémire Bouchard, veuve de Désiré-Olivier Bourbeau. **Aujourd'hui, l'emplacement du boisé correspond au 71, rue Notre-Dame Est.**

Joseph-Octave Bourbeau possède « plusieurs fermes au Manitoba et en Saskatchewan et de beaux lots dans la ville de Winnipeg. C'est ce qui explique pourquoi il fait de nombreux voyages d'affaires dans l'Ouest canadien ».<sup>12</sup>

Joseph-Octave Bourbeau participe au développement du secteur des rues Saint-Joseph (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste) et Octave. En effet, le 16 décembre 1875, il acquiert de Zoël Perrault une grande superficie de terrain qui fait l'objet d'un lotissement comprenant, en plus des rues Octave et St-Joseph, les rues Paradis et John (aujourd'hui rue St-Félix). Le plan ci-contre montre le secteur des rues Octave, Paradis, John et Saint-Joseph développé par Joseph-Octave Bourbeau.



<sup>12</sup> Biographie de Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927) par Édouard Bourbeau

## Feu M. J.-Octave Bourbeau

Victoriaville perd un de ses plus anciens et plus estimés citoyens.  
Une carrière bien remplie.

Notre ville vient de perdre, en la personne de Monsieur J. Octave Bourbeau, décédé vendredi soir, le 21 courant, un citoyen modèle, un des derniers survivants de cette génération qui a tant fait pour la prospérité de nos cantons et de notre ville en particulier.

Né à Saint-Pierre les Bequets, le 21 juillet 1836. A l'âge de 18 ans, il ouvrit un commerce à Gouffry. Trois ans plus tard, en 1856, il entra en société avec son frère, feu Désiré Bourbeau, de regrette mémoire, à Pincaville, alors Stamford. En 1859, il alla en Californie, juste à l'époque où nombre des nôtres allaient aussi tenter fortune au pays de l'or. Il y ouvrit un magasin à Valley Cross, et demeura à cet endroit trois ans. En 1862, il revint dans nos cantons, et se fixa à Victoriaville. En 1867, il épousa Mademoiselle Alphonsine Richard, fille de feu Ellen, Louis Richard, Conseiller Législatif et Major de Milice, duquel mariage naquirent dix-huit enfants dont dix lui survécurent. Son épouse l'a précédé de quelques années dans la tombe, laissant, elle aussi, le souvenir d'une femme de bien, d'une épouse selon le vœu de Dieu.

Monsieur Bourbeau fut un homme d'initiative. Il n'est pas de sphère où il n'ait déployé son activité, et avec succès. Il fut mêlé à tous les mouvements se rapportant au progrès de notre ville. Chez lui notre premier curé, Monsieur Héroux, trouva une cordiale hospitalité, lors de l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Victoire. En lui, ceux qui étaient en marche des industries trouvaient un appui. C'était l'homme des conseils sages et éclairés. Un jugement sain lui faisait donner des avis à suivre.

Le mouvement éducationnel trouve en lui un promoteur. Il fit venir ici les M. S. de la Congrégation Notre-Dame, de concert avec le curé d'alors, et généreusement il leur donna le premier local qu'elles habitèrent ici.

Il est l'un des fondateurs de "L'Union des Cantons de l'Est", à Arthabaska.

Il fut bourguillier de la fabrique, commissaire d'écoles, conseiller et maître de la paroisse. Il fut préfet de la congrégation de la Ste-Vierge, à l'âge de plus de 80 ans, et sa ponctualité aux réunions était un exemple à tous.

La Maison J. O. Bourbeau & Cie, dont le commerce est florissant, est son œuvre, et continue entre les mains de ses fils, Camille et Edouard, et d'un de ses fidèles employés, M. Poirier, à marcher de progrès en progrès, dans le chemin qu'il lui a tracé.

<sup>13</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 30 juin 1927

### **Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire**

*Joseph-Octave Bourbeau décède le 24 juin 1927 à l'âge de 91 ans. Son épouse était décédée cinq années plus tôt, le 11 janvier 1922. À l'occasion des funérailles de ce couple, c'est leur fils prêtre, Gustave, qui célèbre les deux services.*

*Joseph-Octave Bourbeau « laisse le souvenir d'un homme très généreux. Il a rendu de multiples services à ses concitoyens. Son testament renfermait des dons très substantiels à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et à la Corporation de Victoriaville pour venir en aide aux pauvres. On peut résumer sa vie en disant que c'était un homme d'ordre, très actif et exemplaire, regretté de tous ».<sup>14</sup>*

*Joseph-Octave Bourbeau, son épouse, les enfants décédés en bas âge ainsi que plusieurs membres de cette famille sont inhumés au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire situé au 99, de la rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.*



### **Solime Bourbeau 1832-1899**

*En plus de Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph-Octave Bourbeau, des marchands connaissant beaucoup de succès au village de Victoriaville, leur frère aîné, Solime (voir photographie à droite de la collection de Denise Bourbeau-Marcoux), un cultivateur et briquetier prospère, s'installe également dans la région.*

*Solime Bourbeau est né à St-Pierre-les-Becquets, comté de Nicolet, le 23 décembre 1831. Il est le fils de Lazare Bourbeau, cultivateur, et d'Edesse Gauvreau.*

#### **Mariages de Solime Bourbeau**

*Le 25 septembre 1855, Solime Bourbeau épouse Rose-de-Lima Leboeuf, fille de Célestin et d'Hortense Lemay. Rose-de-Lima Leboeuf décède le 30 décembre 1858. Une fille naît de ce mariage, Rose-Attala Bourbeau (1857-1908) qui épousera à Arthabaska, le 2 décembre 1876, Félix Baril, commerçant de Warwick.*

*Le 8 novembre 1859, Solime Bourbeau épouse en seconde noce, Clarisse Leboeuf de St-Jean-Déchaillons, fille de Louis Leboeuf et de Marguerite Bélanger, et cousine germaine de sa première femme.<sup>15</sup>*



<sup>14</sup> Biographie de Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927) par Édouard Bourbeau

<sup>15</sup> Notes de Denise Bourbeau-Marcoux

*Le couple Solime Bourbeau et Clarisse Leboeuf a eu 14 enfants :*

- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| 1- Ada 1860-1925                | 8- Alphonse 1871-        |
| 2- Édouard Rodolphe 1861-1912   | 9- Henri 1872-1905       |
| 3- Herménégilde 1863-1932       | 10- Angéline 1874-1876   |
| 4- Clara Georgine 1864-1870     | 11- Albert 1876-1899     |
| 5- Joseph-Eugène 1865-1913      | 12- Alice 1879-1939      |
| 6- Édouard 1868                 | 13- Irma Antoinette 1881 |
| 7- Philomène Laetitia 1869-1941 | 14- Auguste 1882-1932    |

### **Localisation de la résidence de Solime Bourbeau et Clarisse Leboeuf**

*En 1870, Solime Bourbeau quitte son village natal pour venir s'établir au village d'Arthabaskaville. En effet, le journal l'Union des Cantons de l'Est, dans son édition du 24 novembre 1870, nous apprend que « la paroisse de St. Christophe a fait l'acquisition d'un citoyen dans la personne de M. Solime Bourbeau, cultivateur de St. Pierre les Becquets qui, après une courte visite dans nos endroits s'est tellement épris des Cantons de l'Est, qu'il a décidé de s'y établir de suite. À cette fin, il a acheté la magnifique propriété de M. Martin, que ce monsieur a beaucoup améliorée l'année dernière, et se propose d'y venir demeurer aux premiers bons chemins d'hiver. Inutile d'ajouter que nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. Il est déjà des nôtres, et à titre de colon dévoué et intelligent, nous sommes aussi fiers de son acquisition qu'il l'est de celle du magnifique établissement qu'il vient d'acheter et qui ne manquera pas, sous sa direction, de lui apporter un ample dédommagement à ses peines. »*

*Solime Bourbeau s'installe le long de la rivière Gosselin au village d'Arthabaskaville (originellement, la terre qu'il a acquise faisait partie du village de Victoriaville, mais elle a été annexée au village d'Arthabaskaville, en 1864). **Aujourd'hui, la terre de Solime Bourbeau correspond aux emplacements situés entre les rues Bécotte et Saint-Christophe et entre les boulevards des Bois-Francis Sud et Jutras Est.***

### **La ferme Bourbeau source d'inspiration pour Suzor-Côté**

*« Solyme Bourbeau, le conciliant voisin, laisse l'artiste (Suzor-Côté) planter son chevalet partout où celui-ci le souhaite, en particulier le long de la rivière Gosselin, qui traverse sa propriété »<sup>16</sup>.*

*L'œuvre de Suzor-Côté intitulée « La Ferme Bourbeau » est un sujet emprunté à la ferme de Solime Bourbeau.*

### **Solime Bourbeau : le briquetier**

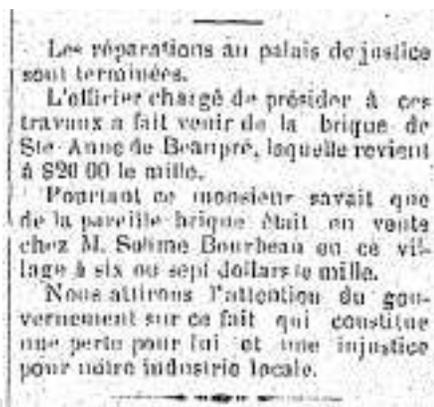
*Dans un rapport produit aux députés des Communes, le 23 mars 1893, portant sur les industries localisées dans différentes municipalités, il est mentionné, pour le village d'Arthabaskaville, que Solime Bourbeau est briquetier et tuilier et qu'il emploie 8 ouvriers.*

<sup>16</sup> Suzor-Coté – lumière et matière – Laurier Lacroix (page 172)



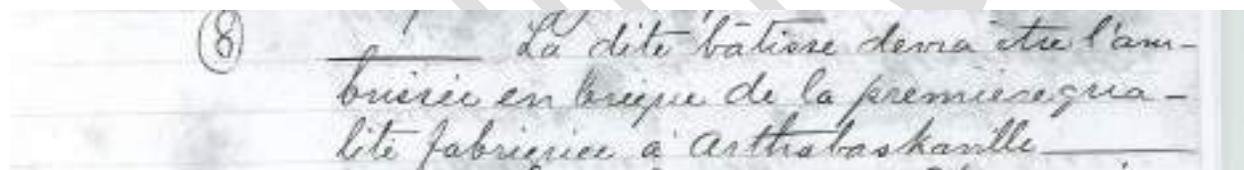
Toujours en 1885, le journal *l'Union des Cantons de l'Est*, dans son édition du 14 novembre 1885, reproche au responsable de la réfection du Palais de Justice d'avoir acheté la brique à 20.00 \$ du mille de Sainte-Anne-de-Beaupré alors qu'il aurait été possible de l'acheter à 6.00 \$ ou 7.00 \$ du mille de Solime Bourbeau.

Paul Rainville, fils de Victoria Bourbeau et de Louis Rainville mentionne, en parlant de son oncle Solime Bourbeau, que « la glaise de son champ devint la brique dont il se servit pour bâtir sa maison ».



### La brique de la résidence de Wilfrid Laurier

Dans un contrat intervenu le 29 janvier 1876 entre Wilfrid Laurier, « avocat d'Arthabaskaville et député aux Communes », et Louis Caron, « architecte du village d'Arthabaskaville » relativement à la construction d'une maison pour Wilfrid Laurier « sur son terrain dans la rue de l'Église dudit village », il est mentionné au devis de construction que « ladite bâtisse devra être lambrissée en brique de la première qualité fabriquée à Arthabaskaville ».



### **Extrait du contrat intervenu entre Wilfrid Laurier et Louis Caron le 29 janvier 1876**

*Est-ce que la brique utilisée dans la construction de la maison de Wilfrid Laurier provient de la briqueterie de Solime Bourbeau ? Les recherches effectuées jusqu'à maintenant laissent présager qu'effectivement la brique utilisée dans la construction de la maison de Wilfrid pourrait provenir de la briqueterie de Solime Bourbeau.*

À ce jour, pour la période 1870-1880, deux briqueteries ont été localisées sur le territoire du village d'Arthabaskaville, soit la briqueterie de Solime Bourbeau et la briqueterie du médecin Urgel Médéric Poisson.

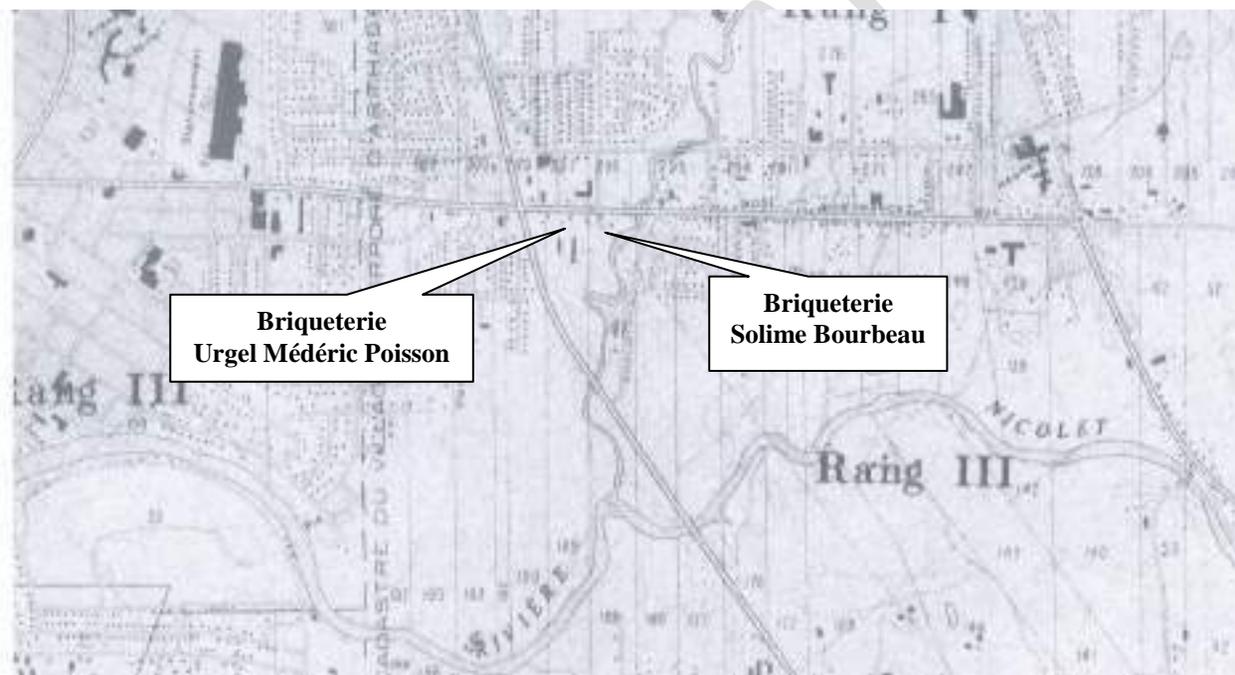
Le 22 décembre 1874, Solime Bourbeau acquiert de Joseph Leclerc, sur partie du lot 7 du rang 3 du canton d'Arthabaska (lot 184 du cadastre du village d'Arthabaskaville), le droit « de faire à l'endroit où bon lui semblera sur ledit terrain, une briqueterie qu'il aura droit d'exploiter à son gré ». <sup>17</sup> Dès 1875, Solime Bourbeau peut exploiter une briqueterie.

Le 30 avril 1877, Urgel Médéric Poisson, médecin, acquiert de Clovis et Léonard Beauchesne, sur partie du lot 7 du rang 3 du canton d'Arthabaska (lot 189 du cadastre du village

<sup>17</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10307

d'Arthabaskaville) le « droit à perpétuité de faire ou faire faire dans et sur la terre de Clovis et Léonard Beauchesne toute quantité de briques que ledit Urgel Médéric Poisson jugera à propos de faire faire ou manufacturer, y établir tout chantier nécessaire à tout endroit de ladite terre où il pourra se trouver de la terre à briques, employer à cet effet la grandeur du terrain qu'il convient pour pareil chantier ».<sup>18</sup>

Dans le contrat intervenu entre Louis Caron et Wilfrid Laurier relativement à la construction de la maison de ce dernier, Louis Caron s'engage « **de faire ou faire faire d'ici au premier de mai mil huit cent soixante-dix-sept** » tous les ouvrages reliés à la construction de la maison. À cette date, la briqueterie d'Urgel Médéric Poisson n'est pas en exploitation.



### Solime Bourbeau : son implication sociale

Solime Bourbeau, cultivateur, s'implique dans le domaine de l'agriculture, aussi bien lors des expositions agricoles que pour la surveillance d'un étalon que loue la Société agricole du comté d'Arthabaska. Solime Bourbeau est président de ladite Société pendant de nombreuses années.

En janvier 1883, Solime Bourbeau est élu au conseil du village d'Arthabaskaville et en 1888, il est marguillier de la paroisse de Saint-Christophe.

En 1885, la Ligue de Tempérance du comté d'Arthabaska, qui vise la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes et à faire observer les lois prohibitives en forces dans le comté, est formée. Wilfrid Laurier, Nazaire Dion, Trefflé Nault, P. L. Tousignant, **Solime Bourbeau**, Ferdinand Beauchesne et L. J. Cannon forment le bureau de direction.

<sup>18</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 12954

### **Inhumations au cimetière de la paroisse de Saint-Christophe**

*Solime Bourbeau décède le 3 juin 1899 et son épouse Clarisse Leboeuf, presque complètement paralysée pendant 19 années, le 16 avril 1901. Tous les deux sont inhumés au cimetière de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska.*



### **Les Bourbeau : une progéniture nombreuse**

*Les trois frères Bourbeau, Solime Bourbeau, Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph Octave Bourbeau, eurent une progéniture nombreuse, soit exactement 50 enfants : Solime 15 enfants, Désiré-Olivier 16 enfants et Joseph-Octave 19 enfants.*

### **Les Bourbeau : des figures dominantes**

*Même si on identifie la période 1870-1882 comme étant « l'époque des Bourbeau » au village de Victoriaville parce que durant cette période les Bourbeau jouent un rôle important dans la communauté, Désiré-Olivier Bourbeau en tant que maire de Victoriaville et, par la suite, député des comtés de Drummond et Arthabaska et Joseph-Octave Bourbeau en tant que maire du village de Victoriaville, il est important de reconnaître que leurs actions sur les plans social et économique se sont manifestées avant et également bien au-delà de cette période.*

*Dans les faits, on peut affirmer que durant la période 1870-1899, les trois frères Bourbeau sont des figures dominantes tant au village de Victoriaville et, par la suite, à la ville de Victoriaville qu'au village d'Arthabaskaville. Ils ont une renommée enviable et sont mêlés à de nombreux événements remarquables et différents.*

*Les trois frères Bourbeau ont la confiance générale de toute la population et sont considérés comme des hommes du peuple. À titre d'exemple, il suffit de se rappeler qu'à l'élection de 1877, Désiré-Olivier Bourbeau obtient 82 % des votes exprimés au village de Victoriaville et qu'il est réélu aux élections de 1878 et 1882.*

*En se basant sur les écrits de l'époque, on peut qualifier Désiré-Olivier Bourbeau, Joseph-Octave Bourbeau et Solime Bourbeau d'hommes intègres, citoyens modèles et hommes d'initiatives.*

## **L'année 1870**

*L'année 1870 est marquée par la fin du règne de Louis Foisy comme maire du village de Victoriaville et le début de l'époque des frères Bourbeau qui joueront un rôle important dans le développement de Victoriaville. Cette transition se fera dès le mois de janvier 1870 à l'occasion de l'élection municipale pour choisir un nouveau conseil pour administrer le village de Victoriaville.*

## Une élection houleuse

Arrivé dans la région en 1853, Louis Foisy joue jusqu'à maintenant un rôle important dans le développement du village de Victoriaville. En 1861, il obtient gain de cause pour le choix du nom du nouveau village et il est élu premier maire. En 1863, il obtient de nouveau gain de cause sur Olivier Perrault pour le choix du site de la première église du village. Il occupe le poste de maire depuis plus de huit années.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, le maire Louis Foisy est de plus en plus impliqué dans des polémiques d'abord, en 1868, avec les conseillers municipaux relativement à la taxe à être imposée aux aubergistes et en 1869, avec le notaire Louis Rainville. Dans chacun des cas, les électeurs se rangent de plus en plus contre lui. L'élection municipale, prévue au village de Victoriaville au début du mois de janvier 1870, est l'occasion attendue par plusieurs pour contester le poste de maire occupé par Louis Foisy.

La procédure pour une élection municipale à l'époque est bien différente par rapport au mode de scrutin de 2007. Selon la loi de l'époque, le maire sortant (dans le cas présent Louis Foisy) doit convoquer une assemblée des électeurs dans un lieu qu'il choisit. De plus, le maire d'office agit comme président d'élection. Il ne s'agit pas d'élire un maire et six conseillers, mais plutôt d'élire sept conseillers qui choisiront, parmi eux, le nouveau maire.

Le maire d'office, Louis Foisy, convoque donc les électeurs à une assemblée pour le lundi 10 janvier et le mardi 11 janvier 1870 pour procéder à l'élection d'un nouveau conseil pour le village de Victoriaville. L'assemblée est prévue dans une des bâtisses du maire Foisy. À cette occasion, Louis Foisy décide de poser sa candidature en vue d'occuper de nouveau le poste de maire du village de Victoriaville. Il est donc le maire d'office, candidat à la mairie et, en même temps, président d'élection.

Comme en fait foi une correspondance publiée par un électeur dans le journal *L'Union des Cantons de l'Est* du 14 janvier 1870, tout ne s'est pas déroulé comme dans le meilleur des mondes.

### Fraude Electorale.

Mr. le Rédacteur.

J'étais témoin lundi dernier d'une chose étrange. J'ai vu faire beaucoup d'assemblées publiques, mais jamais comme celle qui s'est tenue à Victoriaville pour l'élection des conseillers cette année. Le président de l'élection, qui était en même temps candidat, était enfermé dans une chambre de Markdale fait d'après ses instructions, dans lequel personne autre que lui, un clerc et quelques personnes qu'il disait être des constables, étaient enfermés. Quelques-uns des candidats, mais du président, étaient aussi adroits, mais évidemment ceux qui l'opposaient dans sa candidature ne l'étaient pas sous prétexte d'avoir peur. Ce Monsieur avait fait barrière de ses portes; les électeurs venaient par un trou juste assez grand pour se passer la tête. J'étais des plus surpris. Car je connais à peu près tout le monde à Victoriaville et je n'y ai jamais vu de mourtrier. Des préparatifs semblables dans une campagne possible sont humiliants pour ceux qui sont obligés d'y conformer.

Je n'y vois qu'un but, c'est que le président veut être élu à tout prix. Je crains qu'il tienne beaucoup aux charges publiques. Le Maire a pour lui des avantages incalculables. Le meilleur c'est que les électeurs lui refusent ce plaisir.

Le second jour de voté, vers onze heures, M. le président a eu sérieusement peur; un bruit quelconque dont personne autre que lui et le clerc du poll ne s'est alarmé, l'a fait se retirer dans une chambre voisine présidemment. Des malins disent qu'il est jeté deux fois par terre et qu'en tombant une petite fiole de teinture en chérie de sa manche de chemise s'est brisée. La teinture qui ressemble beaucoup à du sang lui aurait laissé des marques sur les mains qui ont été prises pour des blessures.

A cette heure le livre de poll contenait une majorité de dix votes en faveur de MM. D. O. Bourbeau, Z. El Perrault, O. Bert Bourdieu, Louis Marchand, Charles Roberts, E. Lévesque et Pierre Houde.

Les électeurs ont invité le président à mentionner de nouveau la rotation lui garantissant leur protection et protestant contre le bruit simulé, il avait toujours peur et il a refusé.

Le but de cet homme est évident. C'est de se faire nommer ainsi que ses amis par le Gouvernement. La nouvelle circulerait avant l'élection.

La majorité des électeurs est contre lui, il ne pourrait être nommé par le Gouvernement. Des députés se font voter ailleurs et lorsque notre député saura que le Gouvernement convoquera les faits, j'attends de voir ce qui en sera.

Voire etc.,

UN ÉLECTEUR.

Il y a quatorze candidats à l'élection pour occuper les sept postes de conseillers. Dans les faits, c'est l'équipe de Louis Foisy contre l'équipe de Désiré-Olivier Bourbeau. Le candidat Désiré-Olivier Bourbeau et ses amis avaient demandé à l'avocat Wilfrid Laurier « d'assister à l'élection pour veiller et aider à ce que tout se passât dans l'ordre et que la loi fût respectée ».

La première journée de votation, soit le lundi 10 janvier, permet aux électeurs d'enregistrer leur vote même s'il y a certains incidents. Cependant au milieu de la deuxième journée de votation, soit le mardi 11 janvier, le président d'élection et candidat à la mairie, Louis Foisy, quitte le lieu où se prennent les votes, sous prétexte de périls. Ainsi, sans président d'élection, l'officier rapporteur et le clerc de poll n'ont que faire d'y rester plus longtemps et ils quittent les lieux en apportant les boîtes de votation. Ainsi se trouve annulée l'élection presque assurée, paraît-il, du candidat opposé (à Louis Foisy) et des autres du parti (de Désiré-Olivier Bourbeau).<sup>19</sup>

Comme nous l'avons vu précédemment, ce n'est pas la première fois que l'élection du conseil municipal est houleuse. Il semble bien qu'au début du village de Victoriaville, les élections étaient chaudement disputées puisque même au moment de la fondation du village, en 1860, tout le processus a dû être repris puisque l'élection du premier conseil municipal « a été conduite d'une manière si irrégulière que les sièges de deux des conseillers y élus ont été déclarés vacants par le fait de ces irrégularités, par le jugement de la cour supérieure »<sup>20</sup>.

### Louis Foisy accuse

**LES VRAIS COUPABLES.**  
Victoriaville, 19 janvier 1870.  
Monsieur le Rédacteur.

Vous avez publié dans l'Union, du 14 courant une correspondance signée Un Electeur, dans laquelle je suis attaqué personnellement et de la façon la plus grave. Je suis étonné de voir votre journal accueillir sur l'élection de Victoriaville des choses qui font le monde ici s'en être frottés. Avez votre correspondant a-t-il eu le soin de se voiler pudiquement la figure. Il se met en embuscade pour lancer ses traits. Je me moque très mal des appréciations qu'il peut faire de ma carrière et de mes faibles efforts pour contribuer à la prospé-

rité publique. Là dessus, chacun son opinion; les marques de confiance dont j'ai été honoré sont une réponse suffisante.

Mais ce que je ne puis consentir à passer sous silence, ce sont les accusations qu'il porte contre ma conduite comme président de la dernière élection municipale de notre localité. J'ai la conscience d'avoir fait mon devoir et je ne puis tolérer les insinuations déloyales de votre correspondant. A titre de maire, j'avais, dans les avis préliminaires pour l'élection. Lundi matin je me suis rendu au poll et, comme par le passé, j'ai rempli les fonctions de président. Pour bien comprendre la réaction de votre correspondant, il faut se re-

porter aux tentatives de certain notaire pour se faire nommer secrétaire-Trésorier de votre conseil, il faut connaître la petite alliance de famille, le family compact, qui entend diriger notre paroisse. Ici on sait à quel s'en tenir. Des hommes s'étaient vantés qu'ils déchireraient les livres de poll, si l'élection n'allait pas à leur goût. Je puis le prouver par affidavit. J'avais pris mes mesures en conséquence. Le jour de votation étant petite, j'avais décidé de ne laisser pénétrer personne à l'intérieur. Si j'avais été obligé d'admettre les candidats ou leurs représentants, on comprend qu'il aurait fallu une grande main. Il y avait quinze candidats, plus un arc, et cet arc avait engagé spécialement pour assister des ombres. Personne ne s'est plaint de vote, que les votes fussent mal corrigés. On demandait à entrer pour se chauffer. Le premier jour M. Laurier a pénétré dans le poll de vive force, après avoir menacé d'enfoncer la porte avec un poignard de télégraphe. Néanmoins on a pu réussir à conserver la paix. Le second jour M. Laurier a encore essayé vers onze heures, ainsi de plusieurs autres, les constables que j'avais appointés ont voulu lui répondre. Un bagarre s'en est suivie, on m'a frappé, on m'a bousculé, dans ce tumulte, je me suis retiré de mon côté et le clerc de poll de nom M. D. O. Bourbeau, candidat lui-même, a saisi le livre de poll, pendant que deux de ses amis tenaient le bout du poll.

On voit avec quelle dignité, avec quels moyens honnêtes nos adversaires faisaient la lutte. Libre à votre correspondant de se moquer des bécasses que j'ai reçues dans cette bagarre, libre à vous de dire que vous avez raison de croire à l'exactitude de son rapport, mais le témoignage du médecin peut constater que j'ai été frappé violemment et que j'en porte encore les marques. Il me semble peu digne d'hommes qui se respectent de dire de violences qui devraient être réprimées et condamnées dans tous les partis.

Enfin, pour me résumer, je crois qu'il reste acquis à la vérité : que des notions de violence avaient été proférées avant l'élection ; que j'ai pris des mesures pour empêcher que l'élection ne se fît légalement ; que ceux qui m'attaquent aujourd'hui ont été les premiers à soulever le tumulte ; qu'ils ont pénétré dans le poll, malgré ma défense personnelle fois et demi ; qu'ils ont eu à se plaindre d'aucune partialité ou injustice de ma part ; que leurs violences m'ont contraint à quitter le poll ; que sur eux, sur eux seuls doit retomber la faute des désordres et l'insuccès de l'élection.

— Votre etc.

La Foisy,  
Président d'élection.

<sup>19</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 14 janvier 1870

<sup>20</sup> Statuts du Bas-Canada – Acte 24 Victoria, chapitre 71

## La réplique de l'avocat Wilfrid Laurier

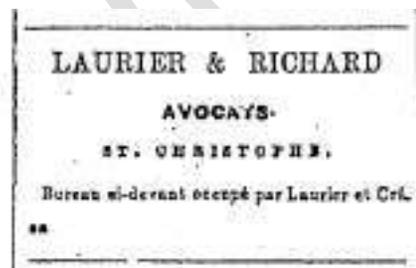
Comme on peut le constater, Louis Foisy, dans sa correspondance, s'en prend particulièrement à l'avocat Wilfrid Laurier dont les services avaient été retenus par le candidat Désiré-Olivier Bourbeau et ses amis afin de s'assurer que durant l'élection « tout se passât dans l'ordre et que la loi fût respectée ».

Wilfrid Laurier est alors un jeune avocat de 29 ans ayant obtenu un diplôme de docteur en droit à l'Université McGill et admit au barreau en 1865. Il exerce sa profession avec des avocats de Montréal pendant quelques mois. Pour des raisons de santé, il s'établit à l'Avenir en 1866, où il publie le journal le Défricheur, puis à Arthabaskaville en 1867, après un court séjour à Victoriaville.



Archives nationales du Canada

En 1867, il ouvre un bureau d'avocats avec Eugène Crépeau. Wilfrid Laurier étant identifié aux libéraux qui n'ont pas très bonne presse, Eugène Crépeau le quitte rapidement, car il croit avoir un meilleur avenir avec les conservateurs. En 1868, Édouard Richard s'associe avec Wilfrid Laurier pour former la firme Laurier & Richard.



Puisque d'une part, l'avocat Wilfrid Laurier a reçu un mandat du candidat Désiré-Olivier Bourbeau pour l'assister durant la période de votation à l'élection des membres du futur conseil du village de Victoriaville et que, d'autre part il est personnellement attaqué par Louis Foisy dans un article paru dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 20 janvier 1870, Wilfrid Laurier décide de transmettre une correspondance au rédacteur du journal l'Union des Cantons de l'Est pour faire un récit fidèle et circonstancié de la dernière élection municipale dans la municipalité du village de Victoriaville.

Cette correspondance du 24 janvier 1870 est à la page 3 du journal de l'Union des Cantons de l'Est du 27 janvier 1870.

### CORRESPONDANCE

Arthabaskaville, 24 janvier 1870

À M. le Rédacteur de « l'Union des Cantons de l'Est »,

Monsieur,

À la sollicitation de plusieurs de mes amis de Victoriaville, je vous prie de publier ce qui suit, un récit fidèle et circonstancié de la dernière élection municipale dans cette localité.

Je me hâte de vous dire que je n'entends en aucune manière relever certaines attaques de M. Foisy contre moi, dans la correspondance qu'il vous a adressée la semaine dernière; mes amis comprendront pourquoi. Je veux simplement raconter comment les choses se sont passées.

J'ai été à même de tout voir du commencement à la fin, et je défie la contradiction sur aucun des faits que j'avance.

Dans la correspondance qu'il vous a adressée, M. Foisy se pose en victime, en martyr du devoir municipal, et met sur le compte de ses adversaires les intrigues qui ont fait manquer l'élection. Cette tactique est celle de celui qui prit en flagrant délit de vol, crie au voleur. Car tout ce dont M. Foisy accuse ses adversaires, c'est lui, lui seul qui en est coupable.

M. Bourbeau et ses amis m'avaient prié d'assister à l'élection, non pas pour susciter des embarras, comme

le dit M. Foisy, mais pour veiller et aider à ce que tout se passât dans l'ordre et que la loi fût respectée. Les amis de M. Bourbeau craignaient que M. Foisy ne leur administrât quelque coup de Jarnac. Car on savait par expérience que quand M. Foisy est en minorité, il essaie d'escamoter l'élection. On en a eu un exemple remarquable dans une assemblée qu'il présidait un jour à St. Christophe.

J'avais si peu l'intention de créer des embarras, que j'ai expressément déclaré à ceux qui sont venus me demander que je ne voulais pas du tout cabaler, ni faire pencher le peu d'influence que j'aurais pu avoir d'un côté ou de l'autre. Et cette déclaration, je l'ai faite à M. Foisy lui-même le samedi qui a précédé l'élection; ce jour-là, M. Foisy est venu chez moi me demander de ne pas assister à leur assemblée le lundi suivant, et je lui ai alors répété que je n'entendais pas prendre une part active à l'élection, mais seulement aider à protéger la loi et à empêcher des violences. Et j'ai la confiance d'avoir parfaitement rempli ma mission, car le lundi soir, un peu avant la clôture du poll, M. Foisy, dans un moment de sincérité m'a déclaré que si la journée s'était passée sans trouble, c'était grâce à ma présence.

Il en eut été du second jour comme du premier : tout se serait passé dans l'ordre le plus parfait. Mais après la clôture du poll, dans un conciliabule tenu à l'hôtel Morisson, M. Foisy a laissé échapper ces paroles, qui sont la clef de tout le mystère : « Je serai élu, nous avons la majorité, mais que nous l'ayons ou non, je serai élu tout de même ». Ces paroles ont été entendues par un étranger qui se trouvait là en passant. Je dirai de suite que cet étranger est capitaine de navire et qu'il demeure à Nicolet. Si M. Foisy tient à avoir son nom, il l'aura.

Avec la détermination d'être élu avec ou sans la majorité, on pouvait s'attendre à tout de la part de M. Foisy, et en effet, les craintes de ceux qui croient cet homme capable de tout, ont été déçues.

Signalons de suite l'absurdité de la loi qui permet à un candidat de présider l'élection. M. Foisy était

candidat. De plus, il était le maire en office et comme tel la présidence de l'élection lui appartenait. Or, on conçoit qu'un homme qui veut être élu quand même, et qui a la chance de présider l'élection, fera bien des choses pour assurer son triomphe. Voyons un peu ce qu'a fait M. le candidat-maire-président Foisy.

M. le maire, ainsi que le veut la loi, avait convoqué une assemblée des électeurs. Aux termes de l'avis, cette assemblée devait avoir lieu dans une des maisons de M. le maire. Cette maison contient deux logements. L'un était occupé par M. Hégésippe Bergeron, l'autre était vacant. Ce dernier était destiné par M. le maire à servir de salle de poll. On ne pourrait concevoir sans les avoir vus, les singuliers préparatifs que M. Foisy y avait faits, pour la réalisation de ses plans.

Ce logement avait deux portes. Celle qui communiquait à l'appartement de M. Bergeron, avait été enlevée et remplacée par une autre en madriers de trois pouces, garnie de clous, et fermée en dedans par une pièce de bois mobile entrée dans des mortaises. Cette porte avait une ouverture de trois pouces carrés environ; ce qu'on appelle un judas par lequel M. le président au dedans pouvait faire la police au-dehors. La seconde porte, celle d'entrée avait été enlevée aussi et remplacée par une espèce de barricade en madriers, cloués avec des carvelles de six pouces. Une ouverture d'un pied carré y avait été ménagée pour recevoir les votes. Ce n'est pas tout, les fenêtres avaient toutes été garnies de barres de bois. Cette salle de poll avait plus l'air d'une prison que de toute autre chose. Ce qui ajoutait encore à la ressemblance, c'était la présence de huit constables qui ne quittaient pas M. le maire d'une semelle.

À l'ouverture de l'assemblée le premier jour, après que les candidats eurent été mis en nomination et le poll demandé, M. Foisy fit enlever une planche à sa barricade, entra dans la salle de poll, et déclara formellement qu'il n'y laissera entrer personne, pas même les candidats. Cette odieuse prétention souleva l'indignation de la foule. Mais M. Bourbeau intervint de suite

auprès de ses amis. Il leur dit qu'il était disposé à faire toutes les concessions plutôt que de s'exposer à troubler la paix, mais que d'un autre côté, il ne pouvait pas permettre que M. Foisy se renfermât seul dans sa geôle, sans que personne pût surveiller les procédés. Il demanda alors à M. Foisy de le laisser entrer ainsi que moi : M. le président de l'élection refusa à plusieurs reprises.

Dans sa correspondance, M. Foisy s'exprime ainsi :

« La salle de votation étant petite, j'avais décidé de ne laisser pénétrer personne à l'intérieur. Si j'avais été obligé d'admettre les candidats ou leurs représentants, on comprend qu'il aurait fallu une grande maison. »

Fallait-il une bien grande maison pour contenir deux personnes, deux seules personnes de plus? Comment M. Foisy peut-il parler de sa bonne foi, et qui pourra y croire? J'affirme que la geôle de Mr le maire était assez grande pour contenir cinquante personnes, outre Mr le maire, son clerc de poll et ses six constables. Qu'on en juge, la salle a dans le moins, vingt pieds sur quinze. Néanmoins, Mr le maire s'obstinait à nous refuser l'entrée. Il a fallu en venir à des menaces. Ces menaces ont eu plus ou moins d'effet, M. Foisy ne nous a pas donné la permission d'entrer, mais quand nous l'avons prise, Mr Bourbeau et moi, il n'a pas osé y faire obstacle. À peine avions-nous mis le pied à l'intérieur, que M. Foisy faisait rapidement clouer par un charpentier la deuxième porte.

Pendant toute la journée, la votation sera faite paisiblement et c'est sur le soir de ce jour, comme je me moquais de sa barricade, de sa porte de prison et de ses fenêtres grillées, qu'il avait pris toutes ses précautions contre les désordres que ma présence (je ne sais comment à la vérité) avait empêché d'éclater.

Le lendemain matin, il y avait du nouveau. Quand les électeurs, sur les dix heures, arrivèrent pour voter, toutes les portes de la maison étaient fermées. J'aurais dû dire que la veille le logement de Mr Bergeron avait été mis à la disposition des gens pour s'y chauffer. M. Foisy

avait eu la galanterie de nous dire qu'il l'avait loué dans ce but exprès. Or le mardi cette porte même était condamnée; tout le monde était obligé de passer la journée les pieds sur la neige. Mr le maire lui, depuis sept heures du matin était renfermé dans sa geôle et ses huit constables. Au nom des candidats, Mr Bourbeau lui demanda de l'admettre dans la salle comme la veille. Comme bien l'on pense, M. Foisy refusa. Sa volonté bien arrêtée était de se renfermer seul, sans que pas un des candidats puissent voir à ses propres intérêts. Et cet homme ose après cela parler de justice! Un instant la pensée vint aux amis de M. Bourbeau de faire sauter la barricade, mais ils avaient appris que Mr le maire avait l'intention, comme il l'avait déjà fait à St Christophe, de quitter le poll avant la clôture de l'élection et qu'il serait bien aise qu'un prétexte lui fût fourni à cette fin. Mr Bourbeau et ses amis, pour éviter cette éventualité, préférèrent rester en plein air, de sorte que Mr le maire resta seul dans sa geôle, toujours avec ses huit constables.

On avait pu remarquer en arrivant le second jour que toutes les fenêtres avaient été tendues de toiles, tandis qu'un rideau retombait, près de la barricade, du plafond sur la table du clerk de poll. On se demandait que pouvaient signifier ces rideaux, et qu'était-ce que M. le maire pouvait avoir à cacher. On ne fut pas longtemps sans en avoir l'explication. Mr Bourbeau, à défaut d'une position plus confortable, s'était placé près de la petite ouverture de la barricade, pour tâcher, du mieux qu'il pourrait, de surveiller l'enregistrement des votes. Il y avait environ un quart d'heure que pas une voix n'avait été entrée et personne ne se présentait. Néanmoins Mr Bourbeau put voir que le clerk commençait à enregistrer un nom. Ni Mr le maire, ni aucun de ceux qui étaient dans la geôle n'était visible, tous étaient derrière le rideau à l'exception du clerk de poll. Mr Bourbeau, en s'engageant la tête dans le guichet de la barricade, put lire le nom d'un nommé Dauplaise, l'un des constables de M. Foisy. Mr

Bourbeau ne pouvait pas le voir, mais il lui cria : Mr Dauplaise, j'objecte votre vote et je demande le serment. Force fut à Mr le maire de sortir de sa cachette pour administrer le serment, mais Dauplaise refusa. Ce fait parle pour lui-même. Il démontre que l'intention de Mr Foisy en n'admettant personne avec lui, était d'escamoter un certain nombre de votes qui auraient pu faire pencher la balance de son côté. Il comptait sur le froid qui, avant le soir, eut forcé ses adversaires d'abandonner la place, si toutefois lui-même ne pouvait pas s'esquiver.

J'arrive enfin à la grande affaire, celle où M. Foisy a « versé son sang », ou il a « reçu des blessures dont il porte encore des marques ». Vers onze heures, le froid était très vif, je me dirigeai vers le logement de M. Bergeron et je demandai la porte. Rien ne bougeait à l'intérieur. Un des partisans de M. Foisy, M. Edge, me dit qu'il allait me faire entrer et il cria à plusieurs reprises, à ceux de l'intérieur d'ouvrir. Comme rien ne remuait, un autre des partisans de M. Foisy, un nommé Galarneau arrive, et d'un coup de pied, fait sauter la porte. Il entre, M. Edge entre et je les suis.

À ma surprise, je trouve ouverte l'énorme porte de madriers communiquant d'un appartement à l'autre. Je me dirige de ce côté pour dire à M. Foisy que si je suis entré, c'est à ses amis que je le dois, M. Edge m'avait suivi, Galarneau aussi. M. Foisy, sans rien répondre, quitte la salle et avec lui, le clerk de poll. Je m'élançai à leur suite, et comme je mettais le pied dans le second logement, je vis M. Foisy qui entrerait dans la chambre de Madame Bergeron. Dans sa correspondance, M. le maire affirme qu'il a été bousculé et maltraité. Il m'est impossible de concevoir comment la chose a pu se faire; car tout s'est passé en moins de temps qu'il m'en faut pour le raconter, et à ce moment il n'y avait dans la maison, que les constables, M. Edge, Galarneau et moi. Pas un des partisans de Mr Bourbeau n'y était.

M. le maire affirme encore qu'il a reçu des blessures. On dit qu'en effet, le lendemain, il a montré une

égratignure sur la main, vieille de .....trois semaines. Mais ce n'est qu'un on-dit. Une chose certaine, c'est celle-ci : pendant que M. le maire était dans la chambre de Madame Bergeron, il paraissait très abattu et souffrant. Madame Bergeron a pu remarquer que quand M. Foisy tenait la main baissée, il tombait sur le plancher des gouttelettes d'un liquide rouge qu'elle prit pour du sang. Or après le départ du personnage, Madame Bergeron a pu constater que ce liquide était quoi.....devinez quoi si vous le pouvez.....de la teinture, rien de moins que de la teinture. C'est là le sang de M. le maire de Victoriaville.

Ceux qui ne connaissent pas M. Foisy auront de la peine à croire un fait semblable qui dénote l'hypocrisie la plus impudente et qui en même temps fournit une preuve péremptoire que toute cette grande comédie avait été préparée d'avance. Mais aux incrédules, nous offrons l'affidavit de M. et Madame Bergeron qui déclarent le fait en toutes lettres. Nous publierons cet affidavit s'il y a lieu.

Un dernier avancé de M. Foisy. Il prétend dans sa correspondance que M. Bourbeau s'est emparé de force du livre de poll. On sent toute la noirceur de cette accusation. L'histoire des élections nous fournit assez d'exemples à ce sujet. Quand un parti s'est emparé du registre de votation, c'est pour s'en servir de manière à se créer une majorité qu'il n'aurait pas ce moment. Et c'est bien ce que M. le maire a voulu insinuer. Voici la vérité à ce sujet. En quittant la salle, le clerk de poll s'élança à toutes jambes du côté de sa demeure. Les amis de M. Bourbeau craignirent que les livres ne fussent violés. Ils contraignirent le fuyard à les leur laisser; mais ce qui montre qu'en cela, ils n'avaient aucune intention déloyale, c'est que ces livres ont été scrupuleusement respectés, que pas un mot, pas une lettre n'y a été ajouté ou retranché. Comme conclusion de cette épître, M. Foisy accuse formellement les amis de M. Bourbeau d'avoir provoqué une bagarre pour faire manquer l'élection. Nous tournons l'accusation contre lui, et nous

disons sans voiles et sans ambages, que c'est lui Mr Foisy qui s'est sauvé du poll sans aucune provocation, sans qu'il fût le moins du monde menacé dans le but exprès et avec l'intention de faire manquer l'élection.

Or de ces deux accusations, nécessairement, l'une est vraie, l'autre est fausse.

Nous voulons de suite, et sans aller plus loin faire décider cette question. Nous nous adressons pour cela, non pas à ceux qui ont été témoins des faits, mais à ceux qui entendent parler pour la première fois, et nous leur posons cette simple

question : si un des deux partis a volontairement fait manquer l'élection, lequel est-ce? Est-ce celui qui était en majorité ou celui qui était en minorité? La voix du plus simple bon sens répond que c'est le parti de la minorité; il serait absurde que la majorité ait essayé d'obtenir par la violence le triomphe qu'elle pouvait obtenir légalement.

Voyons maintenant quelle était la position des partis.

Dès la première heure de la votation, Mr Bourbeau a pris la majorité et l'a toujours gardée. Lorsque la votation a été suspendue, Mr Bourbeau avait encore plus de vingt-cinq votes à

enregistrer et il en restait à peine quatre ou cinq à M. Foisy.

Nous demandons maintenant hardiment : qui a fait manquer l'élection?

Je termine ici. Comme vous avez pu le voir, Mr le Rédacteur, je n'ai pas fait autre chose qu'un récit, je me suis soigneusement abstenu de tout commentaire, estimant qu'en cette occasion, les faits sont assez éloquentes.

Agréé, etc.

Wilfrid Laurier

### Les conseillers nommés par le gouvernement

*La votation ayant été interrompue avant la fin de la période prévue, il revient au gouvernement de déterminer l'action à prendre pour arriver à la formation d'un nouveau conseil municipal pour le village de Victoriaville.*

*Dans son édition du 14 janvier 1870, le rédacteur du journal l'Union des Cantons de l'Est écrit : « Nous n'avons pas ici à faire l'apologie d'aucun des candidats; mais puisque la fin du drame doit découler de l'action du gouvernement local, nous espérons que la corruption, et les moyens de séduction employés lui seront connus et qu'il fera, une bonne foi, justice de ceux qui y ont eu recours. Le conseil privé devra voir d'abord quels sont les candidats qui ont trempé dans l'outrage et, prenant en considération le vœu du peuple, faire les nominations suivant l'équité, la justice et le besoin actuel de la municipalité qui a été assez longtemps, croyons-nous, guidée par les passions, l'ignorance et les préjugés de toutes sortes. »*

*Le journal du 3 mars 1870 nous apprend, par voie officielle, que messieurs Désiré-Olivier Bourbeau, Zoël Perrault, Louis Marchand, Charles Rochette, Édouard Côté, Pétrus Houle et Aubert Beaudet, ont été nommés conseillers municipaux pour la municipalité du village de Victoriaville.*

### William Morisson loue l'hôtel « Prince of Wales »

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 12 mai 1870 nous apprend que William Morisson, qui opère jusqu'à maintenant l'hôtel Victoria, vient de louer l'hôtel « Prince of Wales » opéré jusqu'à maintenant par Édouard Chevalier. On se rappelle que cet hôtel est la propriété de William Darling Campbell et Edwin Jones de Québec. William Morisson utilise la même annonce dans le journal, mais simplement en remplaçant le nom d'hôtel « Victoria » par hôtel « Prince of Wales ».*

—Nous apprenons par voie officielle que MM. D. O. Bourbeau, Zoël Perrault, Louis Marchand, Charles Rochette, Édouard Côté, Pétrus Houle et Aubert Beau, ont été nommés conseillers municipaux pour la municipalité du village de Victoriaville.

**HOTEL**

" PRINCE OF WALES. "

ARTHABARKA STATION P. Q.

—

M. MORISSON a loué l'hôtel ci-dessus occupé par M. Chevalier, et connu sous le nom de " PRINCE OF WALES HOTEL " et lui a fait faire des améliorations qui lui permettent de recevoir convenablement les voyageurs.

Les boissons à la barre sont excellentes; Les chambres vastes et bien aérées, en un mot, M. Morisson n'épargne rien pour rendre plus agréable le séjour des étrangers qui s'y retirent.

Prix de pension modéré.

22 juillet, 1869.

### Moulin à coudre à vendre à l'hôtel Commercial

Une annonce parue dans l'édition du 2 juin 1870 offre la possibilité de posséder un moulin à coudre à la maison.

À l'époque, les principaux vendeurs itinérants voyagent par train de chemin de fer et s'installent dans un hôtel situé près de la gare. À cet endroit, ils louent une salle d'exposition pour mettre en vente leur marchandise. Dans le cas présent, le vendeur J. Ruthven s'est installé à l'hôtel Commercial de la station d'Arthabaska, au village de Victoriaville.

On se rappelle que l'hôtel Commercial est localisé le long du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) à l'intersection du chemin qui conduit à la gare de chemin de fer (aujourd'hui, rue de la Gare). Cet hôtel est opéré par Elzéar Hamel.

### Organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste

Depuis une année ou deux, des gens de la région cherchent à convaincre la population à chômer le 24 juin pour fêter, à Arthabaskaville, la Saint-Jean-Baptiste « notre fête nationale ». Une rencontre d'organisation est donc convoquée au bureau des avocats Laurier & Richard.

**ECONOMIE.**

OU donne la couture hors de la maison - tandis qu'on peut la faire soi-même sans fatigue avec un

**MOULIN À COUDRE**

et épargner en peu de temps la valeur du moulin.

Toute personne qui achètera un MOULIN À COUDRE DE PREMIÈRE CLASSE en payant \$5.00 comptant et \$5.00 par mois, aura un présent de \$5.00. Tout moulin est vendu neuf, et garanti pour un an.

S'adresser à

**J. RUTHVEN**  
Hotel Commercial Arthabaska Station.  
Arthabaskaville 31 Mai 1870. — 3m.

### Notre fête nationale.

M. le Rédacteur,

Je vous prie de publier dans les colonnes de votre journal l'avis ci-joint, avec lequel j'attire spécialement l'attention de vos lecteurs de ce village.

Ce projet de chômer d'ici notre fête nationale rencontre ici, j'en suis certain, les sympathies de tous les citoyens. L'empressement, le zèle dont on s'est prouvé l'année dernière les quelques cents personnes accourues alors de tous côtés pour assister aux démonstrations, en ont été une garantie. Cette année il me fait plaisir de constater surtout le même patriotisme, et je n'ai pas encore rencontré une personne qui ne m'ait fait compter sur son appui. On a de fait toujours bien compris que notre village, comme chef lieu de son District, et composé d'une population essentiellement canadienne française, doit marcher du avant, et que les autres jurés des Cantons de l'Est ont droit d'avoir les yeux sur nous et de nous demander tout l'éclat et la solennité que mérito cette fête. Puis, n'est-ce pas une agréable diversion

dans le cours d'une année que cette fête de famille destinée à resserrer davantage les liens qui unissent tous les habitants d'une paroisse, et où l'on peut causer un peu du pays, et être à côté avec nos bons frères anglais applaudir au récit des succès de nos ancêtres et l'œuvre de nos premiers colons. Il y a dans ces démonstrations quelque chose qui fait réellement plaisir et qui toujours été bien accueilli par la population.

A ce soir donc à l'assemblée, au bureau de MM. Laurier & Richard, et que personne ne manque d'être à son poste.

J'ai l'honneur d'être

Votre serviteur et ami

EUGÈNE PACAUD.

Arthabaskaville, ce 9 juin 1870.

Les citoyens de ce village et de la paroisse, sont priés de se rendre à une assemblée qui se tiendra ce soir à 7 heures P. M. au Bureau de MM. Laurier et Richard, afin d'aviser aux moyens de célébrer dignement cette année notre fête nationale.

Arthabaskaville le 9 juin 1870.

À l'occasion de cette « assemblée des citoyens du village d'Arthabaskaville et de la paroisse de Saint-Christophe, bien et dûment convoquée par avis public, et tenue au bureau de messieurs Laurier & Richard jeudi, le 9 de juin, dans le but d'aviser aux moyens de célébrer dignement la fête de la Saint-Jean-Baptiste », trois propositions sont adoptées :

1. que les citoyens présents, désirant chômer dignement cette année leur fête nationale, se **forment en société** afin de pourvoir à l'organisation nécessaire à cette fin,
2. que l'exécutif de ladite société soit formé d'E. L. Pacaud président, L.P.E. Crépeau 1<sup>er</sup> vice-président, Joseph Garneau 2<sup>e</sup> vice-président, Ernest Pacaud secrétaire-trésorier et messieurs A. A. Ouellette, M. J. A. Poisson et Alfred Weller commissaires ordonnateurs,
3. qu'un comité formé de cinq membres soit chargé de rédiger le programme de la fête et de voir à son exécution et à ce que le président E. L. Pacaud, A. Quesnel, B. Thérout fils, P. J. Blanchard et le secrétaire soient nommés membres du dit comité.

Il s'agit là des premiers pas d'une Société Saint-Jean-Baptiste dans le canton d'Arthabaska.

Dans les jours qui suivent, le comité s'est mis à l'œuvre pour élaborer le programme et faire la publicité pour inviter la population à prendre congé à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste et à participer aux activités organisées.

Selon ce que nous rapporte le journal l'Union des Cantons de l'Est du 1er juillet 1870, les célébrations de la fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste sont un succès.

#### Notre fête nationale

Les citoyens de St. Christophe ont fêté leur fête nationale très en grand cette année. On n'avait encore jamais vu, au 24 juin, un tel déploiement de pompe, une activité aussi soutenue, un zèle et un entrain aussi marqués. On sentait que le mobile de cette animation générale était un sentiment commun, le patriotisme. On se recherchait, on s'approchait comme des frères, et comme des frères on se donnait la main pour rendre plus majestueuse, plus imposante la célébration de

cette fête à la mémoire de nos pères et du nom canadien.

Cet amour, cette déférence, cette fraternité entre tous les membres d'un village, d'une paroisse cette union, cet attachement forment l'ensemble du plus beau spectacle qu'il soit possible de voir en un jour comme celui-ci. Les inimitiés tombent, les animosités se dissipent, les haines s'effacent; l'union triomphe par sa force morale et nous rend tous enfants pacifiques et dévoués de la grande famille nationale.

## Société St. Jean-Baptiste.

### PROGRAMME DE LA FÊTE

Arthabaskaville, Vendredi le 24 Juin  
1870.

Les citoyens se réuniront tous au Palais de Justice à 7<sup>h</sup> heures A. M.

À 8 heures, ils se formeront en procession et se rendront à l'Église, où sera chantée une messe solennelle.

À l'issue de la messe, des discours patriotiques seront prononcés à la porte de l'Église.

Dans le cours de l'après midi, les Volontaires exécuteront divers mouvements et brûleront quelques cartouches en l'honneur de la fête patronale.

À 7<sup>h</sup> P. M. les portes s'ouvriront à la salle des amateurs qui se trouve près de la résidence de T. Côté Eer. N. P. et la présentation commencera à 8 heures précises.

LA BANDE DU 51<sup>ème</sup> BATAILLON, avec la bienveillante permission du Lieutenant-Colonel Lord Alynar et des officiers du Bataillon, jouera pendant tous ces différents exercices.

Tous les citoyens sont respectueusement priés de se rendre à ces démonstrations.

Par Ordre

ERNEST PACAUD,

Secrétaire,

Et à la campagne, ce n'est pas tant les belles décorations du dehors, l'excès de magnificence qui fait l'éclat de la St. Jean Baptiste, comme l'harmonie, la concorde et la paix qui règnent entre tous et qui rendent désirable, pour cette raison entr'autres, le chômage de cette belle fête.

Cette année, comme nous l'avons dit, elle a été célébrée en grand dans notre village. Rien n'avait été épargné pour en assurer le succès et, grâce au beau temps qu'il a fait toute la journée, nous pouvons dire qu'il n'a pas manqué

À 8 h le matin, la procession, musique et bannière en tête, escortée des volontaires de Victoriaville, se mit en marche vers l'église, au son des airs nationaux. Les rues étaient pavées de verdure, on voyait ça et là des drapeaux aux diverses couleurs ondoyer au gré du vent; l'effet était magnifique. Une arche avait été érigée en face de la résidence du président de l'association St. Jean Baptiste, E. L. Pacaud écr. et portait d'un côté cette inscription : « Ô Canada, mon pays, mes amours, » et de l'autre : « Nos institutions, notre langue et nos lois ».

Cette arche était très bien réussie.

À la messe, chantée par Messire Brunelle, vicaire, la bande fit entendre au temps propice, les plus beaux morceaux de son répertoire. L'église était décorée avec goût, et le chant a été ce qu'il est toujours dans les plus grandes solennités. Il y a eu aussi un joli pain bénit.

Plusieurs bons discours furent entendus à la sortie de l'église. MM Pacaud, Crépeau, Quesnel, Laurier,

Turcotte, etc. parlèrent à l'assemblée, alternant avec la bande qui jouait différents airs.

L'après-midi se passa en amusements de toutes sortes. Le soir, une foule considérable se pressait dans la vaste salle temporairement érigée par les amateurs du club dramatique. Plusieurs personnes n'ont pu entrer, tant l'encombrement était grand. On a joué Vildac, tragi-comédie et une pièce de Molière, le Médecin malgré lui.

Ce n'est pas notre intention de faire ici une critique détaillée de la représentation. Il suffit de dire que dans l'ensemble, les amateurs ont remporté un succès complet. Les rôles dans Vildac ont été bien remplis et applaudis; nous avons été à même d'entrevoir des acteurs de mérite dans la plupart des amateurs qui, en cette circonstance, ne paraissaient sur la scène que pour la seconde fois.

Nous ne pouvons donc qu'engager ces messieurs à continuer, certain qu'avant longtemps, ils seront pour

nous une société aussi amusante qu'instructive, dont le public ne manquera jamais d'apprécier le mérite et le talent.

Ainsi s'est passée la fête du 24 juin 1870 à Arthabaskaville. Va sans dire que ce beau succès n'est pas venu sans trouble ni peine. Aussi en justice, devons nous dire que tout l'éclat de cette fête est dû à l'initiative de M. le shérif Quesnel et de M. Ernest Pacaud, étudiant en droit.

La présence des volontaires de Victoriaville que nous devons au bon esprit des officiers de ce corps, n'a pas peu contribué à rehausser la majesté de la fête, ainsi que celle de la bande de musique de Danville, appartenant au 54<sup>e</sup> bataillon.

Enfin, chose qui nous fait plaisir à dire, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et pas le moindre incident désagréable n'est venu nuire à l'harmonie et à la paix qui n'ont cessé de régner tout le jour.

### La lenteur du train Victoriaville-Doucets Landing (Trois-Rivières)

*La population s'est toujours plainte de la lenteur du train faisant la liaison Victoriaville-Doucets Landing (Trois-Rivières). On qualifie ce parcours du train de « run de lait » tellement la vitesse du train est lente.*

*Une publicité du 9 juin 1870, donnant un nouvel horaire pour le train faisant cette liaison, confirme les plaintes de la population. En effet, le train prend 3½ heures pour parcourir une distance d'environ 35 miles pour une vitesse moyenne de 10 miles à l'heure.*

— Les chars sur l'embranchement des Trois-Rivières partiront d'Arthabaska à 5½ h A. M. lundi prochain, et jusqu'à nouvel ordre. Cet arrangement a lieu afin de permettre aux passagers du nord de prendre le convoi express pour l'ouest qui passera ici vers 1½ h. P. M. Les chars quitteront Doucet Landing tous les jours à 1 h P. M. et seront dus à Arthabaska à 1½ h. à temps pour l'express.

### Un club des courses au trot à Victoriaville

*Depuis quelque temps, une nouvelle mode s'est développée dans la région soit des courses au trot. De telles courses ont lieu dans certains villages environnants et en particulier à Saint-Norbert-d'Arthabaska.*

*Le 15 juillet 1870, des citoyens des villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville se réunissent, au village de Victoriaville, dans le but d'organiser un club pour des courses au trot.*

**Club des Courses.**

Vendredi le 15<sup>e</sup> du courant, au village de Victoriaville, avait lieu l'assemblée dans le but d'organiser un club pour des courses au trot, un grand nombre de citoyens les plus marquants du village de Victoriaville et de village d'Arthabaskaville s'étaient rendus à cette assemblée.

À l'ouverture de l'assemblée D. O. Bourbonnais Esuyer, Maire du village de Victoriaville fut prié d'agir comme président et L. Rainville Esuyer, Notaire, comme Secrétaire. En prenant le fauteuil Mr. le Président explique le but de l'assemblée et exprime la confiance qu'il avait dans le zèle des membres présents et leur cordiale entente pour fonder une association durable et solidement établie, après quoi les procès-verbaux furent adoptés :

Proposé par Eugène Crépeau Esr. Secondé par Mr. Zéphirin Perreault et résolu : qu'une association composée des personnes présentes et de toutes autres du District qui voudront s'y adjoindre, soit formée et que son objet soit, " Le Club des Courses au trot d'Arthabaska ".

Proposé par Eugène Crépeau Esr. Secondé par W. E. Edge Esuyer, et résolu : que ce Club soit régi par un comité composé d'un président, d'un 1<sup>er</sup> Vice-Président, d'un 2<sup>ème</sup> Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier :

Proposé par W. H. Felton Esuyer, Secondé par J. B. Edge Esuyer, et résolu : que James Goodham Esuyer, Préfet du Canté d'Arthabaska, D. O. Bourbonnais Esuyer, Maire du village de Victoriaville, Auguste Quamel Esuyer, Shérif du District d'Arthabaska, et Willie Russell Esuyer, propriétaire de moulin soient nommés et choisis comme présidents honoraires du Club :

Proposé par W. E. Edge Esuyer, Secondé par M. Z. Perreault et résolu : que Eugène Crépeau Esr. soit nommé Président du Club.

Proposé par L. Rainville Esr. secondé par J. B. Edge Esr. et résolu que M. E. Hamel soit nommé 1<sup>er</sup> Vice-Président du Club.

Proposé par W. H. Felton Esr., secondé par M. Jos. Déry et résolu que W. E. Edge Esr. soit nommé 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Club.

Proposé par Eugène Crépeau Esr. secondé par M. Zéola F. Perreault et résolu : que Louis Rainville Esr. soit nommé Secrétaire du Club.

Proposé par M. Zoël Perreault, secondé par M. Jos. Déry et résolu : que M. Ernest Patenaud soit nommé Trésorier.

Proposé par W. A. Felton Esr. secondé par J. B. Edge Esr. et résolu : que le Comité soit chargé de prélever les souscriptions, nommer les Juges et autres officiers, de faire les règlements pour les courses qui devront avoir lieu, fixer le montant et le nombre des Courses, faire des programmes et publications nécessaires.

Proposé par W. E. Edge Esr., secondé par E. Hamel Esr. et résolu : que les courses aient lieu, au Village de Victoriaville les 10 et 11 du mois d'août prochain.

Proposé par W. H. Felton Esr. secondé par M. Zoël Perreault et résolu : que M. le Président laisse le fauteuil.

Proposé par M. Jos. Déry secondé par J. B. Edge Esr. et résolu : que des remerciements soient adressés au Président et au Secrétaire de cette assemblée pour la manière noble avec laquelle ils se sont acquittés de leurs devoirs.

Certifié D. O. BOURBONNAIS,  
Président,  
L. RAINVILLE  
Secrétaire.

### Premier service d'omnibus entre les villages de Victoriaville et Arthabaskaville

Dès 1868, il avait été question d'instaurer un service d'omnibus entre les villages de Victoriaville et Arthabaskaville. Ce n'est qu'en octobre 1870 que le projet se concrétise.

À cette date, Léandre Tourigny, charretier, et Hector Gaudet, cultivateur, tous les deux du village de Victoriaville, mettent en opération une ligne de diligence (stage) entre la station du village de Victoriaville et Saint-Christophe. Pour le prix de 20 centins, ils proposent de transporter les passagers, qui arrivent par le train de jour et de nuit, de la station au village d'Arthabaskaville.

Ils proposent également de transporter les voyageurs à toute autre place demandée.

Il s'agit là du premier service de transport en commun au village de Victoriaville.

**LIGNE DE STAGE**  
ENTRE LA  
**STATION D'ARTHABASKA**  
ET  
**St. Christophe**

DIM. TOURIGNY & GAUDET proposent un public voyageur qu'ils ont ouvert une ligne de stage, telle que ci-dessus, et qu'à l'arrivée de chaque train de jour et de nuit à la Station d'Arthabaska, ils seront prêts à transporter les passagers sans délai au village d'Arthabaskaville.

Prix de trajet entre les deux places 20 centins.

Les renseignements sont pris gratuitement des voitures de diligences pour transporter les voyageurs à n'importe quelle place demandée, à des prix très modérés.

Ils espèrent mériter l'assentiment du public et sollicitent son patronage.

LÉANDRE TOURIGNY  
HECTOR GAUDET.

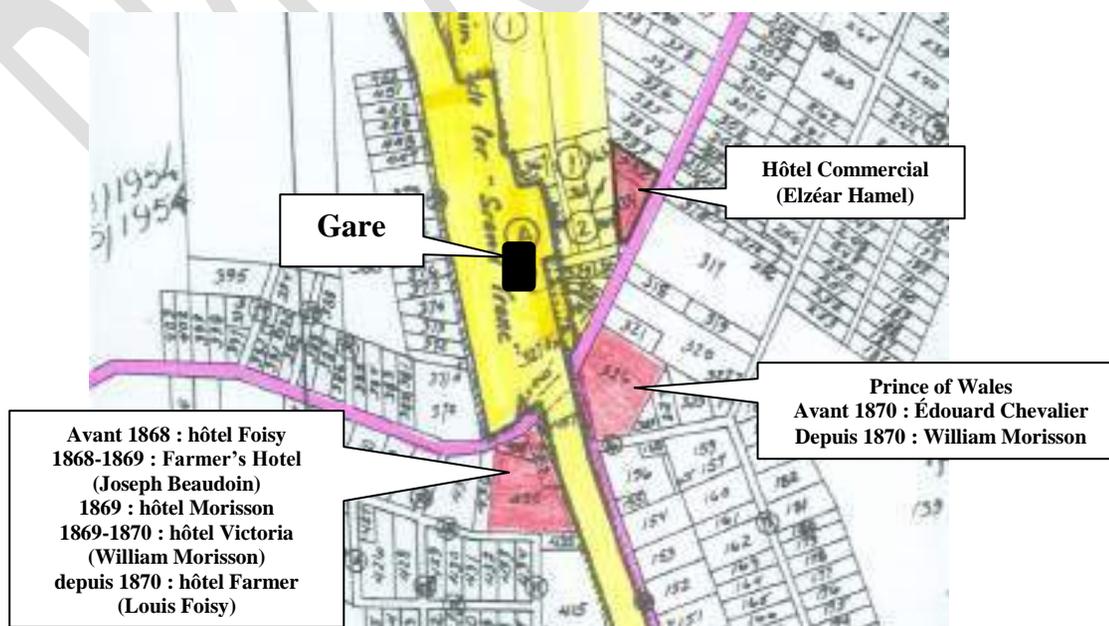
## Les hôtels au village de Victoriaville à la fin de 1870

On sait que les hôtels jouent un rôle important dans un village de l'époque spécialement si le village est doté d'une gare de chemin de fer, le chemin de fer étant alors le seul véritable moyen de transport. Les voyageurs et les commerçants itinérants utilisent grandement les services offerts dans ces immeubles.

En se basant sur les annonces publiées dans les journaux par les aubergistes ou par les vendeurs qui offrent leur marchandise et logent dans ces établissements, Victoriaville compte trois hôtels à la fin de 1870. Ces hôtels sont :

1. L'hôtel Commercial opéré par Elzéar Hamel et localisé à l'intersection du chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est) et le chemin qui conduit à la gare (aujourd'hui, rue de la Gare);
2. L'hôtel Prince of Wales opéré par William Morisson et localisé à l'intersection du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) et le chemin du moulin (aujourd'hui rue Carignan);
3. L'hôtel Farmer opéré par Louis Foisy et localisé le long du chemin de Bulstrode à l'ouest du chemin de fer (aujourd'hui, le site de l'Hôtel-de-Ville de Victoriaville).

Dans ce dernier cas, on se rappelle qu'en 1868 Louis Foisy a loué son hôtel à Joseph Beaudoin qui l'a opéré pendant un peu plus d'une année sous le nom de « Farmer's Hotel ». En juillet 1869, William Morisson a loué l'hôtel jusque-là occupé par Joseph Beaudoin et l'a rebaptisé « hôtel Morisson ». Quelques mois plus tard, il change le nom de l'hôtel pour « hôtel Victoria ». Peut-être que comme suite à toutes les polémiques impliquant Louis Foisy, William Morisson préfère abandonner l'hôtel propriété de ce dernier, et louer l'hôtel « Prince of Wales » jusque-là opéré par Édouard Chevalier. Louis Foisy reprend alors l'opération de son hôtel sous le nom d'hôtel Farmer.



### Les grands propriétaires fonciers en 1870

En 1870, deux grandes propriétés foncières font l'objet d'une transaction soient :

- **Louis Triganne** acquiert de la succession de son épouse Sophie St-Jean, le 20 janvier 1870<sup>21</sup>, la part indivise de son épouse dans une propriété située à l'ouest du chemin de fer, entre le chemin de Bulstrode et la division des rangs 3 et 4 du township d'Arthabaska. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées entre les rues Dubord et Saint-Louis.**
- **William August Russell et Daniel Saunders, fabricants de papier de Lawrence, dans l'État du Massachusetts É.-U.**, acquièrent de Quebec Warehouse Co, le 21 décembre 1870<sup>22</sup>, toutes les propriétés du moulin à scie, incluant les maisons et autres bâtisses érigées et les 14 maisons construites le long de la rue du Bord de L'Eau. **Aujourd'hui, ces propriétés correspondent aux emplacements du secteur Terre des Jeunes jusqu'au rang Chicago, et les emplacements localisés le long et au nord-est de la rivière Nicolet, de la rue Paradis jusqu'à la piste cyclable.**

### Lotissement

- **L'abbé Joseph Napoléon Héroux, premier curé résidant de la paroisse de Sainte-Victoire**, acquiert de Firmin Carette, le 1er mars 1870<sup>23</sup>, un emplacement situé au sud-ouest des emplacements ayant façade sur le chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 67-69 de la rue des Forges et à une partie de la rue des Forges.**
- **Charles Nicodème Spénard, cultivateur**, acquiert de Louis Foisy, le 21 mars 1870<sup>24</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 85-89, rue Notre-Dame Est. Il est à noter que dans le même contrat, Louis Foisy cède à Charles Spénard, le chemin que lui a cédé Zoël Perrault. Aujourd'hui, ce chemin est connu comme étant la rue Saint-Dominique.**
- **Léopold Paradis, journalier**, acquiert de Charles N. Spénard, le 2 avril 1870<sup>25</sup>, un emplacement situé au nord-ouest du chemin de front du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 325-327 et 335, rue Gamache.**
- **Julien Béliveau, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 9 avril 1870<sup>26</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de la Reine ou « chemin conduisant

<sup>21</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6354

<sup>22</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7441

<sup>23</sup> Voir bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8985

<sup>24</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8428

<sup>25</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6530

<sup>26</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6446

d'Arthabaskaville à Victoriaville ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.**

- **Hector Gaudet, cultivateur, acquiert de Joseph Dery, le 12 avril 1870<sup>27</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie est des propriétés situées aux 117-121, rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Foisy, marchand, acquiert d'Hubert Boisvert, le 7 mai 1870<sup>28</sup>, un emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **John Ross & Co, acquiert de la succession de Firmin Carette, représentée par Tancrède Sauvageau, le 7 mai 1870<sup>29</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine avec une maison. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 95-105, rue Notre-Dame Est et à la partie ouest de la propriété située aux 117-121, rue Notre-Dame Est.**
- **Marie Boucher, épouse de Jean Baptiste Edge, acquiert de Louise Côté, le 11 mai 1870<sup>30</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Philip Solman acquiert d'Antoine Gagnon, le 23 mai 1870<sup>31</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. Antoine Gagnon avait acquis cette propriété du Comté d'Arthabaska (propriété Emma Miller épouse de James Buteau) par adjudication le 3 février 1868<sup>32</sup>. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Alexandre Foster, de Montréal, acquiert de Philip Solman, le 25 mai 1870<sup>33</sup>, un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Jean Sylvestre, cultivateur, acquiert de Léopold Paradis, le 20 octobre 1870<sup>34</sup>, un emplacement situé au nord-ouest du chemin de front du rang B. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 325-327 et 335, rue Gamache.**

<sup>27</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6453

<sup>28</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13172

<sup>29</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7096

<sup>30</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6671

<sup>31</sup> Voir bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6665

<sup>32</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6663

<sup>33</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-10, no 6665

<sup>34</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7698

- **Charles Provencher, cultivateur**, acquiert de Jacques Onésime Sylvestre, le 26 novembre 1870<sup>35</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison et autre bâtisse qui servaient de forge pour le vendeur. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224, rue Notre-Dame Est.**
- **Louise Boisvert, veuve de Joseph Tourigny**, acquiert de Zoël Perrault, le 30 novembre 1870<sup>36</sup>, un emplacement, avec maison qui s'y trouve qui appartient à Dame Louise Boisvert, situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Léandre Tourigny, charretier**, acquiert de Joseph Laroche, le 24 décembre 1870<sup>37</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 84-88, rue Notre-Dame Est.**

## L'année 1871

L'année 1871 est plutôt calme au point de vue des transactions immobilières. On compte une transaction de grande superficie et 11 transactions au niveau du lotissement. L'année 1871 est cependant marquée par différents événements :

*Pierre Légaré commence les opérations d'une tannerie;*

1. *Wilfrid Laurier devient député à l'Assemblée législative pour le comté de Drummond-Arthabaska dont fait partie le village de Victoriaville;*
2. *Un nouveau médecin s'installe en permanence au village de Victoriaville;*
3. *Joseph Déry ouvre une auberge au village de Victoriaville;*
4. *Le conseil municipal demande des soumissions pour construire les premiers trottoirs;*
5. *C'est le décès du premier occupant du territoire de la ville de Victoriaville de 1890, soit Olivier Perrault.*

### Pierre Légaré commence les opérations d'une tannerie<sup>38</sup>

L'année 1871 marque le début des opérations de la tannerie de Pierre Légaré. Depuis près d'une année, ce dernier travaille à mettre sur pied cette tannerie.

Il y a quelques jours, nous sommes allé visiter l'établissement de M. P. Légaré de Arthabaska Station. Ce monsieur est un homme d'énergie et d'industrie. Il a réussi à mettre en une année, une magnifique tannerie sur pied et qui prend tous les jours de l'extension. Avec des moyens comparativement limités il s'est mis en lieu d'exploiter l'industrie des cuirs. Nous ne saurions trop le féliciter et l'engager à persévérer dans cette voie. Nous invitons le public à le patroner et à lui accorder ses éloges qu'il mérite à tous égards.

<sup>35</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7052

<sup>36</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 6841

<sup>37</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 6986

<sup>38</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 11 mai 1871

*On se rappelle que le 6 octobre 1866, Pierre Légaré menuisier, a acquis de Narcisse Bouchard un emplacement situé à l'intersection du chemin qui conduit aux moulins Tibbitts et d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection de la rue Carignan et de la rue Tourigny, aux 18-24-28, rue Carignan.***

*Le 15 juin 1872, Pierre Légaré, qui exerce maintenant le métier de tanneur depuis plus d'une année, acquiert de Zoël Perrault un emplacement, situé à l'arrière de sa propriété le long d'une rue qui deviendra la rue de la Tannerie (**aujourd'hui, rue Tourigny**), en vue de l'agrandissement de sa tannerie.*

*Le 2 octobre 1872, Pierre Légaré fait une entente avec la maison « Carrier, Laine & Cie » pour l'acquisition « d'un engin mû par la vapeur » pour l'opération de sa tannerie<sup>39</sup>.*

*Comme suite au décès de Pierre Légaré, cette tannerie fera l'objet de plusieurs transactions et expansions au cours des années. Elle sera en activité jusqu'en 1903 et créera éventuellement de l'emploi pour une cinquantaine de personnes. Les principaux propriétaires successifs seront : Tannerie Olivier Rochette 1874-1878, Tannerie Philippe Henri Matte 1878-1883 et Tannerie Achille Gagnon & Cie 1883-1903.*



*Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury*

***Tannerie d'Achille Gagnon & Cie, en 1897, située à l'intersection du chemin du moulin (aujourd'hui rue Carignan) et de la rue de la Tannerie (aujourd'hui rue Tourigny)***

<sup>39</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9470

### **Wilfrid Laurier, député à l'Assemblée législative pour le comté Drummond-Arthabaska**

*L'année 1871 marque les débuts de l'avocat Wilfrid Laurier comme acteur important à l'Assemblée législative et par la suite à la Chambre des communes. En vingt-cinq années, il passera d'avocat au village d'Arthabaskaville, avec différentes implications au village de Victoriaville, à premier ministre du Canada.*

*Wilfrid Laurier présente sa candidature contre le député sortant, le conservateur Edward John Hemming. Comme suite à la votation qui a lieu les 10 et 11 juillet 1871, il obtient 1 767 votes contre 1 017 pour le député conservateur sortant Hemming, soit une majorité de 750 votes.*

### **Un nouveau médecin s'installe à Victoriaville**

*Nous avons vu qu'en décembre 1867, un premier médecin du nom de C. Ouellet occupait un logement dans la maison du maire Louis Foisy. Un an plus tard, ce médecin s'était installé à l'Avenir.*

*Le 6 avril 1871, le journal apprend à la population qu'un nouveau médecin doit s'installer à Victoriaville. Effectivement, le 1er juin ce nouveau médecin, Eugène Gouin gradué de l'Université Victoria, a son bureau dans la maison de Joseph Poulin.*



*Extrait de Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs*

***Photographie de la maison de Joseph Poulin (à droite de la photo) dans laquelle est localisé le bureau du docteur Eugène Gouin sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété de la Banque CIBC à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault***

**Joseph Déry ouvre une auberge au village de Victoriaville**

*Joseph Déry a acquis de Joseph Côté, le 13 avril 1869, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine (aujourd'hui, les 117-121 rue Notre-Dame Est). Il a exercé le métier de charretier à cet endroit jusqu'au 12 avril 1870 alors qu'il a vendu sa propriété à Hector Gaudet.*

*Le 5 mai 1871, Joseph Déry demande et obtient une licence d'aubergiste pour le village de Victoriaville. La semaine suivante, soit le 9 mai 1871, Narcisse Déry, cultivateur de Charlesbourg, fait l'achat de la propriété de Félix Mailhot située à l'intersection du chemin de la Reine et de la rue de la Gare (aujourd'hui, les 42-44 rue Notre-Dame Est). Cette propriété comprend une bâtisse de trois étages. Comme nous le verrons plus tard, Joseph Déry exercera le métier d'aubergiste jusqu'en novembre 1873 alors qu'il déclarera faillite.*

*Jusqu'à ce jour, il n'a pas été possible d'établir la relation qui existe entre Narcisse Déry et Joseph Déry : est-ce une relation père-fils? Une chose semble évidente c'est que Narcisse Déry a fait l'acquisition de la propriété de Félix Mailhot pour permettre à Joseph Déry d'agir comme aubergiste à cet endroit. En effet, Narcisse Déry a fait l'acquisition de la propriété quatre jours après que Joseph Déry eu obtenu une licence d'aubergiste et lorsque ce dernier déclarera faillite en 1873, Narcisse Déry vendra cette propriété dans les mois qui suivront.*



***Propriété, située à l'intersection du chemin de la Reine et de la rue de la Gare (aujourd'hui les 42-44 rue Notre-Dame Est), acquise par Narcisse Déry en 1871 et utilisée par l'aubergiste Joseph Déry entre 1871 et 1873***

### Le Conseil municipal demande des soumissions pour construire les premiers trottoirs

Dans l'édition du 5 octobre 1871 du journal *l'Union des Cantons de l'Est*, le secrétaire-trésorier du village de Victoriaville, le notaire Louis Rainville, demande des soumissions pour la confection de trottoirs. Il s'agit des premiers trottoirs à être construits au village et naturellement ils seront fabriqués en bois.



Le contrat est prévu être accordé à la séance du conseil municipal cédulée le lundi 9 octobre à 5 heures de l'après-midi.

### Décès d'Olivier Perrault père

Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, Olivier Perrault père décède à Victoriaville le 4 septembre 1871 à l'âge de 77 ans. Quelques jours précédemment, soit dans l'avant-midi du 1er août 1871, dans sa demeure, malade de corps, mais sain d'esprit, il avait dicté son testament au notaire Louis Rainville, en présence de deux témoins soient Elzéar Richard, sellier et de Charles Bazinait, cordonnier.

### Le code municipal et les élections

Avant le 30 décembre, le maire ou le secrétaire-trésorier doit donner un avis public convoquant les intéressés à une assemblée publique, à être tenue le 2e lundi de janvier 1872, en vue de l'élection d'un nouveau conseil municipal.

On se rappelle que l'élection tenue au village de Victoriaville en janvier 1870 avait été particulièrement houleuse et s'était terminée par la nomination des nouveaux conseillers par le gouvernement. Deux irritants avaient causé des problèmes majeurs soit le fait que le président d'élection était le maire sortant également candidat à nouveau et que le président d'élection, le maire sortant et maire candidat, avait mis brusquement fin à la votation au milieu de la 2e journée.

Comme suite à cette élection, des modifications ont été apportées au Code municipal. Au bénéfice des électeurs, le journal *l'Union des Cantons de l'Est*, dans son édition du 21 décembre 1871, donne ce qu'il est indispensable de savoir pour l'exercice de ses droits dans les élections municipales. Il est important de se rappeler que l'élection ne porte pas sur le choix d'un maire et de six conseillers, mais plutôt du choix de sept conseillers qui nommeront parmi eux un maire.

#### Ce que dit le code municipal

Voici maintenant ce qu'il est indispensable de savoir pour l'exercice de ses droits dans les élections municipales.

La loi y met des conditions, c'est-à-dire que si elles ne sont pas remplies, on perd ses droits. Pour

cela, nous avons cru ne mieux faire que de résumer de la manière la plus brève possible, ce que le code a réglé pour les élections municipales et tout ce qui s'y rattache.

La loi nouvelle veut donc :

Que les élections aient lieu dans toutes les municipalités locales, le

second lundi de janvier de chaque année.

Qu'un avis public convoquant en assemblée les conseillers municipaux pour telle élection, soit donné par le maire ou le secrétaire-trésorier pas plus tard que le 30 décembre, et affiché en deux endroits différents de la

municipalité, et lu à la porte de l'église, après la grand-messe, le dimanche, sept jours francs avant le jour de l'élection.

Cet avis doit être donné, publié et lu en anglais et en français si le conseil n'a pas obtenu du Lieutenant-Gouverneur la mission de le faire dans une langue seulement.

Il est de plus nécessaire que cet avis public porte sur le dos un certificat de sa publication.

Que chaque conseil local nomme un président pour présider l'élection, mais que ce président ne soit pas choisi parmi les conseillers qui sortent de charge à l'élection actuelle.

Voilà ce que la loi exige pour que l'élection ait lieu. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élection n'a pas lieu, mais les conseillers sont nommés par la Couronne. Il faut donc s'y conformer de point en

point si l'on désire faire soi-même le choix de ses conseillers.

#### ***Le jour de l'élection***

Le code dit que le président ouvre l'élection à dix heures du matin à l'endroit où le conseil tient ses séances;

Qu'il doit demander ensuite aux électeurs de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers;

Qu'il doit recevoir et proposer comme candidat, le nom de toute personne qui lui est donné de bouche ou par écrit, par au moins deux des électeurs présents;

Qu'il doit déclarer les sept candidats proposés dument élus si, au bout d'une heure après l'ouverture de l'assemblée, il n'y a pas d'autres de proposés;

Que sur demande de cinq électeurs, il accorde un poll s'il y a plus de

candidats proposés qu'il n'y a de conseillers à élire;

Qu'il déclare élus les candidats qui n'ont pas d'opposants;

Que dans le cas où un poll n'est pas demandé, il déclare élus ceux des candidats qui lui paraissent avoir en leur faveur la majorité des électeurs présents.

Ce sont là les plus importantes clauses de la loi pour les élections municipales. Il serait trop long d'énumérer ce qui en reste, on pourra référer au code.

Les électeurs devront seulement se rappeler que pour avoir droit de voter à ces élections il faut, outre la qualification requise et que l'on connaît, avoir aussi payé toutes ses taxes. Que ce jour-là, chacun pense donc à emporter son reçu pour telles taxes, cela évitera des contretemps.

### **Directoires de Lovell**

*En 1871, John Lovell, éditeur de Montréal, publie ce qu'il appelle les « Directoires de Lovell » comprenant le Directoire de la Puissance (Canada), le Directoire de l'Ontario, le Directoire du Québec, le Directoire de la Nouvelle-Écosse, le Directoire du Nouveau-Brunswick, le Directoire de Terre-Neuve et le Directoire de l'Île-du-Prince-Édouard.*

*Le village de Victoriaville est inclus dans le Directoire du Québec de 1871<sup>40</sup>.*

*Cet annuaire donne une description sommaire de la municipalité, sa population et la liste des principaux gens d'affaires. Les informations données sur le village de Victoriaville sont les suivantes :*

**VICTORIAVILLE** – *Un village en croissance dans le canton, comté et district d'Arthabaska. Il a un grand nombre de moulins à scie et un marché considérable dans le bois (a considerable trade in lumber). Il possède une gare le long du chemin de fer du Grand Tronc, à 33 miles de Doucet' Landing, 64 miles de Québec, 120 miles de Montréal. Service postal journalier. Population approximative : 400.*

*Babineau, Alexandre*

*Bazinait, Charles*

*Beaubien, Aimé*

*Blanchet, Aubert*

*Blais, Pierre*

*Bouchard, Alfred*

*commissaire d'école*

*cordonnier*

*avocat*

*conseiller*

*cordonnier*

*marchand*

<sup>40</sup> Bibliothèque et Archives Canada – Annuaire canadiens – Lovell's Province of Quebec Directory for 1871

<i>Bourbeau, Désiré-Olivier</i>	<i>maire, commissaire aux petites causes, président des commissaires d'école, commerçant pour marchandise sèche, quincaillerie, épicerie.</i>
<i>Bourbeau, Joseph</i>	<i>boulangier</i>
<i>Bourbeau, Joseph-Octave</i>	<i>commissaire aux petites causes, commerçant pour marchandise sèche, quincaillerie, épicerie.</i>
<i>Canadian Express Company</i>	<i>William White agent</i>
<i>Carroll Thomas,</i>	<i>opérateur de moulins</i>
<i>Côté, Édouard</i>	<i>conseiller</i>
<i>Côté, Édouard</i>	<i>photographe</i>
<i>Côté, François</i>	<i>menuisier</i>
<i>Déry, Joseph</i>	<i>voiturier</i>
<i>Durois, Pierre Cyrille Adolphe</i>	<i>médecin et chirurgien</i>
<i>Durois, Pierre Ernest</i>	<i>étudiant</i>
<i>Dubord, Isaac</i>	<i>menuisier</i>
<i>Dubuc, Auguste</i>	<i>marchand</i>
<i>Foisy, Louis</i>	<i>marchand</i>
<i>Gauvin, Denis</i>	<i>boulangier</i>
<i>Hamel, Elzéar</i>	<i>hôtelier</i>
<i>Edge, Jean Baptiste</i>	<i>marchand</i>
<i>Héroux, François</i>	<i>commissaire aux petites causes</i>
<i>Héroux, Rev. Joseph Napoléon</i>	<i>religion catholique</i>
<i>Houle, P.</i>	<i>conseiller</i>
<i>Labé, Charles</i>	<i>commissaire aux petites causes</i>
<i>Laroche, Joseph</i>	<i>voiturier</i>
<i>Lebel, Ferdinand</i>	<i>forgeron</i>
<i>Legendre, O. L.</i>	<i>huissier</i>
<i>Marchand, Louis</i>	<i>conseiller</i>
<i>Morisson, William</i>	<i>hôtelier</i>
<i>Perrault, Zoël</i>	<i>conseiller</i>
<i>Pinard, Hector</i>	<i>boulangier</i>
<i>Pinard, Napoléon</i>	<i>cordonnier</i>
<i>Poulin, Joseph</i>	<i>marchand de bois</i>
<i>Provencher, Louis</i>	<i>commissaire d'école</i>
<i>Rainville, Louis</i>	<i>notaire, secrétaire de la municipalité, agent local de la « Provincial Insurance Co of Canada »</i>
<i>Rhéaume, David</i>	<i>commissaire pour les petites causes</i>
<i>Richard, Elzéar</i>	<i>sellier</i>
<i>Rochette, Charles</i>	<i>conseiller</i>
<i>Spénard, Alphonse</i>	<i>bijoutier</i>
<i>Tourigny, Léandre</i>	<i>voiturier</i>
<i>White, William</i>	<i>agent de gare</i>

### **Les grands propriétaires fonciers en 1871**

*En 1871, deux grandes propriétés foncières font l'objet d'une transaction soit :*

- **Alfred Bouchard, marchand**, acquiert d'Olivier Perrault, le 9 mars 1871<sup>41</sup>, un emplacement localisé à l'extrémité nord-ouest de la terre d'Olivier Perrault et entre la division des rangs 3 et 4 et la terre de Zéphirin Perrault. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend des propriétés situées de chaque côté de la rue Romulus, entre le boulevard des Bois-Francis Nord et la rue De Coursol ainsi qu'une partie des propriétés situées de chaque côté de la rue De Coursol au nord-ouest de la rue Romulus.**
- **Isaac Dubord, cultivateur**, acquiert de Louis Foisy, le 9 mai 1871<sup>42</sup>, un emplacement de 1 arpent de largeur par 14 arpents de profondeur. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé au nord-ouest de la rue du Manège, entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francis Nord. Il acquiert également un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40, 54-56 et 64, rue Notre-Dame Ouest.**

### Lotissement

- **Julien Béliveau, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 14 février 1871<sup>43</sup>, un emplacement, avec une maison érigée, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 197 rue Notre-Dame Est.**
- **Aimé Beaubien, avocat**, acquiert de Michel Aubin, le 28 février 1871<sup>44</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **John Leahy, employé du Grand Tronc**, acquiert de Francis Jane Bywater, représentée par son époux Julius William Miller, le 24 mars 1871<sup>45</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**
- **Napoléon Pinard, cordonnier et marchand de chaussures**, acquiert de John Ross & Co, le 31 mars 1871<sup>46</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 95-105, rue Notre-Dame Est et à la partie ouest de la propriété située aux 117-121, rue Notre-Dame Est. Le cordonnier Pinard fait de la publicité dans le journal « L'Union des Cantons de l'Est » comme en fait foi cette annonce publiée dans l'édition du 25 avril 1872.**



<sup>41</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7059

<sup>42</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12394

<sup>43</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7030

<sup>44</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17385

<sup>45</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7144

<sup>46</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7267

- *Narcisse Déry, cultivateur de Charlesbourg, acquiert de Félix Mailhot de St-Édouard de Gentilly, le 9 mai 1871<sup>47</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 40-42-44, rue Notre-Dame Est.*
- *Agnès Courtois, épouse de Joseph Côté, marchand, acquiert de Louis Foisy, le 7 septembre 1871<sup>48</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Hector Gaudet, charretier, acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 16 octobre 1871<sup>49</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Olivier Lambert, menuisier, acquiert d'Agnès Courtois, le 28 octobre 1871<sup>50</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.*
- *William Farley, propriétaire de taverne, acquiert de Olivier Legendre, le 25 novembre 1871<sup>51</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 108-112, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Napoléon Pinard, cordonnier, acquiert de Pierre Blais, le 6 décembre 1871<sup>52</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison dessus construite. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 304, rue Notre-Dame Est.*
- *Calixte Denoncour, commis marchand, acquiert de Napoléon Pinard, le 7 décembre 1871<sup>53</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine et à l'ouest de « la route entre le 3e et 4e rang au nord du chemin du rang d'entre les deux bras », avec une maison dessus construite. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 304, rue Notre-Dame Est.*
- *Marie-Louise Thomas alias Bigaouette, épouse de William Étienne Edge, acquiert de Thomas Griffith, le 14 décembre 1871<sup>54</sup>, un emplacement, sans bâtisse, à l'intersection du chemin de Bulstrode et d'une route. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux*

---

<sup>47</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7162

<sup>48</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7428

<sup>49</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8383

<sup>50</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7429

<sup>51</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7482

<sup>52</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7493

<sup>53</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-11, no 7495

<sup>54</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7526

**propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**

- **Zéphir Després, cultivateur, acquiert de Téléphore Sévigny dit Lafleur, le 29 décembre 1871<sup>55</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Victoriaville à Saint-Albert, sans bâtisse. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**

## L'année 1872

L'année 1872 est marquée par différents événements qui, dans certains cas, influenceront le développement économique du village de Victoriaville soient :

1. l'élection d'un nouveau conseil au village de Victoriaville;
2. le transfert de la propriété des moulins à scie aux frères Russell;
3. la rencontre des conseils d'Arthabaskaville et Victoriaville;
4. la fermeture temporaire de l'hôtel « Prince of Wales »;
5. l'arrivée du forgeron Joseph-Éna (Enoch) Auger.

### Élection d'un nouveau conseil au village de Victoriaville

Le lundi 8 janvier, c'est jour d'élection au village de Victoriaville pour le choix d'un nouveau conseil municipal. C'est un tout nouveau conseil qui est élu et nous retrouvons, entre autres, Jean-Baptiste Edge, maire, et les conseillers Zéphirin Perrault, Julien Labé, Louis Grégoire, Jean-Baptiste Métivier et Jean Garant.

### Les frères Russell acquièrent les moulins à scie

Le 25 janvier 1872, Willis et William Edward Russell font l'acquisition des moulins à scie situés dans le village de Victoriaville, le long de la rivière Nicolet. Cette acquisition constitue une excellente nouvelle économique puisque ces derniers donneront un essor important à ce commerce du bois. On se rappellera que le même Willis Russell est le pivot des compagnies minières opérant une mine d'or et de cuivre dans le canton d'Ham Sud et une mine d'antimoine au Lac Nicolet.

Après avoir acquis les moulins à scie, Willis et William Edward Russell formeront la compagnie « The Arthabaska Lumber Company », incorporée le 2 mars 1872. Dès le mois de mars, ils ajouteront aux moulins à scie, une manufacture de bardeaux et travailleront à la construction d'une manufacture de papier, comme en fait foi cet article paru dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 21 mars 1872.

A notre tour, annonçons les nouvelles exploitations proposées dans notre voisinage. Il y a d'abord les messieurs Russell de la station d'Arthabaska qui nous disent ont l'intention de construire ce printemps ou dans le cours de l'été une manufacture de papier. Vu que cette fabrication se fait avec l'écorce ou la pulpe du bois, produit abondant de nos forêts, il est inutile d'ajouter que cette entreprise est assurée d'un beau succès. Ces Messieurs sont les propriétaires du magnifique moulin à bois que, le voyageur quand il passe de jour sur les chars du Grand-Trou, peut admirer un instant à son aise.

<sup>55</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17386

L'essor qu'a connu les moulins à scie de la compagnie « The Arthabaska Lumber Company » sous la direction des frères Russell est confirmé par deux mentions faites dans le journal « L'Union des Cantons de l'Est », l'une dans le journal du 2 octobre 1873 alors que l'on mentionne « que plus de 500 hommes vont travailler dans les forêts de Ham et que le bois qu'ils feront durant l'hiver est destiné aux scieries de messieurs Russell » et une autre, en 1880, alors que le même journal mentionne que « les moulins à bois des messieurs Russell de Victoriaville sont en opération et marchent la nuit comme le jour ».

Une fois de plus on voit l'importance de ces moulins à scie localisés le long de la rivière Nicolet, pour assurer un développement accéléré du village de Victoriaville.

### Rencontre des conseils municipaux de Victoriaville et Arthabaskaville

Le samedi 10 février, le conseil municipal du village d'Arthabaskaville tient une séance à laquelle assistent également les membres du conseil du village de Victoriaville.

Le but de la rencontre est de discuter de l'opportunité de poser du macadam (assise de chaussée formée de pierres concassées, cylindrées et agglomérées avec un agrégat sableux) sur le chemin de front entre les troisième et quatrième rangs du township d'Arthabaska (aujourd'hui le boulevard des Bois-Francs Sud) reliant le village d'Arthabaskaville à Victoriaville (Arthabaska Station).

À cette occasion, le conseil municipal du village d'Arthabaskaville accepte le projet et convient de préparer un règlement à cet effet.

Par la suite, le conseil municipal du village de Victoriaville acceptera également le projet et l'adoption d'un règlement pour la réalisation des travaux.

### Fermeture temporaire de l'hôtel « Prince of Wales »

Le 16 avril 1872, William Morisson qui opère l'hôtel « Prince of Wales », depuis juillet 1869, déclare faillite. L'hôtel ferme et les locataires, comme le tailleur F. Fortier qui « tient sa boutique dans le haut de la maison occupée par M. W. Morisson connue comme Prince of Wales Hotel » doit déménager ailleurs. Ce dernier déménage dans la maison de Joseph Poulin où l'on retrouve déjà le docteur Eugène Gouin.

On se rappelle que tous ceux qui opèrent l'hôtel « Prince of Wales » ne sont que des locataires puisque les bâtisses sont la propriété de William Darling Campbell et Edwin Jones.

Notre Conseil.  
Samedi, il y eut séance au complet. Le conseil de Victoriaville, en députation y assistait. Nos premiers citoyens s'y étaient aussi donné rendez-vous. On dira qu'il s'agissait d'une question très importante. Sans doute puisqu'on y discutait l'opportunité de faire macadamiser le chemin entre ce village et la Station. D'excellents discours furent prononcés par quelques conseillers, et par MM. Quesnel, Laurier etc. auxquels on avait demandé cette faveur. Finalement le vote fut pris et le conseil vota moins une voix, l'urgence de l'entreprise. Un règlement doit être passé à la prochaine séance. Tant mieux !

ACTE CONCERNANT LA  
FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de G. W. MORISSON du village de Victoriaville, commerçant.

Failli

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaire dans le village de Victoriaville, mardi, le treize avril courant pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,  
Syndic Provisoire

Victoriaville de Souciot }  
16 Avril—1872 }

## Réunion du conseil de comté

*Comme suite aux élections tenues dans les différentes municipalités durant le mois de janvier 1872, le conseil de comté se réunit le mercredi 13 mars 1872. À cette réunion assistent les maires de chacune des municipalités, lesquels sont identifiés comme étant les conseillers du conseil de comté.*

*Dans son édition du 21 mars 1872, le journal l'Union des Cantons de l'Est donne un compte rendu de cette réunion. La lecture de cet article nous montre que Jean-Baptiste Edge, le nouveau maire du village de Victoriaville, s'implique au niveau des propositions soumises.*

*Voici ce que l'on peut lire dans le journal :*

### Conseil de Comté

Nous avons promis de mettre devant les yeux du public les délibérations de la séance du conseil de comté du 13 courant. Un ami qui a eu la complaisance d'en faire le rapport, nous transmet ce qui suit :

Après l'élection de M. Gagnon (Antoine) comme préfet, il est unanimement voté des remerciements à M. James Goodhue, préfet sortant de charge, pour la manière habile et impartiale avec laquelle il s'est acquitté de ses devoirs pendant les deux ans qu'il a occupé ce poste.

M. le conseiller J. B. Edge, présente ensuite au préfet une application de Louis Rainville écr. N. P. de Victoriaville, demandant à être nommé Secrétaire-Trésorier du conseil de comté au lieu et place de B. Thérout fils, et offrant ses services pour un salaire de cent piastres par année au lieu de deux cents accordées pour l'année dernière au dit M. Thérout fils.

Après lecture de ce document, M. Rainville dit quelques mots pour l'appuyer. Durant le cours de ses remarques, il paie un juste tribut d'éloges au secrétaire actuel en qui il reconnaît un bon et fidèle serviteur, disant qu'il a toujours rempli sa charge on ne peut mieux, mais que lui, M. Rainville considère

qu'un salaire de cent piastres par année pour cette charge est une rémunération suffisante et qu'il offre ses services à ce prix afin d'épargner au comté une somme de cent piastres, que le comté a certainement besoin d'économiser dans la circonstance, vu les sommes considérables qu'il a à payer présentement pour certaines fins, etc.

Après de longs débats, les conseillers insistent pour que M. Thérout continuât comme secrétaire à cent piastres et, M. Thérout ayant accepté, sa réélection et des remerciements lui sont votés et M. Rainville retire son application.

Sur résolutions à cet effet, C. J. Power écr. est nommé. Auditeur et MM. F. X. Pratte et Z. Béliveau délégués de comté.

Il est proposé par J. B. Edge écr, secondé par James Williams écr, et adopté sur division, qu'une indemnité de deux piastres soit accordée au préfet et à chaque membre du conseil pour leurs dépenses de voyage et de pension à chaque session à laquelle ils assisteront y compris la présente.

Pour : Les conseillers J. B. Edge, Jam. William, Oliv. Lefrançois, Thomas Kerr, Stan. Piché, Pierre Zoël Béliveau – 6.

Contre : Les conseillers Léon Thibodeau, F. H. St. Germain et Ant. Gagnon – 3.

Proposé par F. H. St. Germain écr, secondé par Léon Thibodeau écr, et rejeté sur division, que les procédés de ce conseil soient publiés en langue française dans l'Union des Cantons de l'Est.

Pour : F. H. St. Germain, L. Thibodeau et Ant. Gagnon.

Contre : Jas. Williams, P. Z. Béliveau, Stan. Piché, Thos Kerr, Ol. Lefrançois, J. B. Edge et la séance est levée.

Les commentaires seraient superflus. Ce rapport en dit assez. Le public saura comme nous en le lisant, à quoi s'en tenir.

Nous n'avons pas non plus ici à sonder les motifs de M. Rainville en faisant cette application. Le soleil luit pour tout le monde il est vrai, mais il y a des convenances et des délicatesses que ce monsieur aurait peut-être fait mieux d'observer.

Quant à la résolution concernant la publication des procédés du conseil dans ce journal, il est évident que les conseillers, qui ont voté contre, ont des raisons de craindre la publicité. C'est leur affaire.

### Arrivée du forgeron Joseph-Éna Auger

Le 21 juin 1872, Joseph-Éna Auger, forgeron de Somerset (aujourd'hui, Plessisville), vient s'installer définitivement au village de Victoriaville en faisant l'acquisition d'une propriété le long du chemin de Bulstrode. À cette date, il acquiert de Henri-Gédéon Mailhot un emplacement situé entre les propriétés de Jean Baptiste Edge et Alexandre Miller et s'étendant du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest**) à « un passage ou rue » (**aujourd'hui rue des Forges**).



L'arrivée de Joseph-Éna Auger marque le début d'une longue association du nom « Auger » au développement commercial du village et par la suite de la ville de Victoriaville. De plus, les familles Auger représentent probablement l'une des plus vieilles familles sinon la plus vieille famille de Victoriaville dont on compte encore des descendants vivants dans la région. Pour ces raisons, il est intéressant de revoir le parcours du nom « Auger » dans le domaine commercial de Victoriaville tout au long de ces années et jusqu'à aujourd'hui.

### **Les Auger**

Joseph-Éna (Enoch) Auger est le premier des « Auger » à s'installer sur le territoire du village de Victoriaville. Forgeron de son métier, il ouvre une boutique de forge. À l'époque, il semble être le seul forgeron-proprétaire au village de Victoriaville puisque le forgeron Philippe Dion qui s'est installé au village en 1860 a vendu sa propriété en 1865.

Joseph-Éna Auger opère une forge à cet endroit jusqu'en janvier 1882 alors que sa santé précaire le force à abandonner le métier de forgeron. Le 13 janvier 1882, il vend sa maison, et sa boutique de forge incluant le stock de la boutique de forge à son frère, Zéphirin Auger, qui a quitté Somerset pour venir s'établir à Victoriaville.

Joseph-Éna Auger se lance alors dans le commerce comme marchand en gros et en détail, de ferronneries, bois et garnitures pour les voitures, charbon et outils pour forgerons, peintures, huiles, vernis, incluant le commerce de cercueils comme en fait foi cette annonce parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 20 mars 1886.

Ce nouveau commerce sera à la base de trois générations d'Auger, seules ou en association avec la famille Létourneau, qui opéreront un commerce de plus en plus florissant pendant plus d'une centaine d'années, en déménageant et s'agrandissant dans différents endroits du village et éventuellement de la ville de Victoriaville.

**CERCUEILS**  
 DE  
**TOUTE GRANDEUR**  
 ET DE  
**TOUS LES PRIX.**

**GRANDE RÉDUCTION!!!**

Le sousigné désire annoncer au public qu'il tient maintenant un assortiment considérable de cercueils dans tous les goûts, qu'il vendra à des prix très réduits.

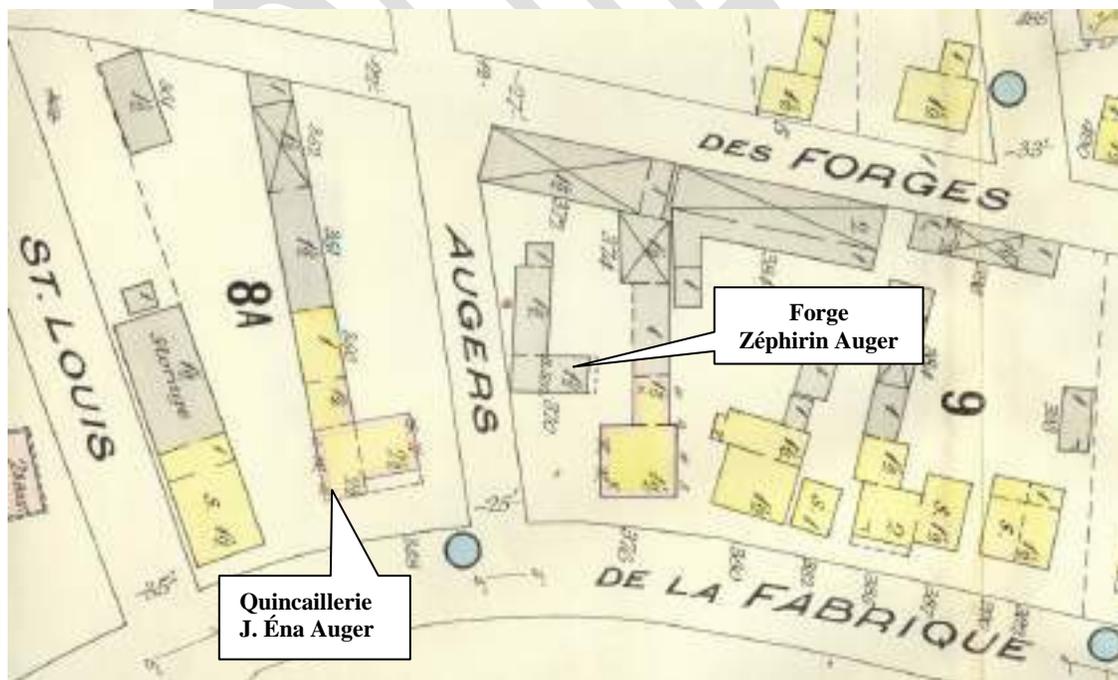
Une visite sollicitée.

**J. E. AUGER,**  
**Victoriaville.**

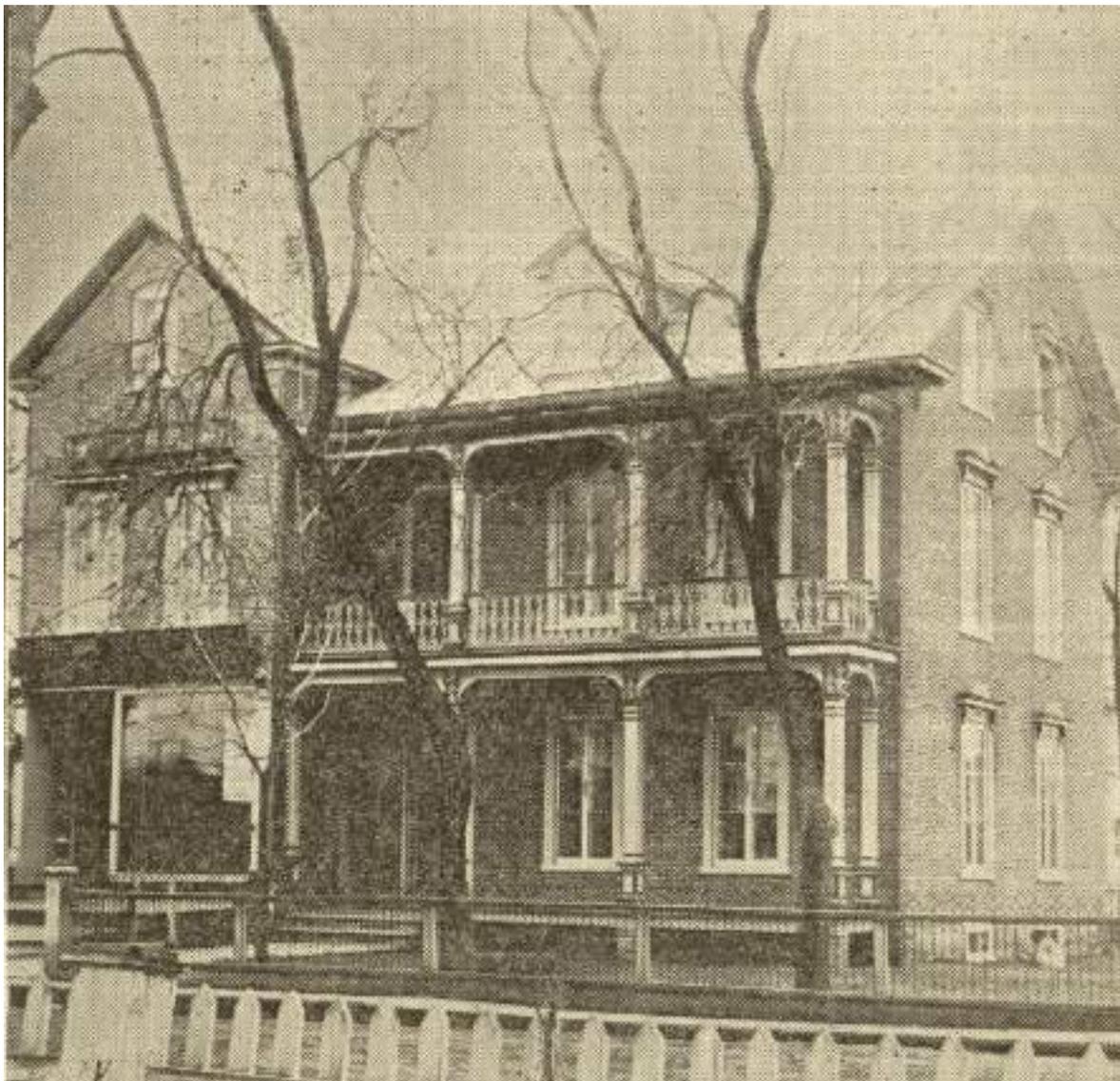


Collection Michel et Jacques Auger

Au début, Joseph-Éna Auger gère son commerce seul dans un magasin adjacent à la résidence qu'il a construite sur la propriété acquise de Pierre Genest le 20 mars 1879<sup>56</sup>. Cette propriété est située sur la rue de la Fabrique (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest), immédiatement au sud-est de la rue maintenant connue sous le nom de « rue Auger ».



<sup>56</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14462



Extrait de « Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs »

**Photographie montrant la résidence et, à gauche, la première quincaillerie de Joseph-Éna Auger à l'intersection de la rue de la Fabrique (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest) et de la rue Auger. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par la « Résidence Le Manoir » au 19, rue Notre-Dame Ouest.**

*Le 5 décembre 1889, Joseph-Éna Auger cède la propriété et la quincaillerie à son frère Napoléon Georges Auger, forgeron de Plessisville et maintenant marchand de fer à Victoriaville. Georges Auger s'associe à son beau-frère Georges Létourneau, marié à Philomène Auger, pour opérer le commerce sous le nom de « Auger & Létourneau ».*

Arthabaska Station Oct 29 1890

M<sup>rs</sup> Felix Bettez

Achete de AUGER & LETOURNEAU,

MARCHANDS DE  
FERRONNERIE, Outils et Accessoires pour Vâleries, Charrues et outils pour Fermiers.  
Pâtes, Terres, Malles, &c., &c.  
— EN GROS ET EN DETAIL —

Oct 29	186 1/2	Pas	1/2 =	14	26 11
	318	"	" 1/4 =	11	37 95
	107	"	" 1 =	9	7 63
	1. I.		1/2		20
	1	maître			10
	1	Reclint	1/4 a 1"		10
	1	"	1/2 a 1/4		11
	2	couverts	1/4	15	30
	2	recruits	1 a 3/4	8	16
	1	"	1/2 a 1/4		
					\$ 71.69
					3 58
					\$ 68.11

5%  
Bonne paiement Dec 10/90. Merci  
Nos devoirs Auger & Létourneau

Collection Michel et Jacques Auger

Le 8 mai 1894, comme suite au décès de son époux Georges Auger, Marie Clara Bettez vend sa part du commerce de ferronnerie et quincaillerie à Joseph-Zéphirin Auger qui prend la relève des Auger dans le commerce de quincaillerie. Le commerce opère maintenant sous le nom de « Létourneau & Auger » puisque Georges Létourneau est plus âgé que Joseph-Zéphirin Auger. La même journée<sup>57</sup>, Marie Clara Bettez loue à Georges Létourneau et Zéphirin Auger, pour une période de deux années, du 1er mai 1894 au 1er mai 1896, la partie de la bâtisse, dont elle est propriétaire et qui sert au commerce. Dame Bettez, veuve de Georges Auger, se réserve toute la maison adjacente au commerce.



À la fin du bail de location, Marie Clara Bettez, veuve de Georges Auger, reprend possession de l'ensemble de la bâtisse et, après s'être remariée avec Siméon Lemay, elle tente de vendre la propriété, mais à défaut de réussir une vente, elle transforme la résidence-commerce en hôtel ayant pour nom « Château Lemay ».<sup>58</sup> Au décès de Siméon Lemay, Clara Bettez cède l'hôtel à Joseph Ovide Talbot, hôtelier de Princeville, qui donnera le nom de « Le Manoir Victoria » à l'hôtel.

<sup>57</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, Vol. B-37, no 28681

<sup>58</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, Vol. B-53, no 46107

**Le commerce « Létourneau & Auger » doit déménager**

En 1896, à la fin du bail de location, l'entreprise « Létourneau & Auger » doit déménager. En 1891 et 1893, Georges Létourneau acquiert trois emplacements sur la rue Notre-Dame : un emplacement acquis de Hector Gaudet le 10 avril 1891 et deux emplacements acquis de Louis Ovide Pépin en mars 1893. Georges Létourneau décide de construire sa résidence avec commerce adjacent sur ces emplacements. Georges Létourneau loue le magasin à la Société et le commerce « Létourneau & Auger » s'installe dans ce nouveau local sur la rue Notre-Dame, adjacent à la résidence de Georges Létourneau. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par les 117-121, rue Notre-Dame Est.**

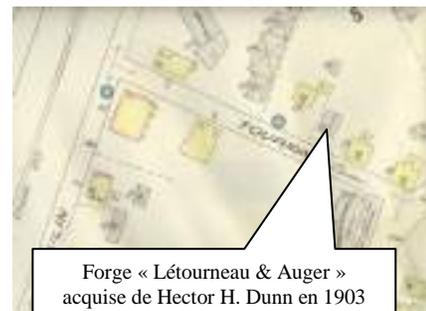


Extrait de « Victoriaville 100 ans de Vivants Souvenirs »

**Photographie montrant la résidence de Georges Létourneau et la quincaillerie, adjacente à la résidence, opérant à cet endroit sous le nom de « Létourneau & Auger » entre 1896 et 1907 et de « Auger & Létourneau » entre 1907 et 1914**

**« Létourneau & Auger » acquiert la forge d'Hector H. Dunn<sup>59</sup>**

Le 13 novembre 1903, Georges Létourneau et Zéphirin Auger, marchands de fer faisant affaires sous la raison sociale « Létourneau & Auger » acquièrent la propriété de Hector H. Dunn située sur la partie nord du lot 323 du plan du village de Victoriaville, sur le côté nord-est de la rue Tourigny (autrefois rue de la Tannerie) et « bâti d'une



Forge « Létourneau & Auger »  
acquise de Hector H. Dunn en 1903

<sup>59</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, Vol. B-47, no 39290

*construction en bois ci-devant occupée comme forge et autres dépendances dessus construites ». Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement Desjardins et est situé immédiatement au nord-ouest de la propriété située au 14, rue Tourigny.*

**« Létourneau & Auger » devient « Auger & Létourneau »**

*En 1907, au décès de Georges Létourneau, son fils Alphonse Georges Létourneau achète la part de son père dans le commerce de la quincaillerie et prend ainsi la relève des Létourneau.*

*Encore une fois, la quincaillerie change de nom et devient « Auger & Létourneau », le plus âgé étant maintenant Joseph-Zéphirin Auger. Alphonse Georges Létourneau est de fait le neveu de Joseph-Zéphirin Auger.*

*La photographie ci-contre, un extrait du document intitulé « Victoriaville 1913 », nous montre le commerce de quincaillerie « Auger & Létourneau » adjacent à la résidence de Philomène Auger, veuve de Georges Létourneau.*



**Le commerce « Auger & Létourneau » déménage à nouveau**

*En 1914, comme on est à l'étroit dans le local situé adjacent à la résidence de Philomène Auger-Létourneau, Alphonse Georges Létourneau prend la décision de construire, sur une propriété qu'il possède sur la rue Notre-Dame, un nouveau magasin plus spacieux, pour louer à la Société « Auger & Létourneau ».*

*En effet, en 1902, Alphonse Georges Létourneau a acquis de Belzémire Bouchard, veuve de Désiré-Olivier Bourbeau, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame (voir photographie ci-contre). Cette maison a été longtemps la résidence de Joseph Poulin époux en seconde noce d'Édesse Gauvreau, la mère de Désiré-Olivier et Joseph-Octave Bourbeau.*



*Alphonse Georges Létourneau procède à la démolition de cette maison pour construire le nouveau magasin à être occupé par Auger & Létourneau.*



*Ville de Victoriaville – fonds Jacques Foucault, P1,D0496*

***Photographie montrant le nouveau magasin « Auger & Létourneau » en 1914***

*Par la suite, Auger & Létourneau construit des entrepôts à l'arrière du magasin pour répondre à ses besoins grandissants (voir photographie ci-dessous).*



*Collection Frères du Sacré-Cœur*

***Photographie montrant le magasin et les entrepôts de « Auger & Létourneau » en 1920***

***Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété occupée par la Banque CIBC, au 21, rue Perreault.***

### Un drame met fin à l'association des Auger et Létourneau

*Un drame survenu dans la soirée du mercredi 28 janvier 1920, au magasin Auger & Létourneau, provoque la fin de la longue association des familles Létourneau et Auger dans le commerce de la quincaillerie.*

*Le commerce « Auger & Létourneau » est la propriété de Zéphirin Auger et de son neveu Alphonse Létourneau, fils de Philomène Auger. Quelques personnes travaillent au magasin comme commis, dont le fils de Zéphirin Auger, Alphonse Auger.*

*En fin d'après-midi le mercredi 28 janvier, alors que Zéphirin Auger est en voyage à Rivière-du-Loup, une altercation s'élève au magasin entre Alphonse Létourneau et son cousin germain, le commis Alphonse Auger. L'intervention du chef de police, Moïse Doré, est demandée.*

*Comme suite à cette altercation, l'avocat Wilfrid Laliberté mandate le constable Joseph Bédard de Victoriaville de remettre une lettre à Alphonse Auger. Dans cette lettre qui vient de la part de Létourneau, Alphonse Auger est remercié de ses services et on lui demande en même temps d'avoir à remettre les clefs qu'il a en sa possession. La lettre est accompagnée d'un chèque en paiement à Auger du temps qu'il a fait.*

*Le constable Bédard remet la lettre à Alphonse Auger sur la rue près du magasin. Ce dernier, après avoir lu la lettre, informe le constable qu'il doit retourner au magasin chercher sa plume fontaine. Le constable l'accompagne à l'intérieur du magasin. En voyant Alphonse Auger entrer dans le magasin, Alphonse Létourneau lui demande de quitter les lieux et blâme la police Bédard de l'avoir laissé entrer. Une nouvelle altercation s'élève entre Alphonse Létourneau et Alphonse Auger et tout à coup, trois coups de feu sont tirés : Alphonse Létourneau, avec un revolver à la main, vient de tirer sur Alphonse Auger qui s'affaisse. L'arme est un revolver neuf, calibre 32, vendu en magasin.*

*D'après les témoignages entendus à l'enquête tenue le 4 février 1920, Létourneau a agi dans cette malheureuse affaire, sous l'empire de la peur qu'il avait d'Auger, qui l'avait injurié à plusieurs reprises à peine une heure avant sa mort.<sup>60</sup>*

*Un premier procès acquitte Alphonse Létourneau, mais un second procès, au début de 1921, le condamne à 10 ans de pénitencier. Cette peine sera complétée après 8 ans entre 1921 et 1928.<sup>61</sup>*

*Dès le 2 février 1920, Alphonse Létourneau autorise son associé, Zéphirin Auger, à diriger « Auger & Létourneau ». Le 4 juin 1920, la société « Auger & Létourneau » est dissoute.*

*La même année, soit en 1920, Alphonse Létourneau qui est propriétaire des bâtisses jusque-là utilisées par la société « Auger & Létourneau », fonde A. G. Létourneau enr. pour continuer une partie du commerce au même endroit.*

<sup>60</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 5 février 1920

<sup>61</sup> Histoire Auger – document familial

## *Auger & Fils*

*Le 30 juin 1920, Joseph-Zéphirin Auger fonde officiellement « Auger & Fils » avec ses deux fils Louis-Philippe et Ernest. Puisque le magasin et l'entrepôt de « Auger & Létourneau » étaient la propriété d'Alphonse Georges Létourneau, la nouvelle société, Auger & Fils doit se trouver un nouveau local.*



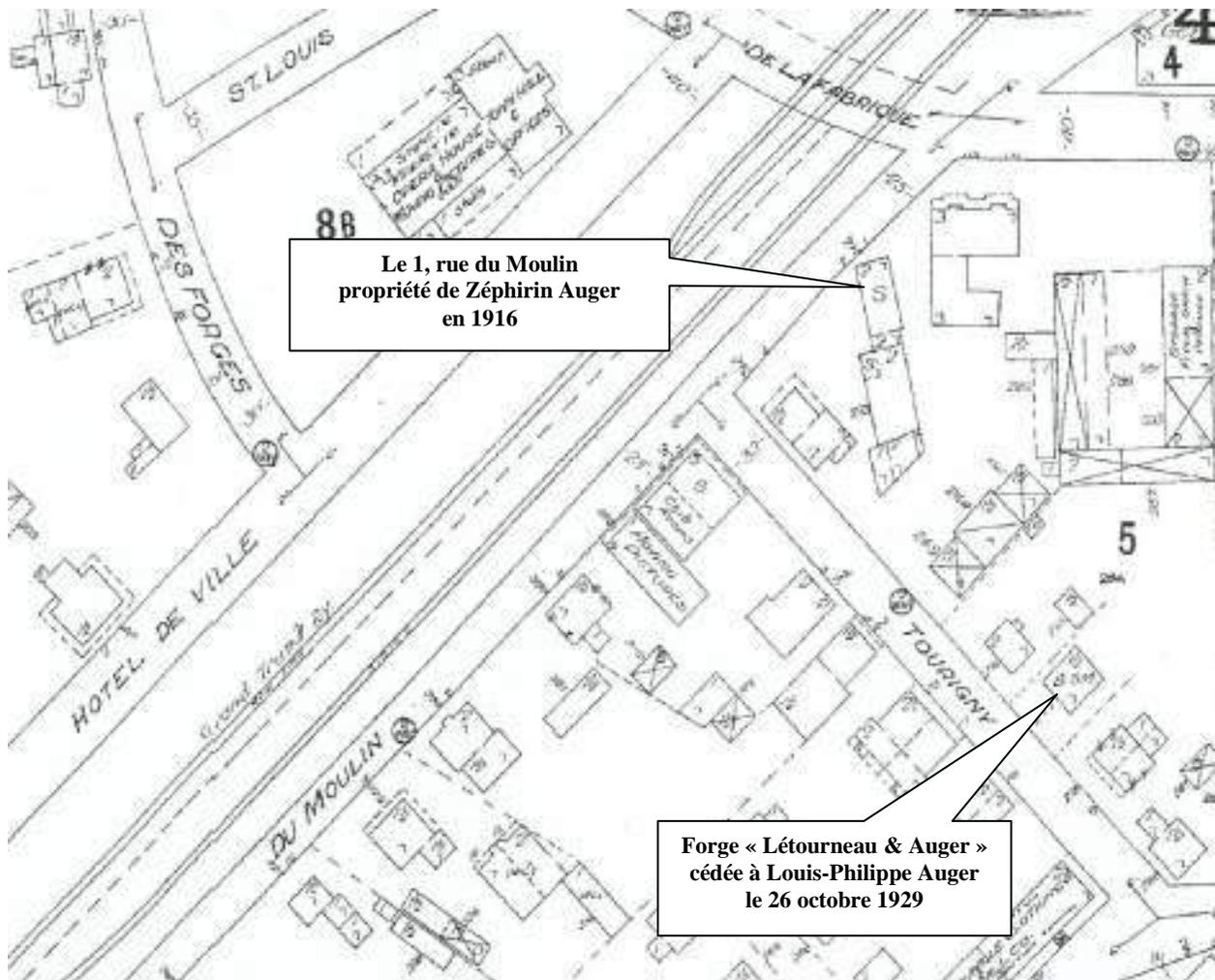
*Joseph-Zéphirin Auger installe sa quincaillerie dans un local qui lui appartient à l'intersection du chemin du Moulin (aujourd'hui rue Carignan) et de la rue Notre-Dame (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**). En effet, au mois d'août 1907, Luc Thibodeau fils, cultivateur de Saint-Grégoire, et Joseph Zéphirin Auger, marchand de fer, qui possèdent chacun un emplacement contigu l'un à l'autre sur le lot 326 du cadastre de Victoriaville, décident de réunir les deux emplacements pour n'en faire qu'un seul dont chacun devient propriétaire de la ½ indivis. Luc Thibodeau avait acquis sa propriété de dame L. S. Hamel le 18 octobre 1904 et Zéphirin Auger avait acquis sa propriété, par vente verbale, dans la faillite de « Thibodeau & Francoeur »<sup>62</sup>. En 1916, Zéphirin Auger acquiert la ½ indivis de Luc Thibodeau devenant ainsi l'unique propriétaire de cet emplacement.*



*Ville de Victoriaville – fonds Jacques Foucault, P1, D0061*

***Le 1 rue du Moulin, propriété de Zéphirin Auger, sur le lot 326, en 1916***

<sup>62</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, Vol. B-51, no 44157



Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad - 1913 – By permission of The British Library

Après avoir acquis la totalité de la propriété située au 1 de la rue du Moulin, Zéphirin Auger procède à la démolition de la bâtisse, en façade, jusque-là occupée par J. E. Thibodeau (Jules André et Émilien). Zéphirin Auger conserve cependant les entrepôts situés à l'arrière du magasin. L'ancienne bâtisse est remplacée par une nouvelle bâtisse en brique à deux étages avec cave.

Le 28 mai 1917, Louis-Philippe Auger, commis, agissant pour Joseph Zéphirin Auger, commerçant, loue pour une période de cinq ans, du 1er mai 1917 au 30 avril 1922, la partie magasin et la cave du magasin de la nouvelle bâtisse située au 1, rue du Moulin, à « The Arthabaska Water & Power Co. ».

C'est dans cette bâtisse, adjacente à l'hôtel « Prince of Wales » au centre-ville de Victoriaville, que Joseph Zéphirin Auger installe le nouveau magasin de « Auger & Fils » le 30 juin 1920.

**Aujourd'hui, le site de cet établissement correspond à la partie de la propriété de la Pharmacie Jean Coutu, située au 7 de la rue Notre-Dame Est, longeant la rue Carignan et occupée par un stationnement.**



Collection Michel et Jacques Auger

*Photographie montrant la bâtisse occupée par « Auger & Fils » de 1920 à 1929*



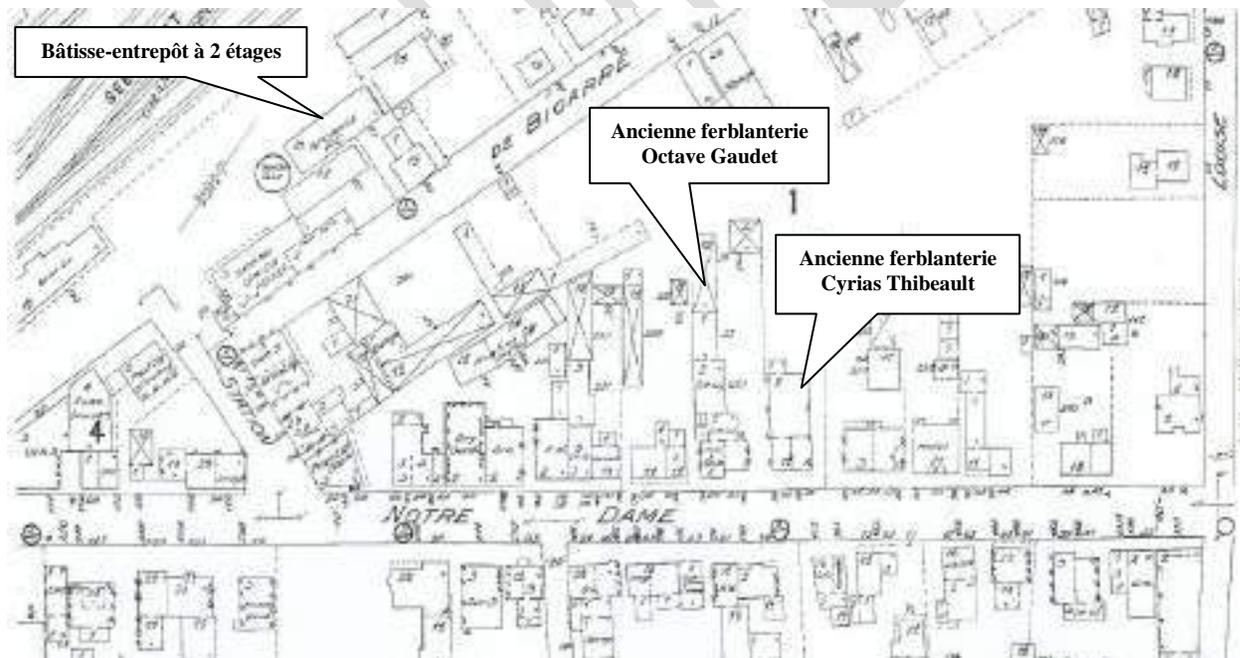
Collection Hélène Labrecque

*Photographie montrant l'hôtel « Prince of Wales » et la quincaillerie « Auger & Fils »*

*Le 13 janvier 1927, Joseph-Zéphirin Auger décède et, dès le 24 janvier, Stephen se joint à ses frères Ernest et Louis-Philippe dans la société « Auger & Fils ». Le 25 octobre 1929, Alphonse Georges Létourneau, membre de la société Auger & Létourneau, dissoute le 4 juin 1920, cède à la succession de Joseph-Zéphirin Auger sa part dans « la bâtisse-entrepôt à 2 étages lambrissée en ciment située sur le terrain du chemin de fer » (lot 444) près de l'hôtel Tanguay (hôtel Grand Union) et la propriété de la rue Tourigny (ancienne forge Hector H. Dunn).*

*L'harmonie et le travail ne caractérisent pas particulièrement cette société formée des trois frères Auger et c'est pourquoi, le 26 octobre 1929, les trois frères vendent le terrain, la bâtisse et le fond du commerce et, deux jours plus tard, la société Auger & Fils est dissoute. Stephen et Ernest Auger cèdent leurs intérêts à Louis-Philippe qui se garde le privilège d'opérer un commerce sous la raison sociale de « Auger & Fils »<sup>63</sup>. Les deux frères cèdent également à Louis-Philippe Auger la bâtisse sur le terrain du chemin de fer et la bâtisse avec terrain sur la rue Tourigny.*

*Pour relancer son commerce, Louis-Philippe Auger opère durant quelques mois dans « la bâtisse-entrepôt à 2 étages lambrissée en ciment située sur le terrain du chemin de fer ». Mais pour déménager son commerce, Louis-Philippe Auger est particulièrement intéressé à une propriété située sur la rue Notre-Dame qui comporte un magasin-résidence et plusieurs entrepôts ayant déjà été utilisés par Octave Gaudet, ferblantier-plombier.*



*Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad – 1913 – By permission of The British Library*

<sup>63</sup> Histoire Auger – document familial



Collection Michel et Jacques Auger

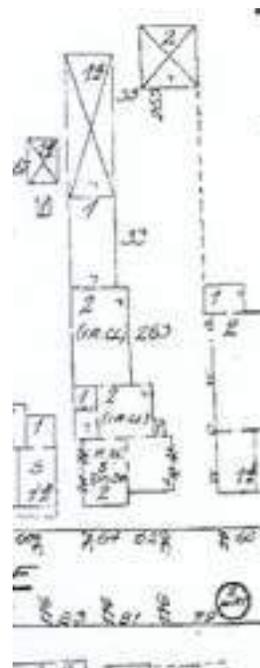
**Photographie du chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est) montrant à l'extrême droite une partie de la maison-ferblanterie de Cyrias Thibault et à côté, la maison-ferblanterie d'Octave Gaudet. Éventuellement, Louis-Philippe Auger fera l'acquisition de ces deux maisons pour l'établissement, à cet endroit, du commerce d'Auger & Fils**

**Auger & Fils s'installe sur la rue Notre-Dame (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est)**

En 1929, Louis-Philippe Auger acquiert de Charles Grosser, la propriété et la bâtisse de l'ancienne ferblanterie (1897-1918) d'Octave Gaudet situées sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame (aujourd'hui, le 110 de la rue Notre-Dame Est).

De même, toujours pour répondre à des besoins grandissants, Louis-Philippe Auger fait l'acquisition, en 1941, de dame Anna Legendre Thibeault, de la propriété et la bâtisse de l'ancienne ferblanterie (1893-1917) Cyrias Thibeault situées sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame (aujourd'hui, le 118 de la rue Notre-Dame Est). Cette propriété est adjacente à celle déjà acquise de Charles Grosser sur laquelle est construit le commerce de « Auger & Fils ».

L'acquisition de ces deux propriétés permet au commerce « Auger & Fils » de prendre une grande expansion au centre-ville de Victoriaville pendant près de cinquante années.





Collection Michel et Jacques Auger

***Photographies de l'ancienne résidence-ferblanterie d'Octave Gaudet  
acquise par Louis-Philippe Auger en 1929***

À ce nouveau site, le commerce Auger & Fils est en pleine expansion. Comme première étape, l'ancienne résidence-ferblanterie d'Octave Gaudet, acquise de Charles Grosser, est transformée en un magasin (**aujourd'hui, le 110, rue Notre-Dame Est**).



Collection Michel et Jacques Auger

Une anecdote amusante est racontée par Jacques Auger. Voisin, du côté ouest du magasin Auger & Fils, on retrouve, depuis 1931, l'épicerie J. Alfred Boissoneau; à cet endroit, les employés d'Auger & Fils s'y retrouvent à la pause-café qu'ils transforment en pause-bière.

Cette épicerie a été remplacée par le magasin de vêtements pour hommes P. H. Descoteaux Ltée. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par le magasin Laflamme Fourrure, au 104 rue Notre-Dame Est.**



*Comme suite à l'acquisition par Louis-Philippe Auger, en 1941, de la propriété de dame Anna Legendre Thibeault, la bâtisse de l'ancienne ferblanterie Cyrias Thibeault est remplacée par une nouvelle bâtisse qui sera utilisée comme épicerie par THRIFT STORES et, par la suite, DOMINION STORES (aujourd'hui, le 118 de la rue Notre-Dame Est).*



*Collection Michel et Jacques Auger*

*Comme le montre la photographie ci-dessus, la propriété Auger & Fils compte maintenant deux magasins en façade sur la rue Notre-Dame Est : la quincaillerie Auger & Fils à gauche et le magasin Thrift à droite. Auger & Fils utilise l'arrière des emplacements pour y construire les entrepôts nécessaires à son commerce.*

*Le 11 novembre 1953, Louis-Philippe Auger décède après une longue maladie. Âgé de 22 ans, Michel Auger prend la relève de son père et entreprend la construction d'un entrepôt en 1956 et l'agrandissement du magasin en 1958*

*Pour agrandir le magasin, la décision est prise de relier les deux bâtisses, celle occupée par le magasin Auger & Fils et celle occupée par le magasin Thrift. À la suite de ces travaux, le magasin Auger & Fils occupe le magasin original et l'agrandissement et le magasin Thrift (qui deviendra Dominion Stores) continue d'occuper son local qui sera par la suite loué à la Banque Royale (aujourd'hui, le 118 rue Notre-Dame Est).*





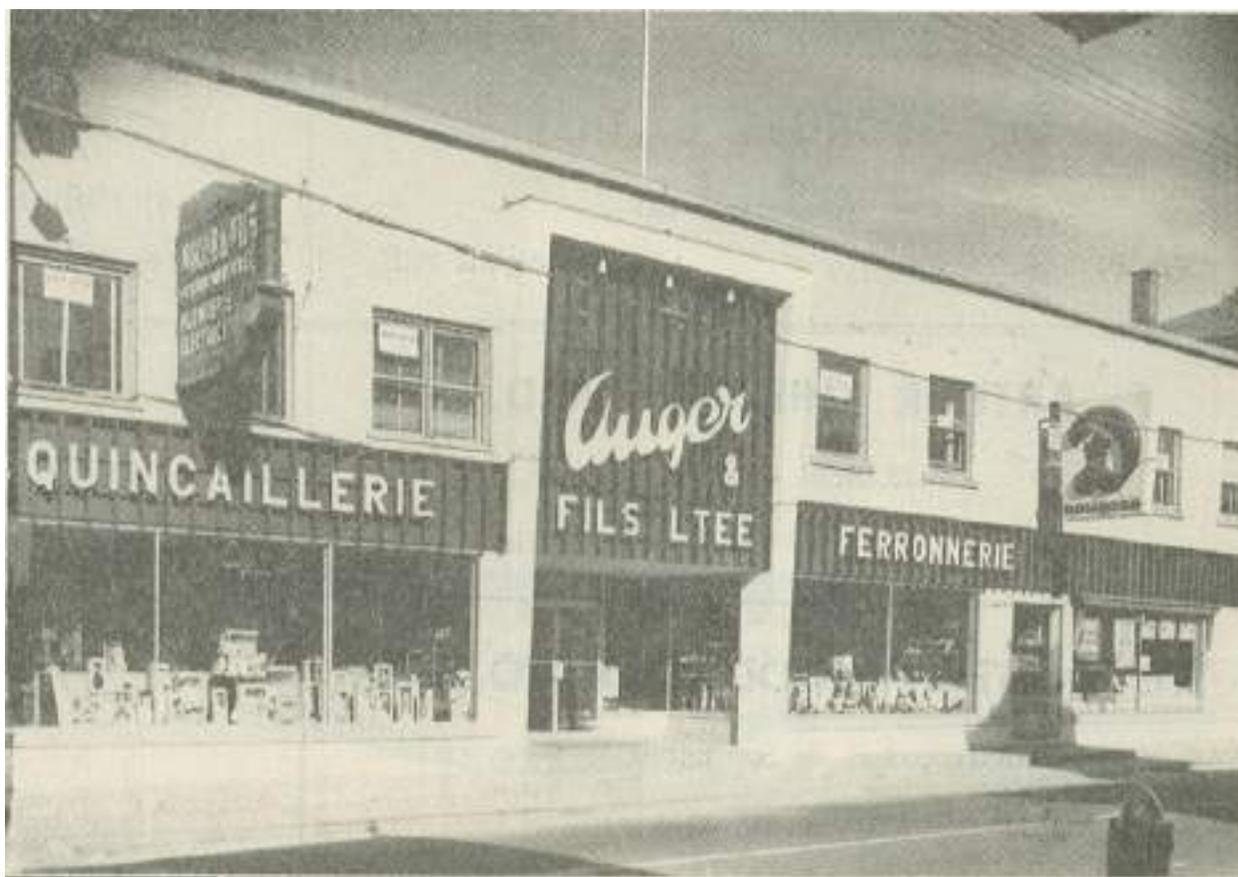
*Collection Michel et Jacques Auger*

***Photographie, prise de l'est vers l'ouest, montrant les magasins Thrift et Auger & Fils et l'agrandissement en construction entre les deux bâtisses***



*Collection Michel et Jacques Auger*

***Photographie, prise de l'ouest vers l'est, montrant les magasins Auger & Fils et Thrift et l'agrandissement en construction entre les deux bâtisses - On remarque, à gauche de la photographie, que l'épicerie J. A. Boissoneau est remplacée par le magasin Descoteaux***



*Le magasin « Auger & Fils » au 110, rue Notre-Dame Est vers 1960.*

*En juin 1960, Jacques Auger vient rejoindre son frère Michel chez Auger & Fils Ltée. En juillet 1970, un rêve caressé depuis 1964 se réalise, Michel et Jacques Auger achètent toutes les actions de A. G. Létourneau Limitée et, après 50 années de séparation, les deux commerces de quincaillerie sont à nouveau réunis.*

*Afin de conserver la clientèle des 50 dernières années, les frères Auger opèrent les deux commerces, Auger & Fils Ltée et A. G. Létourneau Ltée (devenu Quincaillerie Létourneau Ltée) indépendamment l'un de l'autre.*

*Ces deux compagnies continuent à vendre, aux gros et détail, des produits de quincaillerie, plomberie, électricité ainsi que certains matériaux de construction.<sup>64</sup>*



<sup>64</sup> Histoire Auger – document familial



*Collection Michel et Jacques Auger*

***Magasin A. G. Létourneau Ltée acquis par Auger Inc. en juillet 1970***

*C'est en 1972 que naît l'idée de créer une nouvelle compagnie, Sodisco Distribution Inc., ayant pour but de fusionner le plus possible les services communs de Auger & Fils Ltée et Quincaillerie Létourneau Ltée et d'administrer, acheter, entreposer et livrer tous les produits vendus d'une façon autonome par l'une ou l'autre des compagnies.*

*Devant l'impossibilité d'acquérir du terrain additionnel et de construire de nouvelles bâtisses au centre-ville de Victoriaville, la décision est prise de construire un centre de distribution de 100,000 pieds carrés dans le parc industriel de Victoriaville, au 303 boulevard Industriel Est. Le 1er juin 1973, Auger & Fils Ltée et Quincailleries Létourneau Ltée entrent dans le nouveau centre de distribution et, en même temps, abandonnent définitivement le commerce de détail.*

*Cependant, afin de ne pas perdre le commerce de détail réalisé à cette époque par Auger & Fils, de l'ordre de 1 million, au 110 de la rue Notre-Dame Est au centre-ville de Victoriaville, Michel et Jacques Auger donnent naissance à « Quincaillerie Jamico ».*



*Ville de Victoriaville – service de l'évaluation - 1975*

### **« Sodisco » d'un marché régional à national**

*Dès ses débuts, en 1973, « Sodisco » connaît une croissance rapide de son marché. Grâce à l'expansion de son marché et à une série d'acquisitions et d'ouvertures de nouveaux marchés, Sodisco devient une compagnie publique en 1986, avec émissions de ses actions à la bourse de Montréal et de Toronto. En 1987, Sodisco étend son réseau de distribution à l'ensemble du Canada en achetant D. H. Howden situé à London, Ontario. En 1989, Michel et Jacques Auger cèdent leurs intérêts dans « Sodisco Inc. » et demeurent en poste jusqu'en 1992. En 2004, Sodisco est acquis par « CanWel Division quincaillerie » et emploie actuellement (2007) 210 personnes à Victoriaville.*

### **Tout cela a commencé en 1872**

*L'histoire des Auger et leur apport important dans l'économie de Victoriaville pendant 135 années n'auraient jamais eu lieu si Joseph-Éna Auger, en 1872, et Joseph-Zéphirin Auger, en*

1882, n'avaient pas choisi de s'établir à Victoriaville et d'y implanter une forge en premier lieu et une quincaillerie ensuite. **Pour cela, il ne faut jamais oublier le rôle joué par nos ancêtres.**



Photographie Denis Saint-Pierre, le 14 avril 2007

***Le 303 boulevard Industriel Est à Victoriaville***

***Un rappel du rôle marquant des « Auger » dans l'économie de Victoriaville de 1872 à 1992***

***Et la vie de 1872 continue...***

**Réouverture de l'hôtel « Prince of Wales »**

Le 27 juin 1872, Georges Boisclair annonce la réouverture de l'hôtel « Prince of Wales » fermé en avril dernier, comme suite à la faillite de William Morisson. Ce dernier avait opéré cet hôtel de 1870 à 1872. On se rappelle qu'avant 1870, cet hôtel était exploité par Édouard Chevalier. Toutes ces personnes responsables de l'opération de l'hôtel « Prince of Wales » étaient toujours des locataires puisque cet hôtel appartient à messieurs William Darling Campbell et Edwin Jones.

<p><b>HOTEL " PRINCE OF WALES "</b>  <b>Arthabaska Station</b>  <b>Ancienne Maison Chevalier.</b></p> <p>Réparé à neuf, meublé et garni avec soin et élégance par le sousigné, cet hôtel est maintenant ouvert aux voyageurs. La table ne laisse rien à désirer, les boissons sont de première qualité, les chambres spacieuses et bien aérées. Le public aura tout le confort désirable.</p> <p>Il y a aussi de bonnes et chaudes écuries pour les chevaux en hiver.</p> <p>Le sousigné sollicite une visite à son établissement.</p> <p style="text-align: right;"><b>Geo. BOISCLAIR</b></p> <p>Juin 1872. 100.</p>
---

### Les grands propriétaires fonciers en 1872

En 1872, trois grandes propriétés font l'objet de transaction soit la propriété de la Miller's Extract of Bark Association, la propriété du moulin à scie et la propriété de la succession d'Olivier Perrault père.

- **Willis et William Edward Russell, pour le compte de la compagnie à être incorporée « The Arthabaska Lumber Company », acquièrent de Daniel Saunders et William Auguste Russell, le 25 janvier 1872<sup>65</sup>, toutes les propriétés du moulin à scie, incluant les maisons et autres bâtisses érigées et les 14 maisons construites le long de la rue du Bord de L'Eau. Aujourd'hui, ces propriétés correspondent aux emplacements du secteur Terre des Jeunes jusqu'au rang Chicago, et les emplacements localisés le long et au nord-est de la rivière Nicolet, de la rue Paradis jusqu'à la piste cyclable.**
- **Francis M. Johnson de Newton (région de Boston) dans l'État du Massachusetts, États-Unis, acquiert des propriétaires de la « Miller's Extract of Bark Association », le 21 février 1872<sup>66</sup>, l'ancienne propriété de la manufacture d'extraction de jus d'écorce située le long de la rivière Nicolet. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-est de la rivière Nicolet, entre les rues Gamache et Poitras.**
- **Napoléon et Esdras Perrault obtiennent de la succession d'Olivier Perrault, le 30 avril 1872, la terre de 4 arpents de largeur par 20 arpents de profondeur qu'occupait Olivier Perrault au moment de son décès<sup>67</sup>. Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues Olivier et Victoria prolongé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est.**

### Lotissement

- **John Leahy, employé du Grand Tronc, acquiert de Louis Rainville, le 21 mars 1872<sup>68</sup>, un emplacement avec une maison sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**
- **Dolphis Dubois, cultivateur, acquiert de Louis Foisy, le 2 avril 1872<sup>69</sup>, deux emplacements : un premier emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 40, rue Notre-Dame Ouest. Un second emplacement situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 80 à 92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Hector Pinard, boulanger, acquiert de Napoléon Pinard, le 6 avril 1872<sup>70</sup>, « la 1/2 nord-est de l'emplacement dudit Napoléon Pinard avec la partie ou allonge nord-est de la**

<sup>65</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13600

<sup>66</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. A-1, no 108

<sup>67</sup> Archives nationales du Québec – Trois-Rivières. Notaire Louis Rainville, minute 856

<sup>68</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7920

<sup>69</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8777

<sup>70</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8630

*maison de Napoléon Pinard, cette allonge comprenant la boulangerie et le four ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 101-105 et à une partie de la propriété située aux 117-121, rue Notre-Dame Est.*

- *Elzéar Richard, sellier, acquiert de Téléphore Sévigny, le 22 avril 1872<sup>71</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 174, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Octave Bourbeau, marchand, acquiert de Zoël Perrault, le 7 mai 1872<sup>72</sup>, une lisière de terrain ayant pour but d'augmenter la profondeur de l'emplacement qu'il occupe actuellement le long du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cette lisière de terrain correspond à l'arrière de la propriété située aux 33 à 49, rue Notre-Dame Est.*
- *Marie Lacasse, veuve de Pierre Jacob, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1872<sup>73</sup>, un emplacement situé à l'intersection sud de la rue du Moulin et d'une rue projetée. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection sud des rues Carignan et Octave, aux 72-74, rue Carignan.*
- *François Gaudin, journalier, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1872<sup>74</sup>, un emplacement situé à l'intersection de la rue du Moulin et d'une rue projetée. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du 60, rue Carignan.*
- *Zoël Croteau, journalier, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1872<sup>75</sup>, un emplacement situé au nord-est d'une « rue projetée qui passe en ligne droite entre les emplacements de Pierre Légaré et de l'hôtel Prince of Wales ». Aujourd'hui, cet emplacement est situé sur le côté nord-est de la rue Tourigny et est intégré au stationnement Place Desjardins.*
- *Adolphe Boisvert, journalier, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1872<sup>76</sup>, un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 78, rue Carignan.*
- *Joseph Roux, journalier, acquiert de Zoël Perrault, le 7 juin 1872<sup>77</sup>, un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 72-74, rue Carignan.*
- *Louis Rainville, notaire, acquiert, le 12 juin 1872<sup>78</sup>, par adjudication du shérif Auguste Quesnel, comme suite à un bref d'exécution de la Cour Supérieure du 29 janvier 1872, la propriété de John Leahy soit un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin*

<sup>71</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7813

<sup>72</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7862

<sup>73</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8025

<sup>74</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8073

<sup>75</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8074

<sup>76</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8086

<sup>77</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10802

<sup>78</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7924

« Royal ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**

- **John Leahy, employé du Grand Tronc, acquiert de Louis Rainville, le 12 juin 1872<sup>79</sup>, l'emplacement qu'il possédait et qui a été saisi par le shérif et adjugé au notaire Louis Rainville, cette même journée, soit un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin « Royal ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Légaré, tanneur, acquiert de Zoël Perrault, le 15 juin 1872<sup>80</sup>, un emplacement situé au sud-ouest « d'une rue qui passe en ligne droite entre l'emplacement maintenant concédé et un autre emplacement dudit Pierre Légaré d'un côté et de l'autre J. H. Legendre, Zoël Croteau et l'hôtel Prince of Wales ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 11-15, rue Tourigny.**
- **Joseph Éna Auger, forgeron de Somerset (Plessisville), acquiert d'Henri Gédéon Mailhot, le 21 juin 1872<sup>81</sup>, un emplacement, avec maison et hangar, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 29, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Foisy, marchand, acquiert, le 8 juillet 1872<sup>82</sup>, du shérif Auguste Quesnel, par adjudication en date du 4 juillet 1872 suite à un bref d'exécution du 26 février 1872, la propriété de dame Josephite René épouse de Louis Lemire soit un emplacement situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue projetée (aujourd'hui rue Albert). Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Isaac Dubord, menuisier, acquiert d'Aimé Beaubien, le 22 juillet 1872<sup>83</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.**
- **François-Xavier Côté, menuisier, acquiert de Zéphirin Perrault, le 7 août 1872<sup>84</sup>, un emplacement situé sur le côté nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean-Baptiste Albert Genest, acquiert de Louis Foisy, le 30 septembre 1872<sup>85</sup>, trois emplacements : 1 - un emplacement, avec une maison construite, situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue projetée. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130 rue Notre-Dame Ouest; 2- un emplacement, avec une maison**

<sup>79</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7925

<sup>80</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19946

<sup>81</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7945

<sup>82</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 7991

<sup>83</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10910

<sup>84</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8035

<sup>85</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-12, no 8143

et autre bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 230-232, rue Notre-Dame Est; 3- un emplacement situé sur le côté sud-ouest du chemin qui conduit à Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement est situé dans la façade du 1, rue Notre-Dame Ouest (Hôtel de Ville).**

- **The Arthabaska Lumber Company, représentée par Charles Hutchinson, acquiert de Zoël Perrault, le 25 octobre 1872<sup>86</sup>, un emplacement au sud-ouest de la rivière Nicolet et au nord-ouest du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 295-315, rue Gamache.****
- **Auguste Dubuc, marchand, acquiert de Pierre Ludger Tousignant, syndic aux biens de Joseph Olivier Lambert et Julia Demers, le 14 décembre 1872<sup>87</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.****
- **Victor Lambert, cultivateur, acquiert d'Auguste Dubuc, le 18 décembre 1872<sup>88</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.****

## L'année 1873

L'année 1873 est principalement marquée par les événements suivants :

1. Recherche d'un médecin pour le village de Victoriaville
2. Faillite de l'hôtelier Elzéar Hamel qui opère l'hôtel Commercial depuis quelques années;
3. Adoption d'un règlement par le conseil du village de Victoriaville pour macadamiser le chemin reliant Victoriaville à Arthabaskaville, avec barrières de péage
4. Victoriaville et Arthabaskaville mis à l'amende à cause des chemins
5. Les chantiers de messieurs Russell
6. John Toohy conducteur du train Victoriaville-Doucet's Landing
7. Décès de Pierre Légaré et mise en vente de sa tannerie
8. Faillite de l'hôtelier Joseph Déry

### Recherche d'un médecin pour le village de Victoriaville

Durant l'année 1873, il semble que les médecins qui se sont établis et succédés au village de Victoriaville, les docteurs Ouellet en 1867 et Gouin en 1871, ont tous quitté puisque le journal rapporte que Désiré-Olivier Bourbeau est à la recherche d'un médecin pour le village de Victoriaville.

#### Notes locales.

M. D. O. Bourbeau, d'Arthabaska Station nous prie d'annoncer que cette paroisse est en besoin d'un médecin.

<sup>86</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no. 8339

<sup>87</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no. 8243

<sup>88</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no. 8244

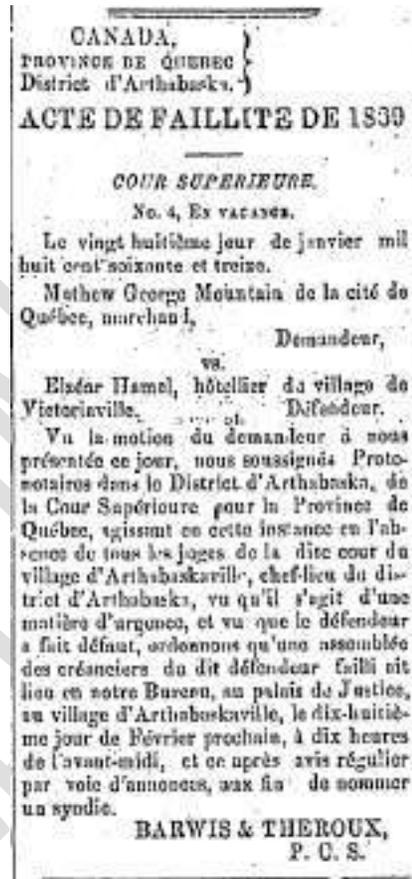
### Faillite de l'hôtelier Elzéar Hamel

Le 28 janvier 1873, Elzéar Hamel hôtelier du village de Victoriaville est mis en faillite et une assemblée des créanciers dudit failli est convoquée pour le 18 février 1873. C'est la fin des opérations de l'hôtel Commercial de Victoriaville.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, 6 et 7 novembre 1873, la maison auparavant occupée par Elzéar Hamel, hôtelier, et connue sous le nom d'hôtel Commercial d'Arthabaska Station, est la proie des flammes.

Le journal l'Union des Cantons de l'Est dans son édition du 13 novembre 1873 rapporte : « depuis quelque temps ce bâtiment était inoccupé, ce qui fait croire que le feu est l'acte d'un incendiaire. Ce qui confirme davantage dans cette idée c'est que l'incendie a originé dans le petit grenier ou personne généralement n'ont d'affaires, et que la maison n'était pas chauffée » (à l'époque la presque totalité des incendies de maison était due aux systèmes de chauffage au bois).

Le journal continue en mentionnant : « Curieuse coïncidence, le fils du propriétaire se trouvait cette nuit-là à Arthabaska Station et le lendemain assurait à tout le monde que son père n'avait pas d'assurance ».



### Règlement pour macadamiser le chemin Victoriaville-Arthabaskaville avec poste de péage

Comme suite à la rencontre tenue conjointement par les conseils municipaux d'Arthabaskaville et Victoriaville, le 10 février dernier, relativement à la possibilité de macadamiser le chemin de front entre les troisième et quatrième rangs (**aujourd'hui le boulevard des Bois-Francs Sud**), le conseil municipal du village de Victoriaville adopte un règlement à cet effet le 20 mars 1873 et le soumet à l'approbation des électeurs municipaux le 21 avril 1873. Le règlement est alors approuvé par une majorité de 15 électeurs.

Il est intéressant de mentionner que l'article 7 dudit règlement prévoit que : « **Dès que ledit chemin aura été macadamisé, il y sera placé une barrière de péage, à tel endroit qu'il sera jugé convenable par ce conseil et il sera prélevé un droit de passage à être fixé par ce conseil** ».

Malgré l'approbation du projet par les deux conseils municipaux et leurs électeurs, le journal du 2 octobre 1863 nous apprend « que des difficultés infranchissables s'étant élevées, la corporation (du village d'Arthabaskaville) ne pourra pas macadamiser son chemin cet automne. Ce n'est que partie remise cependant, et dès le printemps prochain si le marché monétaire le permet, des moyens seront pris pour se procurer les fonds nécessaires ».

PROVINCE DE QUÉBEC }  
Municipalité du Village de }  
Victoriaville. }

Aux habitants de la Municipalité }  
du Village de Victoriaville. }

**Avis Public.**

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par Paul Emile Duval, Secrétaire-Trésorier de la dite municipalité, que le conseil de cette municipalité a une session spéciale tenue au lieu ordinaire des séances le vingtième jour de mars mil huit cent soixante-treize, a passé un règlement pour autoriser la Corporation du village de Victoriaville à macadamiser le chemin entre les troisième et quatrième rangs du township d'Arthabaska, dans les limites de cette municipalité et pour emprunter les deniers nécessaires a cette fin.

En conséquence une assemblée publique des électeurs municipaux de cette municipalité est convoquée par le conseil pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le vingt-et-unième jour du mois d'avril courant à dix heures du matin pour là et alors soumettre le dit règlement à l'approbation des dits électeurs es recevoir leur vote a cet effet.

Donné à Victoriaville ce septième jour du mois d'avril mil huit cent soixante-treize.

(Signé,) P. E. DUVAL,  
Secrétaire-Trésorier.  
[Vraie Copie] P. E. DUVAL,  
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUÉBEC }  
Municipalité du Village de }  
Victoriaville. }

A une session spéciale du conseil Municipal du village de Victoriaville, dûment convoquée par avis spécial donné par Paul Emile Duval Secrétaire-Trésorier, à tous les membres du conseil pour prendre en considération le sujet suivant, savoir: pour passer un règlement pour effectuer un emprunt de six mille piastres aux fins de macadamiser le chemin entre les troisième et quatrième rangs du Township

d'Arthabaska, dans les limites de cette municipalité, au lieu ordinaire des séances le vingtième jour du mois de mars mil huit cent soixante-treize, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, Y lequel résolu fut présent Jean-Baptiste Edgè, Maire, Messieurs les conseillers Zéphirin Perreault, Julien Labbé, fils, Louis Grégoire, Jean Baptiste Nivivier et Jean Garant six des membres du dit conseil, formant un quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Attendu que le chemin de front entre les troisième et quatrième rangs du township d'Arthabaska dans les limites de la municipalité du village de Victoriaville, existant au village d'Arthabaskaville, qu'il se fait entre ce village et le village d'Arthabaskaville au commerce considérable et qui va toujours croissant et attendu que le dit chemin tel qu'il existait aujourd'hui n'est pas dans une position à pouvoir supporter la grande quantité de matériel qui s'y fait et que pour mettre le dit chemin dans un état approprié au commerce et à l'importance de ce village, il est nécessaire de le macadamiser.

En conséquence il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit, savoir:

Sur motion du Conseiller Zéphirin Perreault secondé par le conseiller Julien Labbé, fils, il est résolu unanimement.

**RÈGLEMENT.**

1<sup>o</sup> Que le chemin de front entre les troisième et quatrième rangs du township d'Arthabaska, dans les limites de la municipalité du village de Victoriaville à partir de la station du chemin de fer de Grand-Tremé jusqu'aux limites de cette municipalité (sauf entre celles de la municipalité d'Arthabaskaville) sera macadamisé dans le cadre de l'état prochain ou ultérieurement que faire se pourra.

2<sup>o</sup> Que l'ouvrage de macadamisation du dit chemin sera donné à l'entreprise sur soumission suivant un devis à être préparé par un ingénieur civil employé par ce conseil.

3<sup>o</sup> Que le coût de macadamisation du dit chemin ne devra pas excéder six mille piastres.

4<sup>o</sup> Que les dépenses nécessaires pour le paiement du macadamisation du dit chemin seront empruntées sur le crédit de la Corporation du Village de Victoriaville et pour cette fin des débiteurs seront émis sur le crédit de la dite corporation au montant de six mille piastres courants, au moins, suivant le coût de macadamisation du dit chemin, les dites débiteures devant être pour une somme de cent piastres chacune et portant intérêt au taux de six par cent par année jusqu'à ce qu'elles soient rachetées.

Les dites débiteures seront payables au porteur, au barens de quelque Banque incorporée en cette Province dans vingt ans de leur date et les intérêts seront payés annuellement à telle place qui pourra être stipulée pour le capital d'icelles et des coupons pour tel paiement annuel des intérêts attachés aux dites débiteures.

Le maire de ce conseil est autorisé et enjoint de signer et le secrétaire-trésorier est autorisé et enjoint de contre-signer les dites débiteures et coupons et d'apposer sur icelles le sceau de la corporation du village de Victoriaville.

5<sup>o</sup> Afin de pourvoir au paiement des intérêts à échoir sur les dites débiteures et de plus la somme de deux par cent en outre fonds d'amortissement pour le rachat d'icelles une taxe annuelle et spéciale de quatre cent quatre-vingt piastres par par les présentes imposée en sus de toutes autres taxes et sera prélevée jusqu'au rachat final des dites débiteures sur les propriétés-estimées dans la dite municipalité.

6<sup>o</sup> Tous les revenus que la Corporation du village de Victoriaville retirera du dit chemin, tel que ci après pourra, seront appliqués au paiement et rachat des dites débiteures et tel montant ainsi retiré sera déduit de la dite somme de quatre cent quatre-vingt piastres montant de la cotisation annuelle et la balance, si balance il y a, de telle cotisation annuelle, sera prélevée par le Secrétaire-Trésorier, de ce Conseil, sous l'autorité du dit Conseil en la somme ordinaire dans le mois de mai de chaque année.

7<sup>o</sup> Dès que le dit chemin aura été macadamisé, il y sera posé une barrière de péage, à tel endroit qu'il sera jugé convenable par ce conseil et il sera prélevé un droit de passage à être fixé par ce conseil.

8<sup>o</sup> Il sera du devoir de la Corporation du village de Victoriaville, de tenir le dit chemin convenablement entretenu et réparé hiver comme été.

9<sup>o</sup> Il sera loisible à ce conseil, lorsque le dit chemin sera terminé de faire tels règlements qu'il jugera convenables pour le prélevement des péages, n'étant pas incompatibles avec le présent.

10<sup>o</sup> Dans le cas où la corporation du village d'Arthabaskaville macadamiserait la partie du dit chemin qui se trouve dans ses limites, il sera loisible à ce conseil de faire avec elle tels arrangements qu'il jugerait convenables pour le prélevement des droits de péage, le placement des barrières et le partage des revenus.

11<sup>o</sup> Le présent règlement n'entrera en force que lorsqu'il aura été approuvé par la majorité des contribuables intéressés ainsi que par le Lieutenant-Gouverneur ou Conseil.

(Signé,) J. B. EDGÈ,  
Maire.

Attesté,  
P. E. DUVAL,  
Secrétaire-Trésorier.  
Certifié pour vraie copie de l'original,  
P. E. DUVAL,  
Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, Secrétaire-Trésorier, du Conseil Municipal de Victoriaville, certifié par les présentes que la copie du règlement publiée ci-dessus est une copie conforme du règlement passé par le conseil de cette municipalité à sa session générale, tenue à cet effet le vingtième jour de mars mil huit cent soixante-treize et est autorisé.

Bureau du Conseil Municipal,  
Victoriaville, 7 Avril 1873.  
P. E. DUVAL,  
Secrétaire-Trésorier.

Le journal continue en disant que :

« Pour donner preuve de leur bonne foi, messieurs les conseillers (du village d'Arthabaskaville) ont fait faire des réparations dans toute l'étendue du chemin qui conduit du village à la Station du chemin de fer. Ces réparations auront pour effet de le rendre pour un temps au moins assez passable.

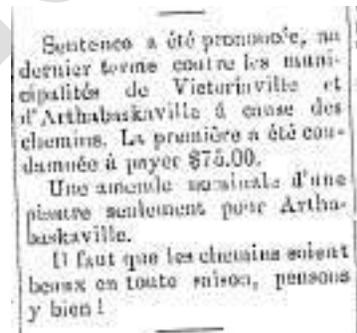
Nous regrettons que la corporation de Victoriaville n'ait pas cru de son devoir d'en faire autant. Sa part du chemin en question est dans un état peu satisfaisant. Les pluies d'automne vont prendre et si l'on ne se hâte d'y travailler, il deviendra bientôt impassable. Pourquoi ne se mettrait-on pas à l'œuvre immédiatement pour donner au public un chemin tel qu'il a droit de l'avoir?

Maintenant que nous allons avoir un juge résident, il faut penser que ceux qui auront à s'en plaindre, et ils sont nombreux, ne laisseront pas passer l'occasion de se faire rembourser les dommages qu'ils y souffriront.

Il en coûte pourtant peu pour se mettre au-dessus de toutes ces petites misères. Espérons que pour le bien des uns et des autres, on mettra de suite le chemin en bon ordre ».

### **Victoriaville et Arthabaskaville mis à l'amende à cause des chemins**

Comme l'avait craint le rédacteur du journal, dès le mois de novembre, les villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville sont mis à l'amende à cause de l'état des chemins. Plutôt que de percevoir un droit de passage à la barrière devant être installée sur le chemin qui aurait été macadamisé, les villages ont dû déboursier des montants respectifs de 75.00 \$ et 1.00 \$ en amendes. Malgré ces amendes, l'histoire nous apprendra que le chemin en question ne sera macadamisé que de nombreuses années plus tard.



### **Les chantiers de messieurs Russell**

Le moulin à scie situé au village de Victoriaville, propriété des frères Russell et opérant sous le nom de « The Arthabaska Lumber Co. », est de plus en plus actif. Non seulement il crée des emplois au village même de Victoriaville, mais en plus il crée de nombreux emplois pour bûcherons dans les forêts de Ham.

Le lundi 29 septembre 1873, au-delà de 150 hommes sont passés au village de Victoriaville en route pour les forêts de Ham, où ils s'en vont travailler dans les chantiers de billots de monsieur Hutchison du village de Victoriaville, représentant la compagnie « The Arthabaska Lumber Co. ». Le bois qu'ils feront cet hiver est destiné aux scieries des messieurs Russell. À la fin de novembre, c'est maintenant près de deux cents hommes qui sont dans les chantiers de messieurs Russell, occupés à couper des billots. Ils sont campés dans le canton d'Ham.<sup>89</sup>

<sup>89</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 27 novembre 1873

**John Toohy « conducteur du train Victoriaville-Doucet's Landing »**

*Le 5 août 1873, John Toohy, mécanicien sur la ligne de chemin de fer, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, un emplacement sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest), lequel emplacement est vacant c'est-à-dire sans bâtisse.*

*Une visite au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire de Victoriaville<sup>1</sup> permet de découvrir une pierre tombale au nom de John Toohy avec épitaphe entièrement en anglais qui se lit comme suit :*

IN MEMORY OF  
JOHN TOOHY  
DIED DEC 5 1895  
AGED 59 YEARS  
BORN IN ANNACARTY  
CO. TIPPERARY IRELAND

MAY HIS SOUL REST IN PEACE

ROSE O'CONNOR  
WIFE OF JOHN TOOHY  
DIED MARCH 10TH 1905

MAY HER SOUL REST IN PEACE



*En 2007, la « Compagnie des Cimetières catholiques des Bois-Francs – Secteur Sainte-Victoire » met en vente les lots et monuments « abandonnés ».*

*Puisque d'une part, il s'agit probablement d'une des seules sinon la seule pierre tombale avec épitaphe entièrement en anglais dans le cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire et que d'autre part, ce monument nous rappelle le souvenir d'un homme et d'une femme qui ont joué un rôle, à leur façon, pour bâtir notre ville, j'ai décidé de me porter acquéreur dudit monument et de le déménager sur le lot que je possède au cimetière Sainte-Victoire, à quelque 12 pieds de l'endroit où John Toohy et son épouse ont été inhumés.<sup>2</sup>*

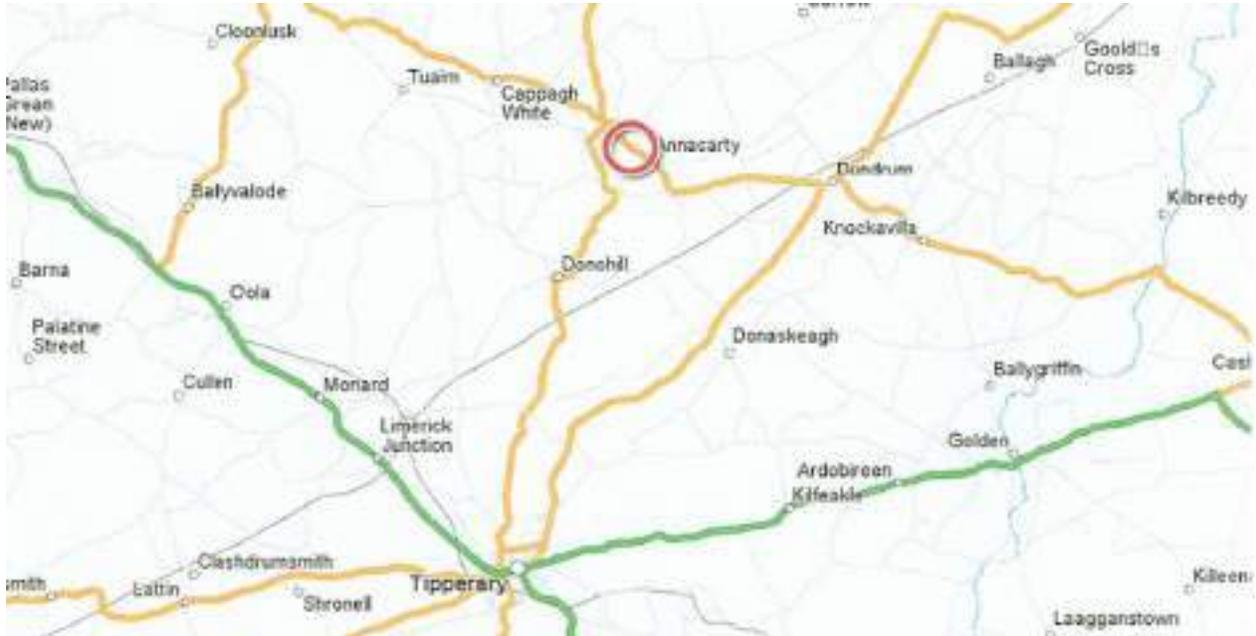
*Grâce à la « Quebec Family History Society »<sup>3</sup>, et aux recherches faites, il est possible de reconstituer l'historique de la famille de John Toohy et de ses descendants. Le nom TOOHY est*

<sup>1</sup> Les cimetières sont des sources importantes d'information relativement aux ancêtres

<sup>2</sup> Une autre personne voulait s'en porter acquéreur, effacer les inscriptions et l'installer à l'extérieur de la région

<sup>3</sup> Descendants of John Toohy & Rose O'Connor by Louise Dunn Zawada – QFHS Connections – Dec 1992

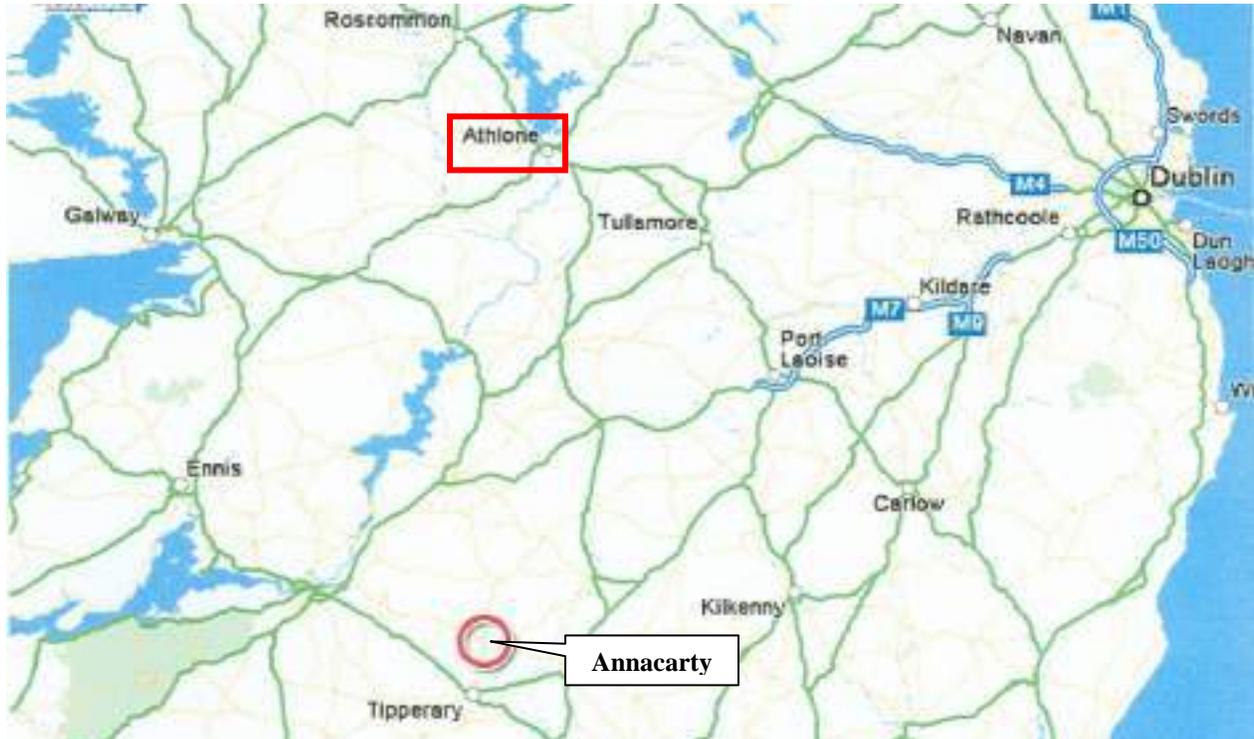
irlandais, c'est une variante de TOUHY ou de TOOHEY. Toutefois, TOOHY est la façon utilisée la plus courante pour épeler ce nom. John Toohy est né en 1836 à Annacarty, comté Tipperary en Irlande et est le fils de John Toohy et de Catherine Cummins. Il aurait été baptisé dans la paroisse catholique romaine d'Annacarty.



John Toohy aurait immigré au pays en 1850, pour travailler pour une compagnie de chemin de fer comme journalier. On se rappelle que la construction du chemin de fer entre Lévis et Richmond, par la Quebec and Richmond Railroad Company, devenue en 1853 la Grand Trunk Railway, a débuté en 1850 et a été réalisée par une firme d'Angleterre, Peto, Brassey, Jackson et Betts. Il semble que ce soit dans le cadre de ces travaux que John Toohy a immigré au Québec.



*Le 29 avril 1862, dans la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, comté de Lévis. John Toohy épouse Rose O'Connor. Au moment de son mariage, John Toohy est employé par la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc comme journalier. Rose O'Connor serait née en 1841 à Athlone, Irlande, et est la fille de John O'Connor et Catherine McNamee. Elle aurait été baptisée dans la paroisse catholique romaine de St. Mary's d'Athlone.*



*John et Rose Toohy ont eu sept enfants nés entre 1864 et 1876. Deux enfants sont décédés l'année de leur naissance, John Henry en 1870 et Mary Elinda en 1875. Le couple Toohy a toujours vécu dans la province de Québec, parlait assez bien le français, a éduqué ses enfants dans les écoles françaises et pratiquait la religion catholique avec dévotion.*

*Vers 1864, le couple Toohy demeure à Windsor Mills et appartient à la paroisse catholique Saint-Philippe. La plupart du temps, le couple Toohy demeure dans des municipalités desservies par le chemin de fer du Grand Tronc, C'est ainsi qu'on retrouve John et Rose Toohy à Charny, Lévis, Windsor Mills, Trois-Rivières et, à partir de 1873, à Victoriaville où ils appartiennent à la paroisse catholique romaine de Sainte-Victoire. Ils sont reconnus comme des amateurs de musique et de danse.*

*En 1864, au moment de la mise en service du chemin de fer de la compagnie du Grand Tronc, entre Victoriaville et Doucet's Landing (Sainte-Angèle), John Toohy se voit confier la fonction d'ingénieur et conducteur du train sur cet embranchement. Il occupera ce poste jusqu'à son décès survenu en 1895. C'est probablement en fonction de son travail que John Toohy décide de s'établir au village de Victoriaville, en 1873. Après avoir fait l'acquisition d'un terrain le long du chemin de Bulstrode, le couple Toohy se construit une résidence.*



À cette occasion, une nécrologie est publiée dans l'Écho des Bois-Francs<sup>5</sup> (voir texte ci-contre) et dans le journal STAR de Montréal. La nécrologie, écrite de Trois-Rivières et publiée dans le STAR, se lit comme suit :

« Faithful Engineer Dead : Was in the Employ of Grand Trunk for Forty-Five Years. — Three Rivers, Que. December 5. - Those having occasion to travel between here and Arthabaska will no longer be guided by the safe and cautious arm of John Toohy, the well know engineer of the Grand Trunk Railway. After an illness of about eight days, Mr. Toohy died at his residence at Victoriaville this morning at four o'clock, aged fifty-nine. Mr Toohy was in the employ of the Grand Trunk for forty-five years, and ran on the Arthabaska and Doucet's Landing line for thirty years. He leaves a wife and five children. »

Après le décès de John Toohy, son épouse Rose O'Connor continue à demeurer à Victoriaville. Alors que Rose O'Connor est en visite à Montréal chez sa fille, Margaret Eveline Toohy veuve de Joseph Conrad Poirier, et qu'elle assiste à une retraite pour femmes mariées en l'église St. Patrick, elle s'affaisse dans le portique de l'église et meurt le 10 mars 1905 à l'âge de 64 ans.

Comme suite au décès de Rose O'Connor, une nécrologie est écrite dans le journal l'Écho des Bois-Francs de Victoriaville<sup>6</sup> et dans le journal de langue anglaise de Montréal. Le journal de Montréal donne beaucoup plus d'informations concernant le décès de Rose O'Connor. Le journal mentionne que madame John Toohy, de Victoriaville, est tombée morte dans le portique de l'église St. Patrick. La défunte était venue à Montréal il y a trois semaines et demeurait avec sa fille, madame Poirier, au 760 rue de LaGauchetière. Elle assistait aux exercices de la retraite pour femmes mariées qui se tenaient pendant toute la semaine à l'église St. Patrick, comme l'indiquait un billet de réservation de siège trouvé sur elle. Madame Toohy avait quitté la maison de sa fille vers sept heures pour se rendre à l'église, et elle semblait en bonne santé, mais lorsqu'elle arriva dans le portique de l'église, elle tomba au sol inconsciente. Des personnes qui assistaient également à la retraite, pensant que la dame avait perdu connaissance,

<sup>5</sup> Journal l'Écho des Bois-Francs du 7 décembre 1895

<sup>6</sup> Journal l'Écho des Bois-Francs du 18 mars 1905

## FEU JOHN TOOHEY

Victoriaville vient de perdre un de ses concitoyens des plus estimés et des plus respectés.

Jendredi, le 5 du courant, décédait au milieu de sa famille et entouré de tous les secours de notre sainte religion, M. John Toohy, bien connu du public voyageur, à cause de son affabilité et de ses bonnes manières.

Il reste à Madame Toohy, pour partager sa cruelle douleur, quatre enfants dont l'aîné est religieux chez les vénérandes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; les autres sont Made. voisselle Clara, et MM. Harry et Thomas, demeurant respectivement à Richmond et à Winnipeg.

Le regretté défunt était âgé de 63 ans, originaire d'Irlande et depuis, plus de 20 ans remplissait les fonctions d'ingénieur sur l'embranchement du Grand-Tronc, de Victoriaville à Ste-Angele.

Les funérailles ont lieu demain, samedi.

## Nouvelles de Victoriaville

—Lundi de cette semaine ont eu lieu les funérailles de Dame Rose O'Connor, épouse de feu John Toohy, à l'église paroissiale de Ste Victoire. Mme Toohy est décédée à Montréal, vendredi dernier, à l'âge de 66 ans. Elle était à faire sa prière dans l'église St Patrice, lorsqu'elle se sentit frappée soudainement. Quelqu'un qui se trouvait là, ayant constaté la chose, alla vite chercher les soins du prêtre. Mme Toohy eut juste le temps d'être administrée et elle rendit l'âme à Dieu. Elle était la mère de M. Thomas Toohy, de M. Harry Toohy, employé sur le Grand Tronc, de Mmes Conrad Poirier et Wilfrid Faucher. Elle était bien connue de notre population. Nous offrons à la famille éprouvée nos sympathies et condoléances.

*ont tenté de la réanimer, mais lorsqu'ils ont constaté que sa condition empirait, ils ont fait appel à l'Hôpital Général. Rapidement, tous ont réalisé que madame Toohey était mourante et le révérend Luke Callahan lui administra les derniers sacrements. Lorsque les ambulanciers arrivèrent, elle était déjà morte. Sa dépouille a été transportée à la morgue. Le coroner McMahon, après avoir été informé des circonstances entourant son décès, a immédiatement déclaré qu'il s'agissait d'un décès dû à une cause naturelle.*

*Un délai de trois heures s'est écoulé avant que les membres de sa famille soient informés de ce qui était arrivé. Personne parmi les gens qui avaient assisté à son décès ne connaissait son nom et par conséquent, la dépouille non identifiée de madame Toohey reposa à la morgue jusqu'à ce que son gendre, Wilfrid Faucher conjoint de Clara Artina Toohy, se présenta à la morgue pour faire l'identification. Inquiet du fait que Rose O'Connor ne revenait pas à la maison, son gendre c'était rendu à l'église St. Patrick pour tâcher de la trouver. C'est alors qu'il a appris la nouvelle de son décès. Les funérailles de Rose O'Connor ont eu lieu dans la paroisse de Sainte-Victoire à Victoriaville le 13 mars 1905.*

*Le couple John Toohy et Rose O'Connor a eu les enfants suivants :*

- 1. Margaret Eveline Toohy, née le 28 septembre 1864 et décédée le 13 décembre 1940 et inhumée au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire dans le lot de la famille Toohy. Margaret Eveline Toohy a épousé Joseph Conrad Poirier, employé de la « Manufacture de Meubles de Victoriaville » (devenue la Victoriaville Furniture). Joseph Conrad Poirier est inhumé au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire dans le lot de la famille Toohy.*
- 2. Florence Kate Toohy, religieuse de la Congrégation de Notre-Dame des Révérendes Sœurs de St-Elphège, née en 1868 et décédée à la maison-mère de la communauté à Montréal, le 30 septembre 1901.*
- 3. John Henry Toohy, né et décédé en 1870. Il est inhumé au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire dans le lot de la famille Toohy.*
- 4. William Henry Toohy, né en 1872 et décédé à Montréal le 11 juillet 1947. Il travaillait pour le chemin de fer du Canadien National. Il est inhumé au cimetière de la Côte des Neiges à Montréal.*
- 5. Mary Elinda Toohy, née et décédée en 1875. Elle est inhumée au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire dans le lot de la famille Toohy.*
- 6. Clara Artina Toohy, née en 1876 et décédée à Montréal le 15 janvier 1928. Clara Artina Toohy a épousé, le 12 octobre 1897, Joseph Wilfrid Faucher, fils de Joseph Faucher, boulanger de Victoriaville, et de Mary Paquette. Le couple a vécu principalement à Montréal.*
- 7. Thomas Toohy serait né à Victoriaville dans les années 1870. Il aurait émigré au Manitoba et ensuite aux États-Unis.*



Collection André Maheu

**Wilfrid Faucher et Clara Toohy**

### Décès de Pierre Légaré et mise en vente de sa tannerie

À l'automne 1873, Pierre Légaré qui opère une tannerie depuis deux ans à l'intersection du chemin du moulin (aujourd'hui rue Carignan) et de la rue de la Tannerie (aujourd'hui rue Tourigny), décède.

Honorine De Montigny, la veuve de Pierre Légaré, met en vente la tannerie dans le but de maintenir les opérations. À cet effet, elle publiera des annonces dans le journal local dans le but de trouver un acheteur.



Ce n'est que le 10 septembre 1874 que la tannerie est acquise par Olivier Rochette, fabricant de cuir de Québec. Entre-temps, la tannerie est opérée par Gustave De Montigny.

Cette tannerie créera de nombreux emplois aux gens de Victoriaville pendant encore une trentaine d'années, soit jusqu'en 1903.

### Faillite de l'hôtelier Joseph Déry

Avant la fin de l'année 1873, un deuxième hôtelier déclare faillite. En effet, après la faillite de l'hôtelier Elzéar Hamel en janvier dernier, voici que l'hôtelier Joseph Déry déclare également faillite. On se rappelle que Joseph Déry a obtenu son premier permis d'aubergiste à Victoriaville, le 5 mai 1871. Joseph Déry continue cependant d'opérer l'auberge en 1874 jusqu'à la vente de la propriété par Narcisse Déry à Joseph Lefebvre en septembre 1874.

Avec les faillites d'Elzéar Hamel et Joseph Déry, il ne reste que deux hôtels ouverts au public, soit l'hôtel Foisy et l'hôtel « Prince of Wales » opéré par Georges Boisclair.



### Les grands propriétaires fonciers en 1873

- **Jean-Baptiste Albert Genest, convoyeur de Québec**, acquiert de Louis Foisy, le 9 juin 1873<sup>94</sup>, les propriétés suivantes : 1 - un emplacement situé au sud du chemin de Bulstrode et à l'ouest du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété de l'Hôtel de Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest.** 2- un emplacement comprenant tout le territoire situé au nord-est du chemin de Bulstrode moins les quelques emplacements vendus le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-est de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Dubord et St-Pierre moins quelques propriétés le long de la rue Notre-Dame Ouest.** 3- les emplacements le long de la rivière Nicolet au sud-ouest des emplacements de la Fabrique

<sup>94</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8729 et 8730

*de Sainte-Victoire et de la propriété d'Henri Gédéon Mailhot et entre ces deux propriétés. Aujourd'hui, ces emplacements correspondent aux propriétés formant l'extrémité sud-ouest du cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire, longeant la rue de l'Académie (côté nord-ouest) et longeant le boulevard Jutras Ouest, entre les rues Poitras et de l'Académie.*

- **Jean-Baptiste Albert Genest, convoyeur de Québec**, acquiert de Dolphis Dubois, le 9 juin 1873<sup>95</sup>, deux emplacements sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, un des emplacements correspond à la propriété située au 40, rue Notre-Dame Ouest et l'autre emplacement correspond à la propriété située aux 80-92, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Jean-Baptiste Albert Genest, convoyeur de Québec**, acquiert d'Étienne Rhéaume, le 11 juin 1873<sup>96</sup>, un emplacement sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'Hôtel de Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Antoine Gagnon, arpenteur provincial d'Arthabaskaville**, acquiert de Louis Triganne, le 20 juin 1873<sup>97</sup>, un emplacement au nord-est du chemin de Bulstrode, partant de l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode jusqu'à la ligne de division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la piste cyclable et la rue Dubord et s'étendant de l'arrière des propriétés de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.**
- **The Grand Trunk Railway Company of Canada**, acquiert de Antoine Gagnon, le 21 juin 1873<sup>98</sup>, l'emprise du chemin de fer en direction de Trois-Rivières qui traverse la propriété qu'Antoine Gagnon vient d'acquérir de Louis Triganne ainsi que le terrain compris entre ladite emprise et la division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à l'emprise de la piste cyclable entre le prolongement des rues Saint-Louis et Dubord et ce, jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.**
- **François Hector Auger, marchand, et Joseph Éna Auger, forgeron**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 12 août 1873<sup>99</sup>, un emplacement compris entre l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode et la rivière Nicolet d'une part, et entre la propriété d'Henri Gédéon Mailhot et la Fabrique d'autre part. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rue des Forges et la rivière Nicolet d'une part, et la rue de l'Académie et la Fabrique de Sainte-Victoire d'autre part.**

---

<sup>95</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8731

<sup>96</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8724

<sup>97</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8699

<sup>98</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8703

<sup>99</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8983

- *The Grand Trunk Railway Company of Canada* acquiert d'Antoine Gagnon, le 27 septembre 1873<sup>100</sup>, un emplacement actuellement occupé par l'emprise du chemin de fer « Three Rivers & Arthabaska Railway ».
- *Boucher Mortimore & Company* acquiert de Francis Johnson, le 10 décembre 1873<sup>101</sup>, l'ancienne propriété de la « Miller's Extract of Bark Association ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rivière Nicolet et le 77 de la rue Gamache d'une part et entre les rues Gamache et Poitras d'autre part.**

### Lotissement

- *Désiré-Olivier Bourbeau, marchand*, acquiert de William Farly, le 1er février 1873<sup>102</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté est du chemin qui conduit à Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 108-112, rue Notre-Dame Ouest.**
- *Jules Vachon* acquiert la partie avant de l'emplacement de Louis Lemire situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 124 rue Notre-Dame Ouest, à l'intersection avec la rue Albert.**
- *François Lamy, voiturier*, acquiert de Joseph Boisvert, le 20 février 1873<sup>103</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 223-225-229-231-233, rue Notre-Dame Est.**
- *François Lamy, voiturier*, acquiert de Zéphirin Perrault, le 20 février 1873<sup>104</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- *Marie Cécile Dostaler, épouse de Paul Émile Duval, notaire de Victoriaville*, acquiert d'Hector Gaudet, le 24 février 1873<sup>105</sup>, un emplacement, avec maison et écurie, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.**
- *Félix Fortier, tailleur*, acquiert de François Côté, le 5 mars 1873<sup>106</sup>, un emplacement, avec une maison, sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**

<sup>100</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8906

<sup>101</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9474

<sup>102</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8328

<sup>103</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8379

<sup>104</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8380

<sup>105</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8384

<sup>106</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8407

- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 11 avril 1873<sup>107</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé au nord-est de la rue Octave et fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Jean Baptiste Gaudet, commerçant**, acquiert de François Côté, le 28 avril 1873<sup>108</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**
- **Zéphirin Perrault, cultivateur**, acquiert de John Ulric Ritter, le 23 mai 1873<sup>109</sup>, un emplacement, avec maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 110 à 130, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Hamel dit Lasalle, cultivateur**, acquiert d'Elzéar Richard, le 27 mai 1873<sup>110</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 174, rue Notre-Dame Est.**
- **Wilfrid Laurier, avocat**, acquiert de Sévère Gélinas, le 11 juin 1873<sup>111</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35 et 39-45, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Clément Côté, journalier**, acquiert de Zoël Perrault, le 14 juin 1873<sup>112</sup>, un emplacement situé au sud d'une rue projetée à angle droit avec la rue du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 5, rue Octave.**
- **François-Xavier Dussault, forgeron**, acquiert de Zéphir Després, le 15 juin 1873<sup>113</sup>, un emplacement, avec une maison en bois dessus, situé sur le côté nord-est du chemin de Victoriaville à Saint-Albert. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Marie Boucher, épouse de Jean Baptiste Edge**, acquiert de Wilfrid Laurier, le 23 juin 1873<sup>114</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35 et 39-45, rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>107</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8575

<sup>108</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8626

<sup>109</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9194

<sup>110</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8670

<sup>111</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8709

<sup>112</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8684

<sup>113</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17387

<sup>114</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8716

- **John Toohy, mécanicien sur ligne de chemin de fer**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 5 août 1873<sup>115</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 80-90, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Romuald Blanchette, mécanicien**, acquiert d'Élisée Blanchette, le 5 août 1873<sup>116</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'est du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Honoré Henry, journalier**, acquiert de Romuald Blanchette, le 11 août 1873<sup>117</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'est du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Marc Aurèle Pacaud et Horace Alphonse Pacaud**, acquièrent de Zéphirin Perrault, le 4 septembre 1873<sup>118</sup>, un emplacement, avec écurie et petite shed, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **David Levasseur, employé du Grand Tronc**, acquiert de Pierre Béliveau, le 6 septembre 1873<sup>119</sup>, un emplacement, sans bâtisse, à l'ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.**
- **Alexis Gendron, employé du Grand Tronc**, acquiert de Napoléon Pinard, le 7 septembre 1873<sup>120</sup>, un emplacement, avec maison incluant la boulangerie d'Hector Pinard, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 95-99, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean Baptiste Edge, marchand**, acquiert de Georges Étienne Mayrand agissant pour les créanciers de Marie Boucher, le 9 septembre 1873<sup>121</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **François Béliveau, cultivateur de Saint-Grégoire**, acquiert de Jean Baptiste Edge, le 12 septembre 1873<sup>122</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>115</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8905

<sup>116</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8795

<sup>117</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8795

<sup>118</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-13, no 8856

<sup>119</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9352

<sup>120</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9003

<sup>121</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9002

<sup>122</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9002

- **Pierre Dumas, voiturier de Sainte-Gertrude**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 1er octobre 1873<sup>123</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Marie Courtois, veuve de Pierre Béliveau**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 6 octobre 1873<sup>124</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 187-189-191, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Edmond Béliveau** acquiert de Joseph Énoch Auger, forgeron, et François Hector Auger, marchand, le 17 novembre 1873<sup>125</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé au nord-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 1-1C, rue de l'Académie.**
- **François Hector Auger et Joseph Enoch Auger** acquièrent de l'abbé Joseph Napoléon Héroux, le 30 septembre 1873<sup>126</sup>, une lisière de terrain de vingt pieds de large pour permettre le prolongement de la rue (**Aujourd'hui, la rue des Forges en façade des 67-69 rue des Forges**).
- **Joseph Napoléon Héroux, prêtre-curé de la paroisse de Sainte-Victoire**, acquiert de François Hector Auger, marchand, et Joseph Enoch Auger, forgeron, le 19 novembre 1873<sup>127</sup>, un emplacement, sans bâtisse, adjacent à la propriété de la fabrique et à l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 67-69, rue des Forges et au stationnement privé de la fabrique de Sainte-Victoire.**
- **Geoffroy Talbot, cultivateur**, acquiert de Joseph Edmond Béliveau, le 8 décembre 1873<sup>128</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé au nord-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 1-1C, rue de l'Académie.**
- **Amable Lupien, sellier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 27 décembre 1873<sup>129</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située à l'intersection des rues Perreault et Notre-Dame Est, au 21 rue Perrault.**



<sup>123</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8916

<sup>124</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8918

<sup>125</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9047

<sup>126</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 8985

<sup>127</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9007

<sup>128</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9048

<sup>129</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9138

## L'année 1874

En tenant compte des transactions immobilières effectuées durant l'année 1873, on s'aperçoit que le village de Victoriaville connaît une bonne activité économique. La présence d'une voie ferroviaire représente un atout majeur pour Victoriaville.

Il faut se rappeler qu'à cette époque il n'y a que le bateau et le train pour faire le transport, d'une façon efficace et rapide, des personnes et des marchandises et seul le réseau des voies ferrées locales et régionales rejoint tous les coins des régions.

Victoriaville fait partie des villes bénéficiant d'un avantage certain puisque située le long de la ligne du Grand Tronc et relié à Montréal, aux installations d'expédition portuaires de Portland, Maine dont les eaux ne gèlent pas, à Richmond, à Sherbrooke ainsi qu'à Québec et Trois-Rivières.

Comme l'indique la publicité du chemin de fer le Grand Tronc parue dans le journal de l'époque, le village de Victoriaville est desservi, chaque jour, par :

- Quatre trains en direction de Richmond, Montréal, Sherbrooke et Portland;
- Quatre trains en direction de Québec;
- Un train en direction de Trois-Rivières.

De plus, avec la possibilité de relier la ligne de chemin de fer du Grand Tronc avec le chemin de fer des « Rivières Connecticut et Passumpsic », à Sherbrooke, les gens ont accès, à partir de Victoriaville, à Boston, New York et plusieurs autres villes américaines.

On retrouve l'annonce publicitaire ci-contre dans le journal l'Union des Cantons de l'Est chaque semaine de publication.

Joseph Alfred Bouchard, marchand de Victoriaville, est agent pour la vente des billets de la compagnie du Passumpsic.

Au grand désespoir des autorités, un très grand nombre de personnes passent par la gare de Victoriaville pour quitter la région et émigrer aux États-Unis.

Chemin de fer le Grand-Tronc	
HEURE DES TRAINS	
À ARTHABASKA STATION.	
Les trains pour Montréal, Sherbrooke, Island Pond et Portland, passent Arthabaska Station comme suit :	
Express.....	9.30 A. M.
Train usiné.....	2.55 P. M.
Express.....	3.45 " "
Train de la maille.....	11.50 " "
Pour Québec, Rivière du Loup, Ileverte et Trois-Rivières :	
Train de la Maille.....	1.30 A. M.
do usiné.....	11.20 " "
Express.....	12.25 P. M.
do.....	7.00 " "
Pour Trois-Rivières 5.30 A. M. revenant à 3.20 P. M., à temps pour l'express de 3.45 P. M.	



**QUÉBEC, BOSTON**  
ET  
**NEW-YORK.**  
TRAJET ADJUGÉ PAR LE  
**Chemin de Fer**  
DES RIVIÈRES  
CONNECTICUT ET PASSUMPSIC  
ET DE LA  
VALLEE DE MASSACHUSETTS,  
SE RALLIANT AU GRAND-TRONC,  
À SHERBROOKE, P. Q.

### La construction reprend au village de Victoriaville

L'hiver 1873-1874 est particulièrement difficile et long. Le journal l'Union des Cantons de l'Est rapporte, dans son édition du 23 avril, que « la saison continue à se montrer rigoureuse. Les cultivateurs sont aux cieux de voir arriver une bonne fois le temps des semailles. À l'heure qu'il est, il n'y a pas un labour de commencé. C'est décourageant. Tous attendent la débâcle sur le lac St. Pierre, car on attribue généralement la cause de cette température au fait des glaces. Après la débâcle, le beau temps. »

Si les labours ne sont pas commencés, la situation est différente dans le domaine de la construction puisqu'une quinzaine de maisons sont déjà en voie de construction au village de Victoriaville. Ce nombre atteindra quarante maisons durant l'été.

Louis Foisy construit également une bâtisse, appelée le « bloc Foisy » pour recevoir des magasins sur sa propriété située le long du chemin de Bulstrode et adjacente au chemin de fer. **Aujourd'hui, le site de l'Hôtel-de-Ville au 1 rue Notre-Dame Ouest.**

Pour répondre à ces nouveaux besoins, Joseph Alfred Bouchard, qui est propriétaire du terrain longeant la propriété du chemin de fer entre la rue de la Gare et le chemin séparant les rangs trois et quatre (**aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Nord**), offre des emplacements pour de nouvelles constructions.

On constate que, de plus en plus, la construction des nouvelles résidences et des commerces se fait à l'est du chemin de fer plutôt qu'à l'ouest.

### Un incendie menace la tannerie de veuve Pierre Légaré

Par une fin de soirée du début de mai, la tannerie de la veuve de Pierre Légaré a failli passer au feu. Lorsque des personnes s'aperçurent du début de cet incendie, la toiture était embrasée. Heureusement, un grand nombre de personnes purent s'y rendre et réussirent à arrêter les ravages. Tout cela se déroule au moment où le train de minuit, transportant la malle (courrier) en direction de Montréal, passe.

On se rappelle que la tannerie Légaré constitue, avec les moulins à scie des frères Russell, la base industrielle du village de Victoriaville. La destruction par le feu de cette industrie aurait eu un impact majeur sur l'économie de Victoriaville.

Il y a actuellement une quinzaine de maisons en voie de construction à la Station d'Arthabaska. M. Foisy, entre autres y érige une magnifique halle pour magasins, près du chemin de fer. La population et les affaires augmentent rapidement. Bientôt il n'y aura que peu de facilités pour se procurer des emplacements. C'est le temps d'y songer. Voyez donc l'annonce de M. A. Bouchard.

### Emplacements à concéder

DANS LE

VILLAGE D'ARTHABASKA  
STATION.

M. BOUCHARD, marchand et agent pour la vente des billets de la Cie du Pacifique, offre à concéder un grand nombre d'emplacements, dans le centre du village. Conditions avantageuses.

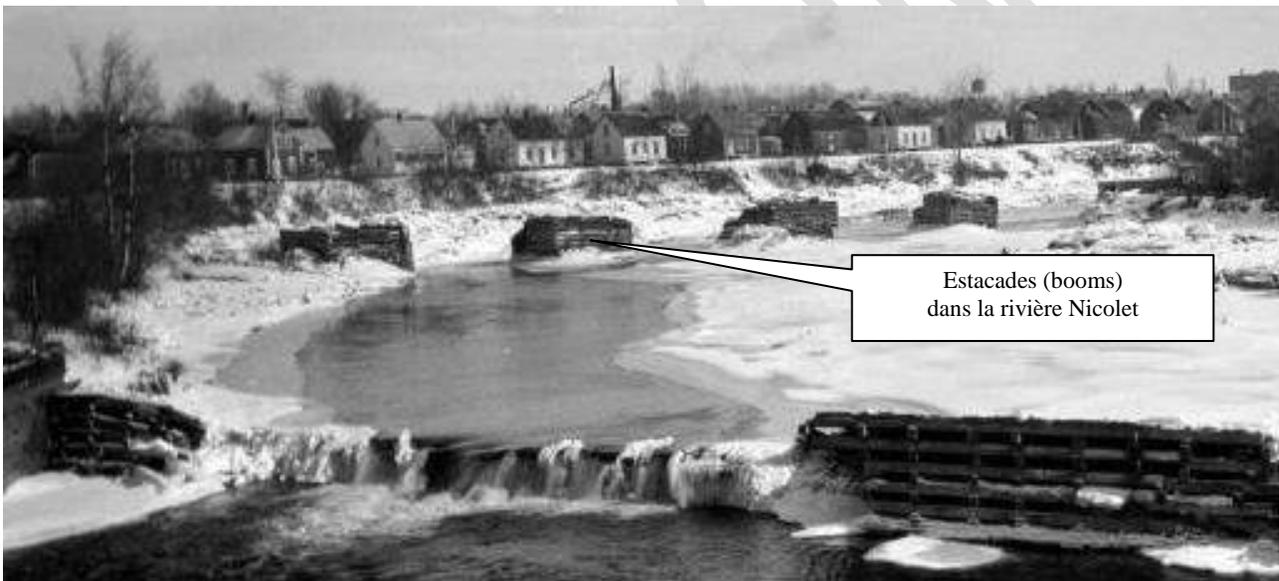
S'adresser à

A. BOUCHARD,  
Près du dépôt.

### **Début de la « drave » du printemps**

*On se rappelle qu'à l'automne, plus de 200 bûcherons avaient passé à Victoriaville pour se rendre sur les chantiers de billots pour couper le bois nécessaires aux opérations des moulins à scie des frères Russell. Durant l'hiver, leur travail consiste à bûcher à l'intérieur des terres. Au printemps, lorsque la neige fond et que la rivière est en crue, il s'agit de jeter à l'eau des milliers de troncs d'arbre en vrac et faire la « drave » (du mot anglais « drive » qui signifie conduire) en dirigeant le flottage des billots sur la rivière Nicolet jusqu'au village de Victoriaville.*

*Au village de Victoriaville, près des moulins à scie des frères Russell, des estacades (booms) sont installées dans la rivière Nicolet pour emprisonner les troncs d'arbre avant que ces derniers soient utilisés et transformés dans les moulins à scie. « Dès le mois de mai, suite à la fonte des neiges et à des pluies qui ont gonflé les eaux de la rivière Nicolet, la « drave » s'effectue bien et les billots arrivent par mille tous les jours aux moulins à scie des frères Russell. »<sup>130</sup>*



*Bibliothèque et archives nationales du Québec – ministère de l'Environnement*

### **Désiré-Olivier Bourbeau vs « La Provinciale » compagnie d'assurance**

*Désiré-Olivier Bourbeau est assuré, avec la compagnie « La Provinciale », pour un montant de « six mille piastres sur ses bâtisses et fonds de marchandise d'un magasin de campagne ». La marchandise de saison est localisée dans le magasin et la marchandise hors-saison est transportée dans une bâtisse contiguë sur le même terrain. Dans la soirée du 22 juin 1874, pendant un orage, la bâtisse extérieure est frappée par la foudre et incendiée. Désiré-Olivier Bourbeau présente une réclamation à la compagnie d'assurance, mais cette dernière refuse de payer. Pour appuyer la réclamation de Bourbeau, un groupe de personnes influentes de la région soumettent un mémoire à la considération du président et des directeurs de la compagnie d'assurance. Malgré cette intervention, Désiré-Olivier Bourbeau n'a pas gain de cause.*

<sup>130</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 14 mai 1874

## Memoire

*Summis à la considération de président  
et des directeurs de la Compagnie  
d'Assurance "la Provinciale."*

D. O. Bourbeau de Victoriaville, marchand et juge de paix, et l'un des premiers citoyens de la localité, a été assuré dans la « Provinciale » depuis le premier jour qu'elle y nomma un agent pour le comté d'Arthabaska.

Il fut le premier à prendre une police dans la compagnie et contribua largement par ses avis et sa position à étendre le cercle de ses opérations :

Il a payé un montant considérable de primes et, en plusieurs occasions s'est donné beaucoup de trouble, a dépensé de l'argent et fourni des matériaux pour éteindre les incendies dans le village de Victoriaville, dans le voisinage des bâties assurées à la dite Compagnie ;

Que dans le mois de juin dernier, il était assuré à cette Compagnie pour la somme de sept mille piastres, dont 80000 sur ses bâties et fonds de marchandises ; (d'un magasin de marchandises partie de ces marchandises fut transportée dans une bâtisse contigue, sur le même terrain, au commencement de l'été (étant des marchandises d'hiver) ; cette bâtisse était assurée à la dite compagnie, mais sans mention qu'aucune marchandise y avait été transportée de la bâtisse principale. M. Bourbeau pensant que ces marchandises étaient encore assurées et qu'elles couraient moins de risque à brûler dans cette bâtisse que dans le magasin même où elles avaient été assurées ;

Que le 22 juin dernier, 1874, à environ neuf heures de soir, pendant un orage de tonnerre comme il ne s'en est pas vu depuis des années, cette bâtisse extérieure fut frappée par la foudre et consumée avec partie de son contenu, lequel le partie consumée est évaluée à 83,350 ;

Que M. Bourbeau ayant par sa position et son influence un nombre d'amis, put, avec leur assistance, grâce à des efforts inouïs, sauver bon nombre des effets logés dans la dite bâtisse extérieure, mais surtout protéger la bâtisse principale, le magasin, contre les ravages du feu en la couvrant de tapis, de couvre-pieds et de autres trempés ;

Que M. Bourbeau n'aurait pu sauver tout le contenu de la bâtisse en feu, s'il n'avait pas concentré particulièrement ses efforts sur la bâtisse principale pour l'empêcher de brûler, laquelle était assurée plus largement dans la dite Compagnie aussi bien que dans la Mutuelle de Sherbrooke ;

Voire Compagnie peut n'être pas légalement tenue de rembourser les

pertes encourues par M. Bourbeau, mais le public dans la localité considère que sa réclamation est fondée sur l'équité et à plusieurs autres titres mérite compensation, entre autres pour les nombreux services qu'il lui a rendus en travaillant constamment dans ses intérêts, de concert avec l'agent local et au préjudice de ses propriétés en épargnant à la Compagnie des pertes sérieuses dans les incendies ;

C'est l'impression générale qu'une franche et large compensation à M. Bourbeau bénéficierait grandement la compagnie dans ses affaires ici et les comtés voisins, et que, dans le cas de refus, tous les assurés discontinueraient leur assurance à votre compagnie ;

C'est l'opinion des soussignés que ce qui précède est le sentiment de tout le public et le nôtre, et nous certifions que nous connaissons personnellement M. Bourbeau comme citoyen d'une haute respectabilité, ayant été appelé par la confiance du public qu'il s'est acquis aux charges honorables de maire, de magistrat, et c'est notre désir que votre Compagnie après avoir pris les faits en considération, indemnise M. Bourbeau de ses pertes.

Juillet 1874.

(Signé,) Auguste Quesnel Shérif,  
Ant. Gagnon maire et préfet,  
E. L. Pacaud Avocat,  
Jas. Goodhue J. P.,  
W. Laurier M. C. C.,  
Ph. H. Suzor Ptre. Curé,  
J. N. Héroux Ptre. Curé,  
J. B. Edge Maire de Vict.  
W. E. Russell,  
Le Richard Cons. Lég.  
B. Thérioux jr. P. C. S.  
Ed. Richard M. C. C.,  
&c., &c., &c., &c.

## La Société permanente de construction du district d'Arthabaska

*Plus on en apprend sur la vie de nos ancêtres de cette époque, plus on réalise la somme de courage et de détermination dont ils ont dû faire preuve pour bâtir notre ville et notre région.*

*Nous avons déjà vu qu'à cette époque, il n'y avait pas d'électricité, de téléphone, de réseau d'aqueduc, de réseau d'égout, de chemin pavé, etc., mais en plus il n'y avait pas, dans la région, de banques ou d'institutions pour aider financièrement ceux qui veulent se bâtir pour s'établir définitivement dans notre ville. Comme en fait foi cet article paru dans le journal du 10 septembre 1874, des tentatives étaient faites pour obtenir une première banque, mais jusqu'à maintenant ces tentatives s'étaient avérées vaines.*

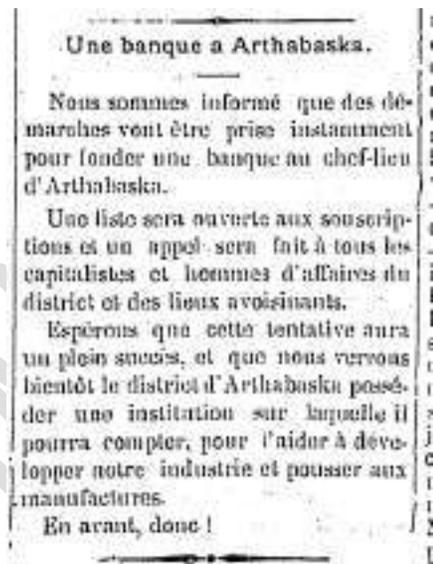
*La région ne peut pas attendre et c'est pourquoi, dès 1871, des citoyens se regroupent pour créer une Société dont le rôle est d'amasser des souscriptions parmi la population pour créer un fond pouvant être utilisé comme prêts hypothécaires à la disposition de ceux qui veulent construire une maison, un commerce et même une industrie aux villages d'Arthabaskaville et Victoriaville. C'est ainsi qu'est née la « Société permanente de construction du district d'Arthabaska ». La lecture, au Bureau de la publicité des droits, des transactions effectuées permet de confirmer le rôle important joué par cette Société au cours des années.*

*À l'assemblée générale des membres de la Société permanente de construction du district d'Arthabaska tenue le deux novembre 1874 à la salle publique chez James Goodhue, le troisième rapport annuel de la Société est présenté. La lecture de ce rapport, reproduit dans l'édition du 5 novembre 1874 du journal l'Union des Cantons de l'Est, montre la très grande implication de la population pour collaborer au développement de la région.*

*En moins de trois années, il a été possible de regrouper, au sein de la Société quarante-deux actionnaires de classe A, trente-quatre actionnaires de classe B, quarante-cinq actionnaires de classe C et dix-sept actionnaires de classe D, pour un montant total de souscription de cinquante-quatre mille cinq cents dollars (54 500 \$). Si l'on tient compte que le prix moyen d'une maison de colonisation de l'époque (modèle que l'on retrouve le plus) est d'environ trois cents (300 \$) dollars, on réalise rapidement le succès de cette Société.*

*À cette assemblée annuelle, il est proposé « que vu l'accumulation croissante du capital, il est opportun d'accorder aux directeurs la faculté de prêter sur billets promissoires ». Cette proposition est cependant rejetée par un vote de pour 118 et contre 146. La majorité des membres présents ne reconnaissent pas « la nécessité de changer le système de prêts ».*

*Il est intéressant de constater que plus de deux cent soixante-quatre (264) personnes participent à la réunion.*



**L'UNION DES CANTONS DE L'EST**

ARTHABASKAVILLE N. 77 Novembre 1874

**Societe de Construction.**

Nous voulions dire un mot des débats qui ont marqué la séance annuelle des actionnaires de la société de construction du district d'Arthabaska.

Une question nouvelle pour les membres y fut discutée: celle de savoir s'il ne serait pas opportun de donner aux directeurs de la société, la faculté de prêter sur billets, les fonds qui ne trouveraient pas immédiatement un placement hypothécaire.

La discussion soulevée à cet égard a été vive de part et d'autre. Le pour et le contre furent habilement plaidés. Les adversaires de la mesure invoquaient grand nombre d'inconvénients, et les partisans une foule d'avantages. A dire le vrai, il y avait du bon et du mauvais. En fait de finances, tout est relatif, rien d'absolu. Dans certaines conditions, le prêt sur billet aurait produit de bons résultats, dans d'autres, il aurait pu nuire aux fins de la société. Tant que les argents pourront être facilement prêtés sur obligation, il n'y a pas lieu à permettre le prêt sur billet, et cette opinion qui a formé la base de l'amendement à la motion principale a prévalu.

Pour le moment, les auteurs de la motion du prêt sur billet sont satisfaits. Ils tendent moins à l'emporter qu'à réveiller l'attention sur la nécessité de procurer à Arthabaskaville les facilités de l'escompte, et sous ce rapport ils ont réussi. La discussion a fait voir qu'il serait possible même d'établir une banque, et nous croyons qu'on en parle plus que jamais depuis que le branle a été donné.

**Societe de Construction.**

A l'Assemblée générale annuelle des membres de la Société Propriétaire de Construction du District d'Arthabaska tenue le deux de Novembre courant, à la salle publique chez James Goodhue Esq. K. L. Proulx fut, présidé l'Assemblée, et J. B. Bédard fut, agis comme secrétaire.

Le rapport de l'état des affaires de la Société en tenant un d'octobre, dernier présenté par les administrateurs, est tel que le table ci la.

Proposé par M. le Sheriff Quémel, Secondé par M. Sallou Bourbeau,

Que le rapport présenté par le secrétaire de l'état des affaires de la Société soit approuvé.—Adopté.

Proposé par P. L. Toussaint, Secondé par W. Lussier,

Que, vu l'augmentation croissante du capital il est opportun d'accorder aux directeurs la faculté de prêter sur billets promissaires au taux qu'ils jugeront à propos, pourvu que ce prêt n'accède pas pour cent, et pourvu aussi qu'un tel prêt ne puisse excéder \$500, et qu'un second prêt ne puisse être fait sur même hypothèque, tant que le premier n'aura pas été remboursé.

Proposé en amendement par Aug. Quémel, Secondé par M. J. Bédard,

Que les administrateurs ou représentants par la société de charger le secrétaire de prêt sur billets de la somme de \$1000, par an, au taux de 10%.

P. J. Bédard et H. A. Bédard, ont accepté ces résolutions pour recevoir les votes en faveur de cette motion.

L'Assemblée étant sur ses voix, est reporté sur la division suivante, pour 140, contre 118.

Proposé par S. Thériault, Secondé par L. G. Poiré,

Qu'il soit procédé à l'élection des directeurs.

Les votants étant 549, les administrateurs ont rapporté que K. L. Proulx, James Goodhue, Wilfrid Lussier, B. Thériault, et Antoine Gagnon, sont restés directeurs à l'Assemblée des votes.

Proposé par P. J. Bédard, Secondé par H. A. Bédard,

Que des résolutions soient votées à l'Assemblée par l'Assemblée et le secrétaire de cette société.—Adopté.

Proposé par George Goodhue, Secondé par P. J. Bédard,

Que des résolutions soient votées à l'Assemblée pour l'Assemblée et le secrétaire de cette société.—Adopté.

Proposé par H. A. Bédard, Secondé par D. G. Bédard,

Que les procès de cette société, mentionnés dans le rapport annuel, soient remis des administrateurs des Classes A, B, C, et D, soient publiés dans le journal l'Union des Cantons de l'Est et imprimés à 500 exemplaires.—Adopté.

**TRIMESTRE RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ PROPRIÉTAIRE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'ARTHABASKA.**

A Mr. le Président, Messieurs les Directeurs et les Membres de la Société.

Conformément aux résolutions qui l'ont été de vous soumettre l'état suivant des affaires de cette société pour l'année expirant le 31 octobre 1874.

**REVENUS.**

Balance en Caisse le 1er Novembre 1874	0.71
Versements des actionnaires	
Classe A	1245.00
"  "  "  "  "  "  "	8,213.00
"  "  "  "  "  "  "	2,134.00
"  "  "  "  "  "  "	3,187.31
Intérêts	1215.12
Rentes	333.05
Revenus des papiers	114.80
Dépôts	903.46
Autres	108.00
<b>Total</b>	<b>19871.38</b>

**DEBITES.**

Arriérés payés dans l'année	14200
Salaires	180
Partis payés et payés	300
Billets payés	1800
Amortissements (primes d'émission)	10.36
Dépôts retirés et payés	3749.47
Intérêts payés	76.28
Contingents	329.89
Balance en Caisse	8.67
<b>Total</b>	<b>19871.38</b>

**ACTIF.**

Argent en Caisse	8.67
Arriérés, classe A, B, C	24.00
Emprunteurs	62.37
Amortissements	27.37
Primes d'Assurances	10.36
Capital prêt	24500.00
<b>Total</b>	<b>25044.37</b>

**PASSIF.**

Classe A 120 parts à \$10	1200.00
"  "  "  "  "  "  "	8244.00
"  "  "  "  "  "  "	2134.00
"  "  "  "  "  "  "	3187.31
Versements d'émission	8.30
"  "  "  "  "  "  "	52.00
Dépôts encaissés	6628.54
Intérêts dûs	150.07
Rentes sur le capital prêt	4416.21
Profits nets	2113.66
<b>Total</b>	<b>25044.37</b>

Actions Classe A	120
"  "  "  "  "  "  "	184
"  "  "  "  "  "  "	181
<b>Total</b>	<b>485</b>

Capital souscrit. Classe A	12500.00
" B	18400.00
" C	18100.00
<b>Total</b>	<b>\$49000.00</b>
<b>CAPITAL PAYE</b>	
Classe A	4684.00
Classe B	4416.00
Classe C	2172.00
<b>Total</b>	<b>\$11272.00</b>
<b>PROFITS</b>	
Classe A	370.974
Classe B	829.403
Classe C	497.385
<b>Total</b>	<b>\$1697.762</b>

<b>PAYÉS PAR PART.</b>	
Classe A	86.78
Classe B	4.51
Classe C	2.25

Le tout reporté au conseil tenu le 21 octobre 1874.

L. RAINVILLE, Sec. Trés.

Neus sommes heureux de constater que l'état de nos affaires nous a fait la satisfaction de compléter nos affaires avec succès dans les deux dernières années qui nous ont été confiées par M. le Sec. Général de la Compagnie.

Ces deux années nous ont permis de solder les comptes de M. le Sec. Général de la Compagnie.

Nous sommes heureux de constater que les opérations de la Société ont été au delà de nos espérances.

Aussi espérons-nous que nos affaires continueront à prospérer avec les meilleures facilités possibles.

Le tout résumé au conseil tenu le 21 Oct. 1874.

CHARLES J. POWELL, P. J. BLANCHARD, Adm. Gén.

<b>LISTE DES ACTIONNAIRES CLASSE A.</b>	
K. L. Parnot	500
B. Pichon	1000
P. Joss	1000
Wilfrid Laurier	500
Jacques Goddard	500
Ant. Gagnon	500
G. M. Poirer	500
Hug. Gagnon	500
Aug. Quessal	500
L. L. Larais	500
Dns J. B. Mercier	500
Hos. G. Chénier	500
N. G. Corbin	500
Dns Oct. Deslille	500
Delle Alice Parnot	500
Dns T. Chénier	500
Pierre Bernier	500
M. J. A. Poirer	500
Jens Trethar	500
P. L. Tronquart	500
P. J. B. Richer	500
George Bouchard	500
Cha. J. Powell	500

Ernest Poirer	500
Thomas Booth	500
Philipp. Hébert	500
Dns. Yvo. J. B. Rioux	500
L. O. Poirer	500
A. Richard	500
Dns. A. Deland	500
H. A. Parnot	500
Jas. Roussel	500
Dns. J. Bouchard	500
Dns. J. Bouchard	500
F. A. Dion	500
H. A. Parnot	500
F. X. Buisson	500
Calixte Leblond	500
George Goddard	500
A. B. Desrochers	500
Sec. H. Mignot	500
Dns. H. Mignot	500

<b>CLASSE B.</b>	
William Parry	1000
D. O. Bourbeau	1000
J. J. Bourbeau	1000
Réd. J. N. Héroux	1000
L. Rivest	500
Séverin Bouchard	500
Dns. E. L. Laurier	500
M. B. Parnot	500
Delle N. L. J. Houff. Toucher	500
F. X. Buisson	500
J. Larivière	500
F. H. Anger	500
Hector Gaudet	500
Dns. M. C. Davel	500
Dns. M. B. Desrochers	500
A. Bouchard	500
Dns. G. G. Desrochers	500
Philipp. Grouard	500
Léon Rivest	500
F. Moreau	1000
J. A. Poirer	500
Delle Julie Cloutier	500
Delle J. G. Desrochers	500
" Adèle	500
" Alexis	500
" Elise	500
Hos. G. Corbin	500
Dns. J. B. Rioux	500
Delle N. Gagnier	500
Léon Gagnon	500
Armand Gagnier	500
H. A. Parnot	500
F. Desrochers	500
Alexis Goddard	500

<b>CLASSE C.</b>	
Dns. A. Brassier	500
Dr. F. X. Dupont	1000
Clément Dumas	500
J. B. Dumas	500
L. B. Dumas	500
Edna Dumas	500
Dlle Adrienne Dumas	500
Lie. Beaudet	100
F. Moreau	1000
E. L. Parnot	500
J. Bouchard	500
W. Laurier	500
Dns. F. A. Dion	500
F. A. Dion	500
Narcisse Talbot	500
Narcisse Talbot	500
Edmond Dams	500
Hector Gaudet	500

Dns. N. E. Dumas	500
H. A. Parnot	500
Dns. J. Bouchard	500
A. Rivest	500
Dns. A. Rivest	500
Probat Levesque	500
G. Goddard	500
A. B. Parnot	500
M. J. A. Poirer	500
P. J. Bouchard	500
P. L. Tronquart	500
A. N. C. Charpentier	500
Mrs. Bouchard	500
Zacharie Levesque	500
J. E. Anger	500
Dns. J. E. Anger	500
F. H. Anger	500
D. O. Bourbeau	1000
Wm. Parry	1000
J. O. Bourbeau	1000
A. B. Desrochers	500
L. O. Poirer	500
Achille Gagnon	500
L. T. Dumas	1000
Rev. La. E. Dams	500
Les srs Young	500
A. Rivest	100

<b>CLASSE D.</b>	
W. Laurier	500
B. Talbot	1000
Marius Talbot	100
M. J. A. Poirer	500
P. J. Bouchard	500
Adolphe Talbot	500
Diclaire Dumas	500
Mrs. F. X. Dumas	500
Ferdinand Dumas	500
L. O. Poirer	500
Narcisse Dumas	500
L. Rivest	500
P. R. Dams	500
Edm. Dams	500
Rev. L. E. Dams	500
A. B. Desrochers	500
P. L. Tronquart	500

C'est le temps d'entrer dans cette classe. Les parts de profits, en conséquence.

### Les grands propriétaires fonciers en 1874

Les transactions réalisées par les grands propriétaires fonciers, en 1874, sont les suivantes :

- **Isaac Dubord, menuisier**, acquiert d'Antoine Gagnon, le 12 janvier 1874<sup>131</sup>, un emplacement au nord-est du chemin de Bulstrode, partant de l'arrière des emplacements du chemin de Bulstrode jusqu'à la ligne de division des rangs 3 et 4. De cet emplacement, il faut distraire la partie de terrain cédée par Antoine Gagnon à la compagnie du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la piste cyclable et la rue Dubord et s'étendant de l'arrière des propriétés de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord.**
- **Zoël Perrault, cultivateur**, acquiert par échange de terrain avec son frère Esdras Perrault, le 7 avril 1874<sup>132</sup>, la part de ce dernier dans l'héritage reçu de son père, Olivier Perrault, soit la demi-indivise de la terre de 4 arpents de largeur par 20 arpents de profondeur qu'occupait Olivier Perrault au moment de son décès. **Aujourd'hui, c'est le secteur des emplacements des rues Olivier et Victoria prolongé de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est.**
- **Odilon Perrault, cultivateur**, acquiert de son frère Esdras Perrault le terrain que ce dernier vient d'acquérir par échange avec son frère Zoël Perrault. Cette transaction a lieu le 7 avril 1874<sup>133</sup>. Il s'agit d'un terrain de 40 acres faisant partie des lots 13 et 14 du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées sur la rue Gaudet et de cette rue jusqu'à la rivière Nicolet.**
- **William Edward Russell**, acquiert de Boutcher & Mortimore & Company, le 23 mai 1874<sup>134</sup>, l'ancienne propriété de la « Miller's Extract of Bark Association ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rivière Nicolet et le 77 de la rue Gamache d'une part et entre les rues Gamache et Poitras d'autre part.**

### Lotissement

- **Jean Elzéar Thomas dit Bigaouette, marchand de Québec**, acquiert de Marie Louise Thomas dit Bigaouette, épouse de William Étienne Edge, commerçant de bois, le 16 janvier 1874<sup>135</sup>, un emplacement, avec une maison et autre bâtisse, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>131</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9111

<sup>132</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9313

<sup>133</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9488

<sup>134</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9475

<sup>135</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9116

- **Charles Bazinait, cordonnier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 21 janvier 1874<sup>136</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 157-179, rue Notre-Dame Est.**
- **Abraham Roberge, menuisier**, acquiert de Zoël Perrault, le 6 avril 1874<sup>137</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Moulin. Ferdinand Bilodeau intervient pour céder tous les droits qu'il peut avoir sur cet emplacement. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Félicé Fournier, cultivateur**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 17 avril 1874<sup>138</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. Félicé Fournier a éventuellement abandonné cette propriété qui a été reprise par Alfred Bouchard.
- **Valère Houle et Félix Houle, journaliers**, acquièrent de Zéphirin Perrault, le 1er mai 1874<sup>139</sup>, un emplacement situé à l'intersection de deux rues. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste et comprend les propriétés situées aux 84-84A-84B et aux 86-86A-86B de la rue Saint-Jean-Baptiste ainsi que le parc situé à l'intersection de ces deux rues et une partie du stationnement Demers.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Valère Houle et Félix Houle, le 1er mai 1874<sup>140</sup>, l'emplacement que ces derniers ont acquis la journée même de Zéphirin Perrault. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste et comprend les propriétés situées aux 84-84A-84B et aux 86-86A-86B de la rue Saint-Jean-Baptiste ainsi que le parc situé à l'intersection de ces deux rues et une partie du stationnement Demers.**
- **Gustave de Montigny, tanneur de Victoriaville**, acquiert de Honorine de Montigny, veuve de Pierre Légaré, Étienne Légaré et Charles Légaré, tuteurs aux enfants mineurs de Pierre Légaré, par adjudication à la porte de l'église, le 8 mai 1874<sup>141</sup>, la propriété, comprenant une maison et une tannerie, située à l'intersection de la rue du Moulin et de la rue de la Tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 18-24-28 rue Carignan et aux 1-9-11-15 -17 rue Tourigny.**

---

<sup>136</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9401

<sup>137</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20846

<sup>138</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9361

<sup>139</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9408

<sup>140</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9409

<sup>141</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9470

- **Honorine de Montigny, veuve de Pierre Légaré**, acquiert de Gustave de Montigny, le 8 mai 1874<sup>142</sup>, la propriété, comprenant une maison et une tannerie, située à l'intersection de la rue du Moulin et de la rue de la Tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 18-24-28 rue Carignan et aux 1-9-11-15-17 rue Tourigny.**
- **David Dariau, employé du Grand Tronc**, acquiert d'Isaac Dubord, le 15 mai 1874<sup>143</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située au 93 rue Saint-Louis.**
- **Cyrille Gendron, journalier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 18 mai 1874<sup>144</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101 rue Saint-Louis.**
- **Jean Sylvestre fils**, acquiert d'Odilon Perrault, le 26 mai 1874<sup>145</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 345 rue Gamache.**
- **Jean Sylvestre père**, acquiert d'Odilon Perrault, le 26 mai 1874<sup>146</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 15-19 avenue Sainte-Croix.**
- **Joseph Philippe Aurèle Pacaud et Horace Albert Adolphe Pacaud, commerçant sous le nom de Pacaud & Frère**, acquièrent de Zéphirin Perrault, le 3 juin 1874<sup>147</sup>, un emplacement situé au nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 110-112-114-118-120 rue Notre-Dame Est et de la partie sud-ouest de la propriété située au 130 rue Notre-Dame Est.**
- **La Fabrique de Sainte-Victoire** acquiert de Joseph Napoléon Héroux, prêtre, le 5 juin 1874<sup>148</sup>, un emplacement situé le long d'une rue projetée à l'arrière des propriétés de Damase Demers et Auguste Dubuc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 67-69 rue des Forges et au stationnement de la paroisse de Sainte-Victoire adjacent.**

---

<sup>142</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9471

<sup>143</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11607

<sup>144</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10014

<sup>145</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9538

<sup>146</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9537

<sup>147</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9533

<sup>148</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9520

- *Joseph Philippe Aurèle Pacaud et Horace Albert Adolphe Pacaud, commerçant sous le nom de Pacaud & Frère, acquièrent d'Hector Pinard, le 30 juin 1874<sup>149</sup>, un emplacement, avec une boulangerie et tous les accessoires, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 101-105 rue Notre-Dame Est et à la partie sud-ouest de la propriété située aux 117-119-121 rue Notre-Dame Est.*
- *François Hector Auger, marchand, acquiert de Jean Elzéar Thomas dit Bigaouette, le 3 juillet 1874<sup>150</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.*



- *La municipalité scolaire de Victoriaville, représentée par son président l'abbé Joseph Napoléon Héroux, acquiert de Zéphirin Perrault, le 20 août 1874<sup>151</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul pour y construire l'école no 2. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 71-73-75-77-79 rue Saint-Jean-Baptiste.*

<sup>149</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9606

<sup>150</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-14, no 9683

<sup>151</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20981

- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Jean Ferdinand Legendre, le 26 août 1874<sup>152</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est « d'une petite rue ». Jean Ferdinand Legendre avait acquis cette propriété de Zoël Perrault suivant un bail à rente non enregistré. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 14 rue Tourigny et à une partie du stationnement Desjardins.**
- **Joseph Roy, journalier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 7 septembre 1874<sup>153</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 71-81 rue Saint-Louis.**
- **François Adam, forgeron**, acquiert de Julien Béliveau, le 8 septembre 1874<sup>154</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 197 rue Notre-Dame Est.**
- **Julien Béliveau, cultivateur**, acquiert de Zoël Croteau, le 8 septembre 1874<sup>155</sup>, un emplacement, avec une maison et un hangar, situé au nord-est d'une rue nouvelle. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé sur le côté nord-est de la rue Tourigny et est intégré au stationnement Place Desjardins.**
- **Olivier Rochette, fabricant de cuir de Québec**, acquiert de Honorine Demontigny, veuve de Pierre Légaré, le 10 septembre 1874<sup>156</sup>, la tannerie bâtie par Pierre Légaré et le terrain occupé par ladite tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 1-9-11-15 rue Tourigny.**
- **Joseph Lefebvre** acquiert de Narcisse Déry, le 22 septembre 1874<sup>157</sup>, un emplacement, avec une maison de trois étages, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin qui conduit à la station du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 40-42-44 rue Notre-Dame Est.**

À cet endroit, Joseph Lefebvre tient un commerce de marchandises sèches incluant chaussures pour hommes, femmes et enfants ainsi qu'une « grocerie et épicerie ».

On se rappelle que depuis 1871, Joseph Déry avait tenu un hôtel à cet endroit.



<sup>152</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9810

<sup>153</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9805

<sup>154</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10357

<sup>155</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9844

<sup>156</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9922

<sup>157</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9842



*Photographie de la propriété acquise par Joseph Lefebvre pour tenir commerce*

- **François-Xavier Laroche, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 29 septembre 1874<sup>158</sup>, un emplacement situé à l'intersection de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste) et de la rue du Palais (aujourd'hui rue Perreault). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 30-32, 34 et 36-36A de la rue Perreault et à une partie du stationnement de Place Luxor.**
- **Paul Émile Duval, notaire**, acquiert de Charles Bazinait, le 30 septembre 1874<sup>159</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 157-179, rue Notre-Dame Est.**
- **Horace Albert Adolphe Pacaud** acquiert d'Alfred Bouchard, le 17 octobre 1874<sup>160</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**

<sup>158</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9947

<sup>159</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9843

<sup>160</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10562

- **Cléophas Lavigne, cultivateur**, acquiert de François-Xavier Dussault, le 11 novembre 1874<sup>161</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-est du chemin de Victoriaville à Saint-Albert. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 16 novembre 1874<sup>162</sup>, un emplacement situé le long d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 16-16A-16B rue Tourigny.**
- **Louise Destales** acquiert de Charles Provencher, le 16 novembre 1874<sup>163</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**
- **Moïse Boisvert, journalier**, acquiert de Zoël Perrault, le 20 novembre 1874<sup>164</sup>, un emplacement, avec des bâtisses appartenant à l'acquéreur, situé au sud-est de la « grande route conduisant à Arthabaskaville » ou chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Cyrille Gendron, le 21 novembre 1874<sup>165</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101 rue Saint-Louis.**
- **Landry Houle, charretier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 24 novembre 1874<sup>166</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de « la grande rue conduisant à Arthabaskaville » ou chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 157 à 179 rue Notre-Dame Est.**
- **Wilfrid Laurier, avocat**, acquiert de Marie Boucher, le 26 novembre 1874<sup>167</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35, 39 à 45 et 49 à 53 rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>161</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17388

<sup>162</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10015

<sup>163</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 9982

<sup>164</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10006

<sup>165</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10016

<sup>166</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10027

<sup>167</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10084

- **Jean-Baptiste Edge, marchand**, acquiert de Wilfrid Laurier, le 26 novembre 1874<sup>168</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35, 39 à 45 et 49 à 53 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 2 décembre 1874<sup>169</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située au 35 rue Perreault.**
- **Julien Tessier, cultivateur**, acquiert de Désiré-Olivier Bourbeau, le 7 décembre 1874<sup>170</sup>, deux emplacements : 1 - un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située au 35 rue Perreault;** 2- un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101 rue Saint-Louis.**
- **Étienne Métivier, cordonnier**, acquiert de Jacques Bolduc, le 21 décembre 1874<sup>171</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**

## L'année 1875

L'année 1875 est plutôt difficile particulièrement sur le plan économique. Au début de l'hiver 1875-1876, il n'y a pas d'ouvrage, l'industrie est à demi paralysée à cause de la rareté de l'argent. Les principaux événements à survenir au village de Victoriaville durant l'année sont les suivants :

1. L'arrivée de trois nouveaux conseillers et le choix d'un nouveau maire,
2. L'arrivée d'un nouveau médecin,
3. Joseph Prince ouvre un nouvel hôtel sous le nom d'« Hôtel Union »,
4. Georges Boisclair quitte l'hôtel « Prince of Wales » aussi appelé Hôtel Boisclair pour ouvrir l'« Hôtel Boisclair » à Nicolet,
5. Paul Tourigny prend la relève pour diriger l'hôtel « Prince of Wales »,
6. Les moulins à scie et les chantiers des frères Russell n'opèrent pas durant l'hiver 1875-1876,
7. La propriété du marchand Joseph Lefebvre est vendue aux enchères comme suite à la faillite de ce dernier.

<sup>168</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10085

<sup>169</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10063

<sup>170</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10064

<sup>171</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10167

## Élections municipales au village de Victoriaville

Comme le prévoit la loi, le mois de janvier est le mois des élections municipales. Évidemment, la loi électorale de l'époque est bien différente de celle d'aujourd'hui. Voici les principaux éléments de la loi électorale en vigueur en 1875 :

Art. 292 : Les élections municipales ont lieu le second lundi de janvier, tous les ans;

Art. 276 : Après la mise en force du code, les électeurs municipaux doivent élire sept conseillers pour la première élection;

Art. 277 : La charge de conseiller dure trois ans;

Art. 279 : L'année après la première élection, les électeurs éliront deux conseillers pendant deux années de suite et trois tous les trois ans;

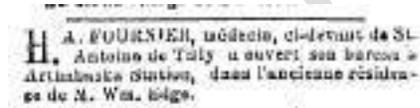
Art. 330 : À la première session après l'élection, les conseillers élisent un maire;

Art. 335 : **Le maire doit savoir lire et écrire :**

Art. 307 : L'assemblée pour l'élection doit se tenir au lieu fixé pour les sessions du Conseil, et à dix heures du matin.

Comme le prévoit la loi électorale, une assemblée est tenue le lundi 11 janvier 1875 à dix heures de l'avant-midi pour procéder au choix des nouveaux conseillers. À cette occasion, il y a lieu de procéder à l'élection de trois conseillers. Les trois conseillers sortant cette année sont Jean-Baptiste Edge, maire, Zéphirin Perrault et Julien L'Abbé. Ces messieurs font la lutte, mais sans succès et leurs successeurs sont Joseph-Octave Bourbeau, Charles L'Abbé et Isaac Dubord. À une séance du nouveau conseil, Joseph-Octave Bourbeau est élu maire.<sup>172</sup>

## Arrivée d'un nouveau médecin



H. A. FOURNIER, médecin, ci-devant de St-  
Antoine de Tully a ouvert son bureau à  
Arthabaska Street, dans l'ancienne résidence  
de M. Wm. Edge.

On se rappelle que depuis le départ du docteur Eugène Gouin, le village de Victoriaville n'a plus de médecin. En novembre 1873, Désiré-Olivier Bourbeau a fait paraître une annonce dans le journal local à la recherche d'un médecin.

En juillet 1875, le docteur A. Fournier ouvre un bureau dans l'ancienne résidence de William Edge, située à l'intersection du chemin de Bulstrode et d'une avenue de dix-huit pieds de largeur longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34 rue Notre-Dame Ouest.**

François Hector Auger, le propriétaire de cette résidence, a acquis cet emplacement de Jean Elzéar Thomas dit Bigaouette, le 3 juillet 1874.



**MAISON A LOUER**

Le sousigné offre à louer pour  
le reste de l'été ou pour plus long-  
temps, la magnifique propriété ci-dessus  
occupée par Mr Wm Edge à Arthabaska  
Station. Cette maison conviendrait bien à  
une famille de la ville qui voudrait passer  
quelque temps à la campagne.

H. H. AUGER.

<sup>172</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 21 janvier 1875. Par erreur, le journal mentionne l'élection de Désiré-Olivier Bourbeau alors qu'il s'agit de Joseph-Octave Bourbeau

**Joseph Prince ouvre un nouvel hôtel sous le nom d'« Hôtel Union »**

Le 6 mars 1875, Joseph Prince, hôtelier de Saint-Calixte de Somerset, signe un bail à loyer avec Alfred Bouchard, marchand, pour la location d'une maison à deux étages devant servir d'hôtel. Il s'agit d'un bail de cinq années du 1er mai 1875 au 30 avril 1880.

La propriété louée comporte un emplacement de soixante-quinze pieds de front par deux arpents de profondeur situé à l'intersection de la rue Bouchard (**aujourd'hui, ancienne rue De Bigarré et maintenant allée Foucault**) et d'une rue projetée (**aujourd'hui, rue de la Gare**) et inclut, en plus de la maison de deux étages, « une shed de quarante pieds par trente pieds et une écurie de trente pieds par 24 pieds, le tout hivernable ».

Le bailleur s'engage à terminer la construction de la maison pour le 1er mai et les « appartements devront être terminés du premier au dernier étage ». La maison devra être briquée dans le courant de l'été<sup>173</sup>.

Comme en fait foi l'annonce parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est, l'hôtel Union est ouvert au public à partir du 1er mai 1875 comme prévu au bail de location.

Malheureusement, le 1er décembre de la même année, soit à peine 7 mois après l'ouverture de ce nouvel hôtel, l'hôtel Union est complètement détruit par les flammes.

L'hôtel Union ne sera pas reconstruit par Alfred Bouchard et Joseph Prince ne procédera pas à la location d'un autre emplacement.

À la suite de cet incendie, le village de Victoriaville sera desservi par deux hôtels : l'hôtel Farmer de Louis Foisy et l'hôtel Prince of Wales.

**Changement de locataire à l'hôtel « Prince of Wales »**

Georges Boisclair, qui occupe l'hôtel Prince of Wales comme locataire depuis 1872 (hôtel également connu sous le nom d'hôtel Boisclair), décide de quitter le village de Victoriaville pour, dès le 1er mai 1875, aller ouvrir un nouvel hôtel à Nicolet, l'hôtel Boisclair.

**Hotel 'UNION'**  
Arthabaska Station.

Ce nouvel établissement est ouvert dans la maison récemment bâtie par M. A. Bouchard, tout près du dépôt du Grand-Tronc. Le sous-sol en a surveillé les arrangements intérieurs, et ils seront pour le mieux. L'hôtel est bien meublé, et par l'assiduité du service et le confort qu'il peut promettre, il compte sur un grand encouragement du public. En quittant Somerset, où il doit des remerciements, il espère continuer à mériter le même bienveillant patronage que par le passé.

Un barbier sera attaché à la maison pour l'accommodement des voyageurs et des habitués de l'hôtel.

**JOS. PRINCE.**  
1er mai 1875.

P. S.—Ne faites pas erreur, l'hôtel "Union" est contigu à l'endroit où se trouvait autrefois l'hôtel "Commercial" de B. Hamel.

**Notes locales.**

Hier matin, vers six heures, le feu s'est déclaré à l'hôtel Union à Arthabaska Station et peu de temps après, malgré les efforts pour l'éteindre, il enveloppait toute la bâtisse. On s'appliqua alors au sauvetage et l'on réussit à sauver un grand nombre de meubles. Dans le salon on ne put rien sauver. La maison était construite en bois avec extérieur en briques. Pertes probables \$2000. Pas d'assurance. M. A. Bouchard en était le propriétaire, et M. Jos. Prince l'occupait. Nous sympathisons beaucoup avec ces messieurs dans les pertes qu'ils viennent de faire.

<sup>173</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10954

Dès juillet de la même année (1875), un tout jeune homme de vingt-trois ans, du nom de Paul Tourigny, prend la relève comme locataire de l'hôtel Prince Of Wales.

L'annonce, parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 29 juillet 1875, est la première mention publique du nom de Paul Tourigny, mais ce ne sera pas la dernière, car il s'agit là du début d'une longue association entre Paul Tourigny et le village, et par la suite, la ville de Victoriaville.

Pendant plus de cinquante années, le nom de Paul Tourigny, comme hôtelier, marchand, industriel, politicien et agriculteur, sera continuellement associé au développement de Victoriaville.

L'implication de Paul Tourigny dans les activités du village, et par la suite de la ville, constitue un élément extrêmement important pour le développement de Victoriaville, particulièrement pour la période de 1890 à 1926, année de son décès.

### Arrêt des opérations aux moulins à scie et dans les chantiers

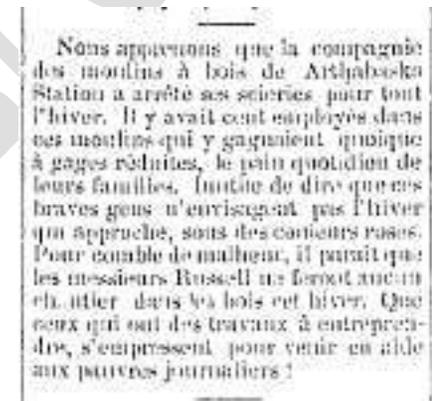
Comme nous l'avons vu précédemment, l'année 1875 est difficile sur le plan économique et, dû à la rareté de l'argent, plusieurs industries ont fermé ou opéré au ralenti. Malheureusement, la région et le village de Victoriaville n'y échappent pas.

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 23 septembre 1875 annonce que les moulins à scie et les chantiers des frères Russell n'opéreront pas durant l'hiver 1875-1876.

On se rappelle que l'an dernier, en plus de la centaine d'employés travaillant dans les moulins à scie, il y avait plus de deux cents bucherons dans les forêts des cantons de Ham. Tenant compte que la population du village de Victoriaville est de l'ordre de quatre-cents personnes, il est facile de réaliser l'impact de la fermeture, même temporaire, des moulins à scie sur l'économie de Victoriaville.

### Faillite de Joseph Lefebvre, commerçant

Le 22 juillet 1875, Joseph Lefebvre, qui avait acquis la propriété située à l'intersection du chemin de la Reine et la rue de la Gare (**aujourd'hui les 40-42-44 rue Notre-Dame Est**) pour ouvrir un commerce en septembre 1874, fait cession de ses biens au syndic Octave Ouellette. Joseph Lefebvre décède entre-temps et le 14 décembre 1875 la propriété de la



*succession Joseph Lefebvre est vendue aux enchères<sup>174</sup>. Joseph Ludger Brunelle, cultivateur de la paroisse de Gentilly, acquiert la propriété pour la somme de neuf cents dollars, étant le plus offrant.*



***Photographie de la maison acquise par Joseph Ludger Brunelle  
comme suite à la faillite de Joseph Lefebvre***

### **Les activités du conseil municipal de Victoriaville en 1875**

*Les procès-verbaux des assemblées des conseils municipaux de 1861 au 1er mars 1875 n'existent plus. Une consultation des procès-verbaux, depuis le 1er mars 1875, permet de connaître les préoccupations des élus et de faire ressortir les réalisations.*

### **Composition du conseil municipal du village de Victoriaville**

*À la suite de l'élection tenue le 11 janvier 1875, le conseil municipal du village de Victoriaville est composé des personnes suivantes : Joseph-Octave Bourbeau, maire et les conseillers Jean Garand, Charles Labé, Isaac Dubord, Romuald Tourigny, Jacques Plamondon et Thomas Carroll. Le secrétaire-trésorier est l'avocat Aimé Beaubien.*

### **Maximum de trois hôtels au village de Victoriaville**

*À la réunion du conseil tenue le 1er mars 1875, les conseillers adoptent, par un vote de 4 contre 3 (le vote du maire ayant brisé l'égalité), un règlement limitant à trois le nombre de licences d'aubergiste octroyées dans la municipalité du village de Victoriaville. Le coût d'une licence d'aubergiste est fixé à 20.00 \$.*

*À la réunion du conseil tenue le 5 avril, les conseillers octroient une licence d'aubergiste à Louis Foisy, Paul Tourigny (Hôtel Prince of Wales) et Joseph Prince (Hôtel Union). À la même occasion, ils abolissent la taxe de 20.00 \$ à être imposée pour une licence d'aubergiste.*

<sup>174</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 21 octobre 1875

### **Le conseil municipal contrôle le poids et la qualité du pain vendu**

À la réunion du conseil tenue le 1er mars, les membres du conseil adoptent un règlement pour s'assurer que le pain vendu ou offert en vente dans les limites de la municipalité a un poids minimum et soit de bonne qualité. Le règlement prévoit également la nomination de deux inspecteurs « autorisés à visiter tout maison, boutique ou édifice quelconque situés dans les limites de cette municipalité où du pain sera vendu ou offert en vente et de le confisquer au profit des pauvres dans le cas où ledit pain n'aurait pas le poids requis ». Le règlement stipule également que « toute personne qui molestera lesdits inspecteurs ou chacun d'eux en quelque manière que ce soit, lorsqu'ils mettent le présent règlement à exécution, recevra une pénalité de cinq piastres pour chaque contravention ».

### **Odilon Perrault remplace le conseiller Thomas Carroll**

À la réunion du conseil tenue le 7 juin, Odilon Perrault est nommé conseiller à la place de Thomas Carroll absent des réunions du conseil depuis plus de trois mois. À une séance spéciale du conseil tenue le 13 mai, il avait été constaté que le conseiller Thomas Carroll « n'a plus de domicile ou place d'affaires au village et est absent depuis plus d'un mois aux États-Unis ».

### **Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1875**

À la réunion du conseil tenue le 6 septembre, les conseillers adoptent le budget de la municipalité qui s'élève à la somme de 938 \$. Pour percevoir ce montant, une taxe de «  $\frac{3}{4}$  de centins dans la piastre ( $\frac{3}{4}$  d'un sou) soit prélevée sur toutes les propriétés imposables de la municipalité ». Au rôle d'évaluation de la municipalité, la valeur des propriétés imposables s'élève à 125 070 \$.

### **Construction d'un nouveau pont sur la rivière Nicolet**

À la réunion du conseil tenue le 4 octobre, une résolution est adoptée pour la construction d'un pont sur la rivière Nicolet à l'endroit appelé Arthabaska Mill, en remplacement du vieux pont (aujourd'hui le pont de la rue Gamache enjambant la rivière Nicolet). À une réunion spéciale du conseil tenue le 22 novembre, un règlement, incluant le devis pour la construction du pont et les modalités d'octroi de l'ouvrage, est adopté. Le règlement stipule :

- Après l'entrée en vigueur du règlement, soit le neuf décembre prochain, « l'entreprise dudit pont sera vendue à la criée »;
- Le maire Joseph-Octave Bourbeau et les conseillers Isaac Dubord et Odilon Perrault sont nommés mandataires et agents du conseil pour effectuer ladite vente à la criée;
- La vente à la criée se fera le 9 décembre 1875, à dix heures de l'avant-midi, sur les lieux où doit être construit ledit pont;
- Le maire Joseph-Octave Bourbeau devra confirmer aux entrepreneurs présents à la criée que l'ensemble des travaux devra être réalisé selon les modalités du règlement;
- Un délai d'une demi-heure devra s'écouler depuis la dernière offre jusqu'à l'adjudication du contrat à celui qui a présenté la plus basse offre.

À cette occasion, l'entreprise de la construction dudit pont est confiée à un monsieur Desrochers.

### Résumé de la situation en 1875

Dans son édition du 5 janvier 1876, le journal *l'Union des Cantons de l'Est* résume la situation qui a prévalu en 1875 :

*« Aux États-Unis et au Canada, une crise commerciale sans exemple a sévi et se continue encore. La récolte (dans la région) a été abondante ce qui fait que la classe agricole ne souffre pas autant de la dépression des affaires. Les habitants des campagnes sont heureux, tandis que les artisans et les journaliers des villes privés d'ouvrage endurent la faim et les autres privations de la vie. C'est un fait qui devra décider un grand nombre d'ouvriers tant des États-Unis que de la province à s'emparer de nos belles et bonnes terres incultes pour les cultiver et se faire un patrimoine. »*

### Les grands propriétaires fonciers en 1875

La seule transaction réalisée par les grands propriétaires fonciers, en 1875, est la suivante :

- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 16 décembre 1875<sup>175</sup>, la propriété que ce dernier possède encore à l'est du chemin de fer et entre les rues Tourigny et Saint-Jean-Baptiste d'une part et la propriété de « The Arthabaska Lumber Company » d'autre part. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés des rues Désiré, Fréchette, Paradis, Saint-Félix, la propriété du 60 de la rue Carignan longeant la rue Octave et la rue Saint-Jean-Baptiste, le 22 de la rue Octave et les 1 à 15 de la rue Saint-Jean-Baptiste.**

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété durant l'année 1875 sont les suivants :

- **Jean Baptiste Martel, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 5 janvier 1875<sup>176</sup>, un emplacement situé à l'intersection de deux rues projetées. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 35 de la rue Perreault, à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Jean Baptiste Martel, le 9 janvier 1875<sup>177</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé à l'intersection de deux rues projetées. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 35 de la rue Perreault, à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Sarah Courtois, épouse de Narcisse Beaudry, le 6 février 1875<sup>178</sup>, un emplacement situé au nord de la rue de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 152-154, rue Notre-Dame Est.**

<sup>175</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11207

<sup>176</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10282

<sup>177</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10560

<sup>178</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10183

- **Joseph Beaudry, voiturier**, acquiert de Horace Albert Adolphe Pacaud, le 17 février 1875<sup>179</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Charles N. Spénard, marchand**, acquiert d'Esdras Perrault, le 22 février 1875<sup>180</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 244, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Carter, cordonnier**, acquiert de Alfred Bouchard, le 23 février 1875<sup>181</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine). **Aujourd'hui, cet emplacement est situé au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Étienne Métivier, cordonnier**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 2 mars 1875<sup>182</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 24-26, rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault et Zéphirin Perrault, le 6 mars 1875<sup>183</sup>, un emplacement situé sur le côté du chemin de la Reine et à l'intersection avec une rue de 20 pieds de largeur. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 79-83, rue Notre-Dame Est et au 41, rue Saint-Dominique.**
- **Charles Provencher, journalier**, acquiert de Louise Destales, le 12 mars 1875<sup>184</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**
- **Charles Provencher, journalier**, acquiert de François Lamy, le 12 mars 1875<sup>185</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- **François Lamy, voiturier**, acquiert de Charles Provencher, le 12 mars 1875<sup>186</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>179</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10562

<sup>180</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10931

<sup>181</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10210

<sup>182</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10446

<sup>183</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-15, no 10313

<sup>184</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10418

<sup>185</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10419

<sup>186</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10419

- **Charles N. Spénard, marchand**, acquiert de David Levasseur, le 15 mars 1875<sup>187</sup>, un emplacement, sans bâtisse, à l'ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.**
- **Siméon Lavigne, forgeron d'Arthabaskaville**, acquiert de Paul Émile Duval, le 23 mars 1875<sup>188</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 157-179, rue Notre-Dame Est.**
- **Paul Émile Duval, notaire**, acquiert de Geoffroy Talbot, le 24 mars 1875<sup>189</sup>, un emplacement, avec une maison en bois-brique, situé au nord-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 1-1C, rue de l'Académie.**
- **François Hector Auger, marchand**, acquiert de Louis Martin, le 30 mars 1875<sup>190</sup>, la maison de ce dernier construite sur un emplacement propriété de Zoël Perrault, situé au sud-est d'une rue projetée. **Aujourd'hui, l'emplacement sur lequel ladite maison était construite correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Elzéar Richard, sellier**, acquiert de Siméon Lavigne, le 2 avril 1875<sup>191</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 157-179, rue Notre-Dame Est.**
- **Zoël Perrault, cultivateur**, acquiert de Charles N. Spénard, le 12 avril 1875<sup>192</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 244, rue Notre-Dame Est.**
- **François Hector Auger, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 12 avril 1875<sup>193</sup>, un emplacement situé au sud-est d'une rue projetée sur lequel est construite la maison qu'il a acquise de Louis Martin le 30 mars dernier. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Auguste Provencher, cultivateur**, acquiert de Charles Provencher, le 19 avril 1875<sup>194</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>187</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10738

<sup>188</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11206

<sup>189</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10549

<sup>190</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10565

<sup>191</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10361

<sup>192</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10393

<sup>193</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10564

<sup>194</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10421

- **Paul Émile Duval, notaire**, acquiert d'Auguste Provencher, le 27 avril 1875<sup>195</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- **Isaac Dubord** acquiert d'Étienne Métivier, le 1er mai 1875<sup>196</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Onéziphore Lambert, boulanger**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 3 mai 1875<sup>197</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Alexandre Gendron, employé du chemin de fer**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 10 mai 1875<sup>198</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est d'un chemin de 20 pieds devenu public le 6 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue l'entrée du stationnement Demers le long de la rue Saint-Dominique.**
- **Bénoni Mailhiot, journalier**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 22 mai 1875<sup>199</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une rue, parallèle au chemin de fer, actuellement en construction. . Cette rue deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Joseph Trottier, journalier**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 22 mai 1875<sup>200</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une rue, parallèle au chemin de fer, actuellement en construction. . Cette rue deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Augustin Mercier fils, journalier**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 22 mai 1875<sup>201</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une rue, parallèle au chemin de fer, actuellement en construction. . Cette rue deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Jean Baptiste Pinard, boulanger**, acquiert de Joseph Philippe Aurèle Pacaud et Horace Albert Adolphe Pacaud, commerçant sous le nom de Pacaud & Frère, le 28 mai 1875<sup>202</sup>,

---

<sup>195</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10801

<sup>196</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11625

<sup>197</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10526

<sup>198</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. C-1, no 637

<sup>199</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10533

<sup>200</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10534

<sup>201</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10535

<sup>202</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10581

*un emplacement, avec une boulangerie et tous les accessoires, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 101-105 rue Notre-Dame Est et à la partie sud-ouest de la propriété située aux 117-119-121 rue Notre-Dame Est.*

- ***Julien Tessier, cultivateur**, acquiert dans un échange avec Désiré-Olivier Bourbeau, le 7 juin 1875<sup>203</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé à l'intersection de deux rues projetées. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 35 de la rue Perreault, à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste.***
- ***Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Julien Tessier, dans l'échange précédemment mentionné, du 7 juin 1875, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101 rue Saint-Louis.***
- ***François d'Assise Lefebvre, cultivateur**, acquiert d'Alfred Bouchard, le 28 juin 1875<sup>204</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 30 rue Notre-Dame Est.***
- ***Louis Foisy, marchand**, acquiert de Henriette Girard, veuve d'Augustin Corbeil, le 5 juillet 1875<sup>205</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une « route de 18 pieds » longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.***
- ***François Hector Auger, marchand**, acquiert de Anastasie Girard, veuve de Joseph Roux dit Sans Chagrin, et maintenant épouse de Pierre Henry Leclerc, le 9 juillet 1875<sup>206</sup>, un emplacement, avec une maison dessus construite, comprenant tout le terrain compris entre les propriétés de Louis Martin et l'honorable Henry Gédéon Mailhiot, le long d'une rue verbalisée. « Un arpent en superficie dans ledit emplacement appartient en propre à dame Anastasie Girard » représentant la propriété qu'elle occupait avec Joseph Roux dit Sans Chagrin, un des premiers « squatters » de Victoriaville; le « surplus appartient à elle et son mari actuel suivant cession par Pierre Gervais en leur faveur le 1er avril 1862 ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la rue Poitras, aux propriétés situées aux 17-19-25 rue des Forges ainsi qu'aux 2 et 10 rue Tessier.***
- ***Isaac Dubord** acquiert de Jean Baptiste Genest, le 10 juillet 1875<sup>207</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest « d'une rue projetée, actuellement jalonnée, que le bailleur se propose d'ouvrir pour communiquer à l'église de la paroisse ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 4, rue Albert.***

<sup>203</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10561

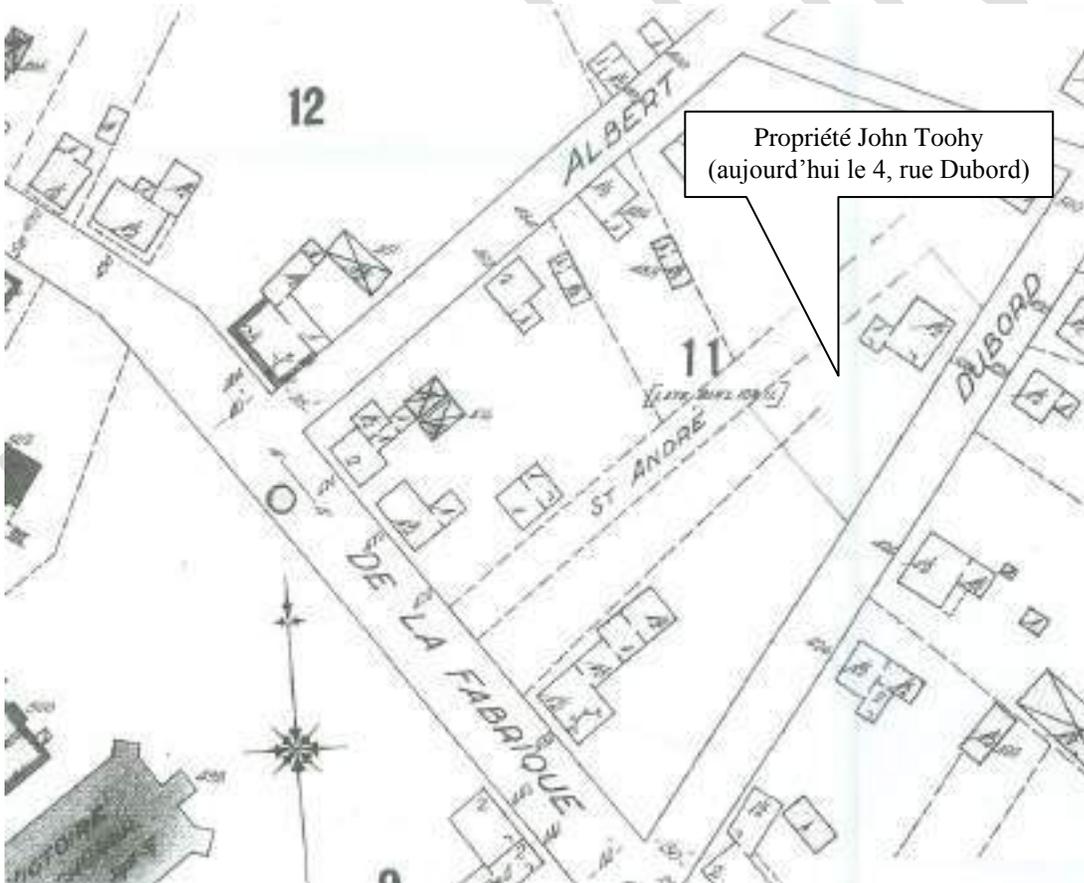
<sup>204</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10668

<sup>205</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10643

<sup>206</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10695

<sup>207</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20984

- **Jean Baptiste Albert Genest** acquiert d'Isaac Dubord, le 10 juillet 1875<sup>208</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un passage de 18 pieds. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 115, rue Saint-Louis.**
- **Édouard Bernard, journalier**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 10 juillet 1875<sup>209</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un passage de 18 pieds. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 115, rue Saint-Louis.**
- **John Toohy, conducteur d'engins sur le chemin de fer**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 22 juillet 1875<sup>210</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une « rue de 24 pieds que le vendeur se propose d'ouvrir prochainement ». Cette rue connue par la suite sous le nom de « rue St-André », située entre les rues Albert et Dubord, a été fermée entre 1897 et 1906. La propriété de John Toohy s'étend de la rue St-André jusqu'à la future rue Dubord. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 4, rue Dubord.**



Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library – MAPS 146.b.5.(26.)

<sup>208</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23260

<sup>209</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20974

<sup>210</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10756

- **Adolphe Lemire, médecin**, acquiert d'Amable Lupien, le 28 juillet 1875<sup>211</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située à l'intersection des rues Perreault et Notre-Dame Est, au 21, rue Perrault.**
- **Alphonse Carter**, acquiert de Joseph Carter, le 6 août 1875<sup>212</sup>, un emplacement, avec les maisons, grange et étable, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine). **Aujourd'hui, cet emplacement est situé au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Léandre Tourigny, charretier**, acquiert de John Leahy, le 12 août 1875<sup>213</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin « Royal ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**
- **François-Xavier Hamel dit Lasalle, industriel**, acquiert de John Leahy, le 12 août 1875<sup>214</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Pépin dit Lachance, menuisier**, acquiert du notaire Paul-Émile Duval, le 30 août 1875<sup>215</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- **François Hector Auger, marchand**, acquiert de Joseph Roux, le 14 septembre 1875<sup>216</sup>, un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 72-74, rue Carignan.**
- **Horace Albert Adolphe Pacaud, marchand de St-Norbert**, acquiert de Joseph Philippe Aurèle Pacaud, le 11 octobre 1875<sup>217</sup>, un emplacement, avec écurie et petite shed, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Hector Gaudet, charretier**, acquiert de Jean Baptiste Gaudet, le 16 octobre 1875<sup>218</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>211</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10755

<sup>212</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10721

<sup>213</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16850

<sup>214</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 12039

<sup>215</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11331

<sup>216</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10803

<sup>217</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10902

<sup>218</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16026

- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Joseph Bourbeau, le 3 novembre 1875<sup>219</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Édouard Pacaud, avocat**, acquiert du notaire Paul Émile Duval, le 8 novembre 1875<sup>220</sup>, un emplacement, avec une maison en bois-brique, situé au nord-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 1-1C, rue de l'Académie.**
- **Joseph-Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Jean Sylvestre, le 23 novembre 1875<sup>221</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord-ouest du chemin de front du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 325-327 et 335, rue Gamache.**
- **Désiré-Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 24 novembre 1875<sup>222</sup>, un emplacement situé « sur la rue nouvellement ouverte à angle droit avec la rue du Moulin, au côté sud-ouest du chemin ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 9, rue Octave.**
- **Joseph Ludger Brunelle, cultivateur**, acquiert de Joseph Lefebvre, le 14 décembre 1875<sup>223</sup>, un emplacement, avec une maison de trois étages, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin qui conduit à la station du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 40-42-44 rue Notre-Dame Est.**
- **Philius Bergeron** acquiert de Zoël Perrault, le 16 décembre 1875, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Joseph Dubois, employé du chemin de fer**, acquiert de Zoël Perrault suivant un bail à rente foncière verbal, le 16 décembre 1875<sup>224</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue St-Joseph. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 14 et 19, rue Saint-Jean-Baptiste.**
- **Xavier Pépin** acquiert de Zoël Perrault, le 16 décembre 1875, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue St-Joseph. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située au 15 rue Saint-Jean-Baptiste et à la propriété située aux 17-17A, rue Saint-Jean-Baptiste.**

---

<sup>219</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10969

<sup>220</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14303

<sup>221</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11269

<sup>222</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11019

<sup>223</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12273

<sup>224</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-34, no 26331

- **Dolphis Dubois** acquiert de Zoël Perrault, le 16 décembre 1875, un emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue St-Joseph. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 60 rue Carignan et à la partie sud-ouest de la propriété située aux 26-28, rue Saint-Jean-Baptiste.**
- **Marie Philomène Brunelle, épouse de Joseph Lefebvre**, acquiert de François d'Assise Lefebvre, le 23 décembre 1875<sup>225</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 30 rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Verrette, cultivateur du township de Chester**, acquiert de François Lamy, le 27 décembre 1875<sup>226</sup> deux emplacements :
  - Un emplacement, avec une boutique de voiturier et une boutique de forge, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 223-225 et 229-231-233, rue Notre-Dame Est.**
  - Un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**

## **L'année 1876**

Les évènements qui marquent l'année 1876 sont, dans la plupart des cas, reliés aux activités courantes d'un village soit :

1. L'élection de nouveaux membres au conseil municipal du village,
2. Incendies et vols dans les limites de la municipalité,
3. Faillite de trois propriétaires importants,
4. Première venue d'une « affaire monstre »,
5. Émission de licences d'aubergiste.

### **Élection municipale du 10 janvier 1876**

En 1876, conformément aux exigences de la loi, deux conseillers terminent leur mandat soit les conseillers Jean Garand et Jacques Plamondon. Comme suite à l'élection du 10 janvier, deux nouveaux conseillers sont élus soit les conseillers François-Xavier Beaudet et Ignace Plamondon.

Les sept conseillers sont maintenant : Joseph Octave Bourbeau, Charles Labé, Isaac Dubord, Romuald Tourigny, Ignace Plamondon, François-Xavier Beaudet et Odilon Perrault.

<sup>225</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11152

<sup>226</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11170

### Incendie et vols dans les limites du village de Victoriaville<sup>227</sup>

« Lundi, le 17 janvier, le feu s'est déclaré dans un hangar situé à une centaine de pieds du magasin de monsieur Auger (Joseph Éna) à Arthabaska Station. Cette bâtisse était occupée spécialement pour la vente de l'huile de charbon, et c'est par accident que le feu s'y est communiqué. Grâce aux prompts secours, on a pu sauver les maisons et magasins avoisinants, qui par le vent qu'il faisait, se trouvèrent en danger ».

Également, « dans la nuit de dimanche à lundi, des voleurs ont enfoncé l'étal de monsieur Lyrette, boucher, à Arthabaska Station et en ont enlevé 350 lb de bœuf ».

Dans la même nuit, monsieur White, commis des messieurs Russell (propriétaires de The Arthabaska Lumber Company), eut deux douzaines de poules de volées. (Il peut paraître surprenant que des gens volent du bœuf et des poules, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque il n'existe aucune mesure sociale pour venir en aide aux gens dans la misère).

### Faillite de trois propriétaires importants au village de Victoriaville

L'année 1876 est marquée par la faillite de trois propriétaires importants au village de Victoriaville :

François Hector Auger fait cession de ses propriétés au syndic Louis Rainville, le 21 février 1876<sup>228</sup>. Ses propriétés sont situées sur une rue verbalisée (**aujourd'hui, rue des Forges**), rue du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**), une rue projetée (**aujourd'hui, rue Octave**), à l'intersection du chemin de Bulstrode et d'une rue de 18 pieds longeant le chemin de fer (**aujourd'hui, à l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest et de la rue Saint-Louis**) et d'une rue projetée de 20 pieds (**aujourd'hui, rue de l'Académie**).

Le jeudi 13 avril 1876, les actifs de François Hector Auger, autre que les propriétés, sont vendus par soumission.

Jean Baptiste Edge fait cession de sa propriété au syndic Louis Rainville, le 8 juillet 1876<sup>229</sup>. Sa propriété est située au sud-ouest du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**).

Horace Albert Adolphe Pacaud fait cession de ses biens, meubles et immeubles, au syndic Octave Ouellet, le 26 août 1876<sup>230</sup>. Ses propriétés sont situées sur le côté nord-ouest du chemin de la

ACTE DE FAILLITE DE 1875.	
Dans l'affaire de FRANÇOIS HECTOR AUGER, d'Arthabaska Station, Québec. Paili.	
Le Procès-verbal des commissaires juges.	
<b>JEUDE,</b> <b>LE 13me JOUR D'AVRIL.</b>	
à 3 heures P. M. pour l'achat de tout l'actif appartenant à la Faillite et de ses accessoires.	
Stock d'un magasin général Montant par inventaire	84,152 00
Cherai, valeurs d'écrit, etc; par inventaire	121 00
Garanties de magasins, par inventaire	241 25
Mobilier, par inventaire	28 00
Lettre de 11 francs, par inventaire	5,712 50
Billets provinciaux, par inventaire	3,744 28
	94,908 03
Les créanciers seront payés pour le tout en leur cas pour obtenir des titres et par conséquent les offres autres que pour obtenir des titres et la plus haute mise soumise des créanciers ne sera pas retenue si elle est inférieure aux précédentes.	
L'Inventaire et la liste des dettes peuvent être examinés au Bureau de Procès, Justice & Procès, 10, Rue St. Jacques, Montréal, et le Stock examiné sur place à Arthabaska Station, depuis le mardi le 10 Avril, jusqu'au 13.	
G. BEAUSOLLEL, Syndic	
Montréal, 10 Avril, 1876	

<sup>227</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 20 janvier 1876

<sup>228</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11344

<sup>229</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11923

<sup>230</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12189



### **Incendie majeur au village**<sup>231</sup>

*Dans la nuit de mardi à mercredi 30-31 mai 1876, le feu se déclare dans la boutique de monsieur Romuald Tourigny à Arthabaska Station et bientôt un pâté de maisons complet devient la proie des flammes (par rapport à aujourd'hui, la propriété Romuald Tourigny était située à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest).*

*Le vent qui souffle fort rend presque inutiles les efforts faits pour l'éteindre. On peut seulement sauver du ménage quelque peu et préserver les maisons voisines de l'incendie. Cinq familles se trouvent sans gîte. Monsieur l'avocat Beaubien est l'une des premières victimes; sa résidence et partie de son ménage y ont passé (cette propriété était voisine et par rapport à aujourd'hui, fait également partie du 130 rue Notre-Dame Ouest). Le gouvernement y a aussi perdu quelques effets militaires de la compagnie de volontaires dont monsieur Beaubien était le capitaine.*

*On ignore comment le feu a pu prendre dans une boutique qui dit on était inoccupée et fermée à clef. Cette boutique était l'ancienne boutique du voiturier Pierre Dumas de qui Romuald Tourigny avait acquis la propriété.*

*Les pertes probables sont d'environ 4 000 \$. Monsieur Beaubien n'a que pour 300 \$ d'assurance. Monsieur Tourigny est assuré paraît-il pour 2 000 \$.*

*Monsieur Romuald Tourigny n'a pas reconstruit une maison sur cette propriété, suite à l'incendie, puisqu'il a vendu ce terrain, sans bâtisse, à Modeste Jules Adolphe Poisson, avocat et registrateur, le 1er février 1878.*

### **Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville**

*À la réunion du conseil tenue le 7 février, on procède à l'assermentation des deux nouveaux conseillers élus à l'élection du 10 janvier dernier soit : François-Xavier Beaudet et Ignace Plamondon. À la même réunion, les conseillers réélisent Joseph Octave Bourbeau comme maire pour la prochaine année. L'avocat Aimé Beaubien est confirmé comme secrétaire.*

### **Maximum de deux hôtels au village de Victoriaville**

*À la réunion du conseil tenue le 6 mars, il est résolu de limiter à deux le nombre de licences d'aubergiste émises pour la période du 1er mai 1876 au 1er mai 1877.*

*À la réunion du conseil tenue le 3 avril, il est résolu d'octroyer les licences d'hôtelier à Louis Foisy et Tourigny et Frères (Hôtel Prince of Wales).*

### **Demande pour verbaliser une rue déjà ouverte**

*À la réunion du conseil tenue le 5 juin, Jean Baptiste Edge, l'honorable Henry Gédéon Mailhiot et Joseph Enoch Auger demandent de verbaliser la rue déjà ouverte entre la Fabrique et le*

<sup>231</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 1er juin 1876

*chemin de fer (aujourd'hui la rue des Forges). Le notaire Paul Émile Duval est nommé surintendant spécial pour visiter les lieux et faire rapport.*

### **Le conseil municipal adopte le budget 1876**

*À la réunion du conseil tenue le 4 septembre, les conseillers adoptent le budget de la municipalité au montant de 600 \$ et il est résolu que cette somme soit prélevée sur toutes les propriétés imposables de la municipalité pour payer les dettes de la municipalité et les dépenses du conseil.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1876**

*Les seules transactions réalisées par les grands propriétaires fonciers, en 1876, sont les suivantes :*

- ***Eusèbe Dubord, cultivateur et charron, acquiert d'Isaac Dubord, le 16 juillet 1876<sup>232</sup>, un emplacement situé au nord-est des emplacements du chemin de Bulstrode et au nord-ouest du chemin de fer et s'étendant jusqu'à la ligne de chemin de fer en direction de Trois-Rivières moins les emplacements vendus le long de la propriété du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-est des emplacements de la rue Notre-Dame Ouest, au sud-est de la rue Dubord et à l'ouest de la piste cyclable en direction de Trois-Rivières.***
- ***Joseph Enoch Auger, forgeron, acquiert du syndic Cléophas Beausoleil, le 17 octobre 1876<sup>233</sup>, la demie indivise que François Hector Auger possédait dans une propriété située entre la rue des Forges et la rivière Nicolet d'une part, et entre la propriété Mailhiot et la propriété de la Fabrique de Sainte-Victoire d'autre part. À distraire de cet emplacement, les propriétés vendues à Joseph Napoléon Héroux, prêtre, et au notaire Paul Émile Duval. Joseph Enoch Auger est déjà propriétaire de l'autre demie indivise. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-ouest de la rue de l'Académie, entre les emplacements de la rue des Forges et la rivière Nicolet.***

### **Lotissement**

*Les acquisitions ou transferts de propriété durant l'année 1876 sont les suivants :*

- ***François Lamy, voiturier, acquiert de Joseph Verrette, le 8 janvier 1876<sup>234</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.***

<sup>232</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11994

<sup>233</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12207

<sup>234</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 11209

- **Romuald Paradis, cultivateur**, acquiert de Pierre Dumas, le 17 février 1876<sup>235</sup>, un emplacement, avec une maison et une boutique de voiturier, situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Georges Rivard**, acquiert de Marie Cécile Dostaler, épouse du notaire Paul Émile Duval, le 21 février 1876<sup>236</sup>, en emplacement, avec une maison et écurie, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Moïse Boisvert, le 24 février 1876<sup>237</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Dumas, voiturier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 26 février 1876<sup>238</sup>, un emplacement, avec « une maison construite par le vendeur sur un emplacement propriété de la succession d'Olivier Perrault et avec le consentement du propriétaire », situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Isaac Dubord, menuisier**, acquiert de François-Xavier Laroche, le 28 février 1876<sup>239</sup>, un emplacement situé à l'intersection de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste) et de la rue du Palais (aujourd'hui rue Perreault). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 30-32, 34 et 36-36A de la rue Perreault et à une partie du stationnement de Place Luxor.**
- **Horace Albert Adolphe Pacaud, marchand**, acquiert de Beloni Mailhiot, le 4 mars 1876<sup>240</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une rue, parallèle au chemin de fer, actuellement en construction. Cette rue deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert d'Adolphe Lemire, médecin, le 6 mars 1876<sup>241</sup>, un emplacement, avec une maison en construction, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située à l'intersection des rues Perreault et Notre-Dame Est, au 21 rue Perrault.**

---

<sup>235</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13094

<sup>236</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11352

<sup>237</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11368

<sup>238</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13423

<sup>239</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11994

<sup>240</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11423

<sup>241</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11414

- **Horace Albert Adolphe Pacaud, marchand**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 9 mars 1876<sup>242</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située à l'intersection des rues Perreault et Notre-Dame Est, au 21 rue Perrault.**
- **Horace Albert Adolphe Pacaud, marchand**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 9 mars 1876<sup>243</sup>, un emplacement, avec la maison en bois construite, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 130, rue Notre-Dame Est.**
- **Robert Orr, industriel**, acquiert de Désiré Olivier Bourbeau, le 10 mars 1876<sup>244</sup>, un emplacement situé « sur la rue nouvellement ouverte à angle droit avec la rue du Moulin, au côté sud-ouest du chemin ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 9, rue Octave.**
- **Pierre Dumas, voiturier**, acquiert d'Horace Albert Adolphe Pacaud, le 11 mars 1876<sup>245</sup>, un emplacement, avec un hangar et autres dépendances, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Philippe Dumais, employé du Grand Tronc**, acquiert d'Isaac Dubord, le 30 mars 1876<sup>246</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Dubord et Notre-Dame Ouest et fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Joseph Samson, le 19 avril 1876<sup>247</sup>, « tous les droits qu'il peut avoir » sur un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan, au nord-est de la rue Octave.**
- **Désiré Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Jean Baptiste Dubois, le 20 avril 1876<sup>248</sup>, les maisons situées sur un emplacement étant la propriété de Zoël Perrault et le vendeur cède également à l'acquéreur tous ses droits pour obtenir de Zoël Perrault un titre pour le fond de terrain. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste et fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**

---

<sup>242</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11426

<sup>243</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11425

<sup>244</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11430

<sup>245</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19475

<sup>246</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11698

<sup>247</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11737

<sup>248</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11638

- **Moïse Lefebvre, commerçant**, acquiert d'Isaac Dubord, le 22 avril 1876<sup>249</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue ouverte par Alfred Bouchard. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Joseph Michel, boulanger**, acquiert d'Onéziphore Lambert, le 12 mai 1876<sup>250</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Louise Dostaler** acquiert de Zoël Perrault, le 1er juin 1876<sup>251</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. François Xavier Bélanger renonce à tous ses droits qu'il peut avoir sur cette propriété. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Zoël Perrault, le 2 juin 1876<sup>252</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est d'une rue. Joseph Octave Bourbeau a déjà acquis de Joseph Samson, le 19 avril dernier, la maison située sur cette propriété. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan, au nord-est de la rue Octave.**
- **Cyrille Gendron, journalier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 8 juin 1876<sup>253</sup>, un emplacement situé au nord-ouest d'une rue avec « les constructions qui s'y trouvent ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 121-123, rue Saint-Louis.**
- **Louis Pelletier** acquiert d'Isaac Dubord, le 8 juin 1876<sup>254</sup>, un emplacement situé au nord-ouest d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 129-131, rue Saint-Louis.**
- **Cléophas Beausoleil, syndic aux biens de François Hector Auger**, acquiert d'Odilon Perrault, le 8 juin 1876<sup>255</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin du rang B. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 355 et 359, rue Gamache.**
- **Michel Labbé, charretier**, acquiert de Louise Dostaler, le 10 juin 1876<sup>256</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**

---

<sup>249</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11625

<sup>250</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11975

<sup>251</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21020

<sup>252</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11828

<sup>253</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11812

<sup>254</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-33, no 25401

<sup>255</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11811

<sup>256</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12619

- **Joseph Carter, cordonnier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 26 juin 1876<sup>257</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'intersection d'une nouvelle rue ouverte sur la terre de Zéphirin Perrault et de la rue conduisant au grand chemin (chemin de la Reine). **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste et correspond aux propriétés situées aux 30-32, 34 et 36-36A, rue Perreault.**
- **Isaac Dubord, cultivateur**, acquiert d'Alphonse Carter, le 26 juin 1876<sup>258</sup>, un emplacement de forme triangulaire situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny**, acquiert d'Isaac Dubord, le 26 juin 1876<sup>259</sup>, un emplacement de forme triangulaire, avec 2 maisons et autres bâtisses érigées, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Marie Antoinette Goupille, épouse de Joseph Beauchesne**, acquiert de François Lamy, le 16 août 1876<sup>260</sup>, un emplacement, avec deux maisons, boutique de voiturier à 2 étages, grange et écurie, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**
- **John Leahy, cultivateur**, acquiert de François Xavier Hamel dit Lasalle, le 29 août 1876<sup>261</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**
- **Paul Émile Duval & al** acquièrent de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite de François Hector Auger, le 22 septembre 1876<sup>262</sup>, deux emplacements :
  - Un emplacement situé au sud-est d'une rue projetée sur lequel est construite la maison acquise de Louis Martin le 30 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
  - Un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 72-74, rue Carignan.**
- **Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny**, acquiert de Moïse Lefebvre, le 11 octobre 1876<sup>263</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une rue ouverte

<sup>257</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11874

<sup>258</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11873

<sup>259</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 11875

<sup>260</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 12008

<sup>261</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-17, no 12039

<sup>262</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12679

<sup>263</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12195

par Alfred Bouchard. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**

- **Moïse Lefebvre, commerçant, acquiert d'Isaac Dubord, le 13 octobre 1876<sup>264</sup>, un emplacement, avec une maison en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny hôtelier, acquiert de Cyrille Gendron, le 17 octobre 1876<sup>265</sup>, un emplacement situé au nord-ouest d'une rue avec « les constructions qui s'y trouvent ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 121-123, rue Saint-Louis.**
- **François Xavier Hamel, employé du Grand Tronc, acquiert d'Alice Lavigne, le 18 octobre 1876<sup>266</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord-ouest d'une rue. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 121-123, rue Saint-Louis.**
- **Alexandre Greenshield, de « The Canadian Express Company », acquiert de Joseph Vermette, le 20 octobre 1876<sup>267</sup>, un emplacement, avec une boutique de voiturier et une boutique de forge, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 223-225 et 229-231-233, rue Notre-Dame Est.**
- **Achille Gagnon, commerçant d'Arthabaskaville, acquiert d'Étienne Martin, le 15 novembre 1876<sup>268</sup>, les droits que ce dernier « peut avoir sur un emplacement dans le voisinage du moulin à scie », avec une maison, situé sur le côté nord-est d'une rue. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste, au 22 rue Octave.**
- **Donat Blondeau, conducteur de malle, acquiert de Joseph Hamel dit Lasalle, le 4 décembre 1876<sup>269</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 174, rue Notre-Dame Est.**
- **François Xavier Dussault, forgeron, acquiert d'Isaac Dubord, le 7 décembre 1876<sup>270</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode ou rue de l'Église. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>264</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12197

<sup>265</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12228

<sup>266</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12461

<sup>267</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12225

<sup>268</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12412

<sup>269</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12369

<sup>270</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12395

- **Achille Gagnon, commerçant d'Arthabaskaville**, acquiert de Zoël Perrault, le 27 décembre 1876<sup>271</sup>, « un emplacement sur la 2e rue partant de la rivière, parallèle à la rivière, au sud du chemin de fer ». Achille a acquis, le 15 novembre dernier, les droits que possédait Étienne Martin sur cette propriété. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste, au 22 rue Octave.**

## **L'année 1877**

Les principaux événements marquant l'année 1877, au village de Victoriaville, sont les suivants :

1. L'élection de deux nouveaux conseillers au village de Victoriaville,
2. La nomination de Wilfrid Laurier comme ministre du Revenu intérieur
3. L'élection comme suite à la nomination de Wilfrid Laurier
4. Désiré Olivier Bourbeau défait Wilfrid Laurier dans Drummond et Arthabaska,
5. Le décès de Zoël Perrault comme suite à une altercation lors d'une assemblée politique.

### **Élection municipale du 8 janvier 1877**

En 1877, conformément aux exigences de la loi, deux conseillers terminent leur mandat soit les conseillers Romuald Tourigny et Odilon Perrault. Comme suite à l'élection du 8 janvier, deux nouveaux conseillers sont élus soit les conseillers Édouard Côté et Olivier Boisvert.

Les sept conseillers sont maintenant : Joseph Octave Bourbeau, Charles Labé, Isaac Dubord, Ignace Plamondon, François-Xavier Beaudet, Édouard Côté et Olivier Boisvert.

### **Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville**

À la réunion du conseil tenue le 5 février, on procède à l'assermentation des deux nouveaux conseillers élus à l'élection du 8 janvier dernier soit : Édouard Côté et Olivier Boisvert. À la même réunion, les conseillers réélisent Joseph Octave Bourbeau comme maire pour la prochaine année. L'avocat Aimé Beaubien est confirmé comme secrétaire.

### **Adoption d'un règlement limitant l'opération d'un abattoir au village de Victoriaville**

Également à la réunion du conseil tenue le 5 février, un règlement est adopté stipulant que « nul ne peut construire ou opérer un abattoir existant, entre le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, dans un rayon de dix arpents du bureau de poste ». Une amende de 10 \$ par jour sera imposée à tout contrevenant.

---

<sup>271</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12453

### Contrat pour l'entretien des trottoirs de bois

À la réunion du conseil tenue le 3 septembre, il est « résolu que monsieur Michel Boulé soit engagé pour réparer les trottoirs à raison de sept chelins<sup>272</sup> et demi par jour. À cette condition, il devra fournir un ouvrier pour travailler avec lui, fournir les traverses et les charroyer à ses frais. Quant aux madriers et au clou, le secrétaire-trésorier devra donner des bons au moulin et ailleurs pour la quantité nécessaire ».

### Le conseil municipal adopte le budget 1877

À la réunion du 3 septembre, les conseillers adoptent une résolution voulant « que la somme de 312 \$ soit prélevée sur les biens imposables de cette municipalité pour payer les dettes et défrayer les dépenses du conseil ». Le conseiller François Xavier Beaudet se prononce contre cette dernière résolution; étant seul contre, la résolution est adoptée.

À la réunion du conseil tenue le 3 décembre, une taxe de locataire est instaurée par une résolution qui stipule « que les personnes payant un loyer au-dessus de vingt piastres soient inscrites au rôle d'évaluation ».

### Un nouveau journal : Le Journal d'Arthabaska

Depuis le 14 décembre 1866, les villages d'Arthabaskaville et de Victoriaville sont desservis par le journal *L'Union des Cantons de l'Est*. Le curé de la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska, l'abbé Philippe-Hyppolite Suzor était le principal instigateur de la venue de ce nouveau journal et il avait convaincu d'autres curés de la région et des politiciens conservateurs de collaborer à la naissance de ce journal pour défendre la suprématie de l'Église sur l'État en combattant les idées libérales montantes jugées opposées à religion catholique et au droit du clergé. Dans ce contexte, depuis son arrivée au village d'Arthabaskaville, Wilfrid Laurier est fréquemment attaqué avec violence par le journal *L'Union des Cantons de l'Est*, l'Église et les conservateurs.

Pour défendre la cause libérale et les principes proclamés par Wilfrid Laurier, un nouveau journal est créé dans le district d'Arthabaska : *Le Journal d'Arthabaska*.



<sup>272</sup> Le terme chelin est employé en vieux français canadien pour signifier un schelling

*Le Journal d'Arthabaska est publié pour la première fois, le 5 octobre 1877. C'est le début de violentes attaques entre les deux journaux. D'un côté l'Église et les conservateurs avec l'Union des Cantons de l'Est et de l'autre côté, les libéraux avec Le Journal d'Arthabaska dont les pages sont presque exclusivement consacrées à la promotion de la cause libérale en général et des idées défendues par Wilfrid Laurier en qui l'on reconnaît des qualités exceptionnelles comme homme politique et leader.*

### **Wilfrid Laurier nommé ministre du Revenu intérieur**

*Le lundi 8 octobre 1877, Wilfrid Laurier est nommé et assermenté au poste de ministre du Revenu intérieur. On se rappelle que Wilfrid Laurier a été élu député des comtés de Drummond et Arthabaska à l'élection générale du 22 janvier 1874. Il a alors défait le notaire Tessier par une majorité de 238 votes. Le Journal d'Arthabaska écrit alors : « M. Laurier est aujourd'hui acclamé par le pays tout entier, comme le Canadien le plus distingué, comme le plus en état par la force de son prestige et de son talent, de placer notre Province au véritable rang qu'elle doit occuper dans la Confédération. Tous les Canadiens français le montrent avec orgueil, comme le véritable représentant de leur race ».*

*Comme suite à cette nomination, Wilfrid Laurier doit briguer de nouveau les suffrages des comtés de Drummond et Arthabaska dans le cadre d'une élection partielle rendue nécessaire par l'acceptation par un membre du Parlement d'un portefeuille dans l'administration. L'élection partielle est fixée au 27 octobre 1877.*

*La grande question qui se pose : le parti politique qui lui a été adverse jusqu'ici, c'est-à-dire le parti conservateur, lui fera-t-il de l'opposition, et le cas échéant, qui sera le candidat adverse? Généralement dans une telle circonstance, le nouveau ministre est réélu par acclamation, car on voit dans une telle nomination un insigne honneur pour le comté.*

### **L'élection partielle du 27 octobre 1877**

*À l'élection partielle du 27 octobre, le parti conservateur opte de s'opposer farouchement à la réélection de Wilfrid Laurier comme député des comtés de Drummond et Arthabaska. En plus du parti conservateur, le journal l'Union des Cantons de l'Est et, dans une certaine mesure l'Église, critiquent les idées de Wilfrid Laurier et s'opposent à sa réélection. Ces derniers considèrent Wilfrid Laurier et le parti libéral comme étant dangereux et contre la doctrine de l'Église.*

*Durant cette campagne électorale, le parti conservateur pose deux gestes : l'un qui lui est favorable soit le choix de Désiré Olivier Bourbeau comme candidat, et l'autre qui lui sera défavorable par la suite soit de mener une lutte très dure ou tous les coups sont permis allant de la fraude, l'achat de vote, l'intimidation physique, etc., à l'insu du candidat Bourbeau.*

*D'un côté, le choix de Désiré Olivier Bourbeau comme candidat est très favorable au parti conservateur. En effet, Désiré Olivier Bourbeau est un marchand influent de Victoriaville, très impliqué socialement, ancien maire du village de Victoriaville, membre actif de la Société Agricole du comté d'Arthabaska, très près de la classe agricole, très dévoué à sa paroisse de Sainte-Victoire. De plus, ses deux frères sont également très impliqués socialement tant au*

village de Victoriaville qu'au village d'Arthabaskaville. Joseph Octave Bourbeau, également marchand, est maire du village de Victoriaville depuis 1875. Solime Bourbeau, cultivateur au village d'Arthabaskaville s'implique grandement au niveau de la Société Agricole du comté d'Arthabaska.

D'un autre côté, le choix du parti conservateur de mener une lutte très dure leur sera très défavorable puisque l'élection sera par la suite annulée par un jugement. Cette attitude du parti conservateur fera en sorte qu'on ne connaîtra jamais le véritable point de vue des électeurs des comtés de Drummond et Arthabaska sur Wilfrid Laurier et privera ces deux comtés d'un éventuel député premier-ministre du Canada.

À la suite du décompte des votes, le soir du 27 octobre 1877, Désiré Olivier Bourbeau défait Wilfrid Laurier par une majorité de 22 votes.

L'analyse du vote par municipalité montre le rôle important qu'a joué le village de Victoriaville dans la défaite de Wilfrid Laurier puisque ce dernier n'a obtenu que 18 % des votes dans cette municipalité. La majorité de 80 votes donnée à Désiré-Olivier Bourbeau, dans cette municipalité, s'avère très importante dans le résultat final. À l'inverse, cela montre que le choix du candidat Désiré Olivier Bourbeau, marchand et ex-maire de Victoriaville, a été favorable au parti conservateur.

Les bureaux de vote les plus favorables, en pourcentage, à Désiré Olivier Bourbeau sont Sainte-Clothilde (97 %), Saint-Albert (91 %), Saint-Bonaventure (86 %) et Victoriaville (82 %).

Les bureaux de vote les plus favorables, en pourcentage, à Wilfrid Laurier sont Stanfold (aujourd'hui Princeville) (84 %), Ulverton (82 %), Saint-Christophe (74 %) et Tingwick (70 %).

### Un événement tragique durant la campagne électorale de 1877

Pendant la campagne électorale de 1877, un événement tragique s'est produit lors d'une assemblée politique tenue à Victoriaville, qui résulte au décès de Zoël Perrault, un chaud partisan de Wilfrid Laurier.

Lors d'une assemblée politique tenue à Victoriaville le 20 octobre 1877, soit exactement une semaine avant la votation, un partisan conservateur s'élançe sur Zoël Perrault, de Victoriaville, et le frappe du pied dans l'abdomen. Quelques heures après, une inflammation des intestins cloue Zoël Perrault sur son lit où il décède de ses blessures deux jours plus tard, soit le 22

### Etat de la votation dans les comtés de Drummond et Arthabaska.

DRUMMOND.			
Pelle	Bourbeau	Laurier	Heartés
Kingsley .....	124	86	0
Wickham Ouest.....	45	18	3
Wickham.....	20	35	3
St. Bonaventures.....	57	14	4
St Germain No. 2... ..	25	47	1
St Germain No. 1... ..	60	83	2
St. Guillaume No. 2..	62	54	10
St. Guillaume No. 1..	33	76	3
L'Avenir.....	53	111	12
South Durham.....	40	139	7
Grantham.....	38	39	1
Windover & Simpson..	90	43	2
Drummondville.....	23	29	0
Ulverton.....	16	72	9
Kingsley-Pelle.....	61	81	3
	809	931	61

ARTHABASKA			
Chester Est.....	81	82	2
Tingwick .....	45	108	0
Chester .....	115	79	3
Village Warwick....	55	21	1
Township Warw. & ..	104	27	6
Chester-Nord.....	44	37	0
Victoriaville .....	163	23	4
St. Albert.....	76	8	11
Princeville.....	22	50	1
Chester-Ouest.....	93	66	6
Stanfold No. 1.. ..	19	97	0
Stanfold No. 2.....	44	93	4
Arthabaskaville .....	48	61	3
St. Norbert .....	43	55	0
Blandford.....	34	47	1
Ste. Clothilde.....	70	3	9
Bolstreda .....	74	35	0
St. Christophe.....	23	66	0
	1093	947	42
Total.....	1902	1899	
Majorité pour M. Bourbeau, 22.			

octobre 1877. C'est Zoël Perrault lui-même, qui déclare sur son lit de mort avoir reçu un coup de pied dans l'abdomen le jour de la nomination et il mentionne même le nom de la personne sur qui reposent ses doutes.

Un jury de 12 personnes vient à la conclusion qu'il est mort d'une inflammation d'intestins dont la cause ne peut être connue; cependant quatre personnes formant partie du dit jury sont d'opinion que le défunt Zoël Perrault « est mort d'une inflammation d'intestins causée par un coup dans l'abdomen par une personne inconnue ».<sup>273</sup>

Zoël Perrault était le fils d'Olivier Perrault et un des grands promoteurs fonciers au village de Victoriaville.

L'Honorable Wilfrid Laurier se charge du soutien de la veuve (dame Julie Beaudet) et des dix enfants de Zoël Perrault décédé. Les libéraux des comtés de Drummond et Arthabaska veulent, eux aussi, donner à la famille du regretté défunt, une marque de sympathie en ouvrant une liste de souscriptions destinées à payer toutes les dettes de sa succession. De nombreux citoyens souscrivent des montants d'argent ou offrent des services gratuits.

### Élection de Désiré Olivier Bourbeau contestée

Le Journal d'Arthabaska du 14 décembre 1877 apprend à ses lecteurs que « l'élection de monsieur Bourbeau est contestée. La pétition a été dument signifiée lundi, le 10 courant, et le dépôt de 1 000 \$ régulièrement fait. Les pétitionnaires sont, messieurs Thomas Baril, Pierre Bernier et Lazare LaRoche de Saint-Christophe et monsieur L. Beaudet de Victoriaville. Ils ont retenu monsieur Lavergne comme avocat de la poursuite, et messieurs Wm. Trenholm et F. Langelier comme conseils ».

Le 21 décembre 1877 l'Officier rapporteur, M. J. A. Poisson émet un avis qui est publié dans Le Journal d'Arthabaska le 28 décembre 1877. Cet avis de contestation d'élection n'est probablement pas venu comme une surprise pour Désiré Olivier Bourbeau puisque dès le lendemain de la votation, les libéraux criaient haut et fort qu'ils contesteraient son élection. De plus, il se doutait peut-être qu'à son insu, des manœuvres frauduleuses aient été commises par son parti et c'est la raison justifiant le fait qu'il ait contremandé le cortège triomphal qui devait partir de Drummondville et se rendre à Arthabaskaville, où une procession aux flambeaux et un feu d'artifice devaient couronner son élection.<sup>274</sup>

Le verdict du jury est comme suit :

« Que le vingt-deuxième jour d'Octobre courant, au dit village de Victoriaville, comté et district susdits, le dit Zoël Perrault est mort d'une inflammation d'intestins dont la cause ne peut leur être connue et qu'il n'avait aucune marque de violence, excepté MM. Honoré Alphonse Picaud, Paul Émile Durval, Estime Beaudette et Landry Houle, formant partie du dit jury, qui disent qu'ils sont d'opinion que le défunt Zoël Perrault est mort d'une inflammation d'intestins causée par un coup dans l'abdomen par une personne inconnue. »

**A V I S .**

AVIS est par le présent donné aux électeurs du district électoral de Drummond et Arthabaska, qu'une pétition d'élection contestant le retour de Zéphirin Désiré alias Désiré Olivier Bourbeau déclaré élu pour représenter aux Communes le dit District électoral m'a été transmise conformément à "l'Acte des Elections Contestées de la Province du Canada, 1874," par Barvis et Thérioux, greffiers de la Cour pour les fins d'élection.

M. J. A. POISSON,  
Officier-Rapporteur,

21 décembre 1876-2f

<sup>273</sup> Le Journal d'Arthabaska du 21 décembre 1877

<sup>274</sup> Le Journal d'Arthabaska du 21 décembre 1877

**La Société permanente de construction du district d'Arthabaska : une bonne affaire**

Comme nous l'avons vu précédemment, depuis 1871, la Société permanente de construction du district d'Arthabaska amasse des souscriptions chez la population pour créer un fond pouvant être utilisé comme prêts hypothécaires à la disposition de ceux qui veulent s'établir aux villages d'Arthabaskaville et Victoriaville. En 1877, la Société est plus vivante que jamais et prouve être une très bonne affaire pour les sociétaires et les bénéficiaires.

Le cinq novembre 1877 a lieu l'assemblée générale des membres de ladite Société, à la salle chez James Goodhue à Arthabaskaville, pour l'élection des directeurs et l'examen de l'état des affaires de la Société. Il y a lieu de remplacer un des directeurs, Désiré Olivier Bourbeau, qui ne peut assister régulièrement aux assemblées. Pour le remplacer, il y a deux candidats : Lucien Cannon, avocat, et Louis Ovide Pépin, marchand, tous les deux d'Arthabaskaville. Lucien Cannon est élu. Dès le résultat connu, Antoine Gagnon et Basile Théroux fils, directeurs nouvellement élus, présentent leur démission parce que leur candidat, Louis Ovide Pépin, n'a pas été élu. Ils seront remplacés par le sénateur Charles Cormier de Plessisville et Narcisse Talbot maire de la paroisse de Saint-Norbert, lors d'une réunion spéciale tenue le trois décembre 1877.

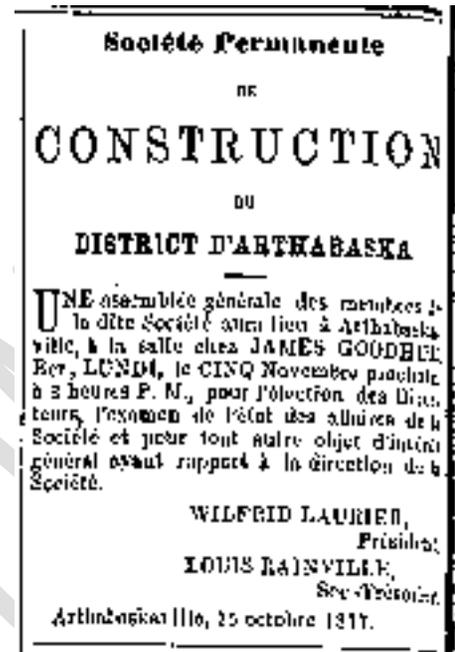
Pour bien comprendre le fonctionnement de la Société permanente de construction du district d'Arthabaska et les avantages dont bénéficient les membres, il est intéressant de reproduire un article paru dans *Le Journal d'Arthabaska* du 9 novembre 1877 basé sur le rapport annuel de cette Société :

**LA SOCIÉTÉ PERMANENTE  
DE CONSTRUCTION DU  
DISTRICT D'ARTHABASKA**

Comme on peut le voir par le rapport annuel de cette Société, publié dans une autre colonne, les affaires y sont des plus florissantes. Il y a maintenant six ans que cette institution existe; les parts sont de \$100 et les actionnaires paient \$1.00 d'entrée et \$1.00 par mois par chaque part pendant 6 ans, c'est-à-dire qu'ils déboursent \$72 et reçoivent \$100; en outre, ils participent aux profits de la Société, ce qui augmente d'autant la valeur de leurs parts. Par exemple : les actionnaires sont distribués par classes, ceux qui ont souscrit des parts la première année formant la classe A, ceux de la seconde année

formant la classe B et ainsi de suite. Les actionnaires de la classe A ont terminé leurs six ans à la fin d'octobre et ils ont reçu \$108 par part. En calculant ces montants, on verra que les actionnaires de la classe A ont fait un placement qui leur a donné 20 pour cent d'intérêt et au-delà. La classe B qui deviendra échue à la fin d'octobre prochain rapportera le même montant; il est même à présumer que la valeur des parts augmentera chaque année à mesure que les opérations et les profits de la Société deviendront plus considérables. Les parts de notre Société de Construction donneront donc sous peu aux actionnaires 30 à 40 pour cent de bénéfice.

Maintenant, lequel de nos cultivateurs et de nos artisans ne peut mettre de côté \$1.00 par mois? Tous le peuvent et beaucoup peuvent mettre plus. Voyant les résultats obtenus, nous ne croyons pouvoir encourager assez fortement tout le monde, riches et pauvres, à souscrire des parts dans la classe G qui ouvre cette année. À part le profit matériel, les actionnaires acquièrent de plus deux qualités d'une valeur inappréciable : l'économie, en étant forcés de mettre une certaine somme de côté chaque mois, et la ponctualité vu qu'ils doivent payer leurs versements dans les trois premiers jours de chaque mois sous peine d'une légère amende.



### Arrivée du docteur Arthur Frédéric Poulin

*L'année 1877 marque l'arrivée du premier médecin qui s'établie en permanence au village de Victoriaville et qui, tout au long de sa vie, « tout en donnant ses soins éclairés à sa nombreuse clientèle, il dirigea aussi son énergie, à seconder les hommes d'affaires dans le domaine industriel »<sup>275</sup>.*

*Le Dr Arthur F. Poulin est né à Sainte-Famille, Ile d'Orléans, le 26 décembre 1851 du mariage de Sieur Alexandre Poulin, seigneur de l'île d'Orléans, et de dame Éléonore Turcotte.*

*Après un brillant cours d'études au Séminaire de Québec et à l'Université Laval de 1866 à 1877, il obtint, avec honneur, ses diplômes de bachelier et vint se fixer au village de Victoriaville, le 12 juillet 1877; il y a toujours demeuré.*

*À son arrivée, le Dr Poulin installe son bureau et sa pharmacie chez Joseph Poulin dont la propriété est située le long du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21, rue Perreault.***

*« Victoriaville est alors un humble village, mais en homme prévoyant et progressif, il sut lui présager un avenir brillant et le berceau d'une future ville ».*

*En 1879, le Dr Poulin épouse Eugénie Richard d'Arthabaskaville et de ce mariage nait un fils nommé Arthur Poulin.*

*Le 13 octobre 1882, le Dr Poulin fait l'acquisition de la résidence du Dr Louis Joseph Gravel située à l'intersection de chemin de Bulstrode et d'un passage de 18 pieds longeant la propriété du chemin du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis, aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.***

*Tout au long des années, on retrouve le Dr Arthur F. Poulin aux implications suivantes :*

- *Directeur de la Victoriaville Furniture Co.*
- *Directeur de la Victoriaville Clothing Co.*



<sup>275</sup> Extrait de « Victoriaville et les alentours – 1910 »

- Médecin chirurgien de la compagnie du Grand Tronc,
- Examineur médical pour un grand nombre de compagnies d'assurances de vie,
- Conseiller municipal au village de Victoriaville où il contribue à la création de la ville de Victoriaville, en scindant le village en deux entités municipales,
- Secrétaire-trésorier des écoles pendant environ vingt-cinq ans.

### **Paul Tourigny déjoue les voleurs**<sup>276</sup>

*Paul Tourigny et son frère opèrent l'hôtel « Prince of Wales » au village de Victoriaville depuis juillet 1875. Dans la première semaine d'octobre 1877, à deux occasions, des voleurs s'attaquent à cette propriété.*

*Dans le premier cas, les voleurs pénètrent au bar vers 4 heures du matin et s'emparent d'une boîte contenant une valeur réelle de 800 \$ à 1 000 \$. Aussitôt après, ils prennent le train de 5 h 30 heure du matin en route pour Trois-Rivières. Paul Tourigny croit s'apercevoir de quelque chose en apprenant le voyage soudain de deux individus. Il télégraphie à la police aux Trois-Rivières, et monsieur Gailloux, grand constable, s'empare de messieurs Joseph Champagne et Joseph LaBelle, qui déclarent avoir commis leur vol pendant que le commis du bar sommeillait.*

*La nuit suivante, il y a un châssis de brisé au même hôtel, mais les voleurs sont surpris et décampent de suite.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1877**

*Les transactions réalisées par les grands propriétaires fonciers durant l'année 1877 sont les suivantes :*

- **Zoël Perrault, cultivateur, et son frère Napoléon Perrault, également cultivateur, sont chacun propriétaires de la demie indivise de la terre de 4 arpents de largeur par 20 arpents de profondeur qu'occupait leur père, Olivier Perrault, au moment de son décès. Dans une transaction intervenue le 2 avril 1877<sup>277</sup>, ils décident de partager cette terre en deux parties et, chacun, devenir propriétaire exclusif d'une partie. **Aujourd'hui, l'emplacement de Zoël Perrault, la partie nord-est de la terre, correspond aux emplacements de la rue Olivier prolongée de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est. L'emplacement de Napoléon Perrault, la partie sud-ouest de la terre, correspond aux emplacements de la rue Victoria prolongée de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est.****
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand, acquiert du shérif d'Arthabaska, Auguste Quesnel, le 29 mai 1877<sup>278</sup>, les biens d'Odilon Perrault, failli, situés au sud-ouest de la rivière Nicolet. **Aujourd'hui, cette propriété correspond aux propriétés situées sur l'avenue Gaudet ainsi que les propriétés situées entre l'avenue Gaudet et la rivière Nicolet.****

<sup>276</sup> Le Journal d'Arthabaska du 12 octobre 1877

<sup>277</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13990

<sup>278</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13447

- **Louis Carignan, cultivateur**, acquiert de Moïse Carignan, le 8 décembre 1877<sup>279</sup>, un emplacement de 76 acres compris entre les bornes suivantes : au nord-est par le chemin d'Arthabaskaville, au sud-est par Abraham Fortin, au sud-ouest par la propriété de la veuve de Zoël Perrault, au nord-ouest par le chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées sur les rues Saint-Jean-Baptiste (partie), Saint-Antoine, Campagna, Ducharme, Robitaille, Piché (partie), Brunelle, Potvin, Thibodeau et Bécancour.**

### Lotissement

- **Philippe Olivier alias Ernest Pacaud, avocat**, acquiert de Michel Labbé, le 20 janvier 1877<sup>280</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **Adolphe Roy et Arthur Roy, marchand de Montréal opérant sous la raison sociale Adolphe Roy & Cie**, acquièrent de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite de François Hector Auger, le 30 janvier 1877<sup>281</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Cléophas Lavigne** acquiert de Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny, le 28 février 1877<sup>282</sup>, un emplacement de forme triangulaire, avec 2 maisons et autres bâtisses érigées, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Foisy, marchand**, acquiert du Comté d'Arthabaska, le 5 mars 1877<sup>283</sup>, la propriété de François Brisson soit un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 102, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Foisy, marchand**, acquiert du Comté d'Arthabaska, le 5 mars 1877<sup>284</sup>, la propriété de Hilaire Leduc soit un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin de fer dans le prolongement d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le prolongement de la rue des Forges, dans le stationnement à l'arrière du poste de la Sûreté du Québec.**

<sup>279</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. A-1, no 142

<sup>280</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12529

<sup>281</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12590

<sup>282</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 12999

<sup>283</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23249

<sup>284</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23251

- **Louis Foisy, marchand**, acquiert du Comté d'Arthabaska, le 5 mars 1877<sup>285</sup>, la propriété de Jules Vachon soit un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 124 rue Notre-Dame Ouest, à l'intersection avec la rue Albert.**
- **Pierre Genest de Québec**, acquiert du Comté d'Arthabaska, le 11 mars 1877<sup>286</sup>, la propriété d'un inconnu (le dernier propriétaire étant Alexandre Foster de Montréal) soit un emplacement situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Louis Ovide Pépin, marchand**, acquiert de Jean Baptiste Pinard, le 12 mars 1877<sup>287</sup>, un emplacement, avec une boulangerie et tous les accessoires, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 101-105 rue Notre-Dame Est et à la partie sud-ouest de la propriété située aux 117-119-121 rue Notre-Dame Est.**
- **Raphaël Bellemare, inspecteur du revenu**, acquiert de Louis Rainville, syndic à la faillite de Jean Baptiste Edge, le 19 mars 1877<sup>288</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35, 39 à 45 et 49 à 53 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Angers Leclerc** acquiert de Louis Rainville, syndic à la faillite de François Hector Auger, le 22 mars 1877, un emplacement, avec une maison dessus construite, comprenant tout le terrain compris entre les propriétés de Louis Martin et l'honorable Henry Gédéon Mailhiot, le long d'une rue verbalisée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la rue Poitras, aux propriétés situées aux 17-19-25 rue des Forges ainsi qu'aux 2 et 10 rue Tessier.**
- **Joseph Enoch Auger, forgeron**, acquiert de Louis Martin, le 22 mars 1877<sup>289</sup>, un emplacement au sud-ouest de la propriété de Louis Foisy, en retrait du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située aux 17-19, rue des Forges et de la rue Poitras, entre les rues Drouin et des Forges.**
- **François Jean, agent du Grand Tronc**, acquiert de Paul Émile Duval, le 29 mars 1877<sup>290</sup>, la part indivise de ce dernier dans deux emplacements :
  - Un emplacement situé au sud-est d'une rue projetée sur lequel est construite la maison acquise de Louis Martin le 30 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**

<sup>285</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23250

<sup>286</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14449

<sup>287</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12861

<sup>288</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12718

<sup>289</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13345

<sup>290</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12767

- *Un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 72-74, rue Carignan.*
- *Aimé Beaubien, avocat, acquiert de Cléophas Lavigne, le 4 avril 1877<sup>291</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-est du chemin de Victoriaville à Saint-Albert. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Alexandre Greenshield, agent de Canadian Express Company, acquiert de François Xavier Côté, le 12 avril 1877<sup>292</sup>, un emplacement, avec maison et boutique d'ouvrier, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Octave Bourbeau, marchand, acquiert de Zoël Perrault, le 13 avril 1877<sup>293</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la « deuxième rue partant de la rivière Nicolet et parallèle à celle-ci ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 17, 19 et 21, rue Octave.*
- *Marie Boucher, épouse de Jean Baptiste Edge, acquiert de Raphaël Bellemare, le 16 mai 1877<sup>294</sup>, un des emplacements que ce dernier a acquis de la faillite de Jean Baptiste Edge, soit un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35 et 39 à 45, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Isaac Dubord, marchand, acquiert de Cléophas Lavigne, le 10 juin 1877<sup>295</sup>, un emplacement de forme triangulaire, avec 2 maisons et autres bâtisses érigées, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. Aujourd'hui, cet emplacement est situé au 22, rue Notre-Dame Est.*
- *Alphonse Béliveau, voiturier, acquiert de Pierre Dumas, le 9 juillet 1877<sup>296</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.*
- *Eusèbe Dubord, cultivateur menuisier, acquiert de son fils Isaac Dubord, le 26 juillet 1877, un emplacement de forme triangulaire, avec 2 maisons et autres bâtisses érigées, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 22, rue Notre-Dame Est.*

<sup>291</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 12952

<sup>292</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12803

<sup>293</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-18, no 12822

<sup>294</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18306

<sup>295</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 12999

<sup>296</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13690

- **Georges Jérémie Pacaud, gentilhomme, acquiert de Paul Émile Duval syndic à la faillite de Charles N. Spénard, le 25 septembre 1877<sup>297</sup>, un emplacement à l'ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. *Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.***
- **Antoine Blondeau, notaire, acquiert de Donat Blondeau, le 27 septembre 1877<sup>298</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord du chemin de la Reine. *Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 174, rue Notre-Dame Est.***
- **Vézina & Bédard acquiert de Paul Émile Duval, syndic à la faillite de Charles N. Spénard, le 26 octobre 1877<sup>299</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine.**

***Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Saint-Dominique, aux 85-89, rue Notre-Dame Est.***



Extrait de « Victoriaville 100 Ans de Vivants Souvenirs »

- **Alfred Bouchard, marchand, acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite d'Horace Albert Adolphe Pacaud, le 16 novembre 1877<sup>300</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est d'une « rue parallèle à la ligne de chemin de fer ». Cette rue deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. *Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.***
- **David Bolduc acquiert de John Leahy, le 11 décembre 1877<sup>301</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. *Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 129-137, rue Notre-Dame Est.***
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand, acquiert du shérif d'Arthabaska, le 20 décembre 1877<sup>302</sup>, la propriété saisie de Marie Goupille, épouse de Joseph Beauchesne, soit un emplacement, avec deux maisons, boutique de voiturier à 2 étages, grange et écurie, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. *Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.***

<sup>297</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13205

<sup>298</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13274

<sup>299</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13280

<sup>300</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13836

<sup>301</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13778

<sup>302</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13435

## **L'année 1878**

*Les principaux événements marquant l'année 1878, au village de Victoriaville, sont les suivants :*

- 1. L'élection de deux nouveaux conseillers et nomination d'un autre nouveau conseiller au village de Victoriaville.*
- 2. Annulation de l'élection de Désiré Olivier Bourbeau contre Wilfrid Laurier lors de l'élection partielle du 27 octobre 1877,*
- 3. La guerre des journaux locaux continue,*
- 4. Élection de Désiré Olivier Bourbeau, dans les comtés de Drummond et Arthabaska, à l'élection générale du 17 septembre 1878*

### **Élection municipale du 14 janvier 1878**

*En 1878, conformément aux exigences de la loi, trois conseillers terminent leur mandat soit les conseillers Joseph Octave Bourbeau, Charles Labé et Isaac Dubord. Comme suite à l'élection du 14 janvier, le conseiller Joseph Octave Bourbeau est réélu et deux nouveaux conseillers sont élus soit les conseillers Joseph Labé et Charles Boutet. Ces deux derniers remplacent messieurs Charles Labé et Isaac Dubord.*

*Les sept conseillers sont maintenant : Joseph Octave Bourbeau, Joseph Labé, Charles Boutet, Olivier Boisvert, Ignace Plamondon, François-Xavier Beaudet et Édouard Côté.*

### **Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville**

*À la réunion du conseil tenue le 4 février, on procède à l'assermentation des trois conseillers élus ou réélus le 14 janvier dernier : Joseph Octave Bourbeau, Joseph Labé et Charles Boutet.*

*À l'unanimité, les conseillers nomment Joseph Octave Bourbeau, maire pour la prochaine année. Aimé Beaubien est confirmé comme secrétaire.*

*À la même réunion du 4 février, il est résolu de nommer Hubert Trottier, cultivateur, conseiller au village de Victoriaville pour remplacer Édouard Côté « dont la résignation est acceptée pour défaut de qualification ».*

*Un montant de 1.50 \$ est alloué à Isaac Dubord pour l'occupation de sa salle pendant l'élection municipale et également un montant de 1.50 \$ est alloué à Aimé Beaubien comme président de ladite élection.*

*À la réunion du conseil tenue le 4 mars, on procède à l'assermentation de Hubert Trottier, cultivateur, comme conseiller en remplacement du conseiller Édouard Côté.*

**Entretien des trottoirs à la charge des propriétaires**

À la réunion du conseil tenue le 4 février, il est également résolu qu'à l'avenir l'entretien des trottoirs sera à la charge des propriétaires ou occupants des propriétés devant lesquelles passent lesdits trottoirs, chacun pour la part de trottoir faisant la devanture de la propriété.

**Requête du curé Édouard Laflèche demandant de prohiber les liqueurs alcooliques**

À la réunion du conseil tenue le 4 février, les membres du conseil reportent pour considération ultérieure une requête présentée par le « Révérend Messire » Édouard Laflèche, nouveau curé de la paroisse de Sainte-Victoire, demandant de prohiber les liqueurs alcooliques dans la municipalité.

**Droit de vingt piastres imposé aux tenanciers d'endroit public**

À la réunion du conseil tenue le 4 février, il est résolu unanimement « qu'un droit de vingt piastres soit imposé sur chaque certificat approuvé à l'avenir par le conseil pour obtenir une licence permettant de tenir, une auberge, taverne, hôtel de tempérance ou autre lieu ou maison d'entretien public et que ladite somme de vingt piastres soit versée entre les mains du secrétaire-trésorier par l'appliquant avant que le certificat remis au requérant soit signé par le maire et le secrétaire-trésorier ».

**Requête demandant de maintenir la vente des liqueurs alcooliques**

À la réunion du conseil tenue le 1er avril, une autre requête est présentée concernant la question de prohiber la vente des liqueurs alcooliques dans la municipalité. Cette autre requête est présentée par Paul Tourigny (il exploite l'hôtel Prince Of Wales) et autres en opposition à la requête présentée par le curé de la paroisse de Sainte-Victoire demandant la prohibition (des liqueurs alcoolisées). La requête présentée par Paul Tourigny contient une majorité de vingt-six électeurs sur la première requête. La requête demandant la prohibition est rejetée par les membres du conseil.

**Licences d'hôtel accordées**

À la réunion du conseil tenue le 1er avril, il est résolu unanimement que les applications pour licence d'aubergiste de Paul Tourigny et Louis Foisy soient approuvées. Une troisième application, celle de Narcisse Marcotte et Dolphisse Tourigny, étant soumise au conseil, l'application est approuvée sur un vote prépondérant du maire.

**Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1878**

À la réunion du conseil tenue le 24 octobre, il est résolu unanimement par le conseil que la somme de 246.60 \$ (deux cent quarante-six piastres et soixante centins), formant un quart de cent par cent piastres sur le montant des propriétés imposables, soit prélevée pour payer les dettes et défrayer les dépenses du conseil et que le secrétaire-trésorier confectionne un rôle de perception pour prélever ledit montant.

**Dépenses d'élection du candidat Désiré Olivier Bourbeau à l'élection de 1877**

Dans le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 31 janvier 1878, A. B. Desrochers, agent du candidat Désiré Olivier Bourbeau à l'élection d'octobre 1877, produit l'état des dépenses d'élection à l'Officier rapporteur, monsieur J. A. Poisson, à savoir :

• Dépenses personnelles du candidat y compris le dépôt :	190.00 \$
• Frais de poste :	3.66 \$
• Dépêches télégraphiques :	112.56 \$
• Papier et impressions :	86.56 \$
• Payé aux orateurs :	85.00 \$
• Pension et charretiers pour orateurs :	182.05 \$
• <b>TOTAL :</b>	<b>659.77 \$</b>

**La guerre des journaux politisés de la région**

Comme il fallait s'y attendre, l'arrivée du « *Journal d'Arthabaska* », pour faire contrepoids sur le plan politique avec le journal *l'Union des Cantons de l'Est*, déclenche une véritable guerre entre les deux journaux.

Il faut se rappeler qu'en 1878, le seul moyen de communication avec l'ensemble de la population est le journal. Il n'existe ni radio, ni télévision, ni téléphone, etc. Depuis 1866, le journal *l'Union des Cantons de l'Est* règne en maître dans la région au point de vue de l'information. Ceux qui ne partagent pas les idées émises par ce journal, au point de vue religieux ou politique, ont très peu de moyens de faire entendre leur point de vue ou de contredire les informations données par ce journal. En particulier, les nombreuses attaques que fait ce journal conservateur contre les « rouges » et contre Wilfrid Laurier en particulier demeurent sans contre-offensive.

Les attaques de ces journaux, l'un contre l'autre, sont monnaie courantes et particulièrement virulentes.

Dans sa dernière édition de 1877, *l'Union des Cantons de l'Est* écrit ce qui suit en parlant du rédacteur du *Journal d'Arthabaska* : « On nous a dit que le rédacteur du *Journal* était depuis longtemps affecté d'un ramollissement du cerveau. Certes, nous n'avons pas de peine à le croire. Il n'y a qu'un ramolli pour écrire des sottises comme celles que contiennent les lignes qui terminent son article sur « le parti de l'ordre » ».

En réponse à cette attaque, le *Journal d'Arthabaska* écrit dans son édition du 4 janvier 1878 : « Voilà une calomnie dont le rédacteur du journal des bons principes sera toujours exempt. Personne ne l'accusera jamais lui de souffrir d'un ramollissement de cerveau. Il y a des crânes tellement épais et lourds qu'ils défient le ramollissement. Si nous n'avions pas un peu de respect pour nous-mêmes, et si nous appartenions à la même école que le rédacteur à bons principes, nous lui dirions qu'il ne sera jamais un ramolli par la raison qu'il n'est qu'un abruti ».

Une autre méthode qui semble fréquemment employée, c'est de publier une « lettre ouverte » d'un lecteur ou reproduire un article publié dans un autre journal qui contient beaucoup de demi-vérités et même des faussetés, mais qui a l'avantage d'attaquer l'adversaire. Dans ce domaine, les deux journaux semblent être des spécialistes.

À titre d'exemple, voyons comment est traitée l'information se rapportant à une grande fête organisée, le 1er décembre 1877, pour célébrer la victoire de Wilfrid Laurier dans le comté de Québec-Est.

À cette occasion, deux trains d'une douzaine de wagons chacun, ont fait le voyage Québec-Victoriaville, aller-retour, en arrêtant à chaque station de chemin fer pour permettre à la foule d'entendre et d'accueillir le nouvel élu Wilfrid Laurier.

Arrivée à Victoriaville, au milieu de l'après-midi, une grande réception a lieu à l'hôtel Foisy qui regroupe la population de la région de Victoriaville ainsi que toutes les personnes qui accompagnent Wilfrid Laurier dans les deux trains en provenance de Québec.

Comme suite à cet événement, le journal « La Minerve », organe du parti conservateur, publie un communiqué venant d'Arthabaskaville décrivant ce qui se serait passé à l'hôtel Foisy et que le journal l'Union des Cantons de l'Est a décrit comme des « sauvageries, choses indignes de la civilisation, vomissements d'ordures, obscénités, etc. ».

Louis Foisy refute par lettre ces insinuations et plusieurs journaux conservateurs se hâtèrent de publier la lettre de monsieur Foisy qui innocentait les participants au triomphe de Wilfrid Laurier.

Le journal l'Union des Cantons de l'Est refuse de se rétracter et de publier la lettre de Louis Foisy en disant qu'il n'a pas porté les accusations contenues dans la lettre venant d'Arthabaskaville et que par conséquent il n'est pas tenu de publier la réfutation de Louis Foisy.

Victoriaville, 30 déc. 1877.

Au Rédacteur de la Minerve.

M. le Rédacteur.

Un ami vient de me communiquer le numéro de la Minerve du 6 décembre courant, dans lequel se trouve un écrit daté d'Arthabaskaville, contenant un récit détaillé de dégâts et de vols qui auraient été commis chez moi lors du triomphe fait à Elton, M. Laurier dans ce village par ses amis de Québec. Il est dit dans cet écrit qu'un dîner grandiose avait été commandé à mon hôtel; que se voyant chez eux, les amis de M. Laurier avaient fait table rase sans prendre de nourriture et de rafraîchissements, qu'ils avaient absorbé toute la bière, qu'il y avait dans ton cerc, que non contents de cela, ils avaient volé et emporté tous les bouteaux, les fourchettes, les bouteilles, les verres et tout ce qu'ils avaient trouvé à leur portée, voir même jusqu'à mon espot; qu'après le départ de mes messieurs, je constatai que plusieurs d'entre eux avaient laissé dans mes appartements leurs cartes de visite parfumées.

M. le Rédacteur, je dois à la vérité de déclarer que tout ce qui précède est de pure invention de la part de votre correspondant. Personne n'avait commandé un dîner chez moi. Je n'ai eu ni contents, ni bouteilles, ni bière, ni capot d'hôtel; aucune des articles mentionnés sous le titre de cartes de visites, n'ont été commandés dans mon maison.

J'ai voulu à diner à quelques personnes seulement. L'embarras qui existait, me fit voir que je n'étais pas assez bien organisé pour faire face à une foule aussi nombreuse, et je me mis à chercher à diner et de vendre de la bière, mais je ne suis déterminé à cela par aucune nécessité qui serait survenue.

Le seul désordre survenu à mon connaissance, a eu lieu après le départ des trains pour Québec, entre quelques conservateurs et libéraux de ce village, et cela dans la rue en face de mon hôtel.

J'espère que votre honnorable publicité à cette lettre, dans le but de établir les faits et de donner justice à qui de droit, m'ait l'honneur d'être,

Votre serviteur,

Louis Foisy.

### **Dépenses d'élection du candidat Wilfrid Laurier à l'élection de 1877**

Le 4 janvier 1878, J. A. Poisson, officier rapporteur, donne un avis public relativement aux dépenses d'élection du candidat l'Honorable Wilfrid Laurier dans l'élection du mois d'octobre dernier, suivant l'état détaillé que lui a fourni Joseph Lavergne, agent de Wilfrid Laurier dans ladite élection. Les dépenses ont été comme suit :

- Pour charretiers, hôteliers, messagers, dépêches télégraphiques, dépenses de voyage des agents, orateurs, messagers et charretiers, loyer de maison pour siège de comité et pour tenir des assemblées : 555.08 \$

### **Recensement de 1878 dans le comté d'Arthabaska**

Le Journal d'Arthabaska du 8 août 1878, comme suite au recensement fait, donne la population de chaque paroisse et village dans le comté d'Arthabaska. Par ordre décroissant, la population de chaque paroisse et village est la suivante :

- Stanfold 1 953 âmes
- Chénier 1 866 âmes
- Chester Est 1 544 âmes
- Victoriaville 1 425 âmes
- Chester Ouest 1 368 âmes
- Saint-Christophe 1 287 âmes
- Tingwick 1 179 âmes
- Saint-Médard de Warwick 1 165 âmes
- Saint-Norbert 852 âmes
- Bulstrode 766 âmes
- Arthabaskaville 730 âmes
- Warwick 542 âmes
- Saint-Louis-de-Blandford 533 âmes
- Princeville 511 âmes
- Horton 371 âmes
- Saint-Albert-de-Warwick 371 âmes
- Kingsey Falls East 370 âmes
- Chester Nord 280 âmes

### **Montants versés par la municipalité pour services rendus**

Les minutes du conseil municipal du village de Victoriaville, pour l'année 1878, nous permettent de connaître l'ordre de grandeur des salaires ou montants versés par la municipalité pour des services rendus. En 1878, les montants suivants ont été versés :

- Honoraires au président d'élection : 1.50 \$
- Honoraires à chaque estimateur de la municipalité : 1.00 \$ par jour
- Location de la salle pour la journée de la votation : 1.50 \$

### Hôtel du Canada

On se rappelle qu'à la séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 1er avril 1878, une résolution adoptée grâce au vote prépondérant du maire a accordé une licence d'aubergiste à Narcisse Marcotte et Dolphisse Tourigny.

Le 1er mai 1878, messieurs Marcotte & Tourigny obtiennent une licence d'aubergiste émise par Théophile Côté, Inspecteur des licences pour le district d'Arthabaska, pour la période du 1er mai 1878 au 30 avril 1879.

Ce nouvel établissement porte le nom d'« Hôtel du Canada » et est situé vis-à-vis la gare et long de la propriété du chemin de fer du Grand Tronc.

Il est à remarquer qu'au début, les gens donnent le nom de rue de la Station et par la suite rue Bouchard à la rue portant actuellement le nom de rue de la Gare et à l'ancienne rue De Bigarré devenue l'Allée Foucault.

Le village de Victoriaville compte maintenant trois hôtels : l'hôtel Foisy, l'hôtel « Prince of Wales » sous la responsabilité de Paul Tourigny et frères et l'Hôtel du Canada de Narcisse Marcotte et Dolphisse Tourigny.

### Annulation de l'élection de Désiré Olivier Bourbeau vs Wilfrid Laurier

Le journal du 8 août 1878 apprend à la population que suite à un jugement de l'honorable juge Marc Aurèle Plamondon J.C.S., rendu le 7 août 1878, l'élection du 27 octobre 1877 déclarant élu Désiré Olivier Bourbeau comme membre de la Chambre des communes du Canada pour le district électoral de Drummond-Arthabaska est déclarée nulle et de nul effet.

Préalablement à ce jugement, soit le 27 juillet 1878, le défendeur Désiré Olivier Bourbeau, confesse jugement et « admet que certains actes de corruption ont été commis en sa faveur, mais hors sa connaissance et sans son consentement, et consent à ce que sadite élection soit annulée avec dépens ». Les pétitionnaires ont produit une acceptation par écrit de cette confession de jugement et leur consentement à ce que jugement soit rendu en conséquence.

Il semble bien que Désiré Olivier Bourbeau n'était pas heureux des méthodes utilisées, hors de sa connaissance et sans son consentement, par les organisateurs du parti conservateur, spécialement ceux venant de l'extérieur du comté, car suite à son élection, il a fait annuler la parade prévue de Drummond à Victoriaville pour fêter sa victoire.

« En apprenant que l'élection de monsieur Bourbeau avait été annulée, et sans connaître aucun détail, plusieurs journaux conservateurs accusèrent l'honorable juge Plamondon de partialité et insinuèrent que l'honorable juge (reconnu partisan libéral au moment de sa nomination) s'était laissé guider par l'esprit de parti. On peut se faire une idée des embarras de ces gens



malhonnêtes, lorsque plus tard ils apprirent que monsieur Bourbeau avait confessé jugement, et avait consenti à l'annulation de son élection. Ces journaux n'ont cependant pas rectifié et leurs lecteurs sont restés sous l'impression que l'honorable juge Plamondon a condamné injustement monsieur Bourbeau. Et c'est de cette façon que nos bons bleus se font instruire par leurs journaux. »<sup>303</sup>

### **Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame annoncent l'ouverture d'un couvent**

Le journal du 22 août 1878 annonce à la population que les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ouvriront un couvent cet automne, au village de Victoriaville, dans la maison ci-devant occupée par Horace Albert Pacaud.



On se rappelle qu'en juillet 1878 un comité a été formé pour l'établissement d'un couvent et que le 9 août 1878, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ont accepté de procéder à l'ouverture d'un couvent pour les jeunes filles du village de Victoriaville.

Pour ce qui est de la bâtisse utilisée, il s'agit de la bâtisse acquise par Joseph Octave Bourbeau du syndic Cléophas Beausoleil, le 23 mai 1878, comme suite à la faillite d'Horace Albert Pacaud.

L'ouverture des classes se fait le 16 septembre 1878 avec l'inscription de 106 élèves.

### **Élection générale de 1878 et réélection de Désiré Olivier Bourbeau**

Le journal nous apprend que le parlement fédéral a été dissout samedi le 17 août dernier et les writs (brefs d'élection) ont été émis la même journée. La mise en nomination, en vue de la tenue d'une élection générale pour le choix des députés appelés à siéger à la Chambre des communes, est prévue le 10 septembre et la votation le 17 septembre.

Nous lisons dans l'Union des Cantons de l'Est, journal conservateur :

« À une assemblée des délégués libéraux de ce comté, tenue à Arthabaskaville, mardi dernier, la candidature a été offerte à l'honorable Wilfrid Laurier. En cas de refus de la part du ministre du Revenu de l'intérieur, monsieur Louis Rainville, notaire, a été choisi pour faire la lutte.



<sup>303</sup> Journal d'Arthabaska du 15 août 1878

À une assemblée du parti conservateur, monsieur Bourbeau a décliné l'offre d'une nouvelle candidature, de sorte que le parti dans Drummond et Arthabaska n'a pas de candidat. Si monsieur Laurier acceptait, il serait élu par acclamation ».

Comme suite à l'offre faite par les conservateurs d'Arthabaska, aux libéraux, de se joindre à eux pour assurer à Wilfrid Laurier une élection par acclamation, le Journal d'Arthabaska, du 29 août 1878, écrit ceci :

« Nous aurions souhaité, pour notre part, qu'il eût été possible à M. Laurier d'accepter une ouverture si bien faite pour le tenter. Du coup, la tache était lavée, et le pays entier apprenait, à n'en pas douter, que l'élection de l'année dernière avait été une surprise et que ceux-là mêmes qui y avaient contribué jugeaient que c'était une faute. La tentation était grande, mais la reconnaissance défendait à M. Laurier d'y céder. Il ne pouvait se séparer de Québec-Est, qui lui avait été si secourable à l'heure de l'épreuve, pour retourner à ceux qui l'avaient méconnu au moment même où tout leur faisait un devoir de lui rester fidèles ».

C'est ainsi que le dimanche 25 août 1878, monsieur Rainville et ses amis commencent la lutte. À cette occasion, l'honorable Wilfrid Laurier adresse la parole aux électeurs de Saint-Christophe. Il les remercie de la confiance qu'ils lui avaient toujours témoignée, et les invite à appuyer le candidat libéral, monsieur Rainville. En votant pour monsieur Rainville, dit-il, vous me prouvez encore une fois que je n'ai pas perdu votre confiance, puisqu'il est un de ceux qui appuient le gouvernement dont je fais partie.<sup>304</sup>

Le soir du 17 septembre 1878, le parti libéral est défait par le parti conservateur et, dans le comté de Drummond et Arthabaska, Désiré Olivier Bourbeau défait le candidat libéral, Louis Rainville, par une majorité de 162 votes. De son côté, Wilfrid Laurier est réélu avec une majorité de 778 votes dans le comté de Québec-Est.

### Les grands propriétaires fonciers en 1878

En 1878, trois transactions sont réalisées par les grands propriétaires fonciers, soit :

- **The Arthabaska Lumber Company** acquiert de William Edward Russell, le 5 mars 1878<sup>305</sup>, l'ancienne propriété de la « Miller's Extract of Bark Association ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées entre la rivière Nicolet et le 77 de la rue Gamache d'une part et entre les rues Gamache et Poitras d'autre part.**
- **Zéphirin Perrault, cultivateur**, acquiert de son frère, Napoléon Perrault, le 26 août 1878<sup>306</sup>, l'emplacement que ce dernier a acquis par testament de son père Olivier Perrault et suivant l'échange intervenu avec Zoël Perrault le 2 avril 1877. **Aujourd'hui, cette propriété correspond aux emplacements de la rue Victoria prolongée de part et d'autre de la rue Notre-Dame Est.**

<sup>304</sup> Le Journal d'Arthabaska du 29 août 1878

<sup>305</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13602

<sup>306</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15669

- **Le Révérend Damase Fortin, prêtre**, acquiert de sa sœur Delphrose Fortin, le 26 septembre 1878<sup>307</sup>, un emplacement de cinq arpents de largeur par la profondeur comprise entre la ligne de division des rangs 3 et 4 (**aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Sud**) et la rivière Nicolet. **Aujourd'hui, cette propriété correspond aux emplacements situés sur les rues Gagné (côté sud-est), Boisvert, Rouleau, Champagne, Bourbeau et partie des rues Piché, Poulin, Campagna, Bourgeois et Perreault.**

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété durant l'année 1878 sont les suivants :

- **Joseph Dussault, navigateur**, acquiert d'Isaac Dubord, le 22 janvier 1878<sup>308</sup>, un emplacement, avec une maison et autre dépendance, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 134-136, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Modeste Jules Adolphe Poisson, avocat et registrateur**, acquiert de Romuald Tourigny, le 1er février 1878<sup>309</sup>, un emplacement situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue. On se rappelle que les bâtisses de Romuald Tourigny ont été complètement détruites lors d'un incendie majeur survenu dans la nuit du 30-31 mai 1876. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Sophie Boutette, veuve de Joseph Roy**, hérite de la part de son époux, le 20 février 1878<sup>310</sup>, d'un emplacement, avec maison, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 71-81 rue Saint-Louis.**
- **Isaac Dubord, cultivateur**, acquiert de Modes Jules Adolphe Poisson, le 20 février 1878<sup>311</sup>, un emplacement situé à l'est du chemin de Bulstrode et au nord d'une rue. On se rappelle que les bâtisses ont été complètement détruites lors d'un incendie majeur survenu dans la nuit du 30-31 mai 1876. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert, au 130 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Sophie Boutette, le 23 février 1878<sup>312</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 71-81 rue Saint-Louis.**

<sup>307</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. A-1, no 249

<sup>308</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13487

<sup>309</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13512

<sup>310</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13567

<sup>311</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13623

<sup>312</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13568

- **Philippe Henry Matte, tanneur**, acquiert d'Olivier Rochette, le 1er mars 1878<sup>313</sup>, la tannerie bâtie par Pierre Légaré et le terrain occupé par ladite tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 1-9-11-15 rue Tourigny.**
- **Anna Prince, épouse de Urgel Médéric Poisson**, acquiert de ce dernier, le 4 mars 1878<sup>314</sup>, un emplacement situé au sud-ouest d'une rue projetée sur lequel est construite la maison acquise de Louis Martin le 30 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Damase Béliveau, cultivateur**, acquiert d'Alphonse Béliveau, le 29 mars 1878<sup>315</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Olivier Lambert, menuisier**, acquiert de Victor Lambert, le 11 avril 1878<sup>316</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Zéphirin Perrault, cultivateur**, acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite d'Horace Albert Pacaud, le 23 mai 1878, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située à l'intersection des rues Perreault et Notre-Dame Est, au 21, rue Perrault.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite d'Horace Albert Pacaud, le 23 mai 1878, un emplacement, avec une maison en brique à deux étages, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 130, rue Notre-Dame Est.**
- **Solomon Beaugard, forgeron**, acquiert de Louis Foisy, le 3 juin 1878<sup>317</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une « route de 18 pieds » longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.**
- **Obert Perrault, cultivateur de Saint-Norbert d'Arthabaska**, acquiert de François Xavier Dussault, le 2 juillet 1878<sup>318</sup>, un emplacement, avec une maison et autre construction,



<sup>313</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13629

<sup>314</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13583

<sup>315</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13697

<sup>316</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13850

<sup>317</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14110

situé sur le côté nord-est de la rue de l'Église (anciennement chemin de Bulstrode). **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**

- **Léandre Jolibois, cultivateur, acquiert de Obert Perrault, le 8 juillet 1878<sup>319</sup>, un emplacement, avec une maison et autre construction, situé sur le côté nord-est de la rue de l'Église (anciennement chemin de Bulstrode). Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Napoléon Paquet, boulanger, acquiert de Georges Rivard, le 9 juillet 1878<sup>320</sup>, un emplacement, avec une maison et écurie, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.**
- **John Black et Henderson Black, opérant sous la raison sociale de J & H Black, acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic à la faillite de Moïse Lefebvre et David Lefebvre, le 13 août 1878<sup>321</sup>, un emplacement, avec une maison en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Toussaint Faucher, cultivateur, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 27 septembre 1878<sup>322</sup>, un emplacement, avec deux maisons, boutique de voiturier à 2 étages, grange et écurie, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**

(La photographie ci-contre de Toussaint Faucher provient de la collection d'André Maheu, Toussaint Faucher étant son arrière-arrière-grand-père maternel.)



- **Daniel Paquette et Joseph Faucher, boulangers, acquièrent de Joseph Michel, le 12 octobre 1878<sup>323</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**

(La photographie ci-contre de Joseph Faucher provient de la collection d'André Maheu, Joseph Faucher étant son arrière-grand-père maternel.)



<sup>318</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13866

<sup>319</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13867

<sup>320</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13892

<sup>321</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14548

<sup>322</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14042

<sup>323</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14365

- **Philippe Henry Matte, tanneur**, acquiert de Julie Beaudet, veuve de Zoël Perrault, le 9 décembre 1878 <sup>324</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest d'une rue « innommée » dans le but d'agrandir l'emplacement de sa tannerie. **Aujourd'hui, cette propriété correspond aux emplacements situés à l'intersection des rues Tourigny et Saint-Jean-Baptiste et portant les numéros 11-15 et 17, rue Tourigny et 26-28 et 30-48, rue Saint-Jean-Baptiste.**

## **L'année 1879**

*L'année 1879 est marquée par :*

1. *L'élection de nouveaux conseillers au village de Victoriaville,*
2. *L'organisation d'une loterie pour venir en aide à la Congrégation de Notre-Dame,*
3. *L'Hôtel du Canada transformé en « maison de tempérance »,*
4. *Louis Caron, ouvrier entrepreneur, offre ses services.*

### **Élection de nouveaux conseillers**

*Avec l'arrivée des élections municipales de janvier 1879, deux conseillers terminent leur mandat au conseil municipal du village de Victoriaville : ce sont Ignace Plamondon et François Xavier Beaudet.*

*Comme suite à l'élection tenue le lundi 13 janvier 1879, deux nouveaux conseillers sont élus en remplacement de messieurs Ignace Plamondon et François Xavier Beaudet, ce sont : Romuald Tourigny et Octave Hamel.*

*Les dépenses encourues par la municipalité à l'occasion de cette élection sont de 2.00 \$ pour le président d'élection et 3.00 \$ pour la location de la salle le jour du vote.*

### **Joseph Octave Bourbeau réélu maire**

*À la séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 3 février, les sept conseillers présents réélisent Joseph Octave Bourbeau maire pour un cinquième terme d'une année.*

### **Taxe imposée à tout hôtel et maison de pension**

*À la réunion du conseil municipal tenue le 3 mars 1879, il est résolu d'imposer une taxe annuelle de 20.00 \$ à tout hôtel et maison d'intérêt public servant des liqueurs enivrantes.*

*Il est également résolu d'imposer une taxe annuelle de 15.00 \$ à toute maison de pension.*

---

<sup>324</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14232

### L'entretien des trottoirs de bois devient la responsabilité de la municipalité

À la réunion du conseil municipal tenue le 4 août, il est résolu d'annuler le règlement adopté le 4 mars 1878 décrétant que l'entretien des trottoirs de bois est la responsabilité des propriétaires. À l'avenir, l'entretien des trottoirs est la responsabilité de la municipalité.

### Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1879

À la séance du conseil municipal tenue le 6 octobre, il est résolu unanimement que la somme de 123.31 \$, formant un huitième de cent par cent piastres sur le montant des propriétés imposables, soit prélevée pour payer les dettes et défrayer les dépenses du conseil et que le secrétaire-trésorier confectionne un rôle de perception pour prélever ledit montant.

### Dépenses d'élection du candidat Louis Rainville à l'élection de 1878

En janvier 1879, J. E. Girouard, agent de Louis Rainville candidat à l'élection de septembre 1878 pour les Communes, produit le rapport des dépenses d'élection à l'Officier rapporteur P. N. Dorion. Ces dépenses sont les suivantes :

• Dépenses personnelles du candidat avec le dépôt	128.10 \$
• Messages	6.33 \$
• Voyage de l'agent à Québec	7.25 \$
• Brochures	6.00 \$
• Voitures pour orateurs	15.00 \$
• Payé pour dépenses des orateurs	18.00 \$
• <b>TOTAL</b>	<b>180.68 \$</b>

### Une loterie organisée pour venir en aide aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame

Le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 16 janvier 1879 apprend à la population qu'un comité est formé pour organiser une loterie afin de venir en aide aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, nouvellement établies à Victoriaville et qui souhaiteraient construire un nouveau couvent répondant mieux aux besoins de la population. Depuis septembre 1878, les religieuses dirigent un couvent qui accueille plus d'une centaine de jeunes filles dans l'ancienne propriété d'Horace Albert Pacaud acquise de Joseph Octave Bourbeau.

L'organisation de la loterie est ainsi décrite dans le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 16 janvier 1879 :

Tirage au sort de la propriété suivante donnée aux Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, nouvellement établies à Victoriaville, Arthabaska, savoir :

Un bel emplacement situé dans le village de Victoriaville, sur le 13e lot du rang B, avec magnifique maison neuve dessus construite de 24 x 30, à toit français, évaluée à \$600.00. On exige pour le tout que 1 000 billets de 50 centins chacun.



Les acheteurs de billets ont en outre part à toutes les prières et messes qui se disent à perpétuité au couvent pour les bienfaiteurs de l'œuvre.

Aussitôt que les billets seront vendus, le tirage se fera à Victoriaville, en présence des intéressés et des messieurs suivants, composant le comité de direction : P. E. Duval et J. O. Bourbeau donateurs, D. O. Bourbeau M.P., P. H. Matte, Paul Tourigny, A. Beaubien avocat, John Toohy, Alex. Gendron, Fr. Jean, Enoch Auger, Dolphis Tourigny, Edm. Dunn, A. Larivière, N. Paquette, G. Moreau, Dr. Poulin, Zéphirin Perrault, H. Gaudet, Rémi Héroux secrétaire et le Rév. E. Lafèche curé, trésorier.

Il y a des billets à vendre au secrétariat de tous les convents des Religieuses de la Congrégation de N.-D. ainsi que chez MM. Les membres du comité de direction à Victoriaville.

### Hôtel du Canada transformé en hôtel de tempérance

En septembre 1879, Narcisse Bouchard, le père de Joseph Alfred Bouchard propriétaire de la bâtisse qui loge l'Hôtel du Canada, prend la direction de l'hôtel et la transforme en « hôtel de tempérance » où les boissons enivrantes sont remplacées par des boissons de tempérance telle que sirop de fruits, vin de gingembre, cidre de champagne, soda water de John Collin, bière de gingembre, etc. À l'occasion, l'Hôtel du Canada est alors identifié sous le nom d'Hôtel Bouchard.

Comme on peut le constater, Narcisse Bouchard profite du fait que l'Hôtel du Canada est devenu une maison de tempérance pour inviter « les messieurs du clergé » à fréquenter son hôtel.

La lecture des journaux de l'époque nous indique que, débutant en 1880, les hôtels de tempérance sont de plus en plus à la mode.

La publicité de ces hôtels est généralement accompagnée d'une description des boissons de tempérance disponibles à ces endroits :

**Boissons de Tempérance.**

Sirops de Fruits,    Vin de Gingembre,    Cidre de Champagne,  
Soda Water de John Collin,    Bière de Gingembre.

### Louis Caron ouvrier entrepreneur offre ces services

Dans une publicité en date du 13 novembre 1879, Louis Caron, ouvrier entrepreneur, offre ses services à la population du village de Victoriaville (Arthabaska Station).

Louis Caron œuvre dans la construction d'églises, édifices publics, résidences privées et menuiseries. Il est également agent pour les célèbres baguettes en caoutchouc à l'usage des portes et fenêtres.

**HOTEL DU CANADA.**

MAISON DE TEMPÉRANCE.

TENUE PAR Mr. NARCISSE BOUCHARD  
ARTHABASKA STATION.

C'est l'hôtel ci-dessus occupé par M. Dolphis Tourigny, et situé et aménagement pour le public voyageur.

On n'a qu'à traverser la gare et l'on se trouve pour ainsi dire sur le porche de l'hôtel.

Portes ouvertes à toute heure de la nuit, un commis est toujours à l'arrivée des trains pour recevoir son monde. La table, les chambres et le service ne laissent rien à désirer.

Les messieurs du clergé y trouveront la calme et des attentions particulières; leur visite d'usage est respectueusement accueillie. Ils seront heureux d'y venir.

Encouragez les hôtels de tempérance, d'autant plus que chez M. Bouchard les prix sont tout à fait modérés.

18 Sept. 1879

**LS. Caron**

OUVRIER ENTREPRENEUR  
ARTHABASKA-STATION.

Quirage des et brèches, et que construction d'églises, édifices publics, résidences privées, et menuiseries généralement, on fera généralement et de manière à donner satisfaction.

Agent pour les célèbres baguettes en caoutchouc à l'usage des portes et fenêtres.

13 Nov. 1879

En 1881, Louis Caron se voit confier la construction du nouveau couvent des religieuses de la congrégation de Notre-Dame localisé immédiatement à l'ouest de l'église de la paroisse de Sainte-Victoire. Le projet se réalise en 1881-1882 et le 12 août 1882, c'est la bénédiction du nouveau couvent.

Si jusqu'en 1890 Louis Caron ne réalise qu'un seul projet au village de Victoriaville, par contre durant la même période, il réalise de nombreux projets au village d'Arthabaskaville.<sup>325</sup>

Comme on peut le constater par cette publicité parue dans le journal, Louis Caron vend également des cercueils à commission pour un marchand de la ville ainsi que des garnitures et ornements de cercueils pour tous les prix.



### Les grands propriétaires fonciers en 1879

Une seule grande propriété foncière a fait l'objet d'une transaction en 1879 :

- **Dame Alphonsine Richard, épouse de Joseph Octave Bourbeau, acquiert de Louis et Moïse Carignan, le 10 mars 1879<sup>326</sup>, un emplacement de 146 acres dont une partie est située dans les limites du village de Victoriaville et compris entre les bornes suivantes : au nord-est par le chemin d'Arthabaskaville, au sud-est par Abraham Fortin, au sud-ouest par la propriété de la veuve de Zoël Perrault, au nord-ouest par le chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement comprend les propriétés situées sur les rues Saint-Jean-Baptiste (partie), Saint-Antoine, Campagna, Ducharme, Robitaille, Piché (partie), Brunelle, Potvin, Thibodeau et Bécancour.**

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1879 sont les suivants :

- **Joseph Octave Bourbeau, marchand, acquiert de Jean Sylvestre fils, le 11 janvier 1879<sup>327</sup>, un emplacement, avec maison et hangar, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 345 rue Gamache.**
- **Uldoric Pépin, cultivateur, acquiert de Pierre Dumas, le 11 février 1879<sup>328</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**

<sup>325</sup> Liste des projets dans : LES CARON – Une dynastie d'architectes depuis 1867 – Andrée Caron-Dricot

<sup>326</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. A-1, no 143

<sup>327</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 14297

<sup>328</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16744

- **Georges Vézina** acquiert de Vézina & Bédard, le 22 février 1879<sup>329</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Saint-Dominique, aux 85-89, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand,** acquiert du comté d'Arthabaska la propriété d'Adolphe Boisvert, le 13 mars 1879<sup>330</sup>, soit un emplacement situé au sud « de la rue des Moulins ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 78, rue Carignan.**
- **Jean Sylvestre, journalier,** acquiert de François Jean et Modeste Jules Poisson, le 18 mars 1879<sup>331</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud « de la rue des Moulins ». **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 72-74, rue Carignan.**
- **Joseph Enoch Auger, forgeron,** acquiert de Pierre Genest, le 20 mars 1879<sup>332</sup>, un emplacement, avec un hangar et une étable, situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Édesse Gauvreau, veuve de Joseph Poulin,** acquiert par testament du dit Joseph Poulin, le 29 avril 1879<sup>333</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21 rue Perreault.**
- **Jean Baptiste Albert Genest, architecte,** acquiert de Joseph Mainville, le 6 mai 1879<sup>334</sup>, un emplacement, avec une maison en bois 2 étages, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 124, rue Notre-Dame Ouest à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Albert.**
- **L'œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Victoire, représenté par Édouard Laflèche, prêtre curé,** acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 30 juin 1879<sup>335</sup>, un emplacement, avec une maison en brique à deux étages, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Il s'agit de la bâtisse que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame utilisent comme couvent depuis septembre 1878. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 130, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>329</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18028

<sup>330</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16298

<sup>331</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14634

<sup>332</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14462

<sup>333</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14579

<sup>334</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15005

<sup>335</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14751

- **Joseph Napoléon Mailhiot, marchand**, acquiert d'Antonio Blondeau, le 6 août 1879<sup>336</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 174, rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Bernier, cultivateur**, acquiert d'Alexandre Greenshield, le 11 août 1879<sup>337</sup>, un emplacement, avec maison et boutique d'ouvrier, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.**
- **Alexandre Greenshields** acquiert de David Dariau, le 20 octobre 1879<sup>338</sup>, un emplacement, avec maison et écurie, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située au 93 rue Saint-Louis.**
- **Joseph Enoch Auger, forgeron**, acquiert de Louise Rochette, épouse de Georges Boisclair, le 29 octobre 1879<sup>339</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé le long du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées sur le côté ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de François Gaudin, le 6 novembre 1879<sup>340</sup>, un emplacement situé à l'intersection de la rue du Moulin et d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du 60, rue Carignan.**
- **Thomas W. Higgins, marchand de Montréal**, acquiert de Adam R. Bell, également marchand de Montréal, le 20 novembre 1879<sup>341</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison en bois, un hangar et une étable. Le 3 mars 1879, cette propriété a été vendue aux enchères à Désiré Olivier Bourbeau, mais Adam R. Bell a pu récupérer la propriété en payant les taxes dues. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 50 à 82, rue Notre-Dame Est.**

## **L'année 1880**

Depuis plus d'une année, on remarque que le climat est beaucoup plus calme et que les nombreuses polémiques dans les journaux locaux semblent disparues. L'année 1879 a été très calme et l'année 1880 s'annonce également tranquille à ce point de vue. La raison est simple : les deux principaux antagonistes se sont retirés et les sujets de polémique, la politique et les élections, ont disparu pour le moment.

---

<sup>336</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 14840

<sup>337</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15382

<sup>338</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15017

<sup>339</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15043

<sup>340</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15050

<sup>341</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15281

*Si l'on se rappelle, les deux antagonistes étaient le Journal d'Arthabaska et Paul Ludger Tousignant le rédacteur du journal l'Union des Cantons de l'Est et le sujet de polémique était les élections; or d'une part, le journal l'Union des Cantons de l'Est de mars 1878 nous apprend que, pour des raisons de santé, le rédacteur Paul Ludger Tousignant sera remplacé par un comité de collaborateurs et d'autre part le Journal d'Arthabaska cesse de publier à la fin de 1878. Il faut également ajouter que les élections de 1878 étant passées et un gouvernement élu pour quatre années, il n'y a plus lieu de maintenir des débats portant sur la politique.*

### **Élection municipale de 1880**

*À l'occasion de l'élection municipale de 1880 au village de Victoriaville, deux conseillers terminent leur mandat; il s'agit des conseillers Olivier Boisvert et Hubert Trottier.*

*À l'occasion de l'élection du 12 janvier, deux nouveaux conseillers sont élus, en remplacement des conseillers Olivier Boisvert et Hubert Trottier, soit les conseillers Philippe Matte et Louis Béland.*

### **Élection au poste de maire**

*Pour la première fois depuis son arrivée au conseil municipal du village de Victoriaville, Joseph Octave Bourbeau n'est pas élu unanimement par les conseillers au poste de maire. On se rappelle qu'en vertu de la loi, le conseil municipal est formé de sept conseillers et ces derniers doivent choisir un maire parmi eux et cela pour un mandat d'une année.*

*À la séance du conseil tenue le 2 février, les nouveaux conseillers Philippe Matte et Louis Béland sont assermentés et par la suite on procède au choix du maire pour l'année en cours.*

*Le conseiller Romuald Tourigny propose que Philippe Matte soit nommé maire et sa proposition est secondée par le conseiller Louis Béland.*

*Messieurs les conseillers Charles Boutet et Octave Hamel se prononcent contre la motion et proposent le conseiller Joseph Octave Bourbeau comme maire.*

*Messieurs les conseillers Romuald Tourigny et Louis Béland se prononcent pour la motion principale nommant Philippe Matte comme maire.*

*Messieurs les conseillers Charles Boutet, Octave Hamel, Joseph Labé et Philippe Matte se prononcent contre la motion principale et pour la motion en amendement proposant Joseph Octave Bourbeau comme maire.*

*La majorité des votes étant en faveur de Joseph Octave Bourbeau, ce dernier est nommé maire pour l'année 1880. Le secrétaire-trésorier procède à l'assermentation du maire élu.*

**La saga de la prohibition de vente de boissons enivrantes au village de Victoriaville**

*Depuis de nombreuses années, une partie de la population du village de Victoriaville demande que la vente des boissons enivrantes soit prohibée. En février 1878, Édouard Laflèche, nouveau curé de la paroisse de Sainte-Victoire, a soumis une requête au conseil municipal demandant de prohiber les liqueurs alcooliques dans la municipalité. Jusqu'à maintenant, le conseil municipal a accepté les demandes de permis de vente d'alcool dans la municipalité. En 1880, le conseil municipal décide de prohiber la vente des boissons enivrantes dans la municipalité. (On se rappelle que le conseil municipal autorise l'émission de licences, mais c'est le notaire Théophile Côté, Percepteur du revenu pour le district d'Arthabaska, qui émet les licences et, s'il y a lieu, poursuit les contrevenants).*

***À la réunion du conseil municipal tenue le 1er mars 1880, il est proposé par le conseiller Philippe Matte, secondé par le conseiller Charles Boutet, qu'un règlement pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de cette municipalité, en conformité à l'article 561 du Code municipal, soit adopté.***

*La motion étant mise aux voix : pour la motion, les conseillers Philippe Matte, Charles Boutet, Octave Hamel et Louis Béland; contre la motion, les conseillers Joseph Labé et Romuald Tourigny.*

*La motion étant adoptée, il est statué et ordonné ce qui suit par règlement, savoir :*

- 1. Règlement pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes par quantité moindre que trois gallons ou qu'une douzaine de bouteilles d'au moins trois demiards chacune en une seule et même fois et l'octroi de licences à cet effet dans les limites de cette municipalité,*
- 2. La vente des liqueurs enivrantes par quantité moindre que trois gallons ou qu'une douzaine de bouteilles d'au moins trois demiards chacune en une seule et même fois dans les limites de la municipalité du village de Victoriaville est par le présent règlement prohibé à dater du premier jour du mois de mai mil huit cent quatre-vingts jusqu'au trente avril mil huit cent quatre-vingt-un inclusivement, le tout en conformité aux articles 561 et 562 du Code municipal de la province de Québec.*

***À la réunion d'ajournement tenue le 10 avril, les membres du conseil adoptent deux résolutions pour assurer le respect du règlement de prohibition adopté le 1er mars dernier.***

*Une première motion proposée par le conseiller Philippe Matte et secondée par le conseiller Charles Boutet stipule : qu'attendu que le conseil a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et que des plaintes sont faites par les citoyens de cette municipalité que ledit règlement n'est pas observé par ceux qui tiennent des maisons de pension, autorisation est donnée au secrétaire-trésorier de cette municipalité de porter une plainte pour et au nom de la municipalité chez T. Côté, percepteur du revenu, contre Dolphis alias Adolphe Tourigny et Narcisse Bouchard qui tiennent des maisons de pension, et toute autre personne vendant des liqueurs enivrantes sans licence, pour qu'ils soient mis à l'amende pour avoir vendu des liqueurs enivrantes avant ce jour et depuis que ledit règlement est en force. Les conseillers Matte, Boutet,*

*Bourbeau, Tourigny, Béland et Hamel votent pour la motion alors que le conseiller Joseph Labé vote contre la motion. Motion adoptée.*

*Une deuxième motion proposée par le conseiller Romuald Tourigny et secondée par le conseiller Philippe Matte stipule : « que pour obtenir le complet maintien du règlement de prohibition, chaque fois qu'un citoyen de cette municipalité portera une plainte au bureau du conseil demandant au secrétaire de porter plainte contre toute personne dont le requérant donnera le nom au dit secrétaire prétendant que telle personne vend ou aurait vendu des liqueurs enivrantes sans licence dans la municipalité, il soit du devoir dudit secrétaire de porter plainte chez le Percepteur du revenu pour et au nom de la municipalité afin de faire payer l'amende au contrevenant au dit règlement de prohibition ». Les conseillers Matte, Boutet, Bourbeau, Tourigny, Béland et Hamel votent pour la motion alors que le conseiller Joseph Labé vote contre la motion. Motion adoptée.*

***Session spéciale du conseil tenue le 28 avril :*** *comme il faut s'y attendre, la pression est grande entre les aubergistes et le conseil municipal. Un avis de convocation est transmis à tous les conseillers pour une réunion spéciale du conseil en date du 28 avril 1880. Le but de l'avis de convocation est de « prendre en considération le règlement de prohibition passé le 1er mars 1880 et abroger ledit règlement si le conseil le juge à propos ».*

*Seulement quatre membres du conseil se présentent à la réunion spéciale soit : le maire Joseph Octave Bourbeau et les conseillers Charles Boutet, Joseph Labé et Octave Hamel. Il est alors proposé par le conseiller Charles Boutet et secondé par le conseiller Octave Hamel et résolu unanimement « que vu l'absence de trois conseillers, les conseillers présents ne veulent pas prendre seuls la responsabilité de révoquer ledit règlement ».*

***À la réunion du conseil tenue le 3 mai,*** *les membres du conseil municipal refusent d'approuver les requêtes présentées par Georges Boisclair, Dolphis Tourigny et Jean Baptiste Albert Genest pour obtenir une licence d'aubergiste.*

***À une séance d'ajournement du conseil tenue le 15 mai,*** *les membres du conseil sont informés que Dolphis Tourigny a demandé à la Cour d'émettre un bref de mandamus<sup>342</sup> pour forcer la municipalité à accepter sa demande pour l'obtention d'une licence pour la vente de boissons enivrante à son hôtel, le Prince of Wales.*

*Les membres du conseil adoptent unanimement la résolution suivante : « que le maire J. O. Bourbeau et le secrétaire Beaubien soient dûment autorisés de prendre tels procédés qu'ils jugeront à propos relativement au mandamus ou requête libellée de Dolphis Tourigny signifié à la corporation ce jour, constituer procureur pour déclarer que la corporation s'en rapporte à la Justice si cela est nécessaire, mais ne pas produire de contestation, le conseil n'entendant pas contester, mais seulement s'en rapporter à la Justice ».*

---

<sup>342</sup> Un bref de mandamus est un ordre de la Cour qui ordonne à une autre Cour, un officier du gouvernement, un corps public, une corporation ou un individu d'exécuter une action.

*À l'occasion d'une séance d'ajournement du conseil tenue le 17 septembre, les membres du conseil reviennent à la charge et adoptent la résolution suivante : « Résolu unanimement que ce conseil délègue à T. Côté, percepteur du Revenu pour le district d'Arthabaska, tous les pouvoirs que ledit conseil possède pour faire payer l'amende aux vendeurs de liqueurs enivrantes sans licence et à prévenir de quelques manières que ce soit dans les limites de cette municipalité la vente sans licence des dites liqueurs lesquels pouvoirs et droits sont accordés au dit conseil par la loi et une résolution de ce conseil en date du 10 avril dernier ordonnant ce qui suit : résolu à ce qu'attendu que le conseil a passé un règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes et que des plaintes sont faites par les citoyens de cette municipalité que le dit règlement n'est pas observé, que le secrétaire-trésorier de cette municipalité soit autorisé de porter une plainte pour et au nom de la municipalité chez T. Côté, percepteur du revenu, contre Dolphis alias Adolphe Tourigny et Narcisse Bouchard qui tiennent des maisons de pension pour avoir vendu des liqueurs enivrantes avant ce jour et depuis que ledit règlement est en force et tout autre personne vendant des liqueurs enivrantes sans licence ».*

*À la réunion régulière du conseil tenue le 2 novembre, les membres du conseil sont informés que, dans un jugement de la cour Supérieur rendu le 28 octobre dernier, Dolphis Tourigny a obtenu gain de cause contre la municipalité et la cour ordonne à la municipalité d'émettre le certificat autorisant Dolphis Tourigny à obtenir, auprès de T. Côté percepteur du Revenu pour le district d'Arthabaska, une licence pour la vente de boissons enivrantes.*

*Lors de cette séance, il est proposé par le conseiller Louis Béland et secondé par le conseiller Charles Boutet et résolu « que les personnes suivantes savoir : J. O. Bourbeau, Philippe Matte et A. Beaubien soient autorisés de se rendre en députation auprès des ministres du gouvernement à Québec pour les consulter sur l'affaire du mandamus actuellement contre la corporation (et choisir le procureur qu'il conviendra à ladite délégation et porter la cause en révision si elle le juge à propos ».*

*À la séance d'ajournement du conseil tenue le 8 novembre, il est « résolu unanimement que le règlement prohibant la vente des liqueurs passé le premier mars dernier soit rayé et biffé des registres du conseil en vertu du jugement de la Cour supérieure rendu le 28 octobre dernier dans une cause sous no 97 ou Dolphis Tourigny était requérant contre la corporation défendeur et que le certificat<sup>343</sup> du dit requérant présenté au conseil le huitième jour de mars dernier soit confirmé à toute fin que de droits ».*

*À la même occasion, le conseil approuve les certificats présentés par :*

- *Georges Boisclair, hôtelier*
- *Louis Foisy*
- *Jean Baptiste Albert Genest*
- *Homère Guay pour vente dans un magasin de liqueur*
- *Paul Tourigny pour vente dans un magasin de liqueur*

---

<sup>343</sup> Celui qui désire une licence pour vente de boisson enivrante doit présenter un certificat (sa demande) au conseil et si le conseil approuve son certificat, il obtient une licence du percepteur du Revenu du district d'Arthabaska.

**À une session spéciale du conseil tenue le 17 novembre** dont l'objet de la convocation du conseil est de « demander au gouvernement la part de l'amende lui appartenant dans les présentes pour vente sans licence contre Dolphis Tourigny et Narcisse Bouchard ».

*Le fait étant constaté que ledit avis a été dûment signifié à tous les conseillers, il est résolu :*

*« Attendu qu'après la passation du règlement de prohibition passé par le conseil en mars dernier, la corporation a porté plainte contre Dolphis Tourigny et Narcisse Bouchard chez le percepteur du Revenu T. Côté,*

*Attendu que ladite corporation agissait ainsi que pour maintenir son règlement de prohibition lequel vient d'être cassé par la cour depuis,*

*Attendu que pour avoir fait ce que la loi lui permettait de faire et dans l'exercice de ses droits, elle a assumé de grands frais, elle se croit justifier de demander au gouvernement dans l'intérêt des contribuables de bien vouloir lui remettre la part de l'amende afférente au gouvernement dans les présentes susdites afin qu'elle soit indemnisée.*

*Résolu de plus que copie des faits ci-haut relatés et copie de la présente résolution soient transmises au gouvernement avec l'espoir que le gouvernement voudra bien la prendre en considération et y faire suite ».*

**À la séance régulière du conseil tenue le 6 décembre**, les membres du conseil adoptent la résolution suivante : « Résolu que messieurs Bourbeau et Matte soient autorisés d'aller à Québec pour prendre des renseignements auprès de l'honorable ministre quant à la requête envoyée au gouvernement ».

### **Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1880**

À la séance du conseil municipal tenue le 17 septembre 1880, il est résolu unanimement que la somme de 246.00 \$, formant un quart de cent par cent piastres sur le montant des propriétés imposables, soit prélevée pour payer les dettes et défrayer les dépenses du conseil et que le secrétaire-trésorier confectionne un rôle de perception pour prélever ledit montant.

### **Le conseiller Romuald Tourigny remplacé par le conseiller Jean Lemelin**

À la séance du conseil municipal tenue le 2 novembre, le conseiller Romuald Tourigny remet sa démission puisqu'il ne possède plus de propriété dans les limites de la municipalité. Il est remplacé par le conseiller Jean Lemelin assermenté le 17 novembre 1880.

### **Achille Gagnon commerçant d'écorce de pruche**

En décembre 1876, Achille Gagnon acquiert une propriété de Zoël Perrault, au village de Victoriaville, « dans le voisinage du moulin à scie » sur la 2e rue partant de la rivière et parallèle à la rivière. Il utilise ce terrain pour faire le commerce d'écorce de pruche.



## Les grands propriétaires fonciers en 1880

Pendant l'année 1880, une seule grande propriété foncière fait l'objet d'une transaction :

- **Onésime Gauthier, cultivateur**, acquiert d'Isaac Dubord, le 16 novembre 1880<sup>344</sup>, une terre de 36 acres située entre le chemin de Bulstrode et la ligne de division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend, le long de la rue Notre-Dame Ouest, la propriété de la Résidence Notre-Dame et les propriétés des rues Saint-Augustin et Saint-Pierre et s'étend de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francis Nord. Cet emplacement comprend également les propriétés localisées au nord-ouest de la rue du Manège, entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francis Nord.**

## Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1880 sont les suivants :

- **Joseph Henry Matte, tanneur**, acquiert de Cléophas Beausoleil, syndic aux biens de Adolphe Roy et Arthur Roy, le 3 janvier 1880<sup>345</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Michel, boulanger de Saint-Christophe**, acquiert de Joseph Faucher et Daniel Paquette, le 27 janvier 1880<sup>346</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 36 pieds de largeur. Cette rue projetée deviendra la rue Bouchard et plus tard la rue De Bigarré. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement De Bigarré.**
- **Joseph Bédard, boucher**, acquiert de Philippe Henry Matte, le 4 février 1880<sup>347</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Cléophas Gendreau, photographe**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 25 février 1880<sup>348</sup>, un emplacement, avec une maison construite aux frais du preneur, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Le preneur est en possession de l'emplacement en vertu d'un acte consenti par Zoël Croteau le 12 novembre 1879. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 235-237-239, rue Notre-Dame Est.**

<sup>344</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15791

<sup>345</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15175

<sup>346</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15433

<sup>347</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-21, no 15233

<sup>348</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15269

- **Jean Baptiste Lemay, cultivateur**, acquiert d'Eusèbe Dubord, le 6 mars 1880<sup>349</sup>, un emplacement de forme triangulaire, avec une maison en brique à 2 étages et une maison en bois également à 2 étages, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Thomas W. Higgins, le 9 mars 1880<sup>350</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison en bois, un hangar et une étable. Il semblerait qu'Adam R. Bell a acquis cette propriété comme suite à la faillite de Narcisse Bouchard survenue en 1871. Le 3 mars 1879, cette propriété a été vendue aux enchères à Désiré Olivier Bourbeau, mais Adam R. Bell a pu récupérer la propriété en payant les taxes dues. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 50 à 82, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert d'Alphonse Lebel, le 17 mars 1880<sup>351</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin du moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 30, rue Carignan.**
- **Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny**, acquiert de Alfred Bouchard, le 25 mars 1880<sup>352</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-est du chemin qui conduit à la station. Le vendeur accorde le droit « de passer sur le terrain du vendeur pour transporter les bâtisses que l'acquéreur a à mettre sur le terrain dessus désigné ». Il semblerait qu'Alice Lavigne aurait déménagé sur ce terrain, la maison située sur le terrain qu'elle avait acquis de Moïse Lefebvre le 11 octobre 1876 et localisé le long d'une rue ouverte par Alfred Bouchard (aujourd'hui, l'ancienne rue De Bigarré devenue l'Allée Foucault). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 3-5, rue de la Gare.** La photographie ci-contre montre la bâtisse qui aurait été déménagée sur ce site en 1880. Par rapport à la maison originale, il s'agit certainement d'une bâtisse transformée avec un recouvrement en brique et des locaux commerciaux.
- **Désiré Olivier Bourbeau, marchand**, hérite de sa mère Édesse Gauvreau, le 5 avril 1880<sup>353</sup>, d'un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine, avec une maison. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 21 rue Perreault**

<sup>349</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15292

<sup>350</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15295

<sup>351</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16133

<sup>352</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15393

<sup>353</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15374

- **Damase Nadeau, journalier**, acquiert de Julien Tessier, le 14 avril 1880<sup>354</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située au 35 rue Perreault.**
- **La Société permanente de construction du district d'Arthabaska** acquiert de Félix Fortier, le 7 septembre 1880<sup>355</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**
- **Paul Tourigny, marchand**, acquiert de Jean Baptiste Lemay, le 20 septembre 1880<sup>356</sup>, un emplacement de forme triangulaire, avec une maison en brique à 2 étages et une maison en bois également à 2 étages, situé sur le côté nord-ouest du « chemin Royal » (chemin de la Reine) et au sud-est de la propriété du chemin de fer le Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé au 22, rue Notre-Dame Est.**
- **Amédée Béliveau, sellier**, acquiert de Cléophas Gendreau, le 1er octobre 1880<sup>357</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 235-237-239, rue Notre-Dame Est.**
- **Cléophas Gendreau, artiste-photographe**, acquiert d'Alexandre Greenshields, le 6 octobre 1880<sup>358</sup>, tous les droits de propriété sur un emplacement, avec une boutique de voiturier et une boutique de forge, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 223-225 et 229-231-233, rue Notre-Dame Est.**
- **Thomas Pothier, industriel**, acquiert de François Adam, le 15 octobre 1880<sup>359</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement et situé à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 197 rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Marie Philomène Brunelle et Joseph Ludger Brunelle, le 17 novembre 1880<sup>360</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin qui conduit à la station du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 30-40-42-44 rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>354</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15608

<sup>355</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15662

<sup>356</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15699

<sup>357</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16680

<sup>358</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16586

<sup>359</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16569

<sup>360</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15802

- **Jean Baptiste Albert Genest** acquiert par vente du shérif de la propriété de Damase Demers, le 20 novembre 1880<sup>361</sup>, un emplacement situé du côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le stationnement des Forges.**
- **John Leahy** acquiert par vente du shérif de la propriété de David Bolduc, le 18 décembre 1880<sup>362</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Michel, boulanger**, acquiert de John Leahy, le 18 décembre 1880<sup>363</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**

## L'année 1881

L'année 1881 est marquée par :

1. Le moulin à scie de The Arthabaska Lumber est vendu à Frank Dudley, un riche marchand de bois de Burlington dans l'État du Vermont aux États-Unis
2. L'hôtel Bouchard, également appelé Hôtel du Canada, devient l'hôtel Boisclair

### Le conseil municipal veut acheter des « handcuffs »

À la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 janvier 1881, il est résolu « que le secrétaire-trésorier soit autorisé de correspondre avec John J. Tower de New York City afin de connaître le prix des « handcuffs » pour les hommes de police de cette municipalité ».

John J. Tower avait mis sur le marché différents modèles d'« handcuff » depuis 1865. Le modèle ci-contre est le nouveau modèle vendu depuis 1879.



Tower Double Lock Handcuff

### Élection municipale de 1881

Comme pour chaque année, le deuxième lundi de janvier est jour d'élection au village de Victoriaville. En 1881, trois conseillers terminent leur terme de trois années, ce sont les conseillers : Joseph Octave Bourbeau, Charles Boutet et Joseph Labé.

À l'élection du 10 janvier, les conseillers élus sont : Joseph Octave Bourbeau, Achille Gagnon et Clovis Roux.

<sup>361</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16867

<sup>362</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 15869

<sup>363</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16529

## L'Hôtel Boisclair

Comme nous l'avons vu durant l'année 1880, Narcisse Bouchard et Georges Boisclair tentaient d'obtenir une licence d'auberge. Comme suite au jugement rendu par la cour Supérieure, le 28 octobre 1880, le conseil municipal du village de Victoriaville approuve le certificat permettant à George Boisclair d'obtenir une licence d'aubergiste.

Avec Georges Boisclair, l'hôtel de tempérance de Narcisse Bouchard devient un hôtel avec licence pour vente de boissons enivrantes et l'hôtel Bouchard devient l'hôtel Boisclair.

### Hotel Boisclair

Arthabaska

EN FACE DE LA GARE,

(Ancien hôtel Bouchard.)

Remis sur un pied de première classe ; ne laisse rien à désirer. Salle pour commis voyageurs, repas à toute heure, chevaux et voitures constamment à la disposition du public. Comfort et bon marché.

## Intervention du député Désiré Olivier Bourbeau en faveur du Français

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 8 janvier 1881 reproduit un extrait d'un article publié dans le journal « Le Canadien » soulignant les « réclamations vigoureuses d'un député aux Communes, M. Bourbeau (voir le Hansard de 1880, page 369) ». (Le document ci-contre est un extrait de l'intervention du député aux Communes, Désiré Olivier Bourbeau, le 2 mars 1880).

Le journal Le Canadien, dans son édition du 28 décembre 1880, écrit :

« On ne peut nier que le remède n'ait produit quelque effet. Les articles de M. Tardivel publiés dans le Canadien, le concours de plusieurs autres journalistes, ennemis de l'anglicisation, les réclamations vigoureuses d'un député aux Communes, M. Bourbeau (voir le Hansard de 1880, page 369), les instances faites par certains officiers publics auprès de leurs chefs, l'esprit de justice et le bon vouloir de ces derniers, tout cela réuni, en un mot, nous a fait faire un pas dans la bonne voie.

M. BOURBEAU : On ne peut reprocher au gouvernement de ne pas avoir assez économisé dans la division à laquelle j'appartiens, au sujet des postes. Dans la division des Trois-Rivières, il est connu que la population est presque entièrement canadienne-française, et que le plus grand nombre des maîtres de poste ne comprennent pas la langue anglaise, et il est très désirable que les circulaires adressées aux maîtres de poste qui sont Canadiens-français soient imprimées dans leur langue. On se plaint de recevoir des circulaires imprimées en anglais seulement, et de ce que les maîtres de poste ne sont pas capables de comprendre ce qu'elles veulent dire. Il en est de même pour les en-têtes de compte; qui ne sont imprimés le plus souvent qu'en anglais. Je prierais donc l'honorable directeur-général des postes de bien vouloir ordonner que des circulaires et les en-têtes de compte et autres papiers se rapportant aux bureaux de poste soient imprimés aussi en français.

Appuyés sur l'interpellation du député de Drummond et Arthabaska, plusieurs de nos compatriotes du district des Trois-Rivières ont fait, auprès du département des postes, une agitation qui a produit de bons résultats : on a réussi à obtenir, pour les différents bureaux de poste de ce district, des en-têtes de lettres, des formules, des enveloppes imprimées, etc., etc., en

français. On s'en trouve très bien. Il est vrai que le français de ces imprimés laisse à désirer; on persiste à dire maître de poste, lorsqu'agent de poste est le mot français. Mais au moins, le principe est admis. C'est le point principal ».

### L'architecte-entrepreneur Louis Caron quitte la région Arthabaskaville-Victoriaville

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 28 janvier 1881 nous apprend que l'entrepreneur Louis Caron quitte Arthabaskaville pour Nicolet où il est à construire un cottage des plus élégants pour Évariste Lecomte. (voir photographie ci-dessous tirée de « Les Caron – Une dynastie d'architectes depuis 1867 »)

M. Ls. Caron, entrepreneur populaire et estimé nous a laissés pour Nicolet, où il est à construire un cottage des plus élégants pour notre ami et compatriote, Evariste Lecomte, Ecr.



Résidence Évariste Lecomte, Nicolet.

De prime abord, nous sommes portés à penser qu'il quitte Arthabaska que pour la période de construction de la résidence d'Évariste Lecomte, mais la publicité de Louis Caron dans le journal local confirme que son départ est permanent. Dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 19 mars 1881, l'adresse d'Arthabaska Station, utilisée depuis novembre 1879, est remplacée par Nicolet.

Malgré son départ pour Nicolet, Louis Caron effectuera son mandat pour la construction du couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Victoriaville et, par la suite, réalisera la construction de nombreux édifices d'importances à Arthabaskaville et à Victoriaville.

LS. CARON,  
OUVRIER ENTREPRENEUR  
NICOLET.

Ouvrage dans sa branche, tel que construction d'églises, édifices publics, résidences privées, et menuiseries généralement exécutés ponctuellement et de manière à donner satisfaction.

Agent pour les célèbres bigattes en caoutchouc à l'usage des portes et fenêtres.

13 Nov. 1879.

### Un deuxième médecin à Victoriaville : Louis Joseph Gravel

Au début de l'année 1881, Louis Joseph Gravel, médecin, vient s'installer à Victoriaville. Le 23 février 1881, il fait l'acquisition de la propriété de Joseph Bédard située à l'intersection du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest**) et du passage ou avenue de 18 pieds longeant la propriété du chemin de fer (**aujourd'hui rue Saint-Louis**).

Dès son arrivée, il s'associe avec Paul Henri Matte propriétaire de la tannerie située sur la rue de la Tannerie (**aujourd'hui rue Tourigny**), pour former la société Matte & Gravel.

Le docteur Gravel insère une publicité dans le journal l'Union des Cantons de l'Est et offre ses services à la population « à toutes heures ».

Le bureau du docteur Gravel est localisé à même sa maison privée à l'intersection du chemin de Bulstrode et de l'avenue de 18 pieds longeant le chemin de fer et en face du bureau de la poste localisé dans les bâtisses de Louis Foisy (**aujourd'hui le site de l'Hôtel-de-Ville**).

M. P. H. Matte, grand manufacturier de cuir, s'est adjoint M. le Dr. Gravel ces jours-ci, et les affaires se font maintenant sous la raison sociale de Matte & Gravel. Succès à ces messieurs.

**Dr. GRAVEL**

ARTHABASKA STATION.

Consultations à toutes heures.

Bureau en face de la Poste.

### Élection du maire et approbation du salaire annuel du secrétaire-trésorier

À la réunion régulière du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le lundi 7 février, les conseillers élisent unanimement Joseph Octave Bourbeau comme maire pour l'année 1881. À la même occasion, le salaire du secrétaire-trésorier est fixé à 50.00 \$ annuellement. Le conseiller Clovis Roux vote contre cette proposition, car il veut que le salaire du secrétaire-trésorier soit de 55.00 \$ annuellement.

### Salaire du secrétaire-trésorier Aimé Beaubien augmenté

À la réunion régulière du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le lundi 7 mars, le conseiller Philippe Matte propose que le salaire du secrétaire-trésorier soit augmenté à 60.00 \$ annuellement. La proposition, secondée par le conseiller Clovis Roux, est adoptée sur division.

Les conseillers Matte, Roux et Bourbeau votent en faveur de la proposition alors que les conseillers Béland, Gagnon et Lemelin votent contre. En l'absence du conseiller Hamel, il y a égalité des votes. Le conseiller Joseph Octave Bourbeau, en tant que maire, donne son vote prépondérant en faveur de la proposition.

### **Lieu de rencontre du conseil municipal changé**

À la séance du conseil tenue le 7 mars 1881, les membres du conseil adoptent une résolution pour changer le lieu pour tenir les séances du conseil. Dorénavant, les sessions du conseil auront lieu chez Joseph Dussault sur le chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, les 134-136, rue Notre-Dame Ouest**), voisin de la salle actuellement utilisée.

Depuis septembre 1877, les séances du conseil et la tenue du scrutin à l'occasion des élections municipales avaient lieu dans une salle chez Isaac Dubord située sur le chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, le 150, rue Notre-Dame Ouest**).

### **Renouvellement des licences pour la vente des boissons enivrantes**

Chaque printemps ramène sur la table du conseil municipal, la question du renouvellement des licences pour la vente des boissons enivrantes.

À la séance du conseil tenue le 17 mars 1881, les membres du conseil adoptent un règlement imposant un droit n'excédant pas 20.00 \$ pour l'émission d'un certificat du conseil nécessaire pour obtenir une licence pour la vente des boissons enivrante.

À la séance du conseil tenue le 4 avril 1881, les membres du conseil autorisent l'émission d'un certificat à Georges Boisclair (hôtel Boisclair, ancien hôtel Bouchard et également connu sous le nom d'Hôtel du Canada) et Dolphis Tourigny (hôtel Prince of Wales). Les demandes de certificat présentées par les marchands de boissons, Paul Tourigny et Homère Guay, sont reportées à l'étude.

À la séance du 2 mai, les demandes de certificat de Paul Tourigny et Homère Guay sont acceptées. La demande de certificat de Louis Foisy est rejetée pour cause d'irrégularité (cet hôtel appartient maintenant à Jean Baptiste Albert Genest, neveu de Louis Foisy). Les membres du conseil proposent à Louis Foisy de tenir une session spéciale le 5 mai pour considérer une demande de certificat révisée.

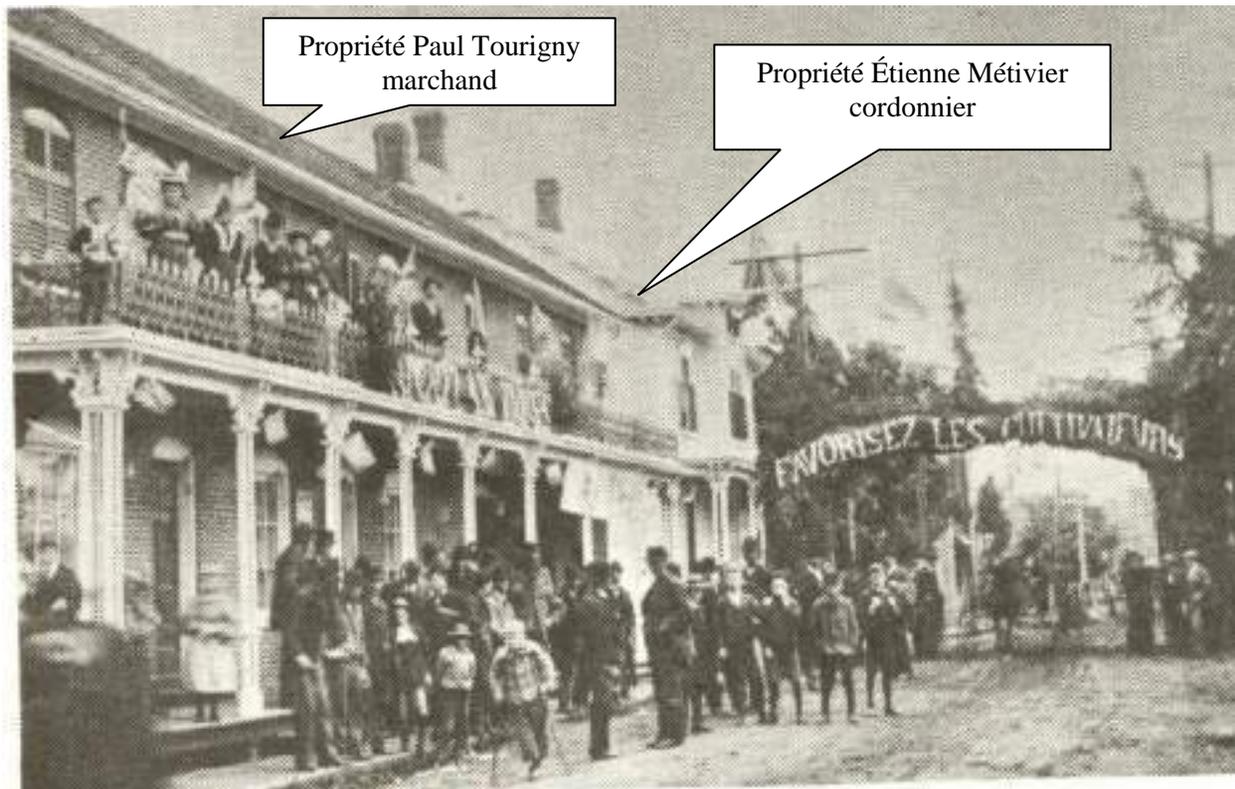
À la séance spéciale du 5 mai, la demande de certificat produite par Jean Baptiste Albert Genest est acceptée (hôtel Foisy).

Comme suite à ces certificats émis par le conseil du village de Victoriaville, Théophile Côté, du Bureau de l'inspection des licences pour le district d'Arthabaska, émet des licences d'auberges à Dolphis Tourigny et Georges Boisclair le 1er mai 1881, à Jean Baptiste Albert Genest le 21 mai; il émet également des licences de magasins de liqueurs en détail à Homère H. Guay et Paul Tourigny le 3 mai 1881.

### **Paul Tourigny déménage son commerce**

Le 20 septembre 1880, Paul Tourigny acquiert de Jean Baptiste Lemay un emplacement de forme triangulaire situé à l'intersection du chemin de la Reine et de la propriété du chemin de fer du Grant Tronc (**aujourd'hui, le 22 rue Notre-Dame Est**). La propriété acquise inclut une maison

*en brique à 2 étages et une maison en bois également à 2 étages. Paul Tourigny déménage son commerce à cet endroit et c'est cet emplacement qu'il occupera jusqu'à son décès. La bâtisse qu'il occupe a originalement 2 étages et loge son commerce et sa résidence. Par la suite, cette bâtisse sera agrandie en superficie et en hauteur.*



*Extrait de « Victoriaville 100 ans de vivants souvenirs »*

***La nouvelle propriété de Paul Tourigny à l'intersection du chemin de la Reine  
et la propriété du chemin de fer du Grand Tronc  
(aujourd'hui le 22, rue Notre-Dame Est)***

### **Démission de trois conseillers incluant le maire**

*À la séance du conseil municipal tenue le 13 juillet 1881, les membres acceptent la démission du conseiller Louis Béland qui a quitté la région pour habiter aux États-Unis. Pierre Boisvert, cultivateur, est nommé pour remplacer Louis Béland.*

*À la séance du conseil municipal tenue le 1er août 1881, le poste de conseiller occupé par Philippe Matte est déclaré vacant puisque ce dernier est absent de la municipalité depuis plus de trois mois.*

*À la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 1881, le nom de Lin Beaudet est proposé comme conseiller à la place de Philippe Matte. Les conseillers Achille Gagnon, Pierre Boisvert et Octave Hamel votent en faveur de la nomination de Lin Beaudet et les conseillers Jean Lemelin et Joseph Octave Bourbeau, également maire, votent contre la nomination de Lin*

*Beaudet. À la suite du vote majoritaire en sa faveur, Lin Beaudet est assermenté comme conseiller au village de Victoriaville.*

*Il semble que le maire Joseph Octave Bourbeau soit en complet désaccord avec la nomination du conseiller Lin Beaudet puisqu'il ne participe à aucune autre réunion du conseil municipal pour la balance de l'année 1881.*

*À la réunion du conseil municipal tenue le 5 décembre 1881, les conseillers présents, Achille Gagnon promaire, Pierre Boisvert, Octave Hamel, Lin Beaudet, Clovis Roux et Jean Lemelin, prennent connaissance de la démission de Joseph Octave Bourbeau comme conseiller et maire du village de Victoriaville. Il est alors « résolu unanimement que la résignation de J.O. Bourbeau comme maire et conseiller soit rejetée et non acceptée ».*

### **Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1881**

*À la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 1881, il est résolu unanimement que la somme de 285.32 \$, formant un quart de centin dans la piastre, soit prélevée sur les biens imposables de cette municipalité.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1881**

*Pendant l'année 1881, une seule grande propriété foncière fait l'objet d'une transaction :*

- ***Frank Dudley, commerçant de bois de Burlington dans l'État du Vermont aux États-Unis, acquiert d'« Arthabaska Lumber Company », le 7 octobre 1881<sup>364</sup>, toutes les propriétés du moulin à scie, incluant les maisons et autres bâtisses érigées et les 14 maisons construites le long de la rue du Bord de L'Eau. Aujourd'hui, ces propriétés correspondent aux emplacements du secteur Terre des Jeunes jusqu'au rang Chicago, et les emplacements localisés le long et au nord-est de la rivière Nicolet, de la rue Paradis jusqu'à la piste cyclable.***

### **Lotissement**

*Les acquisitions ou transferts de propriété en 1881 sont les suivants :*

- ***Marie Hermine Blanche Caron, épouse de Joseph Antoine Chagnon, acquiert du notaire Paul Émile Duval, le 4 janvier 1881<sup>365</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.***
- ***Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal acquièrent de Jean Baptiste Albert Genest, le 21 février 1881<sup>366</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest***

<sup>364</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16616

<sup>365</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19419

<sup>366</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16062

du chemin de Bulstrode et s'étendant dudit chemin jusqu'à la rivière Nicolet. Les religieuses font l'acquisition de cette propriété en vue de la construction d'un nouveau couvent. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété de la Résidence du Couvent située au 131 rue Notre-Dame Ouest ainsi qu'à une partie du cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire.**

- **Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal**, acquièrent d'Aimé Beaubien, le 21 février 1881<sup>367</sup>, un emplacement adjacent à la propriété acquise de Jean Baptiste Albert Genest et en retrait du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété de la Résidence du Couvent située au 131 rue Notre-Dame Ouest ainsi qu'à une partie du cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire.**
- **Louis Joseph Gravel, médecin**, acquiert de Joseph Bédard, le 23 février 1881<sup>368</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Zéphirin Perrault, cultivateur**, acquiert la propriété de François Côté, par adjudication de la Corporation du comté d'Arthabaska, en date du 7 mars 1881<sup>369</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**
- **Julie Beaudet, veuve de Zoël Perrault**, acquiert la propriété de Michel Labbé, par adjudication de la Corporation du comté d'Arthabaska, en date du 7 mars 1881, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 30, rue Carignan.**
- **Louis Foisy, marchand**, acquiert la propriété de Solomon Beauregard, par adjudication de la Corporation du comté d'Arthabaska, en date du 7 mars 1881, soit un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une « route de 18 pieds » longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 71, rue Saint-Louis.**
- **Malvina Bernier**, acquiert de Pierre Bernier, le 14 mars 1881<sup>370</sup>, un emplacement, avec maison et boutique d'ouvrier, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.**
- **Félix Roberge, forgeron**, acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 14 avril 1881<sup>371</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages érigée, situé le long d'un chemin public passant

<sup>367</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16062

<sup>368</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16094

<sup>369</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20844

<sup>370</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16066

<sup>371</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18426

*en face de l'église. Aujourd'hui, cet emplacement est localisé dans le stationnement des Forges à l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest et de la rue du Presbytère.*

- *Josué Brisson, rentier, acquiert de Joseph Olivier Lambert, le 5 mai 1881<sup>372</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Julie Beaudet, veuve de Zoël Perrault, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 18 mai 1881<sup>373</sup>, un emplacement, avec maison et bâtisses érigées, situé au sud « de la rue des Moulins ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 78, rue Carignan.*
- *Théotime Blanchet, employé du chemin de fer, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 23 mai 1881<sup>374</sup>, un emplacement, avec une maison, situé le long du chemin du Moulin. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 30, rue Carignan.*
- *Louis Lavigne, cultivateur, acquiert de Julie Beaudet, le 6 juin 1881<sup>375</sup>, un emplacement, avec maison et bâtisses érigées, situé au sud « de la rue des Moulins ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 78, rue Carignan.*
- *Ludger Leblanc, journalier, acquiert de François Xavier Hamel, le 5 juillet 1881<sup>376</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au nord-ouest d'une rue située le long du terrain du Grand Tronc. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 121-123, rue Saint-Louis.*
- *Dolphis Trottier, menuisier, acquiert de Désiré Olivier Bourbeau, le 22 juillet 1881<sup>377</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.*
- *Octave Morel, boulanger, acquiert de Désiré Olivier Bourbeau, le 22 juillet 1881<sup>378</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Nazaire Guévin, boulanger, acquiert de Louis Philippe Dumais, le 22 août 1881<sup>379</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet*

---

<sup>372</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16294

<sup>373</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16324

<sup>374</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16323

<sup>375</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16350

<sup>376</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18310

<sup>377</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20261

<sup>378</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16450

<sup>379</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16524

*emplacement est situé à l'intersection des rues Dubord et Notre-Dame Ouest et fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.*

- *David Désilets, forgeron de Victoriaville et Théodore Désilets, voiturier de Nicolet, acquièrent de Joseph Michel, le 12 septembre 1881<sup>380</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées 129-137, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Napoléon Mailhiot, commis voyageur, acquiert de Thomas Pothier, le 27 septembre 1881<sup>381</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 197 rue Notre-Dame Est.*
- *Ludger Béliveau, cultivateur, acquiert de Damase Béliveau, le 6 décembre 1881<sup>382</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.*

### **Les faits saillants de la période 1870-1881**

*Parmi les faits saillants de la période 1870-1881, on peut mentionner les éléments suivants :*

- *La fin du règne de Louis Foisy à la tête du village de Victoriaville et l'arrivée des frères Bourbeau,*
- *La très grande popularité de Désiré Olivier Bourbeau et Joseph Octave Bourbeau au village de Victoriaville, tant sur le plan économique que politique. À chaque élection à laquelle ils participent, les frères Bourbeau sont élus sans opposition ou obtiennent plus de 80 % des votes exprimés au village de Victoriaville,*
- *Le moulin à scie, le long de la rivière Nicolet et près du chemin de fer, demeure le cœur du développement économique du village de Victoriaville,*
- *La multiplication des hôtels et la saga des licences pour la vente des boissons enivrantes qui entraînent le conseil municipal du village de Victoriaville devant les tribunaux,*
- *L'arrivée de Arthur Frédéric Poulin, premier médecin qui demeurera en permanence et s'impliquera dans le développement du village de Victoriaville,*
- *La bataille des journaux, l'Union des Cantons de l'Est et le Journal d'Arthabaska.*

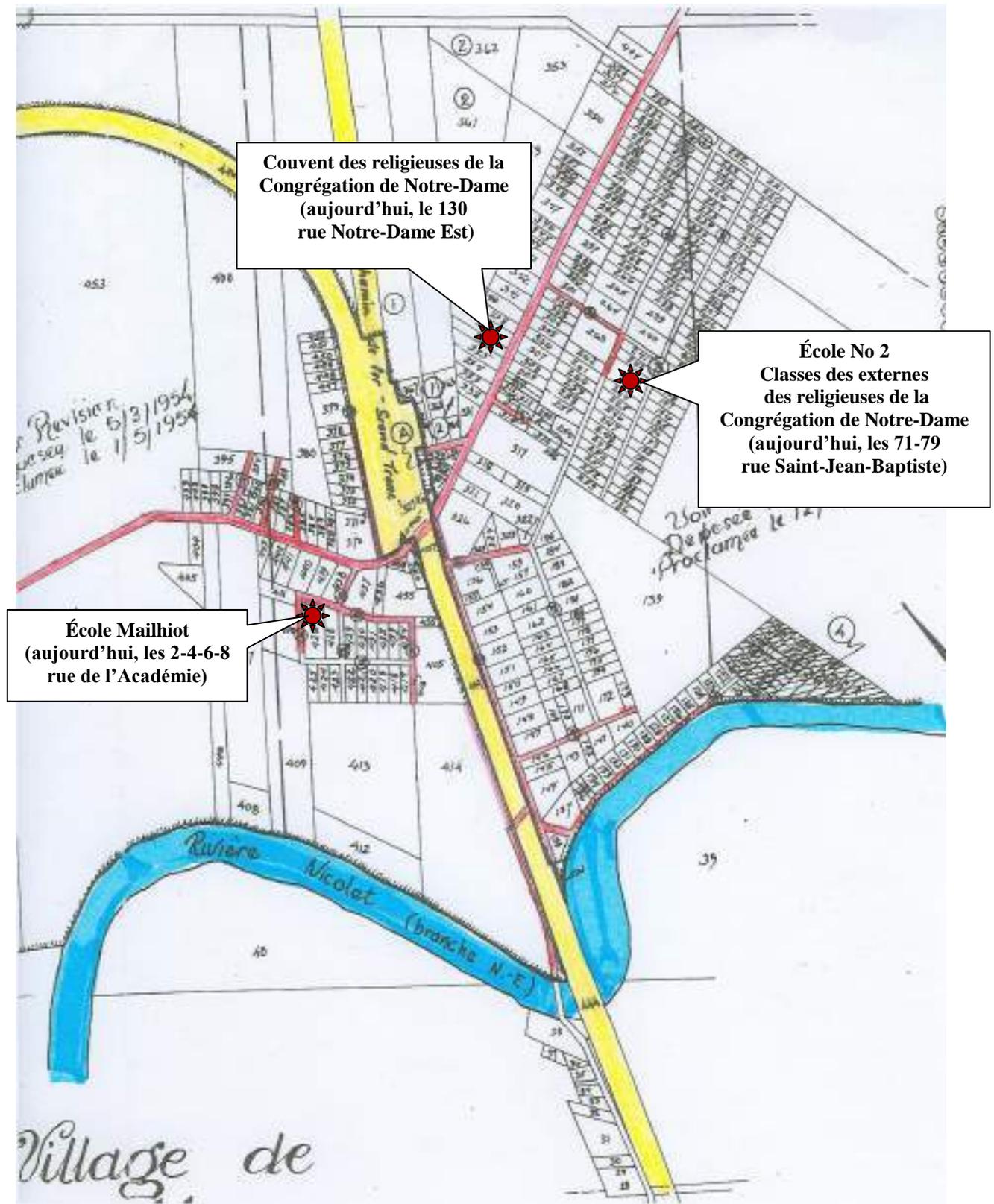
<sup>380</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16530

<sup>381</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16571

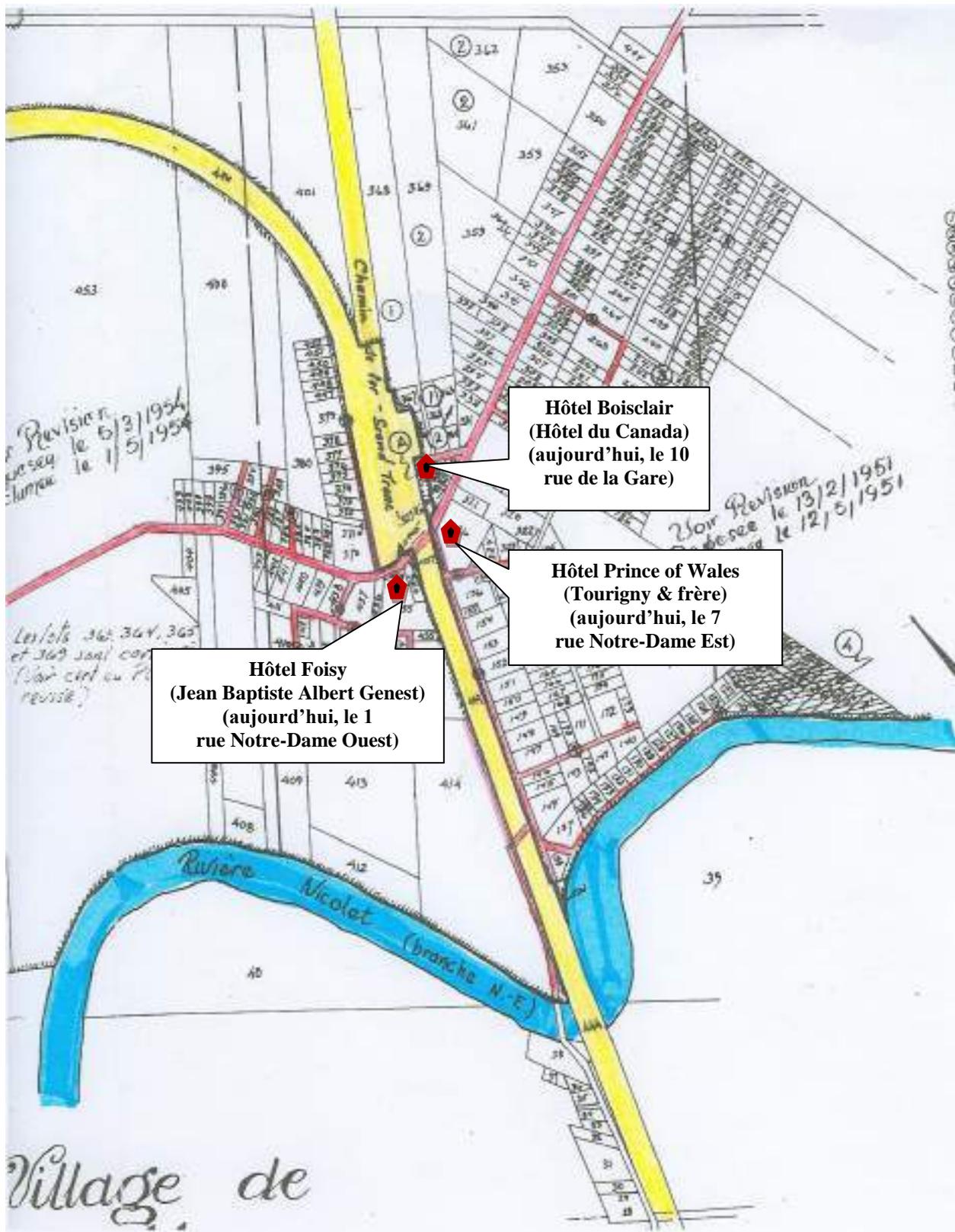
<sup>382</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17189

Village de Victoriaville – Membres des conseils municipaux – 1861-1881 <sup>383</sup>								
	Maire	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Secrétaire
1861-62	Louis Foisy							Jean Baptiste Edge
1863	Louis Foisy	François Xavier Beaudet	Zoël Perrault	Féréol Girard	Antoine Hamel			Jean Baptiste Edge
1864-65	Louis Foisy							Jean Baptiste Edge
1866-67	Louis Foisy							Louis Rainville
1868	Louis Foisy	Zoël Perrault	Antoine Hamel	Édouard Côté	Louis Leblanc	Romuald Tourigny	Joseph Balland	Louis Rainville
1869	Louis Foisy							Isidore Deslauriers
1870	Désiré-Olivier Bourbeau	Zoël Perrault	Louis Marchand	Édouard Côté	Charles Rochette	Pétrus Houle	Aubert Beaudet	Louis Rainville
1871	Désiré-Olivier Bourbeau							
1872	Jean Baptiste Edge							
1873	Jean Baptiste Edge	Zéphirin Perrault	Julien Labé	Louis Grégoire	Jean Baptiste Métivier	Jean Garant		Paul Émile Duval
1874	Jean Baptiste Edge							
1875	Joseph Octave Bourbeau	Charles Labé	Isaac Dubord	Romuald Tourigny	Jacques Plamondon	Jean Garant	Thomas Carroll/Odilon Perrault	Aimé Beaubien
1876	Joseph Octave Bourbeau	Charles Labé	Isaac Dubord	Romuald Tourigny	Ignace Plamondon	François-Xavier Beaudet	Odilon Perrault	Aimé Beaubien
1877	Joseph Octave Bourbeau	Charles Labé	Isaac Dubord	Olivier Boisvert	Ignace Plamondon	François-Xavier Beaudet	Édouard Côté	Aimé Beaubien
1878	Joseph Octave Bourbeau	Joseph Labé	Charles Boutet	Olivier Boisvert	Ignace Plamondon	François-Xavier Beaudet	Hubert Trottier	Aimé Beaubien
1879	Joseph Octave Bourbeau	Joseph Labé	Charles Boutet	Olivier Boisvert	Romuald Tourigny	Octave Hamel	Hubert Trottier	Aimé Beaubien
1880	Joseph Octave Bourbeau	Joseph Labé	Charles Boutet	Philippe Matte	Romuald Tourigny/ Jean Lemelin	Octave Hamel	Louis Béland	Aimé Beaubien
1881	Joseph Octave Bourbeau	Achille Gagnon	Clovis Roux	Philippe Matte/Louis Beaudet	Jean Lemelin	Octave Hamel	Louis Béland/Pierre Boisvert	Aimé Beaubien

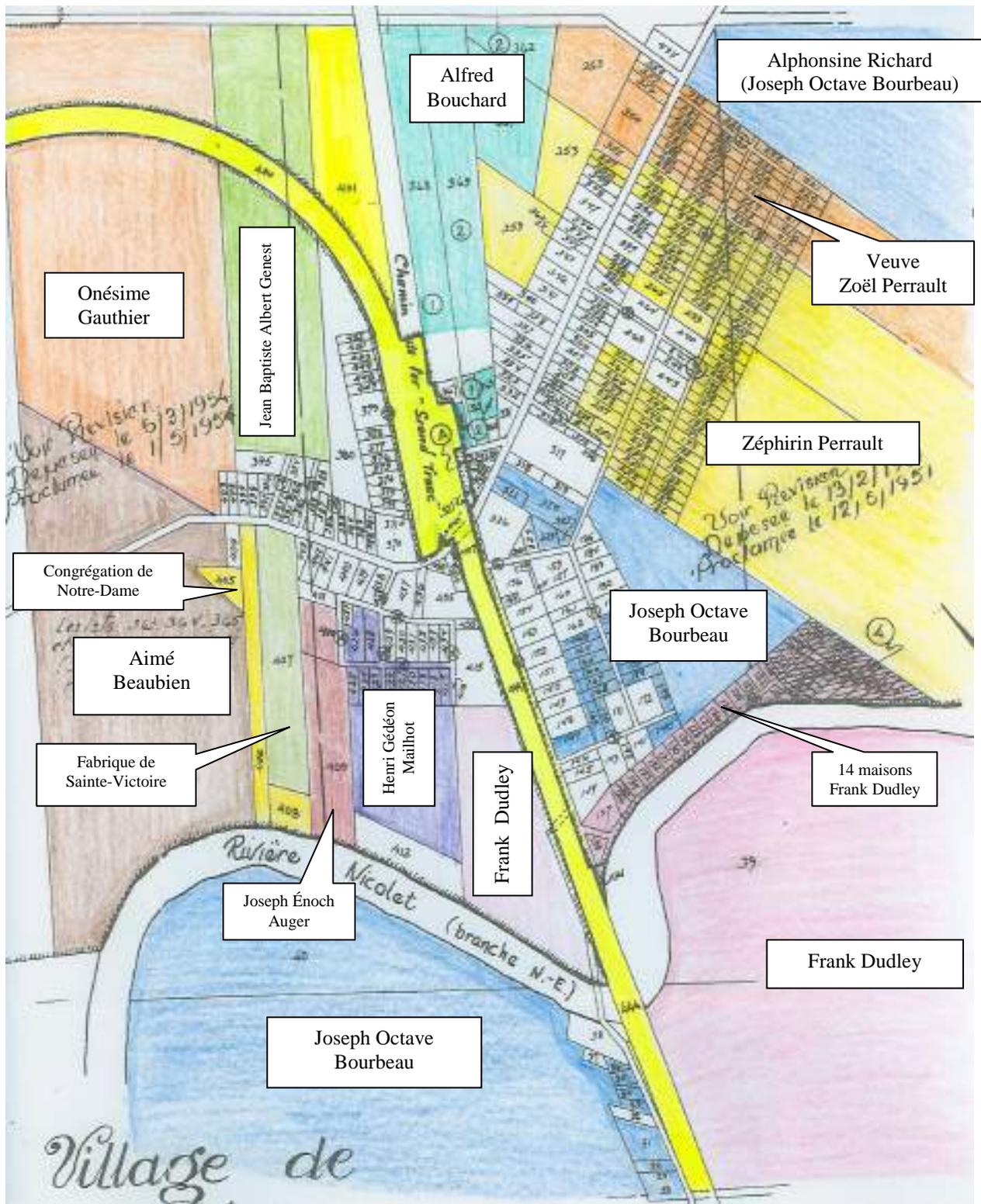
<sup>383</sup> Les cellules laissées vides signifient qu'aucun document officiel n'a permis d'identifier les conseillers



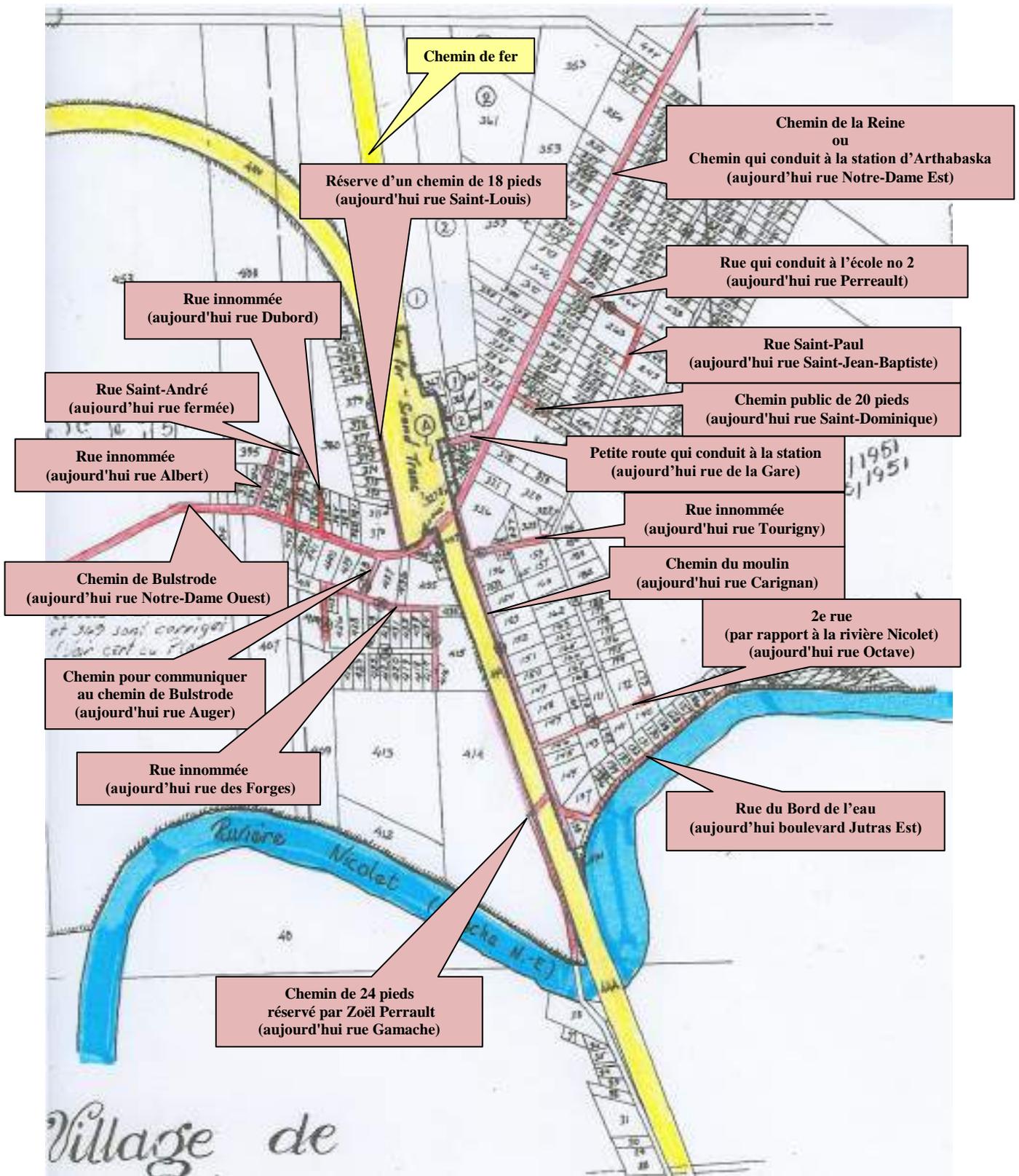
*Les écoles, au cœur du village de Victoriaville, en 1881*



*Les hôtels, au cœur du village de Victoriaville, en 1881*



*Les grands propriétaires fonciers, au cœur du village de Victoriaville, en 1881*



*Les voies de circulation, au cœur du village de Victoriaville, en 1881*

## Chapitre 12

### Victoriaville 1882-1890

#### *L'époque d'Achille Gagnon*

À la fin de 1881, un nouveau personnage apparaît dans le paysage du village de Victoriaville : il s'agit d'Achille Gagnon qui jouera un rôle important dans le développement de Victoriaville, comme maire, industriel, mais particulièrement comme entrepreneur ingénieux et avant-gardiste qui va doter la nouvelle ville de Victoriaville d'un réseau d'électricité et d'un réseau d'aqueduc.

L'apport d'Achille Gagnon<sup>1</sup> au développement de Victoriaville durera pendant plus de 20 années autant à l'époque du village de Victoriaville qu'au début de la ville de Victoriaville. Malheureusement, son esprit d'entrepreneuriat et d'innovation, et son goût du risque pour réaliser ses projets, très profitables pour le village et, plus tard, la ville de Victoriaville, lui causeront souvent d'importants problèmes financiers et des revers de fortune.



#### Achille Gagnon 1853-1919

Achille Gagnon est né le 21 décembre 1853 dans la municipalité de Somerset (**aujourd'hui Plessisville**). Il est le fils d'Antoine Gagnon et d'Emélie (Hermine) Girouard. Son père, Antoine Gagnon, joue un rôle important en tant qu'arpenteur, agent des terres et bois de la Couronne pour la division d'Arthabaska, de cofondateur du journal *L'Union des Cantons de l'Est* et pour une certaine période, maire du village d'Arthabaskaville.

#### Achille Gagnon s'installe au village d'Arthabaskaville

Le 5 novembre 1875<sup>2</sup>, Achille Gagnon, qui s'identifie comme marchand du township de Bulstrode, s'installe définitivement au village d'Arthabaskaville en faisant l'acquisition de la propriété de Dolphis Tourigny, hôtelier de Victoriaville. La propriété acquise, avec une maison et autres dépendances, est située « sur le chemin qui conduit au Palais de Justice » (**aujourd'hui, le boulevard des Bois-Francis Sud**), entre l'emplacement de Louis Ovide Pépin et celui de dame William Duval. Cet emplacement, originalement connu comme faisant partie du lot 5 du rang 3

<sup>1</sup> Photographie d'Achille Gagnon : Ville de Victoriaville, J.E. Livernois photographe Québec 1896

<sup>2</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10975

du canton d'Arthabaska, est identifié sous le numéro 132 au cadastre du village d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par le « Pavillon Hôtel des Postes » au 949, boulevard des Bois-Francis Sud et par l'emprise de la rue Poisson.**



*Photographie du Bureau de la Poste du village d'Arthabaskaville construit sur le site de la première résidence et bureau d'Achille Gagnon*

### **Achille Gagnon et sa ferme aux villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville**

Le 11 février 1878, Achille Gagnon, qui s'identifie maintenant comme marchand de bois, acquiert de Zéphirin Després une première terre située dans le village de Victoriaville, soit la ½ sud-est du lot 9 du rang 4 du canton d'Arthabaska<sup>3</sup>. Le 23 mai 1878, Achille Gagnon acquiert de François-Xavier Dussault une seconde terre située cette fois dans le village d'Arthabaskaville, soit le ¼ nord-ouest du lot 8 du rang 4 du canton d'Arthabaska<sup>4</sup>.

Le 10 décembre 1881 et le 23 février 1882, Achille Gagnon acquiert des fils de Modeste Abel, veuve de Marcel Bernier, une autre terre située dans le village d'Arthabaskaville, soit la balance du lot 8 du rang 4 du canton d'Arthabaska<sup>5</sup>. **Aujourd'hui, la ferme d'Achille Gagnon, constituée de l'ensemble de ces terres, correspond au territoire compris entre le boulevard des**

<sup>3</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-19, no 13540

<sup>4</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-20, no 13762

<sup>5</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17296

***Bois-Francis Sud et le boulevard Jutras Est d'une part, et la propriété du Centre d'achats Carrefour des Bois-Francis et la rue Tousignant, d'autre part.***

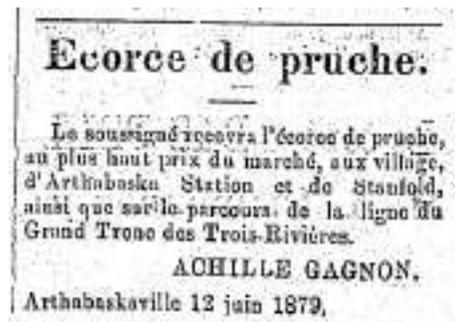
*En 1882, Achille Gagnon possède donc à cet endroit plus de 300 acres de terrain sur lequel il fait le commerce du bois, l'élevage et la culture. Au début 1882, Achille Gagnon « a expédié à Montréal, vingt pièces de bétail qu'il a engraisé sur sa propriété du village »<sup>6</sup>. De plus, le journal « L'Union des Cantons de l'Est » rapporte qu'Achille Gagnon vante les mérites des faucheuses et des moissonneuses vendues par Paul Tourigny, marchand de Victoriaville.*



***Photographie 2006 de la ferme d'Achille Gagnon en 1882***

### **Achille Gagnon : commerçant d'écorce de pruche**

*En 1879, Achille Gagnon se lance dans le commerce de l'écorce de pruche. On se rappelle que l'écorce de pruche sert à produire du tanin, une substance qui est utilisée dans la fabrication des cuirs, à partir des peaux d'animaux. Achille Gagnon a alors des bureaux d'affaires ou agences à Arthabaska Station, Stanfold, Somerset et Sainte-Julie.*



<sup>6</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 21 janvier 1882

En 1880, le commerce d'écorce de pruche d'Achille Gagnon progresse très rapidement et durant cette année, « ce commerce lui laissera une marge de 15 000 \$ à 20 000 \$ de profits »<sup>7</sup>.

L'Union des Cantons de l'Est du 8 octobre 1881 nous apprend même qu'Achille Gagnon exportera l'écorce de pruche jusqu'en Angleterre.

Le commerce d'écorce de pruche, grâce à l'initiative de M. Achille Gagnon, vient de se faire un nouveau débouché. Ce monsieur exportera l'écorce à l'état brute en Angleterre, mais en lui faisant subir de grandes modifications quant au volume.

### **Achille Gagnon : maire et conseiller municipal du village de Victoriaville**

Dès 1881, Achille Gagnon s'implique en politique municipale en se faisant élire conseiller municipal du village de Victoriaville. Le 28 janvier 1882, comme suite à la démission du maire Joseph Octave Bourbeau, Achille Gagnon, alors âgé de 29 ans et résidant au village d'Arthabaskaville, devient le nouveau maire du village de Victoriaville où il possède une ferme. Il occupera ce poste jusqu'en 1884. Achille Gagnon reviendra au conseil municipal de la ville de Victoriaville, comme conseiller, de 1890 à 1895.

### **Mariage d'Achille Gagnon et Clorinde Plamondon**

Le 21 septembre 1882, Achille Gagnon, alors marchand de bois et maire du village de Victoriaville, épouse Clorinde Plamondon<sup>8</sup>, fille de Marc-Aurèle Plamondon, juge à la Cour supérieure, et de Mathilde L'Ecuyer.

Dans les jours qui précèdent le mariage, soit le 17 septembre 1882, un contrat intervient entre Achille Gagnon et le juge Marc Aurèle Plamondon, stipulant pour sa fille mineure, future épouse, selon lequel il n'y aura pas de communauté de biens entre les époux mais plutôt séparation de biens. Ce contrat aura toute son importance lorsqu'Achille Gagnon connaîtra des difficultés financières comme suite de la réalisation de ses différents projets et des investissements qu'il devra faire pour les réaliser.

Le couple Gagnon-Plamondon a cinq enfants : Ernest, Roger, Paul, Hervé et Marie-Adrienne.



<sup>7</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 5 février 1881

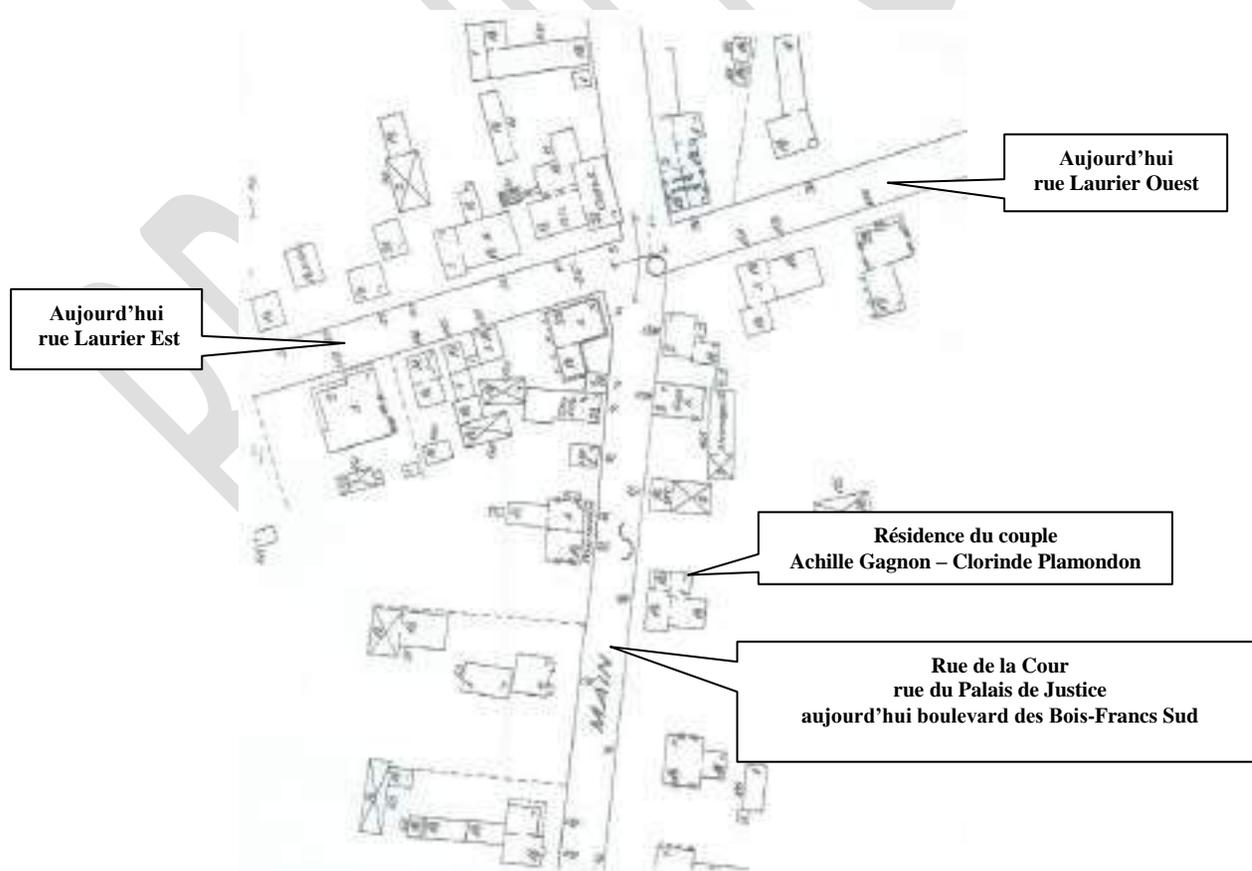
<sup>8</sup> Photographie d'Achille Gagnon et Clorinde Plamondon : Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury

*Il semble bien que, de la date du mariage de sa fille avec Achille Gagnon jusqu'à son décès survenu en 1900, le juge Plamondon soit souvent venu à l'aide de son gendre lorsque ce dernier connaissait des difficultés financières.*

*Les nombreux projets mis de l'avant et les risques souvent disproportionnés que comportaient ses projets ont fait en sorte qu'à plusieurs occasions, Achille Gagnon n'a pas été en mesure de rembourser toutes les dettes accumulées et ses biens ont été saisis par le shérif. Dans la plupart des cas, lors de la vente aux enchères des biens d'Achille Gagnon et alors que le juge Plamondon est vivant, la dernière enchérisseuse, à qui sont adjugés les biens, est Clorinde Plamondon, la fille du juge et l'épouse d'Achille Gagnon.*

### **La résidence d'Achille Gagnon et Clorinde Plamondon à Arthabaskaville**

*Le couple Gagnon-Plamondon réside dans la maison acquise par Achille Gagnon en 1875, au village d'Arthabaskaville, sur la rue de la Cour ou rue du Palais de Justice (**aujourd'hui, boulevard des Bois-Francis Sud**). Ce fait est confirmé par le recensement paroissial de 1890 qui mentionne qu'à la résidence du juge Plamondon, seulement le juge et son épouse y habitent et que la famille d'Achille Gagnon habite sur le lot 132 du cadastre d'Arthabaskaville, soit sur la rue du Palais de Justice. C'est également à cet endroit qu'Achille Gagnon a originalement établi son bureau d'affaires.*



à la suite du décès de Mathilde L'Écuyer, épouse du juge Marc Aurèle Plamondon, survenu en 1897, le couple Achille Gagnon et Clorinde Plamondon emménage dans la résidence du juge Plamondon sur la rue de l'Église (**aujourd'hui, le 14 rue Laurier Ouest**).

Lors de son décès survenu le 4 août 1900, le juge Marc Aurèle Plamondon cède tous ses biens à ses quatre filles, Diane épouse du juge François-Xavier Lemieux, Adrienne épouse de l'avocat Philippe-Hyppolite Côté, Clorinde épouse d'Achille Gagnon et Alice épouse d'Auguste Quesnel ainsi qu'à ses deux fils Marc Aurèle et Raoul. Dans son testament, le juge Plamondon mentionne « son désir que sa propriété située au village d'Arthabaskaville reste la propriété de sa fille Clorinde épouse d'Achille Gagnon ». Dans un acte notarié en date du 23 août 1900, cinq des enfants du juge, soit Diane, Adrienne, Alice, Marc Aurèle et Raoul renoncent à leur part de succession en faveur de leur sœur Clorinde. Cette dernière devient alors la seule propriétaire de la résidence située sur les lots 79 et 84 du cadastre du village d'Arthabaskaville (**aujourd'hui, le 14 rue Laurier Ouest**).



**Résidence du couple Achille Gagnon et Clorinde Plamondon de 1897 à 1919  
aujourd'hui le 14 rue Laurier Ouest**

**Le couple Gagnon-Plamondon loue et cède leur résidence de la rue du Palais de Justice**

Après avoir emménagé dans la maison du juge Plamondon, le couple Gagnon-Plamondon loue la maison avec bureau de la rue du Palais de Justice, alors propriété de Clorinde Plamondon, à J. E. Perrault qui l'occupe jusqu'au 1er mai 1902.

Le 19 décembre 1901, Clorinde Plamondon cède l'ancienne résidence du couple, sur le lot 132 du cadastre d'Arthabaskaville, à Henri Laurier. La propriété comprend une maison avec bureau, allonge, grange et autres bâtisses.

Après avoir acquis cette propriété d'Henri Laurier, le 30 décembre 1901, Henri Pépin vend une partie de la propriété à « His Majesty the King Edward VII » le 4 juin 1909 pour la construction d'un nouveau Bureau de la Poste à Arthabaska. Dans cet acte de vente, Henri Pépin s'engage à enlever à ses frais toutes les bâtisses, fondations, bornes-fontaines et matériels sur le terrain. Il conserve une lisière de 18 pieds du côté sud-est pour l'ouverture d'une rue (**aujourd'hui rue Poisson**).

Le Bureau de la Poste d'Arthabaska occupe cet emplacement de 1911 à 1965. Aujourd'hui la propriété de la Société du Musée Laurier, le « Pavillon Hôtel des Postes » est localisé au 949 boulevard des Bois-Francs Sud, secteur Arthabaska de la ville de Victoriaville.

### **Achille Gagnon acquiert une tannerie au village de Victoriaville**

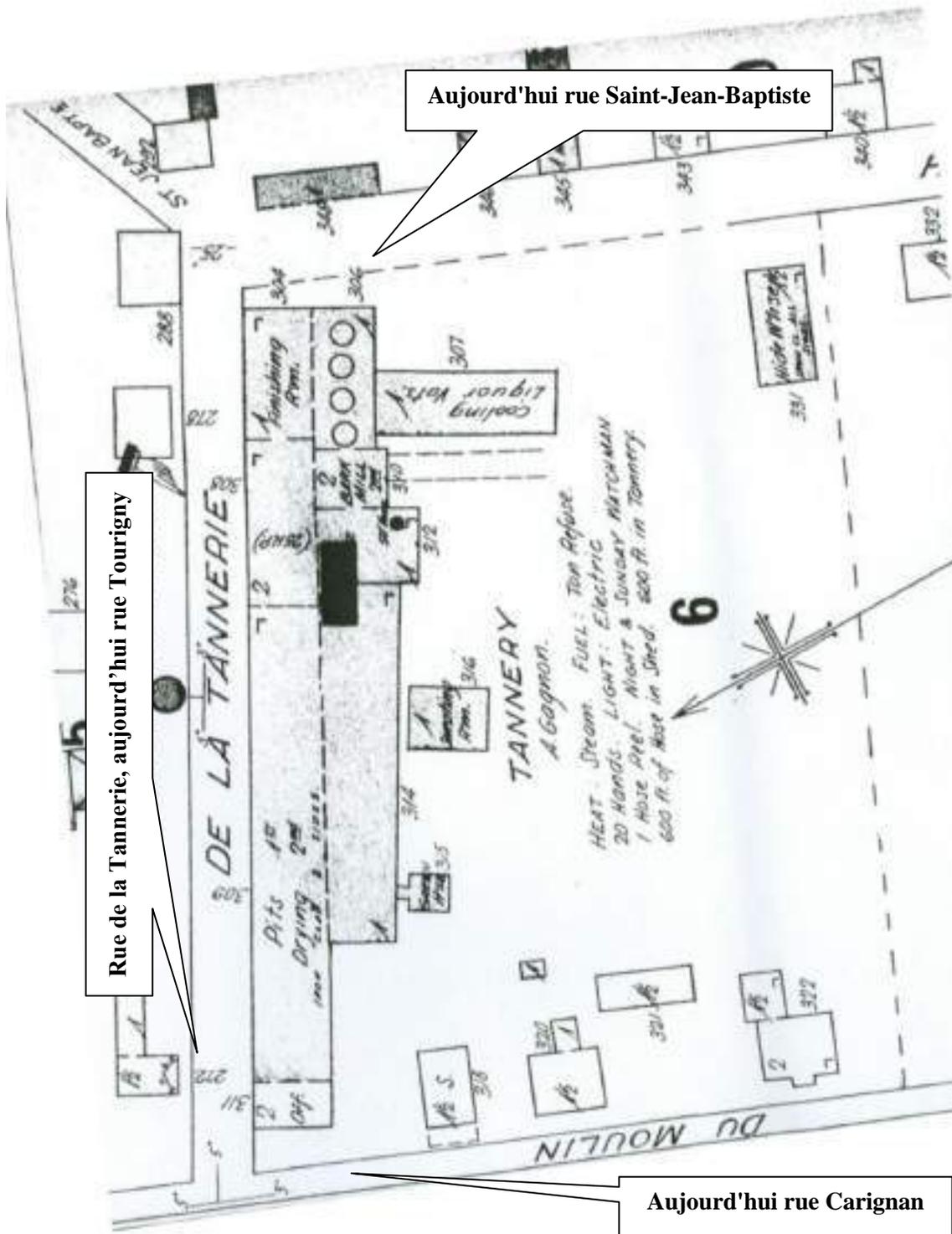
Le 30 mars 1883, Achille Gagnon acquiert la tannerie de Philippe Henri Matte située le long de la rue de la Tannerie (**aujourd'hui rue Tourigny**). Pierre Légaré avait commencé les opérations de cette tannerie en 1872. En effet, le 6 octobre 1866, Pierre Légaré, menuisier, a acquis de Narcisse Bouchard l'emplacement situé à l'intersection « du chemin qui conduit aux moulins Tibbitts » (**aujourd'hui rue Carignan**) et d'une rue projetée (**aujourd'hui rue Tourigny**). Le 2 octobre 1872, Pierre Légaré fait une entente avec la maison « Carrier Laine & Cie » pour l'acquisition d'un « engin pour tannerie » et débute les opérations d'une tannerie à cet endroit. Comme suite au décès de Pierre Légaré, la tannerie devient la propriété successive d'Olivier Rochette et Philippe Henri Matte. Ce dernier, résidant de Stanfold, est propriétaire d'une grande tannerie à Stanfold en plus de la tannerie de Victoriaville, et fait des affaires avec des maisons de commerce d'Angleterre et France.

Le 27 septembre 1887, la propriété de la tannerie de Achille Gagnon est saisie et, le 13 décembre 1887, elle est adjugée à Dame Clorinde Plamondon, épouse séparée de biens d'Achille Gagnon. Les opérations de la tannerie se poursuivent sous le nom d'Achille Gagnon & Cie.

Par la suite, Clorinde Plamondon fait l'acquisition de la résidence de la veuve de Pierre Légaré située à l'intersection de la rue du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**) et de la rue de la Tannerie (**aujourd'hui rue Tourigny**). Cette acquisition permet d'agrandir la tannerie qui, en 1897, s'étend le long de la rue de la Tannerie (**aujourd'hui rue Tourigny**), de la rue du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**) à la rue St-Joseph (**aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste**).

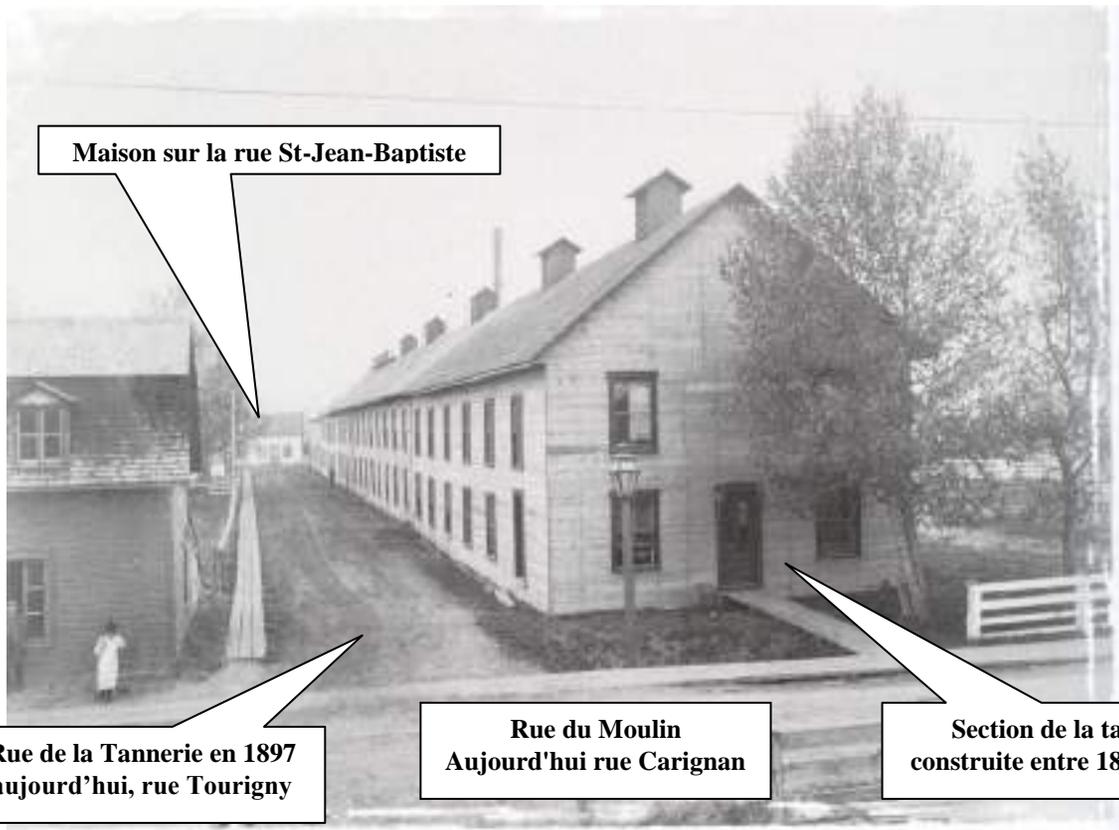
Cette tannerie emploie une cinquantaine d'hommes ce qui en fait un employeur important au village de Victoriaville. Le salaire des employés varie de 0,50 \$ à 0,90 \$ par jour, onze heures par jour et six jours par semaine.

Le 26 février 1900, Achille Gagnon & Cie fait l'acquisition de cinq emplacements le long de la rue Saint-Joseph (**aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste**) pour faire le commerce et l'entreposage d'écorces.



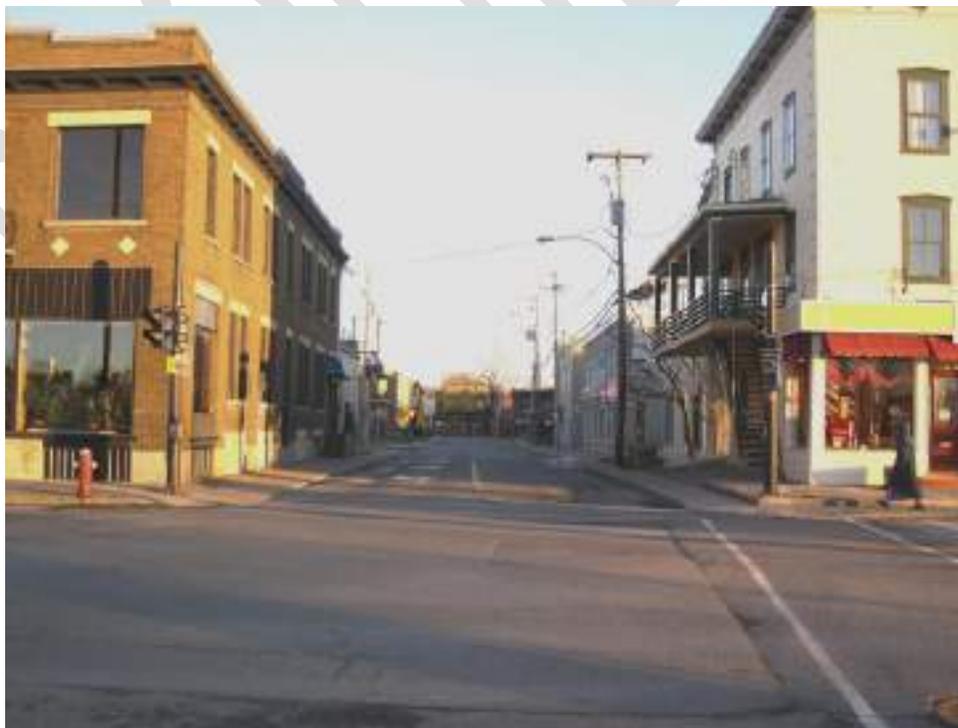
Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library – MAPS 146.b.5.(26.)

**Plan montrant la propriété de la tannerie d'Achille Gagnon, en 1897**



*Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury*

***Rue de la Tannerie et tannerie d'Achille Gagnon en 1897***



***Rue de la Tannerie, aujourd'hui rue Tourigny, en 2006***



Alliage de la tannerie d'Achille Gagnon, à Victoriaville, 1897,  
sur le run au arrière de la façade (aujourd'hui seul). Kuriyama.

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury P3 P0221

***Vue arrière de la tannerie d'Achille Gagnon***

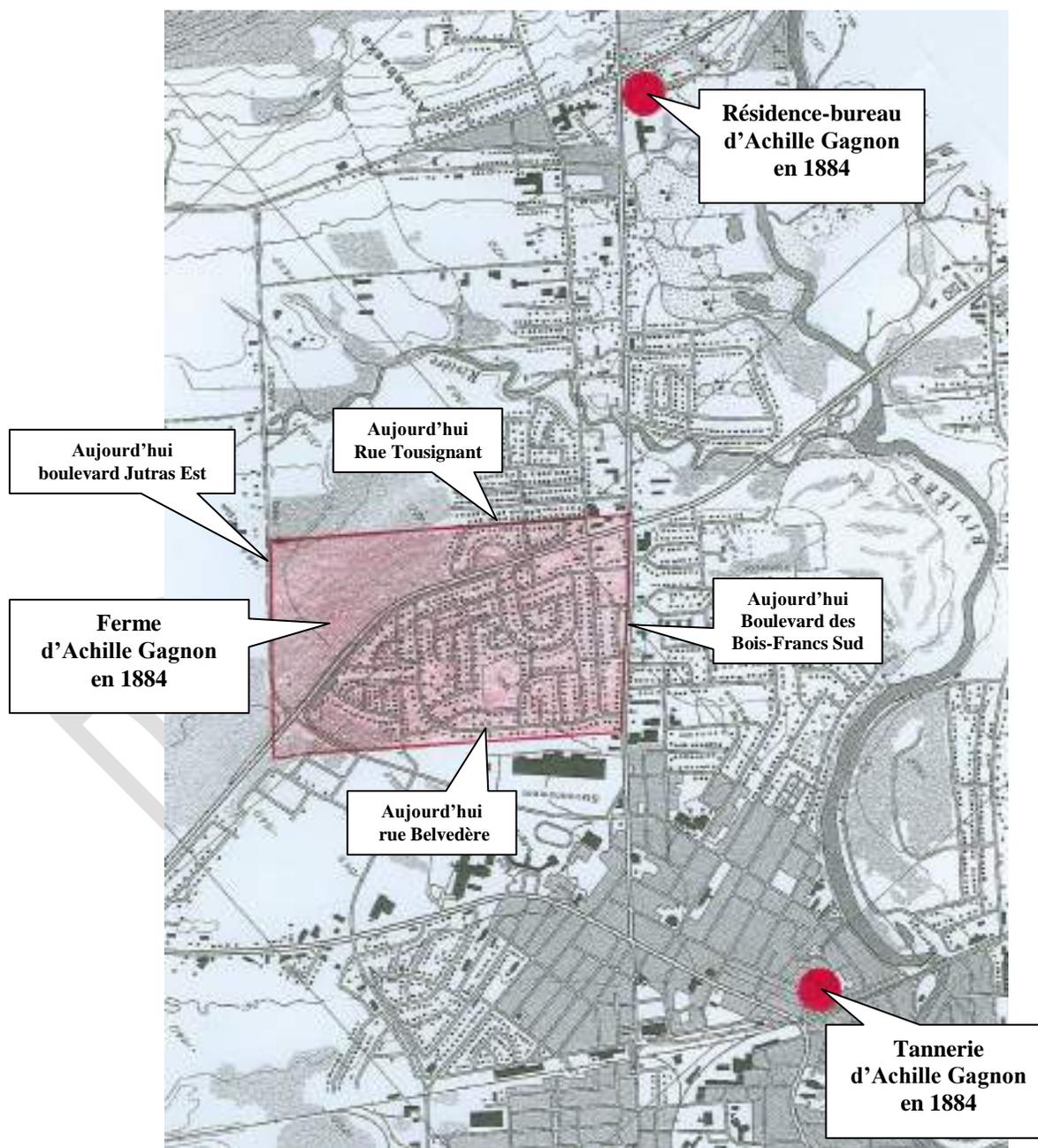


Employés de la Tannerie d'Achille Gagnon, à Victoriaville, en 1897

Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury P3 P0219

***Achille Gagnon et un premier essai de téléphonie à Victoriaville et Arthabaskaville***

*En avril 1884, Achille Gagnon demande et obtient l'autorisation des conseils municipaux de Victoriaville et Arthabaskaville pour installer des poteaux pour le téléphone. Le journal « L'Union des Cantons de l'Est » du 10 mai 1884 nous apprend que « Achille Gagnon est à faire planter des poteaux de cèdre entre Victoriaville et Arthabaskaville pour établir un téléphone entre sa tannerie, sa ferme et son bureau ».*



***Plan montrant, sur une carte de 1976, la localisation de la tannerie, la ferme et la résidence-bureau d'Achille Gagnon, en 1884***

### **Saisie des biens d'Achille Gagnon en 1887**

*Achille Gagnon connaît ses premières difficultés financières en 1887. Dans l'impossibilité de rembourser les hypothèques dues à « The Union Bank of Lower Canada » et autres créanciers, tous ses biens soit, sa résidence sur la rue du Palais de Justice à Arthabaskaville, sa ferme à la limite des villages de Victoriaville et Arthabaskaville et sa tannerie au village de Victoriaville, sont saisis le 27 septembre 1887.*

*Le 13 décembre 1887, à 10 heures de l'avant-midi au bureau du shérif, pour les biens situés au village d'Arthabaskaville et à 2 heures de l'après-midi à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Victoire d'Arthabaska, pour les biens situés au village de Victoriaville, les propriétés d'Achille Gagnon sont adjudgées aux personnes suivantes :*

- *La résidence-bureau, sur la rue du Palais de Justice, est adjudgée à Dame Clorinde Plamondon, épouse séparée de biens d'Achille Gagnon, étant « le plus haut et dernier enchérisseur ».*
- *Une partie de la ferme constituée des lots 300, 301 et 302 du cadastre du village d'Arthabaskaville est adjudgée à Wilfrid Laurier, étant « le plus haut et dernier enchérisseur ».*
- *Une partie de la ferme constituée des lots 299 et 300 du cadastre du village d'Arthabaskaville est adjudgée à Dame Clorinde Plamondon, épouse séparée de biens d'Achille Gagnon, étant « le plus haut et dernier enchérisseur ». Cette dernière vendra cette partie de la ferme à Albert Gagnon.*
- *Une partie de la ferme constituée des lots 500 et 501 du cadastre de la paroisse de Sainte-Victoire est adjudgée à la Banque Jacques-Cartier, étant « le plus haut et dernier enchérisseur ».*

*À la suite de cette saisie des biens d'Achille Gagnon et grâce à l'intervention de Clorinde Plamondon, fille du juge Marc-Aurèle Plamondon et épouse séparée de biens d'Achille Gagnon, le couple continue à demeurer dans la résidence de la rue du Palais de Justice du village d'Arthabaskaville et à opérer la tannerie située au village de Victoriaville. À partir de cette date, la tannerie, propriété de Clorinde Plamondon, opère sous la raison sociale de « Achille Gagnon & Cie ». Achille Gagnon n'aura alors perdu que la ferme.*

### **Achille Gagnon construit un réseau d'aqueduc à Victoriaville**

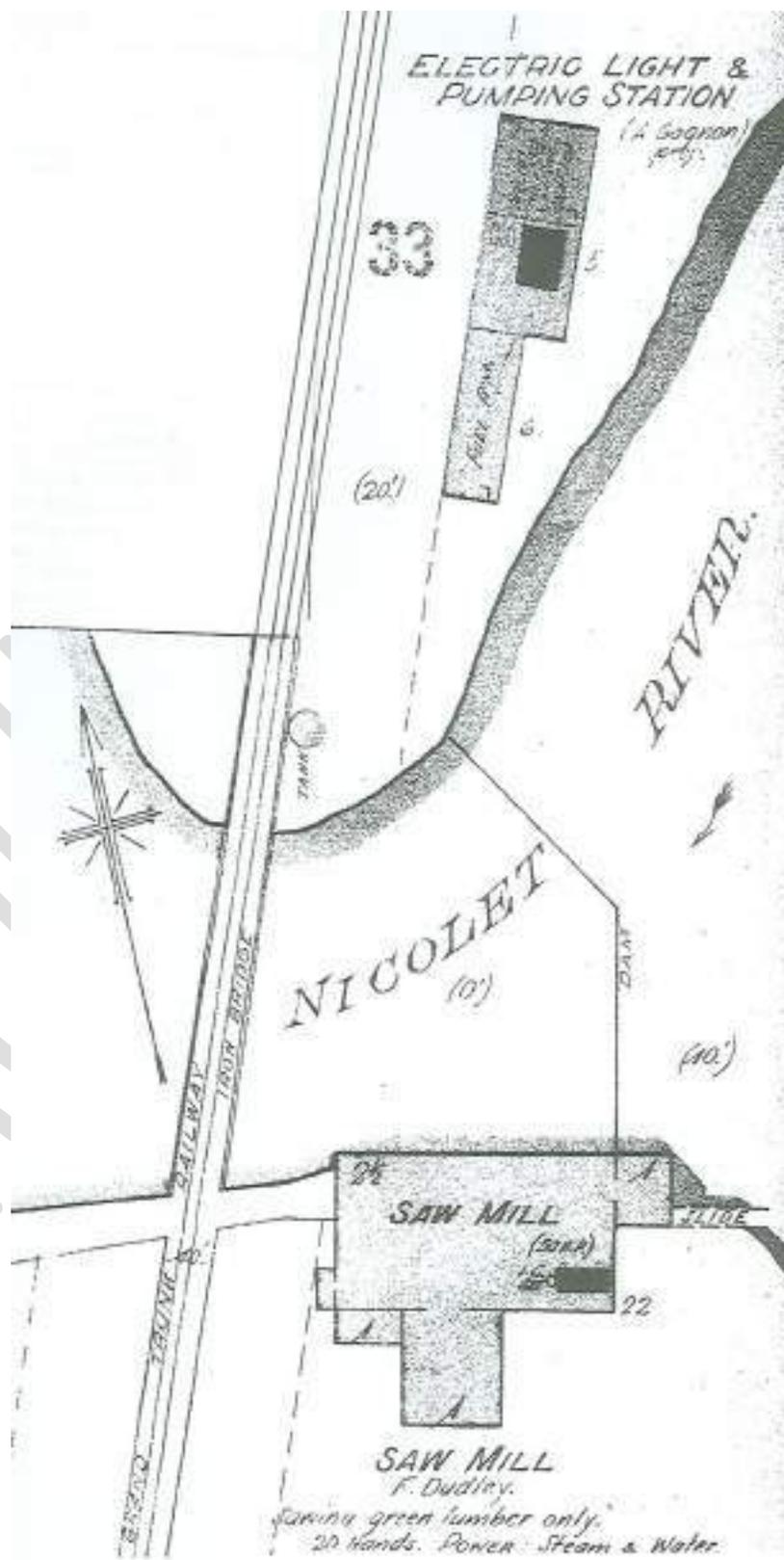
*Comme le mentionnent les gens de l'époque, « Achille Gagnon est un de ces rares hommes pour qui risquer n'est rien. Chez lui, l'esprit travaille toujours et toujours il produit quelque chose. Il veut faire de Victoriaville une ville enfin ».*

*C'est ainsi qu'en juillet 1893, Achille Gagnon fait une entente avec le conseil de la Ville de Victoriaville en vue de la construction d'un premier aqueduc. Achille Gagnon entreprend alors la construction des différentes composantes du réseau d'aqueduc comprenant une station de pompage située le long de la rivière Nicolet, deux réservoirs élevés, des conduites collectrices de distribution de cinq et quatre pouces de diamètre et des conduites secondaires de distribution de deux pouces de diamètre.*

Achille Gagnon construit la station de pompage d'aqueduc sur un terrain propriété de Frank Dudley sur le côté nord-est de la rivière Nicolet le long de l'intersection des rues du Moulin (aujourd'hui rue Carignan) et Mercier (aujourd'hui, boulevard Jutras Est). L'extrait de plan ci-joint montre la localisation du moulin à scie de Frank Dudley du côté sud-ouest de la rivière Nicolet et la station de pompage d'Achille Gagnon & Cie du côté nord-est.<sup>9</sup>

Ce n'est que le 31 mai 1898 qu'Achille Gagnon & Cie acquiert de Frank Dudley le terrain sur lequel est construite la station de pompage. Dans cet acte, il est précisé qu'Achille Gagnon & Cie n'aura aucun droit sur le barrage qui existe à cet endroit ainsi que sur les eaux de la rivière Nicolet, mais aura le droit de puiser toute l'eau de la rivière nécessaire pour son réseau d'aqueduc et les bouilloires, laquelle eau sera puisée à l'aide des conduites installées sous terrain et sous la rivière.

En 1896, Achille Gagnon & Cie acquiert de Julie Beaudet quatre emplacements situés le long du chemin de la Reine, aujourd'hui rue Notre-Dame Est, pour y installer deux réservoirs élevés d'aqueduc de 70 000 gallons chacun. Cet emplacement est aujourd'hui occupé par le parc Victoria, le long de la rue Notre-Dame Est.



<sup>9</sup> Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library



*Bâtisse propriété d'Achille Gagnon, au nord-est de la rivière Nicolet, abritant la station de pompage d'aqueduc, en 1897*

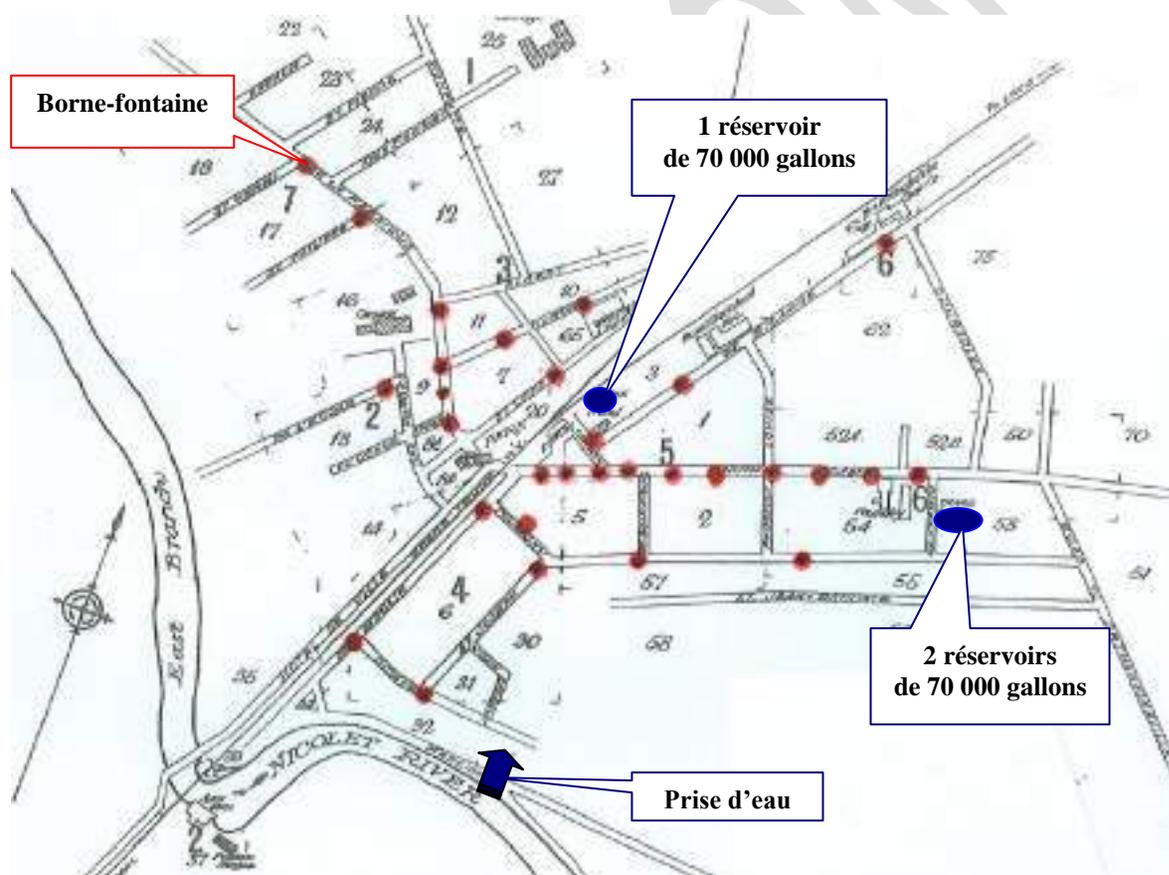


*Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library*

*Plan montrant la localisation des réservoirs élevés desservant le réseau d'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie, en 1897*

En 1897, le réseau d'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie comprend une station de pompage, deux réservoirs élevés, vingt-quatre bornes-fontaines et six cents pieds de boyaux pour protection incendie. Pour desservir la population, le réseau opère par gravité à partir des deux réservoirs élevés, mais en cas d'incendie, le réseau opère à une pression plus élevée fournie directement à partir de la station de pompage.

Après avoir acquis les propriétés de la succession de Frank Dudley, suite au décès de ce dernier, le 4 avril 1899, Achille Gagnon construit une autre prise d'eau dans la rivière Nicolet. Dans ce dernier cas, les pompes appelées à fournir l'eau à l'aqueduc sont situées entre la rivière Nicolet et la rue Mercier (**aujourd'hui boulevard Jutras Est**), à l'est du prolongement de la rue Paradis. Cette dernière prise d'eau est en exploitation jusqu'au 1er septembre 1907 alors que la Corporation de la Ville de Victoriaville commence à puiser l'eau de l'aqueduc à ses nouvelles installations le long de la rivière Bulstrode.<sup>10</sup>



*Plan montrant le réseau d'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie en 1903, comprenant une prise d'eau, trois réservoirs élevés de 70 000 gallons et trente-trois bornes-fontaines*  
*Réseau d'aqueduc opérant par gravité à partir des réservoirs élevés sauf en cas d'incendie, alors que le réseau est alimenté directement par les pompes de la prise d'eau avec une pression pouvant atteindre 150 lbs/po<sup>2</sup>*

<sup>10</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-51, no 43864

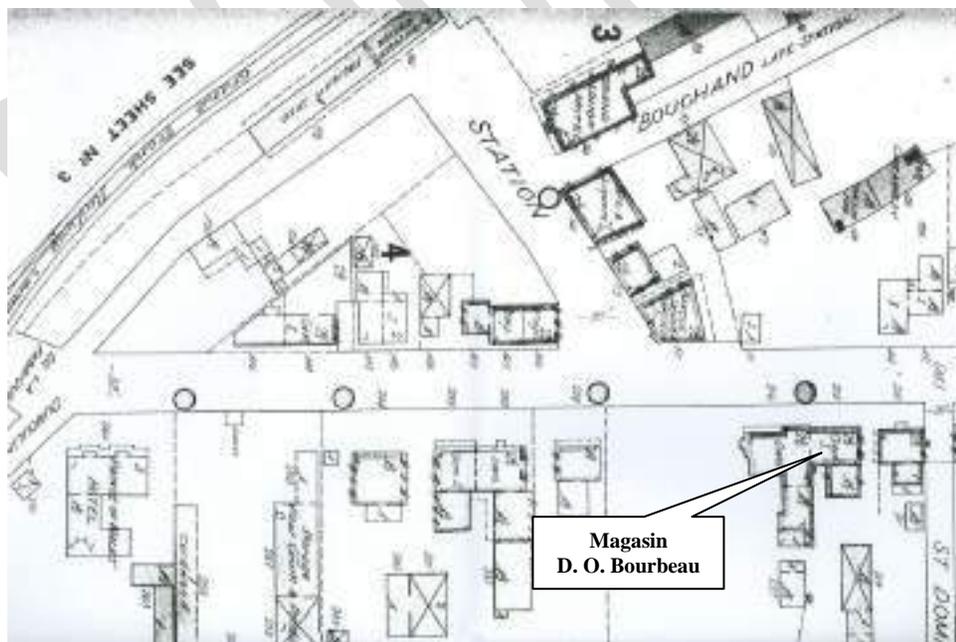
En 1903, le réseau d'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie se compose maintenant d'une prise d'eau, à l'est du prolongement de la rue Paradis, avec pompes pour alimenter les réservoirs élevés et pour fournir directement dans le réseau d'aqueduc le débit et la pression d'opération nécessaires en cas d'incendie, de trois réservoirs élevés et de trente-trois bornes-fontaines.

### **Achille Gagnon construit un premier réseau d'électricité à Victoriaville**

Quelques mois après avoir mis de l'avant la construction d'un réseau d'aqueduc, Achille Gagnon veut doter la ville de Victoriaville d'un réseau d'électricité pour éclairer les résidences, commerces, industries et les rues de la ville. C'est ainsi que le 7 août 1895, Achille Gagnon obtient l'autorisation du conseil municipal de Victoriaville « pour poser des poteaux pour installer la lumière électrique dans les rues ».

La centrale électrique actionnée par la vapeur est localisée dans la même bâtisse que les pompes du réseau d'aqueduc situées sur le côté nord-est de la rivière Nicolet le long de l'intersection des rues du Moulin (aujourd'hui rue Carignan) et Mercier (aujourd'hui, boulevard Jutras Est).

C'est le 26 décembre 1896 que Victoriaville est éclairé pour la première fois à l'électricité. En effet, le journal « L'Union des Cantons de l'Est » du 31 décembre 1896 nous rapporte : « Grâce à l'esprit de progrès dont M. Achille Gagnon a souvent fait preuve, notre ville était éclairée à l'électricité samedi soir pour la première fois. À partir de la ligne du chemin de fer jusqu'au magasin de M. D. O. Bourbeau, et dans la rue de la Station, le coup d'œil était magnifique. C'est à espérer que tous les marchands et aussi beaucoup d'autres personnes se feront un plaisir de suivre le progrès, et que dans peu de temps tous nos beaux magasins et plusieurs maisons privées seront éclairés à la lumière électrique ».



Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad 1897 – By permission of The British Library

**Plan montrant le premier secteur de Victoriaville éclairé à l'électricité le 26 décembre 1896**

**Achille Gagnon prolonge son réseau d'électricité à Arthabaskaville**

Durant le mois de février 1897, Achille Gagnon entreprend les travaux de prolongement de son réseau d'électricité dans le village d'Arthabaskaville. Le journal « L'Union des Cantons de l'Est » du 25 mars 1897 nous apprend que l'Hôtel Albion (aujourd'hui, le site d'un emplacement vacant situé au nord du 809 boulevard des Bois-Francis Sud), la résidence d'Antoine Gagnon, le père d'Achille Gagnon (aujourd'hui le site du 857 boulevard des Bois-Francis Sud) et la résidence d'Achille Gagnon (aujourd'hui le site du Pavillon Hôtel des Postes, au 949 boulevard des Bois-Francis Sud) sont maintenant éclairés à l'électricité.

Le même journal nous apprend dans son édition du 15 avril 1897 que « le conseil municipal du village d'Arthabaskaville a fait un arrangement avec Achille Gagnon & Cie pour faire éclairer nos rues par l'électricité pendant cinq ans à compter du 1er mai prochain. M. Gagnon nous fournira pendant ce temps 28 lampes électriques ».



Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury P3 P0223

**Achille Gagnon (à gauche première rangée) avec ses parents et ses frères**

### Achille Gagnon reçoit une pluie d'hommages en 1897

Comme suite à l'installation d'un réseau d'électricité à Victoriaville et au village d'Arthabaskaville, Achille Gagnon reçoit une pluie d'hommages par la voie du journal local. Il vaut la peine de reproduire ces communiqués, car nous verrons plus tard comme il est facile de passer d'une pluie d'hommages à l'oubli sinon l'abandon total :

#### **L'Union des Cantons de l'Est du 18 mars 1897 – La lumière électrique.**

« Enfin, nous l'avons cette lumière tant désirée. Désormais, avec le concours de nos édiles, nous pourrons circuler dans les rues de notre joli village en n'importe quelle saison, dans les nuits les plus noires, tout comme dans les grandes cités. Ça sera un clair de lune perpétuel.

Déjà, les poteaux et les fils sont installés et n'attendent pour ainsi dire plus que le oui du conseil municipal. Espérons que ces hommes de progrès le diront.

Nous ne pouvons pas, nous qui sommes admirateurs du progrès, laisser passer inaperçu cet événement capital pour notre localité, sans féliciter de tout cœur notre concitoyen, M. Achille Gagnon, sur le grand succès qu'il a obtenu jusqu'ici.

M. Gagnon est un de ces rares hommes pour qui **risquer** n'est rien. Chez lui, l'esprit travaille toujours et toujours il produit quelque chose. Non seulement notre ami trouve le temps d'administrer une tannerie immense à Victoriaville, mais il a encore doté la ville d'un aqueduc puissant qui alimente presque toutes les demeures. Lui seul sait ce que tout cela lui a coûté de sacrifices, de peines et de fatigues. Tout de même, ça n'était pas assez, M. Gagnon a voulu doter sa ville d'un système d'éclairage digne des grandes métropoles et faire de Victoriaville une ville enfin.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire et répéter ici que nous devrions avoir la lumière électrique, que ça ne coûtait presque rien et que tout le public acclamerait la chose? Cependant, personne n'avait jamais osé aller plus loin que d'en parler à huis clos, craignant que l'éclosion du projet n'en compromît la réalisation.

M. Gagnon, en homme pratique, n'a pas voulu perdre son temps en conjectures toujours stériles, et grâce à son esprit d'initiative vraiment admirable et digne de louanges, nous avons enfin ce après quoi nous soupirions.

Toutefois, il ne faut pas nous borner à louer notre concitoyen, car les louanges ne sont pas **générateur** d'électricité, et en outre, ça ne serait qu'apprécier à demi les efforts de notre ami. Nous devons de notre côté lui prêter notre concours, et encourager son œuvre d'une manière plus tangible.

Dans un village comme le nôtre, où tous les citoyens sont amateurs du confort, de tout ce qui peut embellir l'intérieur, la meilleure manière d'encourager cette œuvre c'est d'y contribuer en éclairant nos maisons. M. Gagnon a le droit de s'y attendre.

*Nous sommes allés voir l'installation des chers Frères; elle est admirable à tous points de vue. Leur chapelle est éclairée a giorno (locution italienne signifiant produire un éclat comparable à celui du jour) et est ravissante de beauté.*

*Honneur donc à M. Gagnon et nous lui souhaitons tout le succès que mérite sa grande initiative. »*

### ***L'Union des Cantons de l'Est du 24 juin 1897 – L'électricité à Arthabaskaville et Victoriaville***

*« Sous le titre, L'électricité dans la province de Québec, La Semaine Commerciale publiée à Québec nous fait beaucoup d'éloges de l'inauguration d'une usine électrique dans le comté de Champlain d'où part la lumière pour éclairer Trois-Rivières pendant la nuit; nous nous joignons à notre confrère pour féliciter M. E. A. Lacroix de Trois-Rivières, le promoteur de cette entreprise qui a réussi, avec l'aide d'une puissante compagnie formée de banquiers et de millionnaires, à mener son entreprise à bonne fin.*

*Si M. Lacroix mérite des louanges, notre concitoyen M. Achille Gagnon doit à plus forte raison mériter plus de louanges et à plus juste titre pour avoir fourni à lui seul et avec ses seuls ressources, la lumière qui éclaire nos nuits ici à Arthabaskaville et à Victoriaville.*

*M. Gagnon nous a doté d'une usine électrique qui fournit la plus belle lumière que l'on peut se procurer avec l'électricité. Tous s'accordent à dire que la lumière que nous avons est bien plus belle que celle fournie à toutes les villes et villages des Cantons de l'Est et notamment Sherbrooke et Richmond.*

*C'est grâce à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre concitoyen M. Gagnon si nous avons cette lumière dont tout le monde est satisfait. M. Gagnon a fait beaucoup de sacrifices pour arriver à son but et n'a pas épargné ses troubles, son temps et son argent, nous l'en félicitons de tout cœur. M. Gagnon mérite certainement les félicitations desdits citoyens de Victoriaville et d'Arthabaskaville non seulement pour leur avoir fourni la lumière électrique, mais de plus pour la fournir à un prix assez bas pour la mettre à la portée de toutes les bourses.*

*Aussi nous ne sourions trop encourager notre corporation et celle de Victoriaville à prendre des arrangements au plus tôt avec M. Gagnon pour placer des lumières dans toutes les rues et tous les chemins des deux municipalités. Ce serait d'abord une manière tangible de reconnaître les services de M. Gagnon et tous les citoyens payant des taxes dans les deux municipalités bénéficieraient également de la lumière électrique.*

*M. Gagnon a maintenant une usine électrique de première classe pouvant fournir la lumière dans toutes les rues et les résidences des citoyens des deux municipalités. »*



*Photographie Denis Saint-Pierre, le 4 janvier 2007*

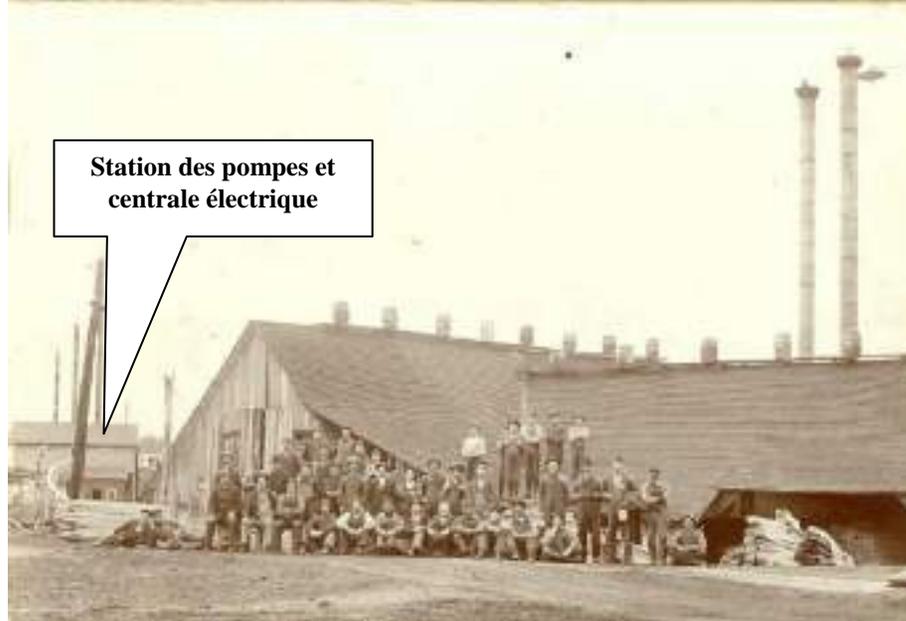
***Photographie 2007 du site de la première station de pompage et centrale électrique d'Achille Gagnon, en 1897 (vue du sud vers le nord)***

**Achille Gagnon acquiert le moulin à scie et le barrage de Frank Dudley**

*Au début de 1899, Frank Dudley, riche marchand de bois demeurant à Burlington au Vermont, décède. Depuis dix-huit années, il était le propriétaire du moulin à scie de Victoriaville, du barrage sur la rivière Nicolet, de quatorze maisons occupées par des travailleurs du moulin à scie et de plusieurs terres à bois dans la région. La succession de Frank Dudley cherche à vendre ces propriétés.*

*Le 4 avril 1899, Achille Gagnon & Cie se porte acquéreur des propriétés de Frank Dudley à Victoriaville pour le prix de 12 000 \$, dont 6 000 \$ comptant et la balance en deux versements. Est-ce qu'Achille Gagnon fait l'achat de ce moulin à scie principalement pour se lancer dans le commerce du bois, alors qu'il possède déjà une tannerie, un réseau d'aqueduc et un réseau d'électricité ou, au contraire, a-t-il fait l'acquisition de ce moulin à scie principalement pour sauver les nombreux emplois directs et indirects reliés à cette opération? Il faut se rappeler que depuis 1857, alors qu'Archibald Campbell en a fait l'acquisition, ce moulin à scie a toujours été la propriété de gros marchands de bois, de la région de Québec au début et des États-Unis par la*

*suite, qui distribuait la production de bois à différents clients au niveau national et international. En faisant l'achat de ce moulin à scie, est-ce qu'Achille Gagnon pouvait conserver ce réseau de clients?*



*Ville de Victoriaville fonds Alcide Fleury*

***Moulin à scie, situé sur le côté sud-ouest de la rivière Nicolet, acquit par Achille Gagnon & Cie de la succession de Frank Dudley en avril 1899. À l'extrême gauche de la photographie, on remarque la station des pompes et la centrale électrique situées sur le côté nord-est de la rivière Nicolet ainsi que les conduits qui relient le moulin à scie à la centrale électrique***



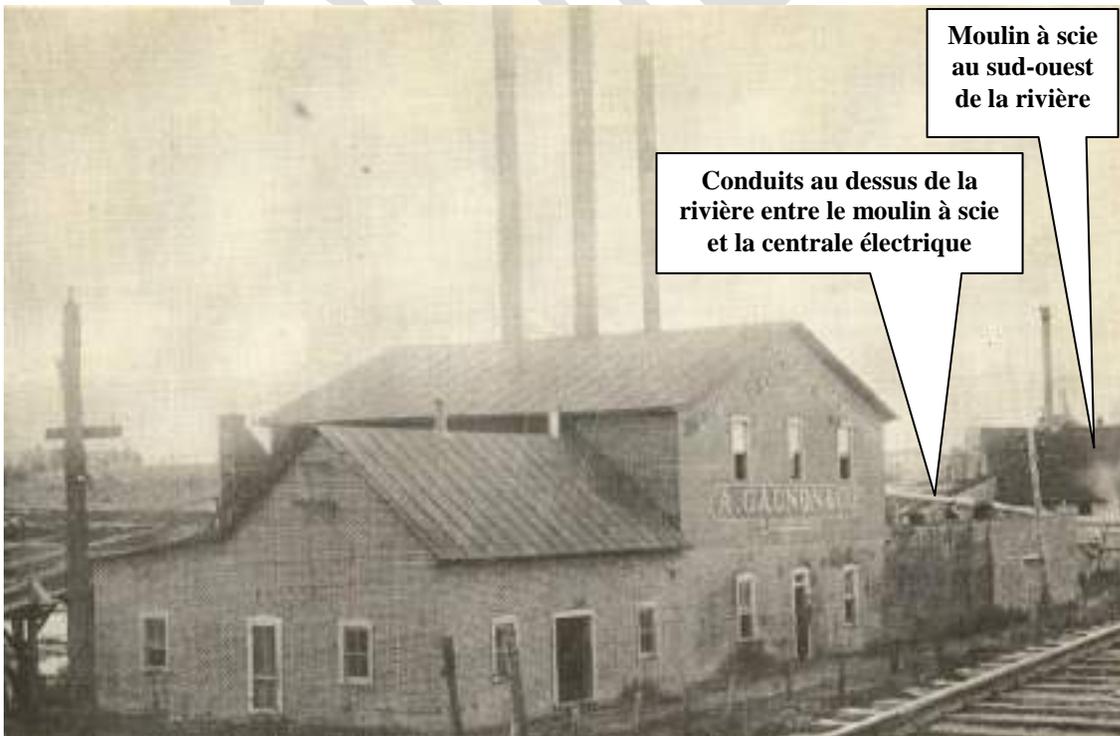
*Ville de Victoriaville, fonds Alcide Fleury P3 P0220*

***Balace des employés du moulin à scie et de l'usine électrique et aqueduc en 1899***



*Collection Claude Leahy*

***Photographie montrant le moulin à scie, le barrage et les conduits au dessus de la rivière Nicolet permettant d'acheminer les résidus du moulin à scie, au sud-ouest de la rivière, vers la centrale électrique, au nord-est de la rivière, pour être utilisés comme source d'énergie***



**Moulin à scie  
au sud-ouest  
de la rivière**

**Conduits au dessus de la  
rivière entre le moulin à scie  
et la centrale électrique**

*Ville de Victoriaville fonds Alcide Fleury*

***Centrale électrique et station de pompage d'aqueduc de A. Gagnon & Cie en 1897***



*Photographie Denis Saint-Pierre, le 4 janvier 2007*

***Photographie de 2007 du site de la première centrale électrique d'Achille Gagnon en 1897  
(vue du nord vers le sud)***

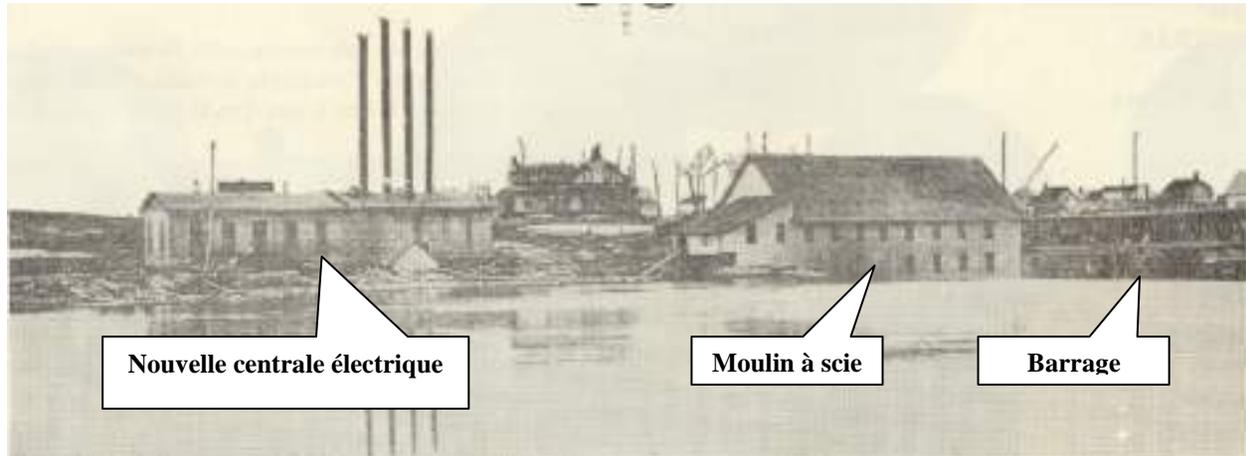
### **Des années difficiles pour Achille Gagnon & Cie**

*Au printemps 1899, Achille Gagnon & Cie est maintenant propriétaire d'une tannerie qui emploie une cinquante de personnes, un moulin à scie qui emploie plus d'une quarantaine d'employés, d'un réseau d'aqueduc qui dessert Victoriaville et d'un réseau d'électricité qui dessert Victoriaville et Arthabaskaville. Est-ce que le moulin à scie que la compagnie vient d'acquérir met en danger la situation financière d'Achille Gagnon & Cie?*

*Les années qui suivront l'achat du moulin à scie de Frank Dudley seront difficiles pour Achille Gagnon & Cie, sur le plan financier. Dès décembre 1899, la compagnie doit faire un emprunt à la Banque de Québec au montant de 25 000 \$. Au mois d'août 1900, la compagnie doit augmenter son emprunt à la Banque de Québec à 30 000 \$ et en décembre 1901, l'emprunt devra être augmenté une autre fois à un montant de 55 000 \$.*

*En 1901, Achille Gagnon & Cie voit sa centrale électrique, situé sur le côté nord-est de la rivière Nicolet, détruite. Pour continuer à opérer son réseau électrique, la compagnie fait construire une*

*nouvelle centrale électrique, plus puissante, cette fois sur le côté sud-ouest de la rivière Nicolet près du moulin à scie.*



Extrait de « Victoriaville 1861-1961 »

***Nouvelle centrale électrique d'Achille Gagnon & Cie en 1902***



Photographie Denis Saint-Pierre, le 11 novembre 2003

***Photographie 2003 du site de la centrale électrique d'Achille Gagnon & Cie de 1902***

*Devant sa situation financière précaire et pour corriger la situation, Achille Gagnon tente de vendre son réseau d'aqueduc et son réseau d'électricité à la Ville de Victoriaville. Cette dernière refuse de faire l'acquisition des deux réseaux.*

**La faillite d'Achille Gagnon & Cie**

*En février 1903, toutes les propriétés d'Achille Gagnon & Cie, incluant l'ancienne résidence du juge Marc Aurèle Plamondon, maintenant la propriété de Clorinde Plamondon, sont saisies et, le 23 mars 1903 à dix heures de l'avant-midi à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Victoire d'Arthabaska, lesdits immeubles sont adjugés aux plus hauts et derniers enchérisseurs.*

*La tannerie est adjugée à Georges Élie Amyot, manufacturier de la cité de Québec, le moulin à scie avec les quatorze maisons occupées par les ouvriers, le réseau d'électricité et le réseau d'aqueduc sont adjugés à la Banque de Québec et l'ancienne résidence du juge Marc Aurèle Plamondon est adjugée à dame Émilie Girouard, l'épouse d'Antoine Gagnon et la mère d'Achille Gagnon.*

### **La fin de la première grande époque industrielle de Victoriaville**

*La faillite d'Achille Gagnon marquera la fin de la première grande époque industrielle de Victoriaville qui a débuté en 1857 avec Archibald Campbell. En effet, les moulins à scie et la tannerie constituaient les deux éléments moteurs de l'économie industrielle de Victoriaville, durant cette période. Or, comme suite à la faillite d'Achille Gagnon, la tannerie a été démolie dès 1904, les maisons des journaliers travaillant aux moulins à scie ont été cédées à ces derniers entre 1909 et 1914 et les moulins à scie ont été démolis entre 1906 et 1913. En 1913, il ne restait que la centrale électrique.*



*Bibliothèque et archives nationales du Québec – ministère de l'Environnement*

### ***Photographie de 1932, montrant les vestiges du barrage sur la rivière Nicolet et des estacades (booms) et à l'arrière-plan, les 14 maisons construites par Arthabaska Saw Mills***

*Comme en fait foi la photographie ci-dessus, il ne reste, en 1932, qu'un barrage et des estacades (booms) en très mauvais état et les quatorze maisons des journaliers que l'on aperçoit à l'arrière-plan, vestiges d'une industrie qui a fourni des centaines d'emplois à des gens de Victoriaville pendant près de cinquante années. **Aujourd'hui, le barrage de la rivière Nicolet est un monument qui rappelle ces années importantes et florissantes du village de Victoriaville.***

### **Achille Gagnon victime de ses ambitions pour développer Victoriaville**

*En revoyant tout le chemin parcouru par Achille Gagnon, on constate que ce dernier a été victime de ses ambitions de faire de Victoriaville « une vraie ville ». À cette époque, offrir un service d'aqueduc avec une certaine protection incendie à des gens qui n'ont connu que des puits individuels, offrir un éclairage à l'électricité à des gens qui n'ont connu que le fanal et les chandelles, opérer des industries génératrices de plusieurs dizaines d'emplois, c'est être avant-gardiste et innovateur. Malheureusement très souvent ces gens qui ouvrent de nouvelles voies, plutôt que suivre les chemins établis, doivent payer de leur santé physique et financière.*

*Après la faillite de 1903, le couple Achille Gagnon et Clorinde Plamondon demeure dans l'ancienne résidence du juge Marc Aurèle Plamondon, aujourd'hui propriété de dame Émilie Girouard.*

*À son décès survenu en 1906, dame Émilie Girouard cède gratuitement l'ancienne résidence du juge Marc-Aurèle Plamondon à Clorinde Plamondon en précisant que la propriété doit être « insaisissable et inaliénable ». En 1917, Clorinde Plamondon cède cette propriété à son fils Ernest Gagnon. Enfin, comme suite au décès d'Achille Gagnon en 1919, la propriété est cédée à Alfred A. Paradis.*

*Le couple Achille Gagnon et Clorinde Plamondon est inhumé au cimetière de la paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska, dans le lot du juge Marc-Aurèle Plamondon.*

*On doit se souvenir d'Achille Gagnon comme d'un bâtisseur et un ingénieur industriel qui a largement contribué au progrès de Victoriaville et d'Arthabaskaville dans les années 1882-1903. Il a voulu faire de Victoriaville une « vraie ville » et, pour l'époque, il a réussi même si cela s'est fait au détriment de sa sécurité financière. Avant sa faillite, il « a donné la lumière (l'électricité), l'eau (l'aqueduc) et le pain (des emplois) à la ville » comme le disait si bien le curé Tessier.*



## L'année 1882

L'année 1882 est marquée par les événements suivants :

1. Joseph Octave Bourbeau démissionne comme maire
2. Achille Gagnon le nouveau maire de Victoriaville
3. Un exode de plusieurs personnes vers le Manitoba

### Joseph Octave Bourbeau quitte la mairie du village de Victoriaville

On se rappelle qu'à la réunion du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 5 décembre 1881, les conseillers ont rejeté la démission présentée par Joseph Octave Bourbeau comme conseiller et maire du village de Victoriaville.

Puisque le mandat du conseiller Joseph Octave Bourbeau ne se termine pas à l'élection prévue le 9 janvier 1882, ce dernier profite de la séance du conseil du 2 janvier 1882 pour présenter à nouveau sa démission comme conseiller et maire du village de Victoriaville. À cette séance à laquelle assiste les conseillers Joseph Octave Bourbeau, Achille Gagnon, Clovis Roux, Jean Lemelin et Lin Beaudet, il est proposé par Achille Gagnon et secondé par Jean Lemelin « que la résolution passée à la session générale du cinq décembre dernier rejetant la résignation offerte par J. O. Bourbeau soit mise à néant et que la résignation offerte de nouveau par ledit J. O. Bourbeau soit acceptée par le conseil ».

Les conseillers Achille Gagnon, Jean Lemelin et Joseph Octave Bourbeau, ce dernier votant comme conseiller, votent pour la proposition. Les conseillers Clovis Roux et Lin Beaudet votent contre la proposition. La démission de Joseph Octave Bourbeau comme conseiller et maire du village de Victoriaville est donc acceptée sur division.

À une séance spéciale du conseil municipal du village de Victoriaville, tenue le 23 janvier 1882, le conseiller Achille Gagnon est élu maire et Léandre Tourigny est nommé conseiller à la place de Joseph Octave Bourbeau. Le journal *l'Union des Cantons de l'Est* mentionne cette élection d'Achille Gagnon au poste de maire, dans son édition du 28 janvier 1882.

M. Achille Gagnon de ce village a été élu maire de Victoriaville lundi dernier. Nous félicitons les citoyens et conseillers de ce choix qui les honore. M. Gagnon est un des hommes d'affaires le plus considérable d'Arthabaska, et son esprit d'entreprise et ses louables efforts pour le progrès méritent d'être reconnus et appréciés. Nous félicitons également M. Gagnon de cette marque d'estime et d'honneur qui a d'autant plus de valeur que, comme on le sait, il ne réside pas lui-même à proprement parler, dans la municipalité.

### Élection municipale de 1882

En vue de l'élection du 9 janvier 1882, deux conseillers terminent leur mandat de trois années au conseil municipal du village de Victoriaville, ce sont les conseillers Jean Lemelin et Octave Hamel. Comme suite à cette élection, deux nouveaux conseillers siègent au conseil, soit les conseillers Moïse Houle et Romuald Tourigny.

## L'exode vers la province du Manitoba

En ce début d'année, une préoccupation grandissante dans la région, soulignée par le journal *l'Union des Cantons de l'Est* dans ses éditions de février, c'est l'émigration importante de personnes vers la province du Manitoba. Déjà, de bons cultivateurs ont vendu leur terre pour s'établir au Manitoba, des résidants comme Roméo Poisson et l'arpenteur L. P. de Courval ont quitté la région pour s'établir dans cette province, Joseph Octave Bourbeau possède de nombreuses fermes au Manitoba et en Saskatchewan qu'il visite régulièrement, Paul Tourigny annonce qu'il est « décidé d'écouler son stock » de magasin puisqu'il désire partir prochainement pour le Manitoba, Achille Gagnon est parti pour visiter le Manitoba<sup>11</sup>, etc. Mais pourquoi cet intérêt soudain pour la province du Manitoba?

La fièvre d'émigration à Manitoba continue toujours. De bons cultivateurs vendent leurs terres pour s'y rendre avec leurs familles. Ils ont tort bien certainement, car lorsqu'on est bien on doit y rester. Mais il y a de l'avenir à Manitoba pour ceux qui n'en ont peu ou point ici. Il ne faut pas oublier "que toute pierre qui roule n'amasse pas de mousse."

Au lendemain de la création de la province du Manitoba<sup>12</sup>, le problème le plus important qui se pose est celui de la colonisation. Les autorités religieuses de Saint-Boniface, Monseigneur Taché et ses prêtres et missionnaires, voient avec une anxiété croissante se transformer le pays par l'arrivée de nuages de colons, venus surtout de l'Ontario. Une seule solution s'impose : **il faut attirer vers le Manitoba autant de colons de langue française et de foi catholique que possible, et cela, dans le plus bref délai.**<sup>13</sup> Pour aider la colonisation, un octroi gratuit de 160 acres **de bonne terre de prairie** est promis par le gouvernement à tout homme de 21 ans qui voudra aller se fixer dans cette province.

Depuis plusieurs années, l'émigration vers les États-Unis est très importante et demeure une préoccupation pour les différents niveaux de gouvernement et pour les autorités religieuses. Dans notre région, beaucoup de personnes et de familles quittent pour les États-Unis simplement parce qu'il leur répugne de s'imposer les rudes labeurs de bûcherons nécessaires au défrichement des terres boisées disponibles.

Devant cette situation, les autorités religieuses du Manitoba demandent aux évêques du Québec d'intervenir afin de diriger vers les riches prairies de l'Ouest, tous ces Canadiens français qui ne s'établiront jamais dans les régions à défricher et qui, s'ils ne sont pas dirigés vers ces plaines de l'Ouest, prendront le chemin des États-Unis.

Le départ de plusieurs familles vers l'Ouest, dans une région à riche potentiel, incite les marchands et gens d'affaires d'ici à visiter cette nouvelle province, y investir et possiblement s'y installer.

<sup>11</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 4 février 1882

<sup>12</sup> L'Acte du Manitoba a reçu la Sanction royale le 12 mai 1870

<sup>13</sup> Le Musée Virtuel Francophone de la Saskatchewan – La colonisation du Manitoba

### Doutes soulevés sur l'élection du maire Achille Gagnon

À la réunion du conseil municipal tenue le 6 mars 1882, des doutes sont soulevés relativement à l'élection du maire Achille Gagnon. En effet, l'élection du maire Achille Gagnon, par les conseillers, a eu lieu à une séance spéciale du conseil tenue le 23 février comme suite à la démission du maire Joseph Octave Bourbeau. Puisque l'élection du maire Achille Gagnon a eu lieu à l'occasion d'une assemblée spéciale, il était nécessaire que cette élection soit mentionnée à l'avis de convocation des conseillers; or cela n'était pas le cas.

Puisque l'élection du maire se fait par un vote des conseillers, ces derniers n'ont pris aucune chance et ont adopté, à l'unanimité, une autre résolution nommant Achille Gagnon maire du village de Victoriaville.

À la même occasion, les conseillers ont prolongé le mandat du secrétaire-trésorier, Aimé Beaubien, pour une autre année.

### Exemptions de taxes pour attirer de nouvelles industries

Jusqu'à maintenant, le rôle de la municipalité du village de Victoriaville consiste à offrir les services de base d'une municipalité de l'époque soit : nominations du secrétaire-trésorier, des évaluateurs (3), des inspecteurs de voirie, des gardiens d'enclos, adoption de divers règlements, entretien des chemins et trottoirs de bois, etc., mais voilà qu'avec l'arrivée d'Achille Gagnon comme maire, les conseillers adoptent une résolution faisant en sorte que la municipalité s'implique pour favoriser le développement économique et plus particulièrement l'établissement de manufactures.

À la réunion spéciale tenue le 16 mars 1882, il est « résolu unanimement qu'à l'avenir toute manufacture désirant s'établir dans la municipalité et employant un nombre plus considérable que cinquante personnes soit exemptée des taxes imposées par ce conseil ».

### Décès de François d'Assise Mailhot

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 11 mars 1882 nous apprend le décès de François d'Assise Mailhot demeurant à Assumption dans l'État de l'Illinois aux États-Unis. On se rappelle qu'en 1854, François d'Assise Mailhot a été la première personne à faire l'acquisition d'un emplacement à proximité de la nouvelle gare, le long du chemin de Bulstrode (aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest) et voisin du chemin de fer. De plus, avec Antoine Baril, il avait construit le premier moulin le long du chemin de fer et de la rivière Nicolet qu'ils ont par la suite vendu à Archibald Campbell en 1857. Comme suite de cette vente, François d'Assise Mailhot aurait émigré aux États-Unis. Comme on sait, ce moulin à scie est aujourd'hui la propriété de Frank Dudley et est géré par Arthur Mercier.

Une lettre de "Assumption", Illinois, nous apprend la mort de F. D. Mailhot Ecr. bien connu des anciens d'Arthabaska.

M. Mailhot était aux Etats-Unis depuis 25 ans. C'est lui qui a construit le moulin à bois de la Station,

actuellement possédé par M. Arthur Mercier.

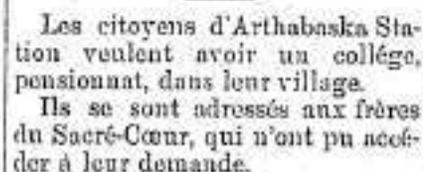
C'était un homme doux, affable, il généreux, aimé de tous ceux qui le connaissaient. En décembre dernier, était en promenade chez notre concitoyen Anl. Gagnon Ecr. qui ne s'attendait pas certainement de lui avoir fait ses derniers adieux.

Nous offrons nos sincères condoléances à la famille.

### Les citoyens du village de Victoriaville demandent les Frères du Sacré-Cœur<sup>14</sup>

Dès 1882, les citoyens de Victoriaville désirent la construction d'un collège-pensionnat dans leur village. On sait que le village d'Arthabaskaville possède déjà un collège-pensionnat dirigé par les Frères du Sacré-Cœur depuis 1872.

L'histoire nous apprendra que ce n'est qu'en 1905 que le vœu exprimé par les citoyens sera exaucé.



Les citoyens d'Arthabaska Station veulent avoir un collège, pensionnat, dans leur village. Ils se sont adressés aux frères du Sacré-Cœur, qui n'ont pu accéder à leur demande.

### Licences d'aubergiste pour 1882

À la séance du conseil municipal tenue le 15 avril, les autorités municipales approuvent les certificats autorisant l'émission de licences d'aubergiste ou de marchand de boissons enivrantes aux personnes suivantes : Homère Guay, Georges Boisclair, Dolphis Tourigny, Joseph Paradis et Paul Tourigny.

À la séance du conseil municipal du 5 juin, les autorités municipales approuvent également un certificat autorisant l'émission d'une licence d'aubergiste à Jean Baptiste Albert Genest.

### Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier pour la municipalité

À la séance du conseil municipal tenue le 15 avril, les membres du conseil présents procèdent à la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier pour la municipalité. Louis Gonzague Houle remplace ainsi Aimé Beaubien. Le salaire du nouveau secrétaire-trésorier est fixé à 60.00 \$ par année.

### Formation d'un bureau de la santé

À une réunion du conseil municipal tenue le 1er février 1875, les conseillers de l'époque avaient adopté un règlement concernant la santé publique. À la séance du conseil municipal tenue le 15 avril 1882, les conseillers ont modifié un article dudit règlement pour ajouter : « il y aura dans ladite municipalité un bureau de la santé composé de son honneur le maire, du révérend messire Édouard Laflèche, ptre, du Dr Arthur Poulin, du conseiller Léandre Tourigny et de monsieur Louis Foisy ».

### Georges Boisclair change le nom de l'hôtel qu'il exploite

Au début de 1881, après avoir pris possession de l'hôtel Bouchard, anciennement connu sous le nom d'hôtel du Canada, Georges Boisclair avait de nouveau changé le nom pour « Hôtel Boisclair ». Dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 6 mai 1882, Georges Boisclair annonce maintenant son hôtel sous le nom d'« Hôtel du Canada ». Il revient ainsi au nom original de cet hôtel.



<sup>14</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 18 mars 1882

### Licences émises par le Bureau de l'inspecteur des licences

Pour l'année 1882, dans le village de Victoriaville, les licences émises par l'Inspecteur des licences pour le district d'Arthabaska, relativement à la vente des boissons enivrantes, sont les suivantes :

- Licences d'auberges : Dolphis Tourigny (Hôtel Prince of Wales), Georges Boisclair (Hôtel du Canada) et Jean Baptiste Albert Genest (Hôtel Foisy).
- Magasins : Paul Tourigny et Homère H. Guay.

### La vitesse des trains du Grand-Tronc

Nous sommes en 1882 et les moyens disponibles pour se déplacer d'un endroit à l'autre sont le train, la voiture à cheval et à pied. Les déplacements à pied ne permettent pas de parcourir de grandes distances. L'état lamentable des chemins de l'époque rend difficiles les déplacements en voiture à cheval. Le train est alors le moyen le plus rapide pour se déplacer et parcourir de grandes distances.

En 1882, l'horaire publié pour les trains en partance d'Arthabaska Station pour Richmond-Montréal ou pour Québec nous permet d'apprendre que les trains se déplacent alors à une vitesse moyenne de l'ordre de 20-25 milles à l'heure. Les temps de déplacement les plus rapides sont les suivants :

- Victoriaville-Richmond: 1 heure 30 minutes
- Victoriaville-Sherbrooke: 3 heures 40 minutes
- Victoriaville-Montréal: 6 heures 09 minutes
- Victoriaville-Québec: 2 heures 55 minutes

Il est intéressant de constater qu'on offre aux gens la possibilité de voyager dans un wagon de passager attaché au train de marchandises qui quitte Richmond à 7 h 30 de l'après-midi pour arriver à Victoriaville à 9 h 55 dans la soirée. La vitesse moyenne du train est alors d'environ 15 milles à l'heure. On se rappelle que le train d'Arthabaska Station vers Trois-Rivières se déplaçait à une vitesse d'environ 10 milles à l'heure.

### L'architecte-entrepreneur Louis Caron s'annonce à Victoriaville

On se rappelle qu'en janvier 1881, Louis Caron avait quitté Arthabaskaville pour aller construire la résidence d'Évariste Lecomte à Nicolet. Depuis mars 1881, il annonçait son établissement à Nicolet. Mais voilà que depuis juin 1882, Louis Caron annonce sa place d'affaires à Victoriaville. Il sera responsable de la construction de nombreux édifices à Victoriaville et Arthabaskaville.



**Grand-Tronc.**  
HORAIRE DES TRAINS.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains partent d'Arthabaska Station comme suit :

**POUR RICHMOND :**

	A. M.	A. M.	P. M.	P. M.
Arthabaska	5.50	11.05	11.45	3.27
			A. M.	
Marwick	6.37	11.32	12.10	3.55
Kingsy	7.35	11.56	12.32	
Duville	7.45	12.08	12.42	4.20
Richmond	8.30	12.45	1.15	7.45
Montréal	11.50	6.00	6.00	7.35
Sherbrooke	10.45	2.45	3.38	7.37

**POUR QUEBEC :**

	A. M.	A. M.	P. M.	P. M.
Arthabaska	3.55	11.05	3.55	
Standfeld	4.15	11.23	4.15	
Sorenet	4.20	11.25	4.20	
St-Jelle	4.52	11.50	4.52	
Pointe Lévi	6.50	1.04	6.50	
Rivière du Loup	11.05	P. M.		

Il y a aussi un char à passagers attaché au train de fret qui laisse Richmond à 7.30 P. M. et qui arrive à Arthabaska à 9.55 P. M.



### Grave accident de train à Victoriaville

Comme le mentionne cet extrait du journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 5 août 1882, un grave accident, impliquant un jeune travailleur de la tannerie Matte & Gravel, est survenu dans l'avant-midi du 4 août 1882. L'accident s'est produit vis-à-vis l'emplacement du moulin à scie, propriété de Frank Dudley, exploité par monsieur Mercier (**aujourd'hui, le parc Terre des Jeunes**).

Le journal *l'Union des Cantons de l'Est* est un ardent défenseur de la tempérance et très peu favorable à l'émission de licences pour la vente de boissons « enivrantes » dans les hôtels ou certains magasins. Pour cette raison, toutes les fois qu'un incident ou un accident implique une personne ivre, le journal se fait un devoir de rapporter le tout et de bien souligner le fait que l'alcool est responsable de l'événement.

Hier avant midi, un jeune homme du nom de Bernier, employé à la tannerie de M.M. Matte & Gravel, s'est fait couper la jambe à la station d'Arthabaska par un train de sable.

Il était en boisson, et se trouvant à la gare au moment où le train passait, il sauta à bord malgré la défense formelle des officiers, et se rendit jusqu'au moulin de M. Mercier, lorsque, perdant l'équilibre, il tomba sous les roues.

Il fut de suite ramassé et transporté à la station, où l'amputation fut très habilement pénalisée par les Docteurs Gravel et Poulin.

Le pauvre garçon a reçu des contusions à la tête, qui sont plus ou moins dangereuses, et qui, dans l'état d'affaiblissement où il se trouve, pourraient devenir fatales.

Et tout cela pour quelques vers de trop. Voilà où conduit l'intempérance, qui est aujourd'hui un fléau pour nos jeunes canadiens.

### Bénédition du nouveau couvent

On se rappelle que l'architecte-entrepreneur Louis Caron avait obtenu, en 1881, le mandat de la construction d'un couvent à Victoriaville pour les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Les religieuses ont pris possession du nouveau couvent le 12 août 1882 et l'évêque de Trois-Rivières a procédé à la bénédiction le 17 août 1882 (**aujourd'hui, cet ancien couvent fait partie du 131 rue Notre-Dame Ouest**).

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque des Trois-Rivières a fait jendi dernier, la bénédiction du nouveau couvent à la station d'Arthabaska.

Le soir, Sa Grandeur est venue faire visite à M. le curé Héroux, et est retourné hier dans sa ville épiscopale.



Archives nationales du Québec

### Mariage du maire de Victoriaville : Achille Gagnon

Le jeudi 21 septembre 1882, Achille Gagnon, résidant d'Arthabaskaville et maire de Victoriaville, épouse la fille du juge Marc-Aurèle Plamondon, Marie Clorinde Plamondon.

Comme nous l'avons vu précédemment, Achille Gagnon est né le 1er décembre 1853 dans la paroisse de Saint-Christophe d'Arthabaska et est le fils d'Antoine Gagnon et d'Hermine Girouard. Après avoir travaillé comme marchand au township de Bulstrode, il est venu s'installer définitivement au village d'Arthabaskaville en 1875. Au moment de son mariage, il possède une maison et des terres au village d'Arthabaskaville ainsi qu'une tannerie et des terres au village de Victoriaville.

Marie Clorinde Plamondon est originaire de la région de Québec et est la fille de Marc-Aurèle Plamondon et Mathilde L'Écuyer. Elle est venue avec sa famille s'établir au village d'Arthabaskaville en 1874, comme suite à la nomination, le 9 septembre 1874, de son père Marc-Aurèle Plamondon, comme juge de la Cour supérieure à Arthabaska.

### L'hôtel Foisy devient l'hôtel Paradis

À la séance du conseil municipal tenue le 4 septembre 1882, les conseillers approuvent le certificat permettant à François Paradis d'obtenir une licence pour exploiter un hôtel dans les limites du village de Victoriaville.

Dans les jours qui suivent, François Paradis obtient du notaire Théophile Côté, Inspecteur du revenu pour le district d'Arthabaska, une licence d'aubergiste.

Selon la publicité dans le journal, dès le 7 octobre 1882, il exploite l'Hôtel Foisy qui devient l'Hôtel Paradis. On se rappelle que cet hôtel est situé à l'ouest du chemin de fer le long du chemin de Bulstrode (aujourd'hui, l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville au 1, rue Notre-Dame Ouest).

### Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1882

À l'occasion de la réunion du conseil municipal tenue le 6 novembre 1882, il est résolu unanimement « qu'il soit prélevé la somme d'un demi centin dans la piastre sur le montant de l'estimation de chaque propriété imposable dans cette municipalité d'après le dernier rôle d'évaluation en force pour payer » :

**MARIAGE FASHIONABLE.**

Jeu'di, le 21 du courant, Achille Gagnon Bor., maire de Victoriaville, conduisait à l'autel Demoiselle Marie Clorinde Plamondon, fille de l'hon. M. A. Plamondon, J. O. S.

La bénédiction nuptiale a été donnée par Messire Héroux, curé, assisté de M. l'abbé Milot, vicaire.

M. Roméo Poisson tenait l'orgue. Nos amateurs firent de très bonne musique et un cantique de circonstance, paroles de M. J. A. Poisson, musique de M. Roméo Poisson, fut très bien goûté.

Les décorations étaient splendides. Parmi les parents et amis, nous avons remarqué M. l'avocat Lemieux de Québec, beau-frère de la mariée, et l'hon. juge Pourrier de la Cour Suprême.

Après un magnifique dîner, pris à la résidence du juge, l'heureux couple est parti pour un tour aux États-Unis.

Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

**HOTEL PARADIS**  
(ANCIEN HOTEL FOISY.)  
**Frs. PARADIS**  
PROPRIETAIRE.  
**ARTHABASKA STATION.**

Cet hôtel, situé à quelques pas seulement de la gare du Grand-Tronc, offre tout le confort désirable aux voyageurs.

Salles d'échantillons pour les comités voyageurs.

Repas à toute heure.

Étiquettes de choix. 7 oct. 82.

- *Le secrétaire-trésorier pour l'année :* 60.00 \$
- *Les couts des travaux de la route entrepris par Paul Tourigny :* 378.00 \$
- *La Société permanente de construction :* 51.29 \$
- *Landry Rheault (argent prêté) :* 37.00 \$
- *Le conseil du comté d'Arthabaska :* 25.55 \$
- *Paul Tourigny (compte approuvé le 5 juin dernier):* 18.21 \$

*Le budget de la municipalité pour l'année 1882 totalise donc un montant de 570.05 \$.*

### **Paul Tourigny devient un marchand important au village de Victoriaville**

*Depuis une quinzaine d'années, les deux principaux marchands au village de Victoriaville sont les frères Bourbeau : Désiré-Olivier Bourbeau et Joseph Octave Bourbeau.*

*Depuis quelques années, un nouveau marchand voit son commerce prendre de plus en plus d'importance : il s'agit de Paul Tourigny.*

*Paul Tourigny est né à Saint-Christophe-d'Arthabaska, le 2 novembre 1852, du mariage de Landry Tourigny, cultivateur originaire de Bécancour, un des premiers colons des Cantons de l'Est et de Lucie Poirier.*

*Dès son enfance, il travaille comme journalier pour venir en aide à ses parents. À peine âgé de vingt ans, sans crédit ni ressource, Paul Tourigny ouvre au village de Victoriaville un petit magasin qui ne tarde pas à se développer et devenir prospère.*

*En 1882, Paul Tourigny est devenu un marchand important pour la vente de nombreux produits allant des faucheuses et moissonneuses, aux boissons enivrantes, aux marchandises sèches, etc.*

*L'annonce, que fait paraître Paul Tourigny dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 9 décembre 1882, indique bien la variété des produits vendus.*

# Grand Sacrifice!

POUR LES  
**FETES DE NOEL**  
ET DU  
**JOUR de L'AN.**

Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a reçu de ses confrères dans le passé, a l'honneur de leur annoncer ainsi qu'au public en général, qu'il a fait ses achats d'automne et d'hiver, et qu'il vendra d'ici au

## 1er. FEVRIER PROCHAIN,

à des prix excessivement réduits. Son magnifique assortiment comprend entre autres :

Marchandises Sèches (Nourissantes),  
Bijouteries de fantaisie,  
Pelletteries pour Dames et Messieurs,  
Peaux de Cariole (Buffalo),  
Chaussures, Faïence,  
Ferrermeries, Fer en barres,  
Cigarettes, Lard, Vins,  
Liqueurs de toutes sortes (en gros et en détail).

---

— **AUSSEI** : —

**200 Quarts de POISSON** de différentes sortes  
**3000 Sacs de Fleur forte a Boulanger**  
à très grand marché.

Les produits des Cultivateurs seront payés le plus haut prix de marché.

## PAUL TOURIGNY,

**Marchand,**

ARTHABASKA STATION.

Les grands propriétaires fonciers en 1882

Pendant l'année 1882, trois grandes propriétés foncières font l'objet d'une transaction :

- **Alexis Gendron, employé du chemin de fer**, acquiert d'Aimé Beaubien, le 17 août 1882<sup>15</sup>, un emplacement de 23 acres situé au sud-ouest du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés des rues Saint-Henri et Saint-Philippe ainsi qu'à la propriété de la Résidence du Couvent prolongée jusqu'à la rivière Nicolet.**
- **François Hector Auger, marchand de Manchester**, acquiert de Joseph Enoch Auger, le 26 août 1882<sup>16</sup>, une propriété située entre la rue des Forges et la rivière Nicolet d'une part, et entre la propriété Mailhiot et la propriété de la Fabrique de Sainte-Victoire d'autre part. À distraire de cet emplacement, les propriétés vendues à Joseph Napoléon Héroux, prêtre, et au notaire Paul Émile Duval. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-ouest de la rue de l'Académie, entre les emplacements de la rue des Forges et la rivière Nicolet.**
- **Alexis Gendron, employé du Grand Tronc**, acquiert de Onésime Gauthier, le 27 novembre 1882<sup>17</sup>, une terre de 36 acres située entre le chemin de Bulstrode et la ligne de division des rangs 3 et 4. **Aujourd'hui, cet emplacement comprend, le long de la rue Notre-Dame Ouest, la propriété de la Résidence Notre-Dame et les propriétés des rues Saint-Augustin et Saint-Pierre et s'étend de la rue Notre-Dame Ouest jusqu'au boulevard des Bois-Francs Nord. Cet emplacement comprend également les propriétés localisées au nord-ouest de la rue du Manège, entre la rue Notre-Dame Ouest et le boulevard des Bois-Francs Nord.**

Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1882 sont les suivants :

- **Isaac Dubord, cultivateur**, acquiert de Léandre Jolibois, le 2 janvier 1882<sup>18</sup>, un emplacement, avec une maison et autre construction, situé sur le côté nord-est de la rue de l'Église (anciennement chemin de Bulstrode). **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Dussault, navigateur**, acquiert de Isaac Dubord, le 2 janvier 1882<sup>19</sup>, un emplacement, avec une maison et autre construction, situé sur le côté nord-est de la rue de l'Église (anciennement chemin de Bulstrode). **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**

<sup>15</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17389

<sup>16</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17473

<sup>17</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17674

<sup>18</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17565

<sup>19</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17565

- *Isaac Dubord, cultivateur, acquiert de Joseph Dussault, le 2 janvier 1882<sup>20</sup>, un emplacement, avec une maison et autre dépendance, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 134-136, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Paul Paradis acquiert du registrateur Modeste Jules Adolphe Poisson, le 9 janvier 1882<sup>21</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin du rang B. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 355 et 359, rue Gamache.*
- *Joseph Zéphirin Auger, forgeron, acquiert de Joseph Enoch (Éna) Auger, le 13 janvier 1882<sup>22</sup>, un emplacement, avec maison, hangar, boutique de forge et autres bâtisses érigées, incluant le stock de la boutique de forge, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 29, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Philippe Rouillard, commis marchand, acquiert de Léandre Tourigny, le 27 janvier 1882<sup>23</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin « Royal ». Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.*
- *Paul Émile Duval, notaire, acquiert de Louis Édouard Pacaud, le 30 janvier 1882<sup>24</sup>, un emplacement avec une maison en bois-brique, situé au nord-ouest d'une rue projetée. Louis Édouard Pacaud avait acquis cette propriété du notaire Paul Émile Duval, le 8 novembre 1875 et il veut annuler la vente comme si elle n'avait jamais existé puisque Paul Émile Duval a toujours joui et joui encore dudit immeubles. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 1-1C, rue de l'Académie.*
- *Alfred Genest dit Labarre, cultivateur, acquiert d'Uldorique Pépin, le 11 avril 1882<sup>25</sup>, un emplacement avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Fortin, cultivateur, acquiert des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, le 14 juillet 1882<sup>26</sup>, un emplacement, avec une maison en brique à deux étages qui a servi de classes aux élèves de leur couvent, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 130, rue Notre-Dame Est.*

---

<sup>20</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17565

<sup>21</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-45, no 37090

<sup>22</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16804

<sup>23</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-23, no 16850

<sup>24</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21767

<sup>25</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17115

<sup>26</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17493

- **Victor Tourigny, forgeron**, acquiert de Ludger Béliveau, le 29 juillet 1882<sup>27</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Théode Désilets, voiturier**, acquiert de La Société permanente de construction du district d'Arthabaska représentée par son président, Wilfrid Laurier, et son secrétaire, Louis Rainville, le 4 août 1882<sup>28</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est des propriétés situées aux 197-213, rue Notre-Dame Est.**
- **Louisa Debigaré, épouse de Homère H. Guay**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 15 août 1882<sup>29</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages, situé à l'intersection du chemin de la Reine et du chemin qui conduit à la station du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 30-40-42-44 rue Notre-Dame Est.**
- **Alexis Gendron, employé de chemin de fer**, acquiert d'Aimé Beaubien, le 17 août 1882<sup>30</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **François Hector Auger, marchand de Manchester**, acquiert de Joseph Enoch Auger, le 26 août 1882<sup>31</sup>, un emplacement, avec un hangar et une étable, situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Courteau père, journalier**, acquiert de François Jean et Anna Prince, le 28 août 1882<sup>32</sup>, un emplacement situé au sud-ouest d'une rue projetée sur lequel est construite la maison acquise de Louis Martin le 30 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **François Hector Auger, marchand de Manchester**, acquiert de William Darling Campbell, le 30 août 1882<sup>33</sup>, un emplacement situé au nord-est de la rivière Nicolet. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées de chaque côté du boulevard Jutras Est, entre les rues Poitras et de l'Académie.**

---

<sup>27</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17350

<sup>28</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17427

<sup>29</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17383

<sup>30</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17389

<sup>31</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17473

<sup>32</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17421

<sup>33</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17445

- **David Désilets, forgeron**, acquiert de Théode Désilets, le 4 septembre 1882<sup>34</sup>, sa demi-indivise d'un emplacement, avec une maison et boutique de forge, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 129-137, rue Notre-Dame Est.**
- **Gédéon Mailhot, boucher**, acquiert de Philippe Rouillard, le 12 octobre 1882<sup>35</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin « Royal ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94 à 104, rue Notre-Dame Est.**
- **Frédéric Arthur Poulin, médecin**, acquiert de Joseph Louis Gravel, également médecin, le 13 octobre 1882<sup>36</sup>, un emplacement, avec une maison et autres bâtisses, à l'intersection du chemin de Bulstrode et un passage de 18 pieds de large longeant le terrain du Grand Tronc. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Louis aux 20 et 34, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Dominique Faucher, voiturier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 11 novembre 1882<sup>37</sup>, un emplacement, avec une maison appartenant au preneur, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**

### **L'année 1883**

L'année 1883 est marquée par les principaux évènements suivants :

1. Réélection de Pierre Boisvert et élection de J. Napoléon Mailhiot comme conseillers
2. Réélection d'Achille Gagnon comme maire
3. Nomination d'un constable
4. La bonne morale plutôt que la boisson

#### **Élection municipale de 1883**

Comme pour chaque année, le mois de janvier signifie élection dans les municipalités. Pour l'élection du 8 janvier 1883, deux conseillers du village de Victoriaville terminent leur mandat, soit les conseillers Lin Beaudet et Pierre Boisvert. Comme suite à l'élection, le conseiller Lin Beaudet est remplacé par J. Napoléon Mailhiot et le conseiller Pierre Boisvert est réélu pour un nouveau mandat de trois années.

<sup>34</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17420

<sup>35</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17617

<sup>36</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17536

<sup>37</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17628

### **Achille Gagnon réélu maire pour l'année 1883**

En vertu de la loi électorale, chaque année, les conseillers du village de Victoriaville, au nombre de sept, doivent choisir parmi eux le maire. À l'occasion de leur première réunion de l'année 1883, tenue le 5 février, les conseillers choisissent à l'unanimité le conseiller Achille Gagnon pour agir comme maire. Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 10 février 1883 annonce cette résolution adoptée par les membres du conseil du village de Victoriaville.

C'est avec plaisir que nous apprenons la réélection de Achille Gagnon Ecr. comme maire de Victoriaville.

### **Nomination d'un constable pour la municipalité**

À la réunion du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 5 février, les conseillers procèdent à la nomination de Joseph Michel comme constable pour la municipalité. Le constable Michel recevra un « salaire de 2,00 \$ par arrestation qu'il fera légalement dans sa juridiction ».

### **Georges Boisclair cesse d'exploiter l'hôtel du Canada**

Au début de mars 1883, Georges Boisclair cesse d'exploiter l'hôtel du Canada. La dernière annonce de Georges Boisclair exploitant cet hôtel paraît dans l'édition de l'Union des Cantons de l'Est du 3 mars 1883.

Dès la séance du conseil municipal du 2 avril, Thomas Jean Samson demande aux conseillers de lui octroyer un certificat lui permettant d'obtenir une licence pour exploiter l'hôtel du Canada. Par un vote majoritaire des membres du conseil municipal, sa demande est refusée. Thomas Jean Samson revient à la charge devant les membres du conseil municipal à l'occasion de la séance du 7 mai; encore là, par un vote majoritaire des membres du conseil municipal, sa demande est refusée de nouveau.

### **La bonne morale plutôt que la boisson**

On se rappelle qu'annuellement, les personnes, qui exploitent une auberge ou un magasin de liqueurs en gros ou en détail, doivent obtenir ou renouveler leur licence auprès du Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, et ce, à partir du 1er mai. Mais avant, ces personnes doivent obtenir du conseil municipal un certificat les autorisant à faire une telle demande de licence.

À la séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 2 avril, cinq demandes d'approbation de certificat sont présentées aux conseillers : trois demandes pour des auberges et deux demandes pour des magasins de liqueurs en gros.

Dans le cas des auberges, les demandes proviennent de Dolphis Tourigny (hôtel Prince of Wales), François Paradis (ancien hôtel Foisy) et Thomas Jean Samson pour l'hôtel du Canada. Après avoir approuvé les certificats de Dolphis Tourigny et François Paradis, les conseillers profitent du fait que Georges Boisclair a cessé d'exploiter l'hôtel du Canada et adoptent une résolution mentionnant que « pour le maintien du bon ordre dans cette municipalité, dans

*l'intérêt de la bonne morale et comme question de police, le certificat pour licence d'auberge de Thomas J. Samson ne soit pas confirmé vu que dans l'opinion de ce conseil, deux licences d'auberge sont suffisantes pour les besoins de cette municipalité »*

*De même, dans le cas des deux demandes pour des magasins de liqueurs en gros présentées par Homère H. Guay et Paul Tourigny, les conseillers adoptent la résolution suivante : « Proposé par le conseiller Moïse Houle, secondé par le conseiller Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité que vu que les demandes pour licence de magasin de liqueurs de Homère Guay et Paul Tourigny rencontrent une opposition écrite de la majorité absolue des électeurs résidants de cette municipalité, les certificats pour lesdites licences ne soient pas confirmés vu de plus que dans l'opinion de ce conseil, telles licences ne sont pas nécessaires dans cette municipalité et ne devraient et ne doivent pas être accordées dans l'intérêt de la bonne morale et comme question de police ».*

*Le 1er mai 1883, le notaire Théophile Côté, Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, octroie une licence d'auberge à Dolphis Tourigny et à François Paradis. Le 5 mai, il accorde une licence de magasin de liqueurs en gros à Homère H. Guay.*

### **Le conseil municipal paie ses comptes**

*La séance du conseil municipal du 3 septembre 1883 est consacrée aux paiements des comptes de la municipalité qui se résument ainsi :*

- 1. À François Dany, un montant de quarante-deux piastres, pour quarante et une journées de travail d'un homme à une piastre par jour et une journée de deux bœufs aussi à une piastre par jour sur le chemin de front du lot no 3 du 5e rang de Warwick,*
- 2. À Abraham Roberge pour avoir réparé le trottoir depuis chez Mr D. Tourigny (hôtel Prince of Wales) en allant au moulin de Mr A. Mercier le dix-huit juillet dernier, un montant d'une piastre,*
- 3. À Joseph Michel, pour sept arrestations, quatorze piastres, compte en date du 3 septembre 1883,*
- 4. À Féréol Girard un montant de deux piastres et vingt-cinq centins pour deux journées d'homme le 31 juin dernier et un quart de jour d'un cheval le 30 juin aussi dernier,*

*Ces comptes sont approuvés et le secrétaire-trésorier est autorisé à les payer par tous les membres du conseil unanimement.*

### **Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1883**

*À la séance du conseil municipal du 3 décembre 1883, les conseillers adoptent une résolution qui mentionne « qu'il soit prélevé la somme d'un demi centin dans la piastre sur le montant de l'estimation de chaque propriété financière imposable dans cette municipalité d'après le dernier rôle d'évaluation en force pour payer :*

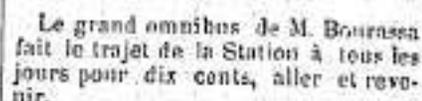
- 1. Deux cents piastres à J. Octave Bourbeau,*
- 2. Soixante piastres au secrétaire-trésorier pour salaire d'un an,*

3. Environ cent quatre-vingt-huit piastres à Achille Gagnon,
4. Six piastres à Louis Rainville, auditeur des comptes de ce conseil,
5. Le reste pour payer les travaux que cette municipalité est obligée de faire chaque année sur les chemins sous son contrôle,

et qu'il soit passé un règlement par ce conseil pour prélever ladite somme de un demi centin dans la piastre sur le montant de l'estimation de chaque propriété foncière imposable dans cette municipalité d'après le dernier rôle d'évaluation en force ».

### Service d'omnibus toujours offert

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 25 août 1883 nous apprend que le service d'omnibus, entre le village d'Arthabaskaville et la station de chemin de fer de Victoriaville, est toujours en exploitation.



Le grand omnibus de M. Bourassa fait le trajet de la Station à tous les jours pour dix cents, aller et revenir.

### Le ferblantier Joseph Cyprien Thibault s'installe à Victoriaville

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 29 septembre 1883 nous apprend que le ferblantier Joseph Cyprien Thibault est maintenant installé au village de Victoriaville et qu'il offre en vente des chaudières à sucre.

Joseph Cyprien Thibault occupe l'ancien local du forgeron Victor Tourigny qui est maintenant un industriel de Lake Linden dans l'État du Michigan, aux États-Unis.

Le 19 janvier 1884, Joseph Cyprien Thibault fera l'acquisition de la propriété de Victor Tourigny qu'il occupera jusqu'en mars 1887. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par le 110, rue Notre-Dame Est.**



**A Vendre**  
40.000 CHAUDIERES  
A SUCRE  
A Très Bas Prix  
CHEZ  
**J. C. THIBAULT,**  
FERBLANTIER,  
Arthabaska Station.  
Les Cultivateurs feront bien de s'en prévaloir en vue de la prochaine saison.  
P. S.—Aussi, un assortiment varié de BIJOUTERIES et de JOUJOUX.  
Une visite est sollicitée.—1 m.

### Les grands propriétaires fonciers en 1883

Pendant l'année 1883, aucune grande propriété foncière ne fait l'objet d'une transaction.

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1883 sont les suivants :

- **Xavier Leclerc, rentier, acquiert de Joseph Courteau, le 12 février 1883<sup>38</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.****

<sup>38</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17805

- **Romuald Blanchette, mécanicien**, acquiert de Louis Lavigne, le 8 mars 1883<sup>39</sup>, un emplacement, avec une maison et des bâtisses érigées, situé au sud de la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 78, rue Carignan.**
- **Achille Gagnon, commerçant**, acquiert de Philippe Henri Matte, le 30 mars 1883<sup>40</sup>, l'emplacement de la tannerie et la tannerie exploitée par ce dernier, le long de la rue de la Tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 1-9-11-15-17 de la rue Tourigny et aux 26-28-30-48 de la rue Saint-Jean-Baptiste.**
- **Alfred Asselin, agent d'affaires**, acquiert de Alfred Genest dit Labarre, le 11 avril 1883<sup>41</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Marie Berthelot, épouse d'Alfred Asselin**, acquiert de Georges Vézina, le 26 avril 1883<sup>42</sup>, un emplacement, avec une maison à 2 étages en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Saint-Dominique, aux 85-89, rue Notre-Dame Est.**
- **Lydia Marguerite Kertson, veuve de Louis Marquette**, acquiert de Joseph Croteau, le 11 juin 1883<sup>43</sup>, un emplacement, avec une maison, sur la 2<sup>e</sup> rue partant de la rivière, parallèle à la rivière Nicolet, au sud du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste, au 22, rue Octave.**
- **Lazare Fortier** acquiert de Xavier Leclerc, le 31 juillet 1883<sup>44</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, représentées par sœur Sainte-Marie de la Salette**, acquièrent par don de la Municipalité scolaire de Victoriaville, le 20 août 1883<sup>45</sup>, un emplacement, avec une bâtisse connue comme l'école no 2, situé sur le côté sud-est d'une rue projetée. Cette cession est faite « pour réaliser la promesse que les Commissaires d'école avaient fait à ladite Congrégation de lui abandonner le terrain ci-dessus pour l'engager avec d'autres motifs à construire le couvent qu'elle a fait ériger dans ledit village de Victoriaville, à la satisfaction des dits

---

<sup>39</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17880

<sup>40</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-24, no 17947

<sup>41</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18023

<sup>42</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18097

<sup>43</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18151

<sup>44</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18246

<sup>45</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21672

*commissaires d'école et des contribuables en général* ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 71-73-75-77-79 rue Saint-Jean-Baptiste.**

- **Louis Blanchette, cultivateur, acquiert de Clément Côté, le 23 août 1883<sup>46</sup>, un emplacement situé au sud d'une rue projetée à angle droit avec la rue du Moulin. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 5, rue Octave.**
- **Jacques Grenier & Cie, marchand importateur de Montréal, acquiert de Joseph Dussault, le 29 septembre 1883<sup>47</sup>, un emplacement, avec une maison et autre construction, situé sur le côté nord-est de la rue de l'Église (anciennement chemin de Bulstrode). Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Alphonse Houle, cultivateur, acquiert de son père Landry Houle, le 15 octobre 1883<sup>48</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est de « la grande rue conduisant à Arthabaskaville » ou chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 157 à 179 rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Labonté acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 7 novembre 1883, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 375-381 et 385 rue Gamache.**

## **L'année 1884**

*L'année 1884 est marquée par les principaux événements suivants, au village de Victoriaville :*

1. *Élection de trois nouveaux conseillers*
2. *Élection d'un nouveau maire*
3. *Offensive majeure en faveur de la tempérance*
4. *Achille Gagnon autorisé à poser des poteaux pour le téléphone à Victoriaville*
5. *T. Maheu & Cie autorisé à installer l'aqueduc dans les rues de Victoriaville*

### **Élection municipale de 1884**

*Comme par les années passées, le deuxième lundi de janvier est jour d'élection municipale. C'est ainsi que le 14 janvier 1884, trois nouveaux conseillers sont élus au village de Victoriaville; ce sont les conseillers Edmond Garant, Paul Tourigny et Victor Lambert qui remplacent les conseillers Achille Gagnon, Clovis Roux et Léandre Tourigny. L'arrivée de Paul Tourigny sur la scène municipale marque le début d'une longue implication de ce dernier dans les domaines politique et économique, au bénéfice de la population de Victoriaville et de la région. D'ailleurs, dès les premières séances du conseil auxquelles il participe, il joue un rôle important.*

<sup>46</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18309

<sup>47</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18399

<sup>48</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18440

### Élection d'un nouveau maire

À la séance du conseil municipal du 4 février 1884 et comme le veut la loi, les sept conseillers choisissent parmi eux un nouveau maire. « Sur motion de Victor Lambert appuyé par Moïse Houle, Napoléon Mailhiot, un des conseillers, est nommé maire de cette municipalité à l'unanimité ».

À la même occasion, des remerciements sont adressés à Achille Gagnon pour les services qu'il a rendus pendant le temps qu'il a été maire.

Les membres du conseil municipal optent pour la résidence de Joseph Dussault comme « lieu ordinaire des séances du conseil ». La maison de Joseph Dussault est située sur le côté nord-est de la rue de l'Église. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 150, rue Notre-Dame Ouest.**

### Offensive majeure en faveur de la tempérance

À plusieurs occasions jusqu'à maintenant, nous avons vu que la consommation de boissons enivrantes, devenue excessive, constitue un problème majeur chez la population. Jusqu'à maintenant, à l'exception de quelques rares concerts, bazars, pièces de théâtre, etc., les activités à l'extérieur de la maison, au village de Victoriaville, se limitent à fréquenter l'église, assister à l'arrivée et le départ des trains à la gare et à fréquenter le bar des hôtels. En plus du bar des hôtels, la consommation de boissons enivrantes est également présente dans la plupart des rassemblements et en particulier lors des activités politiques et particulièrement à l'occasion des élections. Certains conseils municipaux, l'Église et une partie de la population ont tenté d'obtenir la prohibition de la vente des boissons enivrantes, mais toujours sans succès.

Les statistiques du gouvernement de 1882 établissent que les Canadiens ont importé 1 680 741 gallons de spiritueux pendant l'année et ils en ont fabriqué 16 064 826 gallons pour un total de 17 745 567 gallons, ce qui représente une consommation moyenne de 5 gallons par personne<sup>49</sup>. En tenant compte des fabriques illicites sur lesquelles le gouvernement n'a aucune donnée, un journaliste de la Gazette de Joliette conclue « qu'on est fondé à croire que le peuple canadien a consommé pendant l'année 1882, pas moins de 22 000 000 gallons de boissons ce qui fait une moyenne de 5 gallons par personne ».<sup>50</sup>

L'année 1884 est marquée par une concertation des différents paliers de gouvernement et de la population pour diminuer la consommation des boissons enivrantes et faire échec à l'ivrognerie.

Jusqu'à maintenant, pour obtenir une licence pour la vente de spiritueux, un aubergiste ou un marchand doit d'abord obtenir un certificat de la municipalité l'autorisant à faire une demande de licence auprès du Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, et, par la suite, ce dernier peut émettre la licence demandée. Or voilà qu'en 1883, le Sénat et la Chambre des communes du Canada décrètent une nouvelle loi des licences intitulée « Acte concernant la

<sup>49</sup> La population du Canada en 1882 est établie à 4 375 000 personnes

<sup>50</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 1er mars 1884

*vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin ». Cette nouvelle loi, qui entre en vigueur le 1er janvier 1884, est ainsi résumée dans l'édition du 5 janvier 1884 du journal l'Union des Cantons de l'Est :*

#### **LA NOUVELLE LOI DES LICENCES**

Cette loi est en force depuis le premier de janvier. Nous en donnons un résumé exact afin que tous les amis de la tempérance s'en prévalent à l'occasion.

##### **LE BUREAU**

Ainsi s'appellera la commission nommée pour accorder les licences et voir à tout ce qui y concerne.

Ce Bureau sera composé de trois commissaires, dont le juge ou le protonotaire ou le registrateur sera le premier, le préfet du comté le second et le troisième choisit par le gouvernement.

##### **INSPECTEURS DES LICENCES**

Ce bureau nommera un inspecteur des licences ou plus s'il le juge à propos, et tel inspecteur agira comme le secrétaire-trésorier du bureau.

Toutes les licences seront accordées soit pour hôtel, barres, magasin et autre par le bureau.

La première réunion du bureau aura lieu dans le cours de février prochain 1884, afin d'établir des règles de procédures, fixer les qualifications requises pour tenir un hôtel, une barre ou vendre au magasin, et déterminer les devoirs des inspecteurs de licences.

Le bureau se réunira aussi en mars pour considérer les demandes de licences et certificats. Avis devra être publié de cette assemblée.

Toute pétition pour licence d'hôtel, de barre, ou de magasin, devra être produite devant le bureau avant le premier de mars.

L'inspecteur des licences devra publier dans un journal du district, au moins 14 jours avant la réunion, les noms de toutes les personnes

demandant des licences pour hôtel, barre ou magasin.

Toute pétition contre l'octroi d'une licence devra être produite entre les mains de l'inspecteur au moins quatre jours francs avant la réunion du bureau.

Outre les règlements que pourra faire le bureau, toute corporation municipale pourra avant le premier mars, en aucune année, passer un règlement établissant tels règles qu'elle jugera à propos et en servir une copie au bureau et tel règlement sera pour la gouverne du bureau en ce qui regarde cette municipalité.

##### **PAS D'APPEL**

Les décisions du bureau une fois annoncé par son président seront sans appel.

##### **LES SURETÉS**

Toute personne, avant de recevoir sa licence d'hôtel, de barre ou de magasin, devra donner des suretés. Elle s'obligera elle-même pour \$500.00 et donnera deux cautions de \$160.00 chacun.

##### **NOMBRE DE LICENCES**

Il ne sera pas accordé de licences pour plus de deux hôtels dans tout village incorporé ayant moins de 500 habitants. Les villages incorporés étant chefs lieux pourront avoir cinq hôtels.

Dans les cantons, paroisses et autres endroits non organisés, le bureau devra à sa première réunion, chaque année, fixer le nombre des licences.

Les licences de magasin, dans chaque municipalité, ne devront jamais excéder une par chaque 400 âmes jusqu'à 1 200 de la population et une pour chaque mille âmes ou moins de la population au-delà de 1 200.

##### **PROHIBITION**

Nulle licence ne sera accordée par le bureau pour la vente des liqueurs, dans toute ville, village incorporé, paroisse, canton ou autre municipalité, lorsqu'une majorité des trois cinquièmes des électeurs auront voté à un poll tenu à cet effet. Le bureau est obligé d'accorder ce poll sur la réquisition d'un cinquième des électeurs de la municipalité.

##### **HONORAIRES**

Toute personne demandant une licence devra déposer \$10.00 entre les mains de l'inspecteur pour couvrir les frais d'annonce dans le journal, l'inspection des prémices, etc.

Toute poursuite pour infraction à la loi devra être intentée dans les 30 jours de l'offense.

La section 92 statue que deux juges de paix pourront en cas où il aura été prouvé devant eux qu'un tel, en faisant un usage immodéré de boisson, ruine sa santé, dépenses biens ou trouble la paix ou le bonheur de sa famille, défendra par écrit à aucune personne licenciée de vendre des liqueurs à cet individu, l'espace d'un an à compter de la date de telle défense. Et il est statué par la section 93 que certains parents ou alliés d'une personne adonnée à l'ivrognerie pourront requérir l'inspecteur de donner avis par écrit, à aucun porteur de licence de s'abstenir de vendre ou de livrer de la boisson à la personne en question sous une pénalité n'excédant pas \$50.00.

Comme on le voit, ces deux clauses sont d'une très grande importance, et les porteurs de licences feront bien de les avoir sans cesse présentes à l'esprit.

*Les commissaires nommés sous la nouvelle loi des licences pour le comté de Drummond-Arthabaska sont : Basile Thérout, protonotaire, John Wadleigh, préfet de Drummond et Louis Gonzague Houle de Victoriaville. À la réunion des commissaires, tenue le 22 février 1884, le notaire Théophile Côté est nommé « Inspecteur en chef des licences » sous l'Acte des licences de 1883.*

Comme on peut s'en douter, plusieurs personnes protestent contre cette loi des licences de 1883 adoptée par le Sénat et la Chambre des communes du Canada, prétextant qu'elle est inconstitutionnelle. Ces personnes considèrent qu'il est regrettable que le Parlement fédéral se permette de se mêler de la vente des boissons enivrantes et de la délivrance de licences à cette fin, qui est, selon eux, du ressort des législatures locales (provinciales) et que celles-ci peuvent régler d'une manière beaucoup plus avantageuse pour les provinces. Les tribunaux ont cependant établi que le Sénat et la Chambre des communes du Canada avaient autorité pour agir dans ce domaine.

Non seulement au niveau fédéral, mais également au niveau municipal, on assiste à un effort concerté pour favoriser la tempérance et le mouvement pour abolir ou restreindre les licences se généralise.

Dimanche le 20 janvier 1884, le curé de Saint-Christophe fait une sortie en règle contre les « barres et les buvettes ». Il démontre tout le mal occasionné par ces débits de boissons et demande, avec instance, à ses paroissiens de ne pas, cette année, accorder de licences<sup>51</sup>.

À une séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 4 février 1884, « il est proposé par Paul Tourigny, appuyé par Romuald Tourigny et résolu que le nombre de licences que le Percepteur du revenu de l'intérieur du district d'Arthabaska peut et pourra octroyer pour vendre des liqueurs enivrantes dans les limites de cette municipalité dans des tavernes, auberges et autres lieux d'entretien public soit limité à deux licences d'auberges et qu'il ne soit octroyé ou accordé aucune licence de magasin ou de boutiques et qu'un règlement soit fait et passé en conséquence ». Cette résolution est adoptée par un vote de 5 contre 2 : le maire Napoléon Mailhiot et les conseillers Romuald Tourigny, Pierre Boisvert, Paul Tourigny et Moïse Houle ayant voté pour la motion et les conseillers Edmond Garant et Victor Lambert ayant voté contre la motion.

### LA TEMPÉRANCE.

Le mouvement pour abolir ou restreindre les licences se généralise. On s'aperçoit que les désordres sans cesse répétés, se multipliant partout, sont dus à l'abus excessif des boissons fortes.

M. le curé de St. Christophe a fait une sortie en règle, dimanche dernier, contre les barres et les buvettes. Il a démonté tout le mal occasionné par ces débits de boissons et demandé avec instance, à ses paroissiens, de ne pas cette année, accorder de licences.

Nul doute que sa voix sera entendue et que nos voisins de la Station s'empresseront de marcher avec nous dans le sentier de la prohibition.

Voyons ce qui se passe à Montréal dans la plus grande ville de la Province. On va réduire le nombre des licences de 382 qu'il est présentement à 100 seulement.

Courage donc et succès aux pionniers de la tempérance.

De son côté, le conseil municipal du village d'Arthabaskaville, également à la séance du 4 février 1884, vote en faveur de la prohibition de la vente des boissons enivrantes, dans les limites de la municipalité. En vertu de la nouvelle loi sur les licences, le village d'Arthabaskaville, en tant que chef-lieu du comté, a droit à cinq licences. Voici le compte rendu de la séance du conseil municipal portant sur la prohibition, publié dans le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 9 février 1884 :

<sup>51</sup> *L'Union des Cantons de l'Est* du 26 janvier 1884

## PROHIBITION

Lundi soir, le Conseil de notre village a élu M. B. Théroix fils, maire.

Après les affaires de routine, M. W. Blanchette, appuyé par M. Solime Bourbeau proposa un règlement par lequel aucune licence pour la vente des boissons enivrantes ne sera accordée cette année dans la municipalité.

M. Castonguay proposa en amendement, secondé par M. Jos. Garneau que le Conseil n'accorde que deux licences d'hôtel seulement. Les débats sur cette question ont été passablement intéressants. MM. Felton et Cannon furent priés de donner leurs opinions au point de vue légal. M. Felton prétendit que le Conseil n'avait pas le droit de prohiber : M. Cannon, statué en main, prouva le contraire. Notre

rédacteur en chef envisagea la question dans son aspect religieux et social.

Après quelques escarmouches entre les conseillers, le vote fut pris et donna le résultat suivant :

Pour la prohibition : MM. Wm Blanchette, A. Robida, Solime Bourbeau et Hercule Garneau.

Contre : B. Théroix fils, maire, MM. Jos. Garneau et J. N. Castonguay.

La cause de la prohibition était gagnée. Une salve d'applaudissements ébranla les quatre coins de la salle et la bonne nouvelle fut saluée avec joie, quelques instants après, dans la grande majorité des familles du village et de la paroisse du comté, nous pourrions dire.

Le vote des quatre conseillers en faveur de la prohibition, leur fait d'autant plus d'honneur que nos

adversaires avaient pris tous les moyens pour les détourner de cette voie.

Ainsi, on leur montrait en pleine séance un certificat du séc.-très. De Victoriaville attestant qu'un règlement, pour limiter à deux licences d'hôtel, venait d'être adopté par le Conseil de la Station.

On ajoutait : à quoi servira la prohibition ici, s'il y a des licences à la Station?

À cela nos amis ont répondu par leur vote : « si la majorité des conseillers à la Station ne fait pas son devoir, nous le ferons nous. Nous sommes ici pour donner le bon exemple et non pas pour en suivre de mauvais ». Nous espérons que l'on reviendra sur la réglementation passée à la Station.

*Les citoyens veulent également collaborer à ce mouvement en faveur de la tempérance et pour ce faire, il procède à la fondation d'une ligue de tempérance. Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 16 février 1884 rapporte que « les amis de la prohibition n'ont pas voulu, au moins en ce qui regarde notre village (Arthabaskaville), laisser leur œuvre inachevée. Ils se sont rendus dimanche à la sacristie et, sous la présidence actuelle de M. le curé Héroux, se sont constitués en « ligue de tempérance ». Les officiers sont : Rév. N. Héroux président honoraire; Hon. W. Laurier, président; P. L. Tousignant, vice-président; L. J. Cannon, trésorier; Chs. J. Powell, secrétaire.*

*Un comité de vigilance a été nommé, composé des messieurs dont les noms suivent : Ferd. Beauchène, Thomas Baril, Ferdinand Brisson, Louis Blanchette, Charles Verville, Trefflé Nault, Joseph Daigle, Raphaël Richard, Naz. Dion, et des officiers du bureau. Ce comité a pour mission de surveiller les intérêts de la tempérance dans l'endroit, et de faire rapport à la société de toutes les infractions aux lois concernant la vente illégale des boissons enivrantes ».*

*Conformément à l'Acte des licences pour la vente des liqueurs de 1883, trois hôteliers du village de Victoriaville, messieurs Thomas J. Samson pour l'hôtel du Canada, Dolphis Tourigny pour l'hôtel Prince of Wales et François Paradis pour l'ancien hôtel Foisy demandent, à l'inspecteur en chef des licences, des licences pour la vente des liqueurs enivrantes. Conformément au règlement adopté par le conseil municipal du village de Victoriaville, le Bureau nommé pour accorder les licences, lors d'une réunion tenue le 28 mars 1884, octroie deux licences et rejette la troisième demande venant de François Paradis. Comme suite à ce refus, François Paradis se présente à la réunion du conseil municipal du 5 mai pour demander que le nombre de licences d'hôtel au village de Victoriaville soit augmenté de deux à trois. Les conseillers en viennent à la conclusion de maintenir le nombre de licences de boisson à deux et de rejeter la demande de François Paradis.*

Dans le cas du village d'Arthabaskaville, fait surprenant, le Bureau passe outre au règlement de prohibition adopté par le conseil municipal, et accorde les deux licences de boissons demandées par Trefflé Maheu & Cie et Alfred B. Desrochers.

**L'arme ultime en faveur de la tempérance : la « LOI SCOTT ou SCOTT ACT »**

Comme le mentionne le journal l'Union des Cantons de l'Est du 8 mars 1884, « les amis de la tempérance dans le comté d'Arthabaska ne veulent pas faire les choses à demi. Des pétitions se signent actuellement dans toutes les parties du Comté pour demander la mise en vigueur de l'acte Scott, ou « acte de tempérance de 1878 » ».

L'« Acte de tempérance du Canada (1878) » est un acte du Parlement du Canada, sanctionné le 10 mai 1878, relatif à la vente des boissons enivrantes. Cet acte prévoit la possibilité pour une municipalité ou un comté, par plébiscite, d'obtenir la prohibition de la vente de boissons enivrantes sur son territoire. Cet acte est très souvent connu comme étant le « Scott Act » du nom de celui qui l'a proposé, Richard William Scott.

L'Acte de tempérance du Canada de 1878 (la Loi Scott) donne la possibilité de décréter la prohibition de la vente de boissons alcooliques dans une municipalité, un comté, etc. La procédure à suivre consiste à adresser au Gouverneur-Général en conseil, une pétition signée par au moins le quart des électeurs du comté, demandant que l'on prenne les votes de tous les électeurs ayant droit de vote, pour et contre l'adoption de la pétition en faveur de la prohibition. Si la majorité des votes appuie la pétition demandant la prohibition, le Gouverneur-Général en conseil pourra déclarer en tout temps que la prohibition de vente de boissons alcooliques s'applique à l'expiration des licences existantes. L'ordre de prohibition ne pourra être révoqué qu'après trois années et alors seulement sur une semblable pétition en demandant la révocation.

Le clergé est à la tête du mouvement pour faire signer la pétition demandant la prohibition des boissons alcooliques dans le comté d'Arthabaska. Le dimanche 2 mars 1884, « un appel chaleureux a été fait dans toutes les églises par les curés, pour engager les électeurs à signer, après leur avoir fait connaître la chose, et cet appel a été entendu »<sup>52</sup>.

Dès le 22 mars 1884, les signatures requises sont obtenues et un avis est publié informant la population que la pétition peut être consultée et qu'elle sera transmise aux autorités conformément à l'Acte Scott.



<sup>52</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 8 mars 1884

*Le Gouverneur général en conseil ayant reçu l'avis accompagné de la pétition des gens du comté d'Arthabaska, toute la procédure ayant été suivie, ce dernier publie, dans la Gazette du Canada du 7 juin 1884 et dans la Gazette officielle de la province, une proclamation fixant le 17 juillet 1884, le jour où les bureaux de votation seront ouverts, pour l'expression des suffrages pour et contre la pétition.*

*Sans perdre de temps, les partisans et les opposants de la prohibition se lancent en campagne pour convaincre les gens de voter pour ou contre, selon le cas.*

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est participe très activement à la campagne en donnant un appui inconditionnel à la cause de la prohibition. Dans son édition du 5 juillet 1884, il lance un appel pressant à toute la population : « il ne faut pas laisser une cause si importante à l'effet du hasard. Il faut que tous les amis de la tempérance et de la prohibition aillent voter le jour en question pour la pétition, et se fassent un devoir d'amener leurs amis au poll.*

*Il faut que dans chaque paroisse le mouvement soit organisé et bien dirigé, de manière à prévenir autant que possible, les abstentions toujours trop nombreuses.*

*Si jamais le citoyen, mais surtout le chrétien a un devoir sérieux à remplir, c'est bien cette fois. Un électeur, à moins de raisons très graves, doit toujours se faire une obligation d'aller à l'urne pour y déposer son bulletin. Mais dans la présente élection, le devoir est encore plus impérieux, plus urgent. Il y va de notre honneur, que disons-nous, il y va de l'avenir de nos enfants, de notre race ».*

*Le journal continue : « il faut que les électeurs, écoutant les avis de leur premier pasteur et de leurs curés, se rendent en masse au poll le 17 du courant pour y voter la tempérance. Que le cri général soit : pas d'abstention, mort à l'ivrognerie, sus au commerce des boissons enivrantes, et vive la tempérance ».*

*Nous faisons surtout un chaleureux appel à tous les membres de la société de tempérance. Que tous ceux qui ont une croix dans leur maison se rappellent leurs engagements vis-à-vis d'elle. Cette croix est un gage que toujours l'on sera non seulement sobre, tempérant, mais qu'à chaque occasion nous défendons la cause de la tempérance, nous ferons la guerre à l'ivrognerie.*

*C'est le temps ou jamais de montrer qu'on est véritablement fidèle à cette croix qui représente nos promesses à Dieu, à l'Église, à la société, à nos familles et à nous mêmes. Que comme un seul homme, tous se lèvent et se rendent au poll le 17 pour y voter l'adoption de la pétition qui mettra fin à cet infâme trafic dont l'existence est une menace constante à notre comté, un danger de plus en plus grand pour chacun de nous ».*



Dans son édition du 12 juillet, le journal continue son plaidoyer en faveur de la pétition en répondant à diverses interrogations.

## L'Union des Cantons de l'Est

ARTHABASKA VILLE, 12 JUILLET 1864.

# La Loi Scott.

CE QUE C'EST — QUELQUES VÉRITÉS À MÉDITER — CERTAINES OBJECTIONS RÉPUTÉES — LES DEUX CANDIDATS — QUI CHOISIR ?

Jouéi prochain, 17 du courant, les électeurs du comté d'Arthabaska seront appelés à voter pour ou contre l'application de cette loi à leur comté.

Pour voter en parfaite connaissance de cause il est nécessaire, — même indispensable — de bien connaître la loi qu'il est question d'appliquer au comté, afin de l'adopter ou de la repousser, selon que les intérêts du comté l'exigeront.

Nous avons donc cru leur être utile en leur donnant ici un résumé complet et exact de cette loi, que nous empruntons au texte même du statut.

Ce sera la meilleure réfutation possible à toutes les objections que nous font les adversaires de la prohibition.

Chacun pourra alors, comme nous, savoir au juste à quoi s'en tenir sur cette loi, et formuler son vote en conséquence.

\*\*\*

Voici donc ce que dit la loi :

Dans tout comté où l'acte sera en force, aucun spiritueux, nulle boissons enivrantes ne seront vendus si ce n'est pour être employés dans les arts, métiers ou manufactures, ou pour les fins du culte et de la médecine.

Aucune licence ne sera accordée aux distillateurs, ni à personne pour la vente en gros ou en détail de tels spiritueux, et toute licence qui pourrait leur être accordée sera nulle.

Il sera cependant permis d'en vendre pour les fins sacramentelles, sur présentation du certificat d'un prêtre ou ministre, affirmant que la boisson demandée est pour le besoin du culte.

Il pourra aussi y avoir une personne par paroisse autorisée à vendre par quantité n'excédant pas une chopine à la fois, sur certificat d'un médecin, attestant que telle boisson est requise pour des fins médicales.

Il sera du devoir de la personne vendant cette boisson de tenir un registre des ventes faites, et d'en faire un rapport détaillé annuellement au percepteur du revenu de la division.

Toute personne qui aura vendu ou détaillé des spiritueux en contravention avec cette loi, sera sur conviction sommaire, condamnée :

Pour la première offense, à pas moins de \$50,00 ni plus de \$100,00 d'amende et les frais ;

Pour la seconde offense, à pas moins de \$100,00 d'amende et les frais ;

Pour la troisième et toutes autres offenses subséquentes, la prison, pour un terme n'excédant pas deux mois.

Dans chaque cas les boissons, bouteilles, quarts, boîtes &c. seront saisies et confisqués.

Dans la province de Québec, les poursuites se feront devant un magistrat stipendiaire, ou devant deux juges de paix, ou devant le shérif du district où l'offense a été commise.

Il n'y aura pas d'appel du jugement, lorsque la cause aura été décidée par un magistrat stipendiaire, Recorder, Juge des sessions de la Paix, Magistrat du police ou Shérif.

\*\*\*

\*\*\*

Voilà, en quelques mots, toute la loi qu'il s'agit d'appliquer ici, et pour ou contre laquelle, les électeurs d'Arthabaska auront à voter le 17 du courant.

Rien de plus facile à comprendre n'est-ce pas ?

Comme aussi rien de moins difficile à faire !

La loi veut que tout commerce de boissons enivrantes soit arrêté dans le comté, du moment qu'elle sera votée et proclamée.

Tout bon citoyen ne peut avoir d'objection à cela, car c'est le seul moyen reconnu efficace d'avoir la tempérance parmi nous.

La loi veut aussi punir ceux qui vendront en contravention à ses dispositions, et dit de quelle manière ils seront punis.

C'est une loi comme toutes les autres lois pénales, qui entend être obéie et respectée. On ne peut pas demander moins il est évident !

À part de cela, nous désirons qui que ce soit de trouver n'importe quelle autre restriction à la liberté individuelle.

\*\*\*

On a dit que sous cette loi il ne serait plus permis d'avoir de boissons dans sa maison, que le seul fait de donner un verre par politesse à un ami, exposerait à l'amende.

De pareilles simplicités ne se réfutent pas. Il suffit de les énoncer pour en faire justice. Chacun reste maître dans sa maison comme ci-devant, et il n'est pas plus défendu de boire un verre de vin qu'une tasse de thé ou de café, que de fumer sa pipe ou son cigare. C'est assez clair, il nous semble.

\*\*\*

Autre objection. On a dit : " ne votez pas pour cette loi, car vous serez taxés pour en payer la façon."

Fausseté. Personne n'aura à payer un sou pour l'adoption de cette loi, ni pour ce qui s'est fait avant, ni pour ce qui se fera après, si ce n'est le gouvernement fédéral qui rencontre toutes les dépenses de l'élection, une bagatelle comparée à la somme de bien qu'elle est appelée à produire.

Enfin, cette loi ne vous coûte rien, braves électeurs, ni en argent, ni autrement.

Elle ne vous impose aucune charge, aucune redevance, aucun travail, aucun trouble.

À proprement parler, elle n'affecte que les vendeurs de spiritueux qui seront obligés de cesser leur commerce et de se pourvoir autrement.

..

On a voulu dire aussi que cette loi servirait d'engin politique. O politique où ne vas-tu pas te nicher !

Non, il n'y a pas de politique en cette affaire. La preuve, c'est que l'hon. W. Laurier et Mr. D. O. Bourbeau, notre dévoué et intelligent député sont dans le mouvement ; c'est que libéraux comme conservateurs se donnent la main, marchant ensemble, à qui mieux mieux pour faire régner la tempérance dans le comté au moyen de cette loi.

Ah ! braves compatriotes, comment pourrait-on fourrer déceimement la politique là dedans ?

Ne sommes nous pas sur un terrain neutre ?

Les libéraux ne pensent-ils pas en ceci comme les conservateurs ? N'ont-ils pas les mêmes intérêts ? Et comment les uns ou les

autres pourraient ils en faire une question politique ?

Ne suffit-il pas de signaler l'unanimité des partis politiques, chefs et partisans, pour détruire à jamais cette objection ?

..

Maintenant si vous voulez savoir ce que pensent même les hôteliers de cette loi, nous allons vous le dire.

Ces jours derniers, certain hôtelier s'adressait à un de ses confrères pour en avoir une souscription afin d'opposer la loi Scott.

" Si nous voulions nous entendre, lui disait-il, et mettre quelques piastres au jeu, avec de l'activité et du travail, cette loi ne passerait pas."

— Cette loi passera quand même, répondit l'autre, et je suis si convaincu de ses bons effets, que je ne veux pas lui faire d'opposition. Je vais voir de suite à gagner ma vie autrement."

Inutile de dire que le tentateur s'éloigna et au plus vite.

Il paraît qu'il n'a pas eu plus de succès ailleurs.

Il est donc prouvé que les hôteliers mêmes trouvent la loi bonne et la croient dans les intérêts bien entendus du comté et du pays.

..

Rappelons nous, braves électeurs, citoyens et pères de famille, ce que nous disait avec l'éloquence que nous lui connaissons, notre saint évêque, lors de sa dernière visite pastorale.

J'espère, disait Sa Grandeur, que vous irez au poll comme un seul homme, mes chers frères, pour voter l'adoption de cette loi qui fera disparaître les buvettes de parmi nous.

Les buvettes sont des occasions d'intempérance ; et c'est l'occasion qui fait le diable comme vous le savez.

Les journaux sont remplis tous les jours de récits de crimes, de morts subites, de cas de folies, de ruines dans les familles, de suicides, et pourquoi cela ?

Quatre vingt quinze fois sur cent, c'est dû à l'usage des boissons enivrantes.

De fait l'intempérance, l'ivrognerie, est devenue la triste proie de notre société à l'heure actuelle.

Nous avons bien assez d'autres chancres qui nous rongent, travaillons tandis que l'occasion se présente, à extirper celui-ci.

Pour cela, allons en masse voter l'adoption de la loi Scott, le 17 du courant.

..

L'élection a lieu au scrutin comme les élections parlementaires.

Il n'est pas besoin d'avoir payé ses taxes pour voter. Quand bien même un électeur devrait dix ans d'arriéré de ses taxes municipales et scolaires, il peut se présenter au poll en toute sûreté, il ne lui en sera pas parlé.

L'électeur a de plus l'avantage de voter au scrutin. Il fait sa marque d'une croix sur un bulletin comme ci-dessous. Il peut faire cette croix à droite ou à gauche des mots au milieu du quart, c'est indifférent. Le quart du haut marqué " pour la pétition " est l'endroit où il doit faire la croix. Nous espérons qu'aucun électeur ne fera de croix dans le quart du bas, ce serait faire servir la croix à une bien mauvaise cause. Mais que tous fassent leur marque en haut, dans le bon quart, dans le quart de la tempérance.

..

Comme le disait Mgr. Laffèche dans sa récente visite, c'est un devoir pour tout électeur d'aller voter.

Voyez vous, deux candidats sont en présence. Le premier est Dieu, le Très Haut, à qui tout hommage est dû.

L'autre candidat est le diable ou le Très Bas, le père du mensonge, le lion rugissant qui rôde cherchant sans cesse qui il pourra dévorer.

Choisissez donc en ce jour celui que vous désirez servir. (Jésus 24 : 15 )



Pour la Pétition.

# VICTOIRE !

—  
IMMENSE MAJORITÉ !!

—  
Le Scott-Act adopté dans Arthabaska !!!

L'Acte de tempérance du Canada (1878) aussi appelé « Scott Act » vient de permettre à la population du comté d'Arthabaska de se prononcer en faveur de la prohibition de toutes boissons alcooliques dans ledit comté, et ce, pour un **minimum de trois années après l'expiration des licences existantes**, c'est-à-dire du 1er mai 1885 au 30 avril 1888, conformément aux dispositions de cette loi.

Le journal l'Union des Cantons de l'Est écrit, dans son édition du 19 juillet 1884, « nous n'avons pas été trompés. Le comté d'Arthabaska a fait noblement son devoir. Une majorité écrasante s'est prononcée pour l'adoption de la loi de tempérance dite loi Scott. On trouvera plus loin l'état des polls.

Ce verdict est un hommage incommensurable à la tempérance, un honneur au nom canadien-français, une gloire à notre comté, une immense satisfaction pour notre saint évêque et son digne clergé dans le comté.

Nous félicitons de toute notre âme, les chefs de la cause, prêtres et laïques, sur le succès incomparable qu'ils viennent de remporter; nous félicitons aussi grandement les électeurs, sur leur unanimité à embrasser la prohibition et la tempérance, malgré les embûches et les mensonges insidieux de maints tentateurs éhontés.

Honneur à eux! Un comté, un peuple qui montre autant de cœur et d'esprit en semblable occurrence, est digne de ses pères, et n'a pas dégénéré dans sa foi, dans son patriotisme. Encore une fois, honneur à la vaillante majorité du 17 juillet 1884, et vive la tempérance!»

Le journal l'Union des Cantons de l'Est, sans son édition du 11 octobre 1884, annonce le couronnement de l'œuvre entreprise et menée à si bonne fin par les amis de la tempérance. « Désormais plus de licences, plus de chicanes dans les conseils ni les élections, plus d'occasions de boire, plus de scandales non plus, il faut l'espérer ».

## SCOTT-ACT.

—  
ARTHABASKA.

—  
ÉTAT DE LA VOTATION.

	Pour	Contre
Princeville.....	57	4
Stanford No. 1.....	62	11
"  No. 2.....	107	14
Arthabaskaville.....	79	20
St. Christophe.....	103	4
Victoriaville No. 1.....	56	13
"  No. 2.....	40	2
Warwick Village.....	79	3
"  Paroisse No. 1.	84	7
"  "  No. 2.	48	5
Chester Nord.....	40	15
St. Albert.....	48	10
St. Norbert.....	60	7
Bulstrode No. 1.....	54	9
"  No. 2.....	58	1
St. Rémi.....	45	8
St. Louis de Grandford..	48	0
Tugwick No. 1.....	68	8
"  No. 2.....	27	7
Chén'er No. 1.....	54	15
"  No. 2.....	43	4
St. Clothilde.....	29	10
Chester Est No 1.....	41	18
"  "  No 2.....	40	0
St. Paul No 1.....	82	9
"  No 2.....	30	31
Total.....	1487	235
	235	

Majorité 1252

## LE COURONNEMENT.

Les électeurs d'Arthabaska apprendront avec plaisir que le gouvernement a lancé la proclamation qui met l'acte Scott en vigueur dans notre comté.

Cette proclamation est publiée dans le dernier No. de la Gazette Officielle d'Ottawa.

### Secrétaire-trésorier du village autorisé à acheter un extrait du nouveau plan de cadastre

À la séance du 3 mars 1884, le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à faire l'acquisition d'un extrait du nouveau plan de cadastre et du livre de renvoi couvrant le territoire du village de Victoriaville « en autant que le coût ne dépasse pas six piastres ».

Jusqu'à maintenant, toutes les transactions étaient identifiées aux numéros de lot de l'arpentage primitif et dans le cas du cœur du village de Victoriaville, aux lots 10, 11 et 12 du rang 3 du canton d'Arthabaska.

Le 7 novembre 1883, le gouvernement du Québec dépose un nouveau plan de cadastre et livre de renvoi en vertu desquels, chaque propriété de l'époque se voit donner un numéro de lot distinct.

C'est ainsi que dorénavant, à titre d'exemple, une propriété ne sera plus identifiée comme faisant partie du lot 11 du rang 3, mais plutôt comme étant le lot 323 avec description du lot 323 au livre de renvoi, et ainsi de suite pour chaque propriété.

**Avis Public**

Est par les présentes donné que le cadastre plan et livre de renvois officiels pour les municipalités de la Paroisse de St. Christophe d'Arthabaska, du Village d'Arthabaskaville, du Village de Victoriaville, du Village de Princeville, de Townshipp de Stanfeld, de la Paroisse de St. Norbert d'Arthabaska, du Townshipp de Chester Nord, du Townshipp de Chester Est, du Townshipp de Cluister Ouest, de la Paroisse de St. René de Tingwick, Chester et de Tingwick, sont actuellement en force. A l'avenir pour ce territoire, tous actes de Vente, Echange, Obligation ou autres, contenant la désignation d'un ou de plusieurs immeubles, ne pourront être enregistrés à moins que le ou les assésés officiels des dits immeubles ne soient mentionnés dans ces actes ou qu'ils ne soient accompagnés d'un avis par écrit donnant les numéros officiels des dits immeubles d'après le Cadastre.

Toutes personnes ayant des privilèges, hypothèques ou autres droits réels sur un ou plusieurs immeubles dans ce territoire seront tenues de les renouveler au moyen d'un avis par écrit mentionnant les Numéros officiels des dits immeubles d'après le Cadastre.

Le sousigné ayant en main tous les livres de renvois est prêt à faire les avis et à donner tous renseignements à cet égard.

Arthabaskaville 25 Avril 1884.  
LOUIS RAINVILLE Notaire.

### Achille Gagnon et les débuts du téléphone au village de Victoriaville

À la séance du conseil municipal du village de Victoriaville du 5 mai 1884, Achille Gagnon est autorisé à placer des poteaux pour le téléphone dans la municipalité « pourvu qu'ils ne soient nuisibles pour personne ».

### Première tentative pour doter le village de Victoriaville d'un réseau d'aqueduc

Au mois d'août 1884, on assiste à une première tentative pour doter le village de Victoriaville d'un réseau d'aqueduc.

L'édition du 30 août 1884 du journal l'Union des Cantons de l'Est apprend à la population que monsieur T. Maheu & Cie du village d'Arthabaskaville songe à construire un réseau d'aqueduc, semblable à celui existant au village d'Arthabaskaville, au village de Victoriaville. On sait que le réseau d'aqueduc du village d'Arthabaskaville est la propriété des Frères du Sacré-Cœur et en 1884, sous la responsabilité du Frère Florimond.

Il est probable que sous peu Victoriaville sera doté d'un aqueduc comme Arthabaskaville. M. T. Maheu de ce village doit la faire construire à ses frais, et recevoir de la corporation les pouvoirs et privilèges nécessaires. L'eau sera amené du mont Christo, qui déjà approvisionne notre village.

À la séance du conseil du village de Victoriaville, tenue le 1er septembre 1884, les conseillers autorisent T. Maheu & Cie « à passer un aqueduc par les chemins et rues de cette municipalité ».

*L'avenir nous dira que T. Maheu & Cie ne réalisera pas ce projet et c'est Achille Gagnon qui construira le premier réseau d'aqueduc pour la ville de Victoriaville, en 1893.*

### **Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1884**

*À la séance du conseil municipal du 1er décembre 1884, les conseillers ont adopté une résolution qui mentionne « qu'il soit prélevé la somme d'un quart de centin dans la piastre sur le montant de l'estimation de chaque propriété financière imposable dans cette municipalité d'après le dernier rôle d'évaluation en force pour payer :*

- 1. Deux cents piastres à J. Octave Bourbeau,*
- 2. Trente-quatre piastres au secrétaire-trésorier Louis Gonzague Houle,*
- 3. Soixante-quatorze piastres à Achille Gagnon,*

*et qu'il soit passé un règlement par ce conseil pour prélever ladite somme d'un quart de centin dans la piastre sur le montant de l'estimation de chaque propriété foncière imposable dans cette municipalité d'après le dernier rôle d'évaluation en force ».*

*En se basant sur le montant requis pour payer les trois comptes et le taux de taxation imposé, on peut déduire que l'évaluation municipale imposable du village de Victoriaville, en 1884, est d'environ 123 200 \$.*

### **Des taxes d'amusement au village de Victoriaville**

*À la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 9 décembre 1884, les conseillers adoptent le « Règlement no 5 » qui impose dorénavant une taxe pour certaines activités d'amusement qui se tiennent sur le territoire du village de Victoriaville. Ces taxes sont les suivantes :*

- 1. Les cirques devront payer une taxe de 25.00 \$,*
- 2. Les théâtres devront payer 20.00 \$ comme taxe avant l'ouverture,*
- 3. Les autres représentations devront payer une taxe de 5.00 \$ pour chaque représentation.*

### **Les grands propriétaires fonciers en 1884**

*Pendant l'année 1884, aucune grande propriété foncière ne fait l'objet d'une transaction.*

### **Lotissement**

*Les acquisitions ou transferts de propriété en 1884 sont les suivants :*

- Alfred Asselin, commerçant, acquiert de Alexandre Gendron, le 11 janvier 1884<sup>53</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté nord-est d'un chemin de 20 pieds devenu*

<sup>53</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20937

public le 6 mars 1875. **Aujourd'hui, cet emplacement constitue l'entrée du stationnement Demers le long de la rue Saint-Dominique.**

- **Joseph Cyprien Thibault, ferblantier, acquiert de Victor Tourigny, le 19 janvier 1884<sup>54</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Paul Tourigny, marchand, acquiert de Marie Boucher épouse de Jean Baptiste Edge, le 29 février 1884<sup>55</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35 et 39 à 45, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Georges Marcotte, cultivateur, acquiert de Zéphirin Perrault, le 21 mars 1884<sup>56</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Zéphirin Perrault a déjà vendu cette propriété à Cléophas Gendron en 1880 lequel l'a vendu, la même année, à Amédée Béliveau. Par la suite, Zéphirin Perrault a repris possession de cette propriété pour l'avoir acquise du shérif. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 235-237-239, rue Notre-Dame Est.**
- **Onésime Bourassa, journalier, acquiert de Alfred Asselin, le 24 avril 1884<sup>57</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Aldérique Laurendeau, cultivateur, acquiert du shérif Auguste Quesnel, le 10 mai 1884<sup>58</sup>, un emplacement, avec bâtisses, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.**
- **François Doyer, employé du Grand Tronc, acquiert d'Aldérique Laurendeau, le 4 juin 1884<sup>59</sup>, un emplacement, avec bâtisses, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Dolphis Tourigny, hôtelier, acquiert de John Hugh Ritchie, le 9 juillet 1884<sup>60</sup>, un emplacement, avec maison et dépendances, situé au sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Poitras). Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 21 à 73, rue Gamache et aux 2 à 8, rue Poitras.**

---

<sup>54</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18639

<sup>55</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-25, no 18738

<sup>56</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20843

<sup>57</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19026

<sup>58</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19049

<sup>59</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19092

<sup>60</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19461

- **Julie Beaudet, veuve de Zoël Perrault**, acquiert de William Darling Campbell, le 15 juillet 1884<sup>61</sup>, tous les droits que le vendeur peut avoir sur un emplacement situé au sud-est de la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 28, rue Carignan.**
- **Joseph Bilodeau, marchand**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 8 septembre 1884<sup>62</sup>, un emplacement, avec une maison érigée, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 244, rue Notre-Dame Est.**
- **Siméon Pagé, maçon de Saint-Christophe**, acquiert de l'héritier de Abraham Fortin, le 4 octobre 1884<sup>63</sup>, un emplacement, avec une maison en bois « en mauvais ordre », situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 236, rue Notre-Dame Est.**

## **L'année 1885**

*L'année 1885, au village de Victoriaville, est marquée par les événements suivants :*

1. *Élection au conseil municipal*
2. *Une banque au village de Victoriaville*
3. *Le bureau de la santé*
4. *Hommage au maire J. Napoléon Mailhiot*
5. *Mise en application du « Scott Act »*

### **Élection municipale de 1885**

*Le deuxième lundi de janvier, soit le 12 janvier 1885, est jour d'élection municipale. Deux conseillers terminent leur mandat de trois années : les conseillers Romuald Tourigny et Moïse Houle.*

*Comme suite à l'élection, le conseiller sortant Moïse Houle est réélu et Aimé Métivier est élu conseiller en remplacement du conseiller Romuald Tourigny.*

*À la séance du conseil du 2 février 1885, les sept conseillers choisissent parmi eux le nouveau maire. J. Napoléon Mailhiot est choisi à l'unanimité maire pour la prochaine année.*

### **Locaux utilisés par la municipalité**

*À la séance du conseil municipal du 7 avril 1885, il est résolu que, commençant à la séance du mois de mai, le conseil tiendra ses réunions dans la maison d'Achille Beaudet située sur la rue qui conduit de la station de chemin de fer au village d'Arthabaskaville.*

<sup>61</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19947

<sup>62</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19278

<sup>63</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19360

*Le bureau du secrétaire-trésorier sera situé dans la résidence de ce dernier.*

*À la même réunion, le conseil autorise le maire J. Napoléon Mailhiot et le conseiller Paul Tourigny « à acheter une table, huit chaises, une lampe, un pot à l'eau, deux tumblers<sup>64</sup>, trois bornes, une caniste<sup>65</sup> et de l'huile pourvu que le tout ne coute pas plus de vingt-cinq piastres ».*

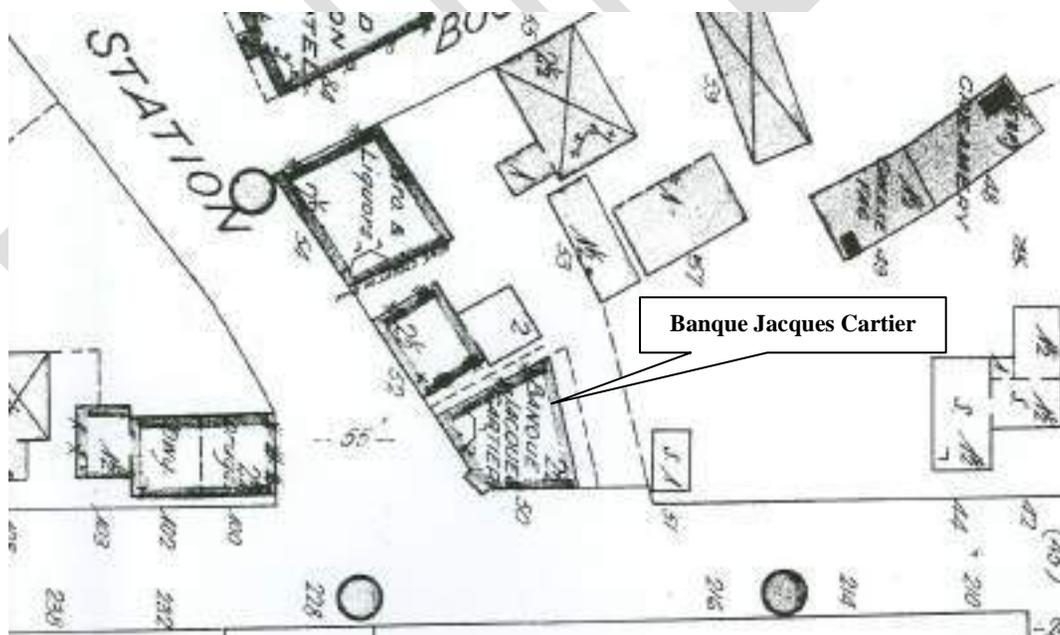
### **Ouverture de la Banque Jacques-Cartier**

*Depuis de nombreuses années, tant la population du village de Victoriaville que celle du village d'Arthabaskaville demandent l'ouverture d'une banque.*

*Dès janvier 1885, le journal l'Union des Cantons de l'Est annonce la venue, au village de Victoriaville, d'une succursale de la Banque Jacques Cartier.*

*Officiellement, le 26 mai 1885, la population du village de Victoriaville assiste à l'ouverture de la succursale de la Banque Jacques Cartier.*

*Cette banque sera au service de la population de Victoriaville jusqu'en 1900 alors qu'elle deviendra la Banque de Québec.*



Extrait du plan de l'ingénieur Charles E. Goad – 1897 – By permission of The British Library

**Plan montrant la localisation de la Banque Jacques Cartier en 1897 à l'intersection de la rue Notre-Dame (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) et de la rue de la Station (aujourd'hui, rue de la Gare)**

<sup>64</sup> Mot anglais qui signifie un verre sans pied pour boire

<sup>65</sup> Du mot anglais « canister » qui signifie une boîte en fer-blanc



*Photo J. O. Dubuc*

***Photographie montrant, en 1897, l'édifice de la Banque Jacques Cartier à l'intersection des rues Notre-Dame et de la Station (aujourd'hui, les 50-52 rue Notre-Dame Est)***

### **Le bureau de la santé**

*On se rappelle qu'en 1875, le conseil municipal du village de Victoriaville a établi un organisme de santé dans la municipalité pour fournir des services de santé publics. À sa réunion du 5 octobre 1885, le conseil municipal procède à la nomination des membres suivants pour le bureau de la santé : Son Honneur le maire J. N. Mailhiot, Édouard Laflèche prêtre, Arthur Poulin médecin, Louis Foisy et Joseph Octave Bourbeau. À la même réunion, il est « résolu unanimement que le bureau de santé de ce village ne pourra payer plus de 10 centins au docteur Arthur Poulin pour chaque enfant qu'il aura inoculé et que pour ce montant, il devra garantir qu'il a employé du bon vaccin et qu'il a fait effet sur les personnes qui auraient été inoculées ».*

### **Mérite reconnu au maire J. Napoléon Mailhiot**

*Le samedi 23 mai 1885, le village de Victoriaville est témoin d'une petite fête dont le succès fut tout en événement pour la population d'ordinaire si paisible de cette localité. Voici le communiqué publié dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 30 mai 1885 :*

#### MÉRITE RECONNU

« Mr J. N. Mailhiot, représentant de la maison Greenshield & fils, marchands en gros de Montréal, réside à Ste Victoire (Victoriaville) depuis cinq ou six ans, et les citoyens de la localité ayant remarqué en lui une forte dose d'énergie avec des idées bien prononcées d'ordre et d'économie, le firent entrer de bonne heure au conseil municipal dont il ne tarda pas à devenir le maire.

Or, dernièrement, ces braves citoyens voyaient leur maire élever près de sa demeure un superbe mât, muni de drisse et poulie dont le jeu ne laisse rien à désirer.

De suite germe chez eux l'idée de faire présent à leur premier magistrat du dernier morceau qui semblait manquer pour compléter la toilette du joli mât. Vite, on prend des souscriptions et en un tour de main on recueille une somme plus que suffisante pour faire l'achat d'un magnifique drapeau de la Confédération canadienne.

Le drapeau acheté, il n'y avait plus qu'à en faire la présentation à Mr. Le maire. C'est samedi soir qu'avait lieu la cérémonie. La fanfare de Ste-Victoire, sous l'habile direction de M. C. C. Bernier d'Arthabaskaville, qui assistait, à la gare d'Arthabaska, à l'arrivée d'un train spécial ramenant des Trois-Rivières une nombreuse députation auprès de Monseigneur Cameron, recevait l'invitation de se rendre à la résidence de M. Le maire; un mot soufflé à droite et à gauche, suffit pour entraîner toute la population du village chez M. Le maire. Un citoyen lut une adresse renfermant des sentiments aussi heureusement trouvés que bien exprimés, à la suite de laquelle on présenta le drapeau à M. Le maire en reconnaissance des nombreux et importants services qu'il a rendus à la municipalité.

M. Mailhiot qui semblait avoir été pris à l'improviste, répondit en termes très appropriés à la circonstance et sut trouver dans son dévouement, des paroles qui prouvèrent aux citoyens que leurs confiances n'avaient pas été mal placées.

La fanfare de Ste-Victoire, qui compte à peine quelques mois d'existence, fit entendre ses plus joyeux airs et releva beaucoup par sa présence l'éclat de cette petite fête. M. L. G. Houle, avocat de la municipalité, remercia publiquement les messieurs de la fanfare, ainsi que leur habile directeur pour s'être porté de si bonne grâce à cette démonstration et être entré ainsi dans le courant populaire pour exprimer un sentiment de gratitude d'une manière plus sensible.

M. Bernier, avec une modestie qui lui fait honneur, voulut laisser entendre que les succès de la fanfare sont plutôt dus aux bonnes dispositions des messieurs qui en font partie qu'à sa direction, mais le public comprit que si la terre a bien poussé, il fallait aussi que la semence fût bonne. Après quelques rafraichissements servis à l'assistance, la foule se dispersa tard dans la soirée, emportant avec elle la fin de son heureuse démarche et tout aussi enchantée de cette petite fête que Mr le maire l'était de cette marque d'estime et de l'à-propos du cadeau. »

*La photographie ci-contre montre la résidence du maire J. Napoléon Mailhiot le long de la rue Notre-Dame (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est).*

*Cet emplacement est actuellement occupé par l'édifice de la Banque Nationale à l'intersection des rues Notre-Dame Est et Perreault, au 174 rue Notre-Dame Est.*



**L'Acte de tempérance du Canada ou « Scott Act » en vigueur**

On se rappelle que le 17 juillet 1884, suivant les dispositions de l'Acte de tempérance du Canada de 1878 ou « Scott Act », la population du comté d'Arthabaska s'est prononcée très majoritairement (à 86 %) en faveur de la prohibition de la vente de spiritueux et boissons enivrantes, dans tout le comté, « sauf pour être employé dans les arts, métiers ou manufactures, ou pour les fins du culte et de la médecine ». Comme suite à ce vote, à la date d'expiration des licences émises en 1884 pour la vente des boissons enivrantes, soit le 30 avril 1885, aucune licence pour la vente des boissons ne sera émise et il sera interdit de vendre des spiritueux et boissons enivrantes dans le comté d'Arthabaska, sauf dans les cas mentionnés plus haut.

C'est ainsi que pour la première fois depuis de nombreuses années, aucune discussion, aucun débat à la table du conseil municipal du village de Victoriaville relativement à l'émission de certificats permettant au Percepteur du revenu de l'intérieur du comté d'Arthabaska, d'émettre des licences, aux hôteliers et marchands du comté, pour la vente de boissons enivrantes.

Lors d'une réunion de la Commission des licences, tenue le 26 mars 1885 au palais de justice, le bureau des commissaires n'a accordé qu'une seule licence à Louis Foisy du village de Victoriaville l'autorisant à vendre des boissons enivrantes uniquement pour les fins mentionnées précédemment et principalement aux fins du culte et de la médecine.

À cette même réunion de la Commission des licences, Dolphis Tourigny, hôtelier du village de Victoriaville « a fait une motion pour une extension de trois mois à l'expiration de sa licence ». Sa demande est refusée.

Un comité de vigilance est formé et obtient une charte de la législature. Le but du comité est d'avoir une organisation dans chaque paroisse afin de faire respecter la loi Scott et de dénoncer toute personne qui vendrait des boissons enivrantes dans le comté d'Arthabaska.

**SIX MOIS D'ÉPREUVES.**

Voici bientôt six mois que l'acte Scott est en vigueur dans le comté d'Arthabaska et nous n'avons qu'à nous féliciter de l'épreuve.

Il y a bien par-ci par-là quelques infractions à la loi, mais quelle loi n'a pas été violée par les mauvais sujets de n'importe quel peuple ?

Nous dirons ceci : pendant les six mois derniers, l'acte Scott a été mieux observé dans ce comté que ne l'a été tout autre statut prohibitif.

Pour tout dire, l'acte a pratiquement atteint le but pour lequel il a été adopté dans le comté.

La tempérance règne parmi la population, et l'on ne voit plus ces excès qui inspiraient le dégoût et faisaient la honte des familles.

On ne voit plus les jeunes gens se réunir pour boire et revenir tard la nuit à moitié ivres.

On ne voit plus de pauvres pères de famille dépenser jusqu'à l'argent de leur femme gagné à la journée, pour se rouler dans les égouts du vice.

On ne voit plus ces chiennes, ces batailles, même entre voisins, par suite de l'abus des boissons enivrantes.

On ne voit plus nos cultivateurs dépenser à l'auberge et en traites une partie de l'argent de leur marché.

On ne voit plus de pauvres femmes inquiètes et redoutant l'arrivée du mari en boisson.

Non cela est disparu. Tout est changé. Chacun garde son argent, rentre sobre, les enfants de même, et tout le monde vit en paix au logis.

Et quand nous avons des réunions — même la dernière exposition — tout se passe dans l'ordre. Plus de querelles, de blasphèmes comme au temps des buvettes sous le règne des *bar keepers*.

Quant à ceux qui mettent des entraves à la loi, le comité de vigilance a l'œil sur eux et ils paient bientôt leurs petits péchés.

## L'opposition à l'Acte Scott est très active

*Il est évident que cette tempérance imposée ne plaît pas à tous et c'est ainsi que des personnes, non seulement veulent contourner la loi, mais veulent la faire déclarer inconstitutionnelle prétextant que la tempérance est du domaine provincial et non du domaine fédéral.*

*D'abord, parlons des personnes qui veulent ignorer ou contourner la loi :*

- *En novembre 1885, Thomas Jean Samson, qui exploite l'Hôtel du Canada, est déjà à sa deuxième condamnation pour vente illégale de boissons enivrantes.*
- *Également en novembre 1885, soit moins de six mois après la mise en vigueur de la prohibition, la rumeur circule au village de Victoriaville qu'un médecin aurait déjà émis 900 certificats (d'autres personnes mentionnent 90 certificats) pour que des boissons enivrantes soient vendues à des patients pour fin médicale<sup>66</sup>. Dans les faits, en quatre mois, deux des médecins ont émis 655 certificats, dont 302 dans le seul mois d'octobre.*

*La véritable opposition à l'Acte Scott vient des personnes qui veulent faire déclarer cette loi inconstitutionnelle. On se rappelle que le Sénat et la Chambre des Communes du Canada avaient adopté deux Actes soit :*

- *Acte de tempérance du Canada de 1878 relatif à la vente des boissons enivrantes,*
- *Acte de 1883 concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin.*

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 17 janvier 1885, nous apprend qu'effectivement, « la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnel l'Acte des licences du parlement fédéral de 1883 ».*

*Les opposants à la prohibition concluent que la décision de la Cour Suprême sur l'acte des licences fédérales de 1883 rend inconstitutionnel l'Acte Scott et la prohibition qui en a résulté dans le comté d'Arthabaska alors que les partisans de la tempérance affirment, au contraire, qu'il n'en est rien de tel, car la Cour Suprême, dans le jugement en question, aurait fait des exceptions en ce qui concerne les dispositions de l'Acte de tempérance du Canada de 1878.*

On dit que certain médecin du voisinage aurait accordé, dans les six mois derniers, 900 certificats pour avoir des spiritueux pour fins...médicales.

Certes, c'était vrai, ce monsieur avait le bosse de la spéculation fort prononcée.

A moins que toutes les maladies ne se fussent jetées à la fois sur la paroisse...

Nous ne croyons pas à ces racontars. 900 certificats !!! Il y a un zéro de trop! 90 serait encore libre de rester. Dans tous les cas, si c'est vrai, ce médecin sera montré du doigt, car nous aurons avant longtemps par les livres bleus de parlement, tous les chiffres, et l'un verra bien.

### UN BON JUGEMENT.

La cour suprême a déclaré inconstitutionnel l'acte des licences du parlement fédéral de 1883.

Nous nous attendions à ce jugement depuis que le Conseil Privé a fait connaître son opinion dans la cause de la Reine vs Hodge dont nous avons déjà parlé.

C'est un grand point de gagné pour les attributions provinciales sur la matière.

Désormais les droits des provinces ne seront plus contestés quant à la question des licences et nous espérons que, en ce qui concerne la province de Québec, une bonne loi, non pas seulement dans l'intérêt du revenu mais aussi de la tempérance, nous sera donnée. Nous en avons besoin.

<sup>66</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 14 novembre 1885

### Les grands propriétaires fonciers en 1885

Pendant l'année 1885, aucune grande propriété foncière ne fait l'objet d'une transaction.

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1885 sont les suivants :

- **La Corporation scolaire de Victoriaville** acquiert de la Congrégation de Notre-Dame, le 17 février 1885<sup>67</sup>, un emplacement, avec une maison en brique à deux étages, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Il s'agit de la propriété que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ont utilisée comme couvent, de septembre 1878 à août 1882. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 130, rue Notre-Dame Est.**
- **Edwin Jones, de Québec**, acquiert de William Darling Campbell, le 26 février 1885<sup>68</sup>, la demie indivise de la propriété de l'hôtel « Prince of Wales » à l'intersection du chemin de la Reine et de la rue du Moulin. Edwin Jones avait déjà acquis l'autre demie indivise de William Darling Campbell le 26 décembre 1862. **Aujourd'hui, cette propriété est située à l'intersection des rues Tourigny, Carignan et Notre-Dame Est, au 6B rue Tourigny, aux 6-8-12-14 rue Carignan et aux 7-11 rue Notre-Dame Est.**
- **Abraham Roberge, menuisier**, acquiert de Louise Boisvert, veuve de Joseph Tourigny, le 13 avril 1885<sup>69</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 60, rue Carignan.**
- **François Langlois et Edmond Audet, menuisiers de Victoriaville**, acquièrent de Zéphirin Perrault, le 20 avril 1885<sup>70</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs, au 247, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Aurélie Paquin** acquiert de Julien Tessier, le 10 mai 1885<sup>71</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé à l'intersection de la rue Saint-Paul (**aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste**) et d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 35 de la rue Perreault, à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste.**
- **Casimir Hamel, menuisier**, acquiert de Julie Beaudet, le 18 mai 1885<sup>72</sup>, un emplacement situé au sud-est de la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 28, rue Carignan.**

<sup>67</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19817

<sup>68</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19728

<sup>69</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20847

<sup>70</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-26, no 19847

<sup>71</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-38, no 29810

<sup>72</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20083

- **Paul Tourigny, marchand**, acquiert de Pierre Roy et Joseph Octave Bourbeau, le 28 mai 1885<sup>73</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 71-81, rue Saint-Louis.**
- **Joseph Debigaré, rentier, et sa fille Marie Louise Debigaré, épouse de Homer H. Guay, marchand de Saint-Louis dans l'État du Missouri aux États-Unis**, acquiert de Alfred Bouchard, le 9 juin 1885<sup>74</sup>, un emplacement, sans bâtisse, situé à l'intersection du chemin qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc et d'une petite rue sans nom. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 11-13-15 rue de la Gare à l'intersection de cette rue et de l'ancienne rue De Bigaré aujourd'hui appelée Allée Foucault.**
- **Xavier Gosselin, charretier**, acquiert de Xavier Leclerc, le 3 juillet 1885<sup>75</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Joseph Dessaint dit St-Pierre, ancien cultivateur d'Arthabaskaville**, acquiert de Damase Nadeau, le 18 juillet 1885<sup>76</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située au 35 rue Perreault.**
- **François-Xavier Billy, maitre-tailleur**, acquiert de Malvina Bernier, épouse de Liguori Gagné de Saint-Boniface au Manitoba, le 5 août 1885<sup>77</sup>, un emplacement, avec maison et boutique d'ouvrier, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.**
- **Arthur Dorais, conducteur de malle**, acquiert de John Black et Henderson Black, opérant sous la raison sociale de J & H Black, le 11 août 1885<sup>78</sup>, un emplacement, avec une maison en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Dussault, journalier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 1er septembre 1885<sup>79</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une ruelle passant sur les propriétés privées pour communiquer au chemin public (chemin de Bulstrode). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 11-21 et 23, rue Dubord.**

---

<sup>73</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21002

<sup>74</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20006

<sup>75</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21578

<sup>76</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22902

<sup>77</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20140

<sup>78</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20212

<sup>79</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20249

- **Jean Garant, cultivateur**, acquiert d'Isaac Dubord, le 1er septembre 1885<sup>80</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est d'une ruelle passant sur les propriétés privées pour communiquer au chemin public (chemin de Bulstrode). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 25-27, rue Dubord.**
- **Léda Houle** acquiert de Zéphirin Perrault, le 31 octobre 1885<sup>81</sup>, un emplacement, avec une maison, situé à l'intersection de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste) et d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie du stationnement situé à l'intersection des rues Perreault et Saint-Jean-Baptiste.**
- **Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny**, acquiert de Edwin Jones, le 7 novembre 1885<sup>82</sup>, l'emplacement sur lequel est érigé l'hôtel « Prince of Wales ». Cette transaction met fin au bail intervenu entre Edwin Jones et Paul Tourigny pour la location de l'hôtel « Prince of Wales ». **Aujourd'hui, cette propriété est située à l'intersection des rues Tourigny, Carignan et Notre-Dame Est, au 6B rue Tourigny, aux 6-8-12-14 rue Carignan et aux 7-11 rue Notre-Dame Est.**
- **Désiré Olivier Bourbeau, marchand**, acquiert de Dolphis Francoeur, le 10 novembre 1885<sup>83</sup>, tous les droits que ce dernier peut avoir sur un emplacement, avec une maison, situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Élizabeth Halley, épouse de Dolphis Tourigny**, acquiert de Alice Lavigne, le 11 novembre 1885<sup>84</sup>, l'emplacement sur lequel est érigé l'hôtel « Prince of Wales ». **Aujourd'hui, cette propriété est située à l'intersection des rues Tourigny, Carignan et Notre-Dame Est, au 6B rue Tourigny, aux 6-8-12-14 rue Carignan et aux 7-11 rue Notre-Dame Est.**
- **Georges Rouleau, mécanicien**, acquiert de Dolphis Tourigny, le 11 novembre 1885<sup>85</sup>, un emplacement, avec maison et dépendances, situé au sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Poitras). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 21 à 73, rue Gamache et aux 2 à 8, rue Poitras.**
- **Octave Normand, employé du chemin de fer du Grand Tronc**, acquiert d'Isaac Dubord, le 13 novembre 1885<sup>86</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest du chemin longeant la propriété du chemin de fer. L'acquéreur occupe depuis un certain temps cette propriété. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 93, rue Saint-Louis.**

---

<sup>80</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20236

<sup>81</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20424

<sup>82</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20450

<sup>83</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21973

<sup>84</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20451

<sup>85</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23457

<sup>86</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, no 20456

- **Eugénie Trottier, veuve de Uldorique Courtois**, est propriétaire, au 13 novembre 1885<sup>87</sup> d'un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer, qu'elle a acquis de Désiré Olivier Bourbeau. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101, rue Saint-Louis.**
- **Paul Tourigny, marchand**, acquiert de Rebecca Cleudinning, veuve de Robert Orr et de la succession de Robert Orr, le 4 décembre 1885<sup>88</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la deuxième rue partant de la rivière Nicolet et faisant un angle droit avec la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 9, rue Octave.**
- **Zéphirin Perrault, cultivateur**, acquiert de Eloïse Roberge, épouse de Élie Tousignant, le 14 décembre 1885<sup>89</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé entre le chemin de Bulstrode et la rue des Forges. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.**

## L'année 1886

*L'année 1886, au village de Victoriaville, est marquée par les évènements suivants :*

1. *Élection municipale de 1886*
2. *Exemption de taxe pour une nouvelle industrie*
3. *Faillite de l'hôtelier Thomas J. Samson et relance de l'hôtel du Canada*
4. *Arrivée d'un nouveau curé : Joseph Uldoric Tessier*
5. *Nouvelle saga des licences pour la vente de boissons alcooliques*

### Élection municipale de 1886

*Comme pour chaque année, le deuxième lundi de janvier est jour d'élection municipale. Deux conseillers terminent leur mandat de trois années, soit les conseillers Joseph Napoléon Mailhiot et Pierre Boisvert.*

*Pour comprendre le processus électoral de l'époque, rien de mieux que de reproduire le rapport du président d'élection inclus dans le registre des délibérations du conseil du village de Victoriaville :*

*Province de Québec – Municipalité du village de Victoriaville*

*Assemblée des électeurs municipaux tenue le onze janvier mille huit cent quatre-vingt-six*

---

<sup>87</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. C-1, no 303

<sup>88</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-27, nos 20531 et 20532

<sup>89</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21354

« L'assemblée est ouverte à dix heures A. M. par le président soussigné qui requiert ensuite les électeurs présents de proposer des personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux pour la municipalité locale du village de Victoriaville, après quoi messieurs Onézime Marchand et \_\_\_\_\_ tous deux du village de Victoriaville et électeurs municipaux proposent que Mr Joseph Napoléon Mailhiot, commis voyageur dudit village de Victoriaville aussi électeur municipal, soit nommé et élu conseiller pour cette municipalité et personne ne s'y oppose.

Ensuite messieurs James Béland, cultivateur, et Thomas Samson, gentilhomme, tous deux électeurs municipaux dudit village de Victoriaville proposent que Mr Louis Béland, cultivateur dudit village de Victoriaville et électeur municipal, soit nommé et élu conseiller municipal et personne s'y oppose.

À onze heures A. M. – Attendu qu'il n'a été mis en nomination comme conseiller qu'autant de candidats qu'il y avait de conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclame messieurs Joseph Napoléon Mailhiot et Louis Béland ci-dessus nommés, élus conseillers municipaux pour la municipalité locale du village de Victoriaville.

Victoriaville, 11 janvier 1886.  
L. G. Houle président »

À l'occasion de la première réunion du nouveau conseil municipal tenue le 1er février 1886, Joseph Napoléon Mailhiot est de nouveau élu maire du village de Victoriaville.

Mr. J. N. Mailhot de la maison S. Greenshields Son & Co de Montréal a été lundi dernier, réélu maire de Victoriaville pour la troisième fois.

### Exemption de taxe pour une nouvelle industrie

On se rappelle que le 20 avril 1885, François Langlois et Edmond Audet, menuisiers de Victoriaville, ont acquis de Zéphirin Perrault un emplacement, sans bâtisse, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine (aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété occupée par l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, au 247 rue Notre-Dame Est). Sur cet emplacement, messieurs Langlois et Audet ont construit une bâtisse en bois à deux étages (voir photographie ci-contre).

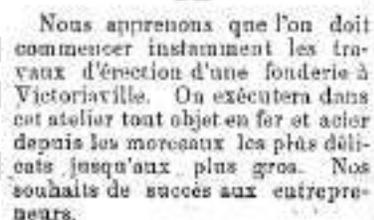


À une réunion du conseil municipal du village de Victoriaville, en date du 1er février 1886, à laquelle assistent le maire J. Napoléon Mailhiot et les conseillers Victor Lambert, Moïse Houle, Aimé Métivier et Louis Béland, messieurs François Langlois, Edmond Audet et Joseph Vézina, tous mécaniciens de Victoriaville, offrent de mettre en exploitation une fonderie et une manufacture d'instruments d'agriculture si le conseil municipal consent à exempter de taxes leur propriété, et ce, pour une période de vingt années.

« Sur motion de Moïse Houle appuyé de Louis Béland, il est unanimement résolu que messieurs François Langlois, Edmond Audet et Joseph Vézina, tous trois mécaniciens de Victoriaville, soient exemptés de payer des taxes municipales pendant vingt ans pour une fonderie et une manufacture d'instruments d'agriculture qu'ils proposent d'établir en société dans ce village, à l'expresse condition qu'ils établissent de ce jour, dans l'espace de deux ans, ladite fonderie et ladite manufacture et qu'ils les tiennent ensuite en opération, excepté dans les temps nécessaires pour y faire des réparations ».

Deux jours plus tard, soit le 3 février 1886, messieurs Joseph Vézina, François Langlois et Edmond Audet établissent entre eux une « Convention d'une société en nom collectif appelée La Fonderie de Victoriaville ».<sup>90</sup> Le but de la Société est de fondre et fabriquer des poêles, charrues, vaisseaux et autres objets en fer et en fonte et de fabriquer des meubles, portes et châssis et autres objets en bois et d'en faire le commerce.

Le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 27 février 1886 annonce le début des travaux pour ériger une fonderie à Victoriaville.



Nous apprenons que l'on doit commencer instamment les travaux d'érection d'une fonderie à Victoriaville. On exécutera dans cet atelier tout objet en fer et acier depuis les morceaux les plus délicats jusqu'aux plus gros. Nos souhaits de succès aux entrepreneurs.

### **Faillite de l'hôtelier Thomas J. Samson et relance de l'hôtel du Canada**

Le 2 janvier 1886, le curateur Louis Rainville annonce la faillite de l'hôtelier de Victoriaville, Thomas J. Samson et un encan public pour la vente de ses biens. Lundi le 18 janvier à 10 heures de l'avant-midi sont « vendus par encan public une magnifique table de billard avec ses accessoires, dix sets de chambres, set de salon, de salle à diner, grément de barre, tapis, rideaux, dessus de comptoir, un poêle et autres objets de ménage ».<sup>91</sup>

On se rappelle qu'en avril 1883, Thomas Jean Samson a pris la relève pour l'exploitation de l'hôtel du Canada. Une licence pour vendre des boissons alcooliques est très souvent essentielle pour rentabiliser l'exploitation d'un hôtel, mais Thomas J. Samson, depuis ses débuts dans le domaine de l'hôtellerie en 1883, n'a jamais obtenu une licence pour la vente des boissons enivrantes. Au début, le conseil municipal a toujours refusé d'émettre un certificat lui permettant d'obtenir une telle licence et par la suite, la mise en application de l'Acte Scott interdisait l'émission de toute licence dans le comté d'Arthabaska. Sans licence pour la vente de boissons alcooliques, les hôteliers sont souvent acculés à la faillite.

Thomas Jean Samson se relève vite de sa faillite, car, dès le 15 juillet 1886, il obtient, du Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, une licence pour exploiter l'hôtel du Canada comme hôtel de tempérance et le 29 décembre 1886, il acquiert les propriétés de Joseph Alfred Bouchard situées entre l'arrière des emplacements du chemin de la Reine et la propriété du chemin de fer du Grand Tronc, incluant l'hôtel du Canada. **Aujourd'hui, ces emplacements sont situés dans le triangle formé par l'arrière des propriétés de la rue Notre-Dame Est, le boulevard des Bois-Francs Nord et la piste cyclable ou ancien chemin de fer.**

<sup>90</sup> Voir pages 59 du volume « Les débuts industriels de Victoriaville – 1853-1906 » par Denis Saint-Pierre

<sup>91</sup> Journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 9 janvier 1886

### Arrivée d'un nouveau curé : Joseph Uldoric Tessier

Le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 2 octobre 1886 informe la population que l'abbé Édouard Laflèche se retire de la cure de Sainte-Victoire. En effet, les changements ecclésiastiques du diocèse de Nicolet mentionnent la nomination de l'abbé Joseph Uldoric Tessier de la cure de Sainte-Sophie de Lévrard à la cure de Sainte-Victoire d'Arthabaska.

Avant le départ du curé Édouard Laflèche, « les paroissiens présentèrent une requête à Mgr demandant que ce digne prêtre leur fut laissé. Cette requête signée par la paroisse unanime montre combien grands étaient l'attachement et l'estime de la paroisse pour leur regretté pasteur ».<sup>92</sup> L'abbé Édouard Laflèche avait été nommé à la cure de Sainte-Victoire en 1878 et a consacré beaucoup d'énergie pour doter le village de Victoriaville d'un couvent pour permettre aux jeunes filles de la paroisse d'avoir accès à une éducation supérieure.

De son côté, le curé J. Uldoric Tessier vient visiter les villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville, lundi le 4 octobre 1886, et « s'est dit enchanté des deux villages ».<sup>93</sup>

Comme on peut le constater dans le texte ci-contre paru dans le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 16 octobre 1886, les paroissiens de Sainte-Sophie-de-Lévrard regrettent également le départ de leur curé.

L'abbé J. Uldoric Tessier prend possession de la cure de Sainte-Victoire le 10 octobre 1886. Le curé Tessier jouera un rôle de premier plan dans le développement de Victoriaville pendant une vingtaine d'années.

La construction de la nouvelle église et presbytère, l'agrandissement du couvent des Dames de la Congrégation de Notre-Dame, l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, le noviciat devenu le Collège Commercial des Frères du Sacré-Cœur seront parmi les réalisations auxquelles il a grandement contribué.

<sup>92</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 2 octobre 1886

<sup>93</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 9 octobre 1886

#### TEMOIGNAGE D'ESTIME

L'adresse suivante a été présentée par le maire de Ste. Sophie de Lévrard à M. le curé Tessier, lors de son départ pour Victoriaville :

Monsieur le Curé,

La tristesse au cœur et profondément ému, nous nous pressons en ce jour auprès de votre personne vénérée, pour vous exprimer des sentiments de filiale affection en même temps que des regrets bien sincères, à l'occasion de l'éloignement qui doit s'accomplir au milieu de nous.

Oui, Monsieur le Curé, nous avons appris, et nous en sommes vivement affligés, que Monseigneur l'évêque du diocèse jugeait à propos de vous transférer à une autre cure plus importante que celle à qui depuis douze ans, vous prodiguez vos travaux, votre zèle et votre sollicitude maternelle. Sous un rapport, nous avons lieu de croire que Sa Grandeur, connaissant vos mérites, ne songe qu'à les récompenser ; et cet acte de justice est bien de nature à nous flatter vu l'honneur qui vous en revient ; mais d'un autre côté, c'est au prix d'une cruelle séparation... c'est un père qui va s'éloigner de ses enfants, de sa famille très affectueuse et très attachée... Est-il douleur plus légitime ?... Cependant, nous avons appris de vos sages instructions et de vos exemples à nous soumettre à l'autorité ; c'est pourquoi, en cette circonstance, nous inclinons la volonté de notre premier pasteur, nous acceptons votre départ, et nous vous disons adieu, vous qui êtes notre père spirituel, porter à d'autres le bon fruit de votre direction. Allez, mais n'oubliez pas vos paroissiens de Sainte-Sophie, que leur souvenir vous accompagne, et qu'ils aient toujours une part dans vos bénédictions. Quant à nous, oh ! nous consacrerons la mémoire fidèle de tous vos bienfaits ; les œuvres que vous avez accomplies au milieu de nous, seront une source de reconnaissance pour nous et nos enfants ; et quand ce temple Saint nous réunira, nous aurons toujours une prière pour celui qui l'éleva à la gloire du Seigneur.

Oubliez, s'il vous plaît, monsieur le curé, les petits désagréments que vous avez éprouvés dans l'exercice de votre ministère au milieu de nous ; croyez aux sentiments d'estime et de sincère affection de tous vos paroissiens ; et une dernière fois, veuillez appeler sur nous et nos familles les bénédictions du Ciel.



*Collection André Maheu*

***Photographie montante, à droite, l'église de Sainte-Victoire à l'arrivée du curé Tessier et, à gauche, l'église de Sainte-Victoire au moment où il quitte la cure en 1906.***

### Nouvelle saga sur l'émission des licences pour la vente de boissons alcooliques

*On se rappelle qu'en mars 1880, la décision du conseil municipal du village de Victoriaville, d'adopter un règlement pour prohiber la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de la municipalité avait conduit à une saga qui s'est terminée devant un juge de la Cour supérieure. L'hôtelier Dolphis Tourigny avait poursuivi la municipalité, qui refusait de lui émettre un certificat l'autorisant à obtenir une licence pour la vente des boissons enivrantes, et il a obtenu gain de cause devant les tribunaux. Le conseil municipal avait dû annuler son règlement prohibant la vente des liqueurs enivrantes.*

*Avec, d'une part, la mise en vigueur de l'Acte Scott prohibant la vente de boissons alcooliques dans les limites du comté d'Arthabaska à partir du 1er mai 1885 (date de renouvellement des licences) et, d'autre part, la décision de la Cour suprême du Canada de déclarer inconstitutionnel l'Acte des licences du parlement fédéral de 1883, une nouvelle saga s'engage entre les tenants de la prohibition et les opposants.*

*Pendant toute l'année 1886, on peut résumer ainsi la situation dans le comté d'Arthabaska concernant la vente des boissons alcooliques : pendant que les tenants de la prohibition prennent tous les moyens possibles pour maintenir l'application de la Loi Scott, les hôteliers s'en donnent à cœur joie dans la vente des boissons enivrantes.*

*Pour visualiser la situation, revoyons des extraits du journal l'Union des Cantons de l'Est (très chaud partisan de la prohibition de la vente des boissons enivrantes) de l'année 1886 :*

- *« L'acte Scott est en vigueur dans le comté susdit et la vente des boissons n'y est permise qu'avec une licence du gouvernement local pour les fins médicales ou sacramentelles seulement, sur certificat d'un médecin ou du curé. Il n'est pas au pouvoir du conseil municipal ni d'aucun gouvernement d'accorder la licence en question. Toute personne qui vend de la boisson dans ce comté le fait en violation de l'Acte Scott et peut être poursuivie, à moins que ce soit pour remède et avec la licence et le certificat ci-dessus mentionné. La première amende est de \$50, la deuxième de \$75; pour la troisième offense, la prison. À chacun d'y voir. »<sup>94</sup>*
- *« Les hôteliers vendent maintenant barre ouverte toutes liqueurs prohibées par l'Acte Scott. C'est un défi direct porté à la constitutionnalité de cette loi. Quand donc verrons-nous la fin de cette glorieuse incertitude de la constitution? »<sup>95</sup>*
- *« L'incertitude, qui existe au sujet de la constitutionnalité de cette loi (la Loi Scott), est cause que dans les comtés où elle a été votée, elle n'est pas du tout observée. On nous informe qu'à Drummondville où la loi a pris effet en mai dernier, les vendeurs étalent au grand jour leur commerce illicite. Non seulement les aubergistes, mais un bon nombre de petites maisons détaillent le whisky et la bière ouvertement. C'est la même chose ici, à Arthabaska, en beaucoup de paroisses. Nous attirons l'attention du gouvernement local*

<sup>94</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 27 février 1886

<sup>95</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 26 juin 1886

*sur ce scandale permanent qu'il doit faire cesser d'urgence, coûte que coûte. Il est temps que cela finisse. »<sup>96</sup>*

- *« Il y avait un monde fou à notre exhibition (exposition agricole annuelle) jeudi. Les débits de boissons étant ouverts, il y a eu bataille en règle, avec yeux pochés, nez cassés, têtes fendues. Que voulez-vous, quand l'esprit coule, le sang coule aussi. »<sup>97</sup>*
- *« Un correspondant nous informe que des démarches actives sont prises à Drummondville, pour faire respecter la loi Scott dont certains hôteliers paraissent ne tenir aucun compte. Là comme ici, ces messieurs tiennent barre ouverte, donnant pour excuse que la loi est inconstitutionnelle.  
Les amis de la prohibition, M. le curé Marchand en tête, se sont émus de ce triste état de choses et ont décidé de ne rien épargner pour y mettre un terme. M. Fee, riche marchand d'écorce de l'endroit a généreusement prêté son concours à Messire Marchand pour l'objet en question. On conçoit que la poursuite des quatre hôteliers et la perspective, pour un bon nombre d'autres de se voir poursuivis, leur a brassé la bile. Ainsi, il y a quelques jours, personne ne fut surpris de voir à quelle espèce de vengeance ces braves avaient recours.  
Ce que voyant, les paroissiens se réunirent de suite autour de leur bien-aimé pasteur et souscrivirent séance tenante plus de \$300 pour lui aider à payer les déboursés nécessaires, s'engageant de plus à faire face aux frais s'il y en avait à payer. En outre, le comité de surveillance a pris la décision de faire payer l'amende à tous ceux qui se mettent en contravention à la loi dans le comté de Drummond.  
Puisque le gouvernement n'a pas le cœur de faire respecter sa propre loi, qu'il s'occupe si peu de l'ordre public et des scandales permanents que toute une classe d'homme donne à la société, c'est bien le moins que les amis de la tempérance prennent leur cause en mains.  
Et tandis que ceux-ci se saigneront aux quatre membres, se ruineront pour faire prévaloir la cause de l'ordre et de la tempérance, les ministres auront avancé d'autant les affaires des brasseurs et des hôteliers. Souvenez-vous de cela, amis de la tempérance, au jour des élections. Le fait est certain : si tous ces désordres existent, c'est que le gouvernement ne veut rien faire pour y remédier. »<sup>98</sup>*
- *« Le magistrat de district Rioux a siégé ici mercredi. Il n'a rendu jugement que dans une seule cause des hôteliers de Drummondville, et les défenseurs en ont appelé de suite à la Cour du Banc de la reine. »<sup>99</sup>*

### **Deux hôtels de tempérance à Victoriaville**

*Deux licences pour « hôtel de tempérance » sont octroyées par Théophile Côté, Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, dans le village de Victoriaville : une licence*

<sup>96</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 24 juillet 1886

<sup>97</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 2 octobre 1886

<sup>98</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 27 novembre 1886

<sup>99</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 25 décembre 1886

à Dolphis Tourigny de l'hôtel Prince of Wales, le 12 mai 1886 et l'autre à Thomas Jean Samson de l'hôtel du Canada, le 15 juillet 1886.

### **Victoriaville craint une épidémie de « picote »**

En 1885, dans différentes régions on constate des cas de « picote »<sup>100</sup> et au village de Victoriaville, la famille de Joseph Michel, qui agit comme policier pour la municipalité, est affectée de cette maladie durant l'été et l'automne. Afin d'éviter une épidémie de cas de picote, Joseph Michel demeure à la maison avec sa famille.

À la séance du conseil municipal du 5 avril 1886, il est résolu « que la somme de vingt-cinq piastres soit donnée à Joseph Michel, par cette Corporation, pour le dédommager d'avoir eu la complaisance de se tenir religieusement en famille l'été et l'automne dernier pendant le temps que la picote régnait dans sa maison. »

À la même séance, il est résolu « de payer à Arthur Poulin, médecin du village de Victoriaville, un compte approuvé le 1er mars dernier pour vaccinations, soins et visites à deux enfants atteints de picote et désinfection, la somme de cent-quarante-neuf piastres et quatre-vingt-dix centins. »

### **Les grandes propriétés foncières en 1886**

En 1886, deux grandes propriétés foncières font l'objet d'une transaction :

- **Kent & Turcotte, comptables et syndics de Montréal**, prennent possession de tous les biens d'Isaac Dubord, le 10 septembre 1886<sup>101</sup>. Les biens sont principalement localisés le long de la rue Saint-Louis, entre les rues Saint-Louis et Dubord et le long de la rue de la Fabrique.
- **Thomas Jean Samson, commerçant**, acquiert de Joseph Alfred Bouchard, le 29 décembre 1886<sup>102</sup>, l'emplacement de l'hôtel du Canada ainsi que les propriétés de Joseph Alfred Bouchard situées entre les emplacements du chemin de la Reine et la propriété du chemin de fer du Grand Tronc, d'une part, et au nord-est de la rue de la Gare et des propriétés de Homère H. Guay, Alice Lavigne et Joseph Michel et jusqu'à la division des rangs 3 et 4 d'autre part. **Aujourd'hui, ces emplacements sont situés entre les propriétés de la rue Notre-Dame Est et la piste cyclable d'une part, et le boulevard des Bois-Francis Nord et les propriétés situées au nord-est de la rue de la Gare, d'autre part, ainsi que les emplacements des 10 (ancien site de l'hôtel du Canada) et 19-23, rue de la Gare.**

<sup>100</sup> Picote ou variole est une maladie infectieuse, très contagieuse, épidémique et mortelle dans environ 15 % des cas

<sup>101</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21325

<sup>102</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21603

Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriété en 1886 sont les suivants :

- **Alfred Asselin, commerçant**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 15 février 1886<sup>103</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est « d'un passage appelé rue Saint-Dominique ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 94, 96-100, rue Saint-Dominique ainsi qu'une partie du stationnement Demers.**
- **Joseph Octave Bourbeau, marchand**, acquiert de Jean Sylvestre père, le 26 mars 1886<sup>104</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 15-19 avenue Sainte-Croix.**
- **David Bolduc, journalier**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 26 mars 1886<sup>105</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 15-19 avenue Sainte-Croix.**
- **Paul Tourigny, marchand**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 10 avril 1886<sup>106</sup>, un emplacement, avec les constructions qui s'y trouvent, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 345 rue Gamache.**
- **Joseph Éna Auger, commerçant**, acquiert de Raphaël Bellemare, le 19 avril 1886<sup>107</sup>, un emplacement, avec deux maisons, situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 35, 39 à 45 et 49 à 53 rue Notre-Dame Ouest.**
- **Georges Marcotte** acquiert de Marie Hermine Blanche Caron, épouse de l'avocat Joseph Antoine Chagnon, le 28 avril 1886<sup>108</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- **Dolphis Vigneau** acquiert de Paul Tourigny, le 10 mai 1886<sup>109</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la deuxième rue partant de la rivière Nicolet et faisant un angle droit



<sup>103</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20938

<sup>104</sup> Voir Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16135

<sup>105</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-22, no 16135

<sup>106</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20916

<sup>107</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20986

<sup>108</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21039

<sup>109</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21064

avec la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 9, rue Octave.**

- **Léda Houle** acquiert de son frère, Alphonse Houle, le 4 juin 1886<sup>110</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est de « la grande rue conduisant à Arthabaskaville » ou chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située aux 157 à 179 rue Notre-Dame Est.**
- **Louis Édouard Pacaud, avocat d'Arthabaskaville**, acquiert de Joseph Bilodeau, marchand en faillite représenté par les comptables-syndics Kent & Turcotte, le 17 juin 1886<sup>111</sup>, un emplacement, avec une maison érigée, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 244, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Julie Roberge, veuve de Pierre Boucher cultivateur**, acquiert de la Corporation scolaire de Victoriaville, le 3 juillet 1886<sup>112</sup>, un emplacement situé à l'intersection des rues des Forges et de l'École sur lequel est construit, depuis 1867, une école appelée « Maison Mailhiot ». **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues des Forges et de l'Académie, aux 2-4-6-8, rue de l'Académie.**
- **Agnès Courtois, épouse de Joseph Côté**, acquiert de Joseph Béliveau, au nom des enfants de Marie Courtois et Pierre Béliveau, le 3 août 1886<sup>113</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 187-189-191, rue Notre-Dame Est.**
- **Théotime Blanchette, employé du chemin de fer**, acquiert de Lydia Marguerite Kertson, veuve de Louis Marquette, le 10 août 1886<sup>114</sup>, un emplacement, avec une maison, sur la 2<sup>e</sup> rue partant de la rivière, parallèle à la rivière Nicolet, au sud du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste, au 22 rue Octave.**
- **Léandre St-Onge, charretier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 16 septembre 1886<sup>115</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé entre le chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique et la rue des Forges. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.**
- **Athanase Demers, journalier**, acquiert de Joseph Éna Auger, le 4 octobre 1886<sup>116</sup>, un emplacement, avec maison et autres dépendances, situé au sud-ouest de la propriété de

<sup>110</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21120

<sup>111</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21142

<sup>112</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21183

<sup>113</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21245

<sup>114</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21303

<sup>115</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21845

<sup>116</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21380

*Louis Foisy, à l'intersection des rues des Forges et Saint-Paul. Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues des Forges et Poitras et correspond à une partie de la propriété située aux 17-19, rue des Forges et une partie de la rue Poitras, entre les rues Drouin et des Forges.*

- *Narcisse Chouinard, journalier, acquiert de Georges Marcotte, le 16 octobre 1866<sup>117</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 235-237-239, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Bourgeois, capitaine de vaisseau, acquiert de son beau-frère Arthur Dorais, le 23 novembre 1886<sup>118</sup>, un emplacement, avec une maison en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Henri Philippe Rouleau, médecin de Victoriaville, acquiert des enfants de Auguste Dubuc, le 27 novembre 1886<sup>119</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé le long du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.*
- *Lucien Rouleau, enfant mineur de Henri Philippe Rouleau, acquiert de ce dernier, le 29 décembre 1886<sup>120</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé le long du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.*

## **L'année 1887**

*L'année 1887, au village de Victoriaville, est marquée par les évènements suivants :*

1. *Élection municipale de 1887*
2. *Élection d'un nouveau maire*
3. *Une seule licence pour la vente des boissons enivrantes*
4. *Ligne de téléphone au village de Victoriaville*

### **Élection municipale de 1887**

*À l'occasion de l'élection municipale de 1887, trois conseillers terminent leur mandat de trois années, ce sont : Edmond Garant, Paul Tourigny et Victor Lambert. À l'élection du lundi 10 janvier 1887, les trois conseillers élus sont : Landry Rheault, cultivateur, Arthur Poulin, médecin, et Louis Beaudet, cultivateur.*

<sup>117</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21877

<sup>118</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21505

<sup>119</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21534

<sup>120</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21601

### Élection pour le choix d'un maire

Annuellement, à la première réunion du nouveau conseil, il est nécessaire de procéder au choix d'un maire parmi les conseillers élus. Depuis quelques années, le maire est nommé à l'unanimité des membres du conseil. L'année 1887 fait exception, car deux conseillers sont proposés pour occuper le poste de maire du village de Victoriaville.

À la réunion du conseil municipal tenue le 7 février 1887, « le conseiller Moïse Houle appuyé du conseiller Louis Beaudet, fait motion que le conseiller Landry Rheault soit élu ou nommé maire de cette municipalité et en amendement à cette motion, le conseiller Aimé Métivier propose seul que le non de Joseph Napoléon Mailhiot soit substitué à celui de Landry Rheault; on prend alors le vote sur la motion principale et le résultat suivant est obtenu : pour : Moïse Houle, Louis Beaudet, Arthur Poulin, Louis Béland et Landry Rheault; pour l'amendement : Aimé Métivier seul et Landry Rheault est proclamé élu maire de cette municipalité et prête immédiatement serment d'office comme maire ».



À la fin de la réunion du 7 février, « sur motion d'Arthur Poulin appuyé de Landry Rheault, des remerciements sont votés à l'unanimité à J. N. Mailhiot pour les services qu'il a rendus à cette municipalité pendant le temps qu'il a été maire ».

### Une seule licence pour la vente des boissons enivrantes

Comme suite à l'incertitude qui existe pour déterminer l'autorité à qui revient la responsabilité de décider de l'émission ou non de licences pour la vente de boissons enivrantes, le conseil municipal du village de Victoriaville adopte la résolution suivante à sa réunion du 4 avril 1887 :

« Sur motion de Moïse Houle appuyé d'Aimé Métivier, il est unanimement résolu qu'il est nécessaire dans cette municipalité qu'une licence et qu'une seule licence soit octroyée pour vendre des boissons enivrantes en vertu de l'Article quatre-vingt-dix-neuf, paragraphe quatre, de l'acte de tempérance du Canada de 1878 et que la susdite licence devrait être accordée à Mr Louis Foisy, marchand dudit village de Victoriaville, attendu que c'est un homme sobre et honnête sur tout point capable de tenir cette licence d'une manière supportable ».

Le Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska responsable de l'émission des licences, Théophile Côté, accepte que partiellement la demande contenue dans la résolution du conseil municipal du village de Victoriaville puisqu'il accorde une seule licence pour la vente des boissons enivrantes, mais il accorde cette licence au magasin de liqueurs en gros de Homère H. Guay et non à Louis Foisy.<sup>121</sup>



<sup>121</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 9 juillet 1887

## CHAP. 16.

## Acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

[Sanctionné le 10 mai 1878.]

Préambule.    **A**TTENDU qu'il est très-désirable de promouvoir la tempérance en Canada, et d'établir, pour toutes les provinces, une législation uniforme relativement à la vente des boissons enivrantes :—

À ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :—

## DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES.

Titre de l'acte.    **1.** Le présent acte pourra être cité sous la désignation de :  
" *Acte de tempérance du Canada (1878.)*"

Interprétation.    **2.** Dans cet acte, les expressions "boissons enivrantes," "liqueurs enivrantes," signifient et comprennent toute boisson spiritueuse ou malteuse, tout vin et tout mélange enivrant de liqueurs ou boissons; et le mot "comté" comprend toute ville, township, paroisse et autre division ou municipalité (à la réserve des cités) dans les limites territoriales du comté, et aussi tous comtés-unis joints pour les fins municipales.

*Ci-dessous, le paragraphe 4 de l'article 99*

**4.** Pourvu, pareillement, que la vente de liqueurs enivrantes, soit pour des usages exclusivement médicaux, soit pour quelque emploi *bona fide* dans un art ou une industrie, ne soit permise qu'aux droguistes et autres vendeurs qui auront obtenu une licence spéciale du Lieutenant-Gouverneur de la province, et dont le nombre sera fixé à un par chaque township ou paroisse; à deux au plus par chaque ville; et dans les cités à un, au plus, par quatre mille habitants. La vente ne pourra se faire, pour des usages médicaux, qu'en quantité non inférieure à une chopine (laquelle quantité devra être enlevée du local de vente) et sur certificat d'un médecin, non intéressé dans la vente opérée par le droguiste ou autre vendeur, et affirmant que la liqueur est prescrite à la personne nommée; et pour un emploi quelconque dans un art ou une industrie, que sur certificat de la *bona fides* de la demande, signé de deux juges de paix et accompagné de l'affirmation du demandant que la liqueur sera employée seulement aux usages spécifiés en ladite affirmation. Le droguiste ou autre vendeur devra conserver les certificats, tenir registre de toutes telles ventes, en mentionnant les noms des acheteurs et les quantités vendues, et adresser un relevé annuel de ces ventes, le trente-unième jour de décembre, chaque année, au percepteur du revenu de l'intérieur dans la division duquel sera situé le comté ou la cité.

Et pour les usages médicaux ou de l'industrie.

Certificat à produire.

Relevé annuel à faire.

### Hôtels de tempérance

Au village de Victoriaville, deux hôtels obtiennent une licence, émise par le Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, pour exploiter un « hôtel de tempérance » : il s'agit de l'hôtel de Dame Dolphis Tourigny (hôtel Prince Of Wales) et de l'hôtel de Thomas Jean Samson (hôtel du Canada).

Comme on le sait, en vertu de l'Acte Scott toujours considéré comme étant en vigueur, les hôtels du comté d'Arthabaska ne peuvent obtenir une licence pour la vente de boissons enivrantes, et ce, pour une période minimum de trois années, soit jusqu'au 30 avril 1888.

Pour mettre un terme à la prohibition de la vente des boissons alcooliques, il est nécessaire de reprendre la procédure prévue à l'Acte de tempérance du Canada de 1878, c'est-à-dire adresser au Gouverneur-Général en conseil, une pétition signée par au moins le quart des électeurs du comté, demandant que l'on prenne les votes de tous les électeurs ayant droit de vote, pour et contre l'adoption de la pétition en faveur de l'abolition de la prohibition. Si la majorité des votes appuie la pétition, le Gouverneur-Général en conseil peut déclarer en tout temps que la prohibition de vente de boissons alcooliques ne s'applique plus à l'expiration des licences existantes. Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 17 septembre 1887 nous apprend qu'une telle démarche est déjà initiée.

Il est question de soumettre le rappel de la loi Scott aux électeurs du comté d'Arthabaska. On nous dit que des pétitions à cette fin sont en voie de préparation.

### Mise à l'encan de la propriété de Joseph Cyprien Thibault

Depuis plusieurs mois, le ferblantier Joseph Cyprien Thibault annonce dans le journal la mise en vente de sa propriété située sur le chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est). Il semble bien qu'il connaît des difficultés financières et c'est la raison de la mise en vente de sa propriété.

Le 18 février 1887, on annonce la mise à l'encan de la propriété, lequel encan doit se tenir le 1er mars à 10 heures de l'avant-midi. À cette occasion, Christian Seybold et John Philip Seynold, marchands de fer de Montréal, opérant sous la raison sociale de Seynold & Son Co. présentent la plus haute offre. Le 17 mars 1887, par acte notarié, ils deviennent officiellement propriétaires. Par la suite, cette propriété sera vendue à la famille Gaudet et, en 1929, Louis-Philippe Auger en fera l'acquisition pour y établir son commerce « Auger & Fils » sur la rue Notre-Dame (aujourd'hui, le 110 de la rue Notre-Dame Est).

De son côté, le ferblantier Joseph Cyprien Thibault va s'établir à Saint-Norbert-d'Arthabaska.

**ENCAN**  
**A Victoriaville.**

La belle maison en briques à 2 étages, maintenant occupée par J. C. Thibault, ferblantier, rue à-vis la banque Jacques-Cartier sera vendue par encan le

**1er Mars Prochain**  
**A 10 HEURES DE L'AVANT MIDI.**  
Victoriaville 18 Février 1887.

**IMPORTANT**  
**Pour le Public !!!**

**J. C. THIBAUT**  
Cherché Ferblantier de Victoriaville, est maintenant établi à St. Norbert d'Arthabaska, où il continue à exercer son métier.

Il tient aussi un assortiment complet de Ferblanteries de très qualité et à TRÈS BAS PRIX.

**POÈLES DE TOUTES SORTES,**  
**FERRONNERIES, etc.**

Il se charge aussi de poser et réparer les Poornaises.

Toujours sollicité.  
St. Norbert, 1er Oct. 87.—J. C. THIBAUT, Ferblantier.

### Ligne de téléphone au village de Victoriaville

Pour la première fois, il est question d'installer une ligne de téléphone dans certaines rues du village de Victoriaville. En effet, à la séance du conseil municipal du 2 mai 1887, la proposition suivante est approuvée unanimement :

« Sur motion de Moïse Houle appuyé d'Aimé Métivier, il est unanimement résolu que Mr W. C. Houle, orfèvre du canton de Warwick, pourra poser gratuitement quand bon lui semblera des poteaux pour une ligne de téléphone dans le village de Victoriaville pourvu qu'il n'expose pas cette municipalité à payer des dommages et qu'il prenne des arrangements avec les personnes sur les propriétés desquelles il posera lesdits poteaux ».

Le journal *l'Union des Cantons de l'Est*, du 9 juillet 1887, informe la population que le village d'Arthabaskaville est déjà relié à Warwick et Saint-Albert-de-Warwick.

Notre village est maintenant relié par le téléphone avec Warwick et St. Albert, et le sera bientôt avec toutes les autres paroisses avoisinantes, de même qu'avec Richmond, St. Hyacinthe et Montréal.

Dès l'automne 1887, Paul Tourigny, marchand du village de Victoriaville, se joint à W. C. Houle de Warwick pour l'installation de la ligne de téléphone desservant le village de Victoriaville.

Il s'agirait du premier service de téléphone desservant la population du village de Victoriaville puisque la ligne téléphonique installée par Achille Gagnon, en 1884, ne desservait que ses propriétés situées aux villages de Victoriaville et Arthabaskaville.

M. Paul Tourigny de Victoriaville, marchand, est associé à M. Houle de Warwick pour exploiter le téléphone entre les villages de l'Ing-wick, Warwick, Victoriaville et Arthabaskaville. Déjà près de 40 instruments fonctionnent à merveille. Le prix est généralement de \$15.00 par sonde, aux conditions ordinaires.

### Un nouveau conseiller au village de Victoriaville : Évariste Houle

Le conseiller Louis Béland, qui siège au conseil municipal depuis le mois de janvier 1886, remet sa démission puisqu'il quitte la région pour aller s'établir aux États-Unis.

À la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 1887, la résolution suivante est adoptée : « Sur motion de Louis Beaudet, appuyé d'Aimé Métivier : que le conseiller Louis Béland ayant donné sa résignation ou démission comme conseiller de cette municipalité, attendu qu'il part pour aller résider aux États-Unis d'Amérique, cette démission est acceptée à l'unanimité par le conseil et monsieur Évariste Houle, cultivateur du village de Victoriaville, est nommé conseiller aussi à l'unanimité pour remplir la vacance créée par la résignation dudit Louis Béland et agir comme tel en lieu et place dudit Louis Béland. »

### Règlement municipal concernant l'abattage des animaux

À la réunion du conseil municipal tenue le 16 juin 1887, « il est unanimement résolu sur motion de Moïse Houle, conseiller, appuyé du conseiller Louis Beaudet, qu'il est à propos comme

question sanitaire de régler la manière dont seront à l'avenir abattus les animaux alimentant le commerce des bouchers de cette municipalité ». Il est alors ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

À compter de la mise en force de ce règlement et tant qu'il demeurera en vigueur, seuls les bouchers ou autres personnes faisant métier de vendre et détailler de la viande de boucherie de quelque espèce que ce soit dans les limites de la municipalité du village de Victoriaville, aura le droit de tuer, abattre, écorcher aucun animal destiné à son dit métier ou commerce et de lui vider les entrailles à une distance de moins de seize arpents de l'église de Ste-Victoire dans ce village à moins d'une permission spéciale dudit conseil de cette municipalité.

Il sera loisible cependant audit conseil, sur application, de permettre tel abattage dans les limites de ladite municipalité à certains endroits qui seront déterminés à des distances moindres que celle fixée, ci-dessus, de ladite église de Ste-Victoire.

Toute contravention au présent règlement sera punie par une amende de pas moins de cinq ni de plus de huit piastres courant, à être prélevée et appliquée suivant la loi.

### La fonderie de Victoriaville en difficulté financière

À peine dix-huit mois après le début des opérations de « La fonderie de Victoriaville », cette dernière connaît des difficultés financières et doit faire l'objet d'une vente à l'encan cédulée le 7 septembre 1887.

La vente par encan publique n'aura pas lieu puisque le 29 août 1887, Joseph Vézina rachète la part de ses associés, messieurs François Langlois et Edmond Audet, et continuera les opérations de cette fonderie.<sup>122</sup>

Plus tard, messieurs Thomas Buteau et Alfred Proulx se joindront à Joseph Vézina dans l'exploitation de cette fonderie.

## VICTORIAVILLE, Fonderie à vendre.

La fonderie de Victoriaville et toutes ses accessoires, tels que haut-fourneau, poêles, machines, etc., y compris les machines à vapeur, la forge et toutes autres installations servant à fabriquer le bois, le fer et acier, seront vendus par encan public au village de Victoriaville, MARDI 7 SEPTEMBRE PROCHAIN (1887) À 10 HEURES A. M.

Le tout est situé en bon ordre et situé à quelques pas de la gare de chemin de fer à Victoriaville.

Conditions faciles.

Pour plus amples informations s'adresser à

J. N. POINIER, N. P.

Victoriaville, 15 Août 1887.

<sup>122</sup> Voir page 59 de « Les débuts industriels de Victoriaville 1853-1906 » par Denis Saint-Pierre

### Nouveau magasin pour le marchand H. H. Guay

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 16 juillet 1887 nous apprend que le marchand Homer H. Guay est à construire un nouveau magasin.

Ce « bloc à trois étages » est localisé sur un terrain appartenant à son épouse, Marie-Louise Debigarré et à son beau-père, Joseph Debigarré, et est situé à l'intersection des rues de la Station et Bouchard.

**Aujourd'hui, cette bâtisse existe encore aux 11-13-15, rue de la Gare.**

Le 11 octobre 1889, Joseph Debigarré cède à sa fille Marie-Louise Debigarré, épouse de Homer H. Guay, sa demi indivis de cette propriété « avec un magasin en brique y érigé aux frais dudit Homer H. Guay ».



M. Omer Guay se fait construire à Victoriaville un magnifique bloc à trois étages, surmonté d'un toit parisien, dans lequel il transportera ses magasins à l'antienne. Ce sera l'un des plus beaux édifices de cette partie des cantons de l'Est. M. Guay fait avec succès le commerce de gros et de détail.



Comme nous le mentionne le journal l'Union des Cantons de l'Est du 24 décembre 1887, le nouveau magasin de Homer Guay connaît un immense succès dès ses débuts et à l'occasion de la période des fêtes, c'est par centaines que les clients fréquentent ce magasin. Le mot d'ordre lancé est : voulez-vous passer des fêtes agréablement? Allez faire vos achats chez H. H. Guay à Victoriaville. Vous trouverez à ce magasin, liqueurs françaises, fruits de toutes sortes, bonbons français, amandes, biscuits, huîtres, volailles, etc.

Pas moins de 2000 personnes sont allées visiter hier le magasin populaire de H. H. Guay, à Victoriaville, et elles en sont sorties toutes émerveillées d'avoir vu un étagage aussi considérable de marchandises pour les fêtes. Allez donc en masse faire vos achats pour les fêtes à ce magasin, ne craignez pas l'embourgeoisement, le magasin est vaste, et les commis sont très habiles.

## Achille Gagnon connaît ses premières difficultés financières

Le 13 octobre 1887, avis est donné que par une ordonnance de l'honorable juge Bourgeois rendue le douzième jour d'octobre courant, une assemblée des créanciers du dit Achille Gagnon et convoquée pour avoir lieu au palais de justice à Arthabaskaville, jeudi le vingt-septième jour d'octobre courant à dix heures de l'avant-midi, dans le but de nommer un curateur aux biens du dit Achille Gagnon, ainsi que des inspecteurs. Il s'agit d'une cause opposant Aaron Weil à Achille Gagnon.

À la réunion des créanciers, Louis Lavergne, notaire, est nommé curateur et messieurs C. E Houde et Aaron Weil sont nommés inspecteurs.

Les biens d'Achille Gagnon saisis et mis en vente sont les suivants :

- Dans le village d'Arthabaskaville, les lots 132 et 133 sur lesquels est construite sa résidence-bureau, partie des lots 127 et 136, les lots 299-300-301-302-303 avec bâtisses, le lot 263 et le lot 178. Ces propriétés ont été vendues au Palais de Justice d'Arthabaska, le 13 décembre à 10 h de l'avant-midi;
- Au village de Victoriaville, les lots 500 et 501 ainsi que les lots 157-158-159-160-161 sur lesquels est construite la tannerie. Ces propriétés ont été vendues à la porte de l'église de Sainte-Victoire, le 13 décembre à 2 h de l'après-midi;
- Au canton de Stanfold, le lot 14 du rang 4 vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold, le 14 décembre à 10 h de l'avant-midi.

À l'occasion de ces ventes aux enchères, Clorinde Plamondon, épouse d'Achille Gagnon, se porte acquéreur de la résidence-bureau sur la rue du Palais de Justice au village d'Arthabaskaville et de la tannerie localisée le long de la rue de la Tannerie (aujourd'hui rue Tourigny) au village de Victoriaville.

**VENTES PAR LE SHERIFF.**

**ARTHABASKA**

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**  
Cour Supérieure — District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } AARON WEIL, demandeur  
No. 21. } contre } ACHILLE GAGNON, défendeur.

1. Un emplacement connu et désigné sous les numéros cent trente-deux et cent trente-trois (Nos. 132 et 133), du cadastre officiel du village d'Arthabaskaville, avec partie des numéros cent vingt-sept et cent trente-deux, (127 et 136) du dit cadastre — avec maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre connue et désignée sous les numéros deux cent quatre-vingt-dix-deux et trois cent (Nos. 299 et 300), des plans et livre de renvoi officiels du village d'Arthabaskaville — avec bâtisses dessus construites.

3. Une terre connue et désignée sous les numéros trois cent un, trois cent deux et trois cent trois (Nos. 301 302 et 303) des plans et livre de renvoi officiels du village d'Arthabaskaville — avec bâtisses dessus construites.

4. Un morceau de terre faisant partie du lot de terre numéro cinq du quatrième rang du canton d'Arthabaska connu et distingué respectivement sous les numéros deux cent soixante-et-trois (263) des plans et livre de renvoi officiels du village d'Arthabaskaville.

5. Un emplacement connu et désigné comme le numéro cent soixante-et-treize des plans et livre de renvoi officiels du village d'Arthabaskaville — avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon loupain, au palais de justice, à Arthabaskaville, le TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

6. Une terre faisant partie du lot numéro neuf, du quatrième rang du canton d'Arthabaska, contenant environ cent quatre acres de terre en superficie, plus ou moins — avec bâtisses dessus construites, maintenant connu et désigné sous les numéros cinq cent et cinq cent un (Nos. 500 et 501) des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Victoire, village de Victoriaville, dans le canton d'Arthabaska.

7. Un terrain ou emplacement faisant partie du lot numéro onze, du troisième rang du canton d'Arthabaska, maintenant connu et désigné sous les numéros cent cinquante-sept, cent cinquante-huit, cent cinquante-neuf, cent soixante et cent soixante et un (Nos. 157, 158, 159, 160 et 161) des plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Victoire, village de Victoriaville, dans le canton d'Arthabaska — avec bâtisses et tannerie dessus construites, engins, machines, etc.

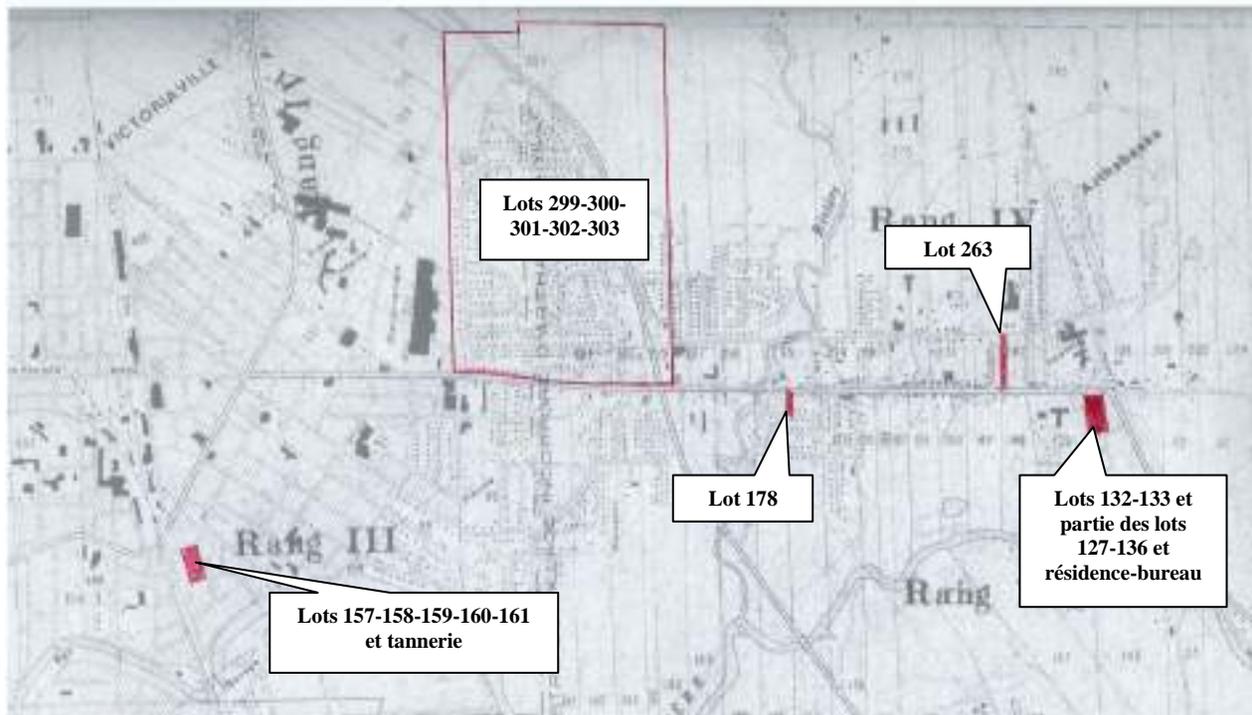
Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska, le TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'après-midi.

8. Un lot de terre connu et désigné aux plans et livre de renvoi officiels du canton de Stanfold, sous le numéro quatorze (No. 14) du quatrième rang du dit canton, contenant deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold, le QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit lieu respectable le vingt-neuf jour de décembre prochain.

P. L. TOURIGNANT,  
Sheriff.

Bureau du Sheriff,  
Arthabaskaville, 5 octobre 1887.



*Propriétés d'Achille Gagnon, aux villages d'Arthabaskaville et Victoriaville, vendues aux enchères le 13 décembre 1887*

### Les grandes propriétés foncières en 1887

*Aucune grande propriété foncière ne fait l'objet d'une transaction pendant l'année 1887.*

### Lotissement

*Les acquisitions ou transferts de propriété, en 1887, sont les suivants :*

- *Adèle Berthelot, épouse de Louis Gonzague Houle, avocat, acquiert de Joseph Fortin, le 12 janvier 1887<sup>123</sup>, un emplacement, avec une maison en brique à deux étages qui a antérieurement servi de classes aux élèves du couvent des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au 130, rue Notre-Dame Est.*



*On se rappelle que l'avocat Louis Gonzague Houle agit comme secrétaire-trésorier de la municipalité du village de Victoriaville et, le 5 décembre 1887, le conseil municipal adopte une résolution voulant « qu'à l'avenir les séances du conseil se tiennent dans la résidence de Louis Gonzague Houle ».*

<sup>123</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21626

- **Albert Houle, journalier, acquiert de Joseph Côté, le 8 février 1887<sup>124</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 187-189-191, rue Notre-Dame Est.**
- **Dame Délima Blanchette acquiert de Dolphis Vigneau, le 19 février 1887<sup>125</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté sud-ouest de la deuxième rue partant de la rivière Nicolet et faisant un angle droit avec la rue du Moulin. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 9, rue Octave.**
- **La Société de construction permanente de Québec acquiert de Marie Berthelot et de son époux Alfred Asselin, marchand, le 22 février 1887<sup>126</sup>, tous les emplacements situés sur le côté nord-est d'une rue allant à la propriété de Zéphirin Perrault, avec une maison en brique à deux étages. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées sur le côté nord-est de la rue Saint-Dominique incluant la propriété située aux 85-89, rue Notre-Dame Est.**
- **Jean Baptiste Albert Genest se voit adjuger par le Comté d'Arthabaska, le 2 mars 1887<sup>127</sup>, la propriété d'Anger Leclerc située au sud-ouest de la rue des Forges. Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 2, rue Tessier et aux 17-19-25, rue des Forges.**
- **François Brisson, menuisier, acquiert par testament de Julie Gagné, le 7 mars 1887<sup>128</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joseph Adolphe Piché, tanneur, acquiert d'Eugénie Trottier épouse de Trefflé Morasse, le 10 mars 1887<sup>129</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 99-101, rue Saint-Louis.**
- **Christian Seybold et John Philip Seybold, marchands de fer opérant sous la raison sociale de Seybold Son Co. acquièrent de Joseph Cyprien Thibault, le 17 mars 1887<sup>130</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**

---

<sup>124</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21712

<sup>125</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21897

<sup>126</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 21691

<sup>127</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23729

<sup>128</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22304

<sup>129</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21726

<sup>130</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21749

- **L'Union St-Joseph de St-Rock de Québec** obtient du notaire Paul Émile Duval, maintenant résident de Québec, le 3 avril 1887<sup>131</sup>, un emplacement, avec une maison en bois-brique, situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 20 pieds. **Aujourd'hui, cet emplacement et cette maison<sup>132</sup> correspondent à la propriété située au 1-1C, rue de l'Académie.**



En 1887, pour financer ses œuvres, l'Union St-Joseph de St-Rock de Québec organise une loterie. Le lot numéro 1 ou gros lot est d'une valeur de 1 000 \$. Tous les gagnants doivent remettre 20 % des montants gagnés pour les œuvres de l'Union St-Joseph. La maison de Victoriaville fait partie des lots pouvant être gagnés et la valeur est établie par des experts à deux cent vingt-deux dollars (222 \$).

- **Onésime Michel fils, cultivateur**, acquiert de Léandre St-Onge, le 11 avril 1887<sup>133</sup>, un emplacement, avec maison, écurie et autre bâtisse, situé entre le chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique et la rue des Forges. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées au nord-ouest de la rue Saint-Louis, entre les rues Notre-Dame Ouest et des Forges.**
- **Séraphin Croteau, menuisier**, acquiert de Georges Marcotte, le 15 avril 1887<sup>134</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 194-196, rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Côté, journalier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 26 avril 1887<sup>135</sup>, un emplacement situé le long de la propriété de John Toohy. Pour communiquer dudit emplacement au chemin public (chemin de Bulstrode), « l'acquéreur prendra sur son terrain une lisière de 20 pieds de largeur le long de la ligne de Toohy pour arriver à une ruelle déjà ouverte par le vendeur entre François Duguay et Denis Guévin père ». **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 29-29A, rue Dubord.**
- **Pierre Célestin Tétreau, menuisier**, acquiert de Paul Tourigny, le 12 mai 1887<sup>136</sup>, un emplacement, avec les bâtisses dessus, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 345 rue Gamache.**
- **Joseph St-Pierre, ancien cultivateur**, acquiert de Gédéon Henri Mailhiot, le 27 mai 1887<sup>137</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue des Forges. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 65 rue des Forges.**

<sup>131</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21823

<sup>132</sup> Service d'évaluation – 1975 – Ville de Victoriaville

<sup>133</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23540

<sup>134</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21878

<sup>135</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21916

<sup>136</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 21977

<sup>137</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22111

- **Michel Boulay** acquiert de ses enfants mineurs la part de communauté de son épouse Celanire Boulay, le 31 mai 1887<sup>138</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue du Moulin. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 34, rue Carignan.**
- **Joseph Lehoulier** acquiert de Jean Baptiste Albert Genest, le 15 août 1887<sup>139</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue Albert. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 7-11 rue Albert.**
- **Basilice Desharnais, veuve de Téléphore Lafleur cordonnier**, acquiert d'Alexandre Gendron, le 15 août 1887<sup>140</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 130, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Jean Drouin, charretier**, acquiert de Gédéon Henri Mailhiot, le 19 août 1887<sup>141</sup>, un emplacement, avec une maison appartenant à l'acquéreur, situé à l'intersection de la rue des Forges et de la rue du Conseil. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située aux 35-35B-37 rue des Forges.**
- **Joseph Vézina** acquiert de François Langlois et Edmond Audet, le 29 août 1887<sup>142</sup>, leur part indivise dans la propriété de « La Fonderie de Victoriaville » située sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 247, rue Notre-Dame Est.**
- **Narcisse Beaudry, menuisier**, acquiert de Désiré-Olivier Bourbeau, le 1er septembre 1887<sup>143</sup>, un emplacement situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé aux 152-154, rue Notre-Dame Est.**
- **Edmond Audet, mécanicien**, acquiert de Cléophas Gendreau, le 12 septembre 1887<sup>144</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 223-225, rue Notre-Dame Est.**
- **Julie Gagné, épouse de François Brisson**, acquiert de François Béliveau, un emplacement, avec une maison et étable, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>138</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22027

<sup>139</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23259

<sup>140</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22869

<sup>141</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22281

<sup>142</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22227

<sup>143</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22243

<sup>144</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22272

- **Joseph alias Jeffrey Brisson, journalier**, acquiert de son père François Brisson, le 26 septembre 1887<sup>145</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. François Brisson a acquis cette propriété par testament de son épouse Julie Gagné. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Clorinde Plamondon, épouse d'Achille Gagnon**, acquiert par adjudication du shérif du district d'Arthabaska, le 13 décembre 1887<sup>146</sup>, un emplacement, avec une tannerie, situé sur le côté sud-ouest de la rue de la Tannerie. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 1 à 17 de la rue Tourigny et aux 26 à 48 de la rue Saint-Jean-Baptiste.**

## **L'année 1888**

*L'année 1888, au village de Victoriaville, est marquée par les évènements suivants :*

1. *Nouveaux venus au conseil municipal*
2. *Nomination des estimateurs municipaux avec salaire*
3. *Action du conseil municipal contre les frères Auger*
4. *Fin de l'application de la loi « Scott » dans le comté d'Arthabaska*
5. *Incendie aux moulins à scie de Frank Dudley*
6. *Le pont sur la rivière Nicolet emporté*
7. *Décès de Louis Foisy*

### **Nouveaux venus au conseil municipal**

*Comme par les années passées, le deuxième lundi de janvier est jour d'élection municipale au village de Victoriaville. Deux conseillers terminent leur mandat de trois années au conseil municipal : Aimé Métivier et Moïse Houle. Comme suite à cette élection, Moïse Houle est réélu et Denis Métivier est élu au conseil municipal du village de Victoriaville.*

*À la réunion du conseil municipal du 6 février 1888, les conseillers réélisent Landry Rheault comme maire pour l'année.*

*On se rappelle qu'à la réunion du conseil municipal tenue le 7 février 1887, la majorité des conseillers ont préféré le conseiller Landry Rheault pour occuper le poste de maire plutôt que le maire sortant, le conseiller Joseph Napoléon Mailhiot. Comme suite à ce choix des conseillers, le conseiller Joseph Napoléon Mailhiot n'a assisté à aucune réunion du conseil municipal pour le reste de l'année 1887.*

*Ces absences consécutives, pendant plus de trois mois, ayant disqualifié le conseiller Mailhiot, les membres du conseil municipal ont choisi Elzéar Richard pour agir comme conseiller à la place du conseiller Mailhiot. Malheureusement, Elzéar Richard néglige de prêter le serment*

<sup>145</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-29, no 22306

<sup>146</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-37, no 29496

*d'office et de se présenter aux réunions du conseil municipal pendant plus de trois mois et pour ces raisons « sur motion de Louis Beaudet, conseiller, appuyé du conseiller Évariste Houle, il est unanimement résolu que la charge de conseiller d'Elzéar Richard, sellier du village de Victoriaville, soit déclarée vacante attendu qu'il a omis ou refusé de prêter serment d'office pendant plus de quinze jours après avoir reçu avis de sa nomination comme conseiller et qu'il n'a jamais assisté aux séances du conseil de cette municipalité depuis plus de trois mois de suite ».*

*Comme suite à l'adoption de cette première motion, les conseillers adoptent une seconde résolution à l'effet que « sur motion du conseiller Louis Beaudet appuyé du conseiller Évariste Houle, Trefflé Perrault, cultivateur du village de Victoriaville soit nommé conseiller pour cette municipalité au lieu et place dudit Elzéar Richard dont la place a été déclarée vacante ».*

*En plus du conseiller Moïse Houle réélu, le conseil municipal du village de Victoriaville compte donc deux nouveaux venus soient les conseillers Denis Métivier et Trefflé Perrault.*

### **Nominations des estimateurs municipaux avec salaire**

*À la réunion du conseil municipal du 5 mars 1888, « sur motion d'Arthur Poulin appuyé de Louis Beaudet, deux des conseillers, il est unanimement résolu que Charles Boutet et Éphrem Tourigny, cultivateurs du village de Victoriaville et Étienne Métivier, cordonnier du même lieu, soient nommés estimateurs de cette municipalité ».*

*Un montant de cinq (5.00 \$) piastres sera accordé à chaque estimateur pour faire le rôle d'évaluation de la municipalité.*

### **Action du conseil municipal contre les frères Auger**

*On se rappelle que les frères Auger, Joseph Éna et Zéphirin Auger, sont propriétaires des emplacements situés de part et d'autre de la rue Auger et ces emplacements s'étendent du chemin de Bulstrode (aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest) à la rue des Forges.*

*À la séance du conseil municipal tenue le 4 juin 1888, une résolution est adoptée demandant « que le secrétaire-trésorier de cette municipalité dise à Israël Fecteau, inspecteur de voirie, de commander messieurs Joseph-Éna Auger et Zéphirin Auger d'enlever les embarras de pierres et le reste qui se trouvent dans la rue entre les propriétés desdits Joseph-Éna et Zéphirin Auger et de donner à cette rue une largeur de vingt-quatre pieds ».*

*Il semble bien que les frères Auger n'ont pas donné suite à cette demande puisqu'une séance spéciale du conseil municipal est convoquée le 26 octobre 1888 et « sur motion du conseiller Moïse Houle appuyé du conseiller Trefflé Perrault, il est résolu à l'unanimité : qu'une ou des actions ou poursuites soit ou soient intentée contre Zéphirin Auger forgeron et contre Joseph-Éna Auger, s'il est nécessaire, marchand, tous deux du village de Victoriaville à l'effet de leur faire remettre le terrain sur la rue Auger qui passe entre les propriétés actuellement occupées par lesdits Zéphirin et Joseph-Éna Auger et de les obliger à donner à ladite rue sa largeur*

*primitive et que messieurs Laurier et Lavergne agissent comme les avocats de cette Corporation dans cette ou ces actions contre lesdits Auger ».*

### Fin de l'application de la loi « Scott » dans le comté d'Arthabaska

*La mise en vigueur de la loi « Scott » en 1885 impliquait que, pour une période minimum de trois années, la vente de boissons alcooliques était interdite dans le comté d'Arthabaska. Puisque l'année 1888 marque le troisième anniversaire de l'application de la loi « Scott », il est possible pour les opposants à la prohibition de demander une votation pour mettre fin à l'application de la loi « Scott » dans le comté d'Arthabaska et permettre la vente des boissons alcooliques particulièrement dans les auberges.*

*Les adversaires de cette loi, et en particulier les hôteliers des villages de Victoriaville et Arthabaskaville, font signer une requête au gouverneur général pour faire voter les électeurs du comté d'Arthabaska en faveur du rappel de cette loi.*

*Conformément aux dispositions de la loi, un vote pour le rappel de l'application de cette loi dans le comté d'Arthabaska est fixé pour le 12 juillet 1888.*

*Le soir du 12 juillet 1888, le résultat de la votation tenue dans l'ensemble du comté d'Arthabaska donne une majorité de 175 voix en faveur du rappel de la loi « Scott » mettant ainsi fin à trois années de prohibition dans le comté. Comme le mentionne le journal l'Union des Cantons de l'Est du 18 août 1888 : à la fin de ce mois (août), la loi « Scott » aura cessé de vivre dans le comté d'Arthabaska.*

*Dès le 3 septembre 1888, les deux hôteliers du village de Victoriaville, Ludger Hamel et Thomas Jean Samson demandent au conseil municipal d'émettre les certificats leur permettant d'obtenir une licence pour la vente des boissons alcooliques. Les conseillers acceptent les deux demandes d'émettre les certificats requis, mais dans le cas de Thomas Jean Samson, qui possède une table de billard dans son hôtel, le certificat est émis « en autant que son jeu de billard est pour les voyageurs et non pour les résidants du village ».*



### Incendie aux moulins à scie de Frank Dudley

On se rappelle qu'en octobre 1881 Frank Dudley, un riche marchand de bois de Burlington dans l'État du Vermont aux États-Unis, a fait l'acquisition du moulin à scie connu sous le nom de « The Arthabaska Lumber Company » et situé le long du chemin de fer et au sud-ouest de la rivière Nicolet. The Arthabaska Lumber Company possédait alors, à cet endroit, deux moulins à scie, une maison pour le contremaître et d'autres bâtisses. Frank Dudley confie alors à Joseph Mercier la responsabilité de l'opération de ses moulins à scie.

Ces moulins à scie sont alimentés en matière première par les billots en provenance des forêts des cantons d'Ham localisées en amont. Le bois buché durant l'hiver par des centaines de travailleurs est acheminé au site des différents moulins à scie par la rivière Nicolet au moment de la débâcle du printemps.

Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 5 mai 1888 nous informe que plus de 200 000 pièces de bois ont été ainsi dirigées vers les scieries localisées le long de la rivière Nicolet.

Le 6 juillet 1888, un des moulins à scie de Frank Dudley, opéré par Joseph Mercier, est incendié.

Comme en fait foi l'article paru dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 14 juillet 1888, cet incendie n'a pas nui aux opérations de la compagnie puisque le moulin à scie incendié n'était plus en opération.

Le moulin à scie pourra continuer ses opérations et demeurer l'industrie numéro un du village de Victoriaville puisqu'il en est le plus important employeur, et ce, depuis près de trente années.

### Le pont sur la rivière Nicolet emporté

Le jeudi 27 décembre 1888, une pluie torrentielle s'abat sur la région de Victoriaville, pendant toute la journée, provoquant le débordement de la rivière Nicolet à un point tel, que le pont situé le long du chemin de fer et du moulin à scie Dudley est partiellement emporté par les glaces et lourdement endommagé. À une réunion spéciale tenue le 31 décembre, le conseil mandate Romuald Tourigny « à visiter la rivière Nicolet et ses deux rives afin de découvrir où sont les débris du pont qui était sur ladite rivière audit moulin

La descente des billots sur la rivière Nicolet s'est faite cette année comme par enchantement et est déjà complètement terminée.

- Plus de 200,000 pièces de bois sont rendues aux abords des différentes scieries qui bordent l'embouchure de la rivière Nicolet. Déjà le joyeux sifflet de la vapeur a commencé à se faire entendre.

#### NOTES LOCALES.

Un des moulins à scie de Mr. Jos. Mercier a été consumé par le feu, à Victoriaville, dans la journée de vendredi, 6 juillet courant. Le feu a été mis par des étincelles sorties de la cheminée du moulin voisin, appartenant aussi à Mr. Mercier, et nu par la vapeur. Les flammes se propagèrent avec une rapidité extraordinaire, et dans quelques minutes il devint complètement impossible de maîtriser l'élément destructeur.

Ce moulin n'était plus en opération, mais il contenait encore beaucoup de machineries. Les pertes de Mr. Mercier sont considérables.

Jeudi de la semaine dernière, le pont en bois sur la rivière Nicolet, près des scieries de Mr. Mercier à Victoriaville, a été emporté par la débâcle.

*Mercier, emporté par les glaces et de mettre ensuite lesdits débris, capables de servir à réparer et refaire ledit pont, en lieux surs ».*

*On se rappelle que ce pont de bois a été construit en 1876, comme suite à un règlement adopté par le conseil municipal le 22 novembre 1875, pour remplacer le premier pont de bois construit à cet endroit.*

*La photographie ci-contre montre le pont de fer qui remplacera éventuellement le pont de bois partiellement emporté et lourdement endommagé par les eaux de la rivière Nicolet en décembre 1888.*

*Ce pont de fer sera par la suite remplacé par le pont en béton armé qui existe actuellement (2008). Le pont actuel de la rue Gamache enjambant la rivière Nicolet serait donc le quatrième pont construit à cet endroit.*



Bridge Across the Nicolet River.  
Pont Traversant la Rivière Nicolet.

### Décès de Louis Foisy

*Louis Foisy, commerçant demeurant à Victoriaville, est décédé à Montréal, où il résidait temporairement, le 29 décembre 1888. En effet, dans les mois qui ont précédé son décès, Louis Foisy, célibataire, trouve refuge à Montréal, dans la résidence de dame Josephte Desroches, veuve de Ferdinand Foisy, frère de Louis Foisy. C'est d'ailleurs à cet endroit qu'il a dicté son testament le 17 août 1888.*

*Conformément au testament de Louis Foisy, Josephte Desroches, veuve de Ferdinand Foisy, hérite de la presque totalité des biens que possédait Louis Foisy au moment de son décès. Cependant, le 19 février 1889, Josephte Desroches cède aux frères de Louis Foisy, Georges William Foisy, Alfred Auguste Foisy et Louis Théodule Foisy, tous les trois marchands de machines à coudre de Montréal, tous les biens provenant de la succession de Louis Foisy.*

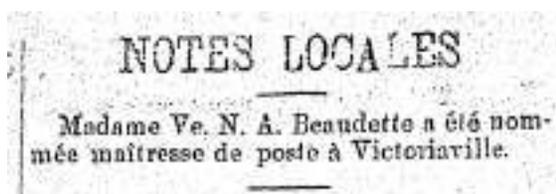
*Comme en fait foi l'annonce parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 13 avril 1889, tous les biens de Louis Foisy, autres que les biens immobiliers, ont été vendus par encan le 25 avril 1889.*

*Il est surprenant de constater qu'aucune nécrologie n'est faite dans les journaux ou au conseil municipal à l'occasion du décès de Louis Foisy même si ce dernier a joué un rôle important dans la vie et le développement du village de Victoriaville. Il faut mentionner que la même situation s'est produite à l'occasion du décès d'Olivier Perrault.*



### Une nouvelle maîtresse de poste

Au moment de son décès, Louis Foisy occupait la fonction de maître de poste depuis plus de trente années. Comme suite à son décès, veuve N. A. Beaudette est nommée maîtresse de poste au village de Victoriaville. Le bureau de la poste demeure au même endroit soit dans le « bloc Foisy » (**aujourd'hui l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville de Victoriaville**).



### Les grands propriétaires fonciers en 1888

En 1888, deux grandes propriétaires foncières font l'objet de transactions :

- **Isaac Dubord**, ayant composé avec ses créanciers, récupère, le 14 avril 1888<sup>147</sup>, tous ses biens qui avaient été saisis par les comptables Ambrose L. Kent et Alphonse Turcotte, opérant sous la raison sociale de Kent & Turcotte. En plus du fonds de commerce, des comptes et des meubles, il récupère de nombreux immeubles principalement localisés le long de la rue Saint-Louis, entre les rues Saint-Louis et Dubord, et le long de la rue de la Fabrique (**aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest**).
- **Louis Foisy, marchand et maître de poste**, obtient de son neveu, Jean Baptiste Albert Genest, le 27 août 1888<sup>148</sup>, la rétrocession des biens qu'il lui avait cédés le 30 septembre 1872 et d'autres biens acquis par ledit Jean Baptiste Albert Genest.
- **Dame Josephte Desroches, veuve de Ferdinand Foisy**, acquiert par testament de Louis Foisy, le 29 décembre 1888<sup>149</sup>, tous les biens de ce dernier à l'exception d'un immeuble cédé à son neveu Albert Genest.

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriétés en 1888, sont les suivants :

- **Pierre Zoël Béliveau, cultivateur**, acquiert de Louis Ovide Pépin, le 16 janvier 1888<sup>150</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 101-105 rue Notre-Dame Est et à la partie sud-ouest de la propriété située aux 117-119-121 rue Notre-Dame Est.**
- **Jean Pépin, tanneur**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 15 février 1888<sup>151</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-est d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement est**

<sup>147</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22970

<sup>148</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23219

<sup>149</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23724

<sup>150</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22655

<sup>151</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22708

*localisé au nord-est de la rue Octave et fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan.*

- **Jean Baptiste Gagnon, journalier**, acquiert de Joseph Octave Bourbeau, le 15 février 1888<sup>152</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est d'une rue. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 60, rue Carignan, au nord-est de la rue Octave.**
- **Mary Paquette, épouse de Joseph Faucher boulanger**, acquiert de Toussaint Faucher, le 21 février 1888<sup>153</sup>, un emplacement, avec deux maisons, boutique de voiturier à 2 étages, grange et écurie, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 206 à 224 rue Notre-Dame Est.**
- **Pierre Maheu, commerçant**, acquiert d'Alexandre Gendron, le 6 mars 1888<sup>154</sup>, un emplacement, avec maison et étable, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 95-99, rue Notre-Dame Est.**
- **Marie-Louise Lambert de Québec, épouse de Joseph Arthur Germain, tanneur**, en tant que gagnante du gros lot d'une loterie organisée par l'Union St-Joseph de St-Rock de Québec obtient, le 20 mars 1888<sup>155</sup>, un emplacement, avec une maison en bois-brique, situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 20 pieds. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 1-1C, rue de l'Académie.**

On se rappelle qu'en 1887, pour financer ses œuvres, l'Union St-Joseph de St-Rock de Québec a organisé une loterie. Le lot numéro 1 ou gros lot est d'une valeur de 1 000 \$. Tous les gagnants doivent remettre 20 % des montants gagnés pour les œuvres de l'Union St-Joseph. La maison de Victoriaville fait partie des lots pouvant être gagnés et la valeur est établie par des experts à deux cent vingt-deux dollars (222 \$).

- **Rosalie Leblanc** acquiert de son mari décédé Athanase Demers, par testament, le 26 mars 1883<sup>156</sup>, un emplacement, avec maison et autres dépendances, situé au sud-ouest de l'ancienne propriété de Louis Foisy, à l'intersection des rues des Forges et Saint-Paul. **Aujourd'hui, cet emplacement est situé à l'intersection des rues des Forges et Poitras et correspond à une partie de la propriété située aux 17-19, rue des Forges et une partie de la rue Poitras, entre les rues Drouin et des Forges.**
- **Julie Cloutier** acquiert de Joseph Dessaint dit St-Pierre, le 30 mars 1888<sup>157</sup>, un emplacement, avec une maison en bois, situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Paul

<sup>152</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23107

<sup>153</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23434

<sup>154</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22905

<sup>155</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22846

<sup>156</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22942

<sup>157</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22903

(aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située au 35 rue Perreault.**

- **François Brisson, menuisier, acquiert de Joseph alias Jeffrey Brisson, le 12 avril 1888<sup>158</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Thomas Cheeseman, gardien de nuit pour la compagnie du Grand Tronc, acquiert d'Isaac Dubord, le 19 avril 1888<sup>159</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest d'un chemin qui longe la propriété du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement est situé au nord-ouest de la rue Saint-Louis et fait partie de la propriété située au 75, rue Dubord.**
- **Octave Normand, aiguilleur, acquiert d'Alexandre Greenshields, le 28 avril 1888<sup>160</sup>, un emplacement, avec maison et écurie, situé sur le côté nord-ouest d'une rue longeant la propriété du chemin de fer. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est de la propriété située au 93, rue Saint-Louis.**
- **Léandre St-Onge, charretier, acquiert de Marie Lacasse, veuve de Pierre Jacob, le 22 mai 1888<sup>161</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé à l'intersection sud de la rue du Moulin et d'une rue projetée. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située à l'intersection sud des rues Carignan et Octave, aux 72-74, rue Carignan.**
- **Théotiste Beaufort dite Brunel, veuve de Salomon Billy, acquiert de François Xavier Billy, le 30 août 1888<sup>162</sup>, un emplacement, avec maison et hangar, situé sur le côté nord du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 180-182, rue Notre-Dame Est.**
- **Joseph Éna Auger, marchand, acquiert de François Hector Auger, le 30 août 1888<sup>163</sup>, un emplacement, avec un hangar et une étable, situé sur le côté sud du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à une partie de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Joséphine St-Pierre acquiert de Joseph St-Pierre, le 26 septembre 1888<sup>164</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue des Forges. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 65 rue des Forges.**

---

<sup>158</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24213

<sup>159</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 22913

<sup>160</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24555

<sup>161</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23031

<sup>162</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24468

<sup>163</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-30, no 23238

<sup>164</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23711

- **Louis Labbé, journalier**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 13 octobre 1888<sup>165</sup>, un emplacement, avec bâtisse, situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Jean-Baptiste. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-est du stationnement Perreault à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Perreault.**
- **Paul Tourigny, marchand**, acquiert de Zéphirin Perrault, le 13 octobre 1888<sup>166</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est de la rue Saint-Jean-Baptiste. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 87-101, rue Saint-Jean-Baptiste.**
- **Louis Pelletier, employé du chemin de fer du Grand Tronc**, acquiert d'Isaac Dubord, le 15 octobre 1888<sup>167</sup>, un emplacement situé sur le côté nord-ouest de la propriété du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 137, rue Saint-Louis.**
- **Antoine Paquette, menuisier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 15 octobre 1888<sup>168</sup>, un emplacement, avec une maison appartenant au preneur, situé sur le côté nord-ouest de la rue Saint-Louis. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 109, rue Saint-Louis.**
- **Cyrias Dubé, rentier**, acquiert d'Isaac Dubord, le 9 novembre 1888<sup>169</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest de la rue Albert. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 4-4A, rue Albert.**
- **Edmond Dunn, conducteur de convoi de chemins de fer**, acquiert de Georges Rouleau, le 27 novembre 1888<sup>170</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé au sud-est de la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue Poitras). **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 21 à 73, rue Gamache et aux 2 à 8, rue Poitras.**
- **La Fabrique de la paroisse de Saint-Victoire** acquiert par testament de Louis Foisy, le 29 décembre 1888<sup>171</sup>, un emplacement de forme triangulaire situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode et adjacent à la propriété de la Fabrique. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par la rue du Presbytère.**
- **Jean Baptiste Albert Genest** acquiert par testament de Louis Foisy, le 29 décembre 1888<sup>172</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 102, rue Notre-Dame Ouest.**

---

<sup>165</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23339

<sup>166</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23338

<sup>167</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24710

<sup>168</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24709

<sup>169</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24711

<sup>170</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23459

<sup>171</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23724

<sup>172</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23724

## L'année 1889

*L'année 1889, au village de Victoriaville, est marquée par les événements suivants :*

1. *Landry Rheault quitte son poste de maire et de conseiller au village de Victoriaville*
2. *Nouveaux conseillers et nouveau maire élus*
3. *La prohibition est terminée, plusieurs demandes pour vente de boissons alcooliques*
4. *Réparation et/ou reconstruction de sections du pont près du moulin Dudley*
5. *Début de la construction de l'hôtel Grand Union*
6. *Incendie du « bloc Foisy »*
7. *Les « trotteurs de chevaux » mis à l'amende*
8. *Résolution pour scinder en deux le village de Victoriaville : pourquoi?*

### Landry Rheault quitte son poste de maire et de conseiller au village de Victoriaville

*En début d'année, le conseiller et maire Landry Rheault informe les membres du conseil municipal qu'il doit laisser la municipalité pour une longue absence et, par conséquent, donne sa démission tant comme maire que comme conseiller du village de Victoriaville.*

*À l'occasion d'une séance régulière du conseil tenue le 7 janvier 1889, les conseillers portent leur choix sur Siméon Bolduc, cultivateur au village de Victoriaville, pour remplacer Landry Rheault comme conseiller.*

### Nouveaux conseillers et nouveau maire élus

*Le 14 janvier 1889, c'est jour d'élection au village de Victoriaville puisque deux conseillers terminent leur mandat, soit les conseillers Trefflé Perrault et Évariste Houle. À cette occasion, deux nouveaux conseillers sont élus soit les conseillers Honoré Demers, cultivateur, et Homère H. Guay, marchand.*

*À la réunion du conseil municipal tenue le 4 février 1889, Homère H. Guay (photographie ci-contre provenant des archives de la Ville de Victoriaville), marchand, est élu maire du village de Victoriaville.*



### La prohibition est terminée : plusieurs demandes pour vente de boissons alcooliques

*La population du comté d'Arthabaska ayant voté majoritairement, pendant l'année 1888, contre la prohibition de la vente des boissons enivrantes ou loi « Scott », le conseil municipal du village de Victoriaville se voit saisi d'une multitude de demandes de certificats autorisant des marchands et aubergistes à obtenir une licence pour la vente de boissons alcooliques.*

*Les marchands Albert Morel, Honoré Thibodeau, Pierre Maheu et Homère H. Guay désirent obtenir une licence pour la vente d'alcool dans leur magasin et les hôteliers Thomas Jean Samson et Alfred Janelle, d'une part, et Ludger Hamel, d'autre part, demandent une licence pour la vente d'alcool dans leur auberge.*

À la réunion du conseil municipal tenue le 5 mars 1889, les conseillers adoptent le Règlement no 2 – 1889 limitant à deux le nombre de licences pour auberge et également à deux le nombre de licences pour magasin.

À la réunion du 1er avril 1889, le conseil autorise une licence aux marchands Homère H. Guay et Pierre Maheu et aux hôteliers Ludger Hamel, d'une part, et Thomas Jean Samson et Alfred Janelle, d'autre part. Les demandes des marchands Albert Morel et Honoré Thibodeau sont refusées.

### **Réparation et/ou reconstruction de sections du pont près du moulin Dudley**

À la réunion du 1er avril 1889, le conseil engage Abraham Vallières pour procéder à la réparation et, dans certains cas, à la reconstruction de sections du pont, au dessus de la rivière Nicolet, qui a été partiellement emporté par les glaces lors de pluie torrentielle survenue le 27 décembre 1888. Ce pont donne accès au moulin de Frank Dudley opéré par Joseph Mercier.

### **Début de la construction de l'hôtel Grand Union**

En février 1889, Thomas Jean Samson et Alfred Janelle, qui exploitent l'hôtel du Canada, annoncent leur intention de construire, en face de l'hôtel du Canada, « un grand hôtel muni de toutes les améliorations modernes ».

Les travaux de construction de ce nouvel hôtel, qui portera le nom d'hôtel Grand Union, débutent en juillet 1889<sup>173</sup>.

MM. Samson & Janelle, de Victoriaville, ont fait commencer la construction de leur hôtel, en face de leur résidence actuelle.

### **Incendie du « bloc Foisy »**

Le jeudi 25 juillet 1889, un incendie détruit entièrement le « bloc Foisy »<sup>174</sup>. (Le « bloc Foisy » était localisé sur le site actuel (2008) de l'Hôtel-de-Ville de Victoriaville).

Jendi matin, le 25 courant, le feu a détruit entièrement le bloc Foisy et toutes ses dépendances, ainsi qu'une maison qui l'avoisinait, à Victoriaville.

Il y avait dans le bloc Foisy trois magasins, le bureau de poste et une couple de familles. Tout a été sauvé dans le bureau de poste, mais les locataires de magasins, MM. J. H. Thibodeau, marchand général, A. Morel, marchand de groceries et M. Boissonnault, marchand de grains, ont subi de fortes pertes.

La maison voisine du bloc qui a été

détruite, était occupée par Mr Léonce Nault, boucher, et appartenait à la succession Foisy.

Madame veuve N. A. Baudet, maîtresse de poste, a perdu tout son ménage. Mr A. Morel a vu brûler tout son fonds de commerce. Les pertes de Mr Honoré Thibodeau sont évaluées à \$800, celles de Mr Boissonnault à \$1000, celles de Mr Nault à \$300. Les pertes totales sont d'un moins \$5,000, en partie couvertes par les assurances, à l'exception de MM. Thibodeau et Nault.

On ignore l'origine du feu.

<sup>173</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 27 juillet 1889

<sup>174</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 27 juillet 1889

## Les « trotteurs de chevaux » mis à l'amende

À l'occasion de sa réunion du 6 mai 1889, les conseillers adoptent une résolution stipulant « que le secrétaire-trésorier de cette municipalité soit tenu d'avertir tous les trotteurs de chevaux qu'ils paieront l'amende s'ils les font trotter ou galoper à une distance de moins de dix arpents de l'église de la paroisse de Ste-Victoire d'Arthabaska ». (Il semble donc que les courses, dans les rues d'un village ou d'une ville, ont débuté bien avant l'arrivée de l'automobile).

## Résolution pour scinder en deux le village de Victoriaville : pourquoi?

À une réunion du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 4 novembre 1889, il est question, pour la première fois, de scinder le territoire dudit village en deux. Dans le registre des délibérations du village, on retrouve la résolution suivante :

« Sur motion d'Arthur Poulin, conseiller, appuyé du conseiller Siméon Bolduc et unanimement résolu, qu'à la condition que les lots de terre qu'on se propose d'annexer à cette municipalité tant du canton de Stanfold que de St-Norbert et de Bulstrode, le soient civilement et canoniquement et que la route conduisant au village d'Arthabaskaville soit dans et à la charge de la ville que l'on se propose d'établir, ce conseil est d'opinion que la paroisse doit être séparée de ce village pour former deux municipalités distinctes et que ce conseil se charge de payer les frais de séparation ou division ».

Comme suite à l'adoption de cette résolution par le conseil municipal du village de Victoriaville, les membres du conseil, représentés par le maire Homère H. Guay, font paraître un avis public à cet effet dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 23 novembre 1889.

Le village de Victoriaville aurait donc été scindé en deux parce qu'on voulait, sur le plan ecclésiastique, agrandir considérablement le territoire desservi par l'église de la paroisse de Sainte-Victoire et, par voie de conséquence à l'époque, agrandir également le territoire du village de Victoriaville. Les gens du « village », la partie urbaine de Victoriaville, considéraient préférable que la « paroisse », la partie rurale du village de Victoriaville formant un immense territoire, soit détachée.

## Province de Québec

A. V. V. V. P. A. I. S. S. E. R. E. C.

Est par les présentes donné qu'une demande formelle faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour obtenir un acte législatif en municipalité de ville, sous le nom de " Ville de Victoriaville " la partie du village de Victoriaville comprise dans les limites suivantes, à savoir : au sud-est, un village d'Arthabaskaville, au sud-ouest du chemin de " cinq chemins " et à la ligne qui sépare les Nos. 21 et 22 des Nos. 20 et 23 du cadastre de Ste-Victoire ; au nord-ouest à la limite nord-est de la rivière Siméon et à la ligne qui sépare les Nos. 100 et 101 du No. 100 du cadastre de St-Victoire ; au nord-est un chemin qui passe entre les sections et quatrième rangs d'Arthabaska, passant une petite église près du No. 101 du cadastre ; ce dernier chemin devant aussi être situé dans la ville projetée, et de plus pour ériger en municipalité de paroisse sous le nom de " la paroisse de Ste-Victoire " le reste du territoire du village de Victoriaville non compris dans les limites ci-dessus ; il peut détacher de la municipalité du township de Stanfold et les annexer à la dite paroisse de Ste-Victoire pour toutes les quelconques, les lots Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 du deuxième rang du township de Stanfold ; et de plus pour détacher de la municipalité de la paroisse de St-Norbert d'Arthabaska, et les annexer à la dite paroisse de Ste-Victoire, pour toutes les quelconques, les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 dans le sixième rang ; 9, 10 et 11 dans le même rang d'Arthabaska ; et de plus pour détacher de la municipalité de la paroisse de St-Albert de Wapreque et les annexer à la dite paroisse de Ste-Victoire, pour toutes les quelconques, les lots Nos. 1, 2 et 3 du septième rang de Wapreque ; et de plus détacher de la municipalité de Ste-Victoire de Bulstrode, et les annexer à la dite paroisse de Ste-Victoire, pour toutes les quelconques, les lots Nos. 1, 2 et 3 dans chacun des sixième, septième et huitième rangs et les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du deuxième rang de Bulstrode, plus la partie du sixième lot du dit deuxième rang de Bulstrode, situé au nord de la Rivière du Loup

HOMÈRE H. GUAY & Co  
Éditeurs.

## Les grands propriétaires fonciers en 1889

En 1889, deux grandes propriétés foncières font l'objet de transactions :

- **La Société Samson Janelle & Cie** acquiert de Jean Thomas Samson, le 1er février 1889<sup>175</sup>, l'hôtel du Canada ainsi que les propriétés de Jean Thomas Samson situées entre les emplacements du chemin de la Reine et la propriété du chemin de fer du Grand Tronc, d'une part, et au nord-est de la rue de la Gare et des propriétés de Homère H. Guay, Alice Lavigne et Joseph Michel et jusqu'à la division des rangs 3 et 4 d'autre part. **Aujourd'hui, ces emplacements sont situés entre les propriétés de la rue Notre-Dame Est et la piste cyclable d'une part, et le boulevard des Bois-Francis Nord et les propriétés situées au nord-est de la rue de la Gare, d'autre part, ainsi que les emplacements des 10 (ancien site de l'hôtel du Canada) et 19-23, rue de la Gare.**
- **Georges William Foisy, Alfred Auguste Foisy et Louis Théodule Foisy, tous trois marchands de machines à coudre et demeurant à Montréal, acquiert de Joseph Desrochers, le 19 février 1889<sup>176</sup>, tous les biens provenant de la succession de feu Louis Foisy.**

Comme en fait foi une annonce publiée dans le journal *l'Union des Cantons de l'Est* du 8 mai 1890 (voir ci-contre), les frères Foisy ont offert en vente toutes ces propriétés ainsi acquises.

Cette publicité nous permet d'obtenir des informations très intéressantes :

1. Louis Foisy était propriétaire du lot 83 du cadastre de Sainte-Victoire « qui contient de la terre à briques qui peut être facilement exploitée ». C'est à cet endroit que Paul Tourigny entreprendra l'opération d'une

**Victoriaville.**

**Propriétés foncières à vendre.**

Les soussignés offrent en vente, en bloc ou séparément, les propriétés ci-après dépendant de la succession de Louis Foisy, en son vivant marchand, du village de Victoriaville; toutes ces propriétés, à l'exception d'une ferme, sont situées dans les limites de la ville de Victoriaville et à proximité, de la gare G. T. R. à Arthabaska.

**TERRAINS EN CULTURE.**

1<sup>o</sup>. Une terre contenant 140 acres en superficie, bâtie d'une maison en briques et d'une grange neuve et étant le lot No. 83 du cadastre de Ste. Victoire; cette ferme traversée par le chemin de fer estient de la terre à brique qui peut être facilement exploitée.

2<sup>o</sup>. Une portion de terre contenant 8 acres en superficie, bâtie d'une bonne grange et étant les lots Nos. 272 partie de 347, et 460 du cadastre; le terrain situé dans les limites de la ville est éminemment propre à être vendu ou loué par emplacement.

**LOTS BÂTIS.**

1<sup>o</sup>. Cinq emplacements contenant environ 700 pieds en superficie chacun, bâtis de maisons et autres dépendances et étant les lots Nos. 381, 383, 385 et 392 du cadastre; tous les emplacements actuellement loués sont situés sur le côté nord de la rue de la Fabrique, dans un endroit très fréquenté de la ville.

2<sup>o</sup>. Un emplacement loué contenant 730 et pieds en superficie, bâti d'une maison et autres dépendances et étant le lot No. 378 du cadastre, situé sur le côté ouest de la rue St. Louis.

3<sup>o</sup>. Un emplacement contenant 9000 pieds en superficie et bâti d'une maison à deux loggements et étant le lot No. 431 du cadastre et situé sur le côté sud de la rue des Forges.

4<sup>o</sup>. Un autre emplacement contenant 8540 pieds en superficie, bâti d'une maison étant le lot No. 348 du cadastre et situé sur le côté nord de la rue Notre-Dame.

5<sup>o</sup>. Un terrain du lot contenant de deux arpents en superficie, situé dans le centre de la ville et très rapproché de la gare G. T. R. et étant les lots Nos. 434, 455, 456, 457 et 458 du cadastre, la plus grande partie de ce terrain donnant sur la rue de la Fabrique et longeant le chemin de fer est éminemment propre au commerce ou à l'établissement d'un magasin tandis que l'autre est bâti d'une boutique de forge, granges et étables.

**LOTS À BÂTIR.**

5 emplacements contenant environ 7000 pieds chacun, très propres à bâtir et étant les Nos. 429, 430, 432, 433 et 435 du cadastre, les terrains sont voisins du lot 431 ci-dessus mentionné.

Conditions faciles, possession immédiate.

Pour plus amples informations, s'adresser à

**FOISY FRÈRES,**  
70 Rue St. Laurent,  
Montréal.

<sup>175</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23633

<sup>176</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23725

briqueterie en juillet 1894, laquelle briqueterie sera connue sous le nom de « Brique Victoria Limitée » dans les années 1950.

2. La maison à deux logements sur le lot 431, du côté sud de la rue des Forges, serait la maison actuellement située au 25, rue des Forges. La maison aurait été construite en 1887 ou 1888, car suivant les titres de propriété, elle n'existait pas en mars 1887 et existait en août 1888.
3. Sur les lots 435, 455, 456, 457 et 458 où était construit le « bloc Foisy » (aujourd'hui, le site de l'Hôtel-de-Ville de Victoriaville), il est fait mention qu'il existe encore sur cet emplacement, en 1890, « une boutique de forge, granges et étable ». Puisque cette propriété s'étend jusqu'à la rue des Forges, il s'agirait donc de la quatrième boutique de forge ayant existé le long de la rue des Forges. Les autres boutiques de forge étant celles des Auger, Félix Roberge et Nazaire Drouin<sup>177</sup>.

### Lotissement

Les acquisitions ou transferts de propriétés en 1889, sont les suivants :

- **Émile Sigrist, brasseur**, acquiert de Narcisse Beaudry, le 27 février 1889<sup>178</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé au nord du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 152-154, rue Notre-Dame Est.**
- **Hector Gaudet, marchand**, acquiert de Seybold Son Co, le 22 mars 1889<sup>179</sup>, un emplacement, avec une maison, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie sud-ouest de la propriété située aux 110-112-114-118-120, rue Notre-Dame Est.**
- **Zéphirin Blais, employé du chemin de fer**, acquiert de Théotime Blanchette, le 30 mars 1889<sup>180</sup>, un emplacement, avec une maison, sur la 2<sup>e</sup> rue partant de la rivière, parallèle à la rivière Nicolet, au sud du chemin de fer. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située à l'intersection des rues Octave et Saint-Jean-Baptiste, au 22 rue Octave.**
- **Évangéliste Trottier, cultivateur**, acquiert de Désiré Olivier Bourbeau, le 8 avril 1889<sup>181</sup>, un emplacement, avec une vieille maison dessus construite, situé au sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété de l'église des Saints-Martyrs-Canadiens, au 247 rue Notre-Dame Est.**
- **Vincent Jutras, menuisier**, acquiert de Napoléon Paquet, le 8 avril 1889<sup>182</sup>, un emplacement, avec une maison et écurie, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine.



<sup>177</sup> Les débuts industriels de Victoriaville 1853-1906 – Denis Saint-Pierre – pages 209, 217 et 226

<sup>178</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23664

<sup>179</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23730

<sup>180</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23896

<sup>181</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-89, no 72442

<sup>182</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23787

*Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.*

- *Dame Alma Desrochers, veuve de Joseph Antoine Thibodeau, acquiert de François Doyer, le 15 avril 1889<sup>183</sup>, un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement fait partie de la propriété située au 64, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Joseph Vézina, manufacturier, acquiert de Cléophas Gendreau, le 19 avril 1889<sup>184</sup>, un emplacement situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine ou chemin d'Arthabaskaville. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 229-231-233, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Gendron, employé du Grand Tronc, acquiert de Joseph Bourgeois, le 23 avril 1889<sup>185</sup>, un emplacement, avec une maison en brique, situé sur le côté sud-est du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 131, rue Notre-Dame Ouest.*
- *Joseph Albert Morel, marchand, acquiert de Pierre Octave Morel, le 11 juillet 1889<sup>186</sup>, un emplacement, avec maison et étable, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 123, rue Notre-Dame Est.*
- *Joseph Romuald Guillemette, orfèvre, et Alfred Trottier, commerçant de bois, acquièrent de Belzémire Bouchard, le 24 juillet 1889<sup>187</sup>, un emplacement, bâti d'une maison appartenant aux acquéreurs, situé sur le côté nord-ouest du chemin de la Reine. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 136-142, rue Notre-Dame Est.*
- *Napoléon Brunelle, charretier, acquiert de François Brisson, le 24 août 1889<sup>188</sup>, un emplacement, avec une maison et étable, situé sur le côté nord-est du chemin de Bulstrode. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 54-56, rue Notre-Dame Ouest.*
- *William Paradis, courtier de St-Rock de Québec, acquiert de Marie Louise Lambert, le 27 août 1889<sup>189</sup>, un emplacement, avec une maison en bois-brique, situé sur le côté nord-ouest d'une rue projetée de 20 pieds. Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 1-1C, rue de l'Académie.*

---

<sup>183</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23936

<sup>184</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23846

<sup>185</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 23871

<sup>186</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-31, no 24076

<sup>187</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24439

<sup>188</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24216

<sup>189</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24200

- **Octave Gourde, journalier**, acquiert de Pierre Célestin Tétreau, le 4 septembre 1889<sup>190</sup>, un emplacement, avec les bâtisses dessus, situé sur le côté nord-ouest d'un chemin public. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située au 345 rue Gamache.**
- **Joseph Chénard, cultivateur**, acquiert de Vincent Jutras, le 21 septembre 1889<sup>191</sup>, un emplacement, avec une maison et écurie, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 139-149, rue Notre-Dame Est.**
- **Léon Maheu, négociant de Montréal, mais actuellement de Victoriaville**, acquiert de Pierre Maheu, le 24 septembre 1889<sup>192</sup>, un emplacement, avec maison et étable, situé sur le côté sud-est du chemin de la Reine. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 95-99, rue Notre-Dame Est.**
- **Marie Louise Debigaré, épouse de Homère H. Guay**, acquiert la demi-indivise de Joseph Debigaré, le 11 octobre 1889<sup>193</sup>, un emplacement, avec un magasin en brique y érigé au frais de Homère H. Guay, situé à l'intersection du chemin qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc et d'une petite rue sans nom. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la propriété située aux 11-13-15 rue de la Gare à l'intersection de cette rue et de l'ancienne rue De Bigaré aujourd'hui appelée Allée Foucault.**
- **Alvène Renaud, journalier**, acquiert de Xavier Gosselin, le 31 octobre 1889<sup>194</sup>, un emplacement, avec une maison, situé au sud-ouest d'une rue projetée. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond aux propriétés situées aux 13-15, rue Octave.**
- **Napoléon Georges Auger, forgeron de Plessisville et maintenant marchand de fer de Victoriaville**, acquiert de Joseph Éna Auger, le 5 décembre 1889<sup>195</sup>, un emplacement, avec une bâtisse en brique de 2 étages servant de maison et de magasin, situé sur le côté sud-ouest de la rue Principale ou rue de la Fabrique et le côté sud-est de la rue Auger. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond à la partie nord-ouest de la propriété située au 19, rue Notre-Dame Ouest.**
- **Henri Philippe Rouleau, médecin**, hérite de son fils décédé sans descendants, le 9 décembre 1889<sup>196</sup>, d'un emplacement, avec maison et autres bâtisses, situé le long du chemin de Bulstrode ou rue de la Fabrique. **Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de l'Académie et une partie du stationnement des Forges.**



<sup>190</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24237

<sup>191</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24285

<sup>192</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24279

<sup>193</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-33, no 25665

<sup>194</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24469

<sup>195</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24489

<sup>196</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-32, no 24466

## L'année 1890

*Le début de l'année 1890, au village de Victoriaville, est marqué par les évènements suivants :*

1. *Élection de conseillers et du maire*
2. *Les dernières réunions du conseil municipal du village de Victoriaville*
3. *Le village de Victoriaville n'existe plus : vive la ville de Victoriaville*

### Élection de conseillers et du maire

*En vue des élections municipales du 13 janvier 1890, trois conseillers terminent leur terme : les conseillers Arthur Poulin, Louis Beaudet et Siméon Bolduc.*

*À l'élection municipale du lundi 13 janvier 1890, les conseillers élus au village de Victoriaville sont : Arthur Poulin, réélu, Misaël Babineau et Antoine Garand, élus.*

*À la réunion du conseil du village de Victoriaville tenue le 3 février 1890, Homère H. Guay est de nouveau élu maire de la municipalité.*

### Les dernières réunions du conseil municipal du village de Victoriaville

*La Loi constituant en corporation la ville de Victoriaville, sanctionné le 2 avril 1890, prévoit, à l'article 21 que « le maire et les conseillers du village de Victoriaville, demeureront en fonctions et auront juridiction sur le territoire érigé en ville jusqu'à ce qu'une élection ait eu lieu en vertu de cette loi; et tous les officiers municipaux dudit village continueront à remplir leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus ou nommés en vertu de cette loi ». L'élection du nouveau conseil municipal de la ville de Victoriaville est prévue pour le lundi 5 mai 1890.*

*Au cours du mois d'avril 1890, les membres du conseil du village de Victoriaville tiennent quatre réunions, les 8, 12, 17 et 28 avril, pour finaliser les affaires courantes et les comptes. À la réunion tenue le 8 avril, les conseillers acceptent que des licences pour la vente de boissons alcooliques soient accordées aux aubergistes Samson-Janelle et Ludger Hamel et aux marchands Homère H. Guay et Léon Maheu. À la réunion tenue le 28 avril, les conseillers approuvent le rapport préparé par le notaire J. N. Poirier, auditeur des comptes de la municipalité du village de Victoriaville.*

*La dernière résolution adoptée par les conseillers du village de Victoriaville se lit comme suit : « sur motion du conseiller Honoré Demers, appuyé du conseiller Misaël Babineau, il est unanimement résolu qu'un vote des plus sincères remerciements de ce conseil soit offert à Mr le curé de ce village, à Mr le maire et au secrétaire-trésorier de cette municipalité pour les importants services qu'ils ont rendus à cette municipalité ».*

***Et la séance se lève... sur cette dernière page de l'histoire du village de Victoriaville.***

<b>Village de Victoriaville – Membres des conseils municipaux – 1882-1890</b>								
	Maire	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Conseiller	Secrétaire
1882	Joseph Octave Bourbeau/ Achille Gagnon	Romuald Tourigny	Clovis Roux	Lin Beaudet	Moïse Houle	Léandre Tourigny	Pierre Boisvert	Aimé Beaubien / Louis Gonzague Houle
1883	Achille Gagnon	Romuald Tourigny	Clovis Roux	Joseph Napoléon Mailhiot	Moïse Houle	Léandre Tourigny	Pierre Boisvert	Louis Gonzague Houle
1884	J. Napoléon Mailhiot	Romuald Tourigny	Edmond Garant	Paul Tourigny	Moïse Houle	Victor Lambert	Pierre Boisvert	Louis Gonzague Houle
1885	J. Napoléon Mailhiot	Aimé Métivier	Edmond Garant	Paul Tourigny	Moïse Houle	Victor Lambert	Pierre Boisvert	Louis Gonzague Houle
1886	J. Napoléon Mailhiot	Aimé Métivier	Edmond Garant	Paul Tourigny	Moïse Houle	Victor Lambert	Louis Béland	Louis Gonzague Houle
1887	Landry Rheault	Aimé Métivier	Arthur Poulin	Joseph Napoléon Mailhiot	Moïse Houle	Louis Beaudet	Louis Béland/ Évariste Houle	Louis Gonzague Houle
1888	Landry Rheault	Denis Métivier	Arthur Poulin	Trefflé Perrault	Moïse Houle	Louis Beaudet	Évariste Houle	Louis Gonzague Houle
1889	Homère H. Guay	Denis Métivier	Arthur Poulin	Honoré Demers	Moïse Houle	Louis Beaudet	Siméon Bolduc	Louis Gonzague Houle
1890	Homère H. Guay	Denis Métivier	Arthur Poulin	Honoré Demers	Moïse Houle	Misaël Babineau	Antoine Garand	Louis Gonzague Houle

Le village de Victoriaville n'existe plus : vive la ville de Victoriaville<sup>197</sup>

VICTORIANVILLE.

Notre village est maintenant désigné en incorporation de ville sous le nom de " Victoriaville, " et le reste de la paroisse forme une municipalité désignée sous le nom de Ste. Victoire d'Arthabaska.

La *Charte Générale* du 5 Avril contient la proclamation civile de l'annexion à la paroisse de Ste. Victoire d'Arthabaska, des lots 1, 2 et 3 dans les neuvième, dixième et onzième rangs de Balstrade ; des lots 1, 2, 3, 4 et 5 dans le douzième rang, plus la partie du sixième lot située au Nord de la Rivière du Loup, dans le même douzième rang de Balstrade.--Par ordre de conseil du 28 mai.

Les élections municipales pour la ville de Victoriaville ont eu lieu le premier mai de nos prochains et les élections pour les conseillers de la nouvelle municipalité de la paroisse de Ste. Victoire d'Arthabaska, ont eu lieu le premier jour de mai prochains.

Notre paroisse compte sept pièces de famille qui ont des enfants et qui ont des terres de terre données par le gouvernement. Ce sont MM. J. B. Bourbon, marchand de Victoriaville, Noël St Pierre, Louis Leblanc, Romuald Tourigny, Philippe Ross, Joseph Grondin et Isaac Labelle.

*Comme prévu à la loi constituant en corporation la ville de Victoriaville, l'histoire de cette nouvelle ville s'ouvre par l'élection du premier conseil municipal. Le lundi 5 mai 1890, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du secrétaire-trésorier du village de Victoriaville, la population de la ville de Victoriaville est appelée à choisir les conseillers.*

Les élections municipales pour la ville de Victoriaville, ont eu lieu lundi dernier. Ont été élus conseillers par acclamation, MM. Paul Tourigny, H. H. Guay, Etienne Métivier, pour le quartier Nord ; M. Joseph Vézina, Achille Gagnon, Elzéar Richard, pour le quartier Est et M. Zéphirin Auger pour le quartier Ouest.

*Les conseillers élus sont : Paul Tourigny, Homère H. Guay, Étienne Métivier, Joseph Vézina, Achille Gagnon, Elzéar Richard et Zéphirin Auger.*

*À l'occasion de la première réunion du nouveau conseil municipal, Homère H. Guay est élu maire. Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 16 mai 1890 commente ainsi l'élection du nouveau maire Homère H. Guay.*

M. H. H. Guay a été élu maire de Victoriaville, mercredi dernier, à l'unanimité.

Cette nomination fait réellement honneur au conseil qui l'a voté, car elle prouve que les citoyens de Victoriaville savent reconnaître les services que leur a rendus M. Guay en maintes circonstances et surtout lorsqu'il s'est agi de l'incorporation de leur ville.

C'est aussi un témoignage d'estime et de confiance rendu à M. Guay par ses concitoyens, et nous l'en félicitons sincèrement.



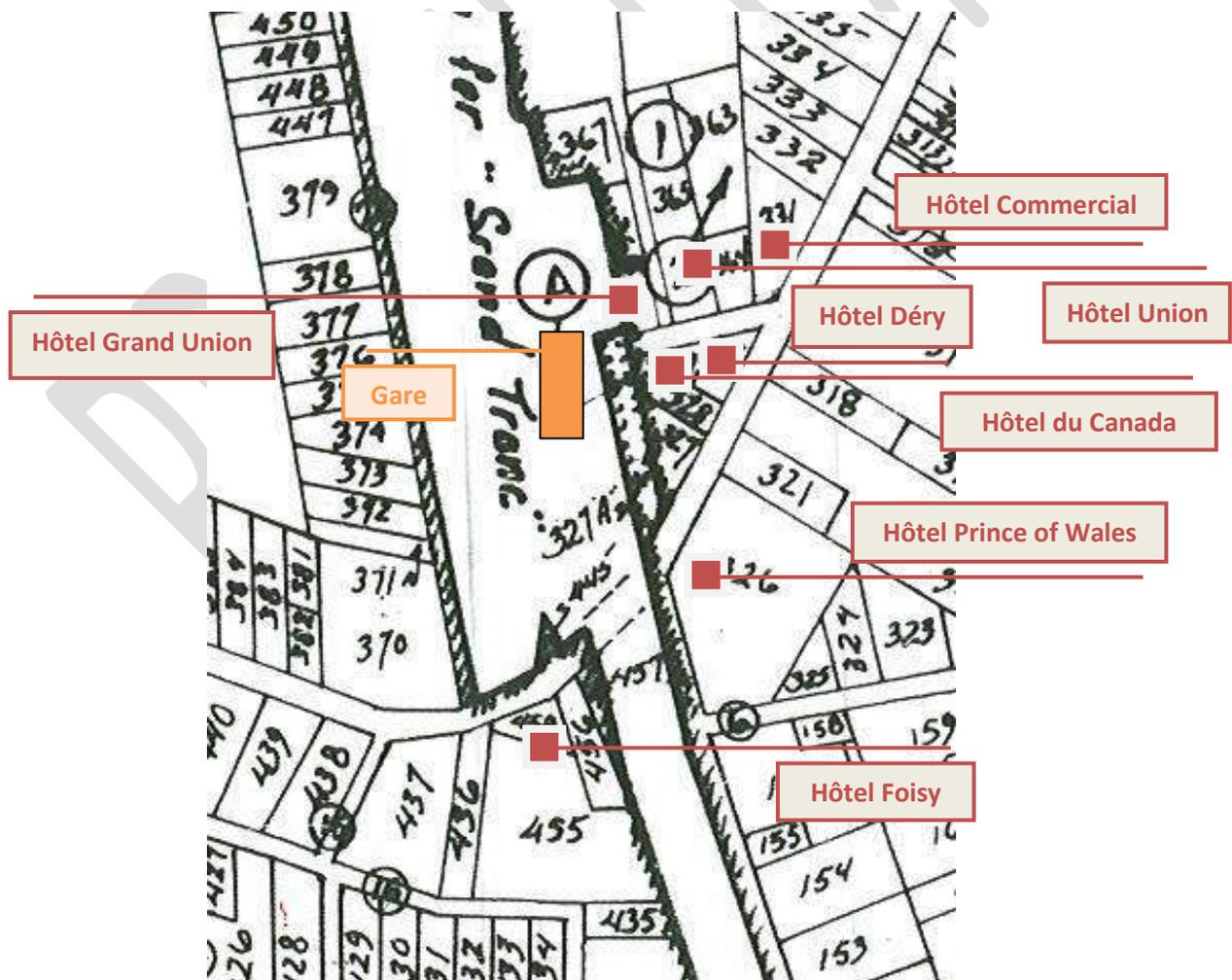
<sup>197</sup> Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 24 avril 1890

## Chapitre 13

### *Les hôtels du village de Victoriaville (1857-1890)*

On sait que les hôtels jouent un rôle important dans les villages de cette époque, spécialement lorsque le village est doté d'une gare de chemin de fer. Le chemin de fer étant alors le seul véritable moyen de transport public, les hôtels accueillent les visiteurs et étrangers qui arrivent par train et les vendeurs itinérants qui veulent exposer et offrir leur marchandise. De plus, à l'époque, l'hôtel constitue un des rares lieux publics de rencontres au village.

Pendant les années 1857-1890, au village de Victoriaville, sept hôtels sont construits aux alentours de la gare du chemin de fer. Un hôtel est construit sur le chemin de Bulstrode (aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest) : l'hôtel FOISY; deux hôtels sont construits sur le chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est) : les hôtels COMMERCIAL et PRINCE OF WALES; quatre hôtels sont construits sur les terrains adjacents à la rue de la Gare : les hôtels DÉRY, UNION, du CANADA et GRAND UNION.



### **Objectif des hôteliers**

*L'objectif des hôteliers est de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle, ils cherchent donc à :*

- 1. Localiser l'hôtel le plus près possible de la gare du chemin de fer afin que la clientèle puisse s'y rendre à pied,*
- 2. être le plus visible pour un voyageur qui débarque du train à la gare,*
- 3. offrir le plus de service possible aux voyageurs étrangers incluant les services d'un barbier, d'une écurie pour les chevaux et d'une « shed » pour les voitures, etc.,*
- 4. mettre à la disposition des vendeurs itinérants des salles d'exposition pour offrir leur marchandise,*
- 5. posséder une licence pour la vente des boissons alcooliques.*

### **Les trois premiers hôtels : 1857-1865**

*Durant la période 1857-1865, trois hôtels s'installent au cœur du village de Victoriaville à proximité de la gare du chemin de fer : les hôtels FOISY, COMMERCIAL et PRINCE OF WALES.*

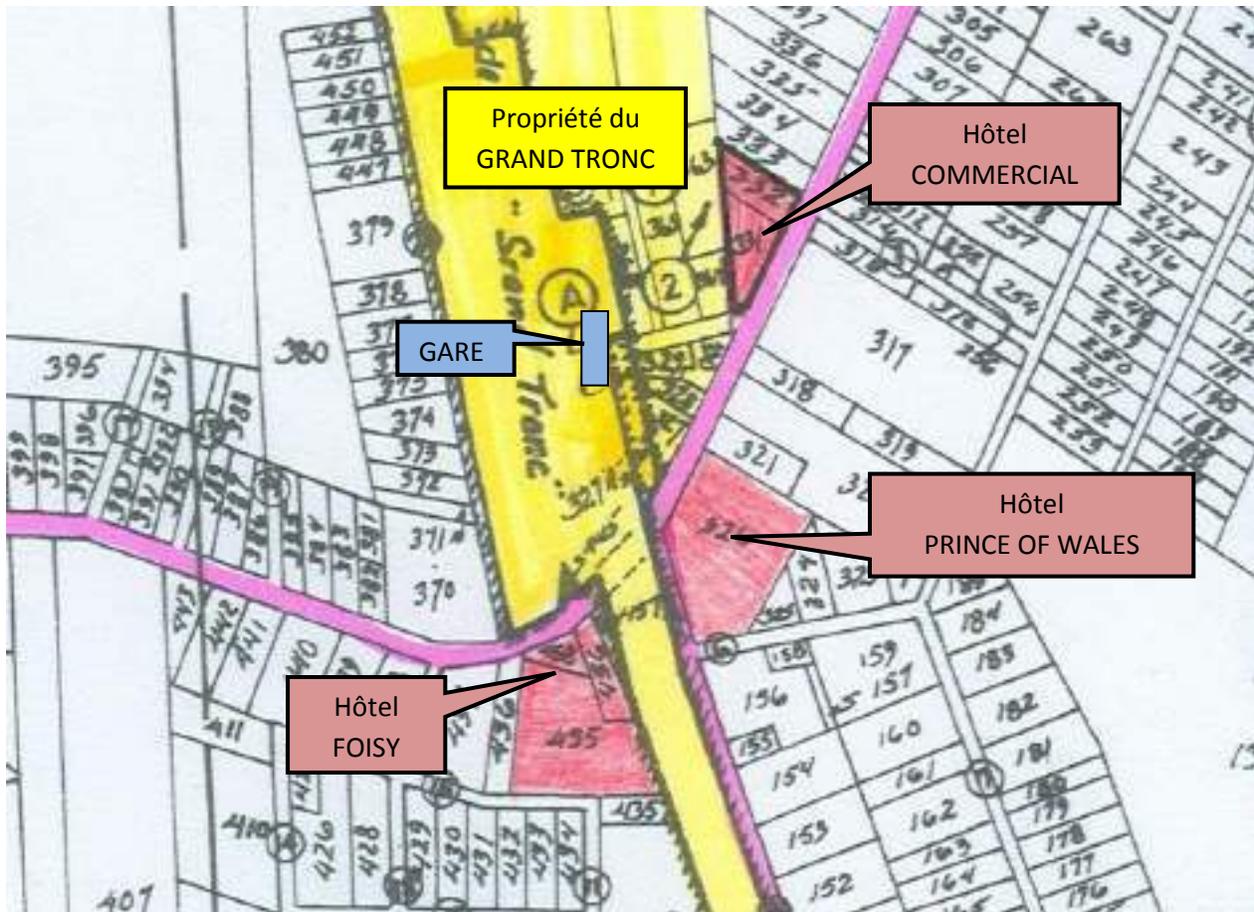
*À cette époque, la propriété du chemin de fer du Grand Tronc est très vaste et tout le terrain situé au nord-est du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) et du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**), entre les rues de la Gare et Saint-Louis, fait alors partie de la propriété du chemin de fer. Ceci éloigne le site des hôtels par rapport à la localisation de la gare.*

*L'hôtel FOISY construit et exploité par Louis Foisy ou loué par ce dernier, depuis 1857, est localisé environ cinq cents pieds de la gare sur l'emplacement actuel de l'HÔTEL DE VILLE.*

*L'hôtel COMMERCIAL, originalement propriété de Marie Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, hôtelier, est exploité par Elzéar Hamel depuis 1860. L'hôtel COMMERCIAL est construit environ deux cent cinquante pieds de la gare sur l'emplacement actuel de la boutique FAN-CLUB.*

*L'hôtel PRINCE OF WALES, construit en 1864 par William Darling Campbell et exploité originalement par Édouard Chevalier, est localisé environ trois cents pieds de la gare sur l'emplacement actuel de la pharmacie JEAN COUTU.*

*Le plan ci-joint montre, en jaune, la propriété originale du chemin de fer du Grand Tronc et, en rouge, la localisation des trois premiers hôtels au village de Victoriaville.*



### Quatre nouveaux hôtels

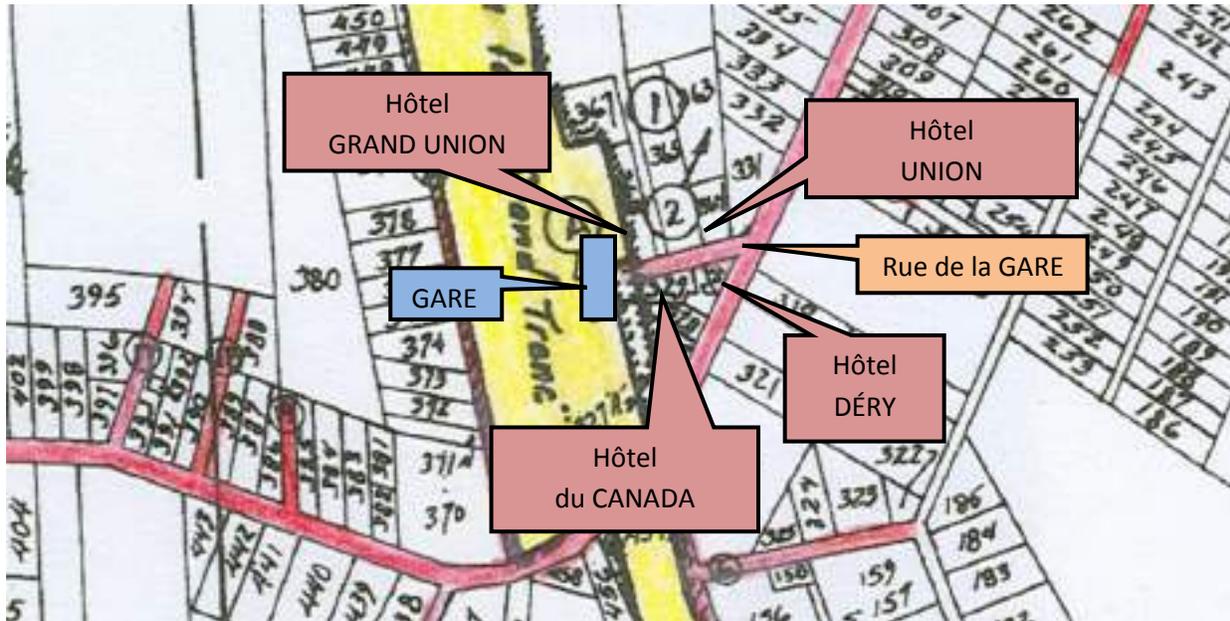
*En 1863, la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc cède une partie de son terrain ce qui permet, en 1865, l'ouverture de la rue de la Gare et, par la suite, la construction de quatre nouveaux hôtels sur les emplacements situés de chaque côté de la nouvelle rue de la Gare, beaucoup plus près de la gare de chemin de fer.*

*L'hôtel DÉRY, propriété de Narcisse Déry et exploité par Joseph Déry depuis 1871, est localisé environ deux cent cinquante pieds de la gare sur l'emplacement actuel du magasin CHAUD\*SÛRES 4\*44.*

*L'hôtel UNION, construit par Alfred Bouchard et exploité par Joseph Prince en 1875, est localisé environ cent cinquante pieds de la gare sur l'emplacement de l'ancien Café Alice et de l'édifice H. H. Guay, aujourd'hui les 3 à 15, rue de la Gare.*

*L'hôtel du CANADA, construit par Narcisse Bouchard et exploité originalement par Dolphis Tourigny et Narcisse Marcotte en 1878, est localisé environ cinquante pieds de la gare sur l'emplacement vacant, aujourd'hui le 10, rue de la Gare.*

*L'hôtel GRAND UNION, construit en 1889-1890 et exploité par Thomas Jean Samson, est localisé environ cinquante pieds de la gare sur le site actuel du 19-23, rue de la Gare.*



### **Hôtel FOISY 1857-1888**

*En 1857 et 1858, Louis Foisy acquiert de Joseph Lapointe et Zoël Perrault, l'emplacement situé sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode et à l'ouest de la propriété du chemin de fer du Grand Tronc. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au site de l'Hôtel de Ville de Victoriaville.*



*Le site de l'ancien hôtel FOISY (aujourd'hui le site de l'Hôtel de Ville de Victoriaville)*

Sur cet emplacement, Louis Foisy construit le « bloc Foisy » qui inclut originalement un magasin et un hôtel<sup>1</sup>. Selon toute vraisemblance, l'hôtel FOISY a été exploité depuis 1857.

En mai 1868, Joseph Beaudoin prend la direction de l'hôtel FOISY et change le nom pour FARMER'S Hotel. Il exploite cet hôtel pendant un peu plus d'une année soit jusqu'en juillet 1869.

Le 10 juillet 1868, « l'hôtel FARMER a failli devenir la proie des flammes. On avait, quelques semaines auparavant, mis des sapins dans les coins de la salle à diner, comme c'est la coutume pour donner un bon air à l'appartement. Ces sapins étaient alors très secs et comme une petite fille passait auprès avec une chandelle le feu se communiqua à l'un d'eux et un instant après, il était tout embrasé. Aux cris que jeta l'enfant, on accourut et l'on réussit à mettre l'arbre dehors, mais non sans avoir communiqué le feu à un sofa et avoir noirci les tapisseries de la salle »<sup>2</sup>

En juillet 1869, William Morisson loue l'hôtel jusque-là dirigé par Joseph Beaudoin sous le nom de FARMER'S Hotel et change le nom pour Hôtel MORISSON. Quelques mois plus tard, William Morisson change de nouveau le nom de l'hôtel pour l'appeler Hôtel VICTORIA.



En 1870, lorsque William Morisson décide de quitter l'hôtel de Louis Foisy pour exploiter l'hôtel PRINCE OF WALES, Louis Foisy reprend la direction de l'hôtel qu'il renommera Hôtel FOISY et à l'occasion Hôtel FARMER.

<sup>1</sup> Voir ARTHABASKA STATION dans « The Grand Trunk Gazetteer » Smith & Co. St-John's 1867

<sup>2</sup> Union des Cantons de l'Est du 15 juillet 1868

En juin 1873, Louis Foisy cède sa propriété incluant l'hôtel à Jean Baptiste Albert Genest,<sup>3</sup> mais il continue d'agir comme aubergiste jusqu'en 1880. En 1881 et 1882, Jean Baptiste Albert Genest obtient la licence pour opérer l'hôtel Foisy.

À la séance du conseil municipal tenue le 4 septembre 1882, les conseillers approuvent la demande de certificat permettant à François Paradis d'obtenir une licence pour exploiter un hôtel dans les limites du village de Victoriaville.

Dans les jours qui suivent, François Paradis obtient du notaire Théophile Côté, Inspecteur du revenu pour le district d'Arthabaska, une licence d'aubergiste et dès le 7 octobre 1882, il exploite l'hôtel Foisy qui devient l'Hôtel PARADIS.



À la séance du conseil municipal du village de Victoriaville, tenue le 4 février 1884, les conseillers adoptent une résolution pour limiter à deux le nombre de licences d'hôteliers autorisés à vendre des boissons alcooliques dans les limites de la municipalité. Le 5 mai 1884, lorsque François Paradis se présente au conseil municipal pour obtenir un certificat de la municipalité l'autorisant à renouveler sa licence pour la vente de boissons alcooliques, les membres du conseil refusent sa demande puisque déjà deux certificats ont été émis. François Paradis cesse alors d'exploiter l'hôtel PARADIS.

Comme suite au départ de François Paradis, Louis Foisy reprend l'exploitation de l'hôtel sous le nom d'hôtel FOISY pendant la période 1885-1888. Pendant cette même période, qui correspond aux années de prohibition de vente de boissons alcooliques dans le comté d'Arthabaska (Scott Act), Louis Foisy est le seul autorisé à vendre des boissons alcooliques pour les fins prévues à l'Acte Scott et en particulier pour des fins médicales.

La licence d'aubergiste de Louis Foisy prend fin le 30 avril 1888. Louis Foisy décède le 29 décembre 1888. Le 25 juillet 1889, ce que l'on appelait le « bloc Foisy », et qui incluait antérieurement l'hôtel FOISY, est incendié.

### **Hôtel COMMERCIAL 1861-1873**

Le 1<sup>er</sup> mai 1860, Marie Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, hôtelier, acquiert de Narcisse Filteau, un emplacement situé à l'intersection du chemin de la Reine (**aujourd'hui rue Notre-Dame Est**) et de la propriété du Grand Tronc. La propriété acquise par Marie Reine Lavigne inclut une bâtisse de 2 étages qu'elle loue à Elzéar Hamel hôtelier. Ce dernier exploitera à cet

<sup>3</sup> Il existe un lien de parenté entre Louis Foisy et Jean Baptiste Albert Genest

*endroit, l'hôtel COMMERCIAL, également connu sous le nom d'hôtel HAMEL. Aujourd'hui, cet emplacement correspond au site de la boutique FAN-CLUB.*



***Le site de l'ancien hôtel COMMERCIAL (aujourd'hui le site de la boutique FAN-CLUB)***

*Le 17 mai 1864, Marie Reine Lavigne cède cette propriété à Narcisse Bouchard, marchand de Québec, en précisant que l'acquéreur doit « laisser Sieur Elzéar Hamel, hôtelier, jouir de la maison en briques à 2 étages jusqu'au 14 février prochain (1865) ».*

*Elzéar Hamel aurait conclu une entente avec Narcisse Bouchard pour continuer à exploiter l'hôtel COMMERCIAL à cet endroit puisqu'une publicité parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 10 janvier 1867 mentionne la présence de l'hôtel COMMERCIAL. De même dans un document intitulé « The Grand Trunk Gazetteer » publié en 1867, on confirme l'existence de l'hôtel COMMERCIAL d'Elzéar Hamel.*

*Dans les années 1870-1872, la publicité de certains marchands exploitant un commerce à proximité identifie cet hôtel sous le nom d'Hôtel HAMEL.*

*Le 28 janvier 1873, Elzéar Hamel hôtelier au village de Victoriaville est mis en faillite. C'est la fin de l'hôtel COMMERCIAL.*

*Dans la nuit du 6 et 7 novembre 1873, la bâtisse de l'ancien*

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la maison ci-devant occupée par E. Hamel hôtelier, et connue sous le nom d'hôtel commercial d'Arthabaska Station est devenue la proie des flammes.

Depuis quelque temps ce bâtiment était inoccupé, ce qui fait croire que le feu est l'effet d'un incendiaire. Ce qui confirme d'avantage dans cette idée c'est que l'incendie a originé dans le petit grenier ou personne généralement n'ont d'affaires, et que la maison n'était pas chauffée.

Curieuse coïncidence, le fils du propriétaire se trouvait cette nuit là à Arthabaska Station et le lendemain assurait à tout le monde que son père n'avait pas d'assurance.

*hôtel COMMERCIAL, inoccupée et non chauffée, devient la proie des flammes et est complètement détruite. On s'interroge si ce feu n'est pas l'acte d'un incendiaire<sup>4</sup>. Aujourd'hui, l'emplacement occupé à l'époque par l'hôtel COMMERCIAL, correspond à la propriété située aux 50 à 82, rue Notre-Dame Est.*

**Hôtel PRINCE OF WALES 1864-1996**

*Le 25 juin 1862, William Darling Campbell, notaire de Québec, obtient par adjudication du shérif d'Arthabaska, la propriété de Julien Demers située à l'intersection du chemin de la Reine (aujourd'hui, rue Notre-Dame Est) et du chemin du Moulin (aujourd'hui rue Carignan).*

*Jusqu'à maintenant, cet emplacement était la propriété du marchand Julien Demers et était occupé pour le commerce de ce dernier et par dame Reine Lavigne, épouse de François Gaudet, qui y tenait « une maison d'entretien public » avec quatre chambres aménagées. Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par la pharmacie Jean Coutu.*



***Le site de l'ancien hôtel PRINCE OF WALES  
(aujourd'hui le site de la pharmacie JEAN COUTU)***

*L'hôtel PRINCE OF WALES est construit à la fin de 1863 et au début de 1864 pour être ouvert au public en 1864. L'hôtel est construit à l'intersection du chemin de la Reine et de la rue du Moulin et est la propriété de William Darling Campbell, notaire de Québec, et d'Edwin Jones, également résident de Québec.*

<sup>4</sup> L'Union des Cantons de l'Est du 13 novembre 1873

Jusqu'en 1869, tout en demeurant la propriété de William Darling Campbell et d'Edwin Jones, l'hôtel PRINCE OF WALES est exploité par Édouard Chevalier. À l'occasion, l'hôtel est identifié à l'exploitant et est appelé Hôtel CHEVALIER.

En 1869, William Morisson, qui a exploité l'année précédente l'hôtel FOISY sous les noms d'hôtel MORISSON et d'hôtel VICTORIA, prend la direction de l'hôtel PRINCE OF WALES à la place d'Édouard Chevalier. Encore là, occasionnellement l'hôtel est identifié à l'exploitant, soit Hôtel MORISSON. En avril 1872, William Morisson déclare faillite et l'hôtel PRINCE OF WALES est fermé pour quelques jours.

En juin 1872, Georges Boisclair, qui a exploité un hôtel au village d'Arthabaskaville pendant plusieurs années, annonce la réouverture de l'hôtel PRINCE OF WALES. L'hôtel sera généralement connu sous le nom d'hôtel PRINCE OF WALES, mais, encore là, identifié occasionnellement au nom de l'exploitant, soit Hôtel BOISCLAIR.

Malheureusement, durant l'année 1874, un conflit éclate entre le « road master » de la compagnie du Grand Tronc à Victoriaville, un monsieur Dearden, et Georges Boisclair qui exploite l'hôtel PRINCE OF WALES.

Dans le cadre de ce conflit, Dearden « élève une clôture de 12 à 15 pieds de hauteur autour de ce chemin, pour empêcher d'avoir vue sur l'hôtel BOISCLAIR. Grâce à ce méfait, les voyageurs à l'hôtel ne pourront avoir connaissance de l'arrivée des trains, et souvent les manqueront certainement »<sup>5</sup> et, à l'inverse, les voyageurs qui arrivent par train ne verront pas l'hôtel BOISCLAIR.

Au début de 1875, probablement comme suite à ce conflit, Georges Boisclair quitte l'hôtel PRINCE OF WALES pour, dès le 1er mai 1875, ouvrir un nouvel hôtel à Nicolet, l'Hôtel Boisclair.

Dès juillet 1875, comme nous l'annonce une publicité parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est du 29 juillet 1875, Paul Tourigny et Dolphis Tourigny signent, avec les propriétaires de l'hôtel PRINCE OF WALES, William Darling Campbell et Edwin Jones, un bail de location et procèdent à la réouverture de cet hôtel.

**HOTEL**  
" PRINCE OF WALES. "  
ARTHABASKA STATION P. Q.

M. MORISSON a loué l'hôtel et de  
vant occupé par M. Chevalier, et connu  
sous le nom de " PRINCE OF WALES  
HOTEL " et lui a fait faire des améliorations  
qui lui permettent de recevoir convenablement  
les voyageurs.

Les boissons à la barre sont excellentes.  
Les chambres vastes et bien aérées, en un  
mot, M. Morisson n'épargne rien pour rendre  
plus agréable le séjour des étrangers  
qui s'y retirent.

Prix de pension modéré.  
22 juillet, 1869.

**HOTEL " PRINCE OF WALES "**  
Arthabaska Station  
Ancienne Maison Chevalier.

Réparé à neuf, meublé et garni avec  
soin et dirigé par le propriétaire, cet hôtel  
est maintenant ouvert aux voyageurs. On  
trouve au lieu rien à désirer, les boissons  
sont de première qualité, les chambres  
spacieuses et bien aérées. Le public sera  
sans le croire désirable.

Il y a aussi de bonnes et chaudes écuries  
pour les chevaux en livery.

Le propriétaire sollicite une visite à son  
établissement.

Geo. BOISCLAIR.

Jan 1873. - 100.

**HOTEL " PRINCE OF WALES "**  
Arthabaska Station

Cette maison bien connue et toujours  
ouverte par le passé à donner toute l'at-  
tention et le confort possible aux voyageurs.

Les voyageurs se font que sans leur  
direction elle ne leur servirait à rien.

On espère attirer l'attention  
du public et l'effort de lui donner  
satisfaction.

P. TOURIGNY & PHILIPPE

P. S. - Une partie de l'hôtel est  
louée dans l'hôtel même pour l'avantage  
des voyageurs.

<sup>5</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 3 septembre 1874

*Le 26 février 1885, William Darling Campbell cède, à Edwin Jones, sa part de la propriété de la bâtisse occupée par l'hôtel PRINCE OF WALES.*

*Le 7 novembre de la même année, Edwin Jones cède la propriété de l'hôtel PRINCE OF WALES à dame Alice Lavigne, épouse de Paul Tourigny, mettant ainsi fin au bail consenti par William Darling Campbell et Edwin Jones à Paul Tourigny et Dolphis Tourigny en 1875.*

*Quatre jours plus tard, soit le 11 novembre 1885, dame Alice Lavigne cède à dame Élisabeth Halley, épouse de Dolphis Tourigny, la propriété de l'hôtel PRINCE OF WALES. Le 12 mai 1886, Dolphis Tourigny obtient, du Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, une licence pour exploiter l'hôtel PRINCE OF WALES, comme hôtel de tempérance, pendant les années de prohibition.*

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 5 juin 1886 annonce le décès de l'hôtelier Dolphis Tourigny survenu le 2 juin dernier. Dame Élisabeth Halley demeure propriétaire de l'hôtel. En 1890, Dame Élisabeth Halley est toujours propriétaire de l'hôtel PRINCE OF WALES, qui est alors exploité par Ludger Hamel.*

M. Delphis Tourigny, propriétaire de l'hôtel *Prince of Wales* à Victoriaville, est mort mercredi dernier après quelques jours de maladie seulement.



***L'hôtel PRINCE OF WALES construit en 1864***

### Hôtel DÉRY 1871-1873

*Le 5 mai 1871, Joseph Déry obtient une licence, émise par Théophile Côté, Inspecteur des licences pour le district d'Arthabaska, pour diriger une auberge au village de Victoriaville. Cinq jours plus tard, soit le 9 mai 1871, Narcisse Déry fait l'acquisition de la propriété de Félix Mailhot située à l'intersection du chemin de la Reine et de la rue conduisant à la station. Joseph Déry exploitera à cet endroit, l'hôtel DÉRY. **Aujourd'hui, cet emplacement correspond au site du magasin CHAUD\*SURES 4\*44, à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue Notre-Dame Est.***



***Le site de l'ancien hôtel DÉRY (aujourd'hui le site du magasin CHAUD\*SURES 4\*44)***

*Joseph Déry exploite un hôtel à cet endroit jusqu'à la fin de 1873 alors que le 29 novembre 1873 il déclare faillite. Dans les mois qui suivent la fermeture de l'hôtel DÉRY, Narcisse Déry vend cette propriété à Joseph Lefebvre qui transforme l'hôtel en magasin.*

*L'Union des Cantons de l'Est du 23 septembre 1875 nous apprend que Joseph Déry loue et exploite maintenant un hôtel de tempérance à Coaticook.*





*L'hôtel DÉRY en 1873*

*Aujourd'hui, l'emplacement occupé à l'époque par l'hôtel Déry correspond à la propriété située aux 40-42-44, rue Notre-Dame Est.*

### Hôtel UNION 1875

*L'hôtel UNION est certainement celui dont l'existence a été la plus courte. Le nouvel établissement est ouvert dans la maison récemment bâtie par Alfred Bouchard, tout près du dépôt du Grand Tronc, le long de la rue Bouchard (ancienne rue De Bigarré et aujourd'hui allée Foucault) et contigu à l'endroit où se trouvait autrefois l'hôtel Commercial d'Elzéar Hamel, incendié dans la nuit du 6 et 7 novembre 1873.*

*En 1875, Joseph Prince, hôtelier de Somerset (Plessisville), veut ouvrir un nouvel hôtel au village de Victoriaville et pour ce faire, le 6 mars 1875, il signe un bail à loyer pour une période de cinq années avec Alfred Bouchard qui est à construire une maison en brique à deux étages devant servir d'hôtel.*

*La propriété louée comporte un emplacement de soixante-quinze pieds de front par deux arpents (384 pieds) de profondeur situé à l'intersection de la rue Bouchard (aujourd'hui, ancienne rue*

**Hotel 'UNION'**  
Arthabaska Station.

Ce nouvel établissement est ouvert dans la maison récemment bâtie par M. A. Bouchard, tout près du dépôt du Grand-Tronc. Le propriétaire en a surveillé les arrangements intérieurs, et ils seront pour le mieux. L'hôtel est bien meublé, et par l'aisance du service et le confort qu'il peut procurer, il compte sur un grand encouragement du public. En quittant Somerset, où il fait des remerciements, il espère continuer à mériter le même bienveillant patronage que par le passé.

Un barbier sera attaché à la maison pour l'accueil des voyageurs et des habitués de l'hôtel.

JOS. PRINCE.

1er mai 1875.

P. S.—Ne faites pas erreur, l'hôtel "Union" est contigu à l'endroit où se trouvait autrefois l'hôtel "Commercial" de R. Hamel.

*De Bigarré et maintenant allée Foucault) et d'une rue projetée (aujourd'hui, rue de la Gare) et inclut, en plus de la maison de deux étages, « une shed de quarante pieds par trente pieds et une écurie de trente pieds par vingt-quatre pieds, le tout hivernable ». Le bailleur s'engage à terminer la construction de la maison pour le 1er mai et les « appartements devront être terminés du premier au dernier étage ».*

*Comme en fait foi l'annonce parue dans le journal l'Union des Cantons de l'Est, l'hôtel UNION est ouvert au public à partir du 1er mai 1875 comme prévu au bail de location.*

*Malheureusement, le 1er décembre de la même année, soit à peine sept mois après l'ouverture de ce nouvel hôtel, l'hôtel UNION est complètement détruit par les flammes<sup>6</sup>. L'hôtel UNION ne sera pas reconstruit par Alfred Bouchard et Joseph Prince ne procédera pas à la location d'un autre hôtel au village de Victoriaville.*

*Aujourd'hui, l'emplacement occupé à l'époque par l'hôtel UNION, correspond aux propriétés situées aux 3-5 et 11-13-15, rue de la Gare.*



*Le site de l'ancien hôtel UNION*

#### Notes locales.

Hier matin, vers six heures, le feu s'est déclaré à l'hôtel Union à Archa-Baska Station et peu de temps après, malgré les efforts pour l'éteindre, il enveloppait toute la bâtisse. On s'appliqua alors au sauvetage et l'on réussit à sauver un grand nombre de meubles. Dans le salon on ne put rien sauver. La maison était construite en bois avec extérieur en briques. Pertes probables \$2000. Pas d'assurance. M. A. Bouchard en était le propriétaire, et M. Jos. Prince l'occupait. Nous sympathisons beaucoup avec ces messieurs dans les pertes qu'ils viennent de faire.

<sup>6</sup> Journal l'Union des Cantons de l'Est du 2 décembre 1875

### Hôtel du CANADA 1878-1897

À l'occasion d'une séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 1er avril 1878 et grâce au vote prépondérant du maire Joseph Octave Bourbeau, Narcisse Marcotte et Dolphisse Tourigny se voient accorder la permission de tenir un hôtel dans les limites de la municipalité.

Le 1er mai 1878, Narcisse Marcotte et Dolphisse Tourigny obtiennent une licence d'aubergiste émise par Théophile Côté, Inspecteur des licences pour le district d'Arthabaska, pour la période du 1er mai 1878 au 30 avril 1879. L'hôtel est situé vis-à-vis la gare et le long de la propriété du chemin de fer du Grand Tronc, sur la rue conduisant du chemin de la Reine à la gare.



En septembre 1879, Narcisse Bouchard, le père de Joseph Alfred Bouchard propriétaire de la bâtisse qui loge l'Hôtel du CANADA, prend la direction de l'hôtel et le transforme en « hôtel de tempérance » où les boissons enivrantes sont remplacées par des boissons de tempérance telle que sirop de fruits, vin de gingembre, cidre de champagne, soda water de John Collin, bière de

gingembre, etc. À l'occasion, l'Hôtel du CANADA est alors identifié sous le nom d'Hôtel BOUCHARD.

Au début de 1881, Georges Boisclair loue, de Joseph Alfred Bouchard, l'Hôtel du CANADA, également identifié sous le nom d'hôtel BOUCHARD, et lui donne le nom d'hôtel BOISCLAIR. À partir de mai 1882, il fait la publicité de son hôtel sous le nom d'hôtel du CANADA. On se rappelle que Georges Boisclair avait exploité l'hôtel « PRINCE OF WALES » entre 1872 et 1875 avant de quitter la région pour ouvrir un nouvel hôtel à Nicolet, également appelé Hôtel Boisclair.



Au début de mars 1883, Georges Boisclair cesse d'exploiter l'hôtel du CANADA. La dernière annonce de Georges Boisclair exploitant cet hôtel paraît dans l'édition de l'Union des Cantons de l'Est du 3 mars 1883. Immédiatement, Thomas Jean Samson prend la relève pour l'exploitation de l'hôtel du CANADA. À la séance du conseil municipal du 2 avril 1883, Thomas Jean Samson demande aux conseillers de lui octroyer un certificat lui permettant d'obtenir une licence pour vendre des boissons enivrantes à l'hôtel du CANADA. Par un vote majoritaire des membres du conseil municipal, sa demande est refusée.

Thomas Jean Samson revient à la charge devant les membres du conseil municipal à l'occasion de la séance du 7 mai; encore là, par un vote majoritaire des membres du conseil municipal, sa demande est refusée de nouveau. Malgré ces refus des conseillers de lui octroyer un certificat lui permettant d'obtenir une licence pour vendre des boissons enivrantes, il exploite l'hôtel du CANADA.

Le 1er mai 1885, c'est la mise en application de l'Acte de tempérance ou « Scott Act » qui interdit toute vente de boissons enivrantes dans le comté d'Arthabaska, et ce, pour une période minimum de trois années. Il semble bien que cette prohibition n'impressionne pas beaucoup Thomas Jean Samson, car le journal l'Union des Cantons de l'Est du 14 novembre 1885 nous apprend, qu'à peine six mois depuis la mise en vigueur de cet Acte,

The clipping reports that M. le magistrat du District Rioux a siégé pour Arthabaska mardi dernier. M. Samson de Victoriaville, s'est vu condamner une seconde fois dans cette cour, pour infraction à l'Acte Scott.

*Samson a déjà été condamné à deux reprises pour vente illégale de boissons enivrantes.*

*Le 2 janvier 1886, le curateur Louis Rainville annonce la faillite de l'hôtelier de Victoriaville, Thomas J. Samson et un encan public pour la vente de ses biens. Le lundi 18 janvier à 10 heures de l'avant-midi sont « vendus par encan public une magnifique table de billard avec ses accessoires, dix sets de chambres, sets de salon et de salle à diner, grément de barre, tapis, rideaux, dessus de comptoir, un poêle et autres objets de ménage ».*

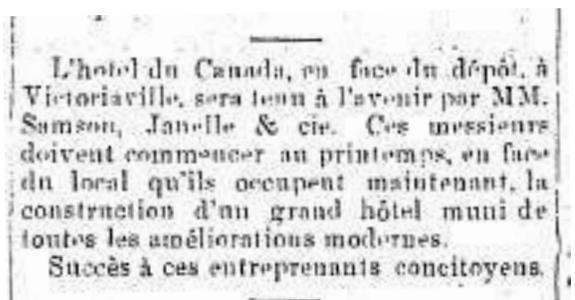
*Thomas Jean Samson se relève vite de sa faillite, car dès le 15 juillet 1886, il obtient, du Percepteur du revenu de la province pour le district d'Arthabaska, une licence pour exploiter l'hôtel du CANADA comme hôtel de tempérance et le 29 décembre 1886, il acquiert les propriétés de Joseph Alfred Bouchard situées entre les arrières des emplacements du chemin de la Reine et la propriété du chemin de fer du Grand Tronc, incluant l'hôtel du CANADA jusqu'à maintenant exploité par différentes personnes, mais toujours propriété dudit Alfred Bouchard. **Aujourd'hui, ces emplacements sont situés dans le triangle formé par les arrières des propriétés de la rue Notre-Dame Est, le boulevard des Bois-Francis Nord et la piste cyclable ou ancien chemin de fer.***

*En 1888, Joseph Alfred Janelle, jusqu'à maintenant cultivateur, se joint à Thomas Jean Samson pour l'exploitation de l'Hôtel du CANADA.*

*Le 23 février 1889, Thomas Jean Samson, hôtelier, et Joseph Alfred Janelle, cultivateur, mais ci-devant hôtelier, forment officiellement la société « Samson, Janelle & Cie » pour « tenir et construire des hôtelleries, faire le commerce de liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou enivrantes ».*

*Le journal l'Union des Cantons de l'Est du 16 février 1889 annonce déjà cette nouvelle association et confirme que l'intention de Thomas Jean Samson et de Joseph Alfred Janelle est de construire un nouvel hôtel en face de l'Hôtel du CANADA qu'ils exploitent actuellement. Ce nouvel hôtel dont la construction doit commencer au printemps 1889, c'est l'hôtel GRAND UNION (aujourd'hui le 19-23 rue de la Gare).*

*Le 2 juillet 1890, Joseph Alfred Janelle se retire de la Société « Samson, Janelle & Cie » et Thomas Jean Samson redevient l'unique propriétaire de l'Hôtel du CANADA (et également de l'hôtel GRAND UNION nouvellement construit). Il dirige cet hôtel jusqu'au début de 1892.*



*Pendant cette période, l'Hôtel du CANADA est à l'occasion identifié sous le nom d'**Hôtel SAMSON**.*

*Le 12 mai 1892, Homère H. Guay acquiert d'Auguste Quesnel, curateur aux biens de Thomas Jean Samson, insolvable, le « vieil hôtel ci-devant occupé par Thomas Jean Samson » (l'Hôtel du CANADA) et le « nouvel hôtel en dernier lieu occupé par ledit Thomas Jean Samson » (l'hôtel GRAND UNION). Il semble que se soit la construction du nouvel hôtel GRAND UNION qui a provoqué le retrait de Joseph Alfred Janelle de la société et, par la suite, l'insolvabilité de Thomas Jean Samson.*

*Le 8 octobre 1892, Homère H. Guay vend à son beau-père, Joseph Debigaré qui se dit capitaliste-rentier, « le vieil hôtel ci-devant occupé par Thomas J. Samson ».*

*Le 7 août 1894, Joseph Debigaré vend à sa fille Maria Louisa Debigaré, épouse de Homère H. Guay, le « vieil hôtel ci-devant exploité par Thomas J. Samson ». Même après cette deuxième faillite, Thomas J. Samson continue à gérer l'Hôtel du CANADA.*

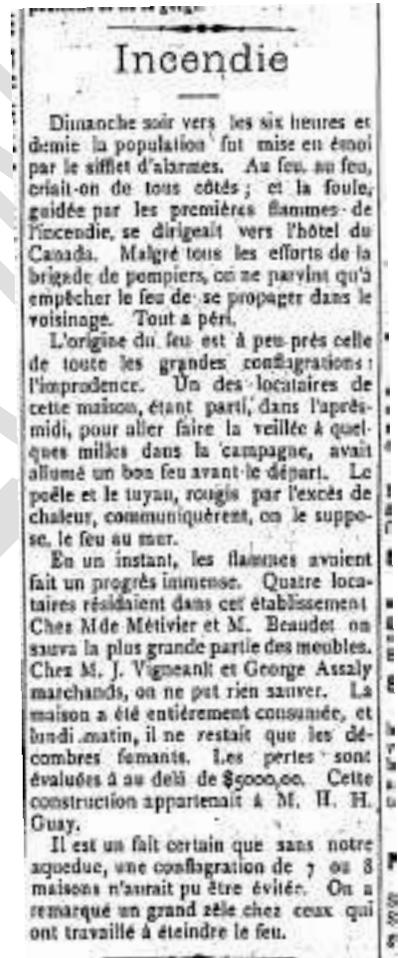
*Le dimanche 31 janvier 1897, l'hôtel du CANADA est la proie des flammes et l'incendie se propage également aux bâtiments situés sur les propriétés adjacentes. (Voir texte ci-contre tiré du journal l'Écho des Bois-Francs du 6 février 1897).*

*Comme suite à l'incendie de l'hôtel du CANADA, Ludger Perreault, propriétaire de l'hôtel GRAND UNION, s'empresse d'acquérir le terrain et les ruines de l'hôtel du CANADA pour éliminer un compétiteur localisé en face de son hôtel. Le 2 février 1897, Maria Louisa Debigaré vend à Ludger Perreault, hôtelier, l'emplacement de l'Hôtel du CANADA « avec les ruines d'une bâtisse en brique incendiée ».*

***Aujourd'hui, l'emplacement occupé à l'époque par l'hôtel du CANADA correspond à la propriété vacante située à l'intersection des rues De Bigarré et de la Gare, au 10 rue de la Gare.***

### **Hôtel GRAND UNION 1889 à aujourd'hui**

*En février 1889, Thomas Jean Samson, hôtelier, et Joseph Alfred Janelle, cultivateur, agissant en société sous le nom de Samson, Janelle & Cie, annoncent qu'ils doivent commencer au printemps, en face du local qu'ils occupent actuellement (l'hôtel du CANADA), la construction d'un grand hôtel muni de toutes les améliorations modernes, sur une partie du terrain acquis de Joseph Alfred Bouchard le 29 décembre 1886.*



*En juillet 1889, c'est le début de la construction de l'hôtel GRAND UNION. La construction durera plus d'une année puisqu'en mai 1890, on annonce que « le spacieux hôtel GRAND UNION dont on a commencé la construction, près de la gare à Victoriaville, sera terminé le premier septembre prochain ».*

*Le 2 juillet 1890, Joseph Alfred Janelle se retire de la société Samson, Janelle & Cie. Thomas Jean Samson demeure le seul propriétaire de l'hôtel GRAND UNION.*

*Le 27 avril 1892, selon une décision du juge Marc-Aurèle Plamondon, l'hôtel GRAND UNION, propriété de Thomas Jean Samson, insolvable, est vendu aux enchères à Homer H. Guay, le plus haut et dernier enchérisseur. Comme mentionné précédemment, il semble bien que la construction de l'hôtel GRAND UNION ait provoqué le départ de Joseph Alfred Janelle de la société et l'insolvabilité de Thomas Jean Samson.*

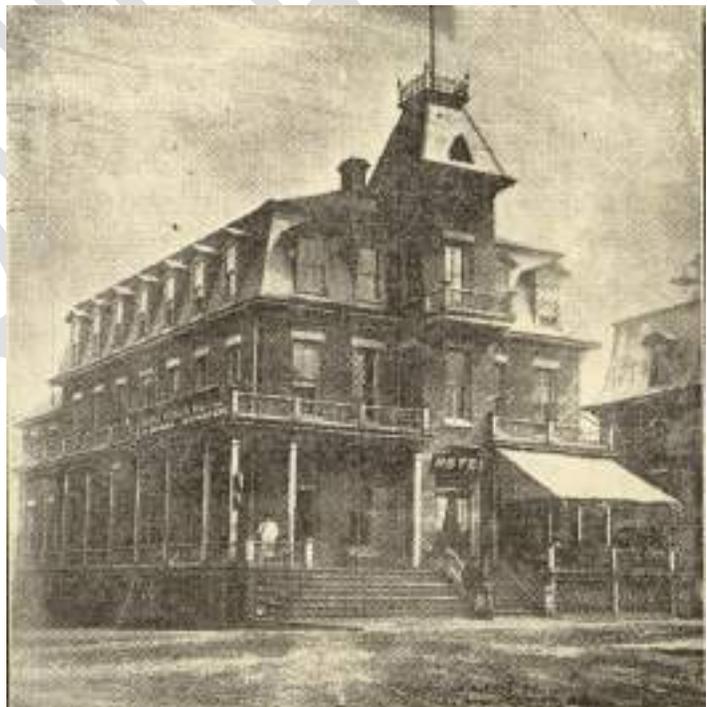


*Le 1<sup>er</sup> mai 1892, Homer H. Guay accorde un bail à loyer pour cinq années à « Perreault & frères » (Gédéon Perreault et Ludger Perreault) lesquels exploitent l'hôtel GRAND UNION jusqu'en juin 1900. Pendant ce temps, le 8 octobre 1892, l'hôtel GRAND UNION est vendu à Joseph Debigaré et ce dernier renouvelle un bail à loyer avec « Perreault & frère ». Le 6 juin 1900, Ludger Perreault, hôtelier, acquiert seul l'hôtel GRAND UNION et l'exploitera jusqu'en 1907.*

*Le 23 mars 1907, l'hôtel GRAND UNION est vendu à Michel H. Bernier qui l'exploitera jusqu'en 1927 (voir photographie ci-contre datant de 1910).*

*Le 5 juin 1927, Michel H. Bernier vend l'hôtel GRAND UNION à Joseph Arthur, Graziella et Germaine Tanguay qui l'exploiteront jusqu'en 1932.*

*Le 29 septembre 1932, l'hôtel GRAND UNION est vendu à « Hôtel Grand Union limité » dont le président est Alfred H. Paradis, industriel. Par la suite, la compagnie sera dirigée par Damase Champagne et son épouse Léophile Rouleau qui exploiteront l'hôtel GRAND UNION jusqu'en 1961.*



*Le 11 décembre 1961, l'hôtel GRAND UNION est vendu à Roland Luneau et Louis Philippe Luneau qui l'exploiteront jusqu'en 1974 alors que Roland Luneau cède sa part de l'hôtel à Louis Philippe Luneau. Le 25 août 1981, Louis Philippe Luneau cède l'hôtel GRAND UNION à « Bar Grand Union inc. » dont il est le propriétaire.*

*Le 31 août 2001, l'hôtel GRAND UNION est vendu à « Marcotte et Connolly inc. » qui exploite cet hôtel depuis ce temps.*



*L'hôtel GRAND UNION le 10 décembre 2007*

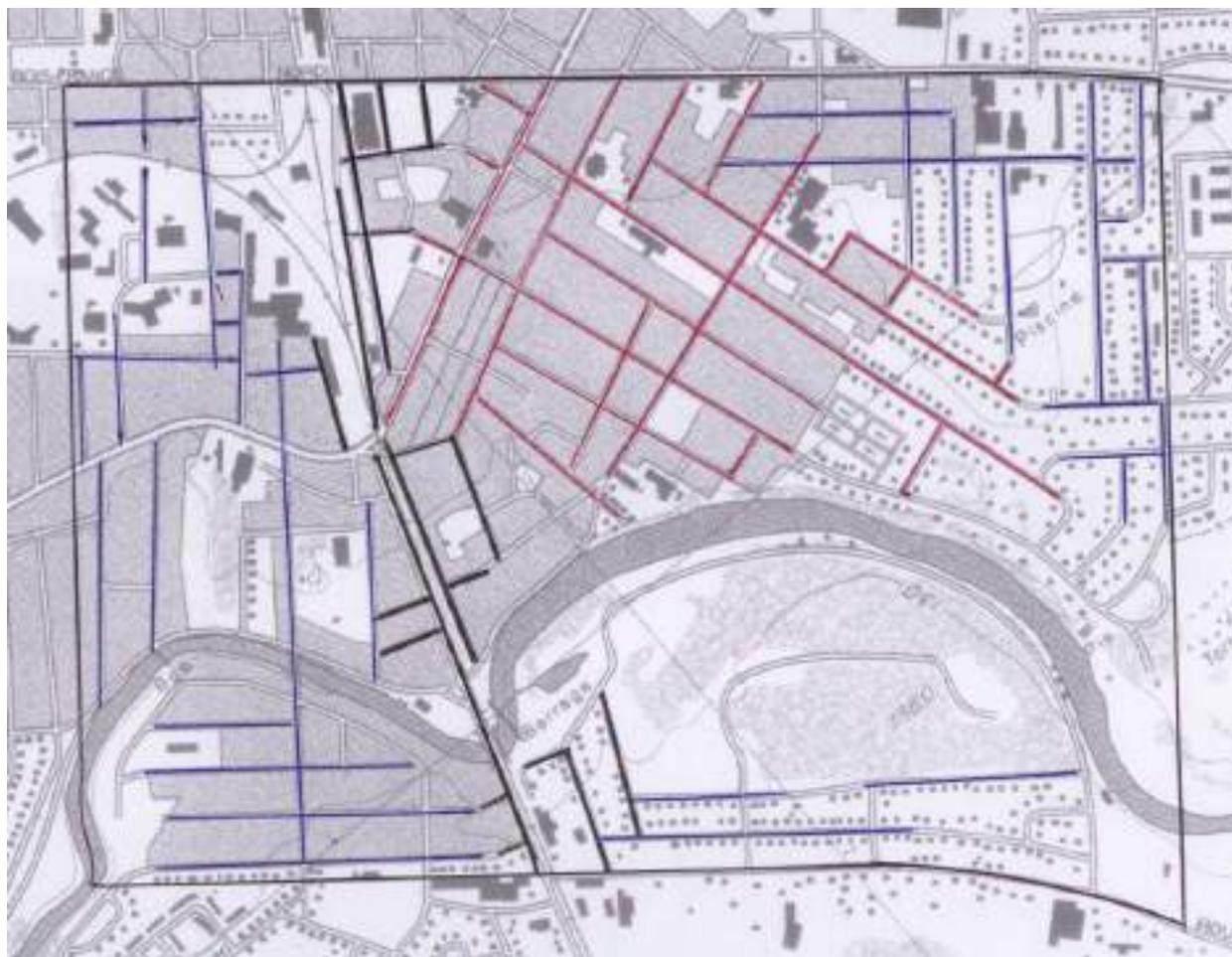
## Chapitre 14

### *Ces rues de l'époque du village*

*Plusieurs rues, qui existent actuellement au cœur de la ville de Victoriaville, ont été ouvertes au public, en partie ou en totalité, à l'époque où Victoriaville n'était que village c'est-à-dire avant 1890.*

*Il est intéressant de constater que le tracé de ces rues est établi en fonction de trois éléments :*

- 1. Les rues montrées en rouge ont été tracées, parallèlement ou perpendiculairement, à l'orientation des terres du squatter Olivier Perrault et correspondent aux rues aménagées sur ses terres.*
- 2. Les rues montrées en bleu ont été tracées, parallèlement ou perpendiculairement, à l'orientation des terres du township d'Arthabaska*
- 3. Les rues montrées en noir ont été tracées, parallèlement ou perpendiculairement, à l'orientation du tracé du chemin de fer qui traverse le village.*



*Voici l'histoire de ces rues de l'époque du village de Victoriaville c'est-à-dire ouvertes au public avant 1890.*

### *Académie, rue de l'*

*La première mention dans les contrats de ce qui est aujourd'hui la rue de l'Académie date de 1873 alors que François Hector et Joseph Énoch (Éna) Auger cèdent un emplacement à Joseph Edmond Béliveau. Le mois suivant alors que Joseph Edmond Béliveau cède son emplacement à Geoffroy Talbot, le contrat précise une « rue projetée de 20 pieds ». La rue alors ouverte a une longueur approximative de 300 pieds à partir de ce qui est aujourd'hui la rue des Forges.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, cette portion de rue est identifiée comme étant la « rue de l'école » puisqu'elle est adjacente à la première école du village construite sur la propriété de Henri Gédéon Mailhiot en 1867 et appelée « maison Mailhiot ». Cette école était construite à l'intersection de ce qui est aujourd'hui la rue des Forges et la rue de l'Académie.*

*L'école « maison Mailhiot » aurait fermé en 1886, mais une autre école est construite sur la même rue en 1898, par la Corporation scolaire de Victoriaville, soit l'Académie St-Louis-de-Gonzague, dirigée par les Frères du Sacré-Cœur.*

*La photographie ci-contre, publiée dans la revue du cinquantenaire de la fondation de l'Académie St-Louis-de-Gonzague, nous montre l'académie construite en 1898 qui était localisée approximativement à l'endroit où se trouve actuellement la piscine du parc des Forges.*



*Sur les plans du village de Victoriaville, préparé par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et en 1913, cette rue est toujours identifiée sous le nom de « rue de l'École ». Pendant les années qui ont suivi, l'importance de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, le long de cette rue, a fait en sorte que le nom a été changé de « rue de l'École » pour « rue de l'Académie ».*

*L'Académie Saint-Louis-de-Gonzague a joué un rôle extrêmement important pour l'enseignement auprès des garçons de Victoriaville pendant près de soixante-dix années. À ses débuts, en 1898, cette école compte 164 élèves inscrits. En 1910, le nombre d'élèves passe à 260 et il est nécessaire pour la Commission scolaire de procéder à un premier agrandissement pour répondre aux besoins. En 1926, le nombre d'élèves inscrits atteint 500 réparties dans 12 classes. En 1937, un deuxième agrandissement est devenu nécessaire et cela permet à 700 élèves de fréquenter l'Académie en 1948.*



*Collection Denis Pépin*

***La photographie ci-dessus nous montre l'Académie après l'agrandissement de 1911***



***La photographie ci-dessus nous montre l'Académie de 1937 jusqu'à sa fermeture.***

À l'occasion des noces d'or de l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague, on écrivait : « ce qui fait le charme de l'Alma Mater, c'est peut-être moins son ameublement et son confort que la vaste et belle propriété qui l'entoure. Le site n'est-il pas, en effet, agrémenté d'un parterre, d'un bosquet, d'une pommeraie, d'une promenade bordée de sapins, d'un magnifique potager, d'une cour de récréation assez vaste pour permettre à de nombreux clubs de balle au camp d'évoluer en même temps; d'un petit bois de cèdre qui arrête dans leur course, les redoutables vents d'ouest; enfin, d'un beau tennis où le personnel peut se délasser ou prendre de l'exercice physique ».

Qui, parmi les anciens de l'Académie St-Louis-de-Gonzague, ne reconnaît dans la gravure ci-contre la magnifique statue du Sacré-Cœur, don de **Robert Astell**, et l'artistique monument, œuvre de **Maurice Ducharme**, qui ornaient l'entrée du parterre de l'Académie? Malheureusement, signe des temps, pour vivre le présent il semble qu'il faille ignorer et même détruire le passé : en 2005, le monument est toujours à cet endroit, mais la statue n'y est plus.



Il est important que le nom de la rue de l'Académie soit conservé même si l'Académie Saint-Louis-de-Gonzague n'existe plus depuis quelques années puisque d'une part, il ne faut jamais oublier le rôle important que l'Académie, les Frères du Sacré-Cœur et les enseignantes ont joué auprès de la jeunesse masculine pendant près de soixante et dix années et d'autre part, il faut toujours se rappeler que le « terrain de l'Académie », dû à sa grande superficie, à son terrain à des niveaux différents et à sa localisation au centre de la ville, était le cœur des activités extérieures de toute la population. En effet, dès 1916, des cérémonies religieuses se tenaient à cet endroit, comme en fait foi ce reposoir aménagé sur le terrain à cette époque.



Collection famille Perrault-Houle



*Ville de Victoriaville, fonds Jacques Foucault*

***Une activité religieuse sur le « terrain de l'académie » dans les années 1950***

*Dans les années 1940-1960, on retrouvait sur ce terrain, en plus des activités religieuses, des activités politiques et principalement des activités sportives.*

*On se souvient des ligues de balle-molle pour adulte qui jouait sur le « terrain de l'Académie » les soirs et fins de semaine pendant toute la saison estivale, et des patinoires extérieures durant la saison hivernale.*

*On se souvient également de la piscine et du kiosque de l'O.T.J. que l'on retrouvait à l'extrémité sud-ouest du « terrain de l'Académie ». Durant ces années, l'Œuvre des Terrains de Jeux ne pouvait bénéficier que du « terrain de l'Académie » pour ses activités estivales auprès de la jeunesse de l'ensemble de la ville. Le « terrain de l'Académie » était donc le terrain de jeux de la jeunesse et même de toute la population de Victoriaville. Le kiosque et la piscine de l'O.T.J. sur le terrain de l'Académie, constituaient le cœur des activités d'été des jeunes dans les années 1940-1960.*





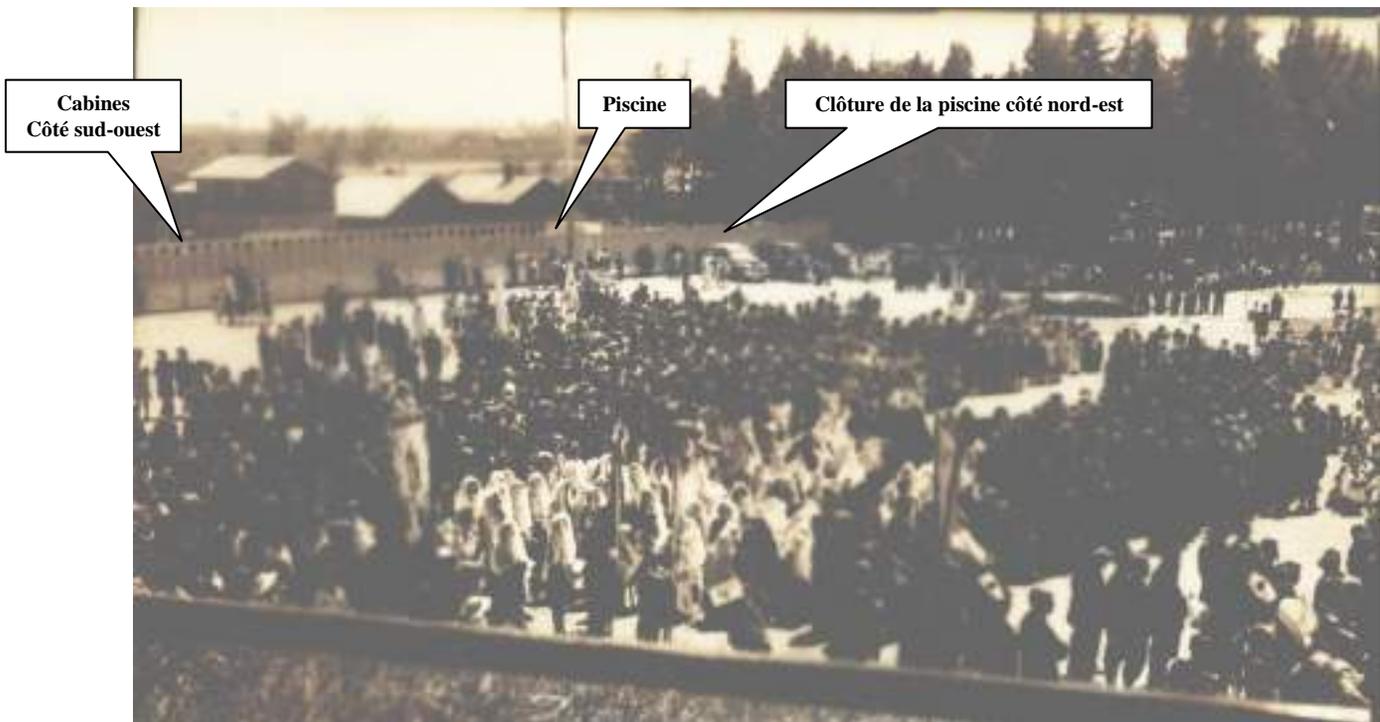
Collection Jean Noël Roux

### ***Piscine de l'O.T.J. sur le « terrain de l'Académie »***

*La photographie ci-dessus nous montre la piscine de l'O.T.J. sur le « terrain de l'Académie » vers 1944. À l'intérieur du cercle orange, on retrouve le responsable de l'opération de la piscine et de la surveillance des baigneurs, Jean Noël Roux. À l'époque monsieur Thomas Grégoire, industriel, était le président de l'O.T.J. et monsieur Gaston Jolicoeur s'occupait de l'organisation et des moniteurs.*

*Cette piscine était la seule piscine publique qui existait à Victoriaville durant les années 1944-1960; elle contenait 70 000 gallons d'eau et ne possédait aucun système de filtration. Le responsable de la piscine devait procéder à la vidange et au remplissage de la piscine chaque jour afin d'assurer une qualité d'eau acceptable.*

*C'est cette situation tout à fait anormale et inacceptable qui a conduit un groupe de personnes de Victoriaville, dont d'anciens présidents de l'O.T.J., à prôner la municipalisation des loisirs à Victoriaville durant les années 1960. Le but poursuivi par ces personnes était de s'assurer que l'ensemble de la population participe activement et financièrement à l'organisation des loisirs pour les jeunes et les adultes et que la Ville de Victoriaville puisse s'équiper des infrastructures nécessaires à ces activités. Comme suite à la municipalisation des loisirs et la formation de la « Commission municipale des loisirs de Victoriaville », la Ville de Victoriaville s'est dotée de parcs et de terrains de jeux avec piscines équipées de systèmes de filtration dans chaque secteur de la ville.*



*Ville de Victoriaville, fonds Laquerre*

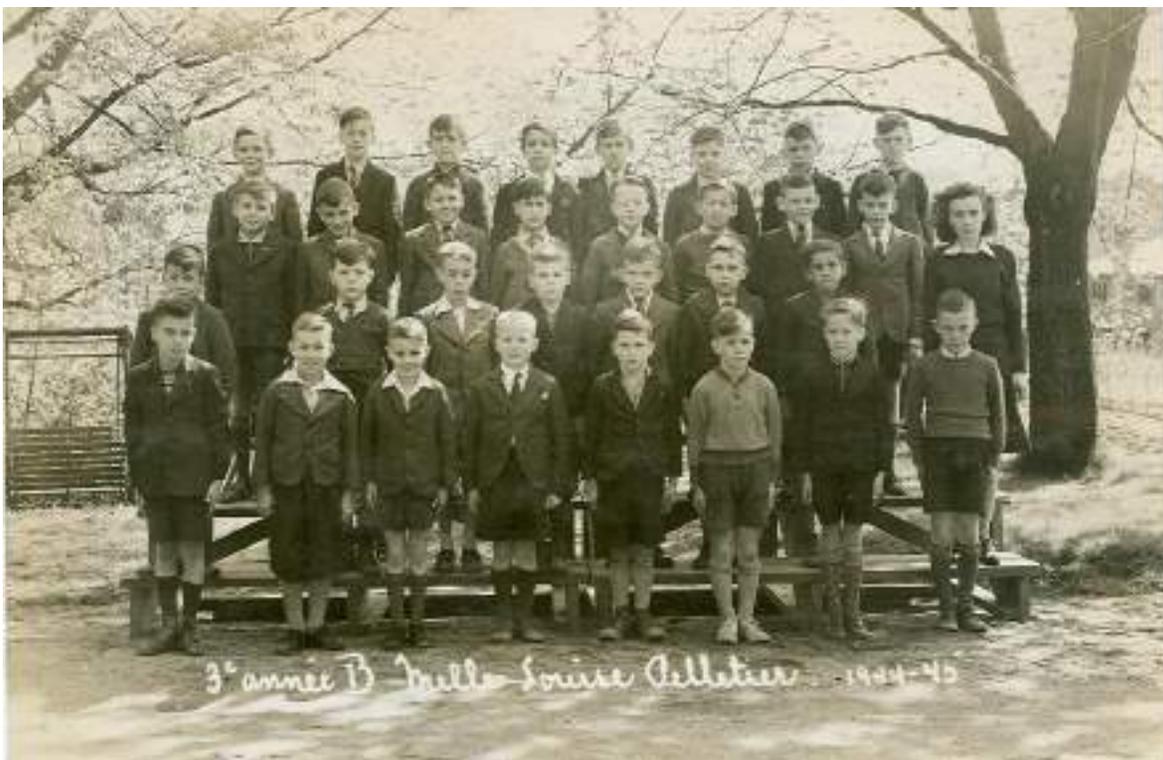
***Photographie montrant le « terrain de l'Académie » et sa piscine***



*Photographie Denis Saint-Pierre, le 1er novembre 2005*

***Photographie montrant l'ancien site de la piscine du « terrain de l'Académie »***

*Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour rendre hommage aux Frères du Sacré-Cœur et aux enseignantes qui ont consacré beaucoup d'heures et d'énergie pour assurer l'instruction et l'éducation de milliers de jeunes de Victoriaville. De 1943 à 1945 et de 1946 à 1948, j'ai personnellement profité de l'enseignement de Lucille Hamel, Louise Pelletier, Lucille Lesieur et Germaine Camden sous la direction du frère Valbert, à l'Académie St-Louis-de-Gonzague.*





5<sup>e</sup> D. Mlle Lucile Lesieur - 1946-47



6<sup>e</sup> année B. - 1947-48. Mlle L. Camden.

Albert, rue

On retrouve la première mention d'une rue qui est aujourd'hui connue comme étant la rue Albert, dans un bail à rente entre Jean Baptiste Albert Genest et Isaac Dubord, en date du 10 juillet 1875, où l'on mentionne l'actuelle rue Albert en ces termes : « une rue projetée actuellement jalonnée que le bailleur se propose d'ouvrir pour communiquer à l'église de la paroisse ». Sur le plan de cadastre de 1883 et sur les plans du village de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue Albert ». Jean Baptiste Albert Genest, neveu de Louis Foisy, était propriétaire des emplacements vendus le long de cette rue et serait responsable du tracé, de l'ouverture de la rue et du nom qu'il lui a été donné.

Auger, rue

Lorsque le squatter Joseph Roux dit Sans Chagrin vend sa terre située au sud-ouest des emplacements du chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**) à Pierre Gervais, le 13 avril 1859, il conserve, en retrait du chemin de Bulstrode, un emplacement de un arpent carré avec « un chemin pour communiquer au chemin de Bulstrode ». Ce chemin pour communiquer au chemin de Bulstrode est la première mention de ce qui allait devenir la rue Auger.

La rue Auger a été ainsi nommée en vertu du fait, qu'à partir de 1879, seulement des familles Auger logeaient de chaque côté de cette rue. Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans du village de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est identifiée « rue Augers ». Il est intéressant de constater que sur ces plans, le nom de la rue est écrit avec un « s » comme si l'on voulait parler de la « rue des Augers ».

Très occasionnellement, dans les années 1879-1880, cette rue est identifiée sous le nom de « rue de l'École » puisqu'elle est le seul lien entre le chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**) et la rue des Forges et, par conséquent, la seule rue donnant accès à l'école appelée « Maison Mailhiot » ouverte en 1867 sur la rue des Forges.

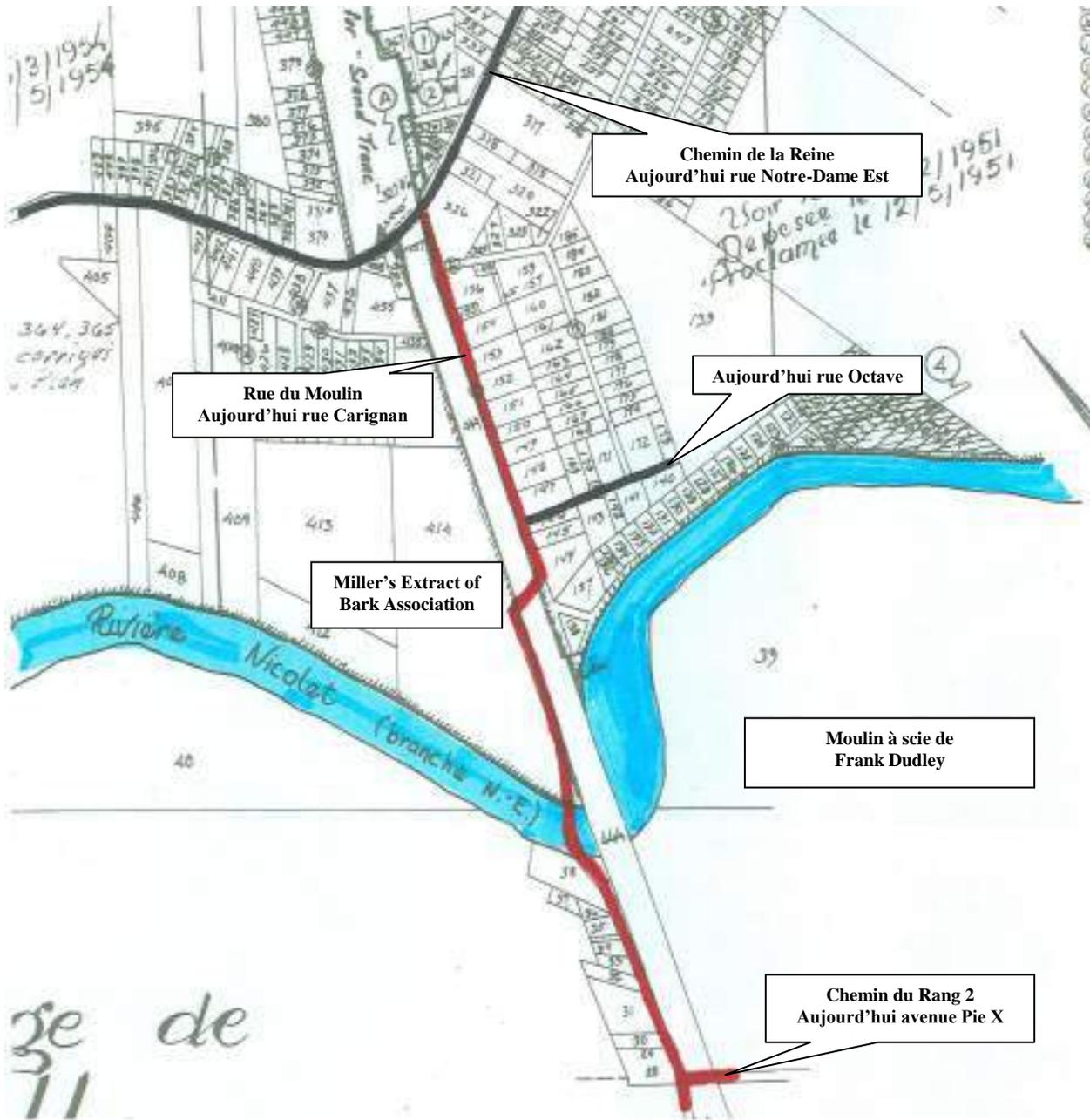
En 1888, les frères Auger, Joseph Éna et Zéphirin, ont voulu fermer la rue Auger qui séparait leur propriété respective, mais le conseil municipal les a obligés à remettre le terrain de la rue Auger qui passe entre leur propriété et les a obligés à donner à ladite rue sa largeur primitive de vingt-quatre pieds.

Carignan, rue

Le 25 octobre 1854, Olivier Perrault vend un emplacement à Damase Demers le long du chemin de la Reine et à l'est du chemin de fer et il réserve « 20 pieds de terre de largeur sur le terrain susdésigné ». C'est la première mention dans un contrat de ce qui deviendra la rue Carignan. Comme on peut le constater, l'alignement de cette rue est basé sur l'orientation du chemin de fer.

Ce chemin, qui longe le chemin de fer, donne accès au moulin à scie localisé le long de la rivière Nicolet et, de 1866 à 1869, donne également accès à la « manufacture de jus d'écorce », la Miller's Extract of Bark Association. Pour cette raison, cette rue a originalement porté le nom de « rue du Moulin ». Dans un contrat, on l'appelle la rue de la manufacture de jus d'écorce, mais cela est exceptionnel et ce nom est très rarement utilisé.

Il est à noter que la « rue du Moulin » s'étend alors du chemin de la Reine (aujourd'hui rue Notre-Dame Est) jusqu'au chemin du Rang 2 (aujourd'hui avenue Pie X).



*Plan montrant, en rouge, la rue du Moulin en 1883*

*Pour traverser la rivière Nicolet, un premier pont en bois aurait été construit probablement dans les années 1854-1856. Ce premier pont de bois a été remplacé par un second pont de bois construit en 1876, comme suite à un règlement adopté par le conseil municipal le 22 novembre 1875. Le 27 décembre 1888, ce deuxième pont de bois est partiellement emporté par les glaces et lourdement endommagé. Il sera éventuellement remplacé par un pont en fer.*

*Dans certains documents consultés, on donne le nom de rue du Grand Tronc au chemin qui longe le chemin fer, du côté est, en partant de la rue de la Gare et en se dirigeant vers la rivière Nicolet, mais à l'époque, le véritable nom donné à cette rue est « chemin du Moulin ». Sur le plan de cadastre de 1883 et sur les plans du village de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue du Moulin ».*

*Comme suite à la disparition du moulin à scie, la rue du Moulin est devenue la rue Carignan, sans doute en l'honneur du maire Joseph-Oscar Carignan qui a siégé au conseil municipal de la ville de Victoriaville, de 1935 à 1937.*

### **De Bigarré, rue (ancien tracé)**

*Le 17 avril 1874, Alfred Bouchard commence la vente de terrains sur une rue projetée de 36 pieds de largeur. C'est la première mention dans les contrats de cette rue qui deviendra la rue De Bigarré. Le tracé de cette rue est basé sur l'orientation du chemin de fer.*

*Le 22 mai 1875, Alfred Bouchard vend d'autres terrains « sur une rue projetée actuellement en construction parallèle au chemin de fer »; c'est l'ouverture au public de cette nouvelle rue. Dans un contrat de 1885, on parle de cette rue comme étant « une petite rue sans nom ».*

*Pour une certaine période, cette rue est identifiée comme étant la « rue Bouchard » puisqu'elle a été construite par Alfred Bouchard et aménagée sur ses terrains.*

*Par la suite, lorsque Joseph Debigaré et sa fille, Marie-Louise Debigaré, acquièrent une partie des propriétés d'Alfred Bouchard, cette rue devient la « rue De Bigarré ».*

*Sur le plan de cadastre de 1883, cette rue n'est pas identifiée et sur le plan de la ville de Victoriaville préparé par l'ingénieur Charles E. Goad, en 1897, elle est identifiée sous le nom de « rue Bouchard ». Sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad, en 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue Debigarré »*

*Ce tracé de la rue De Bigarré a été modifié en 1977 en étant déplacé vers le nord-ouest, mais il est toujours possible de voir le tracé de 1875, entre les bâtisses situées au 11-13-15 et au 19-23, rue de la Gare.*

### **Dubord, rue**

*La première mention dans les contrats de l'existence d'une rue qui deviendra la rue Dubord, remonte au 9 mai 1871 alors que Louis Foisy cède à Isaac Dubord un emplacement borné au nord « à une allée entre l'emplacement des mineurs de Denis Guévin et l'emplacement*

*présentement vendu ». Cette allée constituait les premiers cent quatre-vingts pieds de la rue Dubord.*

*Par la suite, la rue a été prolongée de deux cents pieds vis-à-vis les propriétés qu'Isaac Dubord a vendues à Joseph Dussault et Jean Garant en 1885 et Pierre Côté en 1887. Il est à noter que les nouveaux propriétaires devaient prendre une lisière de vingt pieds de largeur à même la propriété acquise pour créer « une voie de circulation qui sera perpétuellement ouverte à la circulation ».*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans de l'ingénieur Charles E. Goad de 1897, 1906 et 1913, cette rue apparaît et est identifiée comme étant la rue Dubord.*

*La rue Dubord aurait été nommée ainsi par Isaac Dubord qui, originalement, a vendu la plupart des terrains dans ce secteur.*

### **Forges, rue des**

*La première mention dans les contrats de l'existence d'une rue qui deviendra la rue des Forges, remonte 8 janvier 1867 alors que messieurs les commissaires d'école de la paroisse de Sainte-Victoire acquièrent de Henri Gédéon Mailhiot un emplacement pour y construire une maison d'école. Dans le contrat on mentionne que l'emplacement est situé « le long d'une rue laissée par Henri Gédéon Mailhiot au bout des emplacements de Jean Baptiste Edge et autres » (ces emplacements étaient situés sur le côté sud-ouest du chemin de Bulstrode, aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest).*

*À une séance du conseil municipal du village de Victoriaville tenue le 5 juin 1876, Jean-Baptiste Edge, l'honorable Henry Gédéon Mailhiot et Joseph Énoch Auger demandent de verbaliser la rue déjà ouverte entre la Fabrique et le chemin de fer (**aujourd'hui, la rue des Forges**). Le notaire Paul Émile Duval est alors nommé surintendant spécial pour visiter les lieux et faire rapport.*

*Dans les années 1879-1882, cette rue est identifiée sous le nom de « rue de l'École » puisqu'elle est le seul accès à l'école appelée « Maison Mailhiot » ouverte en 1867 (**coin des rues des Forges et de l'Académie**).*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans de l'ingénieur Charles E. Goad de 1897, 1906 et 1913, cette rue apparaît et est identifiée comme étant la rue des Forges.*

*Cette appellation serait due à la présence, à l'époque, de deux forges, celle de Joseph Zéphirin Auger située le long de la rue Auger et qui originalement appartenait à son frère Joseph Éna Auger depuis 1872 et celle de Félix Roberge située à l'est de l'église de Sainte-Victoire, dont les débuts remontent à 1881. Dans les deux cas, les propriétés avaient façade sur le chemin de Bulstrode (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Ouest**) et se terminaient en profondeur à cette rue devenue « rue des Forges ».*

### Gamache, rue

*La première mention dans les contrats de ce qui est aujourd'hui, la rue Gamache, date du 3 février 1866 alors que Zoël Perrault cède un emplacement à la Miller's Extract of Bark Association.*

*À l'occasion de cette vente, Zoël Perrault cède à la compagnie un emplacement situé au nord-est de la rivière Nicolet et à l'ouest du chemin de fer. Dans le contrat, il convient avec les acheteurs d'une réserve de 24 pieds, pour un chemin, le long du chemin de fer et cela sur toute la longueur du terrain acquis incluant le terrain acquis antérieurement de James Tibbitts. Partant de la rivière, le chemin a une longueur de 1200 pieds et une largeur de 24 pieds.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et le plan de la ville de Victoriaville préparé par l'ingénieur Charles E. Goad, en 1897, seulement une partie du chemin est montrée au plan, mais ce chemin n'est pas identifié.*

*Sur les plans préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue de l'Hôtel de Ville ». Plus tard, alors qu'un marché public est ouvert le long de cette rue et de la rivière Nicolet, le nom de la rue est changé pour devenir « la rue du Marché ». Enfin, comme suite à la fermeture du marché public, la rue est rebaptisée « rue Gamache » en l'honneur d'Arthur Gamache qui a été maire de Victoriaville de 1947 à 1953.*

### Gare, rue de la

*Jusqu'en 1864, le terrain qui constitue l'emprise actuelle de la rue de la Gare fait partie de la propriété du chemin de fer. De 1854 à 1864, les gens qui veulent communiquer du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**) à la gare du chemin de fer, utilisent un raccourci qui est devenu l'emprise de la rue de la Gare.*

*La première fois où il est fait mention de la rue de la Gare dans les contrats, c'est le 25 février 1864 alors que David Bell vend à Félix Mailhot, un emplacement (**aujourd'hui, la propriété de Michel Haroon**) lequel emplacement est borné au nord-est (du côté de la rue de la Gare) par « le chemin ou route qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc ».*

*Le 9 janvier 1865, lorsque David Bell vend le résidu de sa propriété à Narcisse Bouchard, on retrouve la phrase suivante dans le contrat : « **À travers le terrain, ci-dessus décrit, passe une petite route qui conduit à la station, sur laquelle route le vendeur cède ses droits, soit de l'abolir ou de l'interdire au public** ».*

*Narcisse Bouchard est donc celui qui, en 1865, donne à la rue de la Gare un caractère de voie publique en décidant de ne pas l'abolir ou l'interdire au public.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, cette rue n'est pas identifiée et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Goad, en 1897, 1906 et 1913, cette rue apparaît et est identifiée comme étant la rue « de la Station ».*

Au cours des années, la rue de la Gare a été identifiée à l'occasion sous différents vocables tels que « rue de la Station » (anglicisme au sens de gare) et rue du « Grand Trunk » (anglicisme pour Grand Tronc).

### Jutras Est, boulevard (entre les rues Carignan et Paradis)

La section du boulevard Jutras Est, entre les rues Carignan et Paradis, fait partie des rues ouvertes à la circulation au tout début du village de Victoriaville. Cette section de rue aurait été aménagée entre 1857 et 1865, mais plus probablement en 1857 ou 1858 au moment où Archibald Campbell a acquis une lisière de terrain le long de la rivière Nicolet pour construire des maisons pour les travailleurs du moulin à scie, dont il était le propriétaire.

Originellement, cette portion de rue porte le nom de « rue du Bord de l'eau » et il s'agit d'une rue privée qui fait partie de la propriété du moulin à scie. L'accès à cette rue se fait alors par le chemin du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**). Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, la rue du Bord de l'eau est identifiée comme étant la rue « Mercier » du nom de Joseph Mercier responsable de l'exploitation des moulins à scie alors propriétés de Frank Dudley. Il en est de même sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913. Cependant dans les contrats de vente des propriétés situées le long de cette rue, de 1909 à 1914, il est toujours fait mention de la rue du Bord de l'eau.

Il est important de se rappeler qu'originellement, c'est la rue Octave qui reliait la rue du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**) à la route d'Arthabaskaville (**aujourd'hui boulevard des Bois-Francis Sud**) et il y avait un passage à niveau de chemin de fer dans le prolongement de la rue Octave permettant de communiquer de la rue Octave à la rue Antoinette. Pendant cette période, la rue du Bord de l'eau ou rue Mercier était une rue très en retrait.



*Extrait du plan de la propriété du Canadian National Railway, en date du 18 février 1931, montrant la localisation du passage à niveau de chemin de fer vis-à-vis de la rue Octave.*

*Ce passage à niveau de chemin de fer était très dangereux pour les automobilistes puisque la voie ferrée était beaucoup plus élevée que les rues de chaque côté. Pour cette raison, en 1965, le passage à niveau de chemin de fer a été déplacé vers le sud-ouest et remplacé par un tunnel sous la voie ferrée. À la même occasion, le tracé de la rue reliant la rue Carignan au boulevard des Bois-Francis Sud a été modifié pour emprunter la rue Mercier qui était localisée vis-à-vis du nouveau tunnel construit. Cette nouvelle rue a été baptisée « boulevard Jutras », à la mémoire de Yvon Jutras, maire de la ville de Victoriaville de 1953 à 1958.*

### **Notre-Dame Est, rue**

*On retrouve la première mention de ce qui est aujourd'hui la rue Notre-Dame Est, dans le contrat intervenu entre Olivier Perrault et Damase Demers, le 25 octobre 1854. Dans ce contrat, on mentionne que la propriété vendue est située le long du « chemin de la Reine ». C'est le nom le plus fréquemment utilisé pour désigner cette rue. L'autre nom utilisé est « chemin qui conduit à la station d'Arthabaska ». À une ou deux occasions, on mentionne le nom de « chemin Royal ».*

*Puisque le règne de la Reine Victoria a duré 64 années, soit de 1837 à 1901, il était logique de conserver le nom de « chemin de la Reine ». Il est à mentionner que sur une publicité du marchand de chaussures Napoléon Pinard parue vers 1871, ce dernier fait mention de la « rue du village » pour localiser son commerce situé le long du chemin de la Reine.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, cette rue n'est pas identifiée et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Goad, en 1897, 1906 et 1913, la rue Notre-Dame Est est identifiée sous le nom de « rue Notre-Dame ».*

*Le tracé de la rue Notre-Dame Est semble avoir été influencé par le chemin de fer et l'orientation des terres du squatter Olivier Perrault. En effet, en examinant un plan du village, on constate que le tracé de la rue Notre-Dame Est part de la propriété du chemin de fer (qui commençait à l'époque à la rue de la Gare) et se dirige vers l'est et vers Arthabaskaville, perpendiculairement aux terres d'Olivier Perrault.*

### **Notre-Dame Ouest, rue**

*La première mention de ce qui est aujourd'hui la rue Notre-Dame Ouest se retrouve dans un contrat de vente intervenu entre Joseph Roux dit Sans Chagrin et François d'Assise Mailhot, le 30 septembre 1854. Dans ce contrat, on mentionne que la propriété vendue est bornée en front par le « chemin de Bulstrode ». C'est le nom le plus fréquemment utilisé pour désigner cette rue. D'autres noms utilisés sont « chemin qui conduit au township de Bulstrode » ou « chemin de St-Albert ».*

*Dans un contrat intervenu entre Isaac Dubord et François-Xavier Dussault, le 7 décembre 1876, il est fait mention, pour la première fois, de la « rue de l'Église » et non du chemin de Bulstrode.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, cette rue n'est pas identifiée et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Goad, en 1897, 1906 et 1913, la rue Notre-Dame Ouest est identifiée sous le nom de « rue de la Fabrique ».*



*Archives photographiques Notman - Musée McCord d'histoire canadienne, Montréal – MP-0000.1090.2*

***Rue de la Fabrique (aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest) vers 1885***



***Le même site, rue Notre-Dame Ouest (anciennement rue de la Fabrique), en 2006***

Exceptionnellement, le tracé de la rue Notre-Dame Ouest ne semble pas avoir été influencé par l'un des trois éléments mentionnés antérieurement, mais semble avoir été établi parallèlement à la rivière Nicolet.

### Octave, rue

La première mention de ce qui est aujourd'hui la rue Octave se retrouve dans deux contrats intervenus le 7 juin 1872 entre Zoël Perrault d'une part et Marie Lacasse veuve de Pierre Jacob et François Gaudin d'autre part. Ces deux dernières personnes font alors l'acquisition d'une propriété le long du chemin du Moulin (**aujourd'hui rue Carignan**) et de chaque côté d'une rue projetée (**aujourd'hui rue Octave**).

La rue aurait été ouverte en 1875, car dans un contrat intervenu entre Zoël Perrault et Désiré-Olivier Bourbeau, le 24 novembre 1875, ce dernier acquiert une propriété « sur la rue nouvellement ouverte à angle droit avec la rue du moulin (**aujourd'hui rue Carignan**) ».

Dans un contrat intervenu entre Zoël Perrault et Joseph Octave Bourbeau, le 16 décembre 1875, il est fait mention d'une rue de 20 pieds.

Dans un contrat intervenu entre Jean Baptiste Dubois et Désiré Olivier Bourbeau, le 20 avril 1876, on réfère « à la deuxième rue partant de la rivière et faisant un angle droit avec la rue du moulin » (la première rue partant de la rivière étant la rue du bord de l'eau, devenue rue Mercier et aujourd'hui, boulevard Jutras Est).

Dans un autre contrat intervenu entre Zoël Perrault et Joseph Octave Bourbeau, le 17 avril 1877, cette rue est identifiée « sur la deuxième rue partant de la rivière parallèle à celle-ci ».

La rue Octave aurait été ainsi nommée en l'honneur de Joseph **Octave** Bourbeau puisque ce dernier a acquis la presque totalité des emplacements de ce secteur de Zoël Perrault en 1875 et 1877 et a vendu les emplacements situés de chaque côté de cette nouvelle rue.

### Perreault, rue (de la rue Notre-Dame Est vers la rue Saint-Jean-Baptiste)

Le 1er mai 1874, Zéphirin Perrault commence à vendre des emplacements à l'arrière des terrains situés du côté sud du chemin de la Reine (**aujourd'hui rue Notre-Dame Est**). Pour ce faire, il doit procéder à l'ouverture d'une nouvelle rue qui a une longueur d'environ 650 pieds.

Dans un contrat intervenu le 8 septembre 1874, entre Julien Béliveau et François Adam<sup>15.1</sup>, on fait mention de cette rue comme étant « la rue qui conduit à la maison d'école no 2 ». Cette « maison d'école » est localisée sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 comme étant un « Arrondissement scolaire » sur le lot 243. **Aujourd'hui, cette propriété est localisée au 71-73-75-77-79, rue Saint-Jean-Baptiste.**

<sup>15.1</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-16, no 10357

Au moment du dépôt du plan de cadastre du village de Victoriaville, en 1883, cette portion de rue est identifiée comme étant la « rue Perreault », sur les plans de la ville de Victoriaville de l'ingénieur Charles E. Goad, de 1897 et 1906, cette rue est identifiée sous le nom de « Perrault », et sur le plan de l'ingénieur Goad de 1913, cette rue est identifiée sous le nom de rue « Louise ». Le nom de rue « Perreault » se rattache à la famille d'Olivier Perrault mais plus probablement à Zéphirin Perrault qui a procédé à l'ouverture de cette rue sur ses terres.

### Postras, rue

La première mention de ce qui est aujourd'hui la rue Postras se retrouve dans un contrat intervenu entre Louis Martin et Joseph Énoch (Éna) Auger le 22 mars 1877. En vertu de ce contrat, Joseph Énoch Auger acquiert la propriété de Louis Martin située à l'intersection de la rue des Forges et d'une « rue projetée ». En 1886, Joseph Éna Auger vend sa propriété à Athanase Demers qui est située à l'intersection des rues des Forges et St-Paul.

Au moment du dépôt du plan de cadastre du village de Victoriaville, en 1883, cette portion de rue est identifiée comme étant la « rue St-Paul ». Sur le plan de la ville de Victoriaville préparé par l'ingénieur Goad en 1897, cette rue est également identifiée sous le nom de rue St-Paul.

### Saint-Dominique, rue

La première fois qu'il est fait mention de l'ouverture de la rue connue aujourd'hui sous le nom de rue Saint-Dominique, c'est le 6 juin 1859. À cette date, Zéphirin Perrault vend un emplacement situé le long du chemin de la Reine, à Louis Foisy (**aujourd'hui, le 85-89, rue Notre-Dame Est**) et Zoël Perrault intervient au contrat et « promet à livrer un chemin sur sa propriété actuelle du côté sud-ouest du terrain susdésigné, ledit chemin de 20 pieds de largeur ». De plus, Zoël Perrault mentionne que « ce chemin sera donné à Louis Foisy ». **Il est à noter que l'emprise nord-est de la rue Saint-Dominique correspond, à cet endroit, à la division des terres qu'Olivier Perrault père a données en héritage à Zéphirin Perrault et Zoël Perrault.**

Le 21 mars 1870, lorsque Louis Foisy cède la propriété ainsi acquise à Charles Nicodème Spénard, il mentionne au contrat que la vente inclut « le chemin que lui a cédé Zoël Perrault ».

Le 6 mars 1875, Zoël Perrault et Zéphirin Perrault vendent à Désiré Olivier Bourbeau un emplacement situé le long du chemin de la Reine (**aujourd'hui, le 79-83, rue Notre-Dame Est**). À cette occasion, « lesdits vendeurs se réservent entre le terrain de Charles N. Spénard et celui par les présentes vendu, une rue de 20 pieds laquelle rue deviendra de ce jour chemin public ».

Dans un contrat intervenu le 26 octobre 1877, entre Paul Émile Duval, syndic à la faillite de Charles Nicodème Spénard, et Vézina & Bédard, il est fait mention de cette rue comme la « rue allant à la propriété de Zéphirin Perrault » (Zéphirin Perrault possédait alors tous les terrains localisés au sud-est des propriétés du chemin de la Reine (**aujourd'hui, rue Notre-Dame Est**)).

Dans un contrat intervenu le 15 février 1886 entre Zéphirin Perrault et Alfred Asselin, commerçant, cette rue est identifiée comme « passage appelé rue Saint-Dominique ».

*Cette rue, ouverte au public en mars 1875, est identifiée sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad de 1897, 1906 et 1913 sous le nom de « rue Saint-Dominique ».*

### **Saint-Jean-Baptiste, rue (de part et d'autre de la rue Perreault)**

*Le 1er mai 1874, Zéphirin Perrault commence à vendre des emplacements à l'arrière des terrains situés du côté sud du chemin de la Reine (**aujourd'hui rue Notre-Dame Est**). Pour ce faire, il doit procéder à l'ouverture d'une nouvelle rue qui a une longueur d'environ 300 pieds, parallèle au chemin de la Reine.*

*Le 20 août 1874, Zéphirin Perrault vend à la Municipalité scolaire de Victoriaville<sup>15.2</sup>, le long de cette nouvelle rue, un emplacement pour la construction de « la maison d'école no 2 ». Dans ce contrat, cette nouvelle rue est identifiée sous le nom de « rue Saint-Paul », mais par la suite elle deviendra la rue Saint-Jean-Baptiste et le nom de « Saint-Paul » sera donné à une autre rue dans la partie ouest du village.*

*Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue St-Jean-Baptiste ». Aujourd'hui, cette nouvelle rue est située de part et d'autre de la rue Perreault.*

### **Saint-Jean-Baptiste, rue (de la rue Octave à la rue Tourigny)**

*Dans un contrat intervenu le 28 décembre 1876, Zoël Perrault vend à Achille Gagnon un emplacement situé « sur la 2<sup>e</sup> rue partant de la rivière, parallèle à la rivière, au sud du chemin de fer » (**aujourd'hui rue Octave**). L'emplacement vendu est également borné au nord-ouest par « la 2<sup>e</sup> rue au sud du chemin de fer et parallèle au chemin de fer » (**aujourd'hui rue Saint-Jean-Baptiste**).*

*Il s'agit là de la première mention d'une nouvelle rue partant de la rue Octave et parallèle au chemin de fer. Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883 et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est identifiée sous le nom de « rue St-Joseph », probablement en l'honneur de **Joseph** Octave Bourbeau qui a été longtemps propriétaire de ce secteur et qui en a commencé le développement.*

### **Saint-Louis, rue**

*On retrouve la première mention de ce qui est aujourd'hui la rue Saint-Louis, dans un acte de vente intervenu entre Joseph Roux dit Sans Chagrin et Thomas Griffith, contracteur et entrepreneur de Sherbrooke, en date du 14 juin 1855. La propriété vendue est située du côté nord du « chemin actuel qui conduit au township de Bulstrode » (**aujourd'hui rue Notre-Dame Ouest**) et à l'ouest de la propriété du chemin de fer. Dans ce contrat, Joseph Roux dit Sans Chagrin se*

<sup>15.2</sup> Bureau de la publicité des droits d'Arthabaska, vol. B-28, no 20981

réserve « un chemin de 18 pieds de largeur du côté du terrain de la compagnie » (Grand Trunk Railway).

Dans un contrat intervenu en juillet 1875 entre Henriette Girard, veuve d'Augustin Corbeil et Louis Foisy, on mentionne toujours « une route de 18 pieds de largeur » du côté du terrain de la compagnie de chemin de fer, sans la nommer.

En 1885, Paul Tourigny acquiert un terrain le long de cette rue qui est alors identifiée sous le nom de « rue Grand Tronc » (probablement parce qu'elle est située le long du chemin de fer du Grand Tronc). En 1892, lorsque Paul Tourigny vend le même terrain, cette rue de 18 pieds est mentionnée comme « rue Saint-Louis ».

Au moment du dépôt du plan de cadastre du village de Victoriaville en 1883 et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, ce chemin de 18 pieds est nommé « rue Saint-Louis ». Est-ce que cette rue aurait été ainsi nommée en l'honneur de Louis Foisy? Cela est possible puisqu'il a possédé des terrains dans ce secteur.

### Tessier, rue

Le 19 août 1887, Jean Drouin acquiert d'Henri Gédéon Mailhiot un emplacement à l'intersection de la rue des Forges et de la rue du Conseil. C'est la première mention de l'existence de cette rue. Au moment du dépôt du plan de cadastre du village de Victoriaville en 1883 et sur les plans de la ville de Victoriaville préparés par l'ingénieur Charles E. Goad en 1897, 1906 et 1913, cette rue est également appelée « rue du Conseil ». Aujourd'hui, la rue du Conseil porte le nom de « rue Tessier ».

### Tourigny, rue

Le 15 juin 1864, Narcisse Bouchard acquiert de Joseph Tourigny un emplacement situé le long de chemin qui conduit « au moulin de Curry » et dans le contrat on mentionne que le terrain est borné au nord-est par une route large de 20 pieds à être mesurée depuis le terrain de William Darling Campbell (hôtel Prince Of Wales). C'est la première mention de cette route, aujourd'hui connue comme étant la rue Tourigny.

Sur le plan de cadastre du village de Victoriaville de 1883, cette route est identifiée comme étant la rue de la Tannerie due à la présence d'une tannerie le long de cette rue, et ce, depuis 1872. Sur le plan de l'ingénieur Goad de 1906, cette rue est identifiée sous le nom de « rue Tourigny », mais en précisant qu'il s'agit de « l'ancienne rue de la Tannerie ».

Cette rue portera le nom de rue de la Tannerie jusqu'en 1904 alors que la tannerie sera démolie et que Paul Tourigny, alors propriétaire des terrains de l'ancienne tannerie, vendra ces terrains situés sur le côté sud-ouest de cette rue.

À ce moment, la rue de la Tannerie deviendra la rue Tourigny. Il semble que ce nom a été donné en l'honneur de Paul Tourigny qui a été maire de Victoriaville de 1900 à 1905 et de 1906 à 1912 et qui possédait des terrains le long de cette rue lorsque le nom a été changé.

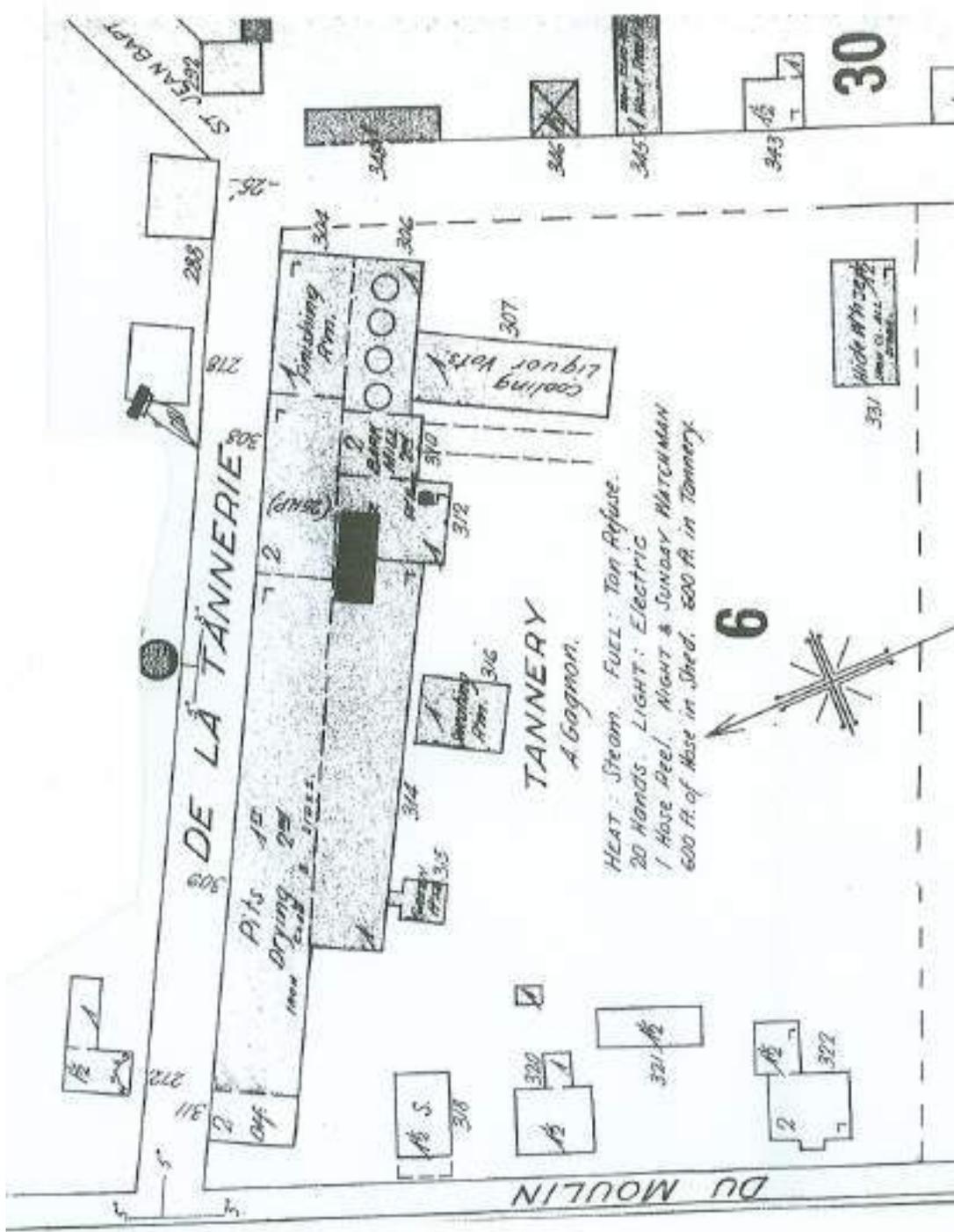


*Ville de Victoriaville – fonds Alcide Fleury*

***Rue de la Tannerie (aujourd'hui rue Tourigny) entre 1896 et 1903***



***Le même site, rue Tourigny (anciennement rue de la Tannerie), en 2006***



Extrait du plan de Charles E. Goad - 1897 - By permission of The British Library

**Plan de la rue de la Tannerie et de la propriété de la tannerie d'Achille Gagnon en 1897**

## Chapitre 15

### ***Vous recherchez la propriété acquise par un ancêtre au cœur du village de Victoriaville avant 1890?***

*Il est intéressant de savoir qu'un ou des ancêtres se sont établis au village de Victoriaville en faisant l'acquisition d'une ou de plusieurs propriétés, mais il peut être doublement intéressant de savoir quand ils ont fait l'acquisition d'une propriété et surtout de connaître l'endroit où était située cette propriété sur le territoire du village de Victoriaville.*

*Pour la rédaction du présent document de recherches historiques, il a été nécessaire de compiler une base de données des transactions immobilières réalisées, entre 1837 et 1890, sur le territoire du cœur de village de Victoriaville, c'est-à-dire sur la partie du village de Victoriaville constituée en corporation de la ville de Victoriaville, le 2 avril 1890.*

*Pour permettre de localiser, dans le temps et sur le territoire du village de Victoriaville, la propriété acquise par un ancêtre, nous allons utiliser certains éléments de la base de données générale. Dans les pages qui suivent, on retrouve huit éléments de la base de données soit :*

- 1. **Par ordre alphabétique**, la liste des personnes ou personnes morales qui ont acquis une ou des propriétés*
- 2. **Par ordre chronologique**, la ou les dates d'acquisition de la ou des propriétés selon que la personne ou la personne morale a fait l'acquisition d'une ou de plusieurs propriétés*
- 3. **La référence** qui permet de localiser la propriété sur le territoire du village de Victoriaville. Puisqu'avant 1883, date du dépôt du cadastre du village de Victoriaville, la presque totalité des emplacements vendus l'était sur les lots 11 et 12 du rang 3 du township d'Arthabaska, la base de données utilise comme référence pour localiser une propriété ayant fait l'objet d'une transaction avant 1883, le numéro de cadastre attribué à chaque propriété lors du dépôt du cadastre du village de Victoriaville, le 7 novembre 1883*
- 4. **Le numéro du lot** dont faisait partie l'emplacement avant le dépôt du cadastre du village de Victoriaville, le 7 novembre 1883*
- 5. **Le numéro du rang du township d'Arthabaska** dont faisait partie l'emplacement avant le dépôt du cadastre du village de Victoriaville, le 7 novembre 1883*
- 6. **Le numéro du volume au bureau de la publicité des droits d'Arthabaska** où est enregistré l'acte notarié se rapportant à la transaction*
- 7. **Le numéro d'enregistrement** de l'acte notarié enregistré*

8. **Note/Notaire-minute** : Les notes ont pour but de préciser l'occupation de l'acheteur ou le nom du conjoint dans le cas d'une dame, ou le président dans le cas d'une compagnie, ou le document consulté qui nous a permis de connaître la transaction même si aucun document n'a été enregistré au bureau de la publicité des droits.

Dans le cas d'acte notarié non enregistré au bureau de la publicité des droits, le nom du notaire et le numéro de sa minute sont mentionnés.

### **Procédure à suivre pour localiser la propriété d'un ancêtre**

La procédure à suivre pour localiser la propriété d'un ancêtre est la suivante :

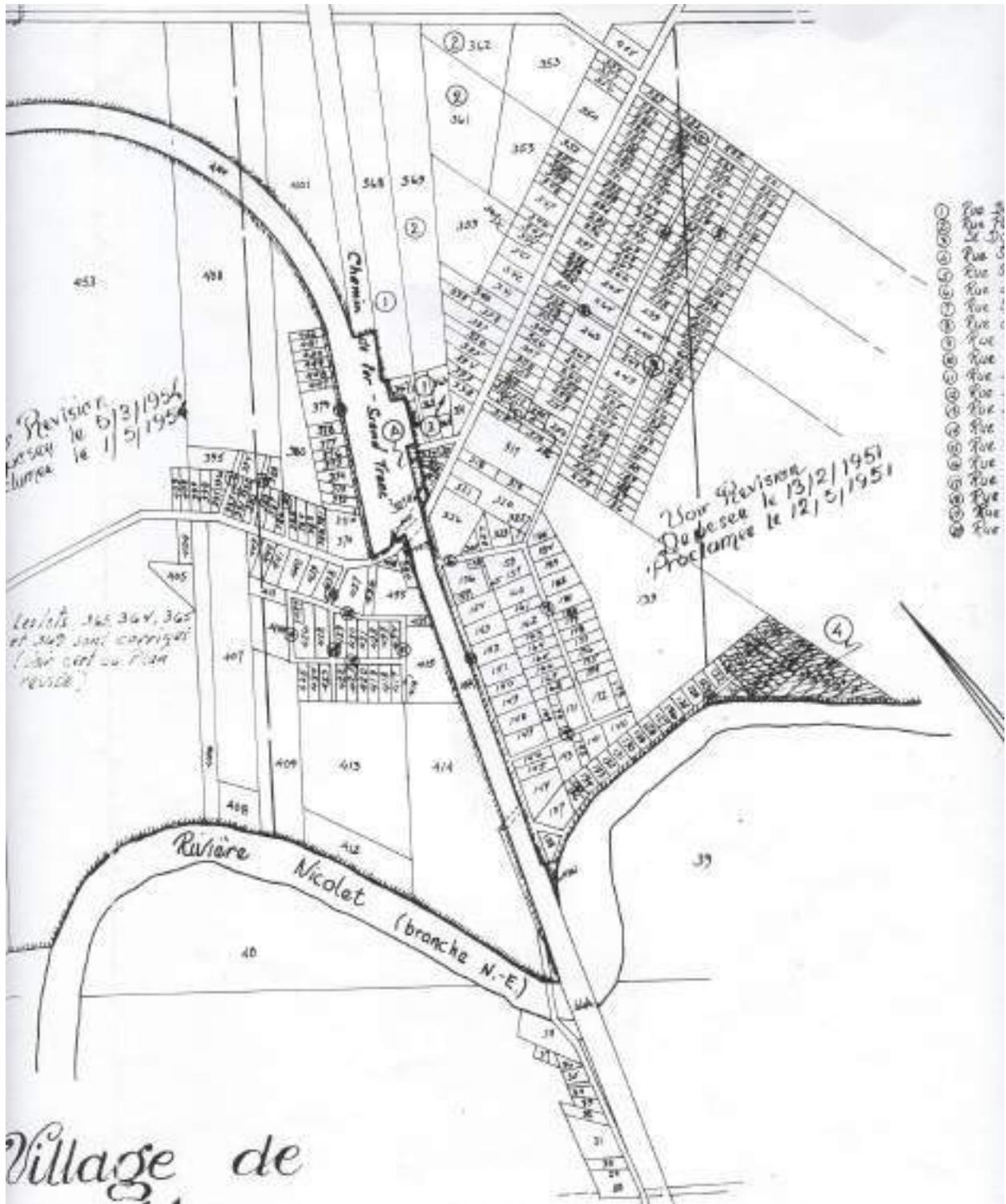
1. À partir de la liste des transactions immobilières réalisées entre 1837 et 1890, déterminez si votre ancêtre est inclus à ladite liste comme ayant acquis une propriété durant cette période
2. Si votre ancêtre est sur la liste, prendre note de la date où il a acquis une ou des propriétés
3. À partir de la date et en particulier l'année de l'acquisition d'une propriété, il s'agit de consulter les transactions intervenues pendant cette année, soit au niveau des grandes propriétés foncières ou au niveau du lotissement (voir chapitres 6 à 12 inclusivement) pour retrouver la transaction concernant l'ancêtre en question. Il sera alors possible de connaître de qui l'ancêtre a acquis la propriété et sa localisation exacte par rapport aux numéros civiques actuellement en vigueur (2005).

### **La référence et les numéros de cadastre**

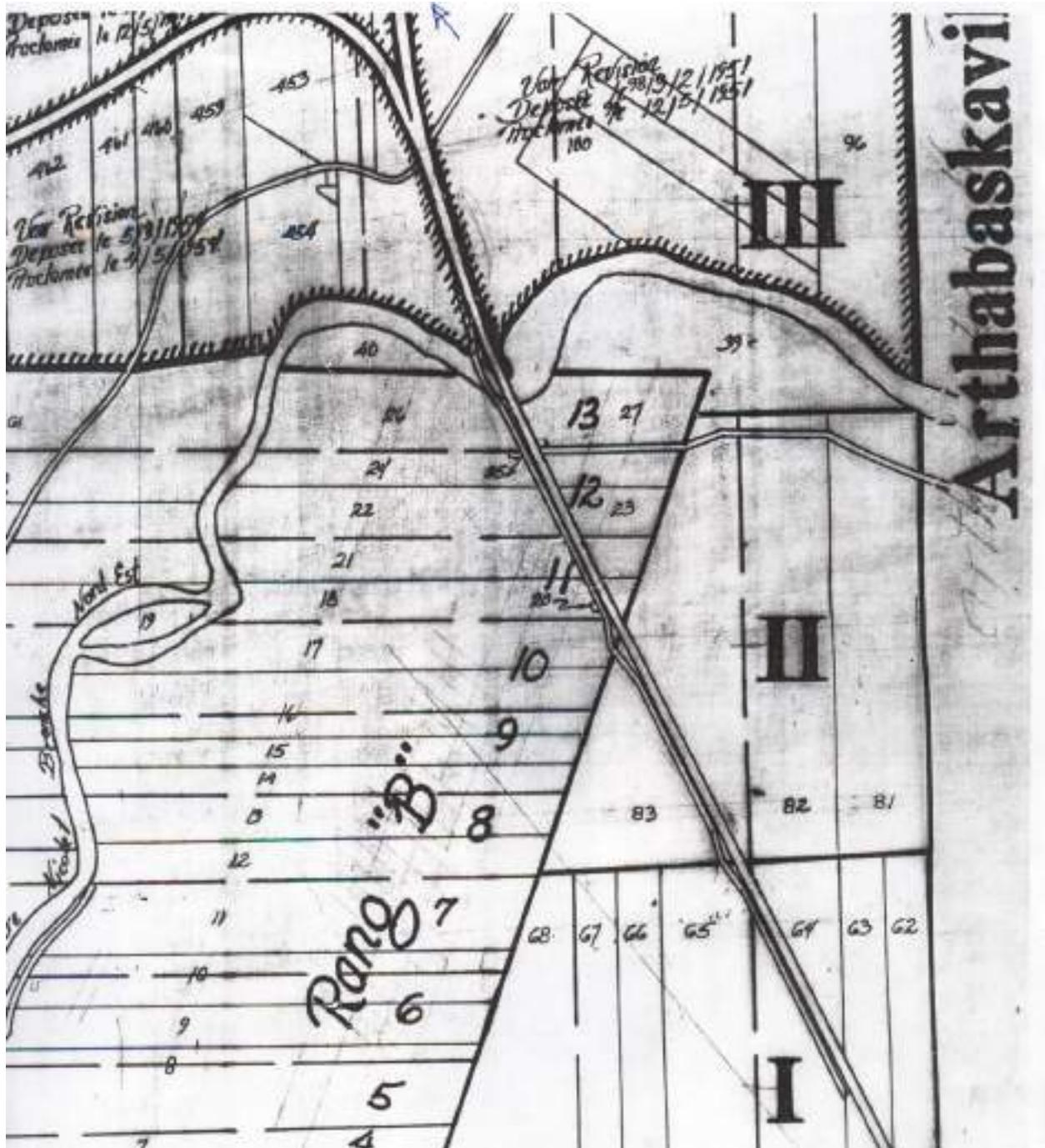
Les numéros de référence correspondent aux numéros attribués à chaque emplacement lors du dépôt du cadastre en 1883.

En 1950, un nouveau cadastre a été déposé en conservant les mêmes numéros de base et en y ajoutant la subdivision de ces lots originaux. À titre d'exemple, les lots 146-1, 146-2 et 146-3 au cadastre de 1950 correspondent à la subdivision en trois parties du lot original 146 du cadastre de 1883.

Aujourd'hui, les lots sont identifiés par de nouveaux numéros de cadastre. Il est possible d'obtenir au bureau de la publicité des droits ou à la municipalité, la concordance entre les nouveaux numéros et les anciens.



*Plan de cadastre de 1883 du village de Victoriaville*



*Plan de cadastre de 1883 au sud de la rivière Nicolet*

## *Victoriaville - Transactions 1837-1890*

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Adam François	1874-09-08	301	11	3	B-16	10357	forgeron
Allard Joseph fils	1860-03-03	338	11	3	B-3	1632	journalier
Andrew Macfarlaine & Cie	1862-07-25	317	11	3			partie sud-ouest
Andrew Macfarlaine & Cie	1862-07-25	318	11	3			
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	27	13	B	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	39	14	B	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	101	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	102	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	103	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	104	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	105	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	106	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	107	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	108	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	109	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	110	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	111	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	112	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	113	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	114	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	115	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	116	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	117	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	118	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	119	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	120	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	121	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	122	10	3	B-19	13600	Willis Russell & al

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	123	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	124	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	125	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	126	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	127	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	128	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	129	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	130	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	131	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	132	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	133	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	134	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	135	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	136	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	137	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-01-25	138	11	3	B-19	13600	Willis Russell & al
Arthabaska Lumber Co.	1872-10-25	38	13	B	B-13	8339	incluant B-4-2122
Arthabaska Lumber Co.	1878-03-05	414	11	3	B-19	13602	
Asselin Alfred	1883-04-11	295	11	3	B-25	18023	agent affaires
Asselin Alfred	1884-01-11	255	255		B-28	20937	commerçant
Asselin Alfred	1886-02-15	254	254		B-28	20938	commerçant
Asselin Alfred	1886-02-15	256	256		B-28	20938	commerçant
Aubin Michel	1865-04-12	398	12	3	B-6	3573	commerçant
Audet Edmond	1887-09-12	297	297		B-29	22272	partie d terrain
Audet Edmond	1887-09-22	266	266		B-29	22305	mécanicien
Audet Edmond	1887-09-22	267	267		B-29	22305	mécanicien
Auger Éna et Hector	1873-08-12	409	11	3	B-14	8983	forgeron/marchand
Auger Éna et Hector	1873-08-12	410	11	3	B-14	8983	forgeron/marchand
Auger Éna et Hector	1873-08-12	411	11	3	B-14	8983	forgeron/marchand
Auger Éna et Hector	1873-10-30	411	11	3	B-14	8985	forgeron/marchand
Auger François Hector	1874-07-03	370	11	3	B-14	9683	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Auger François Hector	1875-03-30	141	11	3	B-16	10565	droits sur maison
Auger François Hector	1875-04-12	141	11	3	B-16	10564	marchand
Auger François Hector	1875-07-09	429	11	3	B-16	10695	veuve Joseph Roux
Auger François Hector	1875-07-09	430	11	3	B-16	10695	veuve Joseph Roux
Auger François Hector	1875-07-09	431	11	3	B-16	10695	veuve Joseph Roux
Auger François Hector	1875-07-09	432	11	3	B-16	10695	veuve Joseph Roux
Auger François Hector	1875-07-09	433	11	3	B-16	10695	veuve Joseph Roux
Auger François Hector	1875-09-14	145	11	3	B-16	10803	marchand
Auger François Hector	1882-08-26	409	11	3	B-24	17473	marchand
Auger François Hector	1882-08-26	437	11	3	B-24	17473	marchand de Manchester
Auger François Hector	1882-08-30	412	11	3	B-24	17445	de Succ. A Campbell
Auger Joseph Éna (Énoch)	1872-06-21	438	11	3	B-12	7945	forgeron
Auger Joseph Éna (Énoch)	1876-10-17	409	11	3	B-18	12207	faillite de François Hector
Auger Joseph Éna (Énoch)	1876-10-17	410	11	3	B-18	12207	faillite de François Hector
Auger Joseph Éna (Énoch)	1877-03-22	434	11	3	B-19	13345	forgeron
Auger Joseph Éna (Énoch)	1879-03-20	437	11	3	B-21	14462	forgeron
Auger Joseph Éna (Énoch)	1879-10-29	437	11	3	B-21	15043	forgeron
Auger Joseph Éna (Énoch)	1886-04-19	440	11	3	B-28	20986	commerçant
Auger Joseph Éna (Énoch)	1888-09-03	437	11	3	B-30	23238	marchand
Auger Joseph Zéphirin	1882-01-13	438	11	3	B-23	16804	forgeron
Auger Napoléon Georges	1889-12-05	437	11	3	B-32	24489	forgeron
Barlow James	1862-10-11	386	11	3	B-4	2269	cultivateur
Barrabé Odile	1914-07-04	30	30		B-61	53296	veuve Azarie Lefebvre
Bazinait Charles	1858-12-30	308	11	3	B-28	20841	cordonnier
Bazinait Charles	1858-12-30	309	11	3	B-28	20841	cordonnier
Bazinait Charles	1874-01-21	305	11	3	B-14	9401	cordonnier
Beaubien Aimé	1868-07-15	404	12	3	B-8	5304	avocat
Beaubien Aimé	1868-07-15	405	12	3	B-8	5304	avocat
Beaubien Aimé	1868-07-15	454	12	3	B-8	5304	avocat
Beaubien Aimé	1871-02-28	398	12	3	B-24	17385	avocat
Beaubien Aimé	1877-04-04	399	12	3	B-19	12952	avocat

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Beaudet Julie	1881-03-07	149	11	3			propriété Michel Labbé
Beaudet Julie	1881-05-18	144	11	3	B-23	16324	veuve Zoël Perrault
Beaudet Julie	1884-07-15	155	155		B-26	19947	veuve Zoël Perrault
Beaudet Noël	1858-10-29	97	10	3			contrat à localiser
Beaudry Joseph	1875-02-17	368	11	3	B-16	10562	voiturier
Beaudry Narcisse	1860-08-06	308	11	3	B-5	3037	maitre menuisier
Beaudry Narcisse	1869-05-08	339	11	3	B-9	5899	menuisier
Beaudry Narcisse	1869-05-08	340	11	3	B-9	5899	menuisier
Beaudry Narcisse	1887-09-01	339	339		B-29	22243	menuisier
Beaudry Narcisse	1887-09-01	340	340		B-29	22243	menuisier
Beaudry Thimothée	1860-04-12	155	11	3	B-4	2728	maitre menuisier
Beaufort dite Brunel Théotiste	1888-08-30	344	344		B-32	24468	veuve Salomon Billy
Beaupré Octave	1866-04-28	341	11	3	B-7	4028	commerçant
Beauregard Solomon	1878-06-03	372	11	3	B-20	14110	forgeron
Beausoleil Cléophas syndic	1876-06-08	32	13	B	B-17	11811	faillite François H Auger
Beausoleil Cléophas syndic	1876-09-29	336	11	3	B-18	12190	faillite Horace Albert Adol
Beausoleil Cléophas syndic	1876-09-29	337	11	3	B-18	12190	faillite Horace Alberetr Ad
Beausoleil Cléophas syndic	1876-09-29	342	11	3	B-18	12190	faillite Horace Albert Adol
Beausoleil Cléophas syndic	1876-09-29	369	11	3	B-18	12190	faillite Horace Albert Adol
Bédard Joseph	1880-02-04	370	11	3	B-21	15233	boucher
Béliveau Alphonse	1877-07-09	335	11	3	B-20	13690	voiturier
Béliveau Amédée	1880-10-01	296	11	3	B-23	16680	sellier
Béliveau Damase	1878-03-29	335	11	3	B-20	13697	cultivateur
Béliveau Edmond	1873-11-17	410	11	3	B-14	9047	
Béliveau François	1873-09-12	383	11	3	B-14	9002	cultivateur
Béliveau Julien	1870-04-09	306	11	3	B-10	6446	journalier
Béliveau Julien	1871-02-14	301	11	3	B-11	7030	journalier
Béliveau Julien	1874-09-08	324	11	3	B-15	9844	cultivateur
Béliveau Ludger	1881-12-06	335	11	3	B-24	17189	cultivateur
Béliveau Pierre	1867-02-04	371	11	3	B-7	4467	cultivateur
Béliveau Pierre Zoël	1888-01-16	311	311		B-30	22655	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Bell Adam R	1871-09-07	332	11	3			date approximative
Bell Adam R.	1871-09-07	331	11	3			date approximative
Bell David	1863-11-20	327	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	328	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	329	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	330	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	363	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	364	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	365	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	366	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	367	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	368	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	369	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bell David	1863-11-20	458	11	3	B-5	3091	hôtelier
Bellemare Raphaël	1877-03-19	439	11	3	B-18	12718	inspecteur du revenu
Bellemare Raphaël	1877-03-19	440	11	3	B-18	12718	inspecteur du revenu
Bergeron Philiias	1875-12-16	150	11	3			cad-B-16-11207
Bernard Édouard	1875-07-10	378	378		B-28	20974	journalier
Bernier Malvina	1881-03-14	344	11	3	B-22	16066	
Bernier Pierre	1879-08-11	344	11	3	B-22	15382	cultivateur
Berthelot Adèle	1887-01-12	336	336		B-28	21626	Louis Gonzague Houle
Berthelot Marie	1883-04-26	314	11	3	B-25	18097	Alfred Asselin
Bettez Clara	1894-04-26	437	11	3	B-36	28648	veuve de N. G. Auger
Billy François Xavier	1885-08-05	344	344		B-27	20140	maître tailleur
Bilodeau Joseph	1884-09-08	350	350		B-26	19278	marchand
Bilodeau Joseph	1884-09-08	351	351		B-26	19278	marchand
Black John & Henderson	1878-08-13	404	12	3	B-21	14548	faillite J. Lefebvre
Blais Pierre	1862-04-14	358	11	3	B-3	2008	cordonnier
Blais Zéphirin	1889-03-30	172	172		B-31	23896	employé chemin de fer
Blanchet Théotime	1881-05-23	154	11	3	B-23	16323	employé chemin de fer
Blanchette Délina	1887-02-19	142	142		B-29	21897	

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Blanchette Élisée	1872-06-07	148	11	3			mention B-12-8073
Blanchette Louis	1883-08-23	143	11	3	B-25	18309	cultivateur
Blanchette Romuald	1873-08-05	148	11	3			voir B-13-8795
Blanchette Romuald	1883-03-08	144	11	3	B-24	17880	mécanicien
Blanchette Théotime	1886-08-10	172	172		B-28	21303	employé chemin de fer
Blondeau Antoine	1877-09-27	343	11	3	B-19	13274	notaire
Blondeau Donat	1876-12-04	343	11	3	B-18	12369	conducteur de malles
Boisvert Adolphe	1867-05-27	144	11	3	B-12	8085	journalier
Boisvert Adolphe	1872-06-07	144	11	3	B-12	8086	journalier
Boisvert Hubert	1869-01-28	387	11	3	B-19	13171	cultivateur
Boisvert Hubert	1869-01-28	389	11	3	B-19	13171	cultivateur
Boisvert Joseph	1862-12-20	96	9	3			½ S.-E. de ½ S.-E.
Boisvert Joseph	1867-04-17	297	11	3			voir B-13-8379
Boisvert Louise	1870-11-30	152	11	3	B-11	6841	Veuve Joseph Tourigny
Boisvert Moïse	1874-11-20	294	11	3	B-15	10006	journalier
Bolduc David	1877-12-11	307	11	3	B-20	13778	
Bolduc David	1886-03-26	37	13	B	B-22	16135	journalier
Bouchard Belzémire	1901-03-21	32	32		B-45	37090	Désiré Olivier Bourbeau
Bouchard Alfred	1877-11-16	369	11	3	B-20	13836	marchand
Bouchard Belzémire	1866-09-24	317	11	3	B-7	4196	partie sud-ouest
Bouchard Belzémire	1866-09-24	318	11	3	B-7	4196	Dame Désiré-Olivier Bour
Bouchard Belzémire	1866-09-24	338	11	3	B-7	4196	Dame Désiré-Olivier Bour
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	327	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	328	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	329	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	330	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	363	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	364	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	365	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	366	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	367	11	3	B-7	4197	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	368	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1866-09-24	369	11	3	B-7	4197	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1869-03-18	361	11	3	B-9	5855	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1869-03-18	362	11	3	B-9	5855	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1871-03-09	361	11	3	B-11	7059	marchand
Bouchard Joseph Alfred	1871-03-09	362	11	3	B-11	7059	marchand
Bouchard Narcisse	1864-05-17	317	11	3	B-5	3025	½ de partie sud-ouest
Bouchard Narcisse	1864-05-17	331	11	3	B-5	2979	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1864-05-17	332	11	3	B-5	2979	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1864-06-04	317	11	3	B-5	3026	½ de partie sud-ouest
Bouchard Narcisse	1864-06-04	318	11	3	B-5	3026	marchand de Québec
Bouchard Narcisse	1864-06-15	156	11	3	B-5	3033	marchand de Québec
Bouchard Narcisse	1864-06-15	157	11	3	B-5	3033	marchand de Québec
Bouchard Narcisse	1864-06-15	158	11	3	B-5	3033	marchand de Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	327	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	328	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	329	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	330	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	363	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	364	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	365	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	366	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	367	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	368	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1865-01-09	369	11	3	B-5	3304	marchand Québec
Bouchard Narcisse	1866-09-22	338	11	3			voir B-7-4196
Boucher Marie	1870-05-11	383	11	3	B-10	6671	Jean Baptiste Edge
Boucher Marie	1873-06-23	439	11	3	B-13	8716	Dame Jean Baptiste Edge
Boucher Marie	1873-06-23	440	11	3	B-13	8716	Dame Jean Baptiste Edge
Boucher Marie	1877-05-16	439	11	3	B-25	18306	Dame Jean Baptiste Edge
Boulay Michel	1887-05-31	153	153		B-29	22027	part de communauté

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Bourassa Onésime	1884-04-24	295	295		B-26	19026	journalier
Bourbeau Désiré & Octave	1865-05-25	320	11	3	B-6	3493	partie nord-est
Bourbeau Désiré Olivier	1864-10-05	96	9	3	B-5	3138	½ N.-O. de ½ S.-E.
Bourbeau Désiré Olivier	1866-11-06	341	11	3	B-7	4277	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1867-11-28	317	11	3	B-8	4875	partie nord-est
Bourbeau Désiré Olivier	1873-02-01	391	12	3	B-13	8328	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1874-05-01	263	11	3	B-14	9409	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1874-11-21	376	11	3	B-15	10016	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1874-12-02	242	11	3	B-15	10063	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1875-01-09	241	11	3	B-16	10560	
Bourbeau Désiré Olivier	1875-02-06	339	11	3	B-15	10183	Narcisse Beaudry
Bourbeau Désiré Olivier	1875-02-06	340	11	3	B-15	10183	Narcisse Beaudry
Bourbeau Désiré Olivier	1875-03-06	315	11	3	B-15	10313	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1875-06-07	376	11	3	B-16	10561	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1875-11-03	308	11	3	B-16	10969	voir B-23-16450
Bourbeau Désiré Olivier	1875-11-24	142	11	3	B-16	11019	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1876-02-24	294	11	3	B-17	11368	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1876-04-20	171	11	3	B-17	11638	terrain à Zoël Perrault
Bourbeau Désiré Olivier	1879-03-03	331	11	3	B-22	16067	propriété Adam R Bell
Bourbeau Désiré Olivier	1879-03-03	332	11	3	B-22	16067	propriété Adam R Bell
Bourbeau Désiré Olivier	1880-03-09	331	11	3	B-22	15295	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1880-03-09	332	11	3	B-22	15295	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1880-04-05	341	11	3	B-22	15374	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1885-11-10	294	294		B-29	21973	droits qu'il peut avoir
Bourbeau Désiré Olivier	1889-07-17	139	139		B-32	24278	marchand
Bourbeau Désiré Olivier	1891-10-16	316	11	3	B-34	26181	partie sud-est
Bourbeau Joseph	1867-03-28	308	11	3	B-7	4564	boulangier
Bourbeau Joseph Octave	1866-05-07	320	11	3	B-6	3993	½ indivise de P-N-E
Bourbeau Joseph Octave	1868-07-15	321	11	3	B-8	5297	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1872-05-07	320	11	3	B-12	7862	partie sud-est
Bourbeau Joseph Octave	1873-04-11	169	11	3	B-13	8575	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Bourbeau Joseph Octave	1874-08-26	323	11	3	B-15	9810	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1874-11-16	322	11	3	B-15	10015	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-11-23	34	13	B	B-17	11269	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	139	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	163	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	164	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	165	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	166	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	167	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	168	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	173	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	174	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	175	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	176	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	177	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	178	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	179	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1875-12-16	180	11	3	B-16	11207	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1876-03-06	342	11	3	B-17	11414	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1876-04-19	170	11	3	B-17	11737	droit qu'il peut avoir
Bourbeau Joseph Octave	1876-06-02	170	11	3	B-17	11828	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1876-06-02	322	11	3	B-17	11827	correction B-15-10015
Bourbeau Joseph Octave	1877-04-13	140	11	3	B-18	12822	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	26	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	28	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	29	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	30	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	31	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	35	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	36	13	B	B-19	13447	biens de Odilon Perrault
Bourbeau Joseph Octave	1877-05-29	40	14	B	B-19	13447	vente shérif

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Bourbeau Joseph Octave	1877-12-20	347	11	3	B-19	13435	saisie par shérif
Bourbeau Joseph Octave	1878-02-23	373	11	3	B-19	13568	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1878-05-23	336	11	3	B-20	13761	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1878-05-23	337	11	3	B-20	13761	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1879-01-11	33	13	B	B-20	14297	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1879-03-13	144	11	3	B-23	16298	propriété Adolphe Boisver
Bourbeau Joseph Octave	1879-11-06	147	11	3	B-21	15050	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1880-03-17	154	11	3	B-22	16133	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1880-11-17	330	11	3	B-22	15802	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1880-11-17	330	11	3	B-22	15802	marchand
Bourbeau Joseph Octave	1886-03-26	37	13	B			voir B-22-16135
Bourbeau Joseph Octave	1888-02-15	36	13	B	B-30	23107	droits qu'il peut avoir
Bourgeois Joseph	1886-11-23	404	12	3	B-28	21505	capitaine de vaisseau
Bourget Ulric	1890-03-30	29	29		B-39	31549	cultivateur
Boutcher Mortimore & Co.	1873-12-10	414	11	3	B-14	9474	
Boutette Sophie	1878-02-20	373	11	3	B-19	13567	veuve Joseph Roy
Brisson François	1887-03-07	383	383		B-29	22304	menuisier
Brisson François	1888-04-12	383	383		B-32	24213	menuisier
Brisson Joseph	1887-09-26	383	383		B-29	22306	menuisier
Brisson Josué	1881-05-05	384	11	3	B-23	16294	rentier
Brunelle Joseph Ludger	1875-12-14	330	11	3	B-18	12273	cultivateur
Brunelle Louis et Napoléon	1890-02-28	439	11	3	B-32	24644	charretier
Brunelle Marie Philomène	1875-12-23	330	11	3	B-16	11152	Joseph Lefebvre
Brunelle Napoléon	1889-08-24	383	383		B-32	24216	charretier
Buteau James	1861-05-13	317	11	3	B-3	1529	partie sud-ouest
Buteau James	1861-05-13	318	11	3	B-3	1529	marchand
Buteau James	1861-06-22	390	12	3	B-3	1530	marchand
Buteau Marie	1864-10-03	333	11	3	B-5	3158	Dame Adolphus Stein
Buteau Thomas	1897-05-18	354	11	3	B-39	31641	mécanicien
Bywater Francis Jane	1869-02-01	334	11	3	B-11	6946	Dame Julius W. Miller
Campbell Archibald	1857-01-28	27	13	B	DR-B-	4244	Arthabaska Saw Mill

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Campbell Archibald	1857-01-28	39	14	B	DR-B-	4244	Arthabaska Saw Mill
Campbell Archibald	1857-06-03	101	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	102	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	103	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	104	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	105	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	106	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	107	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	108	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	109	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	110	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	111	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	112	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	113	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	114	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	115	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	116	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	117	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	118	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	119	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	120	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	121	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	122	10	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	123	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	124	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	125	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	126	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	127	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	128	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	129	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	130	11	3			T. Côté no 436

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Campbell Archibald	1857-06-03	131	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	132	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	133	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	134	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	135	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	136	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	137	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	138	11	3			T. Côté no 436
Campbell Archibald	1857-06-03	414	11	3			voir B-6-3770
Campbell Archibald	1857-09-08	402	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	403	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	404	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	405	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	446	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	453	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-09-08	454	12	3	B-1	42	notaire
Campbell Archibald	1857-12-24	412	11	3	B-1	108	notaire
Campbell Archibald	1858-01-18	320	11	3	B-1	193	P-N-O voir B-2-1271 bâtis
Campbell Archibald	1858-01-18	321	11	3	B-1	193	notaire
Campbell Archibald	1860-07-03	155	11	3	B-3	1515	notaire
Campbell Archibald	1862-02-23	26	13	B			voir B-9-5482-60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	28	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	29	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	30	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	31	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	32	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell Archibald	1862-02-23	33	13	B			voir B-9-5482 60 acres
Campbell William Darling	1861-08-02	27	13	B			
Campbell William Darling	1862-06-25	326	11	3	B-4	2440	notaire
Campbell William Darling	1863-07-16	320	11	3			P-N-O voir B-6-3493
Campbell William Darling	1863-07-16	321	11	3			Par testament

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Campeau Pierre Antoine	1861-04-24	317	11	3	B-3	1443	partie nord-est
Carette Firmins	1859-01-19	310	11	3	B-1	562	boulangier
Carette Firmins	1859-01-19	311	11	3	B-1	562	boulangier
Carette Firmins	1859-01-19	312	11	3	B-1	562	boulangier
Carette Firmins	1859-01-19	313	11	3	B-1	562	boulangier
Carette Firmins	1866-09-10	411	11	3	B-7	4187	boulangier
Carignan Louis	1877-12-08	97	10	3	A-1	142	cultivateur
Carignan Moise	1862-04-09	97	10	3	A-1	141	lots 9-10-11
Caron M. H. Blanche	1881-01-04	345	345		B-26	19419	Joseph Antoine Chagnon
Carroll Thomas	1859-08-25	436	11	3			voir B-2-840
Carroll Thomas	1859-08-25	437	11	3			voir B-2-840
Carter Alphonse	1875-08-06	327	11	3	B-16	10721	
Carter Joseph	1875-02-23	327	11	3	B-15	10210	cordonnier
Carter Joseph	1876-06-26	264	11	3	B-17	11874	cordonnier
Castonguay Ludger	1861-05-02	358	11	3	B-3	1903	meublier
Cheeseman Thomas	1888-04-19	447	11	3	B-30	22913	gardien Grand Tronc
Cheeseman Thomas	1888-04-19	448	11	3	B-30	22913	gardien Grand Tronc
Cheeseman Thomas	1888-04-19	449	11	3	B-30	22913	gardien Grand Tronc
Cheeseman Thomas	1888-04-19	450	11	3	B-30	22913	gardien Grand Tronc
Chénard Joseph	1889-09-21	306	306		B-32	24285	et veuve Hector Pépin
Chouinard Narcisse	1886-10-16	296	296		B-29	21877	journalier
Cloutier Julie	1888-03-30	242	242		B-30	22903	
Commissaires d'écoles	1867-01-08	427	11	3	B-7	4381	
Commissaires d'écoles	1885-02-17	337	11	3	B-26	19817	
Commissaires d'écoles	1897-05-15	413	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	416	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	417	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	418	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	419	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	420	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	421	11	3	B-39	31642	de Victoriaville

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Commissaires d'écoles	1897-05-15	422	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	423	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	424	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	425	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Commissaires d'écoles	1897-05-15	426	11	3	B-39	31642	de Victoriaville
Congrégation de Notre-Dame	1881-02-21	405	12	3	B-22	16062	Couvent
Congrégation de Notre-Dame	1881-02-21	406	12	3	B-22	16062	Couvent
Congrégation de Notre-Dame	1881-02-21	408	12	3	B-22	16062	Couvent
Congrégation de Notre-Dame	1883-08-20	243	11	3	B-28	21672	école no 2
Corbeil Augustin	1855-10-09	372	11	3	B-8	5216	cultivateur
Côté Clément	1873-06-14	143	11	3	B-13	8684	journalier
Côté François	1867-08-21	298	11	3	B-8	4736	menuisier
Côté François	1867-08-21	299	11	3	B-8	4736	menuisier
Côté François	1867-08-21	300	11	3	B-8	4736	menuisier
Côté François Xavier	1872-08-07	344	11	3	B-12	8035	menuisier
Côté Joseph	1868-11-05	309	11	3	B-9	5507	marchand
Côté Louise	1869-12-03	383	11	3			voir B-10-6671
Côté Pierre	1887-04-26	380	11	3	B-29	21916	380-5
Courteau Joseph	1882-08-28	141	11	3	B-24	17421	
Courtois Agnes	1886-08-03	303	303		B-28	21245	Dame Joseph Côté
Courtois Agnès	1871-09-07	384	11	3	B-11	7428	Dame Joseph Côté
Courtois Cyrille	1866-10-03	307	11	3	B-7	4228	cultivateur
Courtois Marie	1873-10-06	303	11	3	B-14	8918	veuve de Pierre Béliveau
Courtois Sarah	1869-09-23	339	11	3	B-10	6096	Dame Narcisse Beaudry
Courtois Sarah	1869-09-23	340	11	3	B-10	6096	Dame Narcisse Beaudry
Crépeau Eugène	1890-11-27	380	12	3	B-33	25401	avocat
Crépeau Eugène	1890-11-27	395	12	3	B-33	25401	avocat
Crépeau Eugène	1890-11-27	397	12	3	B-33	25401	avocat
Crépeau Eugène	1890-11-27	402	12	3	B-33	25401	avocat
Crépeau Eugène	1890-11-27	403	12	3	B-33	25401	avocat
Crépeau Eugène	1890-11-27	451	12	3	B-33	25401	avocat

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Crépeau Eugène	1890-11-27	452	12	3	B-33	25401	avocat
Croteau Séraphin	1887-04-15	345	345		B-29	21878	menuisier
Croteau Zoël	1872-06-07	324	11	3	B-12	8074	journalier
Curry Georges William	1862-10-25	38	13	B	B-4	2122	The Arthabaska Mills
Curry Georges William	1863-10-23	27	13	B	B-4	2719	marchand de bois
Curry Georges William	1863-10-23	39	14	B	B-4	2719	marchand de bois
Curry Georges William	1864-03-03	101	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	102	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	103	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	104	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	105	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	106	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	107	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	108	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	109	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	110	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	111	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	112	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	113	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	114	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	115	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	116	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	117	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	118	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	119	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	120	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	121	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	122	10	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	123	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	124	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	125	11	3			voir B-6-3770

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Curry Georges William	1864-03-03	126	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	127	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	128	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	129	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	130	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	131	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	132	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	133	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	134	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	135	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	136	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	137	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	138	11	3			voir B-6-3770
Curry Georges William	1864-03-03	414	11	3			voir B-6-3770
Dariau David	1874-05-15	375	11	3	B-17	11607	employé Grand Tronc
De Montigny Gustave	1874-05-08	156	11	3	B-14	9470	tanneur
De Montigny Gustave	1874-05-08	157	11	3	B-14	9470	tanneur
De Montigny Gustave	1874-05-08	158	11	3	B-14	9470	tanneur
De Montigny Gustave	1874-05-08	159	11	3	B-14	9470	tanneur
De Montigny Gustave	1874-05-08	160	11	3	B-14	9470	tanneur
De Montigny Honorine	1874-05-08	156	11	3	B-14	9471	veuve Pierre Légaré
De Montigny Honorine	1874-05-08	157	11	3	B-14	9471	veuve Pierre Légaré
De Montigny Honorine	1874-05-08	158	11	3	B-14	9471	veuve Pierre Légaré
De Montigny Honorine	1874-05-08	159	11	3	B-14	9471	veuve Pierre Légaré
De Montigny Honorine	1874-05-08	160	11	3	B-14	9471	veuve Pierre Légaré
Débigaré Joseph	1892-10-08	329	11	3	B-35	27449	capitaliste rentier
Débigaré Joseph	1892-10-08	366	11	3	B-35	27449	capitaliste rentier
Débigaré Louisa	1882-08-15	330	11	3	B-24	17383	Homère H. Guay
Débigaré Maria Louisa	1894-08-07	329	11	3	B-37	28923	sa fille
Debigaré Marie Louise	1889-10-11	365	11	3	B-33	25665	½ indivis
Debigaré Marie Louise & Jose	1885-06-09	365	11	3	B-27	20006	

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Demers Athanase	1886-10-04	434	11	3	B-28	21380	journalier
Demers Damase	1854-10-25	326	11	3	DR-B-	3847	menuisier
Demers Damase	1864-11-09	442	11	3	B-7	4545	menuisier
Demers Dominique	1864-08-06	442	11	3	B-5	3073	cultivateur
Demers Jean Baptiste	1866-10-04	383	11	3	B-8	4738	menuisier
Demers Julien	1857-02-27	326	11	3	B-1	266	commerçant
Denoncourt Calixte	1871-12-07	358	11	3	B-11	7495	commis-marchand
Dery Joseph	1869-04-13	309	11	3	B-9	5734	marchand
Déry Narcisse	1871-05-09	330	11	3	B-11	7162	cultivateur
Desharnais Basilice	1887-08-15	454	12	3	B-30	22869	veuve Téléphore Lafleur
Désilets David	1882-09-04	307	11	3	B-24	17420	forgeron
Désilets David et Théode	1881-09-12	307	11	3	B-23	16530	forgeron
Désilets Théode	1882-08-04	300	11	3	B-24	17427	voiturier
Després Zéphir	1871-12-29	399	12	3	B-24	17386	cultivateur
Desrochers Alma	1889-04-15	384	11	3	B-31	23936	veuve Antoine Thibodeau
Desroches Josephpte	1888-12-29	348	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	372	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	378	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	381	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	382	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	389	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	392	392		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	393	12	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	394	12	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	396	12	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	400	12	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	429	429		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	430	430		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	431	431		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	432	432		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephpte	1888-12-29	433	433		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Desroches Josephthe	1888-12-29	435	11	3	B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephthe	1888-12-29	455	455		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephthe	1888-12-29	456	456		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephthe	1888-12-29	457	457		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Desroches Josephthe	1888-12-29	458	458		B-31	23724	veuve Ferdinand Foisy
Dion Chrysostome	1863-04-27	317	11	3	B-4	2416	partie nord-est
Dion Philippe	1860-09-24	349	11	3	B-4	2064	forgeron
Dorais Arthur	1885-08-11	404	12	3	B-27	20212	conducteur de malle
Dostaler Louise	1874-11-16	347	11	3	B-15	9982	
Dostaler Louise	1876-06-01	149	11	3	B-28	21020	F.-X. Bélanger renonce
Dostaler Marie Cécile	1873-02-24	306	11	3	B-13	8384	Dame Paul Emile Duval
Doyer François	1884-06-04	384	11	3	B-26	19092	employé du Grand Tronc
Drolet Georges	1867-03-28	440	11	3	B-7	4523	cultivateur
Drouin Jean	1887-08-19	428	11	3	B-29	22281	charretier
Drouin Jean fils	1890-09-11	428	11	3	B-33	25164	journalier
Dubé Cyrias	1888-11-09	395	12	3	B-32	24711	rentier
Dubois Dolphis	1872-04-02	381	11	3	B-13	8777	cultivateur
Dubois Dolphis	1872-04-02	382	11	3	B-13	8777	cultivateur
Dubois Dolphis	1872-04-02	387	11	3	B-13	8777	cultivateur
Dubois Dolphis	1872-04-02	389	11	3	B-13	8777	cultivateur
Dubois Dolphis	1875-12-16	162	11	3			cad-B-16-11207
Dubois Joseph	1875-12-16	182	11	3			voir B-34-26331
Dubord Eusèbe	1876-07-16	374	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	380	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	447	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	448	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	449	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	450	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	451	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1876-07-16	452	11	3	B-17	11994	cultivateur-charron
Dubord Eusèbe	1877-07-26	327	11	3			voir B-22-15292

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Dubord François	1865-03-23	402	12	3	B-6	3845	cultivateur
Dubord François	1865-03-23	403	12	3	B-6	3845	cultivateur
Dubord François	1865-03-23	446	12	3	B-6	3845	cultivateur
Dubord François	1865-03-23	453	12	3	B-6	3845	cultivateur
Dubord Isaac	1869-04-15	453	12	3	B-9	5919	cultivateur
Dubord Isaac	1871-05-09	385	11	3	B-18	12394	cultivateur
Dubord Isaac	1871-05-09	402	12	3	B-18	12394	cultivateur
Dubord Isaac	1871-05-09	403	12	3	B-18	12394	cultivateur
Dubord Isaac	1871-05-09	453	12	3	B-18	12394	cultivateur
Dubord Isaac	1872-07-22	404	12	3	B-16	10910	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	373	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	374	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	375	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	376	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	377	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	378	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	379	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	380	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	401	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	447	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	448	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	449	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	450	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	451	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1874-01-12	452	11	3	B-14	9111	menuisier
Dubord Isaac	1875-05-01	368	11	3			voir B-17-11625
Dubord Isaac	1875-07-10	395	12	3	B-30	23260	
Dubord Isaac	1875-07-10	395	12	3	B-28	20984	rue jalonnée projetée
Dubord Isaac	1876-02-28	264	11	3			voir B-17-11994
Dubord Isaac	1876-06-26	327	11	3	B-17	11873	cultivateur
Dubord Isaac	1877-06-10	327	11	3	B-19	12999	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Dubord Isaac	1878-02-20	397	12	3	B-19	13623	cultivateur
Dubord Isaac	1882-01-02	402	12	3	B-24	17565	
Dubord Isaac	1882-01-02	403	12	3			voir B-24-17565
Dubord Isaac	1888-04-14	374	374		B-30	22970	
Dubord Isaac	1888-04-14	377	377		B-30	22970	
Dubord Isaac	1888-04-14	380	380		B-30	22970	
Dubord Isaac	1888-04-14	395	12	3	B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	397	397		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	402	402		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	403	12	3	B-30	22970	
Dubord Isaac	1888-04-14	447	447		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	448	448		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	449	449		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	450	450		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	451	451		B-30	22970	retrocession des biens
Dubord Isaac	1888-04-14	452	452		B-30	22970	retrocession des biens
Dubuc Auguste	1872-12-14	384	11	3	B-13	8243	syndic aux biens
Dubuc Auguste (enfants)	1865-01-30	441	11	3	B-5	3318	
Dubuc Joseph	1863-01-22	441	11	3	B-4	2262	cultivateur
Dudley Frank	1881-10-07	27	13	B	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	38	13	B	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	39	14	B	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	101	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	102	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	103	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	104	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	105	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	106	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	107	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	108	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	109	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Dudley Frank	1881-10-07	110	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	111	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	112	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	113	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	114	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	115	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	116	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	117	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	118	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	119	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	120	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	121	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	122	10	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	123	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	124	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	125	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	126	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	127	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	128	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	129	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	130	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	131	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	132	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	133	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	134	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	135	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	136	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	137	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	138	11	3	B-23	16616	Burlington (Vermont)
Dudley Frank	1881-10-07	414	11	3	B-23	16616	de Burlington Vermont
Dumais Louis Philippe	1876-03-30	385	11	3	B-17	11698	employé Grand Tronc

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Dumas Pierre	1873-10-01	397	12	3	B-14	8916	voiturier
Dumas Pierre	1876-02-26	295	11	3	B-19	13423	terrain à Succ Perrault
Dumas Pierre	1876-03-11	335	11	3	B-26	19475	voiturier
Dunn Edmond	1888-11-27	415	11	3	B-31	23459	conducteur de convoi
Dussault François Xavier	1873-06-15	399	12	3	B-24	17387	forgeron
Dussault François-Xavier	1876-12-07	403	12	3	B-18	12395	forgeron
Dussault Joseph	1878-01-22	402	12	3	B-19	13487	navigateur
Dussault Joseph	1882-01-02	403	12	3	B-24	17565	navigateur
Dussault Joseph	1885-09-01	380	11	3	B-27	20249	380-2 et 380-3
Duval Paul Emile	1874-09-30	305	11	3	B-15	9843	notaire
Duval Paul Emile	1875-03-24	410	11	3	B-16	10549	notaire
Duval Paul Emile	1875-04-27	345	11	3	B-16	10801	notaire
Duval Paul Émile	1882-01-30	410	11	3	B-29	21767	Duval a toujours occupé
Duval Paul Emile & As	1876-09-22	141	11	3	B-18	12679	faillite F. H. Auger
Duval Paul Emile & As	1876-09-22	145	11	3	B-18	12679	faillite F. H. Auger
Duval William	1865-04-26	148	11	3	B-6	3491	re: William Payeur
Edge Jean Baptiste	1860-04-12	441	11	3	B-2	1042	marchand
Edge Jean Baptiste	1873-09-09	383	11	3			voir B-14-9002
Edge Jean Baptiste	1874-11-26	439	11	3	B-15	10085	marchand
Edge Jean Baptiste	1874-11-26	440	11	3	B-15	10085	marchand
Edge John	1855-05-25	439	11	3	B-6	4002	marchand
Fabrique de Sainte-Victoire	1866-05-14	407	12	3	B-30	23093	
Fabrique de Sainte-Victoire	1874-06-05	410	11	3	B-14	9520	
Fabrique de Sainte-Victoire	1874-06-05	411	11	3	B-14	9520	
Fabrique de Sainte-Victoire	1879-06-30	336	11	3	B-21	14751	
Fabrique de Sainte-Victoire	1879-06-30	337	11	3	B-21	14751	
Fabrique de Sainte-Victoire	1888-12-29	443	12	3	B-31	23724	par testament
Farley Arthur Albert	1894-07-24	360	11	3	B-37	28868	marchand
Farly William	1871-11-25	391	12	3	B-11	7482	propriétaire de taverne
Faucher & Paquette	1878-10-12	367	11	3	B-20	14365	boulangers
Faucher Dominique	1882-11-11	346	11	3	B-24	17628	voiturier

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Faucher Toussaint	1878-09-27	347	11	3	B-20	14042	cultivateur
Ferland Cyrias	1860-04-17	390	12	3	B-3	1505	maitre-menuisier
Filteau Narcisse	1858-12-29	331	11	3	B-1	458	boulangier
Filteau Narcisse	1858-12-29	332	11	3	B-1	458	boulangier
Fleury Onésime	1895-12-06	354	11	3	B-39	31217	bail à rente (verbal)
Foisy & Frères	1889-02-19	348	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	372	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	378	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	381	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	382	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	389	11	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	392	392		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	393	12	3	B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	394	12	3	B-31	23725	partie du lot
Foisy & Frères	1889-02-19	396	12	3	B-31	23725	partie du lot
Foisy & Frères	1889-02-19	400	12	3	B-31	23725	partie du lot
Foisy & Frères	1889-02-19	429	429		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	430	430		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	431	431		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	432	432		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	433	433		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	435	11	3	B-31	23725	partie du lot
Foisy & Frères	1889-02-19	455	455		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	456	456		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	457	457		B-31	23725	
Foisy & Frères	1889-02-19	458	458		B-31	23725	
Foisy Louis	1856-07-07	455	11	3	DR-B-	4194	bail loyer 1 an marchand
Foisy Louis	1856-07-07	456	11	3	DR-B-	4194	bail loyer 1 an
Foisy Louis	1857-01-12	455	11	3	DR-B-	4277	marchand
Foisy Louis	1857-01-12	456	11	3	DR-B-	4277	marchand
Foisy Louis	1858-06-07	455	11	3	B-2	1212	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Foisy Louis	1858-06-07	456	11	3	B-2	1212	marchand
Foisy Louis	1858-06-07	457	11	3	B-2	1212	marchand
Foisy Louis	1858-09-01	317	11	3	B-2	779	partie sud-ouest
Foisy Louis	1858-09-01	318	11	3	B-2	779	marchand
Foisy Louis	1859-06-06	314	11	3	B-27	20776	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	388	11	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	392	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	393	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	394	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	395	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	396	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	397	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	400	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	406	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	407	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	408	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	409	11	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	410	11	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	411	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1863-09-10	443	12	3	B-8	5082	marchand
Foisy Louis	1864-02-08	458	11	3	B-5	3271	marchand
Foisy Louis	1865-04-08	348	11	3	B-6	3471	François Girouard loc
Foisy Louis	1866-06-19	381	11	3	B-8	4764	Ephrem Rivard-Lavigne
Foisy Louis	1866-06-19	382	11	3	B-8	4764	Ephrem Rivard-Lavigne
Foisy Louis	1866-06-19	383	11	3	B-8	4764	Ephrem Rivard-Lavigne
Foisy Louis	1866-06-19	384	11	3	B-8	4764	Ephrem Rivard-Lavigne
Foisy Louis	1866-06-19	385	11	3	B-8	4764	Ephrem Rivard-Lavigne
Foisy Louis	1866-12-10	412	11	3	B-8	5083	2,5 arpents front
Foisy Louis	1867-02-27	402	12	3	B-7	4450	marchand
Foisy Louis	1867-02-27	403	12	3	B-7	4450	marchand
Foisy Louis	1867-02-27	453	12	3	B-7	4450	marchand

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Foisy Louis	1870-05-07	387	11	3	B-19	13172	marchand
Foisy Louis	1870-05-07	389	11	3	B-19	13172	
Foisy Louis	1872-07-08	397	12	3	B-12	7991	propriété Joseph René
Foisy Louis	1875-07-05	372	11	3	B-16	10643	veuve Augustin Corbeil
Foisy Louis	1877-03-05	390	11	3	B-30	23249	propriété François Brisson
Foisy Louis	1877-03-05	393	393		B-30	23250	propriété Jules Vachon
Foisy Louis	1877-03-05	435	435		B-30	23251	propriété Hilaire Leduc
Foisy Louis	1881-03-07	372	11	3			propriété Solomon Beure
Foisy Louis	1888-08-27	348	348		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	381	381		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	382	382		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	389	389		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	392	392		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	393	0		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	400	400		B-30	23219	marchand maître poste
Foisy Louis	1888-08-27	429	429		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	430	430		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	431	431		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	432	432		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	433	433		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	455	455		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	456	456		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	457	457		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-08-27	458	458		B-30	23219	
Foisy Louis	1888-09-14	378	11	3	B-30	23270	marchand
Foisy Louis	1888-09-14	394	394		B-30	23270	
Foisy Louis	1888-09-14	396	396		B-30	23270	
Fontaine Narcisse	1892-04-06	373	11	3	B-34	26546	
Fortier Félix	1873-03-05	300	11	3	B-13	8407	tailleur
Fortier Lazarre	1883-07-31	141	11	3	B-25	18246	
Fortin Abraham	1865-02-03	317	11	3	B-5	3324	partie nord-est

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Fortin Abraham	1865-04-13	349	11	3	B-6	3876	marchand
Fortin Abraham père	1865-10-09	96	9	3	B-6	3864	½ N.-O. de ½ S.-E.
Fortin Abraham père	1865-10-09	96	9	3	B-6	3864	½ S.-E. de ½ S.-E.
Fortin Damase	1878-09-26	96	96		A-1	249	½ S.-E.
Fortin Dame Delphrose	1891-11-25	96	96		B-34	26311	½ S.-E.
Fortin Joseph	1882-07-14	336	11	3	B-24	17493	cultivateur
Foster Alexander	1870-05-25	437	11	3	B-10	6665	de Montréal
Fournier Félicé	1874-04-17	369	11	3	B-14	9361	cultivateur
Gagné Julie	1887-09-28	383	383		C-1	193	François Brisson
Gagnon Achille	1876-11-15	172	11	3	B-18	12412	terrain à Zoël Perrault
Gagnon Achille	1876-12-27	172	11	3	B-18	12453	maison déjà acquise Marti
Gagnon Achille	1883-03-30	157	11	3	B-24	17947	commerçant
Gagnon Achille	1883-03-30	158	11	3	B-24	17947	commerçant
Gagnon Achille	1883-03-30	159	11	3	B-24	17947	commerçant
Gagnon Achille	1883-03-30	160	11	3	B-24	17947	commerçant
Gagnon Achille	1883-03-30	161	11	3	B-24	17947	commerçant
Gagnon Antoine	1868-02-03	437	11	3	B-10	6663	Propriété Emma Miller
Gagnon Antoine	1873-06-20	373	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	374	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	375	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	376	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	377	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	378	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	379	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	380	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	401	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	446	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	447	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	448	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	449	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	450	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Gagnon Antoine	1873-06-20	451	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Antoine	1873-06-20	452	11	3	B-13	8699	arpenteur provincial
Gagnon Jean Baptiste	1888-02-15	170	11	3	B-30	23107	journalier
Gagnon Médéric	1891-11-25	182	182		B-34	26331	manufacturier de cuir
Garant Jean	1885-09-01	380	11	3	B-27	20236	380-4
Gaudet Hector	1870-04-12	309	11	3	B-10	6453	cultivateur
Gaudet Hector	1871-10-16	306	11	3	B-13	8383	charretier
Gaudet Hector	1875-10-16	298	11	3	B-22	16026	charretier
Gaudet Hector	1889-03-22	335			B-31	23730	marchand
Gaudet Jean Baptiste	1863-01-08	437	11	3			A. Defoy - no 3040
Gaudet Jean Baptiste	1867-01-01	392	11	3			voir B-21-15005
Gaudet Jean Baptiste	1867-01-01	393	12	3			voir B-21-15005
Gaudet Jean Baptiste	1867-03-05	307	11	3	B-7	4469	cultivateur
Gaudet Jean Baptiste	1867-05-10	453	12	3	B-7	4552	cultivateur
Gaudet Jean Baptiste	1867-10-04	387	11	3			voir B-19-13171
Gaudet Jean Baptiste	1867-10-04	389	11	3			voir B-19-13171
Gaudet Jean Baptiste	1873-04-28	298	11	3	B-13	8626	commerçant
Gaudette François	1864-05-02	317	11	3	B-5	3009	½ de partie sud-ouest
Gaudin François	1872-06-07	147	11	3	B-12	8073	journalier
Gauthier Onésime	1880-11-16	453	12	3	B-22	15791	cultivateur
Gauvreau Édresse	1879-04-29	341	11	3	B-21	14579	son épouse
Gélinas Sévère	1869-06-04	439	11	3	B-9	5868	marchand
Gélinas Sévère	1869-06-15	440	11	3	B-9	5920	marchand Montréal
Gendreau Cléophas	1880-02-25	296	11	3	B-22	15269	photographe
Gendreau Cléophas	1880-10-06	297	11	3	B-23	16586	artiste photographe
Gendron Alexandre	1875-05-10	255	255		C-1	637	employé chemin de fer
Gendron Alexandre	1882-08-17	454	12	3	B-24	17389	employé chemin de fer
Gendron Alexis	1873-09-07	312	11	3	B-14	9003	employé du Grand Tronc
Gendron Alexis	1873-09-07	313	11	3	B-14	9003	employé du Grand Tronc
Gendron Alexis	1882-08-17	398	12	3	B-24	17389	employé chemin de fer
Gendron Alexis	1882-08-17	399	12	3	B-24	17389	employé chemin de fer

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Gendron Alexis	1882-11-27	453	12	3	B-24	17674	employé chemin de fer
Gendron Cyrille	1874-05-18	376	11	3	B-15	10014	journalier
Gendron Cyrille	1876-06-08	379	11	3	B-17	11812	journalier
Gendron Joseph	1889-04-23	404	12	3	B-31	23871	employé du Grand Tronc
Genest Alfred	1882-04-11	295	11	3	B-24	17115	cultivateur
Genest J. Baptiste Albert	1879-05-06	393	12	3	B-21	15005	architecte
Genest Jean Baptiste Albert	1872-09-30	348	11	3	B-12	8143	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1872-09-30	397	11	3	B-12	8143	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1872-09-30	458	11	3	B-12	8143	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	381	11	3	B-13	8731	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	382	11	3	B-13	8731	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	387	11	3	B-13	8731	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	388	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	389	11	3	B-13	8731	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	394	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	395	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	396	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	400	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	406	12	3	B-13	8730	
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	408	12	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	409	11	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	410	11	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	411	11	3	B-13	8730	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	412	11	3	B-13	8729	droits qu'il peut avoir
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	455	11	3	B-13	8729	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	456	11	3	B-13	8729	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-09	457	11	3	B-13	8729	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1873-06-11	455	11	3	B-13	8724	convoyeur de Québec
Genest Jean Baptiste Albert	1875-07-10	378	378		B-30	23260	
Genest Jean Baptiste Albert	1879-05-06	392	11	3	B-21	15005	
Genest Jean Baptiste Albert	1880-11-20	442	11	3	B-23	16867	par shérif

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Genest Jean Baptiste Albert	1887-03-02	429	429		B-31	23729	propriété Angers Leclerc
Genest Jean Baptiste Albert	1887-03-02	430	430		B-31	23729	propriété Angers Leclerc
Genest Jean Baptiste Albert	1887-03-02	431	431		B-31	23729	propriété Angers Leclerc
Genest Jean Baptiste Albert	1887-03-02	432	432		B-31	23729	propriété Angers Leclerc
Genest Jean Baptiste Albert	1887-03-02	433	433		B-31	23729	propriété Angers Leclerc
Genest Jean Baptiste Albert	1888-12-29	390	11	3	B-31	23724	
Genest Pierre	1877-03-11	437	11	3	B-21	14449	propriété d'un inconnu
Gervais Pierre	1859-04-13	413	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	416	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	417	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	418	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	419	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	420	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	421	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	422	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	423	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	424	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	425	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	426	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	427	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	428	11	3	B-2	1075	
Gervais Pierre	1859-04-13	434	11	3			Voir B-3-1528
Gervais Pierre	1859-04-13	438	11	3	B-2	1075	
Girard Adelaïde	1862-07-24	398	12	3	B-5	3096	
Girard Anastasie/Leclerc Henri	1862-04-01	430	11	3			voir B-16-10695
Girard Anastasie/Leclerc Henri	1862-04-01	432	11	3			voir B-16-10695
Girard Anastasie/Leclerc Henri	1862-04-01	433	11	3			voir B-16-10695
Girard Anastasie/Leclerc Henr	1862-04-01	429	11	3			voir B-16-10695
Girard Anastasie/Leclerc Henr	1862-04-01	431	11	3			voir B-16-10695
Girard Charles	1855-05-25	440	11	3			A. Defoy no 1251
Girard Charles	1857-06-08	371	11	3			A. Defoy no. 1646

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Girard Féréol fils	1855-03-22	390	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	391	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	392	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	393	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	394	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	395	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	396	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	397	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	398	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	399	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	400	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	406	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	407	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	408	12	3	B-4	2168	cultivateur
Girard Féréol fils	1855-03-22	446	12	3	B-4	2168	
Girard Féréol fils	1855-08-22	386	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	387	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	388	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	389	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	400	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	409	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	410	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	411	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	441	11	3			F.-X. Pratte no.1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	442	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	443	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Girard Féréol fils	1855-08-22	446	11	3			F.-X. Pratte no 1317
Goodhue James	1854-02-01	385	11	3			Voir B-3-1650
Gosselin Xavier	1885-07-03	141	141		B-28	21578	charretier
Gouin Évangéliste	1896-10-31	354	11	3	B-39	31217	voisin du lot 356
Goupille Marie Antoinette	1876-08-16	347	11	3	B-17	12008	Joseph Beauchesne

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Gourde Octave	1889-09-04	33	33		B-32	24237	journalier
Grand Trunk Railway	1855-09-03	444	11	3			Plan C.N.R. 18-02-1931
Grand Trunk Railway	1855-09-03	445	11	3			Plan C.N.R. 18-02-1931
Grand Trunk Railway	1867-01-04	446	12	3	B-7	4363	Embranchement St-Angèl
Grand Trunk Railway	1867-04-04	446	12	3	B-7	4363	Embranchement St-Angèl
Grand Trunk Railway	1873-06-21	401	11	3	B-13	8703	
Grand Trunk Railway	1873-09-27	446	11	3	B-14	8906	Embranchement St-Angèl
Gravel Louis Joseph	1881-02-23	370	11	3	B-22	16094	médecin
Greenshields Alexandre	1876-10-20	297	11	3	B-18	12225	Canadian Express Compa
Greenshields Alexandre	1877-04-12	344	11	3	B-18	12803	agent Canadian Express
Greenshields Alexandre	1879-10-20	375	11	3	B-21	15017	
Grenier Dame Cléopée	1894-02-06	360	11	3	B-38	30064	François Xavier de Billy
Grenier Jacques et Cie	1883-09-29	403	12	3	B-25	18399	marchand importateur
Griffith Thomas	1855-06-14	370	11	3	DR-B-	4251	contracteur
Groslet Théophile	1869-02-13	153	11	3	B-9	5565	journalier
Guay Homère H.	1890-03-18	368	11	3	B-32	24733	lot 368-1 sans bâtisse
Guay Homère H.	1892-04-27	329	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	361	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	363	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	365	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	366	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	368	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1892-04-27	369	11	3	B-34	26780	Adjugé par Auguste Ques
Guay Homère H.	1894-08-11	367	11	3	B-42	34050	maison Joseph Michel
Guay Homère H.	1897-02-02	329	11	3	B-39	31533	avec ruine bâtisse incendi
Guérard Honoré	1860-12-27	381	11	3	B-3	1855	menuisier
Guérard Honoré	1860-12-27	382	11	3	B-3	1855	maitre menuisier
Guérard Honoré	1860-12-27	383	11	3	B-3	1855	maitre menuisier
Guérard Honoré	1860-12-27	384	11	3	B-3	1855	maitre menuisier
Guérard Honoré	1860-12-27	385	11	3	B-3	1855	maitre menuisier
Guévin Denis (enfants)	1866-11-20	386	11	3	B-7	4313	

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Guévin Joseph	1859-09-12	386	11	3	B-2	981	boulangier
Guévin Nazaire	1881-08-22	385	11	3	B-23	16524	boulangier
Guillemette Joseph Romuald	1889-07-24	338	338		B-32	24439	½SO orfèvre
Halley Élizabeth	1885-11-11	326	11	3	B-27	20451	Dolphis Tourigny
Hamel Casémir	1885-05-18	155	155		B-27	20083	menuisier
Hamel dit Lasalle François-Xav	1875-08-12	307	11	3			industriel
Hamel dit Lasalle Joseph	1873-05-27	343	11	3	B-13	8670	cultivateur
Hamel François Xavier	1876-10-18	379	11	3	B-18	12461	employé Grand Tronc
Hamel Jacques	1861-10-14	338	11	3	B-5	3014	cultivateur
Hamel Olivier	1865-02-17	440	11	3	B-5	3394	boulangier
Hayward Thomas	1862-09-26	334	11	3	B-4	2070	marchand d'Angleterre
Henri Honoré	1873-08-11	148	11	3	B-13	8795	journalier
Héroux Joseph Napoléon	1870-03-01	411	11	3			voir B-14-8985
Héroux Joseph Napoléon	1873-11-19	410	11	3	B-14	9007	prêtre-curé
Héroux Joseph Napoléon	1873-11-19	411	11	3	B-14	9007	prêtre-curé
Higgins Thomas W	1879-11-20	331	11	3	B-22	15281	marchand Montréal
Higgins Thomas W	1879-11-20	332	11	3	B-22	15281	marchand Montréal
Houle Albert	1887-02-08	303	303		B-29	21712	Agnes Courtois
Houle Alphonse	1883-10-15	304	11	3	B-25	18440	cultivateur
Houle Landry	1874-11-24	304	11	3	B-15	10027	charretier
Houle Léda	1885-10-31	240	240		B-27	20424	
Houle Léda	1886-06-04	304	304		B-28	21120	
Houle Valère et Félix	1874-05-01	263	11	3	B-14	9408	journaliers
Hudon Victor	1864-06-14	308	11	3	B-5	3048	marchand Montréal
Jean François & Al	1877-03-29	141	11	3	B-18	12767	part indivise
Jean François & Al	1877-03-29	145	11	3	B-18	12767	part indivise
John Ross & Co	1870-05-07	310	11	3	B-11	7096	de Québec
John Ross & Co	1870-05-07	311	11	3	B-11	7096	de Québec
John Ross & Co	1870-05-07	312	11	3	B-11	7096	de Québec
John Ross & Co	1870-05-07	313	11	3	B-11	7096	de Québec
Johnson Francis	1872-02-21	414	11	3	A-1	108	

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Jolibois Léandre	1878-07-08	403	12	3	B-20	13867	cultivateur
Jones Edwin	1862-12-26	326	11	3	B-4	2332	½ indivis
Jones Edwin	1885-02-26	326	11	3	B-26	19728	autre ½ indivis
Jutras Vincent	1889-04-08	306	306		B-31	23787	menuisier
Kent & Turcotte	1886-09-10	374	374		B-28	21325	comptables syndics
Kent & Turcotte	1886-09-10	377	377		B-28	21325	comptables syndics
Kent & Turcotte	1886-09-10	380	380		B-28	21325	comptables syndics
Kent & Turcotte	1886-09-10	395	12	3	B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	397	397		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	402	402		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	403	12	3	B-28	21325	
Kent & Turcotte	1886-09-10	447	447		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	448	448		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	449	449		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	450	450		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	451	451		B-28	21325	cession des biens
Kent & Turcotte	1886-09-10	452	452		B-28	21325	cession des biens
Kertson Lydia Marguerite	1883-06-11	172	172		B-25	18151	veuve Louis Marquette
Klein Jacob et Aurra	1863-02-11	334	11	3	B-4	2259	J & A Klein
Labbé Jean fils	1891-04-27	265	265		B-33	25766	boulangier
Labbé Louis	1888-10-13	203	203		B-31	23339	partie du lot
Labbé Louis	1888-10-13	204	204		B-31	23339	partie du lot
Labbé Louis	1888-10-13	239	239		B-31	23339	journalier
Labbé Michel	1876-06-10	149	11	3	B-18	12619	charretier
Labonté Joseph	1883-11-07	29	13	B			cadastre et B-39-31549
Lacasse Marie	1872-06-07	146	11	3	B-12	8025	veuve Pierre Jacob
Lafleur Téléphore	1869-02-16	399	12	3	B-9	5921	cordonnier
Lambert Joseph Olivier	1871-10-28	384	11	3	B-11	7429	menuisier
Lambert Joseph Olivier	1878-04-11	384	11	3	B-20	13850	menuisier
Lambert Marie Louise	1888-03-20	410	11	3	B-30	22846	gain par loterie
Lambert Onéziphore	1875-05-03	367	11	3	B-16	10526	boulangier

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Lambert Victor	1872-12-14	384	11	3	B-13	8244	cultivateur
Lamy François	1873-02-20	297	11	3	B-13	8379	voiturier
Lamy François	1873-02-20	345	11	3	B-13	8380	voiturier
Lamy François	1875-03-12	347	11	3	B-16	10419	voiturier
Lamy François	1876-01-08	347	11	3	B-16	11209	voiturier
Langlois & Audet	1885-04-20	291	11	3	B-26	19847	Fonderie de Victoriaville
Langlois & Audet	1885-04-20	292	11	3	B-26	19847	Fonderie de Victoriaville
Langlois & Audet	1885-04-20	293	11	3	B-26	19847	Fonderie de Victoriaville
Langlois & Glass	1863-07-24	317	11	3	B-4	2533	partie nord-est
Langlois Sévère	1860-05-05	333	11	3	B-2	1046	maitre ferblantier
Langlois Sévère	1860-05-05	334	11	3	B-2	1046	maitre ferblantier
Lapointe Joseph	1856-01-19	455	11	3			Voir DR-B-8-4277
Lapointe Joseph	1856-01-19	456	11	3			voir DR-B-8-4277
Laroche François-Xavier	1874-09-29	264	11	3	B-15	9947	journalier
Laroche Joseph	1869-02-01	333	11	3			voir B-11-6986et 6946
Laroche Nazaire	1862-12-16	96	9	3			½ N.-O. de ½ S.-E.
Larue Octave	1860-08-31	317	11	3	B-2	1141	partie nord-est
Larue Octave	1860-08-31	333	11	3	B-2	1217	ingénieur
Laurendeau Aldérique	1884-05-10	384	11	3	B-26	19049	cultivateur
Laurier Wilfrid	1873-06-11	439	11	3	B-13	8709	avocat
Laurier Wilfrid	1873-06-11	440	11	3	B-13	8709	avocat
Laurier Wilfrid	1874-11-26	439	11	3	B-15	10084	avocat
Laurier Wilfrid	1874-11-26	440	11	3	B-15	10084	avocat
Lavigne Alice	1876-06-26	327	11	3	B-17	11875	Dame Paul Tourigny
Lavigne Alice	1876-10-11	368	11	3	B-18	12195	Paul Tourigny
Lavigne Alice	1876-10-17	379	11	3	B-18	12228	Paul Tourigny
Lavigne Alice	1880-03-25	364	11	3	B-22	15393	Dame Paul Tourigny
Lavigne Alice	1885-11-07	326	11	3	B-27	20450	Paul Tourigny fin de bail
Lavigne Cléophas	1874-11-11	399	12	3	B-24	17388	cultivateur
Lavigne Cléophas	1877-02-28	327	11	3	B-19		voir B-19-12999
Lavigne Louis	1881-06-06	144	11	3	B-23	16350	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Lavigne Marie Reine	1860-01-05	326	11	3	B-2	901	bail à loyer
Lavigne Marie Reine	1860-05-01	331	11	3	B-2	1256	Dame François Gaudet
Lavigne Marie Reine	1860-05-01	332	11	3	B-2	1256	Dame François Gaudet
Lavigne Siméon	1875-03-23	305	11	3	B-16	11206	forgeron
Lavoie Anicet	1867-05-26	144	11	3			voir B-12-8085
Leahy John	1871-03-24	334	11	3	B-11	7144	employé du Grand Tronc
Leahy John	1872-03-21	307	11	3	B-12	7920	employé du Grand Tronc
Leahy John	1872-06-12	334	11	3	B-12	7925	employé du Grand Tronc
Leahy John	1876-08-29	307	11	3	B-17	12039	cultivateur
Leahy John	1880-12-18	307	11	3	B-22	15869	propriété David Bolduc
Lebel Alphonse	1859-12-03	154	11	3			voir B-22-16133
Leblanc Ludger	1881-07-05	379	11	3	B-25	18310	journalier
Leblanc Marie Clara	1912-02-24	30	30		B-57	50098	voir B-61 53296
Leblanc Rosalie	1888-03-26	434	11	3	B-30	22942	son épouse
Leclerc Angers	1877-03-22	429	11	3			voir B-19-13345
Leclerc Angers	1877-03-22	430	11	3			voir B-19-13345
Leclerc Angers	1877-03-22	431	11	3			voir B-19-13345
Leclerc Angers	1877-03-22	432	11	3			voir B-19-13345
Leclerc Angers	1877-03-22	433	11	3			voir B-19-13345
Leclerc Xavier	1883-02-12	141	11	3	B-24	17805	rentier
Leduc Hilaire	1868-03-30	435	11	3	B-8	5130	journalier
Lefebvre Azarie fils	1914-07-06	30	30		B-61	53297	étage maison
Lefebvre François d'Assise	1875-06-28	330	11	3	B-16	10668	cultivateur
Lefebvre Joseph	1874-09-22	330	11	3	B-15	9842	re:maison 3 étages
Lefebvre Moïse	1876-04-22	368	11	3	B-17	11625	commerçant
Lefebvre Moïse	1876-10-13	404	12	3	B-18	12197	commerçant
Lefebvre Ulric	1920-06-12	30	30		B-71	61449	ouvrier
Lefebvre Ulric	1920-06-12	30	30		B-71	61449	ouvrier
Légaré Pierre	1866-10-06	156	11	3	B-7	4268	menuisier
Légaré Pierre	1866-10-06	157	11	3	B-7	4268	menuisier
Légaré Pierre	1866-10-06	158	11	3	B-7	4268	menuisier

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Légaré Pierre	1872-06-15	159	11	3	B-26	19946	tanneur
Légaré Pierre	1872-06-15	160	11	3	B-26	19946	tanneur
Legendre Olivier	1865-08-03	391	12	3	B-6	3922	huissier
Lehoulier Joseph	1887-08-15	394	394		B-30	23259	partie du lot
Lemay Jean Baptiste	1880-03-06	327	11	3	B-22	15292	cultivateur
Lemay Joseph	1864-02-22	371	11	3	B-7	4369	cultivateur
Lemay Maxime	1855-01-11	331	11	3	B-3	2006	boulangier
Lemay Maxime	1855-01-11	332	11	3	B-3	2006	boulangier
Lemay Régis	1866-04-01	386	11	3			voir B-7-4313 menuisier
Lemire Adolphe	1875-07-28	342	11	3	B-16	10755	médecin
Lemire Louis	1866-04-14	392	11	3	B-7	4514	
Lemire Louis	1866-04-14	393	11	3	B-7	4514	journalier
Létourneau Georges	1891-04-10	309	11	3	B-33	25704	marchand de fer
Levasseur David	1873-09-06	371	11	3	B-14	9352	employé du Grand Tronc
Louis Rainville syndic	1876-02-12	429	11	3	B-17	11344	faillite de Hector Auger
Louis Rainville syndic	1876-02-12	430	11	3	B-17	11344	faillite de Hector Auger
Louis Rainville syndic	1876-02-12	431	11	3	B-17	11344	faillite de Hector Auger
Louis Rainville syndic	1876-02-12	432	11	3	B-17	11344	faillite de Hector Auger
Louis Rainville syndic	1876-02-12	433	11	3	B-17	11344	faillite de Hector Auger
Lupien Adèle	1895-05-13	241	241		B-38	29810	
Lupien Amable	1873-12-27	342	11	3	B-14	9138	sellier
Maheu Léon	1889-09-24	312	312		B-32	24279	négociant
Maheu Léon	1889-09-24	313	11	3	B-32	24279	négoçiant
Maheu Pierre	1888-03-06	312	312		B-30	22905	commerçant
Maheu Pierre	1888-03-06	313	11	3	B-30	22905	commerçant
Mailhiot Beloni	1875-05-22	369	11	3	B-16	10533	journalier
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	413	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	416	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	417	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	418	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	419	11	3	B-4	2112	avocat

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	420	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	421	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	422	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	423	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	424	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	425	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	426	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	427	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	428	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Henri Gédéon	1862-11-12	438	11	3	B-4	2112	avocat
Mailhiot Joseph Napoléon	1879-08-06	343	11	3	B-21	14840	marchand
Mailhiot Joseph Napoléon	1881-09-27	301	11	3	B-23	16571	commis voyageur
Mailhot Félix	1864-02-25	330	11	3	B-5	2873	cultivateur
Mailhot François D.	1854-09-30	436	11	3	DR-B-	4282	marchand de bois
Mailhot François D.	1854-09-30	437	11	3	DR-B-	4282	marchand de bois
Mailhot François D.	1854-09-30	455	11	3	DR-B-	4282	marchand de bois
Mailhot François D.	1854-09-30	456	11	3	DR-B-	4282	marchand de bois
Mailhot François D.	1854-10-24	320	11	3	DR-B-	4283	partie nord-ouest
Mailhot François D.	1854-10-24	321	11	3	DR-B-	4283	marchand de bois
Mailhot François D.	1855-09-05	436	11	3			A. Defoy no 1310
Mailhot François D.	1855-09-05	455	11	3			A. Defoy no 1310
Mailhot François D.	1855-09-05	456	11	3			A. Defoy no 1310
Mailhot Gédéon	1882-10-12	334	11	3	B-24	17617	boucher
Mainville Joseph	1867-04-15	392	11	3			voir B-21-15005
Mainville Joseph	1867-04-15	393	12	3			voir B-21-15005
Marchand Onésime	1866-02-23	343	11	3	B-6	3983	cultivateur
Marcotte Georges	1884-03-21	296	296		B-28	20843	vendeur acquis du shérif
Marcotte Georges	1886-04-28	345	345		B-28	21039	
Martel Jean Baptiste	1875-01-05	241	11	3	B-15	10282	journalier
Martin Louis	1861-06-25	434	11	3	B-3	1528	journalier
Matte Philippe Henry	1878-03-01	157	11	3	B-19	13629	tanneur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Matte Philippe Henry	1878-03-01	158	11	3	B-19	13629	tanneur
Matte Philippe Henry	1878-03-01	159	11	3	B-19	13629	tanneur
Matte Philippe Henry	1878-03-01	160	11	3	B-19	13629	tanneur
Matte Philippe Henry	1878-12-09	159	11	3	B-20	14232	tanneur
Matte Philippe Henry	1878-12-09	160	11	3	B-20	14232	tanneur
Matte Philippe Henry	1878-12-09	161	11	3	B-20	14232	tanneur
Matte Philippe Henry	1880-01-03	370	11	3	B-21	15175	tanneur
Mercier Augustin	1875-05-22	369	11	3	B-16	10535	journalier
Métivier Étienne	1874-12-21	368	11	3	B-15	10167	cordonnier
Métivier Étienne	1875-03-02	328	11	3	B-16	10446	cordonnier
Michel Joseph	1876-05-12	367	11	3	B-17	11975	boulangier
Michel Joseph	1880-01-27	367	11	3	B-22	15433	boulangier
Michel Joseph	1880-12-18	307	11	3	B-23	16529	boulangier
Michel Onésime fils	1887-04-11	436	11	3	B-31	23540	cultivateur
Miller Marie Emma	1864-02-11	437	11	3	B-5	2856	Dame James Buteau
Miller Marie Emma	1864-04-25	144	11	3	B-5	2973	Dame James Buteau
Molez Nancy	1861-07-29	441	11	3	B-3	1852	Dame Edward Leahy
Montgrain Élie	1862-01-28	387	12	3	B-3	1958	charretier
Montgrain Élie	1862-01-28	389	12	3	B-3	1958	charretier
Morel Joseph Albert	1889-07-11	308	308		B-31	24076	marchand
Morel Pierre Octave	1881-07-22	308	11	3	B-23	16450	boulangier
Morin Jean	1861-10-04	308	11	3			marchand
Municipalité Scolaire Victoriavil	1874-08-20	243	11	3	B-28	20981	école no 2
Nadeau Damase	1880-04-14	242	11	3	B-22	15608	journalier
Nadeau Joseph	1903-02-09	28	28		B-64	56105	journalier
Normand Octave	1885-11-13	374	11	3	B-27	20456	employé du Grand Tronc
Normand Octave	1888-04-28	375	11	3	B-32	24555	aiguilleur
Orr Robert	1876-03-10	142	11	3	B-17	11430	industriel
Ouellet Octave syndic	1876-08-26	336	11	3	B-18	12189	faillite Horace Albert Adol
Ouellet Octave syndic	1876-08-26	337	11	3	B-18	12189	faillite Horace Albert Adol
Ouellet Octave syndic	1876-08-26	342	11	3	B-18	12189	faillite Horace Albert Adol

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Ouellet Octave syndic	1876-08-26	369	11	3	B-18	12189	faillite Horace Albert Adol
Ouellet Théophile	1855-02-05	455	11	3			A. Defoy no 1180
Pacaud & Frère	1873-09-04	335	11	3	B-13	8856	commerçant
Pacaud & Frère	1874-06-03	336	11	3	B-14	9533	marchands
Pacaud & Frère	1874-06-30	310	11	3	B-14	9606	vendeur boulanger demeu
Pacaud & Frère	1874-06-30	311	311		B-14	9606	vendeur boulanger demeu
Pacaud Ernest	1877-01-20	149	11	3	B-18	12529	avocat
Pacaud Georges Jérémie	1877-09-25	371	11	3	B-19	13205	faillite Charles Nicodème
Pacaud Horace Albert Adolphe	1874-10-17	368	11	3			voir B-16-10562
Pacaud Horace Albert Adolphe	1875-10-11	335	11	3	B-16	10902	commerçant
Pacaud Horace Albert Adolphe	1876-03-04	369	11	3	B-17	11423	marchand
Pacaud Horace Albert Adolphe	1876-03-09	337	11	3	B-17	11425	marchand
Pacaud Horace Albert Adolphe	1876-03-09	342	11	3	B-17	11426	marchand
Pacaud Louis Edouard	1875-11-08	410	11	3	B-20	14303	avocat
Pacaud Louis Édouard	1886-06-17	350	350		B-28	21142	avocat
Pacaud Louis Édouard	1886-06-17	351	351		B-28	21142	avocat
Pagé Siméon	1884-10-04	349	349		B-26	19360	maçon
Paquet Napoléon	1878-07-09	306	11	3	B-20	13892	boulangier
Paquette Antoine	1888-10-15	377	11	3	B-32	24709	annule bail 29-09-1886
Paquette Mary	1888-02-21	347			B-31	23434	Dame Joseph Faucher
Paquin Aurélie	1885-05-10	241	241				voir B-38-29810
Paradis Léopold	1870-04-02	34	13	B	B-10	6530	journalier
Paradis Paul	1882-01-09	32	13	B	B-24	17945	voir B-45-37090
Paradis William	1889-08-27	410	11	3	B-32	24200	courtier de Québec
Patry Eustache	1860-04-17	387	11	3	B-3	1789	maitre menuisier
Patry Eustache	1860-04-17	389	11	3	B-3	1789	maitre menuisier
Paul Tourigny	1886-04-10	33	13	B	B-28	20916	marchand
Payeur William	1862-08-27	148	11	3	B-4	2223	boucher
Payney Louis	1860-04-17	391	12	3	B-4	2605	menuisier
Pelletier Louis	1876-06-08	379	11	3	C-1	302	voir B-33-25401
Pelletier Louis	1888-10-15	447	11	3	B-32	24710	partie sud du lot 447

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Pépin dit Lachance Pierre	1875-08-30	345	11	3	B-17	11331	menuisier
Pépin Jean	1888-02-15	169	169		B-30	22708	tanneur
Pépin Louis Ovide	1877-03-12	310	11	3	B-18	12861	marchand
Pépin Louis Ovide	1877-03-12	311	311		B-18	12861	marchand
Pépin Uldoric	1879-02-11	295	11	3	B-23	16744	cultivateur
Pépin veuve Xavier & Gaudias	1903-03-02	181	11	3	B-46	38305	pour bail consentie par Zo
Pépin Xavier	1875-12-16	181	11	3			cad-B-16-11207
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	26	13	B			voir B-8-5097-15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	28	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	29	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	30	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	31	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	32	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	33	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	34	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	35	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	36	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	37	13	B			voir B-8-5097 15 acres
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	38	13	B			voir B-4-2122
Perrault Adolphe Dolphis	1860-10-22	40	14	B			voir B-8-5097
Perrault Adolphe Dolphis	1868-03-30	150	11	3	B-8	5097	
Perrault Esdras	1874-04-07	26	13	B	B-14	9313	cultivateur - 15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	28	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	29	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	30	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	31	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	32	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	33	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	35	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	36	13	B	B-14	9313	15 acres
Perrault Esdras	1874-04-07	37	13	B	B-14	9313	15 acres

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Esdras	1874-04-07	40	14	B	B-14	9313	cultivateur
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	98	10	3			L. Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	98	9	3			L. Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	99	10	3			L. Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	99	9	3			L. Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	205	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	206	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	207	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	208	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	209	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	210	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	211	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	212	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	213	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	214	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	215	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	216	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	217	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	218	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	219	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	220	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	221	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	222	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	223	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	224	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	225	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	226	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	227	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	228	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	229	10	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	230	11	3			L Rainville no 856

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	231	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	232	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	233	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	234	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	235	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	236	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	237	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	238	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	266	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	267	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	268	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	269	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	270	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	271	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	272	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	273	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	274	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	275	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	276	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	277	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	278	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	279	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	280	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	281	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	282	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	283	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	284	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	285	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	286	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	287	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	288	11	3			L Rainville no 856

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	289	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	290	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	291	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	292	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	293	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	294	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	295	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	296	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	346	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	350	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	351	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	352	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	353	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	354	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	355	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	356	11	3			L Rainville no 856
Perrault Esdras et Napoléon	1872-04-30	357	11	3			L Rainville no 856
Perrault Ludger	1897-02-02	329	11	3	B-39	31381	avec ruine bâtisse incendi
Perrault Napoléon	1877-04-02	99	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	99	9	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	205	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	206	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	207	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	208	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	209	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	210	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	211	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	212	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	213	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	230	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	231	11	3	B-20	13990	½ indivise

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Napoléon	1877-04-02	232	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	233	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	234	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	235	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	236	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	237	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	238	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	266	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	267	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	268	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	269	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	270	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	271	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	272	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	273	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	274	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	291	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	292	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	293	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	296	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	346	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	350	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	351	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Napoléon	1877-04-02	353	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Obert	1878-07-02	403	12	3	B-20	13866	cultivateur
Perrault Odilon	1868-12-26	26	13	B	B-9	5482	cultivateur 60 acres
Perrault Odilon	1868-12-26	28	13	B	B-9	5482	60 acres
Perrault Odilon	1868-12-26	29	13	B	B-9	5482	60 acres
Perrault Odilon	1868-12-26	30	13	B	B-9	5482	60 acres
Perrault Odilon	1868-12-26	31	13	B	B-9	5482	60 acres
Perrault Odilon	1868-12-26	32	13	B	B-9	5482	60 acres

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Odilon	1868-12-26	33	13	B	B-9	5482	60 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	26	13	B	B-14	9488	cultivateur - 15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	28	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	29	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	30	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	31	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	32	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	33	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	35	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	36	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	37	13	B	B-14	9488	15 acres
Perrault Odilon	1874-04-07	40	14	B	B-14	9488	cultivateur
Perrault Olivier	1853-04-26	26	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	28	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	29	13	B			J. Picard - no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	30	13	B			J. Picard - no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	31	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	32	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	33	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	34	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	35	13	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	36	13	B			J. Picard - no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	37	13	B			J. Picard - no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	38	13	B			J. Picard - no 68
Perrault Olivier	1853-04-26	40	14	B			J. Picard no 68
Perrault Olivier	1854-12-23	97	9	3			½ N.-O. du lot 9
Perrault Olivier	1854-12-23	97	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	98	9	3			½ N.-O. du lot 9
Perrault Olivier	1854-12-23	98	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	99	9	3			½ N.-O. du lot 9
Perrault Olivier	1854-12-23	99	10	3			lot 10

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1854-12-23	100	9	3			½ N.-O. du lot 9
Perrault Olivier	1854-12-23	100	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	101	10	3			Location no. 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	102	10	3			Location no. 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	103	10	3			Location no. 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	104	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	105	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	106	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	107	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	108	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	109	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	110	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	111	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	112	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	113	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	114	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	115	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	116	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	117	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	118	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	119	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	120	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	121	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	122	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	123	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	139	10	3			Location no 1820
Perrault Olivier	1854-12-23	205	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	206	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	207	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	208	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	209	10	3			lot 10

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1854-12-23	210	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	211	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	212	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	213	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	214	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	215	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	216	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	217	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	218	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	219	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	220	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	221	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	222	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	223	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	224	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	225	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	226	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	227	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	228	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1854-12-23	229	10	3			lot 10
Perrault Olivier	1855-08-22	97	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	100	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	122	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	123	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	124	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	125	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	126	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	127	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	128	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	129	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	130	11	3			F.-X. Pratte no 1315

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	131	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	132	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	133	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	134	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	135	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	136	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	137	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	138	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	139	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	140	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	141	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	142	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	143	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	144	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	145	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	146	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	147	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	148	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	149	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	150	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	151	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	152	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	153	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	154	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	155	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	156	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	157	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	158	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	159	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	160	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	161	11	3			F.-X. Pratte no 1315

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	162	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	163	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	164	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	165	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	166	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	167	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	168	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	169	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	170	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	171	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	172	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	173	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	174	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	175	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	176	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	177	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	178	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	179	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	180	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	181	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	182	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	183	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	184	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	185	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	186	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	187	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	188	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	189	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	190	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	191	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	192	11	3			F.-X. Pratte no 1315

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	193	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	194	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	195	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	196	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	197	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	198	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	199	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	200	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	201	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	202	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	203	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	204	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	230	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	231	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	232	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	233	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	234	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	235	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	236	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	237	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	238	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	239	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	240	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	241	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	242	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	243	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	244	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	245	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	246	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	247	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	248	11	3			F.-X. Pratte no 1315

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	249	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	250	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	251	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	252	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	253	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	254	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	255	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	256	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	257	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	258	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	259	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	260	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	261	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	262	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	263	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	264	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	265	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	266	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	267	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	268	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	269	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	270	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	271	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	272	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	273	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	274	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	275	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	276	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	277	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	278	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	279	11	3			F.-X. Pratte no 1315

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	280	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	281	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	282	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	283	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	284	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	285	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	286	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	287	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	288	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	289	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	290	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	291	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	292	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	293	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	294	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	295	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	296	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	297	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	298	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	299	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	300	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	301	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	302	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	303	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	304	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	305	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	306	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	307	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	308	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	309	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	310	11	3			F.-X. Pratte no 1315

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	311	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	312	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	313	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	314	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	315	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	316	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	317	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	318	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	319	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	320	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	321	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	322	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	323	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	324	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	325	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	326	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	331	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	332	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	333	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	334	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	335	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	336	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	337	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	338	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	339	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	340	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	341	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	342	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	343	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	344	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	345	11	3			F.-X. Pratte no 1315

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier	1855-08-22	346	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	347	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	348	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	349	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	350	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	351	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	352	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	353	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	354	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	355	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	356	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	357	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	358	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	359	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	360	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	361	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	362	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	414	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	415	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	435	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	455	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	456	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier	1855-08-22	457	11	3			F.-X. Pratte no 1315
Perrault Olivier fils	1854-12-15	390	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	391	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	392	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	393	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	394	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	395	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	396	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	397	12	3			Permis d'occupation

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Olivier fils	1854-12-15	398	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	399	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	400	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	402	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	403	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	404	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	405	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	406	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	407	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	408	12	3			Permis d'occupation
Perrault Olivier fils	1854-12-15	446	12	3			Permis d'occupation
Perrault Zéphirin	1858-12-30	100	9	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	100	10	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	100	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	186	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	187	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	188	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	189	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	190	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	191	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	192	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	193	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	194	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	195	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	196	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	197	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	198	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	199	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	200	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	201	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	202	11	3	B-2	1129	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zéphirin	1858-12-30	203	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	204	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	239	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	240	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	241	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	242	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	243	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	244	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	245	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	246	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	247	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	248	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	249	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	250	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	251	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	252	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	253	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	254	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	255	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	256	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	257	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	258	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	259	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	260	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	261	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	262	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	263	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	264	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	265	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	298	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	299	11	3	B-2	1129	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zéphirin	1858-12-30	300	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	301	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	302	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	303	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	304	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	305	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	306	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	307	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	308	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	309	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	310	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	311	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	312	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	313	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	314	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	315	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	316	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	335	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	336	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	337	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	338	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	339	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	340	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	341	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	342	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	343	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	344	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	345	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	359	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1858-12-30	360	11	3	B-2	1129	cultivateur
Perrault Zéphirin	1873-05-23	335	11	3	B-14	9194	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zéphirin	1873-05-23	336	11	3	B-14	9194	cultivateur
Perrault Zéphirin	1873-05-23	337	11	3	B-14	9194	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-05-23	342	11	3			
Perrault Zéphirin	1878-08-26	99	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	99	9	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	205	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	206	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	207	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	208	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	209	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	210	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	211	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	212	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	213	10	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	230	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	231	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	232	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	233	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	234	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	235	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	236	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	237	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	238	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	266	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	267	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	268	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	269	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	270	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	271	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	272	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	273	11	3	B-22	15669	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zéphirin	1878-08-26	274	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	291	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	292	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	293	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	296	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	346	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	350	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	351	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1878-08-26	353	11	3	B-22	15669	cultivateur
Perrault Zéphirin	1881-03-07	299	299		B-28	20844	propriété François Côté
Perrault Zéphirin	1885-12-14	436	11	3	B-28	21354	cultivateur
Perrault Zéphirin	1889-09-06	302	302		B-33	25100	maison seulement
Perrault Zoël	1858-01-26	139	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	139	10	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	140	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	141	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	142	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	143	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	144	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	145	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	146	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	147	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	148	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	149	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	150	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	151	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	152	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	153	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	154	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	155	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	159	11	3	B-2	936	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1858-01-26	160	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	161	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	162	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	163	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	164	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	165	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	166	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	167	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	168	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	169	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	170	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	171	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	172	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	173	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	174	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	175	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	176	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	177	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	178	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	179	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	180	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	181	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	182	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	183	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	184	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	185	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	315	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	316	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	317	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	318	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	319	11	3	B-2	936	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1858-01-26	320	11	3	B-2	936	partie sud-est
Perrault Zoël	1858-01-26	322	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	323	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	324	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	325	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	414	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	415	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	435	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	455	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	456	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1858-01-26	457	11	3	B-2	936	cultivateur
Perrault Zoël	1868-03-30	26	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	28	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	29	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	30	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	31	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	32	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	33	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	34	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	35	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	36	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	37	13	B	B-8	5097	15 acres
Perrault Zoël	1868-03-30	38	13	B	B-8	5097	cultivateur
Perrault Zoël	1868-03-30	40	14	B	B-8	5097	
Perrault Zoël	1874-04-07	98	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	98	9	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	99	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	99	9	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	205	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	206	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	207	10	3	B-14	9313	½ indivise

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1874-04-07	208	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	209	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	210	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	211	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	212	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	213	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	214	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	215	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	216	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	217	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	218	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	219	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	220	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	221	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	222	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	223	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	224	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	225	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	226	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	227	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	228	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	229	10	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	230	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	231	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	232	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	233	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	234	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	235	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	236	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	237	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	238	11	3	B-14	9313	½ indivise

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1874-04-07	266	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	267	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	268	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	269	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	270	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	271	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	272	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	273	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	274	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	275	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	276	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	277	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	278	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	279	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	280	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	281	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	282	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	283	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	284	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	285	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	286	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	287	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	288	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	289	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	290	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	291	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	292	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	293	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	294	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	296	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	346	11	3	B-14	9313	½ indivise

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1874-04-07	351	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	352	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	353	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	354	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	355	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	356	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1874-04-07	357	11	3	B-14	9313	½ indivise
Perrault Zoël	1875-04-12	350	11	3	B-16	10393	cultivateur
Perrault Zoël	1877-04-02	98	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	98	9	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	214	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	215	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	216	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	217	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	218	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	219	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	220	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	221	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	222	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	223	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	224	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	225	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	226	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	227	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	228	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	229	10	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	275	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	276	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	277	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	278	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	279	11	3	B-20	13990	½ indivise

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Perrault Zoël	1877-04-02	280	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	281	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	282	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	283	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	284	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	285	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	286	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	287	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	288	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	289	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	290	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	352	11	3	B-20	13990	Résidence Zoël
Perrault Zoël	1877-04-02	354	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	355	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	356	11	3	B-20	13990	½ indivise
Perrault Zoël	1877-04-02	357	11	3	B-20	13990	½ indivise
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	327	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	328	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	329	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	330	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	363	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	364	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	365	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	366	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	367	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	368	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	369	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	401	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	444	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	445	11	3			F.-X. Pratte no 1318
Peto, Brassey & Cie	1855-08-22	458	11	3			F.-X. Pratte no.1318

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Piché Joseph Adolphe	1887-03-10	376	11	3	B-29	21726	tanneur
Pinard Hector	1872-04-06	310	11	3	B-13	8630	boulangier
Pinard Hector	1872-04-06	311	311		B-13	8630	boulangier
Pinard Jean Baptiste	1875-05-28	310	11	3	B-16	10581	boulangier
Pinard Jean Baptiste	1875-05-28	311	311		B-16	10581	boulangier
Pinard Napoléon	1871-03-31	310	11	3	B-11	7267	cordonnier
Pinard Napoléon	1871-03-31	311	11	3	B-11	7267	cordonnier
Pinard Napoléon	1871-03-31	312	11	3	B-11	7267	cordonnier
Pinard Napoléon	1871-03-31	313	11	3	B-11	7267	cordonnier
Pinard Napoléon	1871-12-06	358	11	3	B-11	7493	cordonnier
Plamondon Clorinde	1887-12-13	157	11	3	B-37	29496	propriété Achille Gagnon
Plamondon Clorinde	1887-12-13	158	11	3	B-37	29496	propriété Achille Gagnon
Plamondon Clorinde	1887-12-13	159	11	3	B-37	29496	propriété Achille Gagnon
Plamondon Clorinde	1887-12-13	160	11	3	B-37	29496	propriété Achille Gagnon
Plamondon Clorinde	1887-12-13	161	11	3	B-37	29496	propriété Achille Gagnon
Poirier Joseph	1860-10-05	341	11	3	B-2	1282	maitre cordonnier
Poisson Jules Adolphe	1878-02-01	397	12	3	B-19	13512	avocat-régistrateur
Pothier Thomas	1880-10-15	301	11	3	B-23	16569	industriel
Poulin Arthur Frédéric	1882-10-13	370	11	3	B-24	17536	médecin
Poulin Joseph	1866-12-06	341	11	3	B-7	4335	marchand
Prince Anna	1878-03-04	141	11	3	B-19	13583	épouse-1/3indivis
Provencher Auguste	1875-04-19	345	11	3	B-16	10421	cultivateur
Provencher Charles	1869-05-12	339	11	3	B-15	10182	cultivateur
Provencher Charles	1869-05-12	340	11	3	B-15	10182	cultivateur
Provencher Charles	1870-11-26	347	11	3	B-11	7052	cultivateur
Provencher Charles	1875-03-12	345	11	3	B-16	10419	journalier
Provencher Charles	1875-03-12	347	11	3	B-16	10418	journalier
Provencher Cyrille	1868-04-02	398	12	3	B-8	5107	navigateur
Provencher Sophie	1858-12-01	402	12	3	B-1	415	voir B-8-5304
Provencher Sophie	1858-12-01	403	12	3	B-1	415	voir B-8-5304
Provencher Sophie	1858-12-01	446	12	3	B-1	415	voir B-8-5304

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Provencher Sophie	1858-12-01	453	12 3	B-1	415	voir B-8-5304
Provencher-Béland Louis	1858-06-23	437	11 3			A. Defoy no 1828
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	27	13 B	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	39	14 B	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	101	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	102	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	103	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	104	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	105	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	106	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	107	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	108	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	109	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	110	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	111	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	112	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	113	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	114	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	115	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	116	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	117	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	118	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	119	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	120	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	121	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	122	10 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	123	11 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	124	11 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	125	11 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	126	11 3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	127	11 3	B-8	4897	William Rhodes président

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	128	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	129	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	130	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	131	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	132	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	133	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	134	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	135	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	136	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	137	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Quebec Warehouse Co.	1867-12-13	138	11	3	B-8	4897	William Rhodes président
Rainville Louis	1867-05-17	307	11	3	B-7	4627	notaire
Rainville Louis	1872-06-12	334	11	3	B-12	7924	notaire
Rainville Louis syndic	1876-02-12	141	0		B-17	11344	faillite F. H. Auger
Rainville Louis syndic	1876-02-12	145	0		B-17	11344	faillite F. H. Auger
Rainville Louis syndic	1876-02-12	370	0		B-17	11344	faillite F. H. Auger
Rainville Louis syndic	1876-02-12	409	0		B-17	11344	faillite F. H. Auger
Rainville Louis syndic	1876-02-12	410	0		B-17	11344	faillite F. H. Auger
Rainville Louis syndic	1876-07-08	439	11	3	B-17	11923	faillite J. B. Edge
Rainville Louis syndic	1876-07-08	440	11	3	B-17	11923	faillite J. B. Edge
Renaud Alvène	1889-10-31	141	141		B-32	24469	journalier
René Josephte	1868-01-20	397	12	3	B-8	4972	Dame Louis Lemire
Rhéaume Étienne	1861-03-07	455	11	3	B-3	1491	hôtelier
Rhodes William	1861-10-12	39	14	B	B-3	1623	administrateur
Rhodes William	1861-11-01	27	13	B	B-3	1660	et B-3-1795
Richard Alphonsine	1879-03-10	97	10	3	A-1	143	Dame J. Octave Bourbea
Richard Elzéar	1872-04-22	343	11	3	B-12	7813	sellier
Richard Elzéar	1875-04-02	305	11	3	B-16	10361	sellier
Rickie Robert James	1863-11-20	327	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	328	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	329	11	3			voir B-5-3091

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Rickie Robert James	1863-11-20	330	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	363	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	364	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	365	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	366	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	367	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	368	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	369	11	3			voir B-5-3091
Rickie Robert James	1863-11-20	458	11	3			voir B-5-3091
Ritchie Hugh	1860-05-02	415	11	3	B-2	1018	mécanicien
Ritter John Ulric	1867-11-14	335	11	3	B-14	9318	marchand de Trois-Rivièr
Ritter John Ulric	1867-11-14	336	11	3	B-14	9318	marchand de Trois-Rivièr
Ritter John Ulric	1867-11-14	337	11	3	B-14	9318	marchand de Trois-Rivièr
Rivard Georges	1876-02-21	306	11	3	B-17	11352	
Rivard Lavigne Ephrem	1860-12-29	381	11	3	B-4	2444	commerçant
Rivard Lavigne Ephrem	1860-12-29	382	11	3	B-4	2444	commerçant
Rivard Lavigne Ephrem	1860-12-29	383	11	3	B-4	2444	commerçant
Rivard Lavigne Ephrem	1860-12-29	384	11	3	B-4	2444	commerçant
Rivard Lavigne Ephrem	1860-12-29	385	11	3	B-4	2444	commerçant
Roberge Abraham	1874-04-06	151	151		B-28	20846	menuisier
Roberge Abraham	1885-04-13	152	152		B-28	20847	menuisier
Roberge Cressé Éloïse	1856-10-13	436	11	3	DR-B-	4284	Voir B-1-73
Roberge Cressé Éloïse	1856-10-13	437	11	3	DR-B-	4294	Voir B-1-73
Roberge Cressé Éloïse	1856-10-13	455	11	3	DR-B-	4284	Voir B-1-73
Roberge Éloïse	1859-08-26	436	11	3	B-2	840	et Élie Toussignant
Roberge Éloïse	1859-08-26	437	11	3	B-2	840	et Élie Toussignant
Roberge Félix	1881-04-04	442	11	3	B-25	18426	forgeron
Roberge Julie	1886-07-03	427	11	3	B-28	21183	veuve Pierre Boucher
Roberge Raisenne	1859-10-05	402	12	3	B-5	2862	cultivateur
Roberge Raisenne	1859-10-05	403	12	3	B-5	2862	cultivateur
Roberge Raisenne	1859-10-05	446	12	3	B-5	2862	cultivateur

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Roberge Raisenne	1859-10-05	453	12	3	B-5	2862	cultivateur
Robida Abraham	1866-03-21	341	11	3			voir B-7-4028 boulanger
Rochette Louise	1864-04-25	317	11	3	B-5	2957	½ de partie sud-ouest
Rochette Louise	1864-04-25	318	11	3	B-5	2957	Dame Georges Boisclair
Rochette Louise	1865-04-24	437	11	3	B-6	3488	Dame Georges Boisclair
Rochette Olivier	1874-09-10	157	11	3	B-15	9922	fabricant de cuir
Rochette Olivier	1874-09-10	158	11	3	B-15	9922	fabricant de cuir
Rochette Olivier	1874-09-10	159	11	3	B-15	9922	fabricant de cuir
Rochette Olivier	1874-09-10	160	11	3	B-15	9922	fabricant de cuir
Rouillard Philippe	1882-01-27	334	11	3	B-23	16850	commis marchand
Rouleau Georges	1885-11-11	415	11	3	B-31	23457	mécanicien
Rouleau Henri Philippe	1886-11-27	441	441		B-28	21534	médecin
Rouleau Henri Philippe	1889-12-09	441	11	3	B-32	24466	médecin
Rouleau Lucien	1886-12-29	441	441		B-28	21601	son enfant mineur
Roux Joseph	1855-08-22	370	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	371	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	372	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	373	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	374	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	375	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	376	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	377	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	378	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	379	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	380	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	381	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	382	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	383	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	384	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	385	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	401	11	3			F.-X. Pratte no 1316

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Roux Joseph	1855-08-22	412	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	413	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	416	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	417	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	418	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	419	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	420	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	421	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	422	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	423	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	424	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	425	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	426	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	427	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	428	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	429	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	430	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	431	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	432	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	433	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	434	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	436	11	3			F.-X. Pratte no.1316
Roux Joseph	1855-08-22	437	11	3			F.-X. Pratte no.1316
Roux Joseph	1855-08-22	438	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	439	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	440	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	446	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	447	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	448	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	449	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	450	11	3			F.-X. Pratte no 1316

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Roux Joseph	1855-08-22	451	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	452	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	455	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1855-08-22	456	11	3			F.-X. Pratte no 1316
Roux Joseph	1872-06-07	145	11	3	B-16	10802	journalier
Roy Adolphe & Cie	1877-01-30	370	11	3	B-18	12590	faillite F. H. Auger
Roy Charles	1863-01-12	335	11	3	B-4	2209	
Roy Charles	1863-01-12	336	11	3	B-4	2209	
Roy Charles	1863-01-12	337	11	3	B-4	2209	
Roy dit Desjardins Joseph	1874-09-07	373	11	3	B-15	9805	journalier
Russel William Edward	1874-05-21	414	11	3	B-14	9475	
Russell & Saunders	1870-12-21	27	13	B	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	39	14	B	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	101	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	102	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	103	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	104	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	105	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	106	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	107	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	108	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	109	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	110	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	111	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	112	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	113	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	114	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	115	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	116	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	117	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	118	10	3	B-11	7441	fabricant de papier

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Russell & Saunders	1870-12-21	119	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	120	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	121	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	122	10	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	123	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	124	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	125	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	126	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	127	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	128	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	129	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	130	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	131	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	132	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	133	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	134	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	135	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	136	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	137	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Russell & Saunders	1870-12-21	138	11	3	B-11	7441	fabricant de papier
Sa Majesté la Reine	1899-11-13	329	11	3	B-42	34226	pour Bureau des Postes
Samson Elizabeth	1860-12-04	442	11	3	B-2	1249	Dame François Lambert
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	361	361		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	362	362		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	363	363		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	365	365		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	366	366		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	368	368		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-01	369	369		B-31	23633	
Samson Janelle & Cie	1889-02-06	329	329		B-31	23633	
Samson Thomas Jean	1886-12-29	329	329		B-28	21603	commerçant

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Samson Thomas Jean	1886-12-29	361	361		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	362	362		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	363	363		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	365	365		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	366	366		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	368	368		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1886-12-29	369	369		B-28	21603	commerçant
Samson Thomas Jean	1890-06-26	329	11	3	B-33	24978	hôtelier
Samson Thomas Jean	1890-06-26	361	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	362	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	363	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	365	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	366	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	368	11	3	B-33	24978	½ indivis
Samson Thomas Jean	1890-06-26	369	11	3	B-33	24978	½ indivis
Sévigny Téléphore	1866-02-23	343	11	3	B-6	3984	cordonnier
Seybold Son Co	1887-03-17	335			B-29	21749	marchands de fer
Shaw Fayette & Al	1866-01-19	414	11	3	B-7	4052	Bark Mill
Shaw Fayette & Al	1866-02-03	414	11	3	B-6	3819	Bark Mill
Shérif Arthabaska	1862-06-25	326	11	3	B-4	2440	vs Victor Hudon
Shérif Arthabaska	1862-08-14	317	11	3	B-4	2416	partie nord-est
Shérif Arthabaska	1867-11-14	335	11	3	B-14	9318	
Shérif Arthabaska	1867-11-14	336	11	3	B-14	9318	
Shérif Arthabaska	1867-11-14	337	11	3	B-14	9318	
Shérif Arthabaska	1872-06-12	334	11	3	B-12	7924	
Sigrist Émile	1889-02-27	339	339		B-31	23664	brasseur
Sigrist Émile	1889-02-27	340	340		B-31	23664	brasseur
Sirois Limbard	1890-02-24	383	383		B-32	24655	menuisier
Société construction permanen	1887-02-22	254	254		B-28	21691	
Société construction permanen	1887-02-22	255	255		B-28	21691	
Société construction permanen	1887-02-22	256	256		B-28	21691	

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Société construction permanen	1887-02-22	314	314		B-28	21691	
Société Permanente de Constr	1880-09-07	300	11	3	B-22	15662	
Solman Philips	1859-03-02	437	11	3	B-1	585	commerçant
Solman Philips	1870-05-23	437	11	3			voir B-10-6665
Spénard Charles Nicodème	1868-11-10	34	13	B			voir B-10-6530
Spénard Charles Nicodème	1870-03-21	314	11	3	B-13	8428	cultivateur
Spénard Charles Nicodème	1875-02-22	350	11	3	B-16	10931	marchand
Spénard Charles Nicodème	1875-03-15	371	11	3	B-16	10738	marchand
Stein Adolphus	1854-12-28	381	11	3			Voir B-3-1855
Stein Adolphus	1854-12-28	382	11	3			voir B-3-1855
Stein Adolphus	1854-12-28	383	11	3			voir B-3-1855
Stein Adolphus	1854-12-28	384	11	3			voir B-3-1855
Stein Adolphus	1854-12-28	385	11	3			voir B-3-1855
Stein Adolphus	1860-05-28	335	11	3	B-2	1304	marchand
Stein Adolphus	1860-05-28	336	11	3	B-2	1304	marchand
Stein Adolphus	1860-05-28	337	11	3	B-2	1304	marchand
Stein Adolphus	1861-01-18	333	11	3	B-3	1426	marchand
St-Jean Sophie	1854-02-01	373	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	374	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	375	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	376	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	377	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	378	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	379	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	380	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	401	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	446	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	447	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	448	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	449	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	450	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
St-Jean Sophie	1854-02-01	451	11	3	B-13	8704	A. Defoy no 1001
St-Jean Sophie	1854-02-01	452	11	3	B-13	8704	A. Defoy no.1001
St-Onge Léandre	1886-09-16	436	11	3	B-29	21845	charretier
St-Onge Léandre	1888-05-22	146	146		B-30	23031	charretier
St-Pierre Dessaint Joseph	1885-07-18	242	242		B-30	22902	cultivateur
St-Pierre Joseph	1887-05-27	426	11	3	B-29	22111	cultivateur
St-Pierre Joséphine	1888-09-26	426	11	3	B-31	23711	de Lawrence Mass
Sylvestre J Onésime	1867-04-17	347	11	3	B-11	7052	forgeron
Sylvestre Jean	1870-10-20	34	13	B	B-12	7698	journalier
Sylvestre Jean	1879-03-18	145	11	3	B-21	14634	journalier
Sylvestre Jean fils	1874-05-26	33	13	B	B-14	9538	
Sylvestre Jean père	1874-05-26	37	13	B	B-14	9537	
Sylvestre Jean-François	1855-03-29	441	11	3			A. Defoy no 1213
Talbot Geoffroy	1866-04-02	440	11	3	B-6	3944	bourgeois
Talbot Geoffroy	1873-12-08	410	11	3	B-14	9048	cultivateur
Taschereau Eugène Henri	1890-03-08	350	350		B-32	24652	
Taschereau Eugène Henri	1890-03-08	351	351		B-32	24652	
Tessier Julien	1874-12-07	242	11	3	B-15	10064	cultivateur
Tessier Julien	1874-12-07	376	11	3	B-15	10064	cultivateur
Tessier Julien	1875-06-07	241	11	3	B-16	10561	cultivateur
Tétreau Pierre Célestin	1887-05-12	33	33		B-29	21977	menuisier
Thibault Joseph Cyprien	1884-01-19	335	11	3	B-25	18639	ferblantier
Thomas Jean Elzéar	1874-01-16	370	11	3	B-14	9116	marchand Québec
Thomas Marie Louise	1871-12-14	370	11	3	B-12	7526	William Étienne Edge
Tibbitts James	1865-12-18	27	13	B	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	38	13	B	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	39	14	B	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	101	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	102	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	103	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	104	10	3	B-6	3770	marchand de Québec

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Tibbitts James	1865-12-18	105	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	106	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	107	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	108	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	109	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	110	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	111	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	112	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	113	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	114	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	115	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	116	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	117	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	118	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	119	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	120	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	121	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	122	10	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	123	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	124	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	125	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	126	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	127	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	128	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	129	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	130	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	131	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	132	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	133	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	134	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	135	11	3	B-6	3770	marchand de Québec

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Tibbitts James	1865-12-18	136	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	137	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	138	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Tibbitts James	1865-12-18	414	11	3	B-6	3770	marchand de Québec
Toohy John	1873-08-05	387	11	3	B-14	8905	mécanicien chemin de fer
Toohy John	1875-07-22	388	11	3	B-16	10756	conducteur engin chemin
Tourigny Dolphis	1884-07-09	415	11	3	B-26	19461	hôtelier
Tourigny Joseph	1854-12-07	156	11	3	B-5	3020	cultivateur
Tourigny Joseph	1854-12-07	157	11	3	B-5	3020	cultivateur
Tourigny Joseph	1854-12-07	158	11	3	B-5	3020	cultivateur
Tourigny Léandre	1870-12-24	333	11	3	B-11	6986	charretier
Tourigny Léandre	1875-08-12	334	11	3			charretier
Tourigny Paul	1880-09-20	327	11	3	B-22	15699	marchand
Tourigny Paul	1884-02-29	439	11	3	B-25	18738	marchand
Tourigny Paul	1885-05-28	373	11	3	B-28	21002	marchand
Tourigny Paul	1885-12-04	142	142		B-27	20531	
Tourigny Paul	1885-12-04	142	142		B-27	20532	marchand
Tourigny Paul	1888-10-13	238	11	3	B-31	23338	marchand
Tourigny Paul	1899-10-03	367	11	3	B-42	34064	partie sud de 367
Tourigny Romuald	1876-02-17	397	12	3	B-19	13094	cultivateur
Tourigny Victor	1882-07-29	335	11	3	B-24	17350	forgeron
Triganne Louis	1870-01-20	373	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	374	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	375	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	376	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	377	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	378	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	379	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	380	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	401	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	446	11	3	B-10	6354	½ indivise succession

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Triganne Louis	1870-01-20	447	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	448	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	449	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	450	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	451	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Triganne Louis	1870-01-20	452	11	3	B-10	6354	½ indivise succession
Trottier Alfred	1889-07-24	338	338		B-32	24439	½NE commerçant bois
Trottier Dolphis	1881-07-22	294	294		B-27	20261	menuisier
Trottier Eugénie	1885-11-13	376	11	3	C-1	303	veuve Uldorique Courtois
Trottier Evangeliste	1889-04-08	294	294		B-89	72442	cultivateur
Trottier Joseph	1875-05-22	369	11	3	B-16	10534	journalier
Turcotte J. Edouard	1862-07-25	333	11	3	B-3	1971	Honorable de Trois-Rivières
Union St-Joseph	1887-04-03	410	11	3	B-29	21823	de St-Rock de Québec
Vachon Jules	1873-02-01	393	11	3			voir B-13-8328
Verrette Joseph	1875-12-27	297	11	3	B-16	11170	cultivateur
Verrette Joseph	1875-12-27	347	11	3	B-16	11170	cultivateur
Vézina & Bédard	1877-10-26	314	11	3	B-19	13280	faillite
Vézina Georges	1879-02-22	314	11	3	B-25	18028	
Vézina Joseph	1887-08-29	291	11	3	B-29	22227	Fonderie de Victoriaville
Vézina Joseph	1887-08-29	292	11	3	B-29	22227	Fonderie de Victoriaville
Vézina Joseph	1887-08-29	293	11	3	B-29	22227	Fonderie de Victoriaville
Vézina Joseph	1889-04-19	297	297		B-31	23846	partie du terrain
Vigneau Dolphis	1886-05-10	142	142		B-28	21064	
Walker Robert	1853-02-25	97	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	100	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	122	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	123	11	3			F.-X. Pratte no. 747
Walker Robert	1853-02-25	124	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	125	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	126	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	127	11	3			F.-X. Pratte no 747

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	128	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	129	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	130	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	131	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	132	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	133	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	134	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	135	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	136	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	137	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	138	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	139	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	140	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	141	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	142	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	143	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	144	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	145	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	146	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	147	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	148	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	149	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	150	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	151	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	152	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	153	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	154	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	156	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	157	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	158	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	159	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	160	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	161	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	162	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	163	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	164	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	165	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	166	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	167	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	168	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	169	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	170	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	171	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	172	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	173	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	174	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	175	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	176	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	177	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	178	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	179	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	180	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	181	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	182	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	183	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	184	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	185	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	186	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	187	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	188	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	189	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	190	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	191	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	192	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	193	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	194	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	195	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	196	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	197	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	198	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	199	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	200	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	201	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	202	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	203	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	204	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	230	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	231	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	232	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	233	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	234	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	235	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	236	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	237	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	238	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	239	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	240	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	241	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	242	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	243	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	244	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	245	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	246	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	247	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	248	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	249	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	250	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	251	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	252	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	253	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	254	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	255	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	256	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	257	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	258	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	259	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	260	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	261	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	262	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	263	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	264	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	265	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	266	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	267	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	268	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	269	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	270	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	271	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	272	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	273	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	274	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	275	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	276	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	277	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	278	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	279	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	280	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	281	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	282	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	283	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	284	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	285	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	286	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	287	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	288	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	289	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	290	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	291	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	292	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	293	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	294	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	295	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	296	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	297	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	298	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	299	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	300	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	301	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	302	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	303	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	304	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	305	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	306	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	307	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	308	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	309	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	310	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	311	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	312	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	313	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	314	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	315	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	316	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	317	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	318	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	319	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	320	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	321	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	322	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	323	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	324	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	325	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	331	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	332	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	333	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	334	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	335	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	336	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	337	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	338	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	339	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	340	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	341	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	342	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	343	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	344	11	3			F.-X. Pratte no 747

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-02-25	345	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	346	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	347	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	348	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	349	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	350	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	351	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	352	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	353	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	354	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	355	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	356	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	357	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	358	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	359	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	360	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	361	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	362	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	414	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-02-25	444	11	3			F.-X. Pratte no 747
Walker Robert	1853-03-03	153	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	154	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	155	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	156	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	320	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	321	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	324	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	325	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	326	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	327	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	328	11	3			F.-X. Pratte no 750

---

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-03-03	329	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	330	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	363	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	364	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	365	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	366	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	367	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	368	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	369	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	370	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	370	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	371	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	371	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	372	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	372	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	373	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	373	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	374	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	374	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	375	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	375	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	376	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	376	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	377	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	378	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	379	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	380	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	381	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	382	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	383	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	384	11	3			F.-X. Pratte no 749

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-03-03	385	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	386	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	387	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	388	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	389	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	400	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	401	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	409	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	410	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	411	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	412	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	412	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	413	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	413	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	414	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	415	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	416	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	417	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	418	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	419	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	420	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	421	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	422	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	423	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	424	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	425	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	426	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	427	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	428	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	429	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	430	11	3			F.-X. Pratte no 749

<i>Acheteur</i>	<i>Date</i>	<i>ref</i>	<i>Lot no</i>	<i>Rang</i>	<i>Vol</i>	<i>Enr no</i>	<i>Note/Notaire-minute</i>
Walker Robert	1853-03-03	431	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	432	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	433	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	434	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	435	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	436	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	437	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	437	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	438	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	439	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	440	11	3			F.-X. Pratte no. 749
Walker Robert	1853-03-03	441	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	442	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	443	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	444	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	444	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	445	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	446	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	446	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	447	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	448	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	449	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	450	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	451	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	452	11	3			F.-X. Pratte no 749
Walker Robert	1853-03-03	455	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	456	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	457	11	3			F.-X. Pratte no 750
Walker Robert	1853-03-03	458	11	3			F.-X. Pratte no 750

---

## Table des matières

<i>Note de l'auteur : un autre monde</i> .....	5
<b>Retour sur la période 1837-1869</b> .....	<b>6</b>
<b>L'année 1860</b> .....	<b>6</b>
<i>L'incorporation ratée du village de Victoriaville en 1860</i> .....	6
<b>L'année 1867</b> .....	<b>7</b>
<i>L'hôtel Commercial</i> .....	7
<i>Émigration vers les États-Unis</i> .....	9
<b>L'année 1868</b> .....	<b>9</b>
<i>Élection de janvier 1868 au village de Victoriaville</i> .....	9
<i>Les mines de la région</i> .....	10
<i>L'arrivée des premiers professionnels à Victoriaville</i> .....	11
<i>Une industrie menacée de fermeture au village de Victoriaville</i> .....	11
<i>Projet d'omnibus entre Victoriaville et Arthabaskaville</i> .....	13
<i>Un nouvel hôtel au village de Victoriaville : le Farmer's Hotel</i> .....	13
<i>Doit-on taxes les aubergistes pour favoriser la tempérance?</i> .....	14
<i>Les auberges au village de Victoriaville en 1868</i> .....	15
<i>Le maire Foisy au centre d'une polémique</i> .....	15
<i>La tourbe comme carburant de locomotive de chemin de fer</i> .....	18
<b>L'année 1869</b> .....	<b>18</b>
<i>Un tronçon de chemin de fer mal aimé</i> .....	18
<i>Nouvelle polémique impliquant le maire Louis Foisy</i> .....	19
<i>Le feu détruit la « Miller Extract of Bark Association » de Victoriaville</i> .....	25
<i>L'hôtel Morisson</i> .....	26
<i>L'hôtel Victoria</i> .....	26
<i>Le notaire Louis Rainville nommé à nouveau secrétaire-trésorier de la municipalité</i> .....	26
<b>Chapitre 11 : Victoriaville 1870-1881 - L'époque des Bourbeau</b> .....	<b>27</b>
<b>Désiré-Olivier Bourbeau (1834-1900)</b> .....	<b>27</b>
<i>Mariage de Désiré-Olivier Bourbeau</i> .....	28
<i>Localisation de la résidence de Désiré-Olivier Bourbeau et Belzémire Bouchard</i> .....	28
<i>Désiré-Olivier Bourbeau : le marchand</i> .....	30
<i>Désiré-Olivier Bourbeau : le maire</i> .....	30
<i>Désiré-Olivier Bourbeau : le député fédéral</i> .....	31
<i>Désiré-Olivier Bourbeau défait Wilfrid Laurier en 1877</i> .....	31
<i>Élection partielle de 1877 dans Drummond-Arthabaska annulée</i> .....	34
<i>Désiré-Olivier Bourbeau : le candidat au provincial</i> .....	36
<i>Désiré-Olivier Bourbeau : l'homme d'affaires</i> .....	36
<i>Belzémire Bouchard : la femme d'affaires</i> .....	38
<i>Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire</i> .....	39
<i>Feu D.-O. Bourbeau, Ex-M. P.</i> .....	40
<i>Témoignage d'un ami</i> .....	42
<i>Condoléances de la Ville de Victoriaville</i> .....	43
<i>Condoléances de la municipalité de la paroisse de Sainte-Victoire d'Arthabaska</i> .....	44
<i>Condoléances du Syndicat de beurreries et fromageries du comté d'Arthabaska</i> .....	45
<i>Condoléances de la Commission scolaire</i> .....	45
<b>Joseph-Octave Bourbeau (1836-1927)</b> .....	<b>47</b>
<i>Mariage de Joseph-Octave Bourbeau</i> .....	48
<i>Localisation de la résidence de Joseph-Octave Bourbeau et Alphonsine Richard</i> .....	49
<i>Joseph-Octave Bourbeau : le marchand</i> .....	49
<i>Joseph-Octave Bourbeau : le maire</i> .....	50
<i>Joseph-Octave Bourbeau : l'homme impliqué socialement</i> .....	50
<i>Joseph-Octave Bourbeau : l'homme d'affaires</i> .....	52
<i>Joseph-Octave Bourbeau : grand propriétaire foncier</i> .....	52
<i>Décès de Joseph-Octave Bourbeau</i> .....	54
<i>Inhumations au cimetière de la paroisse de Sainte-Victoire</i> .....	55
<b>Solime Bourbeau (1832-1899)</b> .....	<b>55</b>
<i>Mariages de Solime Bourbeau</i> .....	55
<i>Localisation de la résidence de Solime Bourbeau et Clarisse Leboeuf</i> .....	56
<i>La ferme Bourbeau : source d'inspiration pour Suzor-Côté</i> .....	56
<i>Solime Bourbeau : le briquetier</i> .....	56

<i>La brique de la résidence de Wilfrid Laurier</i> .....	58
<i>Solime Bourbeau : son implication sociale</i> .....	59
<i>Inhumations au cimetière de Saint-Christophe</i> .....	60
<i>Les Bourbeau : une progéniture nombreuse</i> .....	60
<i>Les Bourbeau : des figures dominantes</i> .....	60
<b>L'année 1870</b> .....	<b>60</b>
<i>Une élection houleuse</i> .....	61
<i>Louis Foisy accuse</i> .....	62
<i>La réplique de l'avocat Wilfrid Laurier</i> .....	63
<i>Les conseillers nommés par le gouvernement</i> .....	66
<i>Monsieur Morisson loue l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	66
<i>Moulins à coudre à vendre à l'hôtel Commercial</i> .....	67
<i>Organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste</i> .....	67
<i>La lenteur du train Victoriaville-Doucets Landing (Trois-Rivières)</i> .....	69
<i>Un club de courses au trot à Victoriaville</i> .....	69
<i>Premier service d'omnibus entre les villages de Victoriaville et Arthabaskaville</i> .....	70
<i>Les hôtels au village de Victoriaville à la fin de 1870</i> .....	71
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1870</i> .....	72
<i>Lotissement</i> .....	72
<b>L'année 1871</b> .....	<b>74</b>
<i>Pierre Légaré commence les opérations d'une tannerie</i> .....	74
<i>Wilfrid Laurier député à l'Assemblée législative pour le comté Drummond-Arthabaska</i> .....	76
<i>Un nouveau médecin s'installe à Victoriaville</i> .....	76
<i>Joseph Déry ouvre une auberge au village de Victoriaville</i> .....	77
<i>Le conseil municipal demande des soumissions pour construire les premiers trottoirs</i> .....	78
<i>Décès d'Olivier Perrault père</i> .....	78
<i>Le Code municipal et les élections</i> .....	78
<i>Directoires de Lovell</i> .....	79
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1871</i> .....	80
<i>Lotissement</i> .....	81
<b>L'année 1872</b> .....	<b>83</b>
<i>Élection d'un nouveau conseil au village de Victoriaville</i> .....	83
<i>Les frères Russell acquièrent les moulins à scie</i> .....	83
<i>Rencontre des conseils municipaux de Victoriaville et Arthabaskaville</i> .....	84
<i>Fermeture temporaire de l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	84
<i>Réunion du conseil de comté</i> .....	85
<i>Arrivée du forgeron Joseph Éna Auger</i> .....	86
<b>Les Auger</b> .....	<b>86</b>
<i>Le commerce « Létourneau &amp; Auger » doit déménager</i> .....	90
<i>« Létourneau &amp; Auger » acquiert la forge d'Hector H. Dunn</i> .....	90
<i>« Létourneau &amp; Auger » devient « Auger &amp; Létourneau »</i> .....	91
<i>Le commerce « Auger &amp; Létourneau » déménage à nouveau</i> .....	91
<i>Un drame met fin à l'association des Auger et Létourneau</i> .....	93
<b>Auger &amp; Fils</b> .....	<b>94</b>
<i>Auger &amp; Fils s'installe sur la rue Notre-Dame (aujourd'hui rue Notre-Dame Est)</i> .....	98
<i>« Sodisco » d'un marché régional à national</i> .....	105
<i>Tout cela a commencé en 1872</i> .....	105
<b>Et la vie de 1872 continue</b> .....	<b>106</b>
<i>Réouverture de l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	106
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1872</i> .....	107
<i>Lotissement</i> .....	107
<b>L'année 1873</b> .....	<b>110</b>
<i>Recherche d'un médecin pour le village de Victoriaville</i> .....	110
<i>Faillite de l'hôtelier Elzéar Hamel</i> .....	111
<i>Règlement pour macadamiser le chemin Victoriaville-Arthabaskaville avec poste de péage</i> .....	111
<i>Victoriaville et Arthabaskaville mis à l'amende à cause des chemins</i> .....	113
<i>Les chantiers de messieurs Russell</i> .....	113
<i>John Toohy conducteur du train Victoriaville-Doucet's Landing</i> .....	114
<i>Décès de Pierre Légaré et mise en vente de sa tannerie</i> .....	120
<i>Faillite de l'hôtelier Joseph Déry</i> .....	120
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1873</i> .....	120
<i>Lotissement</i> .....	122
<b>L'année 1874</b> .....	<b>126</b>
<i>La construction reprend au village de Victoriaville</i> .....	127

<i>Un incendie menace la tannerie de veuve Pierre Légaré</i> .....	127
<i>Début de la « drave » du printemps</i> .....	128
<i>Désiré-Olivier Bourbeau vs « La Provinciale » compagnie d'assurance</i> .....	128
<i>La Société permanente de construction du district d'Arthabaska</i> .....	130
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1874</i> .....	133
<i>Lotissement</i> .....	133
<b>L'année 1875</b> .....	<b>140</b>
<i>Élection municipale au village de Victoriaville</i> .....	141
<i>Arrivée d'un nouveau médecin</i> .....	141
<i>Joseph Prince ouvre un nouvel hôtel sous le nom d'« Hôtel Union »</i> .....	142
<i>Changement de locataire à l'hôtel « Prince of Wales »</i> .....	142
<i>Arrêts des opérations aux moulins à scie et dans les chantiers</i> .....	143
<i>Faillite de Joseph Lefebvre commerçant</i> .....	143
<i>Les activités du conseil municipal de Victoriaville en 1875</i> .....	144
<i>Composition du conseil municipale du village de Victoriaville</i> .....	144
<i>Maximum de trois hôtels au village de Victoriaville</i> .....	144
<i>Le conseil municipal contrôle le poids et la qualité du pain vendu</i> .....	145
<i>Odilon Perrault remplace le conseiller Thomas Carroll</i> .....	145
<i>Le conseil municipal adopte le budget 1875</i> .....	145
<i>Construction d'un nouveau pont sur la rivière Nicolet</i> .....	145
<i>Résumé de la situation en 1875</i> .....	146
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1875</i> .....	146
<i>Lotissement</i> .....	146
<b>L'année 1876</b> .....	<b>154</b>
<i>Élection municipale du 10 janvier 1876</i> .....	154
<i>Incendie et vols dans les limites du village de Victoriaville</i> .....	155
<i>Faillite de trois propriétaires importants au village de Victoriaville</i> .....	155
<i>Première venue d'une « affaire monstre »</i> .....	156
<i>Incendie majeur au village</i> .....	157
<i>Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville</i> .....	157
<i>Maximum de deux hôtels au village de Victoriaville</i> .....	157
<i>Demande pour verbaliser une rue déjà ouverte</i> .....	157
<i>Le conseil municipal adopte le budget 1876</i> .....	158
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1876</i> .....	158
<i>Lotissement</i> .....	158
<b>L'année 1877</b> .....	<b>164</b>
<i>Élection municipale du 8 janvier 1877</i> .....	164
<i>Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville</i> .....	164
<i>Adoption d'un règlement limitant l'opération d'un abattoir au village de Victoriaville</i> .....	164
<i>Contrat pour l'entretien des trottoirs de bois</i> .....	165
<i>Le conseil municipal adopte le budget 1877</i> .....	165
<i>Un nouveau journal : Le Journal d'Arthabaska</i> .....	165
<i>Wilfrid Laurier nommé ministre du Revenu intérieur</i> .....	166
<i>L'élection partielle du 27 octobre 1877</i> .....	166
<i>Un événement tragique durant la campagne électorale de 1877</i> .....	167
<i>Élection de Désiré Olivier Bourbeau contestée</i> .....	168
<i>La Société permanente de construction du district d'Arthabaska : une bonne affaire</i> .....	169
<i>Arrivée du docteur Arthur Frédéric Poulin</i> .....	170
<i>Paul Tourigny déjoue les voleurs</i> .....	171
<i>Les grands propriétaires fonciers</i> .....	171
<i>Lotissement</i> .....	172
<b>L'année 1878</b> .....	<b>176</b>
<i>Élection municipale du 14 janvier 1878</i> .....	176
<i>Assermentation des membres du conseil municipal de Victoriaville</i> .....	176
<i>Entretien des trottoirs à la charge des propriétaires</i> .....	177
<i>Requête du curé Édouard Laflèche demandant de prohiber les liqueurs alcooliques</i> .....	177
<i>Droit de vingt piastres imposé aux tenanciers d'endroit public</i> .....	177
<i>Requête demandant de maintenir la vente des liqueurs alcooliques</i> .....	177
<i>Licences d'hôtel accordées</i> .....	177
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1878</i> .....	177
<i>Dépenses d'élection du candidat Désiré Olivier Bourbeau à l'élection de 1877</i> .....	178
<i>La guerre des journaux politisés de la région</i> .....	178
<i>Dépenses d'élection du candidat Wilfrid Laurier à l'élection de 1877</i> .....	180
<i>Recensement de 1878 dans le comté d'Arthabaska</i> .....	180

<i>Montants versés par la municipalité pour services rendus</i> .....	180
<i>Hôtel du Canada</i> .....	181
<i>Annulation de l'élection de Désiré Olivier Bourbeau vs Wilfrid Laurier</i> .....	181
<i>Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame annoncent l'ouverture d'un couvent</i> .....	182
<i>Élection générale de 1878 et réélection de Désiré Olivier Bourbeau</i> .....	182
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1878</i> .....	183
<i>Lotissement</i> .....	184
<b><i>L'année 1879</i></b> .....	<b>187</b>
<i>Élection de nouveaux conseillers</i> .....	187
<i>Joseph Octave Bourbeau réélu maire</i> .....	187
<i>Taxe imposée à tout hôtel et maison de pension</i> .....	187
<i>L'entretien des trottoirs de bois devient la responsabilité de la municipalité</i> .....	188
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1879</i> .....	188
<i>Dépenses d'élection du candidat Louis Rainville à l'élection de 1878</i> .....	188
<i>Une loterie organisée pour venir en aide aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame</i> .....	188
<i>Hôtel du Canada transformé en hôtel de tempérance</i> .....	189
<i>Louis Caron ouvrier entrepreneur offre ces services</i> .....	189
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1879</i> .....	190
<i>Lotissement</i> .....	190
<b><i>L'année 1880</i></b> .....	<b>192</b>
<i>Élection municipale de 1880</i> .....	193
<i>Élection au poste de maire</i> .....	193
<i>La saga de la prohibition de vente de boissons enivrantes au village de Victoriaville</i> .....	194
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1880</i> .....	197
<i>Le conseiller Romuald Tourigny remplacé par le conseiller Jean Lemelin</i> .....	197
<i>Achille Gagnon commerçant d'écorce de pruche</i> .....	197
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1880</i> .....	198
<i>Lotissement</i> .....	198
<b><i>L'année 1881</i></b> .....	<b>201</b>
<i>Le conseil municipal veut acheter des « handcuffs »</i> .....	201
<i>Élection municipale de 1881</i> .....	201
<i>L'hôtel Boisclair</i> .....	202
<i>Intervention du député Désiré Olivier Bourbeau en faveur du Français</i> .....	202
<i>L'architecte-entrepreneur Louis Caron quitte la région Arthabaskaville-Victoriaville</i> .....	203
<i>Un deuxième médecin à Victoriaville : Louis Joseph Gravel</i> .....	204
<i>Élection du maire et approbation du salaire annuel du secrétaire-trésorier</i> .....	204
<i>Salaire du secrétaire-trésorier Aimé Beaubien augmenté</i> .....	204
<i>Lieu de rencontre du conseil municipal change</i> .....	205
<i>Renouvellement des licences pour la vente des boissons enivrantes</i> .....	205
<i>Paul Tourigny déménage son commerce</i> .....	205
<i>Démission de trois conseillers incluant le maire</i> .....	206
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1881</i> .....	207
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1881</i> .....	207
<i>Lotissement</i> .....	207
<b><i>Les faits saillants de la période 1870-1881</i></b> .....	<b>210</b>
<b><i>Chapitre 12 : Victoriaville 1882-1890 - L'époque d'Achille Gagnon</i></b> .....	<b>216</b>
<b><i>Achille Gagnon 1853-1919</i></b> .....	<b>216</b>
<i>Achille Gagnon s'installe au village d'Arthabaskaville</i> .....	216
<i>Achille Gagnon et sa ferme aux villages de Victoriaville et d'Arthabaskaville</i> .....	217
<i>Achille Gagnon : commerçant d'écorce de pruche</i> .....	218
<i>Achille Gagnon : maire et conseiller municipal du village de Victoriaville</i> .....	219
<i>Mariage d'Achille Gagnon et Clorinde Plamondon</i> .....	219
<i>La résidence d'Achille Gagnon et Clorinde Plamondon à Arthabaskaville</i> .....	220
<i>Le couple Gagnon-Plamondon loue et cède leur résidence de la rue du Palais de Justice</i> .....	221
<i>Achille Gagnon acquiert une tannerie au village de Victoriaville</i> .....	222
<i>Achille Gagnon et un premier essai de téléphonie à Victoriaville et Arthabaskaville</i> .....	226
<i>Saisie des biens d'Achille Gagnon en 1887</i> .....	227
<i>Achille Gagnon construit un réseau d'aqueduc au village de Victoriaville</i> .....	227
<i>Achille Gagnon construit un premier réseau d'électricité à Victoriaville</i> .....	231
<i>Achille Gagnon prolonge son réseau d'électricité à Arthabaskaville</i> .....	232
<i>Achille Gagnon reçoit une pluie d'hommages en 1897</i> .....	233
<i>Achille Gagnon acquiert le moulin à scie et le barrage de Frank Dudley</i> .....	235
<i>Des années difficiles pour Achille Gagnon &amp; Cie</i> .....	238

<i>La faillite d'Achille Gagnon &amp; Cie</i> .....	239
<i>La fin de la première grande époque industrielle de Victoriaville</i> .....	240
<i>Achille Gagnon victime de ses ambitions pour développer Victoriaville</i> .....	241
<b>L'année 1882</b> .....	<b>242</b>
<i>Joseph Octave Bourbeau quitte la mairie du village de Victoriaville</i> .....	242
<i>Élection municipale de 1882</i> .....	242
<i>L'exode vers la province du Manitoba</i> .....	243
<i>Doutes soulevés sur l'élection du maire Achille Gagnon</i> .....	244
<i>Exemptions de taxes pour attirer de nouvelles industries</i> .....	244
<i>Décès de François d'Assise Mailhot</i> .....	244
<i>Les citoyens du village de Victoriaville demandent les Frères du Sacré-Cœur</i> .....	245
<i>Licences d'aubergiste pour 1882</i> .....	245
<i>Nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier pour la municipalité</i> .....	245
<i>Formation d'un bureau de la santé</i> .....	245
<i>Georges Boisclair change le nom de l'hôtel qu'il exploite</i> .....	245
<i>Licences émises par le Bureau de l'inspecteur des licences</i> .....	246
<i>La vitesse des trains du Grand-Tronc</i> .....	246
<i>L'architecte-entrepreneur Louis Caron s'annonce à Victoriaville</i> .....	246
<i>Grave accident de train à Victoriaville</i> .....	247
<i>Bénédiction du nouveau couvent</i> .....	247
<i>Mariage du maire de Victoriaville : Achille Gagnon</i> .....	248
<i>L'hôtel Foisy devient l'hôtel Paradis</i> .....	248
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1882</i> .....	248
<i>Paul Tourigny devient un marchand important au village de Victoriaville</i> .....	249
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1882</i> .....	250
<i>Lotissement</i> .....	250
<b>L'année 1883</b> .....	<b>253</b>
<i>Élection municipale de 1883</i> .....	253
<i>Achille Gagnon réélu maire pour l'année 1883</i> .....	254
<i>Nomination d'un constable pour la municipalité</i> .....	254
<i>Georges Boisclair cesse d'exploiter l'hôtel du Canada</i> .....	254
<i>La bonne morale plutôt que la boisson</i> .....	254
<i>Le conseil municipal paie ses comptes</i> .....	255
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1883</i> .....	255
<i>Service d'omnibus toujours offert</i> .....	256
<i>Le ferblantier Joseph Cyprien Thibault s'installe à Victoriaville</i> .....	256
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1883</i> .....	256
<i>Lotissement</i> .....	256
<b>L'année 1884</b> .....	<b>258</b>
<i>Élection municipale de 1884</i> .....	258
<i>Élection d'un nouveau maire</i> .....	259
<i>Offensive majeure en faveur de la tempérance</i> .....	259
<i>L'arme ultime en faveur de la tempérance : la « LOI SCOTT OU SCOTT ACT »</i> .....	263
<i>Secrétaire-trésorier du village autorisé à acheter un extrait du nouveau plan de cadastre</i> .....	269
<i>Achille Gagnon et les débuts du téléphone au village de Victoriaville</i> .....	269
<i>Première tentative pour doter le village de Victoriaville d'un réseau d'aqueduc</i> .....	269
<i>Le conseil municipal du village de Victoriaville adopte le budget 1884</i> .....	270
<i>Des taxes d'amusement au village de Victoriaville</i> .....	270
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1884</i> .....	270
<i>Lotissement</i> .....	270
<b>L'année 1885</b> .....	<b>272</b>
<i>Élection municipale de 1885</i> .....	272
<i>Locaux utilisés par la municipalité</i> .....	272
<i>Ouverture de la Banque Jacques-Cartier</i> .....	273
<i>Le bureau de la santé</i> .....	274
<i>Mérite reconnu au maire J. Napoléon Mailhiot</i> .....	275
<i>L'Acte de tempérance du Canada ou « Scott Act » en vigueur</i> .....	276
<i>L'opposition à l'acte Scott est très active</i> .....	277
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1885</i> .....	278
<i>Lotissement</i> .....	278
<b>L'année 1886</b> .....	<b>281</b>
<i>Élection municipale de 1886</i> .....	281
<i>Exemption de taxe pour une nouvelle industrie</i> .....	282
<i>Faillite de l'hôtelier Thomas J. Samson et relance de l'hôtel du Canada</i> .....	283

<i>Arrivée d'un nouveau curé : Joseph Uldoric Tessier</i> .....	284
<i>Nouvelle saga sur l'émission des licences pour la vente des boissons alcooliques</i> .....	286
<i>Deux hôtels de tempérance à Victoriaville</i> .....	287
<i>Victoriaville craint une épidémie de « picote »</i> .....	288
<i>Les grandes propriétés foncières en 1886</i> .....	288
<i>Lotissement</i> .....	289
<b>L'année 1887</b> .....	<b>291</b>
<i>Élection municipale de 1887</i> .....	291
<i>Élection pour le choix d'un maire</i> .....	292
<i>Une seule licence pour la vente des boissons enivrantes</i> .....	292
<i>Hôtels de tempérance</i> .....	294
<i>Mise à l'encan de la propriété de Joseph Cyprien Thibault</i> .....	294
<i>Ligne de téléphone au village de Victoriaville</i> .....	295
<i>Un nouveau conseiller au village de Victoriaville : Évariste Houle</i> .....	295
<i>Règlement municipal concernant l'abattage des animaux</i> .....	295
<i>La fonderie de Victoriaville en difficulté financière</i> .....	296
<i>Nouveau magasin pour le marchand H. H. Guay</i> .....	297
<i>Achille Gagnon connaît ses premières difficultés financières</i> .....	298
<i>Les grandes propriétés foncières en 1887</i> .....	299
<i>Lotissement</i> .....	299
<b>L'année 1888</b> .....	<b>303</b>
<i>Nouveaux venus au conseil municipal</i> .....	303
<i>Nominations des estimateurs municipaux avec salaire</i> .....	304
<i>Action du conseil municipal contre les frères Auger</i> .....	304
<i>Fin de l'application de la loi « Scott » dans le comté d'Arthabaska</i> .....	305
<i>Incendie aux moulins à scie de Frank Dudley</i> .....	306
<i>Le pont sur la rivière Nicolet emporté</i> .....	306
<i>Décès de Louis Foisy</i> .....	307
<i>Une nouvelle maîtresse de poste</i> .....	308
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1888</i> .....	308
<i>Lotissement</i> .....	308
<b>L'année 1889</b> .....	<b>312</b>
<i>Landry Rheault quitte son poste de maire et de conseiller au village de Victoriaville</i> .....	312
<i>Nouveaux conseillers et nouveau maire élus</i> .....	312
<i>La prohibition est terminée : plusieurs demandes pour vente de boissons alcooliques</i> .....	312
<i>Réparation et/ou reconstruction de sections du pont près du moulin Dudley</i> .....	313
<i>Début de la construction de l'hôtel Grand Union</i> .....	313
<i>Incendie du « bloc Foisy »</i> .....	313
<i>Les « trotteurs de chevaux » mis à l'amende</i> .....	314
<i>Résolution pour scinder en deux le village de Victoriaville : pourquoi?</i> .....	314
<i>Les grands propriétaires fonciers en 1889</i> .....	315
<i>Lotissement</i> .....	316
<b>L'année 1890</b> .....	<b>319</b>
<i>Élection de conseillers et du maire</i> .....	319
<i>Les dernières réunions du conseil municipal du village de Victoriaville</i> .....	319
<i>Le village de Victoriaville n'existe plus : vive la ville de Victoriaville</i> .....	321
<b>Chapitre 13 : Les hôtels du village de Victoriaville (1857-1890)</b> .....	<b>322</b>
<i>Objectifs des hôteliers</i> .....	323
<i>Les trois premiers hôtels : 1857-1865</i> .....	323
<i>Quatre nouveaux hôtels</i> .....	324
<i>Hôtel FOISY 1857-1888</i> .....	325
<i>Hôtel COMMERCIAL 1861-1873</i> .....	327
<i>Hôtel PRINCE OF WALES 1864-1996</i> .....	329
<i>Hôtel DÉRY 1871-1873</i> .....	332
<i>Hôtel UNION 1875</i> .....	333
<i>Hôtel du CANADA 1878-1897</i> .....	335
<i>Hôtel GRAND UNION 1889 à aujourd'hui</i> .....	338
<b>Chapitre 14 : Ces rues de l'époque du village de Victoriaville</b> .....	<b>341</b>
<i>Académie, rue de l'</i> .....	342
<i>Albert, rue</i> .....	350
<i>Auger, rue</i> .....	350
<i>Carignan, rue</i> .....	350

<i>De Bigarré, rue (ancien tracé)</i> .....	352
<i>Dubord, rue</i> .....	352
<i>Forges, rue des</i> .....	353
<i>Gamache, rue</i> .....	354
<i>Gare, rue de la</i> .....	354
<i>Jutras Est, boulevard (entre les rues Carignan et Paradis)</i> .....	355
<i>Notre-Dame Est, rue</i> .....	356
<i>Notre-Dame Ouest, rue</i> .....	356
<i>Octave, rue</i> .....	358
<i>Perreault, rue (de la rue Notre-Dame Est vers la rue Saint-Jean-Baptiste)</i> .....	358
<i>Poitras, rue</i> .....	359
<i>Saint-Dominique, rue</i> .....	359
<i>Saint-Jean-Baptiste, rue (de part et d'autre de la rue Perreault)</i> .....	360
<i>Saint-Jean-Baptiste, rue (de la rue Octave à la rue Tourigny)</i> .....	360
<i>Saint-Louis, rue</i> .....	360
<i>Tessier, rue</i> .....	361
<i>Tourigny, rue</i> .....	361
<b><i>Chapitre 15 : Vous recherchez la propriété acquise par un ancêtre avant 1890?</i></b> .....	<b>364</b>
<i>Procédure à suivre pour localiser la propriété d'un ancêtre</i> .....	365
<i>La référence et les numéros de cadastre</i> .....	365
<i>Plan de cadastre de 1883 du village de Victoriaville</i> .....	366
<i>Plan de cadastre de 1883 au sud de la rivière Nicolet</i> .....	367
<b><i>Transactions immobilières 1837-1890 – Index alphabétique des acquéreurs</i></b> .....	<b>368-456</b>